

The image shows a close-up of a book's cover or endpaper. The main surface is covered in marbled paper with a complex, organic pattern of dark, swirling shapes and bright white spots. On the left side, there is a dark, vertical strip, likely the spine or a binding edge. In the bottom-left corner, there is a white rectangular stamp with the text "UNIV. OF TORONTO LIBRARY" in a bold, sans-serif font.

UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY











REVUE  
HISTORIQUE





# REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*  
CICÉRON, *de Orat.*, II, 13.

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE.

---

TOME SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME

Mai-Août 1902.

---

63589  
11/11/04

PARIS  
FÉLIX ALCAN, Éditeur  
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C<sup>ie</sup>  
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE  
1902

3

1

96

±.79

LE  
GOUVERNEMENT DE THÉODORIC  
ET LA  
DOMINATION DES OSTROGOTHS EN ITALIE

D'APRÈS LES OEUVRES D'ENNODIUS.

(*Suite et fin*<sup>1</sup>.)

---

VII.

*Le gouvernement de Théodoric.*

C'est par la politique, c'est par la douceur que Théodoric avait réussi à supplanter Odoacre et à se faire des partisans. C'est par les mêmes moyens qu'il gouverne, au temps où Ennodius écrit; son règne, nous l'avons vu, n'est pas un changement, mais une continuation. Ennodius, Paul Diacre, l'Anonyme Valésien, toutes les sources, tous les documents nous prouvent que cette époque ne fut pas celle de la domination des Ostrogoths sur l'Italie, au sens précis du mot, mais celle où les Ostrogoths se firent romains pour gouverner l'Italie.

Restaurateur du pouvoir royal, de son éclat et de sa pompe, Théodoric, pour gouverner, suivant son plan, s'entoura de fonctionnaires italiens, et c'est à eux qu'il confia le soin de pacifier et de régir le pays. A les aider, il apporta lui-même une grande conscience.

Lorsqu'Épiphané lui fait un saisissant tableau de la misère de l'Italie septentrionale, Théodoric résume ses doléances et lui marque combien son âme de souverain est émue de pareilles

1. Voir *Revue historique*, t. LXXVIII, p. 1 et 241.

misères : « Tu vois, lui dit-il, les localités de l'Italie vides de leurs laboureurs; ma tristesse est non moins grande que la tienne à cette vue : cette mère des moissons humaines, la Ligurie, qui portait chaque année une lignée d'agriculteurs, est maintenant veuve et stérile; la terre elle-même m'interpelle pour me reprocher ses champs en jachères et ses vignobles improductifs. La faute en est au cruel Burgunde, qui a fait prisonniers les paysans de Ligurie; si nous ne les rachetons pas, nous les perdons et nous ne venons pas en aide à la patrie mutilée. Nous avons de l'or en réserve, et, quoi qu'il en soit, nous payerons leur rançon par l'or ou par le fer<sup>1</sup>. » Ceci dit, il propose à l'évêque de se charger de négocier le rachat des captifs; Épiphané accepta; le roi lui fit remettre l'argent nécessaire<sup>2</sup> et il ramena triomphalement six mille des prisonniers dont il avait obtenu, par son éloquence, la liberté de Gondebaud, sans parler de ceux qui furent rachetés argent comptant<sup>3</sup>. On conçoit quel retentissement un pareil discours, suivi d'un pareil résultat, dut avoir dans toute l'Italie et quelle bienveillance devait rencontrer auprès des vaincus un souverain qui, pour don de joyeux avènement, rendait au pays les hommes qui en avaient été arrachés à cause de lui.

Refaire les forces de l'Italie, restaurer le gouvernement, étendre l'action civilisatrice de l'empire, avoir toujours en vue cette tradition romaine, cette *civilitas* sur laquelle il entend se modeler, tel est son but, et il le fait dire à Cassiodore<sup>4</sup>.

Comme fonctionnaires, il sait prendre des hommes qui inspirent confiance, des Liberius, par exemple, dont l'action fut si bienfaisante: il fait droit au mérite<sup>5</sup>. L'Italie s'en ressent aussitôt<sup>6</sup> et une plus grande régularité règne dans les fonctions publiques<sup>7</sup>. Il ne craint pas de louer, comme une vertu, l'attachement même au vaincu<sup>8</sup>; il fit de l'administration une sorte de récompense, reconnaissant par les places données aux enfants les services des parents<sup>9</sup>; il sut attirer à sa cour les jeunes gens, les fit initier par des hommes d'expérience; il ne resta pas sourd aux recommandations que Faustus glissait à « l'oreille du prince »<sup>10</sup>, recommandant lui-même les fils de ses hauts dignitaires<sup>11</sup> et se conduisit, en

1. *Vita Epif.*, 101-25. — 2. 102-28. — 3. 106-2. — 4. Cass., I, 27. — 5. 212-5. — 6. Ennod., *Juliano*, 144-7. — 7. Ennod., *Senario*, 233-12. — 8. Liberius, cf. Cass., *Var.*, II, 16. — 9. 212-17. — 10. P. 146. — 11. Cass., *Var.*, I, 41.

un mot, comme un chef d'État désireux d'assurer la stabilité de son pouvoir et de le faire aimer. Ici, c'est Faustus patronnant Eugenetus, le poussant au poste de questeur<sup>1</sup>; là c'est le jeune Faustus qui éveille la sollicitude du roi et pour lequel il écrit à Agapitus afin de le désigner à sa bienveillance et de le faire inscrire parmi les référendaires de la curie; ailleurs, c'est Avienus, un autre fils de Faustus, qui est élevé au Consulat. Personne, remarque Ennodius, ne put se désespérer de ne pas arriver aux honneurs<sup>2</sup>; personne ne put se plaindre, fût-il un inconnu, qu'on ait rejeté ses demandes, pourvu qu'elles aient été faites à bon droit<sup>3</sup>; personne enfin ne vint auprès du roi sans être comblé de dons<sup>4</sup>.

Il est toutefois une remarque d'Ennodius qu'il est bien difficile d'admettre : « Personne, dit-il dans son panégyrique, ne gémit sous son règne des misères de la proscription; personne ne souffrit des fautes de ses parents<sup>5</sup>. » Si Théodoric n'a exilé personne, sa conscience n'en reste pas moins chargée de deux meurtres retentissants, ceux d'Odoacre et de Boèce. Ennodius n'a pas connu le dernier; quant au premier, il n'en parle que pour l'excuser, mettant le massacre des Barbares qui s'étaient rendus et l'assassinat de leur roi sur le compte d'une raison d'état qu'il expose ainsi : « Ton esprit toujours prompt au pardon crut que les vaincus se soumettraient à la loi de la nécessité, eux dont les princes n'avaient jamais connu l'esprit conciliateur, et ce qui t'a sauvé, grand roi, c'est que tu repoussas le serment qu'ils t'offraient pour caution. Nous étions anxieux, craignant de te voir périr de la main de ceux des Barbares que tu avais reçus à résipiscence; grâces soient rendues à Dieu, qui permit de reconnaître la vieille erreur et de susciter les glaives vengeurs. Pourquoi cacher ce qui s'ensuivit? Ils le voulurent ainsi ceux qui promirent à nouveau le royaume à cet Odoacre, qui tendait un bras débile, et le conseil que tu pris secrètement était déjà approuvé de tout le peuple; l'ordre du massacre tant désiré fut envoyé dans les provinces les plus éloignées<sup>6</sup>. » Ainsi, pour Ennodius, Théodoric n'a fait que se défendre; son acte est même un effet de la Providence. L'explication de notre auteur est assez nouvelle, car on est habitué à considérer l'assassinat d'Odoacre comme un guet-apens. Amédée

1. P. 146. — 2. 210-10. — 3. 210-12. — 4. 210-13. — 5. 212-19. — 6. *Panégyr.*, 209-13.

Thierry<sup>1</sup> fait même du meurtre un récit pathétique, qui n'est que le résumé d'un tableau présenté de la même façon par tous les historiens ses prédécesseurs. Cependant, doit-on accuser Emodius, un évêque, un prélat qui fut canonisé, d'avoir à ce point déguisé la vérité et d'avoir fait avec joie<sup>2</sup> l'apologie du crime? Après ce récit, il s'écrie : « Rendrai-je des actions de grâces, moi qui ai assumé la tâche de panégyriste, ou bien continuerai-je à louer tes hauts faits comme j'ai commencé à le faire<sup>3</sup>? » Il semble qu'il y ait dans sa pensée un moment d'hésitation, presque un remords; mais aussitôt il continue : « La chose est consommée : ce fut une guerre fatale et heureuse à la fois; la présomption d'Odoacre est punie, puisque sa tromperie n'a pu lui servir<sup>4</sup>. » Il est donc impossible d'admettre qu'après cette réflexion, ce soit de gaieté de cœur qu'Ennodius ait persévéré dans son étrange absolution; il faut donc conclure que dans ce qu'il dit il y a quelque chose de vrai. Il y a deux contemporains qui ont écrit sur ces événements : l'Anonyme et Cassiodore. Le dernier, dans sa chronique, dit brièvement qu'Odoacre ourdissant des intrigues, Théodoric le tua<sup>5</sup>. L'Anonyme Valésien est plus explicite, et les termes qu'il emploie, qu'il répète même, ne peuvent nous laisser de doute : « Quelques jours après son entrée à Ravenne, Odoacre se mit à intriguer contre lui; c'est avec prudence que Théodoric découvrit le complot; il découvrit les intrigues dans le palais, et alors, ne faisant que prévenir les coups dont il était menacé, il tua Odoacre de sa propre main à Lauretum<sup>6</sup>. » C'est encore l'Anonyme qui nous confirme le fait de la tuerie générale des ennemis<sup>7</sup>. Plus tard, sous quelle influence, on l'ignore, des doutes commencent à naître. Jordanès, qui est postérieur aux auteurs que nous citons, dans son *Histoire gothique*, indique un double mouvement dans l'âme de Théodoric : d'abord, il accorda le pardon qu'Odoacre sollicitait, puis, se ravissant, il le fit périr<sup>8</sup>; dans son *Histoire universelle*, il avance que le Rugien fut étranglé dans le palais, comme s'il avait été suspect<sup>9</sup>. A mesure que nous nous éloignons, les détails s'accroissent contre Théodoric; un traité aurait été signé, dit Procope; les deux rois devaient régner conjointement, et le

1. *Récits de l'hist. romaine au V<sup>e</sup> siècle. Derniers temps de l'emp. d'Occ.*, p. 472. — 2. 209-25. — 3. 209-27. — 4. 209-28. — 5. Cass., *Chronic.* — 6. Anon. Valés., p. 307. — 7. *Ibid.*, id. — 8. Jord., *Goth.*, p. 320. — 9. Jord., *De succ. regn.*, p. 137.

meurtre d'Odoacre fut une violation du pacte conclu<sup>1</sup>. Il est donc bien probable, si l'on s'en tient au texte si précis du contemporain anonyme, que les choses se sont passées comme le raconte Ennodius : la trahison de Tufa, la connivence d'Odoacre en cette affaire nous éclairent sur la valeur morale des ennemis de Théodoric.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement du Goth ne fut pas cependant un véritable âge d'or<sup>2</sup>; son application à être aimable et prévenant n'exclut pas chez lui la fermeté.

Épiphane était venu avec Laurentius, évêque de Milan, le prier de pardonner à ceux qui s'étaient révoltés contre lui et de leur remettre leurs fautes<sup>3</sup>. Théodoric lui répondit par une ferme déclaration pleine de bon sens politique : « La nécessité de ton épiscopat, lui dit-il, te pousse à me recommander la bienveillance, mais les nécessités d'un empire qui se crée chassent la douceur de la pitié pour ne laisser que l'obligation de punir. Tu me donnes des exemples divins, mais toute peine mérite un châtement<sup>4</sup>. » Toutefois le roi tenait trop à ne pas désobliger les deux évêques pour ne pas leur donner satisfaction dans une certaine mesure; après leur avoir fait entendre un langage qu'il savait devoir être répété, il ajouta : « Je me contenterai de déplacer un petit nombre de ceux qui furent les auteurs du mal, pour que, le cas échéant, on ne trouve pas, tout près de soi, des prétextes de troubles<sup>5</sup>. » Se tournant vers Urbicus, il lui ordonna de dresser la pragmatique d'une amnistie générale<sup>6</sup>.

Le roi fut un grand justicier; nous le voyons à travers les textes d'Ennodius. Si, par la plume de Cassiodore, il intervient dans les questions de droit, donne des conseils sur la justice, est interrogé sur les cas douteux<sup>7</sup>, grâce à l'évêque de Pavie, il se révèle à nous aussi comme le juge suprême du royaume. C'est à sa cour qu'Ennodius porte la connaissance des affaires embarrassantes et qu'il dénonce les dénis de justice. Tantôt il sollicite pour le fils de Sabinus accusé de violence<sup>8</sup>; tantôt pour Dalmatius, dont l'héritage est compromis<sup>9</sup>; tantôt pour une question relative

1. Procope, *De bello Goth.*, I, 1. — 2. 17-24. — 3. 100-28. — 4. 100-34. — 5. 101-9. — 6. 101-13.

7. Il ordonne de restituer les biens du pupille Tutianus, confisqués par son tuteur Neoterius. (*Var.*, I, 7-8.) « Ideo ad interrogationum vestram curavimus præbere responsum, » écrit-il à Domitianus et à Uva. (*Ibid.*, I, 18, etc.)

8. 222-5 et 15. — 9. 131-1.

au droit d'asile que l'Église exerçait envers les esclaves<sup>1</sup>, si bien que ces exemples, joints à ceux de Cassiodore, nous permettent de comprendre le mot de l'Anonyme Valésien, remarquant que la discipline fut telle sous le règne de Théodoric qu'on « pouvait sans danger laisser l'or et l'argent exposés à la campagne et que les villes ne fermaient plus leurs portes<sup>2</sup>. »

Ce souci de l'équité et de la justice, cette exactitude à faire observer les lois ne durent pas être parmi les moindres éléments de succès de son gouvernement. — Même régularité pour les impôts<sup>3</sup>; même politique de douceur et de bienveillance dans les questions fiscales. On se souvient de l'action salutaire de Liberius. Ennodius nous le montre encore, sur ce point, déférant aux prières d'Épiphané. Ce n'était pas tout d'avoir racheté les prisonniers de Ligurie, il fallait encore remédier à la ruine du pays, et l'évêque vient lui demander la remise des impôts de l'année présente<sup>4</sup>. Théodoric lui accorda la remise des deux tiers de l'indiction courante, mais l'autre tiers il est obligé de le faire percevoir; s'il ne se montre pas plus généreux, c'est afin d'éviter que la pénurie de son trésor n'occasionne de nouvelles charges aux Romains<sup>5</sup>. Il soumet jusqu'aux Goths à l'impôt et au respect du trésor; « qui croirait », s'écrie Ennodius, « que ses troupes auraient montré non pas l'orgueil des conquérants, mais la réserve de vaincus<sup>6</sup>? » Ailleurs, il remarque que « la loi triomphe d'une armée invaincue, que les soldats tendent aux règlements leur tête couverte de lauriers et que les prescriptions légales les subjuguent<sup>7</sup>. » Les faits que vise Ennodius sont précisés par Cassiodore. C'est, à Adria, les Goths que Théodoric force de restituer au fisc ce qu'ils lui avaient pris<sup>8</sup>; en Toscane, il ordonne au Sajon Gesila de les soumettre au vectigal<sup>9</sup>; si les domestiques du comte des Goths et de son vicomte sont quelque part la terreur des provinciaux, Severianus informe contre eux<sup>10</sup>. Dans le Picenum et le Sannium, il leur ordonne d'apporter à la cour, sans en distraire quoi que ce soit, le produit des dons faits au roi<sup>11</sup>.

Cette question financière nous amène à parler du partage des terres fait aux Goths. Le sujet est délicat et nullement éclairci. Des historiens superficiels<sup>12</sup>, rencontrant dans Procope le mot

1. 16-33. — 2. Anon. Valés., p. 311. — 3. *Panégyr.*, 210-13. — 4. *Vit. Epif.*, 107-32. — 5. 108-3. — 6. 319-7. — 7. 213-38, 214-3. — 8. *Cass., Var.*, I, 19. — 9. *Ibid.*, IV, 14. — 10. *Ibid.*, V, 14. — 11. *Ibid.*, V, 26. — 12. En particulier Am. Thierry.



τὸ τρίτημόριον τῶν ἀγρῶν, faussé encore par la traduction latine, en ont conclu immédiatement que Théodoric abandonna aux siens le tiers des terres italiennes sans spécifier leur nature, et naturellement ils ont présenté cet abandon comme une spoliation que les procédés d'une époque d'invasions suffisaient à peine à excuser. De nos jours, ce problème a été serré de plus près, et la conclusion n'est pas tout à fait la même. M. de Rozière<sup>1</sup>, se fondant sur un acte de vente passé peu de temps avant la chute de la domination des Ostrogoths et publié par M. Marini, acte où le vendeur garantit l'immeuble qu'il cède libre de toutes charges (obligations envers le fisc, dette vis-à-vis des particuliers, procès en litige, et *sors barbarica*), maintient l'hypothèse de la spoliation d'un tiers. Visant ensuite deux formules conservées par Cassiodore, il ajoute à ce prélèvement primitif un impôt payable en trois termes, d'où l'expression de *tertia*<sup>2</sup>. Loin de résoudre la difficulté, cette solution la complique encore. Le fait d'un impôt payable par tiers est établi et, s'il était nécessaire d'éclaircir par d'autres textes le sens des mots *binorum* et *ternorum exactio* de Cassiodore, nous aurions le témoignage d'Ennodius, qui nous montre dans la Ligurie l'indiction se payant en trois versements<sup>3</sup>; mais cet impôt n'a rien à voir avec les assignations de terres faites par Théodoric, à moins qu'on ne veuille confondre cette assignation avec cet impôt, ces *tertia*, ce τρίτημόριον, qui deviendrait, par un contresens, la part que le roi goth a affectée à ses troupes. M. Lécivain<sup>4</sup> a envisagé la question avec plus de méthode et arrive à une conclusion séduisante et cependant incomplète. Pour lui, les terres distribuées aux Goths sont les terres du fisc, d'autant plus nombreuses qu'elles se grossissaient des terres abandonnées par suite de la décadence de l'agriculture. Ce sont ces terres, — des terres publiques, — qui auraient été distribuées aux soldats de Théodoric et frappées, comme toutes les autres, d'un impôt égal au tiers des produits, si l'on adopte la leçon de Procope, ou d'un impôt payable par tiers, si l'on accepte les textes de Cassiodore et d'Ennodius. Mais la lettre d'Ennodius à Libérius nous prouve qu'en outre les

1. *Acad. des Inscriptions*, séance du 29 août 1879.

2. Cass., VII, 20-21.

3. Réponse de Théodoric à Épiphane et à Laurentius : « Duas tamen... indictionis... partes cedemus... tertiam tantummodo susceperunt... » (108-3.)

4. P. 162 et suiv.

Goths ont reçu en beaucoup d'endroits un tiers de domaines privés, comme cela avait eu lieu chez les Wisigoths et les Burgondes. Il le loue d'avoir enrichi d'innombrables troupes de Goths par une large attribution de biens ruraux, attribution si bien faite que les Romains s'en sont à peine aperçus<sup>1</sup>. L'abandon de terres du fisc, de biens de l'État ne pouvait, en aucune façon, atteindre les propriétaires italiens. Si Théodoric n'avait distribué que les terres du fisc, il n'aurait lésé que les anciens fermiers des terres publiques, qui, comme cela s'était vu depuis Licinius Stolon, avaient profité des troubles pour ne plus payer leurs redevances et pour s'approprier les biens de l'État que Théodoric leur fit rendre afin d'en pourvoir ses soldats. Et pour tout dire sur cette question des impôts, il n'est pas inutile de reprendre les termes de la lettre d'Ennodius à Libérius, qui nous fera mieux saisir le bon côté de la politique financière du roi ostrogoth : « C'est à peine, dit-il, si auparavant l'Italie pouvait vivre de ce que laissait suinter le trésor public, lorsque, toi, sans délai, tu lui as donné l'espoir d'une restauration de ses forces. C'est alors qu'on nous vit joyeusement, puisque tu gouvernais, porter aux caisses de l'État l'argent que nous n'avions coutume d'y déposer qu'avec la plus grande douleur. Sous ton administration, tu as développé les ressources de l'impôt et tu lui as donné des forces pour le bien public ; le premier tu fis affluer les richesses royales, sans le mal habituel de la concussion particulière ; le souverain est riche maintenant sans que la fortune des sujets soit amoindrie par cette richesse<sup>2</sup>. »

Dès les premiers temps de la république romaine, l'alimentation de l'Italie, l'annone, fut une des grandes préoccupations des gouvernants ; elle ne fut pas étrangère à Théodoric. Ce souci transparait dans le recueil de Cassiodore. A Faustus, il écrit de veiller à ce que dans les ports on ne puisse acheter de blé sur les navires étrangers, avant que les habitants de la province aient retenu ce qui est nécessaire à leur usage<sup>3</sup> ; au même, il lui ordonne de presser l'envoi de froment qui se faisait d'habitude en été de Calabre et d'Apulie<sup>4</sup>. L'Anonyme constate que de son temps on avait soixante mesures de blé pour un sou et trente amphores de vin pour le même prix<sup>5</sup>, et Paul Diacre note que les

1. Ennod., *Liberio*, 307-25. — 2. 307-25. — 3. Cass., *Var.*, I, 34. — 4. *Ibid.*, I, 35. — 5. Anon. Valés., p. 308, 311.

Romains furent dans la joie, car il avait ordonné qu'on distribuât chaque année au peuple vingt mille mesures de grain<sup>1</sup>. Enfin il s'occupe à faire restaurer des ports, surtout ceux qui sont voisins de Rome, envoie à ce sujet des ordres très précis à Sabiniacus<sup>2</sup>, et, en un mot, ne négligea rien pour assurer, selon les moyens en usage à son époque, la prospérité matérielle du peuple de l'Italie.

Il sut comprendre les mœurs des populations qu'il gouvernait à tel point qu'il flatta leur goût pour les jeux et les rétablit. Ennodius nous cite les combats de gladiateurs qui donnaient à un peuple habitué à une trop longue paix l'image de la guerre<sup>3</sup>. Ce n'est pas qu'il les approuve, il les blâme même, trouvant que ce qui a la cruauté pour origine n'est pas bon<sup>4</sup>; mais dans un panégyrique du roi il n'a garde d'omettre ce point important; l'Anonyme non plus<sup>5</sup>, et Cassiodore montre le roi s'occupant des spectacles et des pantomimes<sup>6</sup>, tâchant même d'épargner aux sénateurs les injures des bouffons<sup>7</sup>, se préoccupant de faire venir des cochers milanais pour le Consulat de Félix<sup>8</sup>, et si, jusqu'à un certain point, il adopte la manière de voir d'Ennodius<sup>9</sup>, il n'en fait pas moins dans une longue lettre l'éloge des jeux, engageant le consul Maximus à les donner splendides, bien qu'il soit obligé « d'ordonner des morts détestables<sup>10</sup>. »

Ce qui a le plus frappé les contemporains dans le gouvernement de Théodoric, c'est son goût, tout à fait étranger aux mœurs habituelles des Barbares, pour les monuments, pour l'embellissement de Rome et de Ravenne, pour les restaurations, le soin qu'il apporta à exciter le zèle de ses agents en cette matière et la quantité de travaux qu'il exécuta pendant un règne de trente-six ans. « Je vois, s'écrie son panégyriste, les villes sortir de leurs cendres revêtues d'un éclat inespéré; grâce aux bienfaits de la civilisation, partout flamboient les toits des palais; je vois même achever des monuments avant que d'en avoir deviné le plan<sup>11</sup>. » C'est sous une forme oratoire l'exacte expression de la vérité. P. Diacre, mal informé, nous dit seulement qu'il se fit construire des palais là où il habitait<sup>12</sup>; l'Anonyme, plus au courant, après avoir constaté que Théodoric fut un grand constructeur et un grand

1. P. Diacre, lib. XVI. — 2. Cass., *Var.*, I, 25. — 3. 213-25. — 4. 213-28. — 5. Anon. Valés., p. 308, 310. — 6. I, 20. — 7. I, 31-32. — 8. III, 39. — 9. V, 42. — 10. *Ibid.* — 11. 210-5. — 12. P. Diacre, *ibid.*

restaurateur de villes, énumère une partie de ses travaux : la restauration des aqueducs de Ravenne, la construction dans la même ville d'un palais, dont une mosaïque nous a conservé le dessin<sup>1</sup>, les thermes de Vérone, l'aqueduc; à Pavie, un palais, des thermes, un amphithéâtre et des murailles<sup>2</sup>. Mais c'est par Cassiodore que nous pouvons juger de l'exactitude d'Ennodius; nous voyons en effet dans les pièces qu'il a conservées le roi demander des marbriers expérimentés pour achever la basilique d'Hercule<sup>3</sup>, ordonner à l'évêque *Æmilianus* de construire un aqueduc<sup>4</sup>, prescrire au patrice *Symnaque* la restauration du théâtre en ruine de Pompée<sup>5</sup>; enjoindre à *Artémidore* de refaire les murailles de Rome<sup>6</sup>, à *Argolicus* de réparer les égouts de la ville<sup>7</sup>; dans les formules, nous trouvons celle du comte des embellissements de Rome<sup>8</sup> et celle de l'architecte public<sup>9</sup>; en un mot, nous y saisissons ce fait qu'il comprit bien son métier de roi en décorant et en construisant<sup>10</sup>. Ennodius, dans le passage cité, est même d'une exactitude plus rigoureuse encore que son style pompeux ne semble le permettre quand il dit que Rome, la mère de toutes les cités, « rajeunit de sa hideuse vieillesse par l'amputation qu'on lui fit subir de ses membres mutilés<sup>11</sup>. » Rhétorique est-on tenté de dire aussitôt; Cassiodore nous prouve le contraire et pour Rome et pour d'autres villes de l'Italie. En ce qui concerne Rome, il prie *Festus* d'envoyer à Ravenne les marbres qui n'étaient plus en place de la maison de *Pincianus*<sup>12</sup>; il donne au patrice *Albinus* la possession d'un portique ou d'un espace voûté pour y élever des maisons, afin que l'aspect de la nouveauté augmente l'éclat des vieilles murailles<sup>13</sup>. Ailleurs, il charge le comte *Suna* de rechercher les blocs de marbre cassés qui gisent çà et là et de les faire entrer dans la construction des murs<sup>14</sup>; il demande aux magistrats d'un municipes d'envoyer à Ravenne les colonnes et les pierres qui sont sans usage et qui proviennent des ruines<sup>15</sup>. C'est donc en coupant çà et là quelque lambeau de ruine, qu'il orne et qu'il décore, mais, à l'inverse de bien des conquérants et de beaucoup d'administrateurs, il se garde bien de toucher à ce qui est

1. Mosaïque de Sant' Apollinare Nuovo. — 2. Anon. Valés., p. 311. — 3. Cass., *Var.*, I, 6; III, 19. — 4. *Ibid.*, IV, 31. — 5. *Ibid.*, IV, 51. — 6. *Ibid.*, I, 34. — 7. *Ibid.*, III, 30.

8. « Formula comitivae formarum Urbis. » (*Ibid.*, VII, 6.)

9. *Ibid.*, VII, 15. — 10. Cass., *Var.*, I, 6. — 11. 210-6. — 12. *Var.*, III, 10. — 13. *Ibid.*, IV, 30. — 14. *Ibid.*, II, 7. — 15. *Ibid.*, III, 9.

intact, se contentant de prélever sur les démolitions la dîme de sa fantaisie ou d'utiliser les débris épars sur le sol.

Il ne songea pas seulement à embellir, il pourvut aussi à la défense; il ne cessa de multiplier les châteaux forts<sup>1</sup>, ordonnant aux Goths de Destona de fortifier leurs positions<sup>2</sup>, à ceux du castellum Verruca d'agir de même<sup>3</sup>, aux Arlésiens de réparer les tours de leur enceinte qui tombaient de décrépitude<sup>4</sup>, aux habitants de Feltre de munir d'une enceinte leur nouvelle cité<sup>5</sup>.

Il y a aussi dans le *Panégyrique* un paragraphe enthousiaste sur Théodoric restaurateur des lettres. Ennodius fut un fervent de la culture littéraire : « au moment où la force brutale domine partout, il persiste à proclamer que l'art de la parole est le premier de tous les arts et qu'il doit mener le monde. Il dit aux jeunes gens de bonne naissance qu'un grand seigneur qui n'a pas étudié est la honte de sa maison et que les belles connaissances relèvent l'éclat de la noblesse. Il exige que les ecclésiastiques passent d'abord par les écoles et se fâche contre une mère qui a engagé son enfant dans les ordres avant qu'il ait fini ses classes<sup>6</sup>. » Il consacre aux études, à leur utilité, à leur gloire, une longue lettre dédiée à Ambrosius et à Beatus<sup>7</sup>, et il a la joie de pouvoir saluer en Théodoric un prince ami des lettres et leur protecteur. Sous son gouvernement, dit Ennodius, « l'activité ne cessa de se manifester dans toutes les branches du savoir humain », il « encouragea les études » ; « avant lui, on aimait l'ignorance, l'éloquence restait sans récompense » ; « la tristesse envahissait partout l'esprit et l'intelligence »<sup>8</sup>. Cet éloge n'est pas immérité ; bien que Théodoric fût un illettré<sup>9</sup> et qu'il se servit pour signer d'un poncif en or, dont il remplissait les vides avec sa plume<sup>10</sup>, il avait un certain esprit naturel

1. Ennod., 210-18. — 2. *Var.*, I, 17. — 3. *Ibid.*, III, 48. — 4. *Ibid.*, III, 44. — 5. *Ibid.*, V, 9.

6. Boissier, *la Fin du paganisme*, I, 215-216. « Ante scipiones et trabes est pomposa recitatio. » (Ennod., 314-8.) « Dictio Lupicino quando in auditorio traditas est Deuterio v. s. » (*Dict.*, VIII, p. 78.) « Dictio in dedicatione auditorii. » (*Dict.*, VII, p. 6; *Ep.*, IX, 9, p. 297.)

7. P. 310-315. — 8. P. 212, 14-26. — 9. « Illiteratus esset. » (Anon. Valés., 308.)

10. « Igitur rex Theodoricus illiteratus erat et sic obruto sensu ut in decem annos regni sui quatuor literas suscriptionis edicti sui discere nullatenus potuisset. De qua re laminam auream jussit interrasiem fieri, quatuor literas regis habentem, Theod. ut, si subscribere voluisset, posita lamina super chartam, per eam penna duceret et subscriptio ejus tantum videretur. » (Anon. Valés., p. 313.) La partie de ce fragment de l'Anonyme est, croit Mommsen, d'un autre

et ne laissa pas de frapper des sentences qui restèrent longtemps en proverbe<sup>1</sup>. Il avait gardé de son éducation grecque le sentiment de la nécessité de l'instruction et de l'utilité, pour un état bien équilibré, d'y voir les intelligences occupées et les esprits actifs. On veut faire revenir à Syracuse les fils du noble Filagrius qui se trouvaient à Rome, en train d'y faire leurs études; à cette nouvelle, Théodoric écrit à Festus de les empêcher d'en sortir jusqu'à ce qu'il en ait donné l'ordre<sup>2</sup>; même ordre donné à Symmaque pour les enfants de Valerianus<sup>3</sup>.

De fait, il y eut sous son règne une véritable renaissance littéraire<sup>4</sup>. Déjà, dans la lettre à Ambrosius et à Beatus, Ennodius marque les principales illustrations de son temps, mais on peut ajouter d'autres noms à ceux qu'il donne. Au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, nous voyons, en dehors de Boèce, le plus illustre et le plus populaire des écrivains de cette époque, et de Cassiodore, Rusticus Helpidius, médecin de Théodoric, qui a laissé un poème sur les *Bienfaits du Christ*; Cornélius Maximianus, poète idyllique; Arator de Milan, d'abord employé à la cour de Théodoric, puis sous-diacre de l'église de Rome, qui traduisit en deux livres d'hexamètres les *Actes des Apôtres*; Venantius Fortunatus, le plus grand des poètes de cette époque; d'abord homme de lettres, il fut guéri miraculeusement, par l'huile d'une lampe qui brûlait devant un autel de saint Martin, de l'ophtalmie qu'il avait contractée à la suite de ses études à Ravenne et devint par la suite évêque de Poitiers; l'avocat Épiphane, qui composa un résumé des histoires ecclésiastiques de Socrate, de Sozomène et de Théodoret<sup>5</sup>. Tous sont des amis et des correspondants d'Ennodius, qui passait lui-même pour une des célébrités littéraires de son temps.

Ce que l'évêque de Pavie nous permet de recueillir sur le gouvernement de Théodoric nous force donc à conclure en faveur des excellentes dispositions du prince, de son désir sincère de restaurer la civilisation romaine, la *civilitas*, de renouer avec

auteur que la précédente et extraite des œuvres d'un écrivain malveillant pour Théodoric. Cf. Mommsen, *loc. cit.*

1. « Tantae sapientiae fuit ut aliqua, quae locutus est, in vulgo usque nunc pro sententia habeantur » (et l'auteur en cite quelques-uns). (Anon. Valés., p. 398.) Il était d'ailleurs d'un esprit curieux. (Ép. d'Altharic à Cassiodore, IX, 24.)

2. Cass., *Var.*, I, 39. — 3. *Ibid.*, IV, 6. — 4. « Vile divitias saeculi tui. » (212-28.) — 5. Cantù, *Hist. des Italiens*, III, p. 516-530.

les grands règnes réparateurs de l'histoire impériale la tradition interrompue, d'être un collègue, digne de ce nom, de l'empereur de Byzance. Ce que l'histoire nous en dit, ce que les lettres de Cassiodore nous font aussi un devoir de reconnaître, c'est que ce gouvernement fut doux et humain sans être faible et qu'Ennodius avait raison d'écrire : « Grâce à la protection divine, la douceur fit plus pour l'affection que la crainte, » et que, « s'il fut redouté des rois, ses familiers le chérèrent<sup>1</sup>. »

## VIII.

*Politique religieuse de Théodoric.*

Bien qu'arien, Théodoric accorda à l'Église catholique une protection sans réticence comme sans intermittence. Dès le début de son règne, il s'appliqua à s'attacher les évêques et se montra respectueux des droits et des privilèges des églises; cette politique pleine de déférence porta ses fruits : « la faveur divine », lui dit Épiphane, se manifesta très clairement à son endroit; le clergé tout entier, du moins celui du nord de l'Italie, se dévoua à sa cause et la fit triompher<sup>2</sup>. Il seconda, nous l'avons vu, cette bienveillance par d'habiles promesses<sup>3</sup> que le même Épiphane rappelle en ces termes : « Tu sais ce que tu as promis de faire, lorsque le ciel seul combattait avec toi et t'aidait de sa force invisible »; nous en ignorons toutefois la teneur. On peut cependant conjecturer, par le concert unanime d'éloges dont tous les écrivains ecclésiastiques de cette époque accompagnent le nom du roi, qu'elles eurent pour objet de faire entrevoir à l'Église un avenir de paix, de calme et de tolérance qu'il s'efforça de réaliser.

Dans l'exercice de leur religion, Théodoric laissa les catholiques absolument libres; les élections des papes Gélase II et Anastase II se firent sans son intervention parce qu'elles furent calmes. Mais comme il est le maître, le « dominator rerum, » qu'il assume la responsabilité de l'ordre dans l'État, qu'il se considère en outre comme l'héritier des Césars, qui se sont toujours donné la mission, depuis leur conversion au christianisme, de maintenir l'intégrité de la foi, dès qu'une élection pontificale ou

1. P. 211-40, 212-1. — 2. 100-6. — 3. 100-14.

épiscopale<sup>1</sup> est la cause de désordres, surtout si ces désordres peuvent pousser au schisme, il intervient comme modérateur et comme juge. Tel fut son rôle dans le schisme Laurentinien.

En 498, deux prêtres, Laurentius et Symmaque, sont élus évêques de Rome en même temps. Aucun d'eux ne voulant renoncer au bénéfice de cette élection, on s'en remet alors au jugement de Théodoric, qui décide que celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix sera proclamé évêque de Rome. Symmaque, réunissant ces conditions, est donc reconnu, et Laurentius, comme compensation, est pourvu de l'évêché de Nuceria. La paix ainsi rétablie, Théodoric vient à Rome; il y est reçu avec joie par le pape, par le Sénat et par le peuple en 500<sup>2</sup>.

Mais les ennemis de Symmaque ne perdaient pas courage : de nombreuses accusations sont portées contre lui : accusations d'adultère, de dissipation des biens d'église, de célébration intempestive de la Pâque. Théodoric cite alors le pape devant lui; Symmaque ne peut s'y rendre et le roi défère la cause à une assemblée présidée par le visitateur Pierre d'Altinum.

Cinq synodes se succédèrent pour juger cette affaire; ils se terminèrent par la réhabilitation de Symmaque.

Les débats de ces réunions ecclésiastiques furent fort agités : les partisans des deux concurrents soutenaient leurs candidats par tous les moyens en leur pouvoir, ne reculant même pas devant le soulèvement d'émeutes populaires.

Ennodius fut mêlé de très près à tous ces événements et on en trouve l'écho dans la plupart de ses œuvres, quoiqu'elles ne soient pas des plus importantes pour l'histoire du schisme.

Sa *Dictio* sur Laurentius, qui présida et dirigea les débats, paraît avoir été composée avant que le différend ait été réglé; la *Dictio quando de Roma rediit* n'est qu'une emphatique déclamation, moitié prose, moitié vers, qui n'apprend rien de bien précis. Dans son panégyrique, il parle à peine, et par allusion, de toute cette affaire. Reste le *Libellus pro Synodo*, qui est une œuvre de polémique officielle.

Les adversaires de Symmaque, non contents de multiplier les plaintes à Ravenne et les émeutes dans Rome, écrivirent encore

1. C'est ainsi que Liberius intervient dans l'élection d'Aquilée et qu'Ennodius lui écrit au nom du pape : « Dum pro venerandae religionis conscientiae verba dirigitis in Aquileiensis electione pontificis. » (153-21.)

2. Anon. Valés., 310.



des libelles diffamatoires pour le pape vainqueur. C'est à l'un d'eux, qui portait pour titre : « Contre le synode qui prononça une absolution déplacée, » qu'Ennodius fut chargé de répondre<sup>1</sup>.

Prenant, point par point, les arguments des adversaires, il s'attache à les réfuter et à les réduire à néant, quelquefois par le simple raisonnement, souvent à grand renfort de textes sacrés. L'œuvre ne serait, pour le sujet qui nous occupe, que d'un intérêt médiocre, si, au cours de ses réfutations, la personne, l'autorité, l'intervention du roi n'étaient mises sans cesse en cause.

Justifier de l'appui de Théodoric paraît avoir été la grande préoccupation des deux camps, et, d'après Vogel, cette lutte, pour compter le roi au nombre de ses partisans, fut réelle<sup>2</sup>. Ennodius s'efforce donc à démontrer que Symmaque et ses partisans n'entrèrent jamais en conflit avec l'autorité royale; c'est là le point important pour nous, parce que cette insistance des bel-ligérants sur cette question nous prouve que l'intervention de Théodoric était acceptée, était en quelque sorte légale et nous amène à parler de son rôle plus en détail.

Dès le début du conflit, Théodoric intervient. Lorsque les deux candidats sont en présence et qu'ils se prétendent tous deux élus, c'est au roi qu'on s'adresse, de prime abord, sans hésitation, pour les départager<sup>3</sup>. Le résultat du jugement fut défavorable à Laurentius. L'Anonyme Blanchinien insinue que ce jugement fut extorqué à prix d'argent; Stöber<sup>4</sup> penche pour cette assertion et rapproche du texte de l'Anonyme la lettre où Ennodius parle des 400 solidi d'or que Laurentius a empruntés pour les besoins du pape à Ravenne et qu'il ne peut se faire rendre<sup>5</sup>. Y a-t-il eu

1. « Adversus synodum absolutionis incongruae. » (*Libellus*, 49-29.)

2. Vogel, Préf., xvi, et dans son opuscule : *Die römische Kirchensynode vom Jahre 502 ap. Histor. Zeitschrift* de Sybel. N. F., t. XIV, p. 400. Il marque les différentes étapes de cette lutte par la variation des familles où furent pris les consuls. D'abord, Théodoric se range du parti de Symmaque et Avienus, fils de Faustus, est créé consul; puis il se tourne du côté de Laurentius, conversion marquée par l'élévation au consulat, en 504, de Céthégus, fils de Probinus, un des plus grands ennemis de Symmaque. Enfin, nouveau revirement, il revient à Symmaque; c'est l'époque du consulat de Messala, autre fils de Faustus (506), et de la sanction du synode reconnaissant Symmaque (507). L'hypothèse est ingénieuse, mais il est bien difficile de la prouver complètement.

3. « Regium subdituri judicium petere comitatum. » An. Blanch., ap. Muratori, III, 2<sup>e</sup> partie, p. 45 b.

4. *Quellenstudien zum Laurentianischen Schisma*. Vienne, 1886.

5. 83-18.

corruption? Envers qui? Envers le roi? c'est invraisemblable. Envers le préfet du prétoire? Il était Romain et toutes les grandes familles romaines avaient pris position dans le débat en soutenant Symmaque. S'il y avait eu quelque chose de douteux, Ennodius, le sachant, se serait-il exprimé avec tant de force sur l'honnêteté du roi et sur celle de sa cour? Il faut sans doute simplement voir dans cette somme le total des dépenses matérielles du pape à Ravenne. La campagne menée par les Laurentiniens força le roi à convoquer, le 1<sup>er</sup> mars 499, un synode pour établir la jurisprudence au cas de la vacance pontificale, et la décision est acclamée trente fois aux cris de : « Placent omnia ! Exaudi Christe, Theodorico vita ! » Pour juger de nouvelles accusations portées contre Symmaque, Théodoric réunit un nouveau synode en 501. C'est à partir de ce moment que ceux qui soutiennent Laurentius portent la question sur le terrain de l'obéissance à Théodoric et prétendent que les partisans de Symmaque ont sans cesse contrevenu aux ordres du roi, et que, par conséquent, leur décision est nulle.

Après avoir prétendu que les membres du synode n'étaient pas en assez grand nombre pour autoriser une délibération<sup>2</sup>, ils prétendent qu'il était inutile de convoquer une assemblée pour un objet déjà tranché par les rescrits royaux<sup>3</sup>; enfin, ils accusent les défenseurs de Symmaque d'avoir résisté à l'action du *visitator* nommé par le roi, comme étant illégale, par conséquent d'avoir résisté au souverain<sup>4</sup>.

A toutes ces raisons, Ennodius répond, tout en se gardant de compromettre en quoi que ce soit l'autorité royale. Si le synode était incomplet, c'est que les ordres du prince ne pouvaient se faire entendre aux morts<sup>5</sup>; les préceptes royaux, c'est vous qui les méprisez, en affectant de la vénération pour le roi<sup>6</sup>; quant

1. Thiel, *Epist. pontif. rom. genuinae* (1868), p. 647.

2. « Non omnes, inquit, sacerdotes regis ad concilium adscivit auctoritas. » (*Libel.*, 50-2.)

3. « Viri optimi, subdidistis : ex praeceptis regis evocationis causam fuisse jam cognitam. » (*Ibid.*, 50-28.)

4. « Dicitis laesum principem, quare adtributum visitatorem contra ecclesiasticas regulas prima volumus fronte discedere. » (*Ibid.*, 60-17.)

5. « Mancipia Tartari et liquido Salanae ministri quoscumque non evocavit scriptum principis, » 50-3; cf. « Qua nos voluisset aetate fractos debilitate corporis invalidos causa congregari. » (Thiel, p. 658.)

6. « Exhinc digressi bonarum rerum in rege laudatis affectum. » (Ennod., 51-1.)

au visiteur, il est prouvé par les faits qu'en dehors de ce qui concerne la souveraineté du roi, vous n'avez voulu que des choses nuisibles<sup>1</sup>.

Tout le débat s'engage donc autour de Théodoric ; c'est, et l'on voit ainsi toute l'importance qu'on attachait dans les deux camps à son intervention dans cette affaire où il est arbitre et juge, et toute l'importance du rôle qu'il jouait légalement dans les questions religieuses, c'est lui qui convoque le synode<sup>2</sup>. Symmaque l'en remercie<sup>3</sup>. S'il agit ainsi, c'est parce qu'il y est forcé, par son titre de souverain d'Italie et par la responsabilité qu'il a<sup>4</sup> ; mais, comme il ne lui appartient pas de décider en dernier ressort sur des matières ecclésiastiques, il délègue son autorité au synode<sup>5</sup>.

Si Théodoric est venu à Rome, c'est pour apaiser les troubles par sa présence<sup>6</sup>, et, quand les synodes qu'il a convoqués, loin de ramener la paix, ne font qu'augmenter la discorde, il écrit aux évêques des lettres de plus en plus pressantes.

Entre le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> synodes romains, les évêques se sont enfuis de Rome et prétendent se réunir à Ravenne. Ce n'est pas à Ravenne que se réunira le synode, répond le roi, mais à Rome, parce qu'à Ravenne il y a d'autres choses à faire<sup>7</sup>. Au lieu de juger, les évêques se disputent, il les rappelle à de meilleurs sentiments, en leur disant qu'il leur appartient, en consi-

1. « Unde ex aperto constat, nulla vos extra praestantiam piissimi regis quam frustra desideratis noxae copulari exemplorum auctoritate fulciri. » (60-21.)

2. « Respondit praefatus rex piissimus bonae conversationis affectu : plura ad se de papae Symmachi actibus horrenda fuisse perlata et in synodo oportere, si vera esset inimicorum ejus objectio, judicatione constare. » (Thiel, 658.)

3. « Et de evocatione synodali clementissimo regi gratias retulit. » (*Ibid.*, 659.)

4. « His ita actis... nos ad justitiam contulimus principalem, scientes divinitate propria regere dominum quem ad Italiae gubernacula ipsa providerit. » (*Ibid.*, 662.)

5. « Rex... respondit : in synodali esse arbitrio in tanto negotio sequenda praescribere, nec aliquid ad rem praeter reverentiam de ecclesiasticis negotiis pertinere ; committens etiam potestati pontificum ut sive propositum vellent audire negotium sive nolent, quod magis putarent utile, deliberarent. » (*Ibid.*, 663.)

6. « Nos potius Romam Deo auctore, veniamus, ut praesentibus saltem nobis citra confusionem atque discordiam secundum Dei timorem tanta causa terminum sortiatur. » (Thiel, 671.)

7. « Nam Ravennam, quemadmodum speratis, non putavimus revocandum esse concilium, dum aliorum labore, aliorum permovemur aetate. » (Thiel, 671.)

dération de la demande qu'il leur adresse, de leur affection pour la religion, du repos de Rome, de terminer cette affaire<sup>1</sup>. Embarrassés, ils sont incapables de se former une opinion et de prendre une détermination et s'adressent au roi<sup>2</sup>. Celui-ci leur écrit d'un ton sévère : « Nous vous intimons l'ordre de juger la chose de Dieu que nous vous avons confiée comme il vous paraîtra bon, mais n'attendez pas de nous un jugement; c'est à vous qu'il appartient de le rendre<sup>3</sup>. » Il n'y a pas encore de solution; c'est en vain qu'il écrit encore une fois aux membres du synode : « S'il vous paraît bon de terminer l'affaire sans discussion, que vous la discutiez ou non, jugez selon ce qui vous semblera bon. Ne me redoutez pas, n'envisagez que la raison, faites seulement en sorte que le Sénat, les clercs et le peuple soient en paix et veillez à écrire ce que vous déciderez<sup>4</sup>. » A la fin, ne voyant pas de terme à ce conflit, il éclate : « Je vous ordonne de faire ce que Dieu vous commande<sup>5</sup>. » Ces extraits de sa correspondance officielle montrent jusqu'à quel point il chercha à demeurer neutre dans cette question du schisme, jusqu'à laisser provoquer des émeutes dans Rome et des troubles dans l'Italie; si, à la fin, il parle plus sévèrement, c'est qu'il y avait plus d'un an que duraient les débats et qu'ils n'avaient abouti à rien.

Ses droits souverains lui donnent donc, quoiqu'il fût Arien, une autorité légitime sur l'Église; il tranche les différends qu'il se croit en droit de connaître, apaise les querelles, convoque les synodes, surveille leur action, nomme des enquêteurs, institue auprès d'eux des commissaires, les majordomes Gudila et Bedculphe<sup>6</sup>, sanctionne les canons et les décrets, agit en un mot

1. « Hoc petitioni nostrae, hoc religionis affectui, hoc quieti Romanae conferre civitatis, ut sacerdotali consideratione proposito delegato terminum detis. » (Thiel, 673.)

2. « Concedite nobis optatissimo praecepto ut... » (*Ibid.*, 678.)

3. « Praesentibus intimamus oraculis... ut causam Dei, quam vestrae congregationi amplissimo senatui... commisimus, quemadmodum visum vobis fuerit, ordinetis; nec a nobis vestri expectetur forma iudicii, sed vos qualiter vultis ordinate. » (*Ibid.*, 679.)

4. « Si vero vobis visum fuerit sine discussione causam finire, aut discussa, aut indiscussa quemadmodum visum vobis fuerit, iudicate. Meam personam nolite metuere, reddituri rationem ante conspectum Dei : tantum ut senatum, clerum et populum pacificum dimittatis et quod judicaveritis scribalis. » (Thiel, 680.)

5. « Ego, non solum impono, sed etiam rogo, ut faciatis, quae Deus praecipit. » (*Ibid.*, 680.)

6. « Gudilam et Bedculphum sublimes viros majores domus. » (*Ibid.*, 675.)

comme ses prédécesseurs et comme les empereurs byzantins, sans que personne le trouve mauvais ou élève quelque critique. En aucun cas, nous ne le voyons cependant agir en maître; s'il intervient dans ces questions religieuses, il ne pèse pas sur leur solution, ne fait pas prédominer sa volonté et sépare nettement le temporel du spirituel.

Vis-à-vis du clergé, il use de la même politique de douceur, de bienveillance, mais aussi de fermeté, qu'il a montrée dans les autres parties de son gouvernement.

Un prêtre, Aurelianus, avait été frustré d'une partie de son héritage; Théodoric le lui fait rendre<sup>1</sup>. Cet exemple de bonté n'est pas le seul que nous fournisse Ennodius : « Il a ordonné, dit-il, que les églises recouvraient leur patrimoine, et gémît de ne pas le voir augmenté. Cependant, c'est par lui que les riches dotations des pauvres sont maintenues et que les moyennes sont enrichies. Enfin, il chérit les prêtres vertueux<sup>2</sup>. » Cassiodore nous le montre sous un autre jour, dans son rôle de justicier vis-à-vis de l'Église; là, il n'apparaît pas différent de ce que les événements du concile l'ont fait voir : en remettant en possession de leur siège des évêques qui en avaient été momentanément dépossédés pour passer en jugement, il ne fait, dit-il, qu'obéir à la tradition<sup>3</sup>. S'il a des secours (1,500 sous) à faire distribuer aux habitants d'une contrée que ses troupes ont traversée, il en charge l'évêque Séverus, parce qu'il a l'habitude d'estimer les dommages<sup>4</sup>; à propos d'une contestation entre la ville de Sarsena et l'Église, il en remet la connaissance à la cour de l'évêque, à moins que celui-ci ne veuille en saisir la justice royale<sup>5</sup>; enfin, il décide que, dans les questions ecclésiastiques, c'est aux juges du clergé à se prononcer<sup>6</sup>.

Cette façon d'agir nous aide à comprendre l'enthousiasme d'Ennodius pour Théodoric et le justifie : « Grâces soient ren-

1. « Nescio quid magnitudini vestrae hostilis malitia de patrimonii ubertate decerpserit : tamen sub hoc titulo invictissimi domini multum locupletem gratiam comparavit. » (Ennod., 217-16.)

2. 319-10.

3. *Var.*, I, 9. Eustorgio ep. « quem novimus traditionem ecclesiasticam. »

4. *Ibid.*, II, 8. « Habita laesionis aestimatione. »

5. II, 18 ; IV, 44.

6. « Quoniam causarum vestrarum qualitas vobis debet iudicibus terminari. » (*Cass., Var.*, III, 37.)

dues à Dieu », s'écrie-t-il dans le *Libellus*, « qui a donné cette prévoyance à celui à qui est commis le soin de toutes choses. La sagesse du souverain est l'espoir certain du repos et du salut<sup>1</sup>. » Et, dans la lettre « *In Christi signo*, » qui est comme un écho ou comme un essai du Panégyrique, il ajoute : « Ce qu'à grand-peine les anciens princes ont obtenu par leur présence, une brève lettre de notre roi l'a obtenu. — Que le Christ donne à ce prince un successeur de sa race pour voir revenir l'âge d'or<sup>2</sup>. »

### *Conclusion.*

De l'ensemble des documents épars dans l'œuvre d'Ennodius, il ressort donc que la domination des Ostrogoths en Italie fut heureuse et féconde en bons résultats pour ce pays. Théodoric ne se conduisit pas en chef barbare, désireux d'assurer aux siens la possession temporaire d'une contrée qui fut le point de mire de toutes les invasions germaniques ; il fut un roi dans toute la force du terme. Si Ennodius était le seul garant que l'on puisse invoquer pour appuyer une pareille conclusion, les liens qui l'unissaient au roi goth, sa qualité de panégyriste pourraient nous rendre ses appréciations douteuses ; mais tous les contemporains sont unanimes à l'affirmer, et, pour le prouver mieux que tous les discours, mieux que toutes les histoires, nous avons des textes qu'on ne fausse pas, le recueil authentique de sa chancellerie, le formulaire de Cassiodore, qui corrobore pleinement les dires de l'évêque de Pavie. Ces deux écrivains se complètent l'un l'autre et leur confrontation est toute à l'avantage de Théodoric.

Ennodius toutefois est mort avant le roi ; il n'a pas connu les cruautés de la fin de sa vie, l'aigreur d'un esprit qui sent son œuvre en péril, qui se sait sans successeur direct, qui devine l'empire d'Orient fomentant contre lui, sous couleur de religion, la révolte et la haine, et qui voit ceux en qui il avait le plus de confiance, les sénateurs, Festus lui-même, se mettre, en haine de Symmaque, à la tête d'un parti destiné à provoquer sa chute.

Odoacre et Boèce, les victimes qui ouvrent son règne et qui le ferment, ont empêché qu'on le jugeât froidement et sans parti

1. *Lib.*, 59-17. — 2. 319-3, 22.

pris; on s'est arrêté à ces deux taches de sang, on n'a pas voulu les effacer. Est-ce juste?

De l'Italie, ballottée depuis cent ans au caprice de toutes les révolutions, de toutes les invasions, de toutes les usurpations, il a fait un pays tranquille et prospère : la sollicitude du grand roi a procuré le repos aux Italiens<sup>1</sup>. Sous son règne, pas de guerres; Odoacre vaincu, ce ne fut plus que sur les frontières qu'on se battit.

D'un gouvernement livré à toutes les faiblesses, hésitant et troublé en face des Barbares, tremblant devant les maîtres de la milice, besogneux et haï, il fit un gouvernement fort et réparateur, riche et dispensateur de biens qu'on ne lui connaissait plus; en cela, Théodoric a été justement loué par Jordanès : « il gouverna avec sagesse et pacifiquement<sup>2</sup>. »

Plein d'ambition, il est vrai, mais d'une ambition toute romaine, il se donna les Antonin, les Constantin, les Théodose pour modèle, et le développement du vieil esprit civilisateur de Rome, de la *civilitas*, pour but. « Lorsqu'il sentit, nous dit Jordanès, ses derniers moments arriver, il convoqua autour de son lit les comtes goths, les grands de sa nation, le petit Athalaric, et il leur donna comme ordres suprêmes, comme s'il récitait à haute voix son testament, de chérir le roi, d'aimer le Sénat et le peuple romain, de se rendre propice en l'apaisant le souverain de l'Orient<sup>3</sup>. »

Ces paroles ne sont pas d'un Barbare; dans ces trois derniers préceptes se trouvent résumée toute la politique de son gouvernement et celle de sa diplomatie, tout le secret de sa force, mais aussi tout celui de la faiblesse de son empire, car le roi allait être un enfant, le Sénat romain s'était détaché de lui et le César byzantin convoitait l'Italie que Théodoric avait restaurée.

Son œuvre dura donc peu, mais, si courte qu'elle ait été, l'idée qui l'inspira fut haute et noble; Ennodius nous a permis de la

1. « Otia nostra magni regis sollicitudo custodit. » (210-18.)

2. « Regnum gentis suae et Romani populi principatum prudenter et pacifice per xxx continuavit annos. » (Jord., *De regn. succ.*, p. 137.)

3. « Et cum se in brevi ab hac luce egressurum cognosceret, convocans Gothos comites, gentisque suae primates, Athalaricum infantulum adhuc... eisque in mandatis dedit, ac si testamentali voce denuntians, ut regem colerent, senatum populumque Romanum amarent, principemque orientalem placatum semper et propitium haberent. » (Jord., *Get.*, p. 324-25.)

saisir et de la fixer, Cassiodore de la prouver. Aussi notre conclusion sera-t-elle celle de Procope, qui cependant n'aimait pas Théodoric, mais qui a donné sur lui le jugement le plus équitable et le plus vrai : « Il faut pourtant avouer qu'il a gouverné ses sujets avec toutes les vertus qui sont dignes d'un grand empereur, il a maintenu la justice, il a établi de bonnes lois, il a défendu son pays de l'invasion de ses voisins et a donné toutes les preuves d'une prudence et d'une valeur extraordinaires. Il n'a fait aucune injustice à ses sujets ni permis qu'on leur en fit... Enfin, quoique Théodoric n'eût que le titre de Roi, il ne laissa pas d'arriver à la gloire des plus illustres empereurs qui aient monté sur le trône des Césars<sup>1</sup>. »

Maurice DUMOULIN.

1. Procope. *De bell. Goth.*, 1, § 5 et 6, trad. de Cousin, *Hist. de Const.*, t. 1, p. 355.

---



LE

# CONSEIL DE CASTILLE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

Le « royal et suprême Conseil de Castille » était le premier corps de l'État espagnol et l'organe essentiel de la vie politique dans la Péninsule. Une trentaine de magistrats élaboraient et promulguaient les lois, nommaient aux emplois civils, contrôlaient l'administration, rendaient la justice en dernier ressort, étendaient leur autorité sur tous les intérêts matériels ou moraux de la nation. Aucune requête ne pouvait parvenir au roi sans passer par leurs mains, aucun ordre de l'autorité royale ne s'exécutait sans leur participation.

Lorsque le roi était faible de caractère ou inappliqué, le Conseil se substituait presque entièrement au monarque. Même avec un souverain actif et intelligent, l'action du Conseil restait considérable, sans d'ailleurs jamais faire échec à la volonté souveraine, parce qu'en chaque affaire particulière le dernier mot appartenait toujours au roi, et parce que toute opposition était impossible dans une assemblée dont tous les membres avaient été nommés par le roi, étaient payés par lui et pouvaient, à sa volonté, être révoqués ou commis à d'autres fonctions. Le Conseil était un régulateur destiné à rendre l'expression de la volonté suprême plus réfléchie et plus équitable; c'était un monument de la sagesse castillane, et c'eût été une institution parfaite, si les vices des hommes permettaient qu'il y en eût et si les précautions prises pour éviter un abus n'engendraient pas le plus souvent dix autres abus, aussi pernicieux que le premier.

Tel qu'il était, le Conseil de Castille mériterait de faire l'objet d'une étude approfondie; nous ne prétendons donner ici qu'une idée générale de son organisation et de son fonctionnement sous les rois de la maison de Bourbon avant la révolution de 1808.

## I. — Sources.

Les principaux documents législatifs concernant le Conseil de Castille se trouvent dans la *Novísima Recopilacion*, grande compilation du droit castillan, commandée par Charles IV à D. Juan de la Reguera Valdelomar, rapporteur à la chancellerie de Grenade, et publiée à Madrid en 1805 en cinq volumes in-4°. Le titre IV est consacré à « la royale juridiction ordinaire et à son exercice dans le suprême Conseil de Castille. » Il ne comprend pas moins de trente titres, auxquels il faut ajouter un grand nombre de lois éparses dans les autres livres<sup>1</sup>.

Ces lois contiennent la législation générale, mais ne nous disent pas comment le Conseil l'appliquait. Deux ouvrages nous renseigneront à ce sujet. D. Antonio Martinez Salazar a publié à Madrid en 1764 une « Collection de mémoires et notices sur le gouvernement général et politique du Conseil<sup>2</sup> » qui permet de

1. 1. De la juridiction royale et de la décision des conflits. — 2. Des tribunaux et de leurs membres en général. — 3. Du royal et suprême Conseil de Castille et de ses membres. — 4. De la Chambre de Castille. — 5. Des affaires dont la connaissance appartient au Conseil. — 6. Des affaires dont le Conseil ne peut connaître. — 7. De la manière de procéder à la visitation et détermination des affaires devant le Conseil. — 8. De la manière de voter dans les plaids et affaires du Conseil. — 9. Des consultations du Conseil au roi. — 10. Des commissions du Conseil et du mode de procéder de ses juges et officiers en mission. — 11. Des redditions de comptes et de la manière de procéder à leur détermination devant le Conseil. — 12. Des lettres et provisions du Conseil et de leur rédaction. — 13. De l'enregistrement et du sceau des lettres royaux et des provisions du Conseil. — 14. Des condamnations à l'amende et aux frais de justice devant le Conseil. — 15. Des membres du Conseil qui ont la surintendance de certaines régions et provinces du royaume. — 16. Des fiscaux du Conseil et de leurs agents. — 17. Du juge inspecteur des employés du Conseil et de leurs droits en général. — 18. Du greffier de la Chambre et de gouvernement du Conseil. — 19. Des avocats du Conseil. — 20. Des rapporteurs du Conseil. — 21. Des greffiers de la Chambre du Conseil. — 22. Des receveurs du Conseil. — 23. Du taxateur de droits du Conseil. — 24. Des huissiers du Conseil. — 25. Des procureurs titulaires de Madrid. — 26. Des agents et solliciteurs d'affaires de Madrid. — 27. Des deux Chambres de Cour et de leurs alcaldes. — 28. Des alcaldes juges de province de Madrid. — 29. Des greffiers du tribunal de province de Madrid. — 30. Des alguazils de la Cour et de la ville, employés, portiers et autres gens de la Chambre des juges de l'hôtel et de la cour.

2. D. Antonio Martinez Salazar, *Coleccion de memorias y noticias del gobierno general y politico del Consejo*. Madrid, 1764, in-fol.

se faire une idée nette et exacte de son fonctionnement. D. Pedro Escolano de Arrieta, greffier de la Chambre et greffier de gouvernement du Conseil, a laissé une magistrale étude sur les attributions du Conseil. Elle a été publiée après sa mort en deux volumes in-folio<sup>1</sup>.

Enfin, les archives d'Espagne renferment d'immenses collections de pièces originales émanant du Conseil qui permettent de le suivre pas à pas, pendant de longues périodes, dans toutes ses opérations. Les documents les plus anciens sont à Simancas<sup>2</sup>. Les plus récents, versés d'abord aux Archives générales centrales d'Alcalá de Henares, sont aujourd'hui aux Archives historiques nationales de Madrid<sup>3</sup>.

## II. — *Personnel du Conseil.*

Le Conseil de Castille, bien des fois réformé depuis sa fondation par Alphonse V en 1329, avait été constitué définitivement par l'ordonnance royale du 17 juillet 1691<sup>4</sup>. Macanaz et Orry avaient tenté de le refondre dans le goût français par les décrets des 10 novembre 1713, 1<sup>er</sup> mai et 16 décembre 1714; mais leurs idées avaient été mal accueillies par les Espagnols, et le 9 juin 1715 le roi revint purement et simplement à la législation de

1. *Practica del Consejo real en el despacho de los negocios consullivos, instructivos, y contenciosos, con distincion de los que pertenecen al Consejo pleno, o a cada sala en particular, y las formulas de las cédulas, provisiones y certificaciones respectivas. Obra postuma de D. Pedro Escolano de Arrieta, caballero pensionado de la distinguida Orden de Carlos III, del Consejo de S. M., su secretario escribano de Camara mas antiguo, y de gobierno del Consejo.* Madrid, 1796, 2 tomos en-fol.

2. *Ynventario manual de los papeles del Archivo de la Secretaria de Estado y del despacho de Gracia y justicia de España, que de R. orden se remiten al Archivo general de Simancas en este año de 1826.* — Ms. (arch. de Simancas).

3. *Inventario provisional* (1898). — I. *Papeles de Estado.* — V. *Consejo de Castilla. Sala de gobierno. Universidades.* — XIV. *Consejo de Castilla camara de Aragon, camara de Castilla* (1578-1894). *Libros de registros, libros de privilegios, libros de relatores, matriculas, inventarios, indices, consultas* (1,813 volumes et 1,778 liasses). — XXXV. *Camara de Castilla* (3,165 liasses). — XXXVII. *Sello de Castilla* (1690-1893) (1,261 liasses pour la partie civile, 108 liasses pour la partie ecclésiastique). — XL. *Relacion de los libros de matricula e inventarios del Archivo del Consejo de Castilla* (60 titres).

4. *Novisima Recopilacion*, libro IV, titulo III, ley 3.

Charles II. Depuis cette époque jusqu'en 1808, le Conseil n'éprouva que des changements à peu près insignifiants.

Le Conseil de Castille se composait en réalité de trois corps distincts : la Chambre de Castille (*Real Camara*), le Conseil proprement dit (*Consejo*) et la Chambre des juges de l'hôtel et de la cour (*Sala de alcaaldes de Casa y Corte*).

La Chambre de Castille était une sorte de Conseil privé, créé en 1588 par Philippe II pour l'assister dans tous les actes de juridiction gracieuse<sup>1</sup>. Elle était présidée par le président ou gouverneur du Conseil et se composait d'un certain nombre de conseillers qui portaient le titre de *camaristas*.

La Chambre des juges de l'hôtel et de la cour, présidée par un conseiller de Castille, était le grand tribunal criminel de Madrid, avait la police de la ville et de sa banlieue et tendait de plus en plus par l'extension graduelle de sa compétence civile à prendre le caractère d'une *Audiencia*.

Nous laisserons de côté dans cette étude la Chambre royale et la *Sala de Alcaaldes* pour ne nous occuper que du Conseil proprement dit.

Il se composait en 1804 d'un gouverneur, de vingt-neuf conseillers et de trois procureurs généraux (*fiscales*) répartis en cinq chambres<sup>2</sup>.

1. Antequera, *Historia de la legislacion española*. Madrid, 1884, in-8°, p. 346.

2. *Sala primera de gobierno* :

Exc<sup>mo</sup> S<sup>r</sup> Conde de Montarco, del Consejo de Estado, gobernador.

1. Ill<sup>mo</sup> S<sup>r</sup> D. Miguel de Mendinueta y Muzquiz, de este Consejo y Camara.

7. S<sup>r</sup> D. Benito Puente.

8. S<sup>r</sup> D. Gutierre Vaca de Guzman.

12. Ill<sup>mo</sup> S<sup>r</sup> D. Juan de Morales, Guzman y Tovar, con honores de la Camara.

13. S<sup>r</sup> D. Juan Antonio Pastor.

14. S<sup>r</sup> D. Felipe Ignacio de Canga Arguelles.

17. S<sup>r</sup> D. Manuel del Pozo.

20. S<sup>r</sup> Marques de Fuerte Hajar.

26. S<sup>r</sup> D. Antonio Ignacio de Cortabaria.

28. N.

29. N.

S<sup>r</sup> D. Gabriel de Achutegui, fiscal de este Consejo por lo tocante a las provincias de Aragon.

S<sup>r</sup> D. Francisco de Arjona, fiscal de este Consejo, por lo tocante a las provincias del territorio de la chancilleria de Valladolid.

S<sup>r</sup> D. Simon de Viegas, fiscal de este Consejo, por lo tocante a las provincias del territorio de la chancilleria de Granada.

*Nota.* — Estos tres señores fiscales estan encargados de despachar

Le Conseil était placé sous l'autorité d'un président, ou au moins d'un gouverneur (*gobernador*), nommé par le roi. Pendant longtemps, les fonctions de président de Castille avaient été dévolues à des prélats<sup>1</sup>; le roi finit par préférer des laïques et ne nomma plus que des gouverneurs révocables au lieu de présidents inamovibles<sup>2</sup>.

Le gouverneur du Conseil était le premier personnage du royaume après le roi. La Chambre royale se réunissait chez lui et sous sa présidence. Tous les placets adressés au roi passaient

igualmente los asuntos de la Camara correspondientes a sus respectivos departamentos.

*Sala segunda de gobierno :*

2. S<sup>r</sup> D. Francisco de Acedo y Torres.
9. S<sup>r</sup> D. Antonio Villanueva y Pacheco.
22. S<sup>r</sup> D. Domingo Fernandez de Campomanes.
24. S<sup>r</sup> D. Bartolome de Rada y Santander.

*Sala de mil y quinientas :*

3. S<sup>r</sup> Conde de Isla.
15. S<sup>r</sup> D. Antonio Gonzalez Yebra.
16. S<sup>r</sup> D. Marques de Casa Garcia del Postigo.
18. S<sup>r</sup> D. Joseph Maria Puig de Samper.
23. S<sup>r</sup> D. Andres Lesauca.

*Sala de justicia :*

4. S<sup>r</sup> D. Arias Antonio Mon y Velarde.
11. S<sup>r</sup> D. Bernardo de Riego y Solares.
25. S<sup>r</sup> D. Antonio Alvarez Contreras.
27. S<sup>r</sup> D. Francisco Domenech y Nadal.

*Sala de Provincia :*

6. Ill<sup>mo</sup> S<sup>r</sup> D. Joseph Antonio Fita, de este Consejo y Camara.
10. S<sup>r</sup> D. Pedro Gomez Ibar Navarro.
19. S<sup>r</sup> D. Sebastian de Torres.
21. S<sup>r</sup> D. Joseph Navarro Vidal.

*Governador de la sala de Alcaldes de Casa y Corte :*

5. S<sup>r</sup> D. Gonzalo Joseph de Vilches.

*Jubilados con todos sus honores :*

- Ill<sup>mo</sup> S<sup>r</sup> baron de Castiel.  
 S<sup>r</sup> D. Pablo Antonio Ondarza.  
 S<sup>r</sup> D. Benito Ramon de Hermida.  
 S<sup>r</sup> D. Domingo Codina.  
 S<sup>r</sup> D. Juan Antonio Lopez Altamirano.

Guia de Forasteros, 1804.

1. De 1700 à 1751, on compta neuf gouverneurs ecclésiastiques contre trois laïques (Martinez Salazar, *Coleccion de memorias*, cap. 2).

2. Le dernier président de Castille fut D. Juan Manuel Joaquin Alvarez de Toledo, comte d'Oropesa, qui résigna ses fonctions en 1699 (Martinez Salazar, *Coleccion de memorias*, cap. 2).

par ses mains. Aucun corps constitué, aucune communauté ecclésiastique ne pouvait envoyer une délégation au roi sans sa permission. Tous les jours il adressait au roi un résumé des affaires intéressantes qui s'étaient présentées depuis la veille (*pliego diario*). Chaque année, le gouverneur proposait au roi la liste de répartition des conseillers entre les diverses chambres du Conseil et choisissait avec le roi le gouverneur de la *sala de Alcaldes*, les deux juges de commission, les deux juges des conflits (*juces de competencias*), le juge des employés du Conseil (*juz de ministros*). Il désignait les présidents des Chambres criminelles dans les chancelleries et audiences<sup>1</sup>. Il nommait le conseiller assesseur du surintendant général des amendes et frais de justice (*Superintendente general de las penas de Camara y gastos de justicia*). Lorsqu'une terre de majorat se trouvait mise sous séquestre au cours d'un procès, c'était le président de Castille qui nommait les fonctionnaires civils et avait charge de pourvoir aux bénéfices vacants de l'État en litige. Il nommait chaque année la moitié des huissiers du Conseil et les deux alguazils des vagabonds à Madrid. On lui rendait des honneurs extraordinaires : il avait sa place marquée à la procession et à la comédie ; pendant toute la durée des audiences, sa voiture l'attendait dans la cour du palais ; dans son carrosse, il occupait toujours seul la place du fond et ne la cédait à personne, pas même aux évêques. Il ne devait de visite à personne et ne répondait aux lettres qui lui étaient adressées que sur un ordre du roi. L'étiquette ne laissait pas d'être parfois gênante. Il ne pouvait paraître en public qu'à la tête du Conseil ; quand il sortait seul, les rideaux de sa voiture devaient être fermés<sup>2</sup>.

Le parquet du Conseil se composait de trois procureurs généraux (*fiscales*), dont l'un remplissait en outre les fonctions de fiscal de la Chambre royale<sup>3</sup>. Les trois fiscaux s'étaient partagé toute l'Espagne. Le premier avait toutes les affaires nées dans le ressort de la chancellerie de Valladolid, le second toutes celles qui provenaient du territoire de la chancellerie de Grenade,

1. L'Espagne avait deux tribunaux supérieurs : la chancellerie de Valladolid et celle de Grenade, et neuf cours d'appel installées à la Corogne, Oviédo, Badajoz, Séville, Palma de Canarias, Valence, Palma de Mallorca, Barcelone et Saragosse.

2. Martínez Salazar, *Coleccion...*, cap. 2.

3. Décret du 1<sup>er</sup> mai 1767.

le troisième toutes celles d'Aragon. Quatre agents fiscaux ordinaires et quatre agents fiscaux extraordinaires aidaient les procureurs à instruire les affaires<sup>1</sup>.

Les archevêques, évêques, ducs et comtes étaient membres-nés du Conseil, mais n'avaient le droit d'y paraître que pour assister au jugement de leurs propres procès. Ils devaient quitter la salle lorsque le Conseil passait à l'examen d'une affaire où ils n'étaient point intéressés<sup>2</sup>. On vit encore en 1702 le connétable de Castille, le comte de Benavente et le duc d'Osuna demander séance (*pedir estrados*) pour assister au jugement d'un procès relatif à l'état de Velasco<sup>3</sup>; mais cet usage était tombé en désuétude à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

Les conseillers de Castille étaient nommés par le roi et choisis parmi les magistrats les plus instruits et les mieux notés<sup>4</sup>. Un grand nombre sortaient des grands collèges (*Colegios mayores*) des Universités<sup>5</sup>. Ces instituts aristocratiques ne passaient pas pour être des sanctuaires de la science; on y apprenait plutôt l'art de se pousser dans le monde que le Digeste ou le Volume; mais les Universités elles-mêmes n'avaient pas une bien meilleure réputation scientifique. Le droit national était négligé pour le

1. *Auto acordado* du Conseil du 10 janvier 1785. Au premier agent fiscal ordinaire : provinces de Grenade, Cordoue, Jaen, Séville, Canaries, présides d'Afrique. — Au second : Castille-Vieille (excepté les provinces d'Avila et de Ségovie), Montaña, Burgos, Soria. — Au troisième : Tolède, Madrid, Extrémadure au delà du Tage, colonies de la Sierra-Morena, Andalousie; affaires de reboisement des montagnes. — Au quatrième : toutes les affaires de la couronne d'Aragon, sauf celles qui sont du ressort de l'agent fiscal extraordinaire. — Au premier agent fiscal extraordinaire : provinces de la Manche, Murcie, Cuença; jugement de tous les conflits. — Au second : Galice, Asturies, Vascongades. — Au troisième : Ségovie, Avila, Guadalajara et Extrémadure en deçà du Tage. — Au quatrième : toutes les affaires de la couronne d'Aragon relatives aux séminaires, hospices, maisons de refuge et de correction, construction d'églises, de ponts et de chaussées, approbation des ordonnances municipales et corporatives.

2. *Nueva Recopilacion*, II, IV, 4.

3. Martínez Salazar, *Coleccion...*, cap. 27.

4. La *Gazette* de Madrid du 6 mars 1806 contient l'acte de nomination de cinq conseillers de Castille : deux sont *alcaldes de Casa y Corte*, un autre est régent de la chancellerie de Valladolid, un autre régent de l'audience de Séville, un autre conseiller de robe (*togado*) du Conseil des ordres.

5. Il y en avait six pour toute l'Espagne : Saint-Barthélemy-le-Vieux, Cuença, Oviédo, El Arzobispo à Salamanque; Santa-Cruz à Valladolid; San-Idefonso à Alcalá de Henares. Cf. notre étude sur les *Colegios mayores* dans la *Revue hispanique*, 1900.

droit romain et l'enseignement se réduisait à une maussade exégèse. Les cours se déroulaient avec une telle lenteur qu'il eût fallu trente-deux ans à un écolier de Salamanque pour faire son droit<sup>1</sup>. Les examens n'étaient guère que des certificats d'assiduité. Le baccalauréat se passait après quatre ans de cours, la licence deux, trois ou quatre ans après le baccalauréat<sup>2</sup>. On l'obtenait après avoir soutenu huit discussions publiques sur des matières choisies et préparées à loisir. Le doctorat, très rare parce qu'il était extrêmement onéreux<sup>3</sup>, était moins sérieux encore, le candidat connaissant d'avance les questions qui devaient lui être posées.

Le magistrat espagnol n'emportait de l'Université qu'une certaine faconde et une certaine habileté à manier l'argumentation juridique; son éducation s'achevait au tribunal; il devenait juge à force de juger.

L'avancement était parfois donné à la faveur. D. Joseph Cavallero, neveu d'un ministre de la guerre de Charles III, avait été, au sortir de l'Université, nommé auditeur à l'audience de Séville et peu après *alcalde de Casa y Corte*<sup>4</sup>. D. Simon de Viegas, fiscal de Castille, était une créature du prince de la Paix<sup>5</sup>.

Parfois aussi, le roi avait la main heureuse : Campomanes n'était qu'avocat à Madrid quand Charles III en fit un fiscal de Castille<sup>6</sup>.

D. Benito Ramon de Hermida peut être considéré comme le type du magistrat de carrière. Né en 1736 à Saint-Jacques en Galice, il est à vingt ans licencié et professeur au collège de Fonseca. Il concourt pour obtenir une prébende ou un corrégidorat et n'échoue que faute de recommandations à la cour. A trente-

1. Antonio Ferrer del Rio, *Historia del reinado de Carlos III*. Madrid, 1856, 4 vol. in-8°, t. III, p. 184.

2. La Fuente, *Historia de las Universidades... de España*. Madrid, 1884-1885, 4 vol. in-8°, t. III, p. 206.

3. *Nov. Rec.*, VIII, VIII, 15. Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, les frais d'un doctorat à Salamanque montaient encore à 20,000 réaux (La Fuente, *Hist. de las Univ.*, t. III, p. 237).

4. D. Juan Escoiquiz, *Exposé des motifs qui ont engagé en 1808 S. M. C. Ferdinand VII à se rendre à Bayonne*. Traduction française. Paris, 1816, in-8°, p. 30.

5. Conde de Toreno, *Historia del levantamiento, guerra y revolucion de España*. Paris, 1838, 3 vol. in-8°, t. I, p. 19.

6. D. Antonio Rodriguez Villa, *Cartas politico-económicas, escritas por el Conde de Campomanes*. Madrid, 1878, in-12, p. XVII.



deux ans, il est juge criminel à la chancellerie de Grenade. A trente-neuf ans, il est juge des eaux (*alcalde de aguas*)<sup>1</sup> à Grenade. On le charge de vérifier l'état de la manse épiscopale d'Almería qui était tombée dans le plus grand désordre. Il édicte pour la réformer de si sages règlements que la Chambre de Castille les propose comme modèles à toutes les églises de patronage royal. Il fait rentrer les créances arriérées et fonde avec le produit six hôpitaux et six maisons d'enfants trouvés. A cinquante ans, il est régent de l'audience de Séville. A cinquante-six ans, il est conseiller de Castille et défend au Conseil les droits du roi contre les empiètements du clergé, les privilèges des Basques et des Navarrais contre les ministres, les droits du pape contre les tendances schismatiques d'Urquijo. A soixante-trois ans, il est membre de la Chambre royale. A soixante-six ans, il se retire à Saragosse auprès de son gendre le marquis de Santa Coloma, alguazil mayor de l'audience. Il occupe ses loisirs à traduire en vers libres le *Paradis perdu* de Milton et retrouve toute la vigueur de la jeunesse pour servir le gouvernement national de l'Espagne insurgée contre Napoléon et pour défendre aux Cortès de Cadix les lois traditionnelles de la monarchie. Ami des libertés historiques, scrupuleux observateur des formalités bureaucratiques, ennemi des innovations, regardant tout *afrancesado* comme un traître, il est robin de la tête aux pieds et porte vraiment en lui l'âme du vieux Conseil de Castille<sup>2</sup>.

Nommés par le roi, les membres du Conseil recevaient un traitement en argent. Le gouverneur touchait 150,000 réaux<sup>3</sup>, les fiscaux et les membres de la Chambre royale 66,000 réaux, les conseillers 55,000<sup>4</sup>. En leur accordant des appointements

1. Magistrat chargé de juger les contestations entre les propriétaires de la plaine de Grenade au sujet des irrigations.

2. Voici le début de son discours aux Cortès, le 3 janvier 1813, au sujet de l'Inquisition : « Muy peligrosa es la novedad que no amaestra la edad y la experiencia... Clámese en diferentes papeles que leyes nuevas piden gente nueva para su execucion. El tiempo vengará á los autores de semejantes máximas, como vengó á los sábios Macanaz y Campomanes, victimas del fuego de su primera edad. Me constan quales fueron en la vejez los remordimientos que les causó la celebridad que adquirieron en la juventud. Es singular el afecto con que se corre tras las maximas y literatura francesa...! Y la elocuencia de sus discursos, sarcasmos y burlas se ven eclipsar á nuestra gravedad española » (*Discusion del proyecto de Decreto sobre la Inquisicion*. Cadix, 1813, in-8°, p. 103).

3. Le réal de vellon vaut 0 fr. 26.

4. *Nov. Rec.*, IV, II, 14 (20 janvier 1717), et IV, II, 15 (12 janvier 1763).

aussi considérables, le roi avait supprimé les profits accessoires tels que le logement (*casa aposento*), les gratifications (*propinas ordinarias*), les subventions (*ayudas de costa*) qui faisaient autrefois prendre patience au magistrat très irrégulièrement payé. Les conseillers continuèrent seulement à recevoir des bougies de cire pour illuminer leurs maisons les jours de gala et des bonbons au jour de l'an et aux fêtes de la cour. A la fête du Corpus, la ville de Madrid leur offrait une collation<sup>1</sup>.

Il leur était interdit de rien accepter des justiciables, soit directement soit par l'intermédiaire de personnes étrangères<sup>2</sup>. Ils ne devaient ni marier leurs fils avec des personnes ayant un procès pendant devant le Conseil<sup>3</sup> ni même écrire des lettres de recommandation à des juges d'autres tribunaux<sup>4</sup>. Il est très probable que ces prescriptions n'étaient pas toujours religieusement observées. Madrid regorgeait de plaideurs, de solliciteurs, de gens de toute sorte en quête d'emplois et de faveurs<sup>5</sup>. Les provinces, les villes, les riches particuliers entretenaient à Madrid des agents en cour pour s'occuper de leurs affaires. Bien des choses s'achetaient qui n'auraient pas dû se vendre.

Il était défendu aux membres du Conseil de s'entremettre, sous quelque prétexte que ce fût, dans l'administration de la fortune des grands ou de se charger des affaires des personnes titrées ou des communautés religieuses<sup>6</sup>. Mais la loi consacrait elle-même un grand nombre d'exceptions à ce sage principe; beaucoup de conseillers étaient nommés juges protecteurs ou conservateurs, patrons ou présidents d'une foule d'établissements et d'œuvres pies dont le savant Escolano nous a conservé la liste<sup>7</sup>.

1. Archives historiques nationales de Madrid, 1420<sup>e</sup>. *Advertencias para el ejercicio de la plaza de alcalde de Casa y Corte*, ms. En 1744, les alcaldes de cour avaient vingt-quatre bulles de Cruzada ordinaires (dispenses de maigre) et deux bulles pour nobles (plus chères), une rame de papier, des calendriers et quatre livres de cire à Noël, et quatre autres livres à Pâques ou à la Saint-Jean (Archives historiques nationales de Madrid. *Noticias de varios papeles existentes en el Archivo de la sala de Alcaldes. y otras curiosas del mismo Tribunal*, 1422<sup>e</sup>, ms.).

2. *Nov. Rec.*, IV, II, 9 et 10.

3. *Id.*, *ibid.*, 11.

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Id.*, III, XXII.

6. *Id.*, IV, III, 14 (18 juin 1715).

7. Juge conservateur des droits et privilèges royaux dans l'État et duché

Jusqu'à quel point toutes ces fonctions étaient-elles gratuites? C'est ce qu'il est très difficile de savoir. Il est au moins certain qu'elles faisaient perdre beaucoup de temps aux magistrats qui en étaient chargés.

Le roi ne paraît pas s'en être inquiété, car il délèguait un conseiller de Castille à la présidence de l'honorable Conseil de la Mesta, un autre était protecteur de l'Association royale des charretiers (*R. cabaña de carreteros*), un autre était juge protecteur des receveurs du Conseil, un autre juge des officiers ministériels (*jueces de ministros*). Tous les trois ans, le conseil nommait, en outre du juge ordinaire, un inspecteur (*visitador*) chargé de vérifier la légalité de leurs opérations. Un conseiller de Castille était conservateur des archives du Conseil et se faisait aider dans sa tâche par un archiviste aux appointements de 2,200 réaux. Un conseiller de Castille était surintendant de l'imprimerie, un autre dressait la liste des candidats proposés au roi par le Conseil pour occuper les chaires des Universités, deux conseillers étaient juges des conflits (*jueces de competencias*), deux autres étaient délégués au Conseil des ordres, d'autres formaient la commission de secours aux veuves des employés et membres du Conseil (*junta de viudedades*). La junta apostolique occupait encore quatre conseillers; sept autres se partageaient la correspondance administrative avec les trente provinces d'Espagne<sup>1</sup>. Les vingt-deux

d'Ayala. Juge protecteur de l'État d'Ayala. Juge conservateur des hôpitaux généraux de Madrid. Juge protecteur de l'hôpital de la Miséricorde pour les vénériens convalescents. Protecteur de la maison royale des enfants trouvés et du collège des enfants abandonnés. Protecteur du collège des filles de Notre-Dame-de-la-Paix. Protecteur du collège de Saint-Nicolas de Bari. Protecteur du béguinage (*beatorio*) des sœurs de la maison de Saint-Joseph. Président de la députation et confrérie du très doux nom de Jésus pour la délivrance des pauvres prisonniers pour dettes. Contrôle des fondations pieuses (*memorias*) instituées par l'ambassadeur D. Juan de Vargas Mexia, par D. Juan Alonso de Moscoso (à Algete), par D. Julian de la Casa (à Sacedon), par D. Mateo de la Via, par D. Gabriel de la Torre Mexia el Doña Melchora de Rojas, son épouse, par Doña Juana de Gamboa y Mendoza, par Martin Ibañez Hernani, par les familles Mendano et Escobar (*Escola de Arrieta, Practica del Consejo*, t. I, cap. 68, 69, 71, 78, 73, 74, 75, 72, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86).

1. En 1804, l'ill<sup>me</sup> Señor D. Miguel de Mendiñeta y Muzquiz avait dans son ressort : Avila, Badajoz, Salamanque, Ségovie et Soria.

D. Benito Puente : Séville, Grenade, Cordoue, Jaen et Murcie.

D. Gutierrez Yaca de Guzman : Tolède, Cuenca, Guadalajara et Madrid.

D. Juan de Morales Guzman y Tovar : Aragon, Valence, Catalogne et Majorque.

Universités du royaume avaient toutes un censeur royal choisi parmi les membres du Conseil<sup>1</sup>. Un des fiscaux était subdélégué à la recette générale des frais de justice et des amendes (*Contaduría general de gastos de justicia y penas de Cámara*).

Les conseillers de Castille n'étaient pas inamovibles en droit; il arrivait parfois que le roi les éloignait de la cour en leur confiant quelque mission extraordinaire, ou même les exilait. Cependant, ces actes d'arbitraire étaient rares, et l'indépendance du juge était généralement respectée. La loi espagnole autorisait le magistrat à ne pas obéir aux lettres royales prononçant la confiscation contre un homme qui n'aurait pas été ni entendu ni condamné<sup>2</sup>, — ou annulant une procédure commencée devant une audience ou devant le Conseil<sup>3</sup>, — ou interdisant à un membre du Conseil ou d'une audience de siéger dans une affaire déterminée<sup>4</sup>. Philippe IV avait voulu « que son Conseil lui représentât tout ce qu'il croirait utile au bien de la religion et de l'État, sans se laisser arrêter par aucun motif de respect humain, et qu'il répliquât à ses résolutions royales toutes les fois qu'il le jugerait à propos<sup>5</sup>. »

L'émulation était entretenue au sein du Conseil par l'attrait des distinctions honorifiques, par les commissions extraordinaires que le roi confiait aux plus méritants. Les conseillers siégeaient par ordre d'ancienneté; les plus anciens présidaient les différentes Chambres du Conseil et la *sala de Alcaldes*; le doyen remplaçait le président absent ou malade. Les conseillers qui avaient servi avec zèle obtenaient après leur mise à la retraite le titre de conseillers honoraires (*jubilados con todos sus honores*).

Enfin, le roi les tenait surtout par l'honneur, ce ressort si puissant sur les âmes castillanes. Le Conseil était considéré comme la représentation même de la personne royale. Il avait droit au titre d'Altesse et même, dans certains cas, au titre de Majesté. Il partageait avec le roi l'exercice de la souveraineté.

D. Juan Antonio Pastor : Burgos, Leon, Palencia, Toro, Zamora.

D. Felipe Ignacio de Canga : Galice, Valladolid, Manche, Canaries.

D. Manuel del Pozo : Biscaye, Guipuzcoa, Alava.

*Guia de forasteros.*

1. *Nov. Rec.*, VIII, v, 3.

2. *Id.*, III, iv, 6.

3. *Id.*, *ibid.*, 7 et 9.

4. *Id.*, *ibid.*, 10.

5. Antequera, *Hist. de la legislacion*, p. 347.

ses ordonnances avaient force de loi comme les édits royaux eux-mêmes.

Le Conseil de Castille était entouré d'une foule d'officiers ministériels que rendait nécessaires la procédure par écrit en usage devant la justice espagnole.

Sept greffiers de la Chambre, six pour le pays de Castille, un pour les pays d'Aragon<sup>1</sup>, avaient la direction de la procédure et la garde des dossiers et des jugements.

Les greffes (*escribanias*) avaient été aliénés par la couronne et constituaient de véritables propriétés, susceptibles d'être érigées en majorat. Les propriétaires pouvaient les gérer en personne ou les affermer aux greffiers en titre, moyennant une rente qui ne pouvait excéder officiellement 7,000 réaux. Au décès ou à la sortie de charge du titulaire, le propriétaire de l'office présentait trois candidats au Conseil, qui choisissait parmi eux le nouveau greffier<sup>2</sup>. Un décret du Conseil, en date du 12 avril 1737, assurait la préférence aux employés supérieurs de chaque greffe pour la possession de l'office vacant.

L'importance des attributions politiques du Conseil avait amené le roi à établir un greffe spécial pour les matières administratives (*escribania de Camara y de gobierno del Consejo*). Le titulaire de cet office était choisi par le Conseil, toutes chambres assemblées, parmi les greffiers de la Chambre; il exerçait à la fois les fonctions de greffier de la Chambre et de greffier de gouvernement; mais les deux greffes devaient être installés dans des locaux séparés et régis par des employés distincts<sup>3</sup>. Les employés du greffe de gouvernement devaient être approuvés par l'Académie de latinité de Madrid. Leur nombre fut porté à quatre en 1766, et leur solde élevée à 3,300, 4,400 et 6,600 réaux<sup>4</sup>.

Chaque année, les greffiers prêtaient devant le Conseil serment de fidélité aux lois et juraient de garder le secret des délibérations.

Ils devaient gérer leurs offices en personne, assister tous les jours à l'audience et se tenir ensuite chez eux à la disposition des justiciables. Il leur était interdit de recevoir aucune enquête qui

1. Martinez Salazar, *Coleccion de noticias*, cap. 63.

2. *Nov. Rec.*, IV, XXI, 16; 15 avril 1722-18 décembre 1804.

3. Martinez Salazar, *op. cit.*, cap. 64.

4. *Nov. Rec.*, IV, XVIII, 1, 2 et 3. — *Auto acordado* du Conseil, du 27 août, et circulaire du 5 septembre 1767.

ne fût signée d'un avocat inscrit au barreau de Madrid. Toute requête présentée en bonne forme devait être lue par le greffier aux magistrats, qui ordonnaient son renvoi au rapporteur ou la rejetaient purement et simplement. Le greffier n'avait pas le droit de représenter au Conseil une requête déjà écartée par lui. Les greffiers avaient la garde des dossiers, contrôlaient l'authenticité des pièces versées aux dossiers par les parties et ne les communiquaient aux plaideurs qu'avec les plus grandes précautions. Ils conservaient les minutes des jugements et notaient sur des registres toutes les particularités de chaque cause qui leur semblaient de nature à fixer la jurisprudence du Conseil<sup>1</sup>.

Les affaires étaient distribuées à tour de rôle entre les différents greffes par un répartiteur, nommé par les greffiers, et qui recevait d'eux un traitement annuel de 4,400 réaux<sup>2</sup>. Il était interdit à un greffier de passer à un confrère, sans la permission des magistrats, une affaire qui lui avait été attribuée par le répartiteur.

Les greffiers percevaient sur les actes de procédure des droits fixés par un tarif et homologués par le taxateur général du Conseil et des tribunaux de Madrid<sup>3</sup>. Ils ne percevaient aucun droit sur les causes d'offices ni dans les procès des pauvres<sup>4</sup>.

Les greffiers du Conseil étaient de gros personnages<sup>5</sup>, cependant leur office fut longtemps considéré comme incompatible avec la noblesse. Jusqu'en 1745, on demandait aux candidats aux ordres militaires s'ils n'étaient pas fils de greffier (*si era hijo de escribano*), et les greffiers nobles ne reçurent qu'en 1775 l'autorisation de prendre le *don*<sup>6</sup>.

Égaux en dignité aux greffiers, les sept rapporteurs du Conseil (*relatores*) étaient chargés de rédiger d'après les pièces fournies par les parties le rapport (*memorial ajustado*) sur lequel le Conseil devait asseoir son jugement.

Les rapporteurs étaient choisis au concours « parmi les personnes graduées en droit qui, par leurs talents, avaient obtenu le titre de conseillers de robe (*ministros togados*) des chancelle-

1. *Nov. Rec.*, IV, XXI.

2. Martínez Salazar, *Coleccion de noticias*, cap. 70.

3. *Nov. Rec.*, IV, XXIII.

4. *Id.*, IV, XXI, 1 à 16.

5. El empleo de escribano de Camara del Consejo es de mucho honor y estimacion (Martínez Salazar, *Coleccion*, cap. 63).

6. Escolano de Arrieta, *Practica de Consejo*. I, p. 555.

ries et audiences<sup>1</sup>. » L'épreuve du concours consistait en un rapport présenté par le candidat à tout le Conseil assemblé, après vingt-quatre heures de préparation. Le candidat admis prêtait serment de bien remplir son office. Les trois rapporteurs les plus anciens étaient attachés aux deux Chambres de gouvernement, deux à la Chambre des Quinze-Cents, un à la Chambre de justice, un à la Chambre de province. Il leur était interdit de recevoir les dossiers de la main des plaideurs; les affaires leur étaient distribuées par le répartiteur et les pièces remises par les greffiers de la Chambre. Leur principale obligation était de garder un secret absolu; il leur était défendu d'emporter les dossiers à la campagne; ils ne devaient écrire leur rapport que dans leur cabinet et avaient au palais des coffres bien fermés pour y renfermer leurs papiers. On ne leur permettait pas de se faire les avocats des parties ni même de leur donner des conseils; ils ne devaient recevoir aucun présent, même en épices ou comestibles, et veillaient à ce que les mémoires des avocats n'excédassent pas les dimensions fixées par la loi. Les rapporteurs n'assistaient pas à la délibération du tribunal qui suivait la lecture de leur rapport. Ils touchaient des droits tarifés et taxés, qu'ils devaient venir percevoir en personne et qui ne leur étaient remis que sur quittance signée de leur main<sup>2</sup>.

La nécessité de procéder à de nombreuses enquêtes et d'assurer le contrôle de l'administration dans toutes ses branches<sup>3</sup> avait fait créer en 1614 une nouvelle classe d'officiers ministériels : les receveurs (*receptores*), dont le nombre, fixé d'abord à cent, avait été réduit à cinquante en 1769, par voie d'extinction. Les offices de receveurs avaient été aliénés par la couronne<sup>4</sup> et constituaient des propriétés particulières; les uns étaient servis par les propriétaires eux-mêmes, les autres étaient affermés à des lieutenants. Charles III, ayant diminué de moitié le nombre des charges, avait agrégé un office supprimé à chaque office conservé et avait décidé que le droit de présentation serait exercé alter-

1. Martínez Salazar, *Coleccion*, cap. 65.

2. Martínez Salazar, *loc. cit.*

3. Id., cap. 72 : « Para las administraciones, pesquisas, cuentas, residencias, diligencias, y negocios que se ofrecieren en el Consejo real y en los otros de la Corte. »

4. Les receveurs avaient donné au roi 240,000 ducats d'argent en 1614, 4,500 ducats en 1642, 10,000 ducats en 1662.

nativement par chacun des deux propriétaires d'offices. Les candidats devaient satisfaire à un examen analogue à celui que l'on exigeait des greffiers; ils étaient nommés par le secrétaire de la Chambre et prêtaient serment devant la première Chambre de gouvernement<sup>1</sup>.

Les receveurs formaient une corporation et élisaient un conseiller de Castille pour juge protecteur<sup>2</sup>.

Les commissions du Conseil leur étaient distribuées par le répartiteur<sup>3</sup>. Il leur était alloué 30 réaux par jour pour frais de route et 40 réaux pour leur nourriture et leur logement, mais ils devaient faire au moins huit lieues d'Espagne (quarante kilomètres) par jour<sup>4</sup> et ne devaient pas emmener de clerc avec eux. Toute l'enquête devait être écrite de leur main. Sur aucun article il ne leur était permis d'entendre plus de trente témoins.

Il arrivait souvent qu'un receveur jugeant une commission peu avantageuse se cachait ou faisait le malade pour éviter de partir; le roi avait décidé que celui qui refuserait une commission perdrait son tour et n'en recevrait une nouvelle qu'après que ses quarante-neuf confrères auraient été pourvus<sup>5</sup>.

Ils touchaient, comme les greffiers et les rapporteurs, des droits sur les actes de procédure dont ils étaient chargés<sup>6</sup>.

Chaque année, le Conseil élisait parmi les vingt-six huissiers de la cour les douze huissiers (*porteros*) chargés de veiller au bon ordre du palais, d'accompagner les magistrats en ville et d'exécuter leurs commissions. Le *portero de estrados* était le

1. *Nov. Rec.*, IV, xxii, 1.

2. Jusqu'en 1662, les fonctions de juge protecteur étaient attribuées d'office au doyen du Conseil. A partir de cette année, le juge protecteur fut élu par l'Assemblée générale (*acuerdo*) des receveurs du Conseil, et sa nomination confirmée par la Chambre royale. Il recevait de ses commettants 500 ducats d'honoraires (Martinez Salazar, *Coleccion*, cap. 72).

3. Ils n'étaient pas employés dans les procès d'un intérêt inférieur à 100,000 maravedis, et dans les causes tout à fait importantes les enquêtes étaient confiées à des greffiers de la Chambre (note communiquée par M. Jitenez de Embun, *Notas y apuntes para formar un glosario de la historia de las instituciones de España*).

4. *Nov. Rec.*, IV, xxii, 2, 10 mai 1771.

5. *Id.*, *ibid.*, 1.

6. Ils étaient responsables des deniers perçus par eux au cours de leurs commissions et devaient les verser, dans les vingt-quatre heures de leur retour à Madrid, à la caisse du receveur général des amendes et frais de justice. La corporation payait pour la négligence ou l'infidélité de ses membres (Martinez Salazar, *Coleccion*, p. 699).



chef des huissiers et l'économe du Conseil; il avait la garde des meubles et de l'argenterie, remontait l'horloge, faisait les provisions de bois et de charbon et réglait la dépense de toutes les cérémonies où paraissait le Conseil. A son entrée en charge, il prêtait serment entre les mains du greffier de gouvernement du Conseil<sup>1</sup>. Les huissiers ne devaient rien accepter des plaideurs, sous peine de suspension de leur office pendant dix ans; mais on peut tenir pour certain que le vœu de la loi n'était point rempli<sup>2</sup>.

Le Conseil avait encore un imprimeur attitré, élu par la première Chambre de gouvernement. On ne lui imposait pas de serment particulier; mais, quand on ne voulait pas qu'un acte législatif fût connu avant d'être publié, le greffier de gouvernement faisait jurer à l'imprimeur de garder le secret<sup>3</sup>.

Si l'on récapitule le nombre des membres et employés du Conseil, on verra que son personnel se composait de cent quarante-quatre personnes, sans compter les employés inférieurs des greffes, ni les clerks des rapporteurs et receveurs<sup>4</sup>.

Il faut ajouter à ces membres du Conseil les agents d'affaires, les procureurs et les avocats qui servaient d'intermédiaires entre le tribunal et les justiciables.

Chaque année se publiait à Madrid le Guide des plaideurs et solliciteurs (*guia de litigantes y pretendientes*) qui donnait au public des renseignements pratiques sur la conduite des affaires.

Madrid regorgeait d'agents d'affaires ignorants et fripons, véritables parasites de la justice, toujours en quête de dupes et dont les ordonnances les plus sévères n'étaient pas parvenues à empêcher les escroqueries<sup>5</sup>.

Les procureurs en titre (*procuradores del numero de la Corte*) n'étaient pas toujours beaucoup plus recommandables; ils offraient cependant quelques garanties de plus que les simples agents. Il y avait à Madrid quarante-huit procureurs de la cour, propriétaires ou fermiers de leur office et nommés par le

1. Martinez Salazar, *Coleccion*, p. 714.

2. *Nov. Rec.*, IV, xxiv.

3. Martinez Salazar, *Coleccion*, cap. 73.

4. Un gouverneur, vingt-neuf conseillers, trois fiscaux, quatre agents fiscaux ordinaires, quatre agents fiscaux extraordinaires, sept greffiers, quatre employés supérieurs du greffe de gouvernement, trois employés supérieurs pour chacun des sept greffes de la Chambre, sept rapporteurs, cinquante receveurs (au minimum), douze huissiers, un répartiteur, un imprimeur du Conseil.

5. *Nov. Rec.*, IV, xxvi.

secrétaire de la Chambre. Aucun examen ne leur était demandé, et cependant ils étaient les guides des plaideurs dans le labyrinthe de la procédure : Martinez Salazar les appelle « les maîtres du plaid » (*dueños del pleyto*). Ils devaient séjourner au palais pendant toute la durée des audiences. Ils avaient une table dans l'antichambre du Conseil et avisaient avec leurs clients à parer chaque coup porté par l'adversaire.

La loi se défiait d'eux. Elle les obligeait à obtenir le concours et la signature d'un avocat pour tout acte introductif d'instance ou pour récuser un membre du Conseil. Elle leur défendait de s'entendre avec l'avocat pour partager ses honoraires, d'offrir aux parties de se charger des frais du procès, de conseiller les deux parties à la fois, de porter à un greffe du Conseil une requête déjà présentée à un autre greffe et écartée par le Conseil<sup>1</sup>. Malgré la sévérité des lois, les procureurs de la cour n'avaient pas très bon renom.

Les avocats au Conseil étaient examinés par le Conseil, à l'audience du samedi, avant leur inscription au barreau. Ils étaient astreints à se rendre tous les jours au palais et à y rester pendant toute la durée des audiences à la disposition des plaideurs et des juges. La procédure par écrit avait presque réduit les avocats au rôle de juristes consultants ; cependant, ils assistaient à la lecture de la requête de leurs clients et du mémoire du rapporteur ; ils pouvaient être appelés à fournir des explications sur les points obscurs de la cause et même à parler devant le Conseil sur le fait et sur le droit, « mais brièvement, comme le veulent les *Partidas* et les lois du royaume<sup>2</sup>. » Un avocat habile et éloquent trouvait encore le moyen de briller dans le peu de temps que la loi lui accordait. Lorsque Campomanes, encore simple avocat, parlait au Conseil, la salle se remplissait d'auditeurs<sup>3</sup>. Le législateur s'était défié de l'éloquence et avait cru bâillonner la chicane en fermant la bouche à l'avocat ; il n'avait fait que rendre l'expédition de la justice plus lente et plus coûteuse.

G. DESDEVICES DU DEZERT.

(*Sera continué.*)

1. Martinez Salazar, *Coleccion*, cap. 71.

2. *Auto del Consejo*, 12 oct. 1611.

3. Rodriguez Villa, *Cartas politico-economicas*, p. XIX.

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

## UNE THÉORIE RÉCENTE

SUR LA

## CHRONIQUE DU PSEUDO-FRÉDÉGAIRE.

---

Après les travaux de M. Monod<sup>1</sup> et de M. Krusch<sup>2</sup>, on pouvait croire à peu près résolus les principaux problèmes relatifs à la composition de la Chronique du Pseudo-Frédégair. M. Krusch, surtout, avait donné une explication d'ensemble qui paraissait assez bien résoudre toutes les difficultés. M. Schnürer<sup>3</sup>, dans un volume récent, a tenté de montrer ce qu'il y avait d'imparfait dans cette explication et d'y substituer une nouvelle théorie, par laquelle il prétend éclaircir jusqu'aux moindres détails. Nous voudrions exposer cette théorie, en faire ressortir les points faibles et dégager de cet examen quelques conclusions<sup>4</sup>.

### I.

M. Krusch était parti de cette observation que le texte de la Chronique portait des traces très visibles de rédactions successives : une partie de l'ouvrage a été écrite en 613, l'an I du règne de Sigebert II, comme le prouve la *Supputatio*, insérée au *Liber Generationis*, qui

1. Monod, *Du lieu d'origine de la chronique dite de Frédégair*, dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. III, 1878, p. 139-163. Voir aussi *Revue critique*, 1873, t. II, p. 253, et les *Études critiques sur les sources de l'histoire carolingienne*, t. I, p. 12-16 (*Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 119, 1898).

2. Krusch, *Die Chronicae des sogenannten Fredegars*, dans le *Neues Archiv*, t. VII, 1882, et Préface de son édition dans les *Monumenta Germaniae, SS. rer. meroving.*, t. II (1888).

3. Schnürer, *Die Verfasser der sogenannten Fredegar-Chronik*. Fribourg, 1900, in-4° (*Collectanea Friburgensia*, t. IX).

4. Cf. un compte-rendu sommaire de M. Aug. Molinier dans le *Moyen-Age*, 1900, p. 613-616.

suppute les années « usque ad annum primum regni Sygiberty, regis Francorum <sup>1</sup>. » D'autre part, le récit des événements qui se sont écoulés jusqu'à cette année 613 suppose, tout au moins dans la rédaction actuelle, un auteur qui a assisté au triomphe de Clotaire II, puisqu'on lit au livre IV, chapitre xxxii, que, Thierry II ayant persécuté saint Didier, les siens en furent punis par la destruction du royaume de Bourgondie <sup>2</sup>.

En outre, différents indices restent d'une rédaction faite en 642 : en effet, non seulement le livre IV s'arrête à cette date, mais les listes de papes et d'empereurs du *Liber Generationis* se terminent <sup>3</sup>, celle des papes par la mention de Théodore, pape de 642 à 649, les chiffres d'années, de mois et de jours du pontificat étant même laissés en blanc, celle des empereurs à la trente et unième année du règne d'Héraclius, c'est-à-dire à l'an 644.

Ce n'est pas tout : on trouve au livre IV trois chapitres, dont l'un, le chapitre lxxxii, n'a pu être écrit avant l'an 652, les deux autres, les chapitres xlviii et lxxxi, avant l'an 658, car ils rapportent des événements qui se sont passés à ces dates <sup>4</sup>.

A ces indices matériels de rédactions distinctes, s'en joignent d'autres d'un ordre différent. La Chronique du Pseudo-Frédégaire n'est pas, en effet, une de ces chroniques froides et impersonnelles, comme on en rencontre tant aux siècles suivants; les sentiments les plus violents d'admiration ou de haine s'y étalent. De plus, les événements y sont considérés à un point de vue exclusivement local, de sorte qu'il est aisé d'ordinaire de reconnaître si c'est un Burgonde ou un Neustrien ou un Austrasien qui parle. On s'aperçoit ainsi que tout le début du livre IV, lequel constitue la partie originale de l'œuvre, est d'un Burgonde; la chose est très visible pour les trente-neuf premiers chapitres, qui vont jusqu'à la mort de Thierry II. Le point de vue y est exclusivement burgonde; les dates y sont calculées d'après les années de règne des rois burgondes.

1. P. 22, l. 13 de l'édition de Monod (*Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 63, 1885). Nous renverrons toujours à cette édition, qui est la reproduction du ms. lat. 10910 de la Bibl. nat., duquel tous les autres mss. connus dérivent.

2. « Per quod credendum est pro hoc malum gestum regnum Theuderici et filii suis fuisse destructum » (p. 127, l. 26).

3. P. 24, l. 20 et p. 30, l. 22. — Pour la liste des papes, tout ce qui suit le mot *Theuderus* est d'une main postérieure et, par conséquent, n'est pas à considérer ici. — Pour la liste des empereurs, on note le nombre d'années qu'Héraclius a régné au moment où l'on écrit : « Finnt ab Adam usque Aeraglio imperatore regnante ann. XXXI. Omnes anni V̄DC XLVIII. »

4. Voir surtout les p. 425 et suiv. de l'article de M. Krusch (*Neues Archiv*, t. VII).

Les chapitres qui terminent le livre nous révèlent, au contraire, tantôt un écrivain burgonde, tantôt un écrivain austrasien. Dans tel endroit il n'est question que de Bourgondie, on se réjouit de voir les Austrasiens accablés; dans tel autre, il n'est question que d'Austrasie, que des rois d'Austrasie, que des maires du palais d'Austrasie, qu'on exalte aux dépens des Neustriens, et l'on considère que Dagobert va s'avilir dès qu'il quitte l'Austrasie pour aller séjourner en Neustrie<sup>1</sup>. L'écrivain à tendances antiaustrasiennes de cette seconde partie du livre IV est d'ailleurs distinct du rédacteur de la première partie, qui, — *Prologue* nous en est garant, — s'est arrêté dans son récit à la destruction du royaume de Gontran<sup>2</sup>. — Voilà donc bien au moins trois rédacteurs.

Enfin, tandis que, dans l'ensemble, le livre IV de notre Chronique s'intéresse uniquement à ce qui s'est passé sur le sol franc et même sur telle ou telle portion seulement du sol franc, il y a des chapitres, et non les plus courts, qui traitent d'événements étrangers; c'est dans ces chapitres que nous trouvons des faits postérieurs à 642; et enfin l'ordre chronologique, qui est ailleurs rigoureusement suivi, n'y est pas respecté<sup>3</sup>.

Grâce à ces observations, M. Krusch dégageait dans le livre IV quatre grands groupes de chapitres : 1<sup>o</sup> trente-neuf chapitres écrits en 613 par un rédacteur burgonde; 2<sup>o</sup> une série de chapitres débutant en 613 (ch. XL), racontant le triomphe de Clotaire II, le supplice de Brunehaut et s'arrêtant en 642, œuvre d'un continuateur

1. Voir notamment, au premier point de vue, les chap. LXXVI et LXXXIII, et, au deuxième point de vue, les chap. LX, LXI, LXXXV, etc.

2. « Itaque beati Hieronimi, Ydacii et cuiusdam sapientis seo Hysidori imoque et Gregorii chronicis a mundi originem diligentissime percurrens, usque decedentem regnum Gunthramni, his quinque huius libelli nec plurima premissa siggylatem congruentia stilo inserni, quod illi solertissime absque reprehensionem condererunt » (p. 117, l. 26-31).

3. Ainsi, le chap. LXXXII est inséré à l'an II du règne de Clovis II, soit 640, et le début relate bien un événement qui a eu lieu cette année-là, la mort du roi d'Espagne Kintila : « Eo anno Sintela rex Espaniae qui Sisenando in regno successerat defunctus est » (p. 157, l. 31). Mais, alors que le chapitre suivant continuera le récit en reprenant à l'an III du règne de Clovis, soit 641, le rédacteur du chap. LXXXII nous donne l'histoire du détronement de Tulga, successeur de Kintila, et de l'avènement de Kindasvinthe, ce qui nous reporte à 611-642. Il continue encore en nous racontant comment Kindasvinthe remit, en 649, ses pouvoirs aux mains de son fils Rekesvinthe et comment il mourut en 652 : « Chyntasindus, cum esset plenus diaerum, filium suum nomine Richysindum in omnem regnum Spaniae regem stabilivit. Chyntasindus, paenitentiam agens, aelymosinam multa de rebus propriis faciens, plenus senectutae fertur nonagenarius moretur » (p. 158, l. 17-20).

burgonde lui aussi; 3<sup>e</sup> une série de chapitres interpolés par un Austrasien (ch. LII, LIII, LVIII, LIX, LX, LXI, LXXV, LXXXV, LXXXVI, LXXXVII, LXXXVIII) et s'arrêtant à la même date de 642; 4<sup>e</sup> enfin une série de chapitres relatifs à l'histoire étrangère, trois de ces chapitres contenant des détails qui révèlent un rédacteur vivant vers 660.

Ces quatre groupes de chapitres, M. Krusch les réduisait à trois, en montrant que l'interpolateur austrasien ne faisait qu'un avec l'interpolateur des passages relatifs à l'histoire étrangère : il trouvait, en effet, la présence d'un élément austrasien dans plusieurs de ces dernières informations et, prétendait-il aussi, quelques analogies de style <sup>1</sup>.

Restait une difficulté cependant : comment concilier l'hypothèse d'une rédaction des trente-neuf premiers chapitres en 643 avec l'allusion, au chapitre xxxvii, à des événements postérieurs à cette date, avec la phrase : « Per quod credendum est pro hoc malum gestum regnum Theuderici et filiis suis fuisse destructum »? M. Krusch répondait à l'objection en supposant le membre de phrase interpolé par le deuxième rédacteur.

## II.

C'était là un point faible dans la théorie de M. Krusch. M. Schnürer l'a bien senti; aussi suppose-t-il que le premier rédacteur n'a pas écrit en 643, mais après 646. Au chapitre xxxix du livre IV, dit-il, le récit de la destruction du royaume de Bourgondie, annoncée dans le *Prologue* <sup>2</sup>, n'est pas terminé; il ne le sera qu'après la mort de Brunehaut et l'établissement définitif de Clotaire. La première rédaction devait donc comprendre, suivant M. Schnürer, les quarante-quatre premiers chapitres, lesquels vont jusqu'à l'an 646 et sont étroitement liés aux précédents par l'inspiration et par le style. Quant à la *Supputatio* du *Liber Generationis*, où les années sont supputées « usque ad annum primum regni Sygiberty regis », M. Schnürer déclare qu'on ne doit point l'attribuer au premier compilateur, celui-ci ne faisant aucun cas de l'élévation de Sigebert au trône.

Une fois la date de 643 rejetée pour la compilation de la Chronique, rien n'empêche, en effet, de considérer cette *Supputatio* comme formant une œuvre où notre compilateur n'aurait eu aucune part per-

1. *Neues Archiv*, t. VII, p. 433.

2. P. 117, l. 28 : « ... usque decedentem regnum Gunthramni... »

sonnelle. D'ailleurs, M. Schnürer prétend aller plus loin et connaître la paternité de cette *Supputatio*<sup>1</sup> : elle serait due à un auteur qui, suppose-t-il, aurait écrit en 613 un récit des *Guerres de Thierry II*; indépendant de la Chronique, ce récit aurait été utilisé par le premier compilateur et M. Schnürer croit pouvoir en retrouver la trace d'une manière fort précise.

Et voici quel est son raisonnement<sup>2</sup> : à considérer tout le début du livre IV, d'une manière générale, on voit qu'il est, nous l'avons dit, l'œuvre d'un Burgonde. Ce Burgonde a voué à Brunehaut une haine immodérée, qui ne cesse de se manifester du chapitre XVIII au chapitre XLII : « Anno terciio regni Teudeberti Vuintrio dux, *instigante Brunechilde*, interficetur, » est-il dit au chapitre XVIII; « Aegyla patricius, *nullis culpis extantibus, instigante Brunechilde*, legalus interficetur, *nisi tantum cupiditatis instincto ut facultatem eius fiscus adsumerit* », lit-on au chapitre XXI; « Desiderium Vienneensem episcopum deieciunt, *instigante Aridio Lugdunensi episcopo et Brunechilde* », lit-on encore au chapitre XXIV. De même, Protadius est nommé patrice *instigatione Brunechilde*, parce que Brunehaut « stubre gratiam eum uellit honoribus exaltare<sup>3</sup>. » Mêmes observations au sujet de l'élévation de ce Protadius à la mairie du palais<sup>4</sup>. Si Thierry II entreprend une guerre contre son frère Théodebert, c'est encore à l'instigation de Brunehaut<sup>5</sup>. C'est encore *instigante Brunechilde* qu'Uncelenus est mis à mort pour avoir mal parlé de Protadius<sup>6</sup> et que Vulfus subit le même sort, pour avoir consenti au meurtre de Protadius<sup>7</sup>, et ainsi de suite. Et notre compilateur burgonde conclut que la destruction du royaume de Bourgondie est un juste châtement de Dieu : « Per quod credendum est pro hoc malum gestum regnum Theuderici et filiis suis fuisse destructum<sup>8</sup>. »

Mais regardons, d'autre part, les chapitres relatifs aux guerres de Thierry II. Quand Thierry et Théodebert partent combattre les Basques, c'est « Deo auxiliante<sup>9</sup>. » Même observation, quand,

1. Voir notamment Schnürer, p. 40.

2. Schnürer, p. 34-35.

3. *Frédég.*, IV, 24.

4. *Ibid.*, IV, 26 et 27.

5. *Ibid.*, IV, 27.

6. *Ibid.*, IV, 28.

7. *Ibid.*, IV, 29.

8. *Ibid.*, IV, 32.

9. *Ibid.*, IV, 21 : « Eo anno Teudebertus et Teudericus exercitum contra Vasconis dirigunt, ipsosque, *Deo auxiliante*, deiectione suae dominatione redeiunt et tributarius faciunt. »

un peu plus loin, il est question d'une conspiration machinée par Théodebert avec Clotaire, le roi des Goths et le roi d'Italie contre son frère Thierry, roi de Bourgondie<sup>1</sup>. Quand, en 612, Thierry accable Théodebert, c'est encore « *Domino precedente*<sup>2</sup>, » et quand, en 604, Clotaire veut essayer de recouvrer des territoires que Thierry II lui a enlevés quelques années auparavant, son expédition est qualifiée d'injuste<sup>3</sup>.

Tout cela, dit M. Schnürer, est difficile à concilier avec le texte de notre Burgonde, ennemi juré de Brunehaut. Il y a donc là, suivant lui, des traces d'une source qui était favorable à celle-ci et que son adversaire aura employée. Cette source, ce ne peut pas être d'anciennes annales contemporaines, comme on l'a quelquefois supposé, car ces indications de parti ne sont pas le fait de semblables écrits. Non, il y a eu là utilisation d'un récit des *Guerres de Thierry*, composé par un partisan de Brunehaut. Cet auteur, tout naturellement, s'était arrêté en 613; par suite, si la *Supputatio* du *Liber Generationis* est son œuvre, toutes les difficultés disparaissent. Et, allant plus loin encore, M. Schnürer reprend l'examen des trente-neuf premiers chapitres du livre IV, phrase par phrase, proposition par proposition, et appelant X le panégyriste de Thierry, A le premier compilateur de la Chronique du Pseudo-Frédégaire, il déclare : tels mots proviennent de X, tels autres ont été ajoutés par A, suivant qu'il croit reconnaître dans un événement, dans un mot, une indication qui peut se tourner à la louange ou au blâme de Brunehaut.

Nous ne pouvons suivre M. Schnürer dans le dédale de cette beaucoup trop ingénieuse dissection du texte. Donnons-en seulement un exemple caractéristique : au chapitre xxiv, M. Schnürer relève la phrase : « *Cum iam Protadius, genere Romanus, uehementer in palacium ab omnibus ueneretur et Brunechildis stubre gratiam eum uellit honoribus exaltare, defuncto Vuandalmaro duci in pago ultraiorano et Scotingorum, Protadius patricius ordenatur instigatione Brunechilde.* » Dans cette phrase, dit-il, il y a à l'élévation de Protadius deux motifs indiqués : 1<sup>o</sup> la vénération que tous les grands éprouaient à son égard; 2<sup>o</sup> des relations coupables qu'il

1. *Ibid.*, IV, 31 : « *Legatus uero Gothorum euicto nauale de Aetaliam per mare Spauiam reuertitur. Sed haec consiliis diuino noto non sortitur effectum, quod cum Theudericio conpertum fuisset fortissime ab eodem dispicetur.* »

2. *Ibid.*, IV, 38 : « *Sed, Domino precedente, iterum Theudericus Theudebertum superat, et a Tolbiaco usque Colonia exercitus Theudeberti gladio trucedatus* » (p. 133, l. 30-32).

3. *Ibid.*, IV, 25 : « *Clotharius... pagus et ciuitates de regno TheudERICI preumpsit contra pactum peruadere* » (p. 124, l. 36).



entretenait avec Brunehaut. Ces deux motifs accolés jurent ensemble. Tout s'explique, au contraire, si nous considérons le motif favorable comme provenant de X, le panégyriste de Thierry II, et l'autre comme résultant d'une interpolation de A. Nous avons alors un texte primitif qui est le suivant : « Cum iam Protadius, genere Romanus, uehementer in palacium ab omnibus ueneretur, defuncto Vuandalmaro duci in pago ultraiorano et Scotingorum, Protadius patricius ordenatur », et deux interpolations défavorables, qui sont : « ... et Brunechildis stubre gratiam eum uellit honoribus exaltare... » et « instigatione Brunechilde. »

Or, tout dans cette manière de raisonner est défectueux : d'abord, en ceci que, parti d'une idée qui, nous allons le montrer, n'est pas fondée le moins du monde, M. Schnürer veut à toute force voir des oppositions là où il n'y en a pas. Ainsi, dans la phrase relative à la succession de Wandalmare, une des plus probantes, en apparence, il n'y a nulle contradiction entre les sentiments de déférence des grands pour Protadius et les relations coupables de ce dernier avec Brunehaut. Ces relations ne sont pas affichées; les grands ne les soupçonnent pas, et nous voyons un peu plus loin qu'ils reviennent sur leur opinion primitive, après que Protadius a été élevé à la mairie du palais<sup>1</sup>.

D'ailleurs, dans tous les exemples cités précédemment, où avous-nous vu se manifester des sentiments *favorables à Brunehaut*? — Nulle part : tout ce que nous avons vu, ce sont quelques traits, et, somme toute, assez rares, *favorables à Thierry II*. M. Schnürer, sans s'en douter, déplace les bases du problème : de ce que certains des actes de Thierry sont dits accomplis « Deo auxiliante », comment en déduire que les passages où nous relevons ces indications sont le fait d'un défenseur de Brunehaut? C'est mettre dans la conclusion quelque chose qui ne se trouve pas dans les prémisses, quelque chose qui n'en découle pas nécessairement. Il faut nous demander, quand nous nous trouvons en présence de textes dont les uns sont franchement hostiles à Brunehaut et les autres favorables à Thierry II, si les deux choses ne sont pas conciliables.

Or, elles sont conciliables; en effet, remarquons que notre auteur est avant tout, dans l'ensemble, un partisan dévoué des grands bur-

1. *Frédég.*, IV, 27 : « Cum esset nimium argutissimus et strenuus in cunctis, sed saeua illi fuit contra personas iniquitas, fiscum nimium stringens, de rebus personarum ingeniose fisco uellens implere et se ipsum ditare; quoscumque de gentem nobilem repperiret totusque humiliare conabat ut nullus repperiretur qui gratum quem adriperat potuisset adsumere; haec his et alies nimia sagatitate uexatus maximae cunctos in regno Burgundiae locratu est inimicus. »

gondes, et c'est en cette qualité qu'il a voué à Brunehaut une haine implacable. Il n'y a pas à chercher en lui un admirateur sans réserve des rois de Bourgondie; il les loue surtout quand ils obéissent aux influences de leurs leudes et les plaint ou les désapprouve quand ils se laissent dominer par l'ennemie, par Brunehaut. Toutes les actions qu'il considère comme mauvaises ont été commises, suivant lui, « instigante Brunehilde », et si, au chapitre xxxii, après avoir raconté le supplice de saint Didier, il ajoute : « Per quod credendum est pro hoc malum gestum regnum Theudericus et filii suis fuisse destructum », il ne faut pas oublier que, deux lignes plus haut, il a déclaré que ce supplice était l'œuvre de Brunehaut : « Eo anno Theudericus, consilio Aridio episcopo Lugduninse perfedum utens et persuasum auae suae Brunehilde, sanctum Desiderium de exilium egressum lapidare precipit » : c'est pour avoir obéi à Brunehaut et aux siens que Thierry et ses fils ont vu leur royaume tomber aux mains de Clotaire.

De cette première partie du travail de M. Schnürer, nous retenons cependant que la première rédaction du livre IV de notre Chronique va plus loin que le début de l'an 613. M. Schnürer la prolonge jusque 616, c'est-à-dire jusqu'à la fin du chapitre xlv; mais il n'a pour cela aucune raison solide. Tout nous semble, au contraire, indiquer que cette première rédaction se termine avec le chapitre xlii, c'est-à-dire en 614 : à cette date, le triomphe de Clotaire est complet, Brunehaut a subi le supplice. De plus, il y a là un arrêt, après lequel les chapitres xliii et xliv reprennent péniblement le récit. Enfin, au lieu qu'au chapitre xliv on reste en suspens, on a, à la fin du chapitre xlii, une excellente conclusion : un coup d'œil d'ensemble sur la situation en Neustrie, en Austrasie et en Bourgondie et une appréciation générale sur le caractère du souverain : « Iste Chlotarius fuit paciencie deditus, litterum eruditus, timens Deum, ecclesiarum et sacerdotum magnus muneratur, pauperibus aelymosinam tribuens, benignum se omnibus et pietatem plenum ostendens, uenacionem ferarum nimium adsiduæ utens et posttremum mulierum et puellarum suggestionibus nimium annuens, ob hoc quidem blasphematur a leudibus. »

### III.

Adoptant pour la fin du livre IV la théorie de M. Krusch, suivant laquelle, en 642, un autre Burgonde et, vers 660, un Austrasien auraient achevé le récit, M. Schnürer cherche à déterminer avec précision la personnalité de chacun des trois rédacteurs.

En ce qui concerne le premier, M. Monod en faisait un moine de Saint-Marcel de Chalons-sur-Saône, M. Krusch un moine d'Avenches. Somme toute, la seule chose certaine semblait être que l'auteur avait écrit dans la région burgonde. M. Schnürer remarque, avant tout, que c'est un homme qui a dû toucher de très près aux affaires<sup>1</sup> : il connaît tous les motifs des conflits entre les rois, les noms des localités où chaque événement s'est déroulé, des ambassadeurs envoyés pour négocier<sup>2</sup>; il connaît le programme que Clotaire II a mis en avant<sup>3</sup> et partage à l'égard de ce dernier les sentiments de toute l'aristocratie burgonde, c'est-à-dire qu'à ses yeux, entre se laisser dominer par Brunehaut et se donner à Clotaire pour écraser la despote, il n'y a pas d'hésitation possible, mais que le deuxième parti s'impose<sup>4</sup>. Ce n'est cependant pas un homme de l'entourage de Clotaire, car il est bien moins renseigné sur la conduite de celui-ci pendant la guerre de 643 que sur celle de Brunehaut; il sait les noms des ambassadeurs envoyés par Brunehaut à Clotaire et non de ceux que Clotaire a envoyés à Brunehaut. M. Schnürer insiste encore sur ce fait que, à la fin de cette première partie, le maire du palais Warnachaire devient le centre du récit : ses faits et gestes sont narrés d'une manière très détaillée, les motifs de ses actions soigneusement expliqués. Notre chroniqueur, dit-il, n'est donc pas seulement un homme très au courant des affaires de la cour burgonde; il tient, de plus, à Warnachaire par des liens étroits. Enfin, relevant au chapitre XLIV des détails assez précis sur le monastère de Luxeuil, M. Schnürer en arrive à déclarer que ce chroniqueur ne peut être qu'un certain Agrestius qui, d'abord notaire de Thierry II, se retira au monastère de Luxeuil au temps de l'abbé saint Eustasius (dont il est question au chapitre XLIV de la Chronique, où l'expression « honorifique » de *domnus* est même accolée à son nom)<sup>5</sup> et qui,

1. Il est juste de remarquer que Fustel de Coulanges, avant M. Schnürer, avait été frappé de la chose (*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. — La Monarchie franque*, p. 7-8) : « A supposer que l'auteur fût moine au moment où il écrivait, il faut croire qu'il s'était fait moine sur le tard et qu'il avait été longtemps un guerrier ou un homme de cour. »

2. *Frédég.*, IV, 40 : « Chlotarius factione Arnulfo et Pippino uel citeris proce-rebus Auster ingreditur, cumque Antonnaco ascessisset et Brunehildis cum filiis Theuderici Vurmacia resederet, legatus nomenibus Chadoindo et Herpone ad Chlotarium direxit, contestans ei ut se de regno Theuderici quem filiis reliquerat remoueret. »

3. *Ibid.*, IV, 40 : « Chlotarius respondebat et per suos legatus Brunehilde mandabat iudicio Francorum electorum quicquid precedente Domino a Francis inter eosdem iudicabatur pollicetur esset implere. »

4. Schnürer, p. 75-76. Voir encore *passim*.

5. M. Aug. Molinier, *loc. cit.*, a déjà fait justice de cet argument particulier.

après avoir résidé quelques années dans ce monastère, obtint d'aller accomplir des missions, grâce auxquelles il put étendre ses connaissances géographiques et historiques. C'est lui, déclare M. Schnürer<sup>1</sup>, qui, pendant une période de loisirs, aura rédigé, sous l'influence de Warnachaire, le début du livre IV.

Toute cette théorie est très séduisante. Mais nous avons vu déjà que ce chapitre XLIV, où il est question du monastère de Luxeuil, ne paraissait pas provenir du premier compilateur. Warnachaire, au reste, n'occupe pas dans le récit une place tellement notable : s'il est opposé à Brunehaut, c'est qu'*en fait* il en a été ainsi ; il s'est mis à la tête des grands burgondes ligués pour appeler Clotaire II ; d'où la sympathie que notre rédacteur éprouve tout naturellement à son endroit, sans qu'il soit nécessaire de supposer des relations plus particulièrement étroites et personnelles. Tout ce qu'on peut donc dire de ce premier rédacteur, c'est qu'il a écrit, vers 614, à ce qu'il nous semble, sous l'influence du parti des grands burgondes et en Bourgondie.

Au sujet des deux derniers rédacteurs, M. Schnürer va également fort loin. Non seulement il distingue un rédacteur burgonde et un rédacteur austrasien, mais il croit pouvoir, par une analyse minutieuse, déterminer exactement les aspirations de chacun d'eux et discerner dans le texte du premier des interpolations dues au second. En un mot, il refait ici le même travail de dissection qu'il avait appliqué à la première partie du livre IV, pour y distinguer une rédaction favorable et une rédaction hostile à Brunehaut. Pas plus que précédemment, cet effort d'hypercritique ne soutient un examen sérieux.

Dans l'ensemble, d'ailleurs, le premier continuateur du chroniqueur primitif reste, pour M. Schnürer comme pour M. Krusch, un Burgonde, car on voit qu'il s'intéresse spécialement à la Bourgondie. Mais, alors que, suivant M. Krusch<sup>2</sup>, ce premier continuateur devait avoir écrit lui aussi dans son pays d'origine, pour M. Schnürer, c'est dans le sud de la Gaule qu'il a rédigé sa continuation. M. Schnürer n'a guère, malheureusement, pour étayer sa théorie, qu'un argument, et cet argument ne résiste pas à la critique. Voici, en effet, en quoi il consiste : au chapitre LVII, le chroniqueur, racontant comment Dagobert céda, en 630, le royaume d'Aquitaine

L'expression de *domnus* est toute naturelle pour parler d'un abbé à cette époque.

1. Schnürer, p. 85.

2. *Neues Archiv*, t. VII, p. 452.

à son frère Charibert, s'exprime ainsi : « ... consilio sapientibus usus, citra Legere et limitem Spaniae quod ponitur partibus Vuasconiae seu et montis Parenei pagus et ciuitates quod fratri suo Gairiberto ad transagendum, ad instar priuato habeto, cum uiuendum potuisset sufficere nuscetur concessisse pagum Tholosanum, Cathorcinum, Ageminsem, Petrocorecum, et Santonecum, uel quod ab his uersos montis Pereneos excludetur, hoc tantum Chairiberto regendum concessit... » M. Schnürer prétend que « *et limitem Spaniae* » répond à « *seu et montis Parenei pagus et ciuitates...* » et explique : Dagobert céda à Charibert, en deçà de la Loire, à la fois la Marche d'Espagne, qui se trouve au pays basque, et les *pagi* pyrénéens et les cités de Toulouse, Cahors, Agen, Périgueux, Saintes, etc. Cette explication est évidemment abusive : *limes Spaniae* ne peut désigner la Marche d'Espagne ; la construction, au surplus, est bizarre. Pas de doute qu'il ne faille comprendre « *citra Legere et limitem Spaniae* » comme l'équivalent de « *intra Ligerem et limitem Spaniae* », ce qui désigne la région comprise entre la Loire et les Pyrénées et ce qui correspond bien à l'Aquitaine<sup>1</sup>.

Mais M. Schnürer ajoute quelques remarques qui ont leur intérêt : il note que le premier continuateur connaît, non pas tant la région orientale de la Bourgondie, que la région limitrophe entre la Bourgondie et la Neustrie, la région de Sens, Langres, Troyes, qu'il connaît même assez bien la région de la Loire. Ces remarques sont utiles en ce qu'elles nous montrent que, si notre rédacteur est un Burgonde, il n'est, toutefois, pas resté cantonné dans son pays. Il semble même qu'il ait suivi la cour du roi, et, à ce sujet, M. Schnürer a une série d'observations très précises et très justes<sup>2</sup>. Mais où il s'avance trop, c'est quand il prétend que, le maire du palais Flachoat étant nommé plusieurs fois dans la Chronique, notre rédacteur était de son entourage et même que c'était un notaire royal écrivant sous son influence. Ici, comme pour Warnachaire, rien n'est moins prouvé : si le maire du palais occupe une place importante dans la Chronique, c'est qu'il en a occupé une importante aussi dans la réalité. Sur ce point encore la thèse de M. Schnürer est sans fondement.

Sur le troisième auteur qui, vers 660, a terminé le livre IV, M. Schnürer ajoute peu de choses à ce que M. Krusch avait déjà

1. M. Schnürer renvoie encore au ch. LIII, où l'on lit : « ... hoc tantum exinde quod *citra Ligerem* uel Prouincia partibus situm erat suae ditione retenuit. » Mais ici de même, il faut forcer le sens pour pouvoir en tirer un argument.

2. Schnürer, p. 129-135.

observé. Cet auteur, et Austrasien, lui semble avoir écrit sous l'influence de Grimoald. Tout ce qu'on est en droit de relever, c'est qu'il est également très initié au maniement des affaires et au jeu de la politique, et, qu'en vrai Austrasien, il a un esprit particulariste très ardent; il est, naturellement, pour son roi et, surtout, pour ses maires du palais. On ne peut guère arriver à des données plus précises.

#### IV.

Reste à rechercher quelle est la part prise par chacun des trois auteurs, le chroniqueur burgonde de 614, son continuateur de 642, l'interpolateur austrasien de 660, dans la composition de la Compilation considérée dans son ensemble. Sur ce point, la théorie de M. Schnürer est très spécieuse.

Il examine d'abord le *Prologue* qu'on lit en tête du livre IV. Ce *Prologue* paraît bien du premier compilateur; ce ne peut être que lui qui a écrit la phrase : « Itaque beati Hieronimi, Ydicii et cuiusdam sapientis seo Hysidori, immoque et Gregorii chronicis a mundi originem diligentissime percurrens, usque decedentem regnum Gunthramni, his quinque chronicis huius libelli nec plurima pretermisssa siggylatem congruentia stilo inserui, quod illi solertissime absque reprehensionem condederunt. » Ce ne peut être encore que lui qui a écrit la dernière phrase : « Trasactis namque Gregorii libri uolumine temporum gesta que undique scripta potui repperire et mihi postea fuerunt cognita, acta regum et bella gentium quae gesserunt legendo simul et audiendo etiam et uidendo, cuncta que certeficatus cognoui, huius libelli uolumine scribere non solui, sed curiosissime quantum potui inseri studui, de eodem incipiens tempore scribendum, quo Gregori fines gesta cessauit et tacuit, cum Chilperici uitam finisse scripsit. » M. Schnürer ajoute que ce *Prologue* a dû figurer originairement au début de toute la Compilation, ce qui, en effet, est assez vraisemblable.

Ce *Prologue* contient, sur la composition de la Chronique, une indication précieuse, mais difficile à interpréter : « Itaque beati Hieronimi, Ydicii et cuiusdam sapientis seo Hysidori immoque et Gregorii chronicis... percurrens, etc. » Que faut-il entendre ici par la chronique « cuiusdam sapientis » ? M. Krusch était d'avis que cette chronique n'était autre que la rédaction du compilateur primitif du Pseudo-Frédegaire; il pensait que le *Prologue* avait été remanié et interpolé par ses continuateurs et appuyait son opinion sur ces mots, qui, dans le manuscrit de Paris, ouvrent le livre IV,

avant même l'index des chapitres : « Incipit prologus cuiusdam sapientis. » — Mais on ne peut guère tirer un argument de cette indication ainsi égarée et qu'il faut vraisemblablement attribuer à un copiste ignorant. Le *Quidam sapiens* du *Prologue* ne saurait être que l'auteur du *Liber Generationis*.

Cependant, la solution est moins simple qu'elle ne le paraît : en effet, la Compilation, dans sa disposition actuelle, débute par le *Liber Generationis*. Pourquoi alors l'auteur du *Prologue* place-t-il le *Quidam sapiens* après saint Jérôme et Idace? — Une réponse se présente d'elle-même : c'est que l'ordre logique, qui est l'ordre actuel de la Compilation, n'a pas été l'ordre adopté par son premier auteur. Cette hypothèse acquiert une très grande vraisemblance, si l'on remarque qu'un des principaux manuscrits qui nous ont transmis le *Liber Generationis*, le n° 427 des manuscrits de Cheltenham à Berlin, est composé de la manière suivante : 1° Chronique de saint Jérôme; 2° Chronique d'Idace; 3° *Liber Generationis*. C'est donc exactement la disposition indiquée dans notre *Prologue*. Il est, par suite, très vraisemblable d'admettre que le compilateur a eu entre les mains, sinon le manuscrit de Cheltenham, du moins un manuscrit analogue, et en a respecté l'ordre. La Compilation aurait donc été composée primitivement ainsi qu'il suit : *Prologue*, puis 1° saint Jérôme; 2° Idace; 3° *Liber Generationis*; 4° Isidore de Séville; 5° *Historia Epitomata*; 6° partie originale, ce qui est l'ordre indiqué dans le *Prologue* et ce qui, en assignant le sixième rang à la partie originale, explique l'*Incipit* : « In nomen domini nostri Ihesu Christi, incipit chronica sexta<sup>1</sup>. »

Mais d'où vient que l'abrégé d'Isidore de Séville, que nous plaçons ainsi au quatrième rang, après saint Jérôme, Idace et le *Liber Generationis*, porte un *Incipit* qui semble indiquer qu'il a autrefois occupé le troisième rang : « IN NOMINE SANCTAE TRINITATIS INCIPIT LIBER III ΚΡΩΝΗΚΩΡΩΝ ΣΑΝΚΤΙ ΕΣΙΔΟΡΙ ΕΠΙΣΚΟΠΙ<sup>2</sup> »? Comment se fait-il, en second lieu, que cet abrégé d'Isidore de Séville soit dans le manuscrit de Paris rejeté tout à la fin, après le livre IV, et ait même tout à fait disparu des autres manuscrits<sup>3</sup>? — M. Krusch résolvait la question d'une manière bien simple, en déclarant que cet abrégé n'avait jamais fait partie de la Compilation. Mais c'était tenir peu de compte du *Prologue* et mal expliquer la présence de ce fragment dans le manuscrit de Paris.

1. P. 118, l. 23.

2. P. 165, l. 1.

3. Voir l'article de M. Krusch, *Neues Archiv*, t. VII, p. 250.

M. Schnürer fait, au contraire, une conjecture très ingénieuse. Si l'ordre primitif a dû être, dit-il, 1° l'abrégé de saint Jérôme; 2° celui d'Idace; 3° le *Liber Generationis*; 4° l'abrégé d'Isidore de Séville; 5° l'*Historia Epitomata*; 6° la partie originale ou *Chronica sexta*, il y a eu, sans doute, un remaniement, qui a consisté à fondre d'abord en un seul livre les abrégés de saint Jérôme et d'Idace, et alors la division a été : LIVRE I, saint Jérôme et Idace; LIVRE II, *Liber Generationis*; LIVRE III, Isidore de Séville, ce qui explique l'*Incipit* : « In nomine sanctae Trinitatis incipit liber in κρονικωρονωμ sancti Esidori episcopi »; LIVRE IV, *Historia Epitomata*, ce qui explique l'*Incipit* qui figure en tête de l'index des chapitres : « Incipit capetolares libri quarti quod est scarpsum de cronica Gregorii episcopi Toronaci <sup>1</sup> »; enfin LIVRE V, partie originale, débutant en 584.

Mais alors, suppose toujours très ingénieusement M. Schnürer, un copiste est venu qui a considéré que la vraie place du *Liber Generationis* serait en tête de la Compilation, et qui a, en outre, estimé pouvoir, sans inconvénient, rejeter le résumé d'Isidore de Séville en appendice, et l'on a eu la disposition du manuscrit de Paris : LIVRE I, *Liber Generationis*; LIVRE II, saint Jérôme et Idace; LIVRE III, *Historia Epitomata*; LIVRE IV, Chronique originale, d'où l'*Incipit* : « Incipiunt capetolaris cronice libri quarti <sup>2</sup> », le tout terminé par l'abrégé d'Isidore de Séville que les manuscrits postérieurs excluront.

On ne peut manquer de reconnaître que la théorie de M. Schnürer, si elle n'est pas absolument prouvée, est tout au moins très ingénieuse et très séduisante, et, en tout cas, rend mieux compte des différentes mentions qui figurent au manuscrit de Paris que M. Krusch ne l'avait fait.

## V.

Mais, est-ce bien au premier rédacteur, à celui qui poussa le récit jusqu'en 614, qu'on doit attribuer la composition de la Compilation prise dans son ensemble? — M. Krusch admettait qu'il avait écrit le livre I et le livre II, mais non le livre III<sup>3</sup>, et la raison qu'il en

1. P. 82, l. 20-21.

2. P. 114, l. 2.

3. Quand nous disons : le livre I, le livre II, le livre III, nous entendons, cela va de soi, l'ensemble de ces livres, sans préjuger la question de savoir si chacun d'eux n'a pas été remanié dans la suite par les continuateurs du premier compilateur.



donnait c'est que l'auteur de ce dernier livre, renvoyant, à l'appui de ses assertions, une fois à la Chronique d'Idace<sup>1</sup>, une fois à celle de saint Jérôme<sup>2</sup>, vise des textes qui ne figurent pas, en réalité, chez ces auteurs, mais seulement chez leur adaptateur du livre II du Pseudo-Frédegair. Par conséquent, concluait-il, l'auteur du livre III ne peut être le même que celui du livre II, et, par suite, des livres I et IV (première rédaction).

M. Schnürer a fait remarquer ici encore, avec raison, que la conclusion de M. Krusch était trop large. Il aurait dû simplement conclure de son observation que l'auteur des deux passages en question n'était pas le même que l'auteur du livre II. Or, M. Schnürer montre que ces deux passages sont des interpolations au texte primitif.

L'un est relatif à la fable de Porigine troyenne des Franes (III, 2). M. Schnürer étudie tous les textes qui, dans la Compilation, ont trait à cette fable (IV, 33; III, 2; II, 4-6; II, 8) et il montre que le chapitre xxxiii du livre IV est de tous le plus ancien, que les autres et, notamment, celui que M. Krusch alléguait (III, 2), n'ont pu être écrits que postérieurement. Or, il ressort assez bien de l'examen de ce chapitre qu'il est du continuateur de 642<sup>3</sup>. Notre passage du livre III, où figure le renvoi au texte de saint Jérôme à propos de la légende troyenne, est donc forcément interpolé, et cette interpolation daterait, suivant M. Schnürer, de la seconde moitié du vii<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

Quant au second passage qui, suivant M. Krusch, s'opposait à l'attribution du livre III au premier compilateur, M. Schnürer montre de même qu'il est le résultat d'une interpolation<sup>5</sup>.

Rien n'empêche donc d'admettre que le livre III ait été rédigé en même temps que la première partie du livre IV. Il y a même un argument sérieux en faveur de cette opinion : de part et d'autre, on trouve la même hostilité contre Brunehaut, ce qui au livre III ne provient pas de Grégoire de Tours, mais uniquement de son abrégiateur<sup>6</sup>. Tout cela tend bien à prouver que, dans l'ensemble, les

1. *Frédég.*, III, 1 (p. 86, l. 15) : « Cum inisset certamen cum Chunis que gessit Ydatius suae storiæ huius volumine narrat. »

2. *Ibid.*, III, 2 (p. 86, l. 23) : « De Francorum uero regibus beatus Hieronimus qui iam olim fuerant scripsit. » Ceci est un renvoi aux chapitres IV, V, VI du livre II (p. 35-36).

3. Schnürer, p. 117-118.

4. Même date, suivant M. Schnürer, pour les chap. IV, V, VI, VIII du livre II.

5. Schnürer, p. 206 et suiv.

6. Voir, par exemple, III, 78, et III, 93. — M. Schnürer est, en outre, frappé de quelques analogies de style entre la première partie du livre IV et le livre III (Schnürer, p. 164, n. 1) et pareillement entre le livre III et le livre II (Schnürer, p. 164-165). Il y a à ce sujet quelques réserves à faire. Cf. le compte-rendu cité de M. Aug. Molinier.

livres I, II, III et la première partie du livre IV sont du même auteur. Les continuateurs de 642 et de 660 ont seulement achevé la rédaction du livre IV et fait subir aux livres précédents des interpolations qu'une critique attentive peut, dans une certaine mesure, discerner<sup>1</sup>.

## VI.

Pour conclure, M. Schnürer nous paraît avoir fait ressortir, contrairement à la théorie de M. Krusch, que la première rédaction de la Chronique du Pseudo-Frédégaire va plus loin que le chapitre XXXIX du livre IV. Mais, alors qu'il la prolonge jusqu'à la fin du chapitre XLIV, nous avons observé qu'il est préférable, à tout point de vue, de l'arrêter à la fin du chapitre XLII, et, par conséquent, de lui attribuer la date de 614.

Sur la personnalité de chacun des trois rédacteurs, auxquels nous devons le livre IV, M. Schnürer a ajouté quelques détails intéressants aux observations de M. Krusch; mais les identifications qu'il propose nous semblent dénuées de tout fondement.

Au contraire, en ce qui touche la Compilation considérée dans son ensemble, M. Schnürer nous paraît avoir expliqué d'une façon très ingénieuse toutes les données contradictoires des manuscrits, et surtout du manuscrit de Paris, et enfin avoir montré assez solidement que les quatre livres sont, d'une manière générale, l'œuvre du premier rédacteur<sup>2</sup>.

Louis HALPHEN.

1. Par exemple, il est très évident que ce qui constitue actuellement le livre II s'est primitivement terminé six ou sept pages avant l'endroit où il se termine dès le manuscrit de Paris. D'où la subsistance d'un *Explicit* au milieu du récit (p. 75, l. 16 : c'est le chap. LIX de l'éd. Krusch). M. Schnürer serait même porté à admettre que ce qui suit cet *Explicit* était primitivement rattaché au livre III, lequel commence d'une manière assez brusque.

2. Dans un appendice à son ouvrage, M. Schnürer a tâché d'éclaircir la question de savoir d'où vient le nom de Frédégaire attribué à la Chronique. Pour lui, ce serait l'historien Goldast de Heiminsfeld, contemporain de Freher, qui aurait, à la suite d'une fausse lecture et par une conjecture aventurée, imaginé ce nom (en corrigeant au *Prologue* du livre IV « sed sarius auritur, ubi non est certa perennitas aque... » en « Fredearius etc... »). Le nom de Frédégaire se serait ainsi trouvé lancé dans le monde savant dans les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Les éditeurs l'ont alors employé l'un après l'autre, en déclarant ne pas savoir au juste d'où il venait, mais en l'adoptant, parce qu'ils ont supposé que ceux qui l'avaient mis en circulation avaient eu pour cela de sérieuses raisons. La conjecture de M. Schnürer est jolie, mais peut-être plus jolie que solide.

## LUCIEN BONAPARTE ET NAPOLEÓN

EN 1807.

Un des plus amers chagrins qu'éprouva l'Empereur dans l'édification de sa colossale fortune fut de voir son frère Lucien ne pas comprendre les exigences nouvelles que celle-ci imposait à chacun des siens, voire même au prix d'un sacrifice réel d'affection. Au fur et à mesure de ses conquêtes, l'Empereur se trouvait entraîné à faire de ses proches autant de lieutenants couronnés désignés par leur parenté même à le bien servir et à gouverner les États fédératifs devenus frontières du grand Empire<sup>1</sup>.

Une question matrimoniale divisait les deux frères, et Lucien s'était entêté au point de ne vouloir rien céder sur ce chapitre ; dès 1804, la brouille était consommée. Elle pesait à Napoléon, qui, malgré tout, conservait l'espoir, moyennant des conditions superbes, — dont un établissement ducal pour M<sup>me</sup> Joubert et la reconnaissance de ses enfants, — de ramener le seul membre de sa famille à complète résipiscence. Plus peut-être que personne, Éliisa embrassait avec ardeur à cet égard les idées de Napoléon, dont le caractère avait tant d'analogie avec le sien, et elle ne cessait pas d'aimer Lucien tendrement à sa manière. Le billet autographe suivant qu'Éliisa écrivait à l'Empereur avait déjà montré quelle compassion elle ressentait pour son souverain !

Lucques, le 24 mai 1807.

Sire,

Au milieu de tant de triomphes, un chagrin de cœur était le seul événement malheureux qui pouvait laisser à V. M. un souvenir pénible. La fatalité a changé en vive contrariété une de vos plus douces affections, mais croyez, mon cher frère, que j'aurais donné sans regret ma vie entière pour vous éviter cette grande peine, trop heureuse de vous consacrer une existence comblée de vos bienfaits.

Éliisa<sup>2</sup>.

Parmi les lettres qu'on a d'Éliisa à cette époque, sur ce sujet tou-

1. C'étaient en somme des États *tampons*, suivant l'expressive langue diplomatique.

2. Arch. nat., AFiv 1716, n° 117.

jours brûlant, il faut en citer ici deux à son frère Lucien, la première du 20 juin, la seconde du 25 août 1807. Elles sont aussi cordiales qu'éloquantes et montrent les efforts d'Élisa pour décider Lucien à se montrer traitable. Ces sollicitations inspirées secrètement par le chef de la Famille et même par les parents ou courtisans n'obtinrent pas le succès désiré.

L'évêque d'Acqui<sup>1</sup>, A.-L. Arrighi, mandait de Paris à la Princesse, le 4 septembre de cette même année :

..... L'Empereur est véritablement adoré ; il faut être à Paris pour voir et entendre. Je regarderais complète la félicité de la Famille Auguste si Monsieur Lucien serait d'accord aussi (*sic*). Mon Dieu ! pourquoi ne contente-t-il S. M., qui a le cœur si tendre pour sa famille ! Vous, qui avez tous les moyens nécessaires, vous devriez vous en occuper sans relâche. Les méchants et les perfides finiraient par se taire. Si le sacrifice de ma vie pouvait y remédier, je n'hésiterais pas un instant à le faire. Mille millions de pardons, Auguste Princesse, si j'ose entrer dans une matière si délicate, mais c'est seulement avec V. A. que j'en parle, et c'est encore mon très respectueux et très sincère attachement qui m'y pousse. Du reste, je sais que S. M. ne veut que le bonheur de tous<sup>2</sup>.

Quatre mois plus tard et contre l'attente commune, dans une entrevue décisive à Mantoue, Lucien, toujours aussi ardent mari, résistait aux séductions les plus troublantes de l'ambition présentées par l'Empereur lui-même, magicien d'un art incomparable quand il voulait peser sur une conscience et la gagner.

Élisa parlait encore en ces termes à Lucien :

Marlia, le 20 juin 1807.

..... Il ne faut pas traiter avec le maître du monde<sup>3</sup> comme avec son égal. La nature nous fit les enfants d'un même père et ses prodiges nous ont rendus ses sujets. Quoique souverains, nous tenons tout de lui, il y a un noble orgueil à l'avouer, et il me semble que notre seule gloire doit être de justifier par notre manière de gouverner que nous sommes dignes de lui et de notre famille. Réfléchis donc de nouveau aux propositions qu'on te fait ; maman et nous tous serions si heureux d'être réunis et de ne faire qu'une seule famille politique ; cher Lucien,

1. Frère du duc de Padoue. — Acqui, chef-lieu d'arrondissement du département français de Montenotte, 6,000 habitants à cette époque, située à treize lieues trois quarts nord de Savone.

2. Arch. Lucq., *Lettere private dai Principi*, Registre 201.

3. A la date du 14 juin, Élisa avait encore écrit à l'Empereur une petite lettre de félicitations à propos de la prise de Dantzig.

fais-le pour nous, qui t'aimons, pour le peuple que mon frère te donnera à gouverner et dont tu feras le bonheur.

Ta sœur et amie,

Élisa<sup>1</sup>.

Et, le 25 août de la même année, elle revient encore à la charge :

..... Voici Jérôme marié et roi d'un beau pays ; quand aurai-je aussi à te féliciter ? Nous le désirons tous ici et nous espérons que l'arrivée de S. M. en Italie te tirera de l'obscurité où tu te plais, mais qui est si funeste à ta famille<sup>2</sup>.

Lucien n'était peut-être pas dénué d'ambition, et l'argument, bien humain en somme, employé par la diplomatie d'Élisa, était susceptible de le toucher. Et puis il s'agissait d'un trône, et il n'avait qu'à dire oui ! Jérôme n'avait-il pas prêché d'exemple dans des conditions identiques et ne s'était-il pas élevé au rang des souverains, au point d'entrer dans la famille d'un Électeur de vieille souche, que l'Empereur, soucieux d'attacher à sa propre couronne, comme chef d'un État frontière et allié de l'Empire, venait aussi de faire roi ? Lucien devait fatalement succomber à son tour : tel était l'espoir de tous les Bonaparte, poussés par le vertige de l'élévation. Et, de fait, celle-ci n'a rien que de compréhensible alors. Un prince français régnait sur l'Elbe après que Napoléon avait donné des monarques de son sang aux Bataves, à Naples, à l'Italie du Nord et se disposait bientôt à en choisir un de même aux Espagnols. Lucien seul manquait à l'appel ; il fallait vaincre ce trop opiniâtre amoureux.

Et pourtant, malgré ces conseils où perçait une passion de race, nonobstant les démarches similaires tentées à plusieurs reprises par Madame, le Cardinal<sup>3</sup>, le roi des Deux-Siciles<sup>4</sup>, Jérôme et Talleyrand, enfin par le redoutable chef de la famille en personne, Lucien ne faiblissait pas. Voici ce que Jérôme lui écrivait aussi de Paris le 26 août 1807 :

Mon bon petit Lucien, j'ai reçu votre lettre de Rome, qui m'a appris la naissance de Jeanne ; je vous en félicite et ne puis m'empêcher de vous répéter que mon seul regret c'est de ne pouvoir vous embrasser et de vous voir dans une fausse position vis-à-vis de notre famille et vis-à-vis de l'Europe, qui examine notre conduite à tous et qui ne peut

1. Catalogue de la collection d'autographes Alfred Morriison, I vol., 1883.

2. Catalogue E. Charavay.

3. Fesch, oncle de l'Empereur, et de son vivant archevêque de Lyon, grand aumônier de la cour, primat des Gaules.

4. Joseph, frère aîné de l'Empereur.

que s'étonner de voir un Bonaparte d'une réputation comme la vôtre, inutile pour le monde et pour sa famille ; car, mon cher Lucien, nos ennemis sont enchantés de vous voir éloigné, parce qu'ils n'ignorent pas que vous seriez le plus ferme comme le plus grand appui du trône. Ah ! mon bon frère, avec combien de plaisir je donnerais et la moitié de ma vie et tous mes États pour vous voir réuni (*sic*) autour de l'Empereur, qui aime sa famille, mais dont la politique ne peut céder.

Je vous envoie un courrier, mon cher frère, pour vous annoncer mon mariage avec la princesse Catherine de Wurtemberg. Il a eu lieu le 23, à huit heures du soir. La princesse paraît surtout très bonne ; sans être très jolie, elle n'est pas mal ; je lui ai parlé de vous et déjà elle partage les tendres sentiments que je vous porte et qui ne finiront qu'avec ma vie.

Tous les arrangements avec M<sup>me</sup> Patterson ont été convenablement pris. Elle viendra en Europe ; elle aura une principauté dont mon fils et le sien sera prince héréditaire. Ils assurent, Lucien, les sentiments de mon cœur ; vous les connaissez et vous savez assez que le bonheur et l'intérêt de ma famille seuls ont pu me faire contracter d'autres liens. Dites, Lucien, mon frère est malheureux, mais il n'est pas coupable.

Adieu, mon cher frère, croyez aux sentiments d'attachement de votre bon frère.

Jérôme Napoléon<sup>1</sup>.

Lucien demeura inflexible. Il ne voulut pas abandonner sa maîtresse légitime, la mère de ses enfants. Alors Napoléon le raya de ses faveurs, et, ne pouvant changer d'avis sur une mésalliance, jugée impardonnable, du reste accomplie à son insu, il agit en la circonstance comme s'il eût voulu donner un effet rétroactif, — et en fait telle était bien son intention, — au titre I<sup>er</sup> des statuts du 30 mars 1806, qui portait dans son paragraphe 4 ce passage significatif : « Le mariage des princes et princesses de la famille impériale, à quelque âge qu'ils soient parvenus, sera nul et de nul effet de plein droit, et sans qu'il soit besoin de jugement, toutes les fois qu'il aura été contracté sans le consentement formel de l'Empereur. » Cette clause était appuyée sur la raison d'État et sur la haute dignité à laquelle ces princes étaient élevés, *qui les dévoue sans réserve aux grands intérêts de la patrie et à la gloire de notre maison.*

Son dépit se doublait, dans le cas actuel, de ne pas trouver un instrument dans celui dont il prisait néanmoins la haute intelligence.

1. Lettre extraite de la reproduction qu'en a donnée la maison Baer et C<sup>ie</sup> de Francfort dans son recueil d'autographes d'hommes célèbres, in-4°, paru en cette ville, p. 165 et v°.

L'obstination de son frère dérangeait en effet toutes ses visées, car Napoléon voulait, après le divorce, qu'il espérait arracher de son consentement, marier Lucien à la reine d'Étrurie<sup>1</sup>, veuve de Louis I<sup>er</sup>, prince de Parme, et, sitôt l'annexion de la Toscane à l'Empire en 1808, les placer tous deux sur le trône d'Espagne et des Indes, dont il allait favoriser sinon provoquer la vacance. En décembre 1807, peu avant l'entrevue de Mantoue, l'Empereur avait déjà ses idées arrêtées à ce sujet, et ces idées étaient d'un profond politique et eussent pu, sans l'obstacle insurmontable, changer du tout au tout l'avenir de l'Espagne en ralliant les Espagnols, très attachés par tempérament à leurs princes, à une monarchie rajeunie et rendue populaire par un double mariage. Les plus heureuses conséquences en eussent vraisemblablement résulté. La guerre d'Espagne, que l'Empire portait au flanc et qui le paralysa aux moments décisifs, eût été sans doute ainsi évitée ou arrêtée à temps. D'autre part, cette première alliance entre Bourbons et Bonapartes n'en eût-elle pas autorisé d'autres, plus tard, d'une conséquence non moins directe sur les événements contemporains? En effet, l'ex-ambassadeur de Madrid devait, *par ordre*, donner sa fille aînée au prince des Asturies (le futur Ferdinand VII). Ce Bourbon, proclamé roi par une révolution récente au mépris des droits d'un respectable père (forcé d'abdiquer devant l'émeute d'Aranjuez et menacé, s'il ne s'était pas exécuté, jusque dans sa vie et celle des siens), n'avait pas été reconnu par Napoléon, dont les armées occupaient Madrid et la Péninsule. Lui-même et l'ambassadeur Beauharnais (qui ignorait le projet de l'Empereur de donner le trône à un de ses frères) ne voyaient d'autre moyen qu'une alliance de famille pour faire accepter la révolution accomplie. L'Empereur, flatté *in petto* de ce projet, n'avait tout d'abord rien décidé pour le combattre. Il avait même mandé la fille de Lucien à Paris. Et Ferdinand venait précisément de faire remettre une lettre autographe à Napoléon dans laquelle il priait « S. M. I. et R. de lui accorder l'honneur de s'allier à une auguste princesse de sa famille<sup>2</sup>. »

L'entrevue de Mantoue en décembre 1807, comme l'influence en sens contraire que Lucien exerça sur sa fille, — que Napoléon fut obligé de renvoyer à son père, — fit tout avorter.

Et pourtant Marie-Louise, elle, ne demandait qu'un époux.

1. Cette princesse avait vingt-cinq ans en 1807. — La proposition fut faite en termes exprès à Lucien, en 1803 tout au moins. Voy. *Mémoires de Lucien*, publiés par Jung H, XIV.

2. Voy. *Mémoires du roi Joseph*, IV, 257, 258 et 259.

Écoutez plutôt d'Aubusson : « . . . . La comtesse Guichardini, *nouvellement mariée, confidente intime* de la Reine, m'a répété assez sérieusement dans la conversation ces propres paroles : *comment l'Empereur n'a-t-il pas pensé à marier la Reine ? Elle le désirait et elle l'espérait.* » Il est vrai que ce cri du cœur paraît bien tardif et qu'il peut être expliqué comme amené par les circonstances, puisqu'il s'exhala au moment où notre ministre était chargé de notifier à la Reine d'avoir à céder la place à l'Empereur en Étrurie pour aller régner en Portugal, en novembre 1807. L'aveu est significatif malgré tout et reste <sup>1</sup>.

Ajoutons que Joseph, n'ayant pas besoin d'être déplacé de Naples, où son caractère et ses actes lui attiraient l'estime, y aurait continué le bien commencé; Murat, grand-duc de Berg, faisant son apprentissage d'une royauté, aurait occupé le trône de Pologne rétabli pour servir de rempart à l'Europe contre les progrès de l'influence russe (quoi qu'on en ait dit, c'était bien là une idée de Napoléon); sa bravoure chevaleresque y aurait parfaitement convenu aux Polonais, fortifiés par un pareil chef, et en tous cas son aventureuse compromission de 1815 en Italie, qui ternit sa mémoire, n'aurait dès lors jamais existé.

Malheureusement Lucien, qui aimait sa femme et ne se souciait pas, en artiste qu'il était, d'épouser une princesse « petite, disgracieuse et laide, aux manières brusques, communes et déplaisantes<sup>2</sup>, » fit tout échouer en ne voulant rien entendre. Tel est le facteur qui, en offrant d'autre part l'exemple peut-être le plus frappant de l'Histoire où l'amour eut à se débattre contre l'ambition, déranga les plus savants desseins et eut, comme on vient de le prouver, une portée incalculable.

Paul MARMOTTAN.

1. D'Aubusson au duc de Cadore. Florence, 25 novembre 1807. (Aff. étr., 159<sup>b</sup>, feuillet 236 v<sup>o</sup>.)

2. Expressions qu'une contemporaine, M<sup>lle</sup> Georgette Ducrest, emploie dans ses *Mémoires*, édition in-4<sup>o</sup>, 1855, illustrée par Janet Lange, p. 9, pour caractériser cette jeune reine dès 1801, époque de son séjour à Paris. Les *Mémoires* de M<sup>lle</sup> Ducrest sont recommandables.



CONDITION  
DE  
LA CLASSE OUVRIÈRE EN ANGLETERRE (1828).

---

NOTES PRISES PAR GUSTAVE D'EICHTHAL.

---

En 1828, mon père avait vingt-quatre ans. Il avait été pendant plusieurs années l'élève d'Auguste Comte, d'abord comme étudiant en mathématiques, puis comme disciple philosophique. Les lettres échangées pendant un voyage que mon père fit en Allemagne (1824) et qui ont été publiées d'abord fragmentairement par Littré (dans son livre sur Auguste Comte), puis d'une façon complète par la *Revue d'Occident* (49<sup>e</sup> année, p. 403), prouvent les liens de pensée et d'affection qui s'étaient formés entre le maître et l'élève. Cependant, mon père, après une forte initiation scientifique et philosophique, s'était décidé à tenter la carrière commerciale, où il ne devait d'ailleurs pas persévérer. A la suite d'un premier apprentissage au Havre, et déjà en contact avec les futurs fondateurs de l'École saint-simonienne, il partit en 1828 pour l'Angleterre, où il voulait explorer la vie industrielle, alors au début de son immense épanouissement et qu'agitaient déjà les idées de réformateurs hardis, comme R. Owen. Ce sont des notes prises par mon père pendant ce voyage, que j'ai retrouvées dans ses papiers : elles sont le résumé soit d'observations directes du jeune voyageur, à la suite de visites faites dans les manufactures, soit de conversations avec des personnes autorisées, bien au courant des choses concernant la vie ouvrière d'alors. Elle était en général assez misérable, comme on le verra une fois de plus par quelques extraits pris dans ces notes<sup>1</sup>. Le spectacle que mon père avait eu

1. Mon père, dans un journal adressé à ses parents et que je n'ai pas retrouvé, décrivait cette misère des grandes villes dans des termes saisissants à en juger par le passage d'une lettre de sa mère qu'il avait conservée : « Ce qui m'a le plus surpris, c'est la misère qui règne dans certains quartiers et dont tu nous fais une peinture si hideuse. Au moins, chez nous, tout le monde est assez poli. Nous pouvons traverser tous les quartiers de Paris en toute

sous les yeux en Angleterre ne fut pas sans influencer sur la direction que prirent ses idées au point de vue du saint-simonisme et du désir d'une transformation profonde dans l'organisation sociale et morale. Il eut un moment l'idée de reprendre ces notes et d'en faire la base d'un ouvrage d'ensemble sur l'Angleterre, idée dont on retrouve la trace dans sa *Correspondance avec J. S. Mill*<sup>1</sup> (lettre de Mill du 11 mars 1829). Mais absorbé par la propagande saint-simonienne, à laquelle il se voua tout entier pendant quelques années, il ne mit pas ce projet à exécution. Il revint en Angleterre avec Ch. Duveyrier en 1832, à titre de missionnaires saint-simoniens. Les poursuites dirigées contre l'École l'obligèrent à abrégier sa mission et à retourner à Paris auprès de ses co-religionnaires.

Eugène d'EICHTHAL.

*Classe ouvrière à Londres.*

J'ai parcouru avec M. William Hawes, fabricant de savon, les maisons de plusieurs de ses ouvriers.

Généralement, ces maisons n'ont que deux ou une fenêtre sur la largeur, un étage souterrain et trois étages au-dessus du sol. Généralement aussi, l'ouvrier avec sa famille occupe l'étage souterrain et le rez-de-chaussée et loue les étages supérieurs. Derrière est une petite cour, si petite qu'elle mérite à peine ce nom. Ces maisons sont propres; il y a très peu de meubles; les lits sont peu garnis. Dans presque toutes, une pendule ou une horloge semble être un meuble de première nécessité. Ils ont des lieux d'aisance tenus proprement.

Dans la misérable bicoque dont je parlerai, occupée par un Irlandais, je vis de la viande avec des pommes de terre préparée pour le dîner du fils. Il paraît que même les Irlandais, dont les salaires sont les plus bas, et qui sont fort mauvais ménagers, mangent de la viande une fois le jour. Les Irlandais sont réputés pour leur malpropreté et leur désordre. Ceux que j'ai vus, à l'exception de deux (et la femme de l'un était Anglaise), ne méritaient pas, du moins à ce qu'il me semble, cette réputation. Il y avait beaucoup d'ordre dans leur chambre.

Quant aux bons ouvriers anglais, ils mangent de la viande à chaque repas (je crois une livre); ils mangent aussi deux livres de pain par jour.

La journée de travail est généralement de six heures du matin à six heures du soir, faisant dix heures de travail, auxquelles on ajoute communément une ou deux heures le soir. Les ouvriers les moins payés

sûreté, grâce à nos gendarmes, pour lesquels j'ai toujours eu beaucoup de considération. Depuis que je sais ce que c'est que la liberté anglaise, j'ai maintenant une profonde vénération pour ces Messieurs... »

1. Alcan, 1 vol. in-18, 1898.

chez M. Hawes reçoivent 18 sh.; ceux immédiatement après, 21 sh., et ainsi de suite jusqu'aux mécaniciens et ouvriers de confiance, dont le salaire ordinaire s'élève à 36 sh. par semaine et avec les heures en sus et nuits de travail à 40 et 50 sh.

1° Maison d'un mécanicien à 36 sh. de gages pour dix heures. Quoiqu'il soit constamment malade, il peut avoir à lui 40 ou 50 l. st. (1,000 à 1,200 fr.); le loyer de sa maison est de 10 l. 1/2 par an ou 4 sh. 1/2 par semaine. Sa chambre et sa cuisine ont fort bonne apparence.

2° Maison d'un ouvrier à 24 sh. (nuit et heures en sus comprises) : loyer de la maison, 5 sh. par semaine; il loue le premier étage à 3 sh. et dans le second deux lits : chacun de ces lits à deux hommes, qui payent chacun 18 pence par semaine.

3° W..., ouvrier de confiance, nous montra sa maison dans laquelle sa femme tient une boutique. Ce sont ce qu'on appelle des gens très comme il faut. Il a six chambres au-dessus du sol, dont il loue quatre, réservant pour lui la cuisine et le rez-de-chaussée. Son loyer est de 26 l. st.; il serait de 32 à 33 si un mauvais voisinage ne tendait pas à faire baisser le prix des loyers dans cette rue.

4° Enfin, nous vîmes deux baraques occupées par des Irlandais; leurs femmes et leurs hôtes étaient des personnages très dégoûtants, et la plus grande malpropreté régnait dans les chambres. Ils louaient les deux chambres supérieures chacune à deux hommes, chaque homme payant 1 sh. 1/2; la mauvaise conduite de ces hommes était la cause de leur misère. W... me dit qu'avec 80 guinées un ménage de quatre enfants pouvait très bien subsister pourvu que la femme fût bonne ménagère.

#### *Écoles élémentaires.*

##### *The benevolent society of S. Patrick, près d'Old bargehouse.*

Cette Société a été fondée par des nobles irlandais pour les enfants de pauvres Irlandais vivant à Londres. Elle contient 200 à 250 garçons et 100 filles. La dépense annuelle est de 1,500 l. st., dont 800 en rentes sur l'État et 700 en souscriptions.

Les enfants reçoivent des bas, des souliers, des habits même; ils sont mis en apprentissage moyennant 5 l. st. et reçoivent 5 l. st. après leur apprentissage lorsqu'ils se conduisent bien. Ces enfants viennent de tous les quartiers de Londres. Pour des enfants qui appartiennent à la classe la plus misérable de Londres, ils paraissent en très bonne santé et ne sont pas mal vêtus. Ils restent à l'école de 9 heures à 2 heures; ils apprennent à lire, à écrire, à calculer; on évite tout ce qui a rapport à l'instruction religieuse et on admet des enfants de toutes les communions.

#### *Classe ouvrière. — Domestiques.*

M. Palmer, ingénieur des London Docks, me dit que, dans les ouvriers de manufacture, il faut distinguer trois classes suivant le

degré d'habileté; que la dernière classe dans les villes de manufacture est tout à fait abruti; qu'elle est fort inférieure sous le rapport de l'intelligence et de la bonne conduite à la classe ouvrière qu'il a connue autrefois. Il me dit que les ouvriers de Spitalfield, qui filent la soie, sont des espèces de petits fabricants travaillant pour leur propre compte; que ceux-là, en effet, sont des gens très éclairés, des savants; mais que, si le filage de la soie par mécanique est introduit, comme on l'a déjà tenté, ces ouvriers-là aussi pourront être rabaissés au niveau des tisseurs de coton.

Le salaire des manouvriers aux bassins de Sainte-Catherine est de 21 sh. pour six jours et douze heures de travail par jour. Les journaliers employés dans la manufacture de savon de M. Hawes reçoivent le même salaire. Le jardinier de M. Castellain, à Clapton, de même. En proportion de la plus grande habileté des ouvriers, les salaires s'élèvent à 24, 28 sh. et plus.

M. Brunel se plaint des goûts dispendieux des ouvriers. Ils donnent à déjeuner à leurs enfants des petits pains chauds avec du beurre frais, ce qui fait une énorme consommation de beurre frais. Il leur faut du thé, du sucre, etc.

Les gages d'un domestique varient de 20 à 25 sh., ceux d'une cuisinière de 16 à 20, ceux d'une bonne de 12 à 16. Mais la manière de vivre des domestiques rend leurs gages en réalité plus élevés qu'ils ne paraissent. Il leur faut des viandes rôties, des poudings, etc. Dans une maison où l'on mange de la soupe tous les jours, on me disait que le bœuf bouilli ne paraissait jamais même sur la table des domestiques; on me disait que jamais les domestiques ne consentiraient à recharger le thé de leurs maîtres, qu'il leur en fallait du frais, du sucre de première qualité, etc.

On me disait que les ouvriers épousant souvent des filles qui avaient été au service, celles-ci leur inspiraient les mêmes goûts de luxe. Ces mêmes journaliers qui reçoivent une guinée par semaine sont obligés de payer 3 sh. pour une chambre. Les mauvais grabats de *Pelticoat lane* se payent 2 sh.

Le salaire d'un bon ouvrier tailleur est de 36 sh. par semaine.

#### *Prix de divers objets à Londres.*

Une maison de deux fenêtres de largeur et trois étages au-dessus du sol dans Bridgestreet Blackfriars avec les taxes coûte un loyer de 260 l. st. (6,500 fr.); une maison à Richmond Terrace Whitehall, 600 l. st. (15,000 fr.), trois fenêtres de largeur et trois étages au-dessus du sol. Une maison pour une famille dans les rues ordinaires de East-End coûte au moins 200 l. st. Un habit coûte 4 l. st. 1/2, une redingote couleur de fantaisie 4 l. st. 1/2, un beau gilet en poil de chèvre 18 sh., un beau pantalon 21 à 24 sh. Il n'est pas ici question d'un tailleur de grand genre; chez ceux-là, vous payez ce qu'ils veulent. Une paire de bottes coûte 2 l. st. 2, une paire de souliers 12 à 15 sh.; vous

voyez cependant chez les cordonniers du commun des souliers, qui paraissent très forts et bons, exposés en vente à 8 et 9 sh.

*Note de blanchissage.*

Une chemise. . . . .	5 pence
Une cravate. . . . .	2 —
Mouchoirs, bas. . . . .	1 —
Gilet . . . . .	4 —
Pantalon . . . . .	6 —

Vous ne pouvez guère dîner à la taverne sans vin à moins de 3 ou 4 sh.

Vous pouvez vous mettre en pension, ayant votre chambre à coucher et une nourriture très abondante, pour 70 l. st. par an.

Une chambre à coucher et un salon dans Arundel street ou les environs ne coûtent pas moins de 25 à 30 sh. Ceux qui tiennent les appartements meublés fournissent presque toujours la table quand on le désire; c'est généralement 18 pence à déjeuner et 3 sh. à dîner, soit 1 l. st. 1/2 par semaine.

*Entretiens avec M. Smith, rédacteur du « Bolton Chronicle, » ancien fileur, ouvrier.*

*Mœurs des ouvriers en général.*

A Bolton (et malheureusement presque partout ailleurs), le cabaret est le lieu de perte des ouvriers. Tout leur superflu s'en va en boissons fortes. Ensuite viennent les discussions, les querelles et les batailles.

Les ouvriers bottiers et tailleurs ne sont pas moins désordonnés que ceux des manufactures. Les *Weavers* (tisserands) sont assez réguliers maintenant parce que leurs salaires sont très bas; mais, quand ils étaient élevés, leur conduite était plus mauvaise que celle de tous les autres; travaillant chez eux, à la pièce, ils ne sont soumis à aucune contrainte. La débauche parmi les ouvriers des « Cotton Mills » est extrême: elle est fort grande dans la campagne en général; il n'est pas rare de voir un jeune homme avec trois ou quatre enfants naturels, de différentes femmes, pour lesquels il paye 1 sh. 6 p. par semaine, et cependant ne se mariant pas.

Les femmes servent généralement de *Piecers* aux *Spinners* (fileurs) et il n'y a guère de *Spinner* qui ne séduise sa *Piecer*. Les filles et les garçons, travaillant dans une température si élevée, travaillent presque nus en été; les femmes, en conséquence de cette température, sont nubiles de bonne heure, souvent à douze ans. Il n'y a pas d'homme gagnant si peu qui ne parvienne à mettre de côté de quoi se griser le samedi soir, et il en est de même dans tout le Lancashire. Il y a réellement très peu d'hommes respectables dans cette classe.

En conséquence de l'émotion causée par le déjeuner donné la veille à M. Peel, la ville était pleine de gens soûls.

Probablement, la boisson est nécessaire aux *Spinners*; c'est la seule chose qui les soutient.

#### *Instruction.*

Généralement on se fait une idée beaucoup trop avantageuse de l'instruction des ouvriers anglais. On voit à Londres les plus intelligents envoyés en députation, et on suppose que les autres leur ressemblent, ce qui est faux.

On a établi une *Mechanics Institution* à Bolton; il y a de bons cours, une bonne bibliothèque de 1,000 volumes; le prix de la souscription est de 10 sh. Cependant, sur une population de 40,000 âmes, il n'y a pas cent souscripteurs; on sera probablement obligé de la fermer. Beaucoup d'ouvriers trompés par le mot de *Mechanics Institution* demandent à quoi bon leur apprendre leur métier et croient que les maîtres veulent s'emparer de leur savoir pour les renvoyer ensuite. Un préjugé semblable a nui à la *Mechanics Institution* de Manchester; les ouvriers se plaignent, dans cette dernière ville, en outre, qu'ils n'ont pas une part suffisante dans la conduite de l'*Institution*. M. Black, médecin à Bolton, essaya de donner gratuitement un cours d'anatomie; il ne fut pas suivi; quelqu'un disait que, pour amener les Anglais à l'*Institution*, il y fallut donner tous les soirs quelques pintes d'ale. Si je pouvais voir M. Place seulement pour une couple d'heures, me disait M. Smith, je le détromperais sur bien des points; je lui montrerais que le *millenium* est encore bien loin. Je lui dis qu'à mon avis tout le mal venait du manque d'une bonne éducation et qu'il n'y aurait rien à espérer tant qu'on serait sous le joug des dévots. Je lui demandai ce qu'il pensait de la Bible... Vous voyez ce portrait, me répondit-il, en me montrant le portrait de Ch. Payne.

Il me dit qu'il y avait certainement un bon nombre de *Freethinkers* (libres penseurs) à Bolton, les uns, parce qu'ils étaient éclairés; les autres, moins louables, pour se débarrasser du frein de la religion; mais la plupart n'osaient pas l'avouer. Les maîtres n'aimaient pas les ouvriers connus pour être *Freethinkers*; ils les gouvernaient moins aisément. La majorité est favorable à l'émancipation catholique. Dans les temps ordinaires, les *Weavers* ne s'occupent point, ou presque point, de politique. Quand la détresse arrive, ils commencent à s'en occuper, croyant que le gouvernement est la cause de leurs souffrances; il y a longtemps qu'il n'a été question de réforme parlementaire. Dans ce moment-ci, les affaires d'Irlande commencent à éveiller l'attention; on ne s'occupe pas du tout des affaires étrangères.

On est abondamment pourvu de *Sunday schools*. Mais il est douteux si elles sont nuisibles ou utiles; elles servent à perpétuer les disputes religieuses. Bolton a été de tout temps un nid d'orangisme; néanmoins cela a bien changé. Le dimanche, il n'est pas permis de se promener

dans les rues pendant le service divin ; les constables font la patrouille et arrêtent ceux qui n'ont pas l'air gentleman et les mènent à l'église par le collet ; parfois, ils sont mis à l'amende par les magistrats. Mais ils reculent quand ils trouvent à qui parler.

*Condition des ouvriers manufacturiers.*

La concurrence des Irlandais est extrêmement nuisible aux journaliers et aux *Weavers* ; il vient beaucoup de *Weavers* de l'Irlande ; quant aux *Spinners*, on les choisit presque toujours parmi les enfants qui ont été élevés dans les Mills : il y a fort peu d'Irlandais parmi eux.

Quand un *Spinner* a atteint quarante ou quarante-cinq ans, il est généralement épuisé ; à la première occasion, on le renvoie ; s'il n'a pas économisé, il est réduit à colporter du cirage, ramasser des chiffons ou aller au *poorhouse* ou balayer les rues.

Les *Weavers* en *Coverlaid*s (couvre-pieds) ne gagnent pas plus de 12 sh. par semaine et le petit garçon aide 4 sh.

Le nombre d'heures de travail effectif est de douze ; mais à Wigan, à quelques milles de Bolton, on travaille encore treize et quinze heures. M. Smith pense qu'une *maison commune* où ils mangeraient ensemble ne conviendrait pas aux ouvriers. Leur but est de gagner et de dépenser le plus possible.

La doctrine de Malthus dont le succès peut seul assurer le bien-être des classes ouvrières n'a encore fait aucun progrès parmi elles. Le livre de Carlisle (*Every woman's book*) n'a pas d'approbateur.

Il y a peu d'Irlandais à Bolton comparativement avec le reste du Lancashire, parce qu'ils y étaient trop maltraités, surtout en leur qualité de catholiques. Le préjugé est moins fort maintenant ; mais, en général, en Angleterre, quand on parle d'un Irlandais même entre gens du peuple, c'est avec un profond dédain. Lorsque Dorthé fut nommé secrétaire du comité des *Spinners* à Manchester, cela fit un grand scandale.

Ce fut en 1803, dans la guerre qui suivit la paix d'Amiens, que les salaires des *Weavers* commencèrent à tomber, et ils n'ont pas cessé de décliner depuis ; à cette époque, ils allaient de 30 à 40 sh. par semaine.

Maintenant, un *Weaver* ne gagne pas plus de 8 sh. par semaine ; il est payé comme il suit :

60 Reed-Bolton Count-Standard 7 sh. a cut, ou 24 yards 120 shots, in an inch 6/4 width. — Le journalier qui travaille pour un *Weaver* n'a que 5 sh. 3 d. ; il donne au maître 25 %. Quelques *Weavers* qui, sur leurs économies, ont pu précédemment acquérir trois ou quatre *looms* (métiers), se tirent passablement d'affaire en faisant travailler des journaliers. Un homme ne peut pas faire beaucoup plus d'une pièce par semaine.

Les *Weavers*, pour les *Fancy fabrics* (fantaisie), sont mieux payés, mais ont aussi plus de frais.

La misère des *Weavers* peut provenir jusqu'à un certain point de

l'introduction du *power loom* : il semble, en visitant les *power loom factories* (métiers mécaniques), qu'aucun ancien tisserand n'y est employé, mais seulement de toutes jeunes filles.

Plus probablement peut-être elle a été causée par l'affluence des *Weavers* irlandais et plus encore par la multiplication excessive dans les familles des *Weavers*. C'est un état qui a beaucoup de charmes, parce qu'il laisse à l'ouvrier, travaillant dans sa propre demeure, une grande indépendance; d'ailleurs, il est facilement appris; en six mois, on fait un *Weaver*. on en a la preuve dans les maisons de correction. Un enfant de dix ans est mis au métier; il est difficile de l'employer autrement, car dans beaucoup d'états on n'admet que les enfants de la balle.

Si l'on prend ensemble les salaires des hommes, femmes et enfants parmi les *Weavers*, la moyenne ne serait peut-être pas plus de 4 sh. Cependant, en allant à Bolton, nous rencontrâmes sur la route des centaines d'hommes qu'on nous dit principalement *Weavers* se rendant à une *Foot race* (course à pied) près de Manchester. Ils réparèrent le temps perdu avec le travail de nuit.

Les *Spinners* ne gagnent pas en moyenne plus de 18 sh. (je crois que c'est trop bas), quoique quelques-uns puissent gagner jusqu'à 30 sh. Les femmes qui ne sont guère employées que comme *Pickers* gagnent de 7 à 8 sh. Le salaire nominal est extrêmement réduit par le système des *amendes*, dont les maîtres abusent cruellement. Les ouvriers ont voulu réclamer dernièrement : on ne les a même pas écoutés.

Un autre abus est encore plus criant : les maîtres construisent des rangées de maisons et obligent chacun de leurs *Spinners*, fût-il un jeune homme de seize ans vivant chez sa famille, à en louer une. C'est 7 guinées par an que l'on déduit chaque mois de ses gages (abus de ne payer les gages que toutes les semaines, on y met opposition entre les mains des maîtres. *Gazette de Glasgow*).

Ces différentes exactions sont au total un moyen de diminuer le taux des salaires, diminution à laquelle les ouvriers ne veulent pas se soumettre.

C'est quelquefois par de pareils profits sur le logement et la nourriture des ouvriers que les grands établissements se tirent d'affaire, tandis que les petits perdent. En même temps, les maîtres évitent les inconvénients d'un *strike* (grève) ou *turn out* (congédiement) et les *poor taxes* qu'il faudrait payer aux ouvriers sans emploi (M. Simpson).

Les *Spinners* se marient très généralement à l'âge de vingt ou vingt et un ans. On a toujours la ressource d'envoyer les enfants au *Colton Mill*, et on a la ressource de la *paroisse*.

Depuis quelque temps, les magistrats à Bolton sont devenus très sévères : ils n'allouent aucun secours lorsque la famille a l'un dans l'autre 2 sh. par semaine.

Les taxes des pauvres sont maintenant 2 sh. 6 d. par livre sur l'*assessed*, rente qui est égale aux  $\frac{2}{3}$  de la rente réelle.



Le métier de *Spinner* s'apprend aisément. On peut former un jeune homme, en faire un *Spinner* très passable, en un an. On peut compter parmi la classe ouvrière un enfant tous les deux ans; la mortalité n'est pas grande, les maisons sont saines.

*Manière de vivre.*

Chaque famille a sa maison. Il n'y a que les Irlandais qui vivent plusieurs dans une chambre.

La maison de M. Smith, au centre de la ville, dans un nouveau quartier, 2 *bed rooms*, coûte 6 l. par an et 12 sh. de taxes.

Les *Weavers* mangent généralement du *Porridge au lait* (farine d'avoine) à déjeuner et à souper, des pommes de terre et du lard à diner.

Les *Spinners* vivent, comme de juste, un peu mieux. Pain, 2 d. la livre, actuellement 2 d. 1/2; bière, en gros, 2 sh. le gallon; la meilleure, en détail, 5 à 7 d. le quartier ou 1/4 de gallon, ou 2 d. 1/2 à 3 d. 1/2 la pinte (bue au cabaret, 3 ou 4 d.).

Pommes de terre, 8 d. par 20 l. en gros, ou 240 l. 6 sh. 6 d. Elles ont été longtemps à 5 sh.; mais il est probable qu'elles monteront maintenant. Le charbon de 5 à 10 sh. par tonne. C'est le bon marché des provisions qui a soutenu la classe ouvrière ces trois dernières années. Une cherté cet hiver serait terrible.

*Classe ouvrière. — Entretiens avec John Kennedy et autres.*

Les ouvriers gagnent suffisamment de quoi vivre maintenant; si les salaires étaient plus hauts, ils travailleraient moins. Leur seul objet est toujours de *Keep the body and soul together*.

Il y a à Manchester des banques d'épargne que l'on ne connaît pas. Dès qu'un homme a gagné quelque chose, il s'associe avec son voisin et ils bâtissent une petite maison, jusqu'à ce que l'un des deux puisse devenir seul propriétaire.

M. Dalton nous disait qu'il y avait près de Manchester une société de *Weavers* qui connaissaient à fond la botanique.

M. John Kennedy regarde quarante comme le numéro moyen des filés de Manchester et 20 sh. comme le taux moyen des salaires des fileurs.

Le *Courrier* du 14 octobre dit qu'à Glasgow les tisserands font de 8 à 10 sh. par semaine et les fileurs de 24 à 25.

Smith m'avait dit qu'à Bolton la moyenne des salaires n'est que 18 sh. En effet, à mesure qu'on s'éloigne de Liverpool vers le nord, les salaires diminuent. M. Kennedy pense que généralement les ouvriers ne sont pas capables de passer d'une branche à l'autre.

Il dit qu'un fileur à quarante ans n'est pas précisément usé, mais qu'il n'a plus la même activité qu'un jeune homme et que par conséquent on donne sa place à celui-ci.

*M. Houldsworth's factory.*

Les femmes aux *Spindle and fly frames*, avec 170 spindles, gagnent de 18 à 20 sh. par semaine. Les *Spinners*, avec des *Mules* de 320 spindles, gagnent de 2 à 4 l. st. par semaine net. Mais les ouvriers pour des numéros très fins ne sont pas faciles à trouver. Il faut qu'ils aient une longue expérience, une parfaite connaissance de la machine. Quelques-uns des ouvriers de M. Houldsworth ont été vingt-cinq ou trente ans avec lui. Ils sont obligés de renvoyer beaucoup de mauvais avant d'en avoir un bon.

La température n'est pas plus élevée que 75 degrés Fahrenheit, c'est-à-dire 18 à 20 degrés Réaumur; une chaleur plus forte serait plutôt nuisible, la transpiration aux mains des ouvriers gêne le fil. M. Houldsworth me dit que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui chauffent les salles à l'excès, qu'on ne peut obtenir d'eux d'ouvrir une fenêtre, et que souvent lui-même, lorsqu'il entre dans les salles, est obligé de le faire. Les numéros filés sont de 100 à 240.

*Classe manufacturière.*

*Leeds. M. Gott. (Manufacture de draps.)* — En nous montrant son splendide établissement, M. Gott nous fit remarquer la bonne tenue de ses ouvriers; il nous les cita en exemple pour nous prouver que leur grand travail n'avait pas pour effet de corrompre leur moral. Le père travaille avec ses enfants autour de lui; la mère est également employée dans la manufacture; mais généralement les hommes travaillent séparés des femmes.

Il nous assura que leur conduite était irréprochable; que, d'ailleurs, s'ils se conduisaient mal, ils seraient renvoyés. — Il nous fit remarquer aussi que la température était extrêmement modérée et que le genre de travail n'était nullement nuisible à la santé des ouvriers. Je crois parfaitement que, si tous les maîtres avaient le même soin de leurs ouvriers que M. Gott, le travail des manufactures ne serait nuisible ni à leur santé ni à leur moral. — Néanmoins, mon hôtesse, M<sup>me</sup> Hirst, me dit que, quand une jeune fille a été dans une manufacture, c'est une fort mauvaise recommandation pour elle si elle désire se placer comme servante.

On me dit qu'un *Weaver* en drap gagne de 15 à 16 sh. par jour.

*Berkshire.* — Les baux de ferme s'y font d'ordinaire pour trois ou sept ans, quelquefois pour un an.

La paroisse de Bucklebury, de 1,200 habitants, paye 1,200 l. st. de taxe des pauvres.

On m'a cité une famille, homme, femme et cinq enfants, qui vit avec 10 sh. par semaine.

Un journalier gagne 7, 8, 9 sh. en été et 6 sh. en hiver; ils vivent de pain et d'eau. Le loyer d'un cottage varie de 50 à 10 sh. par an.

M. Hennes m'assure que les journaliers travaillent pour 4 sh. par semaine. Il en avait un chez lui qu'il payait ce prix, mais il le nourrissait. Lorsque les journaliers n'ont pas d'ouvrage, la paroisse leur alloue le prix de deux pains par semaine, ce qui varie de 2 sh. 1/2 à 3 (lorsqu'ils ont des enfants, on leur donne un pain par lit d'enfant). Dans ce cas, on les emploie à réparer les routes. La paroisse de Bucklebury a dépensé cette année 100 l. st. pour faire travailler au chemin de *Chapel Row* qui n'en avait réellement pas besoin. Dans quelques occasions, on accorde aux malades et aux vieillards quelques secours en nature en sus de l'allocation hebdomadaire.

Comme on peut le penser d'après le taux des salaires, beaucoup de gens ne vivent souvent que de pain et d'eau; le lard est la principale nourriture en sus du pain.

Il paraît que la honte de recevoir des secours de la paroisse n'a plus aucun empire sur les gens de la paroisse; ils viennent les demander en disant : *Sir, give me money* (Monsieur! de l'argent!).

Un *briklayer* (briquetier) à Bucklebury peut gagner 18 sh. ou 1 guinée par semaine, mais seulement en été.

M. H. me dit qu'un gentleman marié sans enfants ne peut pas vivre à la campagne décentement à moins de 500 l. st. Une servante a 12 l. st., un domestique le double. — On prétend que la machine à battre le blé est une des causes de la misère dans les campagnes, parce qu'elle prive les ouvriers du seul travail qui leur fût assuré pendant l'hiver. Ici comme ailleurs, il arrive souvent que les filles soient enceintes avant de se marier.

#### *Fête champêtre à Bucklebury.*

Le 28 juillet, nous avons eu le *Revel* de Bucklebury; autrefois, le *Lord of the manor*, M. Hartley, donnait un prix pour un combat au bâton; mais, un homme ayant été tué, il donne maintenant une coupe de 5 l. st. pour une course de poneys (la loi ne permet pas l'établissement de courses à moins d'un prix de 50 l. st. afin d'en diminuer le nombre; mais elle n'est pas strictement observée). Deux jours avant la fête, les *gypsies* commencèrent à arriver; c'est une espèce de peuple nomade; ils voyagent dans des fourgons de fort bonne apparence, et, quand ils veulent s'établir quelque part, ils dressent quelques mauvaises tentes. Ils ont conservé entièrement leur physionomie primitive; les femmes et les enfants sont couverts de haillons, et au total leur aspect est dégoûtant quoique l'on voie quelques individus fort beaux. Ils vivent par une espèce de brocantage dans la contrée et surtout de pillage. La fête n'a pas cessé de décliner depuis quelques années, et on me dit que cette année-ci était encore pire que les autres. Il y avait cependant quelques équipages, un assez grand nombre de giges et de cavaliers. Mais on me dit que tout cela n'était généralement pas de bonne compagnie. Je vis là plusieurs amateurs de chevaux, quelques-uns fort riches, mais qui n'en sont pas moins les plus brutes des

brutes. Dans la journée et dans la soirée, il y eut cinq ou six cottages enfoncés et une chambre chez l'aubergiste. Il y eut des batailles : un constable et ses assistants, envoyés pour se saisir d'une femme, furent assaillis par sa bande et laissés pour morts sur la place. Le lendemain matin à neuf heures j'entrai dans l'auberge, j'y trouvai les *gypsies* dansant et buvant au son d'un violon; j'y vis aussi entrer un caporal recruteur et ses recrues, tous un peu dans les vigues du Seigneur.

*Établissement de M. R. Owen à New-Lanarch.*

La filature n'a rien de remarquable; les machines sont anciennes, mais fort bien tenues; comme on file de bas numéros, on peut donner aux ateliers une température mitigée. Les femmes ont l'air décent.

Le nombre des heures de travail n'est que de onze, tandis qu'il est de douze ailleurs. Les gages sont payés en argent seulement tous les mois.

*École des enfants.*

Cette école est destinée aux enfants des ouvriers et même à tous ceux qui désirent y être admis. On prend les enfants à deux ans et demi ou trois ans, dès qu'ils marchent bien; pendant quelque temps, ils ne font que jouer dans la cour sous la surveillance d'une femme; au bout d'un certain temps, ils commencent l'alphabet, la géographie et l'histoire naturelle.

*1<sup>re</sup> classe.* — Vers l'âge de quatre à cinq ans, ils entrent dans l'école proprement dite; ils continuent la lecture, la géographie, l'histoire naturelle; ils commencent l'écriture et l'arithmétique.

*2<sup>e</sup> classe.* — Ils entrent dans cette classe à environ huit ans; ils doivent pour cela être familiers déjà avec la lecture, l'écriture, les éléments de géographie et d'histoire naturelle et les quatre règles. On continue ces branches d'instruction en y joignant un peu de botanique et d'astronomie. En même temps, ils apprennent la danse et la musique; les garçons apprennent le dessin, les filles la couture.

Après l'âge de dix ans, les enfants sont en général employés à la manufacture. On ne les y reçoit pas avant ce temps; alors, ils continuent à venir à l'école le soir, et on les fait lire, écrire, calculer; on tâche aussi de les maintenir dans ce qu'ils ont appris de sciences exactes. Mais le temps n'est pas suffisant pour les y initier plus avant. Cela serait possible si on disposait d'eux le dimanche; mais ils sont obligés d'aller à l'église avec leurs parents; on les réunit seulement à quatre heures pendant une heure pour leur faire chanter des psaumes. Nous avons assisté à un exercice de lecture de la 2<sup>e</sup> classe; il consistait à faire épeler de mémoire à deux enfants des mots qu'on leur prononçait d'après une liste imprimée. On avait choisi tout ce qu'il y avait dans la langue de mots bicornus. Les enfants répondaient avec la plus grande justesse et la plus grande rapidité.

On leur fait lire à haute voix dans un recueil de morceaux choisis;

on a d'excellents tableaux coloriés de grande dimension pour la géographie, l'astronomie, l'histoire naturelle et la botanique. — Le maître interrogea devant moi un élève (il est vrai que c'était un des meilleurs) sur les éléments ou au moins les principes généraux de ces diverses sciences, même un peu sur l'histoire de l'astronomie; je me convainquis qu'il l'entendait fort bien. Dans la chambre où l'on prépare les tableaux, j'en vis un, commencé, destiné à représenter la marche de l'esprit humain par une suite de peintures faisant voir les principaux événements de chaque époque; l'idée est fort bonne, mais il fallait une conception philosophique pour la rendre exécutable. L'auteur a voulu faire marcher en même temps les Babyloniens, Assyriens, Grecs, Romains, etc.; il n'avait pas encore fait le moyen âge. Probablement, c'est trop difficile; s'il avait conçu l'unité de l'histoire, sa tâche eût été plus facile.

Dans tous les exercices de mémoire, on trouve les petites filles au moins égales aux petits garçons, pour la géographie par exemple; mais, pour tout ce qui exige une combinaison d'idées, elles sont décidément inférieures. Les maîtres de l'école donnent aussi dans la phrénologie; tout le monde s'en mêle; ils tâtent la tête aux enfants.

Il y a toujours au moins deux maîtres dans une même salle. C'est une fort bonne chose; ils s'observent davantage. Il me paraît que la seule punition infligée aux enfants est de les faire tenir à une place particulière derrière le maître. Quand leur attention paraît fatiguée, on les envoie jouer.

Pendant que nous étions là, on distribua quelques prix aux enfants qui avaient le mieux lu. C'étaient quelques objets de quincaillerie, des livres d'arithmétique, des Nouveaux Testaments. C'était pour ces derniers que les enfants paraissaient avoir le plus de goût, quoique non pas les maîtres. Il est vrai qu'ils étaient les mieux reliés; mais, en outre, c'était sans aucun doute le goût des parents.

#### *Religion en Écosse.*

Sermons du Rév. Dr Chalmers sur l'astronomie. Il démontre qu'elle n'est pas contraire à la religion.

Affiches dans les rues de Glasgow annonçant que M. Edmunds de Londres, de la congrégation des Universalistes (ceux qui croient à la Rédemption universelle), prêchera un sermon sur l'universalité de la doctrine évangélique suivi d'un cours d'astronomie.

#### *Dévotion. — Leeds.*

Mon hôtesse, M<sup>me</sup> Hirst, me dit que les gens de Leeds sont connus au loin pour leur régularité et leurs sentiments religieux. Nulle part on ne trouve plus de chapelles ni d'établissements charitables. On ne perd pas son temps en amusements : le théâtre ne gagne guère d'argent.

On avait voulu établir une course de chevaux, mais les maîtres s'y

sont opposés, parce que c'est une occasion de débauche pour les ouvriers; cela les empêche de travailler pour toute la semaine. — On est si occupé de ses affaires qu'on n'a pas le temps de s'occuper de ses plaisirs. Ceux qui ont quelque argent font une absence plus ou moins longue pendant l'été. Du reste, on emploie ses loisirs en les consacrant aux intérêts de quelque institution d'utilité publique.

M. Bischoff me dit qu'on ne peut pas permettre au peuple de s'amuser, parce que ses plaisirs finissent toujours par l'ivrognerie. — M. Edward Baines me dit que les sentiments religieux sont tellement conformes à la disposition mélancolique et taciturne des Anglais qu'il faudra des siècles pour les changer. Néanmoins, tout le monde est d'accord que la grande majorité est maintenant en faveur de l'émancipation catholique.

*Conversations avec M. Francis Place*<sup>1</sup>.

Jeu­di 12 mars. — J'allai déjeuner chez M. Place, qui m'avait invité la veille. M. Place est un ancien tailleur, encore associé aujourd'hui avec son fils; il n'était qu'un simple journalier, ne savait pas lire à vingt et un ans et au commencement de la Révolution française il devint l'un de ceux qui cherchèrent à en propager les principes en Angleterre. Depuis, il n'a pas cessé de jouer un rôle politique et de lutter pour l'affranchissement des classes inférieures. Il fut un de ceux qui tirèrent Westminster des mains de l'aristocratie, déterminèrent les électeurs à payer eux-mêmes les frais d'élection et à obtenir ainsi des représentants qui fussent réellement des hommes de leur choix. Au commencement de la Révolution, il fut un de ceux qui organisèrent une société jacobine entre les ouvriers (c'est le mot dont il se servait lui-même), société qui avait 30,000 membres, des cotisations mensuelles, une correspondance bien réglée, etc. Cette société n'eut, à ce qu'il semble, aucune action politique directe, mais elle fit beaucoup pour améliorer les conditions des ouvriers, surtout en perfectionnant leur instruction. Des écoles furent créées pour les enfants, des clubs pour les adultes, ainsi que des bibliothèques fixes et ambulantes. Pour émanciper la classe ouvrière, nous en avons fait des *Politicians*; des gens qui se mêlent de politique; ses intérêts ne seront jamais bien soutenus que par elle-même; il faut qu'elle connaisse sa position sociale. « Si ce n'était cette maudite église constituée, me disait-il encore, nous aurions partout d'excellentes écoles pour le peuple. Lancaster, et plus

1. Francis Place, né en 1771, devait vivre jusqu'en 1854. Il joua un grand rôle dans le mouvement de la réforme électorale de 1832 et dans le rappel des lois contre les coalitions d'ouvriers. Lié avec les Mill et tout le parti radical, il essaya de modérer le mouvement chartiste et plus tard combattit l'extension du socialisme. Il fut grand partisan du libre-échange. M. Graham Wallas a publié sur F. Place un volume de biographie qui contient de nombreux documents émanant de ses *Papiers* (Londres, Longmans Green et C<sup>o</sup>, 1897). E. d'E.

encore ses adhérents, avaient conçu un excellent système d'instruction pour le peuple. Mais l'église constituée s'est partout attachée à le combattre. En opposition aux écoles de Lancaster, où les enfants apprenaient les premiers éléments des sciences, elle a élevé ses *National schools*, où les enfants n'apprennent rien qu'à lire la Bible. Et souvent, après avoir réussi à faire tomber les premières, elle supprimait les siennes propres. »

M. Place me dit *qu'en général* l'état des ouvriers en Angleterre était beaucoup amélioré; que l'ivrognerie et les mauvaises mœurs étaient beaucoup plus rares, l'instruction et l'intelligence beaucoup plus répandues. Il me parla de sociétés formées entre diverses sortes d'ouvriers : les tailleurs, les cordonniers, les imprimeurs, etc., pour le secours mutuel de leurs membres, pour donner tant par semaine à ceux qui sont malades ou même qui manquent d'ouvrage, afin que par leur concurrence ils ne fassent pas baisser le prix des salaires.

Mais lorsque je lui demandai des renseignements sur la classe des fileurs, après m'avoir dit que les hommes d'un certain âge et les bons ouvriers de cette sorte avaient fait beaucoup de progrès sous le rapport de l'instruction et de l'intelligence, il m'avoua que l'état de la plus grande partie de cette classe était vraiment déplorable. Comme on emploie les enfants dans les manufactures de coton dès un âge très tendre, comme ils vivent dans une atmosphère très chaude, qu'ils ne bougent jamais de leur place et que les deux sexes sont ensemble, il paraît que souvent, dès l'âge de douze ans, la débauche la plus effroyable, la plus effrontée dégrade cette population. La publicité avec laquelle ces désordres ont lieu est incroyable. M. Place m'a parlé d'un ouvrier qui avait été appelé à Londres pour fournir des renseignements devant un comité du Parlement. « Vous voyez comme je suis chétif, disait-il à M. Place, je serai faible toute ma vie : j'ai commencé avec les femmes dès l'âge de douze ans, et ainsi ont fait tous mes camarades. »

Il lui raconta ensuite que dans sa manufacture, qui était, je crois, à Stockport, on payait les ouvriers à l'auberge, sous prétexte d'échanger les banknotes fournies par les maîtres contre la monnaie, dont l'aubergiste était seul en possession. L'aubergiste exigeait, pour tout agio, que chaque ouvrier prit une pinte de bière. Après la première pinte venait une seconde, et ainsi de suite jusqu'à ce que la plupart des ouvriers devinssent ivres, et alors les plus épouvantables désordres avaient lieu. M. Place demanda à l'ouvrier pourquoi la paye n'avait pas lieu à la fabrique même. C'est, lui répondit Williams, que le change des banknotes contre la monnaie coûte 2 0/0, et le maître ne veut pas supporter la perte. Eh bien ! lui dit M. Place, ne vaut-il pas mieux supporter cette perte vous-mêmes, c'est toujours moins cher que de dépenser les salaires de toute la semaine chez le marchand de vin ? Quand tu seras de retour chez toi, mets ton bel habit le samedi soir, monte sur la table, et, avec la permission de ton maître, fais toi-même

la paye. — Williams le fit, et depuis ce temps une partie des désordres a cesse.

Les contremaitres, loin de contribuer en rien à l'amélioration des ouvriers, se font gloire de vivre avec le plus grand nombre possible de jeunes filles, et quant aux maîtres, ces mêmes ouvriers leur sont un objet d'indifférence ou même d'aversion : et quelquefois leur moralité n'est pas supérieure à celle de leurs contremaitres. M. Place m'a cité le fait d'un jeune homme de Londres qui était allé voir quelques-uns de ses amis fabricants dans le Lancashire. En visitant les ateliers, un de ses amis lui demanda avec laquelle des jeunes filles qui étaient là il avait envie de coucher. Le jeune homme crut d'abord qu'on plaisantait, mais, sur de nouvelles instances, il en désigna une. « Anna, lui dit le maître, tu iras coucher avec monsieur ce soir. — Je suis bien mal arrangée pour cela, dit-elle. — Eh bien! tu iras te laver et faire ta toilette. »

Je m'informai s'il y avait des opinions religieuses parmi ces gens-là. — Une espèce de superstition, me dit M. Place; ils sont méthodistes ou de quelque autre secte de leur invention. Ils ont un frère qui prêche, et son discours consiste à peu près à dire : *Si vous faites ceci ou cela vous serez damnés; si vous ne faites pas ceci ou cela vous serez damnés.* Car le mot de *damned* est en grande fureur chez les Anglais. Sur mon observation que beaucoup de ces gens-là en France étaient athées, il me répondit qu'il en était de même ici des plus éclairés. Il paraît que les caisses d'épargne font aussi peu de chose dans le Lancashire.

La détresse de ces classes dans les années de souffrance est extrême; il est certain que plusieurs milliers d'ouvriers meurent chaque année de besoin. Ils tombent malades par suite d'une nourriture insuffisante et malsaine et ne tardent pas à succomber.

L'extrême accroissement de cette classe de la population est la cause de sa misère; il y a à peu près trente ou quarante ans, le nombre des fileurs de coton était à peu près de 20,000, il est aujourd'hui de 1,200,000. On vida toutes les maisons de charité pour avoir des enfants à mettre aux métiers. Le système moderne d'industrie joint aux taxes des pauvres et aux mariages précoces dont nous avons parlé (car dès qu'une fille a un enfant on l'oblige à se marier) ont causé cet accroissement excessif; on calcule qu'un fileur reçoit aujourd'hui 50 sh. pour ce qui lui était payé 36 sh. autrefois.

Le premier jour que je vis M. Place, je m'entretins longtemps avec lui *du sujet de la dette nationale*. Je fus satisfait de le trouver de mon opinion que l'existence de la dette n'empirait que point ou peu l'état de l'Angleterre et de tout pays où elle existait, qu'elle était utile comme moyen de placement, et qu'avant de songer à la supprimer il fallait créer un moyen de placement équivalent par un bon système de banques. M. Place est fort au courant des matières d'économie politique. C'est un homme fort estimable, fort estimé même, plein d'expérience et d'instruction. « Jugez, me disait-il, des préjugés de ce pays-ci. J'ai véritable-



ment beaucoup d'amis, des personnes fort considérables ont pour moi beaucoup d'estime et d'affection; cependant, vous ne me verrez jamais à leur table. S'ils m'invitent, c'est une charge pour eux. Si je voulais quitter cette maison-ci, prendre une belle maison de campagne et faire le grand seigneur, on oublierait aussitôt ce que j'ai été. Mais tant que je suis un *tradesman* je ne puis pas figurer parmi les gentlemen. On est venu me consulter pour la fondation du club d'économie politique; j'ai donné mon avis, mon plan; jamais mes meilleurs amis qui en font partie ne m'ont parlé d'y entrer. » Je vis un moment chez M. Place une espèce d'hustuberlu qui s'occupe d'introduire en Angleterre la philosophie de Kant. Jamais je n'ai vu un pareil original.

Mardi 19 juin 1828. — J'observai à M. Place que le prix du pain à Londres et à Paris ne me paraissait pas en proportion avec le prix du blé. Qu'à la fin de cet hiver le blé étant dans les deux pays à 22 francs l'hectolitre, le pain coûtait 16 sous à Paris et 10 p. en Angleterre; qu'au reste je n'étais pas sûr de ces données, et enfin que la différence pouvait provenir de la manière dont le prix du pain était réglé à Paris. M. Place, sans être à même de fixer la question proposée, m'assura qu'à Londres il n'existait pas de monopole sur les grains ni sur les farines; que cela existait autrefois lorsque le prix du pain était réglé par le lord-maire (*assise-tax*), mais qu'il était un de ceux qui avaient contribué à faire abolir cette pratique, *ce qui était d'autant plus difficile que personne ne s'en plaignait.*

Il me dit que la différence dans le prix du pain pouvait provenir du surcroît de frais imposé aux boulangers à Londres : port du pain, crédit, etc. Il me dit que certains boulangers en grand, qui vendaient leurs pains sur les marchés de Londres, n'ayant ainsi ni port à payer ni crédit à supporter, le donnaient à 2 p. meilleur marché. Leur pain est aussi beau que possible; le peuple n'en mange que de tel (ce qui, dans le fait, paraît être une économie). Mais le paiement comptant, leurs traités avec les marchands de farine pour de grandes quantités, l'avantage de pouvoir tenir leurs fours toujours chauffés, ce qui diminue la consommation du combustible, ces diverses circonstances leur donnent la facilité de faire une aussi grande différence dans le prix du pain.

Tant que l'*assise-tax* existait, elle donnait (je ne sais par quelles combinaisons) le monopole des farines à un petit nombre de personnes. Celles-ci établissaient dans les boutiques des boulangers des personnes possédant un petit capital, leur prêtaient ce qui leur était nécessaire en sus, s'en servaient pour écouler leur mauvaise marchandise, et, lorsque l'affaire commençait à aller mal, faisaient saisir leur commandité et le laissaient ruiné après l'avoir dépouillé.

Il existe aujourd'hui un système semblable pour les cabaretiers qui ne peuvent s'établir sans une licence. Des brasseurs tels que Barklay et Perkins ont jusqu'à trois ou quatre cents de ces licences qu'ils distri-

bient à leurs créatures, à la condition de vendre exclusivement leur bière.

Un monopole existe aussi pour les fiacres. Ils sont soumis à une taxe de 18 sh. par semaine. Le monopole est également fâcheux aux maîtres, aux cochers et au public. Cependant, on ne veut pas s'en départir.

M. Place me parle longuement de l'amélioration sensible dans toutes les classes du peuple à Londres, dans celles mêmes qui semblent les plus abjectes. Il me dit que les hideux quartiers de Petticoatlane, Drurylane, Saint-Giles, étaient cependant bien supérieurs à ce qu'ils étaient autrefois. Il me fit remarquer l'influence des étoffes de coton pour améliorer l'habillement et l'ameublement du peuple; quand on s'habillait de laine et de soie, les mêmes habillements devaient durer plusieurs années.

Nous en vinmes à parler des réformes de M. Peel faites à la loi du jury. Il y manque une chose, ce sont les pénalités. On avait eu l'intention d'écartier les *Pack-Jurors*, ou jurés à gage, employés trop souvent par les magistrats. Cependant, on n'observe pas les lois et on suit, dans beaucoup d'occasions, l'ancienne méthode de nommer les jurés. M. Place lui-même avait voulu réclamer ses droits à être juré.

Samedi 20 juin 1828. — L'opinion de M. Place est que l'introduction des machines n'a jamais privé d'ouvrage un seul ouvrier :

1° L'introduction de nouvelles machines n'a jamais lieu que lorsqu'il y a un accroissement dans la demande, qui exige un accroissement dans les moyens de production.

2° Les capitaux nécessaires pour la construction de nouvelles machines ne se créent que successivement et ne se présentent, au moins en général, que lorsqu'un accroissement de demande semble garantir le succès de l'entreprise.

3° Les perfectionnements dans les machines sont toujours successifs et presque jamais assez importants pour déplacer tout à coup une grande masse d'ouvriers.

4° Enfin, viennent les difficultés de vaincre d'anciennes habitudes et de substituer de nouveaux produits aux anciens.

5° Il paraît que pour former un bon ouvrier travaillant sur une machine il ne faut pas moins de temps que pour former tout autre ouvrier travaillant de ses mains, et que même les salaires des premiers sont beaucoup plus élevés.

M. Place m'assure qu'après avoir scrupuleusement examiné tous les faits venus à sa connaissance, il n'avait pas pu trouver un seul exemple de la détresse des ouvriers causée par l'introduction des machines, et que, dans tous les cas où on avait prétendu qu'il en était ainsi, la détresse de la classe ouvrière provenait de tout autres causes. Il m'a ensuite cité un grand nombre d'exemples à l'appui de son opinion.

Les cordiers de la Tamise recevaient des salaires énormes pendant

la guerre à cause de la grande demande de câbles pour la marine militaire. Une machine fut alors inventée pour suffire à la demande, qui n'eut cependant pas d'effet sensible pour baisser le prix des câbles; à la même époque, on commença à employer les câbles en chaînes de fer. A la paix, la demande de câbles ayant diminué, les salaires baissèrent et les cordiers adressèrent à M. Place leurs plaintes contre les machines; leur principale plainte était que leurs salaires n'étaient plus aussi élevés que pendant la guerre, et, comme à cette époque ils étaient excessivement élevés, on voit que cette plainte était assez mal fondée. M. Place fit plus : il leur demanda un état du nombre de personnes anciennement employés dans cette branche d'industrie, et il se procura aussi un état de celles employées actuellement soit dans les corderies à la main soit dans celles à la mécanique. Il trouva que le nombre de personnes employées dans les corderies à la main avait diminué de 900 à 750, diminution due en grande partie à la mortalité, mais que 650 personnes étaient maintenant employées dans les corderies à mécanique et *pour la fabrication des chaînes*.

L'immense augmentation du nombre de personnes employées dans la fabrication des étoffes de coton et des bas après l'application des machines à ces fabrications est une preuve bien frappante que l'introduction des machines n'a pas pour effet de priver d'emploi leur population.

Il y a des classes d'ouvriers qui ont été misérables de tout temps et dont l'introduction des machines ne peut empirer la condition. Il est très probable que l'invention de la machine à tulle n'a nullement diminué le nombre des ouvriers en tulle dans le Buckinghamshire, mais il serait à désirer que les machines supplantassent entièrement cette classe, car on ne peut rien voir de plus misérable. Elles vivent dans des demeures infectes, étroites, obscures, gagnant des salaires de 6 à 7 sh. par semaine.

Il en est de même des *silkweavers*. Ils réclament vivement aujourd'hui contre l'introduction des *power looms*. Cependant, jusqu'à il y a peu d'années, ils avaient réussi à empêcher l'introduction d'aucun perfectionnement. Ils avaient leurs machines à peu près telles qu'ils les avaient apportées de France lors de leur émigration. Cependant, ils avaient presque toujours été misérables. Vers 1777, ils se portèrent tumultueusement à la demeure de lord North pour le forcer à venir demander pour eux à la Chambre des communes, je crois, *un règlement de salaires* (la même demande a été renouvelée dernièrement par les *silkweavers* de Manchester). Ils se portèrent aussi au palais du roi, qui fut obligé de se présenter à eux; enfin, ils sortirent de Spitalfield au nombre de 2 à 3,000 et se mirent à détrousser les passants.

M. Place pense que la seule raison de la misère des *Weavers* est le grand nombre de leurs enfants. Il pense que la nature de leur travail, qui réunit les deux sexes dans des chambres très chaudes, d'où ils sortent peu, est très favorable à la débauche. Et, en outre, il y a encore

parmi le peuple ce préjugé que, plus ils ont d'enfants, mieux vaut. Cela était vrai dans un temps où un enfant gagnait 7 sh. par semaine, mais cela est faux aujourd'hui.

Nous parlâmes de la nécessité de faire *table rase* pour arriver à faire une réforme en Angleterre. Jusque-là, les meilleures mesures rencontraient une foule d'abus locaux qui en détruisaient l'efficacité (le rappel de la loi du test sera contrarié par les règlements particuliers de diverses corporations). La proposition de faire intervenir les magistrats du comté dans la distribution des licences de cabaretier a été rejetée par la Chambre des communes comme contraire aux droits des corporations.

La police de Londres ne peut être améliorée à cause de la répugnance des magistrats de la cité à se départir de leurs droits.

Dès lors, il est impossible que la Révolution ne s'opère pas par une secousse plus ou moins violente, mais il n'est pas probable qu'elle soit jamais accompagnée des mêmes désordres que la Révolution française. Ici, le peuple a l'habitude de prendre part aux opérations politiques. Dans plusieurs circonstances, il exerce un droit d'élection, et nous avons cherché à le confirmer, au moyen de sociétés particulières, dans l'habitude de délibérer et d'agir collectivement. Tel a été, me dit M. Place, le grand but de notre *London correspondant Society*. Notre but n'était réellement pas d'opérer une révolution, nous savions qu'elle était impossible; qu'en tous cas elle eût été dangereuse à cette époque. Mais nous voulions donner aux basses classes l'habitude de se concerter. Nous avions notre pouvoir représentatif et puis notre pouvoir exécutif qui correspondait avec les comités des diverses villes du royaume.

Cette tentative n'a pas été perdue. Depuis ce temps, toute la classe ouvrière est restée organisée ou prête à l'être. Vous avez beaucoup entendu parler des Luddistes, qui brisaient les machines en 1812. Je me trouvais un jour avec divers membres du Parlement, entre autres M. Rose, qui se répandaient en reproches contre les excès de ces hommes. Je leur fis observer qu'au milieu de ces prétendus désordres pas un seul homme n'avait été immolé. « Ces hommes, leur dis-je, que vous croyez mus par une rage aveugle, obéissent aux ordres de leur comité; ils font autant, et pas plus, que le comité leur ordonne. Éclairer le comité, démontrez-lui qu'ils ne gagneront rien à briser les machines, et ces violences cesseront. » En effet, j'écrivis au chef des Luddistes (un nommé Henson) et lui, en conséquence, écrivit à M. Rose qu'il lui offrait de venir le trouver à Londres s'il lui promettait de ne pas le faire arrêter. M. Rose donna la promesse, eut une conférence avec Henson et le désordre cessa. Depuis, les comités ont déclaré que jamais les machines ne seraient brisées. En 1826, il y a eu quelques *power looms* de brises. Mais le désordre a été causé par les agents provocateurs du gouvernement. J'en avais eu avis quelques jours avant. J'en fis part à M. Peel et à quelques membres du Parlement. Cependant on n'eut pas le temps de prévenir le coup. Quelques *power looms* furent brisés. On fit venir la troupe, mais personne ne résista.

M. Place m'a parlé de plusieurs articles publiés par lui-même dans le *Journal de Manchester* dans le but de convaincre les ouvriers que les machines ne leur causaient aucun dommage.

Dans une subséquente conversation, M. Place en est venu à la conclusion que la situation de la classe manufacturière est empirée non pas tant par le grand nombre d'enfants dont elle est surchargée que par la concurrence qu'elle éprouve de la part des femmes et des enfants, concurrence qu'elle éprouve non seulement de la part de ses propres enfants, mais encore de la part des enfants de toutes les autres classes. Autrefois, les enfants déposés dans les *workhouses* périssaient presque tous. Aujourd'hui, il n'en périt pas un sur huit. Le nombre d'enfants exposés a aussi énormément diminué. Dans la paroisse de Saint-Clément, Westminster, où anciennement un grand nombre d'enfants étaient exposés tous les ans, il n'y en a eu qu'un seul depuis dix ans.

*London Debating society. Free masons Tavern.*

J'ai été conduit là par M. Tooke et John Mill. Le sujet en discussion était : *les lois contre les actes de cruauté exercés sur les animaux.*

Celui qui avait introduit la question commença par examiner cette définition du but d'un gouvernement : *le plus grand bonheur du plus grand nombre*, et, après l'avoir combattu, il se prononça pour celle-ci : *le maintien de la société.* Dès lors, le gouvernement doit intervenir pour empêcher les actes de cruauté sur les animaux, si ces actes peuvent causer quelque tort à la société; mais s'ils ne font qu'entretenir une disposition qui peut conduire à des actes coupables, cette disposition ne peut pas être sous le contrôle du gouvernement, et d'ailleurs cette disposition ne peut pas être corrigée par un système répressif, attendu que l'orateur admet comme une chose donnée que tout système pénal a pour effet d'encourager le crime plutôt que d'y mettre un frein.

L'orateur suivant trouva moyen, à ce propos, de parler de l'Église et de faire l'éloge de lord Eldon et de Castlereagh, ce qui égaya beaucoup l'assemblée.

Un troisième s'éleva contre la loi par la raison : 1<sup>o</sup> que la peine infligée à l'individu dépassait la proportion du tort causé à la société; 2<sup>o</sup> parce que cette peine était inefficace; 3<sup>o</sup> parce qu'elle pouvait être suppléée par d'autres moyens, c'est-à-dire par la bonne éducation.

Un quatrième représenta que *pour le moment* (il était inutile de parler de ce qui pouvait être un jour) l'éducation du peuple était insuffisante pour le porter à agir avec douceur envers les animaux; qu'une loi pouvait être utile et que la loi présente l'avait été en effet, que l'habitude ridicule des Irlandais d'attacher leurs chevaux par la queue subsisterait encore si elle n'avait été supprimée par une loi; que les individus dans Londres qui s'emparaient des chats pour avoir leur peau méritaient d'être punis, non point pour leur commerce, mais parce qu'ils laissaient les corps dans la rue et offraient ainsi un coup d'œil dégoûtant au public.

Un cinquième demanda qu'on définît le mot de cruauté; fallait-il ranger dans la catégorie des actes cruels les divertissements des grands seigneurs à la chasse? Les combats d'animaux fréquentés par le peuple différaient-ils essentiellement de ces divertissements-là?

Un sixième se plaignit que jusque-là on eût oublié de parler des *droits des animaux*; que les métaphysiciens avaient reconnu dans la nature des animaux des facultés très rapprochées des nôtres; que si l'on prétendait que l'infériorité de ces facultés les privait de tous droits, on pourrait étendre le même raisonnement à une partie de la race humaine.

M. Mill parla le dernier; il admit la convenance de la loi en principe, mais il en regarda l'application comme impraticable, puisqu'il était impossible de déterminer bien souvent jusqu'à quel point un mauvais traitement était plus ou moins nécessaire. Mais M. Mill ne se borna pas à poser son opinion sous cette forme parfaitement raisonnable. Il reprit les uns après les autres tous les points touchés dans la soirée, même ceux qui n'avaient qu'une relation éloignée avec le sujet, et sur chacun il émit une opinion pleine de bon sens et de mesure et dégagée de toute considération absolue. C'est ainsi qu'il passa en revue ce qu'on avait dit des droits des animaux, des droits de l'homme sur eux, de l'effet des peines, des changements dans la morale et la législation, etc. Jamais je n'ai entendu un discours dans lequel j'aurais moins voulu changer quoi que ce soit. J'ai de nouveau assisté à cette société le vendredi 13 juin. La question débattue était : *le gouvernement de l'Inde doit-il être laissé à la Compagnie?*

Telle m'a paru du moins être la position de la question, car elle n'a été nettement posée par personne.

J'ai trouvé généralement le même défaut que la première fois, c'est-à-dire le penchant à se jeter dans les généralités et une grande négligence des faits provenant sans doute de leur ignorance. J'ai trouvé la même hostilité contre le gouvernement et aussi la même disposition à mettre le *mot pour rire* et à donner un tour plaisant à la discussion, ce dont j'avoue, j'ai été surpris et charmé. On ne manquait jamais l'occasion de faire quelque manifestation de principes bien libérale et de lancer un coup de patte à ses adversaires...

#### *Classes manufacturières. — Maîtres.*

On me dit que, dans tout le Lancashire, on ne trouve pas une famille connue depuis deux générations. Les enfants sont élevés dans des habitudes de luxe et d'oïveté et, lorsque des revers de fortune arrivent, ils sont incapables de relever leurs affaires.

M. Robert Thompson me dit que le malheur de l'Angleterre est de dépendre beaucoup trop du commerce étranger. Cependant, quelles que soient les souffrances accidentelles de la population, elle est certainement plus heureuse qu'elle n'était avant l'établissement des manufactures de coton. D'ailleurs, ce sont des malheurs dont il ne faut pas

trop s'effrayer; l'instabilité est le fait des choses humaines : « Nothing sticks in the world. » Il n'y a rien de stationnaire. Tout est progressif ou rétrograde.

D'après le *Courrier* du 20 septembre (extrait du courrier de Manchester), l'exportation des calicots pour les États-Unis avait été :

Juillet et août 1827.	1828.	Diminution.
Calicots unis, 2,528,000 yards,	1,236,000 yards,	2,292,000 yards,
Calicots imp., 5,300,000 —	2,712,000 —	2,589,000 —

Aux mêmes époques, les exportations pour le Brésil avaient été :

Juillet et août 1827.	1828.	Augmentation.
Calicots unis, 2,568,000 yards,	4,922,000 yards,	1,351,000 yards,
Calicots imp., 2,008,000 —	4,426,000 —	2,418,000 —

Je me suis entretenu assez longtemps avec M. Michell, chef d'une filature, sur les causes des crises manufacturières. Il me paraît sincèrement d'accord avec moi sur le fait d'une multiplication des établissements manufacturiers au delà de ce que nécessite la demande, soit en conséquence des perfectionnements mécaniques, soit en conséquence du désir de faire un placement de capital.

Il dit que les perfectionnements mécaniques, non point de principes, mais de détail, continuent, mais qu'ils peuvent être adoptés au fur et à mesure par les anciens établissements et que les frais du changement sont couverts... Il pense que les anciens fabricants ont toujours eu de la répugnance à changer leur manière de travailler et qu'aujourd'hui même beaucoup de ceux qui ont connu le bon temps ne peuvent s'astreindre à cette économie, sans laquelle il n'y a plus de bénéfice aujourd'hui. Il pose en fait que beaucoup de manufactures ont été fondées uniquement comme placement de capital par des personnes qui ne connaissaient nullement la partie, et aujourd'hui même on voit de nouveaux exemples de ce fait; *lorsque l'intérêt de l'argent est bas*, disait-il, *c'est un malheur pour nous, parce que les capitalistes, pour faire plus de profit de leur argent, l'emploient à élever de nouveaux établissements.*

Pendant les années 1826 et 1827, la plupart des cotonniers à Glasgow ne travaillaient que la moitié du jour ou moins. En 1828, ils sont tous en pleine activité.

M. Simson de Bolton me dit que, dans le rayon de 10 milles de Manchester, les gens sont quelquefois de cinquante ans en arrière de ceux de cette ville. Que doit-ce être pour les étrangers? Rien ne peut suppléer une pareille agglomération d'industrie et la *tradition* parmi les ouvriers. Otez un *manager* (les meilleurs sont souvent les plus routiniers) de son entourage, et il ne pourra plus rien faire; il faut des gens qui aient grandi au milieu des machines. Les Anglais ont assimilé leurs ouvriers à leurs machines.

Lorsque l'intérêt baisse, les capitalistes retirent leurs fonds et les

embarquent dans des entreprises qu'ils ne connaissent nullement, particulièrement dans les Cotton-Mills. Dans ce moment-ci, on bâtit de nouvelles maisons, quoique beaucoup ne soient pas occupées. Chacun se flatte de mieux faire que son voisin.

M. John Kennedy a vu la fondation de Manchester; la majorité de ceux qui ont fondé des établissements se sont ruinés : néanmoins, le pays n'a pas cessé de gagner. Constamment la baisse de l'intérêt a conduit à l'établissement de manufactures comme placement de fonds et par suite à une concurrence destructive. En 1814, il n'y avait *pas plus de sept manufactures appartenant à leurs propriétaires primitifs*.

Un grand nombre d'Écossais se sont élevés de rien à Manchester. Témoins MM. John Kennedy, M'Connel; à Glasgow, M. Done.

M. Dalton me dit que, dans les villes de commerce, de fait, les enfants partagent toujours également le bien de leur père.

*Ouvriers. — Heures de travail. — Coalitions.*

Le travail dure toujours douze heures, de huit heures du matin à huit heures du soir, donnant trois quarts d'heure pour déjeuner et autant pour dîner. Dans certains cas, il y a des heures en sus.

Il y a peu d'années, le nombre des heures de travail était plus considérable; en 1824, les fileurs députèrent quelques-uns des leurs au parlement et, par le rappel des lois contre les coalitions, parvinrent à faire réduire le temps du travail de quatorze et seize heures à douze<sup>1</sup>.

Depuis ce temps, ils ont si bien maintenu leur ligue que le temps n'a pas été allongé et que les gages n'ont pas été réduits *nominalement*. Les fileurs ont préféré, avec grande raison, ne travailler que demi-journée plutôt que de laisser réduire leurs salaires. « Sans doute, disait M. Dougal, les salaires devraient baisser avec la demande; mais alors les maîtres devraient consentir à les élever lorsque la demande se ranime. Comme ils ne le font pas, nous sommes obligés de maintenir le taux invariable aussi longtemps que nous le pouvons. Les maîtres eux-mêmes sont extrêmement satisfaits de cet accord entre les ouvriers, parce qu'il a mis fin à toutes les querelles, et pourvu que les maîtres sachent qu'ils ne paient pas plus l'un que l'autre, le taux même du salaire leur importe moins<sup>2</sup>. »

1. A cette époque, le parlement passa un bill pour la prohibition des enfants dans les manufactures. Les fileurs demandèrent que le nombre des heures de travail fût réglé pour les hommes également. On leur répondit : « C'est un devoir de protéger les enfants; mais vous êtes des hommes, c'est à vous de vous défendre. » C'est depuis cette époque que les heures de travail ont été diminuées le samedi. Le travail cesse à quatre heures moins le quart. Le bill défend de faire travailler les enfants plus de neuf heures ce jour-là; mais, quand les enfants sont partis, on ne peut rien faire des hommes. C'est une excellente mesure. Le plaisir d'être libres le samedi soir donne aux enfants du courage deux jours à l'avance. Jamais ils ne sont levés de si bonne heure que le samedi matin. On a le temps de tout préparer pour le dimanche.

2. Mes interlocuteurs m'observent que cet arrangement n'est pas équitable;



*Salaires.*

Pour filer des numéros fins, le coton paraît subir quatre opérations principales : 1<sup>o</sup> cardage; 2<sup>o</sup> spindel fly frame; 3<sup>o</sup> stretching frame; 4<sup>o</sup> ... (omis).

Le fileur est payé à la tâche; l'ouvrage qu'il peut faire dépend évidemment de la grandeur et de la qualité de la machine; néanmoins, d'après un arrangement nouveau, le prix payé à tous les fileurs est le même. Déduisant ce qu'il est obligé de payer à ses rattacheurs, il peut gagner par semaine, suivant la machine, de 30 à 35 sh. Mais beaucoup des métiers portant de 300 à 400 broches, on peut prendre un terme moyen de 21 à 23 sh. pour le fileur (par semaine). *Ce salaire est moindre de 15 % que celui qui a été payé pendant plusieurs années, jusqu'en 1826.* A cette époque, les maîtres réussirent à l'abaisser. Un contre-maître a 1 liv. par semaine<sup>1</sup>.

Pour les *stretching frames*, on emploie généralement des femmes; elles peuvent faire l'ouvrage; il demande moins de soin, les *frames* sont plus légères. Les femmes sont d'ailleurs meilleur marché. Pour

il prive les nouveaux établissements de l'avantage dû à la supériorité de leur machinerie. Mais les propriétaires d'anciennes machines étant les plus nombreux ont fait la loi; ainsi, tout le bénéfice du perfectionnement revient à l'ouvrier. Ils me disent qu'en Angleterre les prix sont réglés de manière à ce que le profit soit divisé proportionnellement entre l'ouvrier et le maître. — Autrefois, à Glasgow, l'ouvrier n'entraît pour rien dans le bénéfice, ses gages diminuant en raison de la grandeur du métier; maintenant, on est tombé dans l'excès contraire. Ils pensent même qu'un grand métier à gages égaux a du désavantage sur un petit parce qu'il est plus lourd et par conséquent moins maniable; la différence est surtout sensible pour les numéros fins. — Smith et Mac Dougald me disent qu'en général on n'a pas à se plaindre des maîtres, qu'en général leurs affaires ayant été bonnes, ils n'ont pas été portés à batailler avec les ouvriers et que, lorsque des dissensions ont eu lieu, elles ont presque toujours été causées par la mauvaise volonté de deux ou trois individus. Il y a en Écosse beaucoup moins de coalitions qu'en Angleterre, soit parmi les maîtres, soit parmi les ouvriers (M. Thompson voulait réduire les heures de travail à dix). — Je disais à ces Messieurs que je considérais les coalitions *bien conduites* comme fort utiles, surtout en secourant les non employés, afin de les empêcher de faire baisser le taux des salaires en vendant leur travail à l'enchère. Mais ce même système, poussé trop loin, peut devenir funeste aux ouvriers en empêchant les maîtres de vendre. Ils sentaient parfaitement la difficulté de leur position et se plaignaient beaucoup de cette sorte de gens qui d'un côté comme de l'autre ne sont jamais satisfaits.

1. Malgré la diminution nominale des salaires, un bon fileur gagne aujourd'hui autant qu'il l'a jamais fait. La réduction a été compensée par une augmentation de la vitesse des machines et par d'autres perfectionnements. Il y a vingt ans, un fileur recevait 1 sh. par livre de fil, ce qui lui vaut aujourd'hui 3 d. 1; néanmoins, il gagne tout autant . . . . . A l'époque même où la réduction eut lieu, il y a deux ans, les maîtres avaient promis de la compenser par une augmentation de vitesse, etc.

les *spindel fly frames*, on emploie des femmes et des femmes-filles; leurs salaires sont de 6 à 8 sh. par semaine. Les *rattacheurs* sont aussi de différentes sortes. Un *sweeper* ou petit balayeur gagne 2 sh. 1/2. Le *small piecer* 4 sh.; l'autre *piecer* 7 sh.; en général, le *small piecer* et le fileur veillent sur une moitié du métier, l'autre *piecer* sur le reste.

#### *Tisseurs.*

Leurs gages sont très bas. Pour les *power looms*, on emploie généralement des femmes. Une femme surveille deux métiers à la fois et gagne 8 à 10 sh. Sur un métier à bras, un tisserand ne gagne pas plus de 6 à 8 sh. Un tisseur en soie gagne de 15 à 18 sh. par semaine.

#### *Manière de vivre.*

En général, un fileur de première classe a une cuisine et une chambre. Cela lui coûte 5 l. st. et peut-être 4 l. st. de taxes. On me cite un appartement de trois chambres qui coûte 8 l. st. et 2 l. st. de taxes. Une chambre coûte 2 sh. par semaine. Il a à déjeuner du *porridge* (bouillie de farine d'avoine) ou du thé ou du café; à dîner, de la soupe et de la viande; à souper, du thé.

Le prix du pain est maintenant de 9 pence le *quater loaf* ou 4 livres 4 onces; il est ordinairement de 10 pence.

Le prix d'une bouteille de bière est 4 pence, aussi boivent-ils généralement de l'eau.

Un homme peut se nourrir bien en payant 5 à 6 sh. par semaine. Avec 8 à 10 sh., il peut pourvoir honorablement à son blanchissage, nourriture, logement, etc.

On a un bon habillement complet pour 4 l. st. 1/2.

Le prix de la viande en septembre 1828 était de 3 à 7 pence pour le bœuf et le mouton.

Le prix du whisky commun est 6 sh. un gallon, à ce que l'on me dit, ou 1 sh. la bouteille.

#### *Condition des fileurs.*

En général, les fileurs de toutes les classes sont misérables.

Il y a plusieurs raisons de ce fait, les unes particulières à l'Angleterre. C'est l'immigration des Irlandais; d'après une évaluation modérée il y en a de 30 à 40,000 à Glasgow. Ils déplacent les anciens ouvriers qui s'embarquent pour l'Amérique. On aura une idée de la facilité avec laquelle les Irlandais peuvent venir en Écosse, si l'on sait que, le 24 septembre 1827, le prix du *steerage fare* par le paquebot était de 6 d.

Au moins la moitié des fileurs sont irlandais, et presque toutes les fileuses le sont.

Dans ce moment-ci, où tous les *mills* sont en pleine activité, il y a au moins deux cents fileurs sans emplois. Si un homme est renvoyé

d'un *mill*, il reste souvent plusieurs mois sans trouver d'emploi; il fait des dettes et est hors d'état de se relever pendant longtemps.

Les autres causes de misère tiennent à la nature même de l'occupation.

1<sup>o</sup> Les interruptions de travail sont fréquentes; la dernière s'est prolongée à un degré plus ou moins grand, de 1825 à 1828.

2<sup>o</sup> Le nombre d'enfants employés dans ce métier est beaucoup plus grand que dans tout autre, et ils commencent à faire concurrence aux ouvriers beaucoup plus tôt; à seize ans, un rattacheur s'attend à passer fileur, *to expect a pair of wheels*; il y a deux rattacheurs pour chaque fileur. A quarante ou quarante-cinq ans, on ne veut plus d'un fileur, il faut qu'il se cherche un autre emploi; les jeunes gens pourraient bien continuer le métier de rattacheur, mais ils ont besoin d'un plus fort salaire que les enfants; aussi on préfère les enfants.

3<sup>o</sup> En général, la femme du fileur reste à la maison, il faut donc qu'il gagne pour lui et pour elle. Il est vrai que trop souvent ils envoient leurs jeunes enfants travailler dans les *mills*.

4<sup>o</sup> Le fileur, enfermé toute la journée dans une atmosphère chaude et dans la poussière de coton, est trop enclin à faire usage de liqueurs fortes. Il entre le soir au cabaret et y reste plus longtemps peut-être qu'il n'avait voulu. C'est la source de beaucoup de désordres: d'ailleurs, après quatorze heures de séjour à la fabrique, il cherche la compagnie et ne rentre pas à la maison.

Les parents négligent leurs enfants, et, d'ailleurs, beaucoup de ces enfants ignorent leurs parents et sont entièrement abandonnés. Je ne connais rien de plus funeste, me disait M. Mac Dougald, que la transition subite qui se fait dans la condition d'un petit rattacheur, devenant fileur à seize ou dix-sept ans. Un salaire de 1 guinée par semaine est si énorme pour lui que l'envie de le dépenser le conduit à mille extravagances.

La débauche parmi les fileurs, surtout ceux d'un rang inférieur, est extrême, parmi les Irlandais particulièrement; ils couchent douze ou quinze dans une même chambre, hommes, femmes, enfants, tout cela péle-mêle. La conversation des femmes est ce qu'on peut s'imaginer.

Les habitudes d'économie leur sont étrangères. Il n'y a peut-être pas le quart des *fileurs* (même de 1<sup>re</sup> classe) qui mettent aux caisses d'épargne, et presque aucun parmi les autres classes.

#### *Tisseurs.*

Leur condition est peut-être encore pire que celle des fileurs. Ceux-ci modèrent un peu la concurrence en ne laissant travailler que ceux qui ont été élevés dans le métier. Il y a d'ailleurs un si grand nombre de ces derniers que l'on n'a pas besoin d'autres.

Quant aux *cotton weavers*, la surabondance de bras est extrême. Il y a quelques années, le métier était si avantageux que chacun s'y jeta et

y mit ses enfants; de là une surabondance d'ouvriers; les tisseurs irlandais, qui sont en grand nombre, l'augmentent beaucoup.

Enfin, l'établissement des *power looms* leur a incontestablement fait du tort. Il faut encore un individu pour deux métiers; mais ce travail est fait entièrement par des femmes-filles et des femmes, et les anciens tisseurs n'ont jamais été employés. Les *power looms* pour la soie ne sont introduits que lentement, parce que le prix du tissage sur l'article est peu de chose. (Peut-être aussi n'aurait-on pas l'avantage d'employer une sorte inférieure d'ouvriers, comme pour le coton.)

Le soir, en revenant du village de Langside, près Glasgow, à dix heures, nous entendons encore les tisseurs travailler; leurs demeures ont un aspect misérable.

#### *Instruction.*

L'instruction des enfants, qui sont quatorze heures du jour dans un *mill*, ne peut être très soignée. Quelques-uns cependant vont à une école en sortant du *mill*, et presque tous vont aux nombreuses *free schools*, établies pour le dimanche.

Quant aux hommes, moyennant une souscription de 40 sh. par an, ils peuvent aller entendre des cours de mécanique et de sciences naturelles à l'*Andersonian Institution*, fondée en 1795 par le professeur Anderson, ou bien à la *Mecanics Institution*, fondée en 1823 par les ouvriers, en opposition avec la première. Ils se plaignaient que le Dr Ure, professeur de chimie et de mécanique, n'était pas toujours compréhensible et refusait des explications quand on les demandait. La nouvelle *Mecanics Institution* a eu jusqu'à six cents souscripteurs; la gêne des dernières années arrête les souscriptions, mais non pas l'envie de s'instruire. Cependant, la nouvelle *Institution* a de la peine à lutter contre l'ancienne. C'est de celle-ci qu'est sorti le docteur Birbeck, et c'est à Glasgow qu'appartient l'honneur d'avoir eu la première institution de ce genre; il y a des bibliothèques attachées à chaque institution et on s'efforce d'en créer de semblables dans toute l'Écosse. Je vois aujourd'hui, dans le *Glasgow free press*, un article où l'on se plaint du peu d'empressement des habitants du Devonshire à les accueillir et des magistrats à les favoriser. On fait l'éloge de l'éducation donnée aux enfants dans l'établissement de New-Lanark et aussi du traitement qu'y reçoivent les ouvriers; mais leurs salaires en argent sont trop minimes, ils ne peuvent pas épargner ou acquérir une indépendance<sup>1</sup>.

#### *Sentiments religieux.*

Parmi la population irlandaise, il paraît que ces sentiments sont absolument éteints. Ils paraissent subsister dans les familles écossaises.

1. Ce n'est pas une chose rare à Glasgow de voir de pauvres jeunes gens travailler comme fileurs pendant l'été, et l'hiver, avec leurs épargnes, s'employer à suivre les cours de l'Université. On m'en cite plusieurs qui vont le

Au moins, me disait M. Smith, c'est une affaire de régularité d'aller à l'église le dimanche, et l'on serait mal vu si on n'y allait pas. Chez nous, lui dis-je, les gens de la campagne y vont aussi, mais c'est plutôt pour leurs affaires que pour toute autre raison. Il en est à peu près de même chez nous, ajouta-t-il!

Je demandai à M. Mac Dougald s'il croyait qu'un sermon eût jamais servi à rien. Non, me dit-il, mais les visites des pasteurs sont souvent fort utiles. C'est la coutume, surtout parmi les pasteurs dissidents, et souvent cela a le meilleur effet.

On paraît aussi s'occuper beaucoup de maçonnerie à Glasgow; les loges sont nombreuses. Enterrement maçonnique qui oblige M. Thompson à suspendre pendant deux heures le travail de sa manufacture.

#### *Politique.*

On s'occupe peu de politique, excepté de l'émancipation catholique. L'opinion de tous les *operatives* éclairés et même de la grande majorité est en faveur de l'émancipation.

J'exprimai mon opinion sur l'importance de ce qui se passait actuellement en Irlande; j'étais fâché de voir M. O'Connel s'associer avec Hunt. « Cela nous a bien choqués aussi, » dit M. Mac Dougald.

Néanmoins, il m'assure que Cobbett ne manque pas d'admirateurs à Glasgow. Plusieurs ouvriers de Glasgow sont aujourd'hui des richards. Il y a M. Done, ancien *blacksmith*, aujourd'hui *worth* (valant) 300,000 l. st. Il y a M. Houldsworth (?) et M. Girdwood. On dit que le fils d'Arkwright, toujours un manufacturier, a 300,000 l. st. de rentes.

#### *Sheffield.*

Nous avons visité la manufacture de coutellerie de Rodgers and Co, la manufacture d'acier de Nailor et Sanderson, la fabrique de limes de Turnton, la fabrique de scies, limes, tôles et cuivres pour fourneaux d'Ibbotson frères, une forge et un étirage pour l'acier, une fabrique d'argenterie, etc.

Dans ces diverses manufactures, la force humaine est encore le premier moteur; elles sont de fort peu d'étendue, et beaucoup d'opérations sont faites à la main qui sembleraient pouvoir être facilement exécutées par une machine (par exemple un emporte-pièce pour les tôles et cuivres; à chaque coup, il faut recomposer l'emporte-pièce; l'étirage de l'acier se fait par un simple martelage).

M. Ibbotson nous dit qu'il s'était occupé depuis longtemps d'appli-

faire cet hiver; ils étudient surtout la médecine; il y a maintenant deux ou trois chirurgiens à Glasgow qui se sont formés de cette manière. — L'Université de Glasgow n'est pas considérée comme *fashionable*. Les jeunes gens de famille vont à Édimbourg. Le prix des cours est de 2 guinées par semestre. Les étudiants en médecine en suivent au moins trois; c'est donc 6 guinées que ces pauvres étudiants ont à épargner.

quer les machines à plusieurs des opérations exécutées à Sheffield, qu'il avait même une machine toute prête qui pourrait faire en un jour le travail de douze hommes en un mois; qu'une pareille machine était capable de dépeupler la ville; qu'il avait longtemps hésité à l'établir; qu'il avait été tenté de l'employer en Amérique, mais qu'il voulait, si sa machine offrait quelque avantage, en faire jouir son pays; il nous montra une machine à vapeur et un bâtiment préparé pour cet objet.

Il observa que les obstacles à l'introduction des machines à Sheffield étaient de deux sortes : 1<sup>o</sup> la matière première mise en œuvre, l'acier étant d'une constitution si inégale qu'une machine dont l'action était invariable pouvait difficilement lui être appliquée. Il avait vu cependant des limes fabriquées mécaniquement (de fabrique française) qui ne laissaient rien à désirer.

2<sup>o</sup> *Le peu d'étendue du marché.* — On ne peut établir des machines qu'en subdivisant beaucoup le travail; on ne peut donc les employer suffisamment que lorsque la production est suffisamment étendue. Or, il serait difficile, pour un manufacturier de Sheffield, d'avoir un débit assez grand pour alimenter un grand établissement mécanique.

Quand on parle de *l'introduction des machines*, on se sert d'un terme impropre. Depuis l'origine même de l'industrie, il y a eu des *machines* et on a sans cesse cherché à étendre leur action. A Sheffield même, par exemple, il est extrêmement probable que les outils ou machines dont on se sert aujourd'hui sont de beaucoup supérieurs à ce dont on se servait il y a vingt ans et qu'on a par là économisé beaucoup de main-d'œuvre. Dans la fabrique de plaqué, par exemple, on nous a montré une espèce de tour qu'ils appellent *the engine*, au moyen duquel ils exécutent beaucoup d'opérations faites à la main. Ces améliorations se font peu à peu, à mesure que le capital des manufacturiers leur permet de les opérer et que le mouvement et l'accroissement des affaires leur donnent l'espoir de couvrir leur mise dehors. Jamais une machine n'arrive du premier coup à la perfection; la machine à poulies, l'ensemble le plus parfait qui ait jamais été inventé, avait cependant eu des antécédents. La machine est propre exclusivement à certaines sortes de produits avant qu'on puisse l'adopter au plus grand nombre; ainsi, le *power loom* appliqué aujourd'hui aux calicots simples n'est encore applicable ni aux *fancy fabrics* ni à la laine (excepté les *worsted*) ni à la soie; on commence à peine à l'appliquer au fil. Cependant, il paraît qu'une patente pour le *power loom* avait été prise dès 1740. On fait toujours allusion à l'introduction des machines pour la filature du coton. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque, outre le progrès de la richesse intérieure de l'Angleterre, un énorme marché, et, en même temps, une énorme source de production pour la matière première, l'Amérique du Nord, venait de s'ouvrir; il fallait vider les *workhouses* pour trouver des ouvriers; en 1803, M. Radcliff dit qu'il fut conduit à perfectionner le tissage et à inventer sa *drinking-machine* pour être à même de tisser tout le fil filé en Angleterre.

Il y a sans doute des occasions où l'introduction d'une nouvelle machine a pu priver quelques ouvriers d'emploi et pour quelque temps, mais jamais cet effet n'a pu être permanent. Sans aucun doute aussi, une fois le goût et la connaissance des machines étant introduits dans la société, quelques personnes serout tentées d'anticiper l'accroissement de demande qui seul justifie leur multiplication. Ces personnes nuisent aux autres et à elles-mêmes; il est presque sans exemple qu'une manufacture établie pour placement de fonds ait réussi. L'encombrement qui résulte de cet excès de production l'arrête bientôt, et la population retrouve bientôt son emploi.

Manufacture d'acier forgé et fondu de Nailor et Sanderson. Fourneaux dont le fond est ouvert sur une cave à environ 15 pieds du sol. Le combustible porte sur une simple grille, surmontée par la cheminée (deux fourneaux dans chaque cheminée); le courant d'air est si violent qu'il faut quelquefois fermer les soupiraux de la cave.

Les gens de Sheffield sont fort mal en fonds. M. Michaelson me disait qu'il leur vendait souvent du fer pour plus qu'ils ne possédaient, mais ce sont des gens solides qui ne spéculent pas. M. Kennedy m'avait déjà assuré la même chose à propos d'un fait semblable pour les *engine makers*, comme si on ne pouvait gagner de l'argent à faire des *tools*.

#### *Salaires des ouvriers.*

Couteliers, de 14 à 28 sh. par semaine; ouvriers en limes, de 8 à 9 sh. par semaine. Dans les ateliers de M. Ibbotson, les ouvriers gagnent environ 27 sh. en moyenne, quelques-uns gagnent de 2 à 3 guinées. M. Ibbotson se débarrasse peu à peu des ivrognes, de sorte que ses ouvriers sont des gens fort réguliers; mais M. Turton me dit que ses bons ouvriers en limes ne travaillent que trois jours par semaine; ils boivent le reste du temps.

Il y a de l'instruction parmi les ouvriers. M. Ibbotson en a un des siens mathématicien de première force; il a aussi cinq ou six ministres parmi eux et de *grands orateurs*. Nous voyons affichés dans les rues les remerciements des *Britannia metal workmen* adressés au public pour le secours qu'ils en ont reçu pendant leur dernier *strike* (grève) contre leur maître, qui a fini par l'augmentation de leurs salaires.

#### *M. John Kennedy.*

Il est écossais et a fait lui-même sa fortune dans la fabrication du coton à Manchester. Il est aujourd'hui retiré dans une maison charmante à Ardwich Green.

Il pense que fréquemment des filatures de coton sont établies uniquement comme placements de fonds et sans aucun égard à l'état de la demande. Les hommes vont comme des moutons; ils suivent le torrent sans s'inquiéter où ils vont. Un homme établit une manufacture, uniquement parce qu'il ne peut pas faire 5 % de son argent; quelquefois, il est séduit par l'avantage de commencer avec des machines per-

fectionnées. Quelquefois, il veut préparer un établissement à son fils; quelquefois, la vanité l'entraîne et il veut avoir un établissement plus magnifique que ceux de ses voisins. L'abondance du capital est presque toujours le précurseur d'un temps de misère, parce que le taux bas de l'intérêt amène ces placements de fonds forcés, et, par suite, un encombrement du marché.

Cette circonstance rend la condition du fabricant extrêmement périlleuse.

M. Kennedy suppose que la très grande majorité de ceux qui ont embarqué leurs fonds dans cette industrie s'y sont ruinés. Il dit qu'il y a seize ans, en 1812, à la fin de la guerre, *il n'y avait pas plus de sept cotton mills* appartenant aux propriétaires primitifs. Il n'a jamais vu une entreprise commencée avec de grands capitaux qui ait réussi; les seuls hommes qui ont pu faire leur fortune sont des hommes qui ont commencé avec rien, entièrement voués aux affaires et habitués à une grande économie; ce sont les seuls qui puissent surmonter les moments difficiles; les principaux manufacturiers de Manchester sont des hommes de cette sorte.

C'est une faute très commune chez les manufacturiers de faire des changements trop considérables; il faut opérer les changements nécessaires sans renouveler le corps de la machine. Le fabricant doit surtout consulter sa propre expérience et ne point changer uniquement pour faire du nouveau. M. Houldsworth travaille avec des machines qui ont vingt ou trente ans, et M. Kennedy faisait de même.

Il pense que le perfectionnement des machines continue toujours et que la même vigilance est toujours imposée aux manufacturiers pour réussir.

La filature n'a rien dû gagner depuis un an; les numéros fins ont seuls eu quelque demande; la difficulté de vendre le fil a été la cause de l'établissement de plusieurs *power looms factories*; les filateurs ont eux-mêmes tissé leur fil, parce qu'un tissu se vend partout, mais non pas le fil.

Quelles que soient les pertes des individus dans les manufactures, il est clair que la société n'y perd rien; elle profite, au contraire, de la baisse des prix produite par les perfectionnements mécaniques.

M. Kennedy me confirme ce que Farker en avait dit, que très peu de fabricants de machines font leur fortune; il est remarquable qu'à Sheffield aucune grande fortune ne s'est formée.

En 1825, il y a eu extrêmement peu de faillites à Manchester parmi les *cotton mills*. Il en a été de même à Glasgow.

M. Kennedy a écrit deux articles dans le huitième volume des *Transactions* de Manchester: l'un sur le *Cotton trade*, l'autre sur les *Poor laws*. Son opinion au sujet des *Poor laws* est qu'elles n'ont fait aucun tort au pays et qu'elles maintiennent la *respectabilité* des classes ouvrières. « Si nous n'avions pas ces lois, dit-il, que ferions-nous du peuple aux époques de crise, que serions-nous devenus en 1819 lorsqu'il était dans la détresse et qu'il croyait les hautes classes autour de lui



dans l'abondance? » M. Kennedy a trouvé des patentes pour des machines à filer, de 1720 et 1730, et pour des machines à corder presque aussi anciennes. Un bateau à vapeur avait été essayé sur le lac Lomond en 1786 (voir Histoire de Glasgow). Néanmoins, ces différentes inventions ne furent appliquées que longtemps après leur origine; preuve de la lenteur avec laquelle les machines sont introduites.

« Le travail à la pièce, disait-il, a fait travailler nos ouvriers au delà de tout ce qu'on peut imaginer. Mais, en même temps, il a gâté leur caractère. — « Comment cela? lui dis-je. — Oui, il les a rendus moins « facilement gouvernables. Autrefois, quand un ouvrier voyait un gentleman, il lui tirait son chapeau, il le garde maintenant. — Trouvez-vous grand mal à cela? — Pour moi, non, mais cela blesse nos aristocrates; vous savez combien les hommes tiennent à leurs privilèges « et à leurs préjugés! »

Hier, revenant de Liverpool, un homme du commun arrête le coach, et, comme il n'y avait pas de place *outside*, s'apprête à monter *inside* : le cocher lui dit de laisser la place à un des gentlemen *outside* et de venir *outside* lui-même.

M. Gott.

La conversation tomba sur le changement qui, depuis trente ans, s'est opéré dans la société. A cette époque, il y avait à Leeds vingt ou trente maisons de ce qu'on appelle *bon ton*.

Les chefs étaient des hommes instruits, ayant reçu une éducation classique; tout cela a disparu, et à peine y a-t-il aujourd'hui une maison dont on puisse rechercher la société. On est embarrassé pour compléter le nombre de souscripteurs aux *assembly rooms*. M. Greig (un vieillard vigoureux de soixante-douze ans) disait qu'à Manchester il n'y avait peut-être pas huit familles qui y eussent existé depuis deux générations.

Les vicissitudes du commerce depuis trente années sont la cause de ce fait. Ceux qui ont résisté sont des hommes ayant commencé avec rien, dont l'attention a pu être consacrée entièrement aux affaires; tous les hommes de marque, aujourd'hui, ont eu ces commencements.

*Caractère anglais.*

M. Martin, de Manchester, m'exprimait le trait le plus saillant peut-être du caractère anglais, en disant qu'un Anglais ne parlait jamais de ce qu'il ne connaissait pas. Cela est parfaitement vrai, excepté quelquefois pour des matières politiques qui intéressent ses passions. Une chose frappante, c'est l'uniformité des manières : il en résulte que vous rencontrez très rarement un gentleman ayant de mauvaises manières.

A chaque pas vous rencontrez un Anglais qui se félicite du changement que les relations avec la France ont causé dans les manières et les opinions de son pays. Il y a eu un temps où les 7/8 de la nation croyaient qu'un Français n'avait pas de cerveau.

---

M. ANDRÉ CHÉRADAME

ET

## LA QUESTION D'AUTRICHE

M. André Chéradame a consacré un gros volume à la question d'Autriche : *l'Europe et la question d'Autriche au seuil du XX<sup>e</sup> siècle*. On pourrait lui pardonner de ne pas l'avoir comprise, car elle est difficile; mais il est impardonnable de n'avoir rien fait pour la comprendre. Quiconque veut traiter sérieusement ce sujet doit connaître à fond l'histoire et la politique autrichiennes; M. Chéradame les ignore à fond; un Français, en particulier, doit se mettre en garde contre l'entraînement de ses préjugés nationaux; M. Chéradame n'écoute qu'eux. Un examen rapide de l'ouvrage justifiera ce jugement.

## I.

Si l'Autriche est en état de crise, la Prusse seule, dit M. Chéradame, en est responsable. Elle convoite pour l'Allemagne les provinces de l'Autriche qui ont fait partie autrefois de la confédération germanique, plus la Dalmatie et la Bosnie-Herzégovine. Pour pouvoir intervenir au moment opportun, elle maintient en Autriche les troubles et la faiblesse en contrariant son évolution naturelle vers le « fédéralisme » et en encourageant l'agitation pangermaniste. Que la France et la Russie alliées déclarent leur intention d'exiger « la non-intervention générale et absolue » en Autriche, l'agitation cessera d'elle-même, le fédéralisme s'établira, la paix européenne sera sauvagée. Voilà ce qu'il importe de faire comprendre au public français, trompé jusqu'ici par les agences télégraphiques, complices de la Prusse (p. xi). — Pour prouver scientifiquement cette thèse, il faudrait établir de façon irréfutable : 1<sup>o</sup> les vues de la Prusse sur l'Autriche allemande et adriatique; 2<sup>o</sup> la nécessité et les mérites du fédéralisme pour l'Autriche; 3<sup>o</sup> l'intervention répétée de l'Allemagne contre le fédéralisme. Sur chacun de ces trois points, M. Chéradame apporte ses affirmations ou ses insinuations, pas une preuve.

1° La politique de Bismarck a fait l'alliance austro-allemande; elle est solide tant que la dynastie et surtout la Hongrie s'y tiennent, et elles s'y tiendront sans doute encore longtemps; les avantages que l'Allemagne en retire sont connus, et les difficultés que susciterait l'annexion d'une partie de l'Autriche sont visibles : l'entrée dans l'empire de douze millions de catholiques et de quatre à cinq millions d'Allemands du sud compromettrait l'hégémonie prussienne; la question des nationalités, déjà posée par les trois millions de Polonais prussiens, deviendrait aiguë avec huit millions de nouveaux Slaves; la brouille avec l'Italie, la guerre avec l'Europe presque entière sortiraient presque nécessairement d'une extension de l'Allemagne jusqu'à l'Adriatique. Dans ces conditions, on peut, semble-t-il, ajouter foi aux déclarations officielles qui désavouent les plans et l'agitation pangermanistes. Mais la vigilance de M. Chéradame est égale à la clairvoyance de M. Alphonse Humbert, l'une de ses autorités (voir p. 302). « Cette admonestation paternelle, — de M. de Bülow, — laisse facilement percer la sympathie; » d'ailleurs, M. de Bülow ne mérite aucune créance, et voici pourquoi : « Il s'est proclamé disciple de Bismarck; » la sincérité de M. de Bülow est donc celle de Bismarck; or, quelques mois avant Sadowa, Mensdorff, ambassadeur d'Autriche à Berlin, alla trouver le ministre du roi de Prusse et lui demanda s'il avait l'intention de rompre violemment la convention de Gastein. « Non, répondit M. de Bismarck; mais, si j'avais cette intention, vous répondrais-je autrement? » (p. 277-279). M. Chéradame, donc, réfute M. de Bülow en exhumant des articles de journaux et des fantaisies de théologien mégalomane écrits il y a cinquante ans, l'accable sous le poids de citations soigneusement recueillies dans d'extravagantes brochures pangermanistes (c'est qui équivaut à opposer à un ministre français des articles de M. Rochefort) et le confond par des « faits révélateurs. » En voici deux à titre d'exemple; ce ne sont pas les seuls. En 1900, Guillaume II, inaugurant un musée, envoie à M. Mommsen un télégramme en latin; il s'y nomme *Germanorum imperator*; il ne lui suffit donc pas d'être l'empereur d'Allemagne, il veut être l'empereur de tous les Allemands (p. 244)<sup>1</sup>. La Germania des derniers timbres-poste allemands est, pour M. Chéradame, le portrait de l'impératrice Augusta-Victoria : preuve que Guillaume II, mal satisfait d'être empereur fédéral, veut devenir empereur unitaire (p. 253-254). Admirons la perspicacité, le flair de M. Chéradame.

1. M. Chéradame ignore sans doute que Guillaume II a pour titre *Deutscher Kaiser* qui ne peut être traduit que par *Germanorum imperator*.

2° Le fédéralisme, dit M. Chéradame, est l'avenir et le salut de l'Autriche. Mais nulle part il ne donne une vraie définition du fédéralisme; car, s'il dissipait la prudente équivoque qu'abrite ce mot, son affirmation s'écroulerait. Comment pourrait-il confondre dans le même terme, s'il s'avisait de le définir, l'idéal des Tchèques et celui des Sloènes? Les uns réclament pour les pays de la couronne de saint Venceslas, où ils domineraient par droit historique et en vertu de leur nombre, — M. Chéradame emploie en parlant d'eux cette expression bizarre « à la fois partisans du fédéralisme et du respect des droits historiques » (p. 447), — une condition politique semblable à celle dont jouissent aujourd'hui les pays de la couronne de saint Étienne; les autres exigent qu'avec les provinces et fragments de provinces qu'ils habitent on leur fasse de toutes pièces un territoire national. Comment réunir dans le même parti les Polonais, qui veulent en Galicie un centralisme polonais, et les Ruthènes, qui le rejettent absolument et « demandent aux Polonais Poetroi d'une autonomie d'un type tout spécial et encore mal défini? » (p. 20-24). Comment soutenir qu'il y a unanimité de vœux entre les Tchèques, qui prétendent pour leur royaume uni à l'indépendance financière, et leurs alliés de toute nationalité, qui vivent des subsides que l'État autrichien leur paie sur les impôts de la Bohême? Comment appeler fédéralistes non seulement les Allemands conservateurs cléricals, mais aussi les chrétiens sociaux, dont le chef, M. Lueger, s'est rangé du côté de l'émeute viennoise contre Badeni (novembre 1897) lorsqu'il l'a vue victorieuse? — Le fédéralisme rendra l'Autriche forte? Pour le faire croire, il faut avoir soin de ne pas dire que le fédéralisme ou n'a aucun sens ou est la reproduction à cinq ou dix exemplaires du dualisme, avec ses complications, ses marchandages, ses lenteurs. — Le fédéralisme écartera de l'Autriche tout danger d'intervention extérieure? Mais les vrais pangermanistes se trouvent surtout dans la Bohême allemande; les progrès de leur parti sont dus aux concessions déjà faites non pas aux nationalités, mais au fédéralisme historique; si celui-ci triomphait définitivement, il n'y aurait plus parmi les Allemands de Bohême que des pangermanistes. Et ce que serait l'armée de l'Autriche fédéralisée, M. Chéradame ne le dit pas; mais les calculs qu'il fonde (p. 424) sur les sentiments nationaux des soldats slaves gardent certainement leur valeur si on les applique aux soldats allemands de l'Autriche.

3° Le triomphe du fédéralisme, au sens où l'entend M. Chéradame, a paru proche, a diverses reprises, au cours du présent règne, et chaque fois il y a eu une réaction centraliste. M. Chéradame ne peut expliquer ce fait autrement que par des intrigues alle-

mandes. François-Joseph leur offre une proie facile; car, tirailé entre ses souvenirs et sa conscience de prince allemand et son équité naturelle, il hésite sans cesse, et Berlin ou Dresde connaît l'art de le ramener au « germanisme. » A grands frais de psychologie prétentieuse et naïve et de rhétorique banale, M. Chéradame nous ouvre (p. 36) l'âme de François-Joseph. Mais plus haut que les sentiments de l'empereur parle la tradition, aussi ancienne que la dynastie, qui impose à la monarchie l'organisation intérieure la plus avantageuse aux intérêts européens de la maison de Habsbourg. Toutes les « poussées de germanisme » dont parle M. Chéradame (p. 37) s'expliquent par là. Avant 1866, l'hégémonie en Allemagne est le premier des intérêts dynastiques; de là les Constitutions de 1849 et 1861. En 1866, après Sadowa, il s'agit de l'existence même de la monarchie. A ce moment, dit M. Chéradame, l'empereur avait le choix de fédéraliser l'Autriche entière sur la base du Diplôme d'Octobre ou de satisfaire les seuls Magyars (p. 44). M. Chéradame se trompe. Le Diplôme avait été accueilli en Hongrie en 1860 par une demi-révolution; le rééditer en 1866, c'était déchaîner à coup sûr la révolution, complète cette fois, et la monarchie, après Sadowa, courait risque d'y sombrer. Pour avoir trop tardé, il ne restait à l'empereur que d'accepter les conditions de la Hongrie. Ainsi s'établit le dualisme. Et depuis, par besoin de stabilité, peut-être un peu aussi par reconnaissance, — car si François-Joseph, empereur d'Autriche, a été constamment malheureux, François-Joseph, empereur et roi, a ajouté à l'héritage de ses ancêtres la Bosnie et l'Herzégovine, — l'empereur et roi a pris pour règle de sa conduite d'assurer le maintien et le fonctionnement régulier du dualisme. Le dualisme l'a amené à l'alliance allemande, et celle-ci est devenue la base de sa politique extérieure comme celui-là l'est de sa politique intérieure. Cette situation peut changer; elle changerait le jour où l'Autriche, une fois ses peuples réconciliés, se dresserait en face de la Hongrie à forces égales; mais ce n'est pas le fédéralisme qui fera cette réconciliation, et le fédéralisme, d'ailleurs, est impossible tant qu'existera le dualisme dans sa forme actuelle. La centralisation en Cisleithanie, avec hégémonie des Allemands, a été imposée à l'empereur en 1867 par les Hongrois, dans leur propre intérêt. Ce n'est pas « l'influence germanique de Beust, » comme le dit M. Chéradame (p. 36), c'est l'influence magyare d'Andrassy qui a fait triompher le « germanisme » (Kónyi, *Deák F. Beszédei*, IV, 5-6, 24, 27-28). La Hongrie a, par son appui, maintenu l'hégémonie allemande en Cisleithanie aussi longtemps qu'elle l'a pu, et elle maintient encore le centralisme autrichien. M. Chéradame joue de

malheur en prétendant qu'elle commence à se rallier à l'idée du fédéralisme en Autriche (p. 170-194) au moment précis où, tout au contraire, la tradition de Deak et d'Andrassy a repris le dessus sur la politique d'indifférence que M. Tisza et ses successeurs avaient jugée plus profitable pour la Hongrie. Les articles fondamentaux de 1871, le premier et seul essai pratique de fédéralisme entrepris sous l'influence des victoires de la Prusse sur la France et par crainte du nouvel empire allemand, ont échoué devant la résistance des Hongrois et aussi, — ce que M. Chéradame ignore sans doute et ce qui pourrait le gêner, — des Russes (Jerabek, dans *Osréta*, 1880, II, 724). Les ordonnances sur les langues de 1897, œuvre du comte Badeni, ont été condamnées du jour où l'empereur s'est aperçu que le système qu'elles avaient inauguré aboutissait à un arrêt du dualisme et à un ébranlement de l'alliance allemande; les avis de M. de Széll, président du Conseil hongrois, et les avertissements des diplomates autrichiens de l'école du comte Kalnocky en ont décidé l'abrogation.

À l'appui de la thèse qu'il soutient, M. Chéradame n'a apporté ni preuve ni même commencement de preuve. C'est qu'aussi bien la thèse est fautive, et il nous reste à examiner en quoi elle est fautive et pourquoi M. Chéradame, quoique fautive, l'a adoptée.

## II.

Pour expliquer la crise autrichienne, il n'est pas besoin de faire intervenir une action étrangère. Il suffit de considérer la politique intérieure de l'Autriche depuis 1860, c'est-à-dire depuis la disparition définitive de l'absolutisme, et de constater que c'est exactement l'ancienne politique absolutiste du *diviser pour régner*. Les ministères autrichiens, qui, sous des apparences constitutionnelles, ont toujours été des ministères de la couronne, ont toujours pris pour allié l'un des deux grands partis nationaux, et, pour prix de son appui, lui ont abandonné l'autre. Les Allemands ont été favorisés jusqu'en 1879, les Slaves à leur tour jusqu'en 1900. Pour la première fois, le ministère actuel semble suivre une autre politique. Les résultats de ce système éclatent aux yeux; le principal est qu'il mécontente nécessairement tout le monde. Les Allemands, jusqu'en 1879, ont joui de privilèges évidemment injustes; mais ils ne s'en sont pas moins sentis lésés lorsqu'une grande partie leur en a été reprise au profit des partis de droite. Ceux-ci n'ont pas toujours agi uniquement par raison; ils ont cédé parfois à des rancunes trop naturelles. Les concessions que leur faisait le ministère aux dépens

des Allemands excitaient leur appétit; mais un moment devait nécessairement arriver où il serait impossible de les satisfaire. Les ordonnances de 1897 ont marqué ce moment. Les Allemands, par l'obstruction, en ont obtenu le retrait; la leçon leur a servi, et désormais, nous en avons la preuve à propos de l'affaire de Cilli, ils opposent la menace de l'obstruction à toute mesure qu'ils jugent nuisible à leurs intérêts nationaux. L'obstruction, c'est l'arrêt dans le fonctionnement du dualisme; voilà ce qui fait la force des Allemands. Mais, comme les Tchèques aussi feraient obstruction à tout acte qui léserait vraiment leurs intérêts vitaux, la question des nationalités se trouve aujourd'hui posée de la seule manière dont elle doive, par sa nature même, se poser: la majorité est impuissante à contraindre la minorité; il faut qu'elles s'entendent. Un coup d'État ne changerait rien à cette situation, il ne ferait qu'augmenter les difficultés.

L'entente est-elle possible? Certes, les conditions sont moins favorables qu'en 1879. A ce moment, s'engagèrent entre Tchèques et Allemands des pourparlers qui auraient pu mener à un accord. Mais la couronne et l'aristocratie féodales craignirent pour leur pouvoir, et le comte Taaffe s'employa avec succès à faire échouer les négociations. Aujourd'hui, les passions sont certainement plus violentes, et il faut tenir compte aussi de l'exaltation produite chez les Allemands par la grandeur nouvelle de l'Allemagne. Pourtant, les nationalités en présence ont tant d'intérêts communs; elles paient toutes si cher leurs divisions, qu'il ne faut pas désespérer de les voir s'accorder. L'accord, naturellement, ne pourra se faire sur aucun des programmes extrêmes, centraliste ou fédéraliste; il ne pourra consister qu'en un compromis. Soustraire de plus en plus à l'action de l'État, pour la remettre à des corps nationaux autonomes, la décision des questions nationales les plus épineuses, par exemple les questions scolaires; faire une loi des nationalités qui fixe et assure les droits des minorités; reviser la loi électorale pour la rendre plus juste, voilà l'essentiel de la réforme. Pour l'achever, peut-être conviendrait-il d'emprunter au projet de constitution de Kremsier, — le seul jusqu'à ce jour sur lequel des représentants de toutes les nationalités cisleithanes se soient mis d'accord, — l'idée féconde des « cercles, » qui permet de concilier avec l'individualité historique des provinces la diversité nationale des populations. L'entente est possible; se réalisera-t-elle? Cela est affaire en première ligne au gouvernement. S'il est sage et prudent, s'il intervient avec le désir sincère de rapprocher les partis opposés, s'il continue à refuser toute alliance exclusive avec l'un d'eux, la paix peut se faire. M. Kaizl, l'homme d'État tchèque qui vient de mourir, disait que Tchèques

et Allemands n'étaient séparés que par une mince cloison de papier. Dans les deux camps, on sent le besoin de la paix; le tout est de trouver la formule qui permette de la conclure avec honneur et aussi d'être certains qu'au dernier moment le médiateur même ne rompra pas la négociation.

De tout cela M. Chéradame n'a rien compris, et la faute en est à son incompetence et à ses préjugés. De son incompetence, nous avons donné des preuves nombreuses, qu'il serait facile de multiplier. Elle n'a rien qui surprenne lorsqu'on sait comment il a travaillé. Les références de son livre nous indiquent deux histoires françaises, celles de M. Leger et de M. Seignobos, excellentes toutes deux, mais beaucoup trop sommaires pour qu'un spécialiste ait le droit de s'en contenter; les articles, en français, de M. Kramář, député tchèque, et les diverses publications de l'*Odin* et de l'*Alldeutscher Verband* ou autres produits similaires. Aussi M. Chéradame ne connaît-il pas les éléments de la question d'Autriche. S'il avait consacré à lire les histoires de Springer, de Helfert ou même de Rogge et les études sur la question des nationalités de Eötvös une partie du temps qu'il a perdu sur des insanités comme *Grossdeutschland und Mitteleuropa um das Jahr 1950*, ou *Deutschland bei Beginn des XX Jahrhunderts*, son livre aurait gagné en sérieux et en intérêt; mais peut-être n'aurait-il pas eu trois éditions en un an. Voici maintenant pour les préjugés. M. Chéradame est antiallemand, antisocialiste, anti-sémite. Du reste, Allemands, socialistes et Juifs font pour lui partie du même complot, dont les agences télégraphiques sont l'instrument complaisant. M. Chéradame en est si convaincu qu'il plie les faits à cette conviction. M. Schönerer a beau être d'un antisémitisme qui laisse loin derrière lui celui de M. Lueger, les Juifs sont les associés du pangermanisme (p. 428, 444-445, 293); et même un socialiste polonais, M. Daszynski, en est le complice (p. 262). La logique ne gêne pas M. Chéradame plus que la vérité des faits: le droit d'État de la Bohême est incontestable; n'a-t-il pas été reconnu en 1874 par François-Joseph et par Kossuth, et, en 1866, par les Prussiens, comme l'atteste une proclamation que M. Chéradame reproduit en entier? « Émanant d'un Hohenzollern, ce document suffirait à lever tous les doutes » (p. 26-27). Voilà donc une occasion où les Hohenzollern ont voulu le bien de l'Autriche. Ces préjugés sont les préjugés courants du chauvinisme français, devenu le nationalisme; la méthode des « faits révélateurs » est la méthode nationaliste que nous voyons appliquer depuis bientôt huit ans, et, pour ne laisser subsister aucun doute sur l'esprit de son livre. M. Chéradame y a inséré, — dans un ouvrage sur la question d'Autriche, — les tirades



connues sur la désorganisation du service des renseignements, contre les partis internationalistes complices de la Prusse, contre le général André, et il a fait les honneurs d'une citation en note à la lettre de démission de M. le général Jamont (p. 294-295). On exagérerait à peine en affirmant que tout le livre a été écrit en vue de ces quatre pages.

M. Chéradame s'est embarqué dans une étude sur l'Autriche sans connaître la question, sans avoir les moyens de la connaître, sans être en état de la comprendre. Trop mal informé pour contrôler les renseignements intéressés qu'on lui a donnés, enclin par préjugé national et par passion politique à les accepter comme parole d'évangile, il a écrit un livre qui, malgré ses 452 pages, son format in-octavo, ses citations allemandes et ses cartes en noir et en couleur, malgré la réclame faite autour de lui, et à laquelle l'auteur s'associe naïvement (voir la préface de son abrégé populaire : *la France, l'Allemagne et la question d'Autriche*, récemment paru chez Plon), est un livre sans valeur, qui ne peut être pris au sérieux.

LOUIS EISENMANN.

---

# BULLETIN HISTORIQUE

---

## FRANCE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA GRÈCE  
DE 1892 A 1902.

Le dernier *Bulletin* paru sous ce titre dans la *Revue historique* date de 1892 (t. L, p. 336). C'est avec regret que les lecteurs ont vu M. Paul Girard, absorbé par d'autres tâches, renoncer à celle-ci, dont il s'acquittait avec autant d'autorité que de talent. La confiance de mon vénéré maître, M. Monod, en m'honorant de cette succession tombée en déshérence, remédiera sans doute à une fâcheuse interruption de service: mais elle n'atténuera pas ces regrets.

Le premier devoir de ce *Bulletin* est de reprendre contact avec son prédécesseur déjà lointain. Il lui faut donc débiter par un coup d'œil général sur ces dix dernières années de production scientifique. Aussi ne pourra-t-il se fixer longtemps, ni sur chaque chose en détail. Mais, peut-être, dominant un espace assez étendu, y trouvera-t-il l'avantage d'en mieux saisir les grandes lignes?

La contribution que l'érudition française a apportée, dans le cours de ce décennium, à la connaissance de l'antiquité grecque, est très importante. L'individualisme, qui continue à régler chez nous la répartition du travail, ne nous permet guère ces grandes entreprises collectives, répertoires de documents et publications monumentales, qui sont la gloire des Académies de Berlin et de Vienne. Seul, le *Dictionnaire des antiquités*, publié sous la direction de MM. SAGLIO et PORTIER, avec la collaboration de nombreux archéologues, épigraphistes, juristes et historiens, continue à soutenir honorablement la comparaison avec les grands recueils érudits qui se construisent en Allemagne<sup>1</sup>. En revanche, dans le domaine des recherches actives, les découvertes françaises ont été brillantes et copieuses: les fouilles de Delphes ont renouvelé l'archéologie grecque et mis au jour d'importants documents historiques. D'autre part, les travaux personnels

1. La publication (Hachette) en est actuellement à la lettre M.

des érudits français se distinguent par les qualités traditionnelles de construction logique et d'exposition lucide, et, de plus en plus, par l'abondance et la solidité de l'information, la rigueur de la méthode et l'originalité des vues. La civilisation grecque, mieux étudiée, mieux comprise et mieux exposée par les spécialistes, s'est révélée, avec tous ses attraits, au grand public. Le goût des choses grecques n'a jamais été ni si vif ni si juste. Le théâtre ne s'est-il pas complu à évoquer les gracieuses visions de la vie hellénique? Il y a, semble-t-il, entente préétablie entre le libre génie de la Grèce et l'esprit français. Les résurrections des archéologues, en faisant table rase de cet idéal conventionnel qui avait un temps discrédité « l'antique », ont beaucoup contribué à réconcilier l'esprit moderne avec une antiquité moins solennelle et moins académique, à la fois plus variée, plus vivante et plus vraie. C'est donc une erreur de croire que les travaux des érudits restent sans portée sur l'esprit public. Ils finissent toujours par influencer l'inspiration proprement littéraire. Les historiens de la littérature parlent de « l'évolution des genres », comme si ces entités irréelles contenaient en elles-mêmes, à la manière des êtres organisés, des virtualités de vie nouvelle. Ne serait-il pas plus juste de parler de l'évolution du milieu et du goût public, que les découvertes et les travaux des historiens contribuent sans cesse à modifier?

HISTOIRE GÉNÉRALE. — Depuis la publication de l'*Histoire des Grecs*, en trois volumes, par DURUY, nous n'avons à signaler en ce genre que des ouvrages scolaires, destinés à la classe de cinquième. L'*Histoire narrative et descriptive de la Grèce ancienne*, par M. ΣΕΙΓΧΟΡΟΣ<sup>1</sup>, est d'une rédaction claire, sobre et bien appropriée à l'âge des lecteurs<sup>2</sup>. L'ouvrage est accompagné d'un petit *Supplément à l'usage des professeurs*, bien fait et très pratique (1892). L'abbé BOXLER a écrit une petite *Histoire de la Grèce ancienne*<sup>3</sup>, dont la bibliographie, retardataire et insuffisante, fait un peu l'effet d'un trompe-l'œil, d'ailleurs imparfaitement adapté aux besoins du lecteur français<sup>4</sup>. Il y a trop de fantaisie oratoire dans le chapitre sur

1. Paris, A. Colin, 1900.

2. L'illustration laisse à désirer. Le bas-relief de Beulé (fig. 66) est donné, à tort, comme un morceau de la frise du Parthénon. Il faudrait remplacer la restauration du théâtre de Dionysos (p. 361) et le vaisseau de haut bord qui simule, d'après Graser, une trière athénienne (p. 469) par des images mieux en rapport avec les connaissances actuelles. La statue donnée à la page 537 n'est plus considérée comme un portrait d'Aristote.

3. Paris, Lecoq, 1901.

4. Omission du *Corpus* des inscriptions de la Grèce septentrionale et des îles

la géographie; mais l'ensemble du livre est un assez bon résumé, où l'on souhaiterait plus de sobriété et quelques gravures. Comme compléments de ces *Histoires*, signalons deux excellents recueils de *Lectures historiques* pour la classe de cinquième, celui de M. GIRAUD<sup>1</sup> et celui de M. GLORZ<sup>2</sup>.

Dans ses *Leçons d'histoire grecque*<sup>3</sup>, M. BOUCHÉ-LECLERCQ a réuni quelques-uns des thèmes généraux qui ont fait le sujet des leçons d'ouverture de son cours public d'histoire ancienne à la Sorbonne. C'est une série de considérations sur la religion grecque, la démocratie athénienne, les conquêtes d'Alexandre, les royaumes gréco-orientaux des Séleucides<sup>4</sup> et des Lagides. Ces réflexions sont présentées sous une forme intéressante, littéraire et oratoire avec mesure. Il ne faut pas demander à ces leçons d'ouverture les notions positives et l'appareil démonstratif qui font la substance même du cours. Plusieurs des questions ainsi traitées à vol d'oiseau ont changé d'aspect, d'abord par le fait des découvertes subséquentes et parce que la théorie et la philosophie de l'histoire ne sont qu'un perpétuel devenir. Mais, comme les aperçus de M. Bouché-Leclercq reposent moins sur des systèmes que sur l'analyse des faits, ils ont toujours le mérite de nous instruire sur l'état de ces questions à un moment donné. On sait que l'auteur de la *Divination* et de l'*Astrologie* possède, sur les religions antiques, des lumières d'augure. Ses idées sur le caractère et le rôle des croyances et des cultes en Grèce et à Rome nous font comprendre tout le dechet que les interprétations nouvelles ont fait subir à un livre comme la *Cité antique* de Fustel de Coulanges. Celui-ci reste toujours un admirable modèle de construction et de logique, mais le point de départ n'en saurait plus être accepté sans réserves. Ce qu'il y a d'artificiel dans la théorie du culte des morts, considéré comme le berceau de l'idée religieuse, comme la base de la famille et de la cité antiques, ressort nettement

(alors que le *Corpus* de Sicile et d'Italie est cité); omission du recueil de Michel (quand celui de Dittenberger est mentionné). Les traductions françaises auraient dû être signalées à la place des originaux allemands pour le *Lehrbuch* de Kiepert, les *Antiquités* de Schœmann, la *Vie des Grecs et des Romains* de Guhl et Köhner, l'*Épopée homérique* de Helbig. Mieux valait citer le nouveau *Guide de Grèce* (Joanne) que le vieil *Itinéraire* d'Isambert, et la *Géographie* de Bursian au lieu de l'antique Forbiger, etc., etc.

1. Paris, Hachette, 3<sup>e</sup> éd.

2. Paris, Alcan, 1897.

3. Paris, Hachette, 1900.

4. Cf. Bouché-Leclercq, *Le Règne de Séleucus II Callinicus et la critique historique* (*Rev. univ. du Midi*, III, 1897). — Radet, *Quelques points de l'hist. des Séleucides* (*Rev. de philol.*, 1893, p. 56).

des exposés du savant, en qui Fustel de Coulanges a trouvé à la fois un successeur et un contradicteur respectueux, mais très averti. D'ailleurs, M. Bouché-Leclercq sait par expérience que les idées générales en histoire ne sont que des manières provisoires de grouper les faits. Aussi lui arrive-t-il à lui-même, à quelques pages d'intervalle, sinon de se déjuger, du moins de juger autrement. Et le spectacle même de ces variations est instructif. Enfin, certaines considérations ont forcément le caractère moins de jugements déductifs que d'impressions personnelles, en sorte que l'impression contraire est également légitime et soutenable. M. Bouché-Leclercq considère (p. 233) l'œuvre civilisatrice de la Macédoine et d'Alexandre comme éphémère et sans conséquences appréciables sur les destinées ultérieures de l'humanité. Mais ne serait-ce point parce que l'hellénisme formait un bloc qu'il n'a pu, comme civilisation, être entamé par la conquête romaine, et que le mot d'Horace sur la Grèce conquise conquérant son vainqueur exprime une vérité historique? Ailleurs, M. Bouché-Leclercq nous semble plus juste pour cette civilisation hellénistique (p. 269) lorsqu'il la qualifie de civilisation scientifique. Ce caractère, qui devait la faire survivre, elle le dut en partie à l'esprit de propagande d'Alexandre, qui fut bien le plus méthodique des aventuriers et le plus réaliste des rêveurs.

Le dernier volume de l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, par M. MASPERO<sup>1</sup>, intéresse l'histoire grecque. L'exposé des rapports primitifs de la Grèce avec l'Orient égyptien, sous Psammétique et Ahmasis, le contre-coup de la conquête iranienne sur la situation des royaumes à demi hellénisés, comme la Lydie, et des colonies grecques de l'Asie Mineure, le récit des guerres médiques, de la pénétration discrète de l'art grec à la cour des souverains de Suze et de Persépolis, puis chez les dynastes de Carie et de Lycie, le résumé des rapports diplomatiques des États grecs avec les monarches achéménides et leurs satrapes, les expéditions des Grecs en Asie Mineure, leurs explorations en Égypte, enfin la conquête d'Alexandre, tout ce tableau de choses déjà vues prend un air de nouveauté dans ce cadre oriental. C'est, en réalité, l'agonie du grand empire d'Asie qui nous est retracée, agonie fatale depuis le jour où la Grèce, après avoir pris conscience de sa force dans la résistance, fut mûre pour une réaction active.

CRITIQUE DES SOURCES. — La critique des historiens anciens est une façon de renouveler l'histoire, surtout l'histoire grecque, qui repose sur un nombre si restreint de témoignages. Il importe que

1. Paris, Hachette, 1899.

ces textes soient de temps à autre passés au crible, car, — cela est clair, — notre créance à certains faits est proportionnée à la confiance que nous inspirent leurs narrateurs. M. HAUVETTE a entrepris ce travail de contrôle sur *Hérodote, historien des guerres médiques*<sup>1</sup>. Dès l'antiquité, la véracité d'Hérodote a paru sujette à caution, mais ces attaques ne furent pas toutes désintéressées. Thucydide éprouvait pour son devancier une antipathie tout intellectuelle; Plutarque, lui, s'est fait l'écho des rancunes du patriotisme béotien contre un historien coupable d'avoir dénoncé à la postérité la fâcheuse attitude de la Boétie pendant les guerres médiques. M. Hauvette a donc eu raison de commencer par critiquer ces critiques. Les modernes ne se sont pas montrés plus indulgents pour l'historien en qui Juvénal personnifiait les audaces de la *Græcia mendax in historiâ*. Dans ces questions fort délicates, les érudits n'ont pas toujours observé la juste mesure : critiques et apologistes aboutissent souvent à des conclusions excessives, faute d'avoir assez présentes à l'esprit les conditions réelles du travail historique. Ce qu'on cherche d'abord, c'est à établir sur un historien un jugement d'ensemble qui le condamne ou le justifie en bloc. On arrive ainsi à des classifications aussi grossières que fallacieuses. Il y a les auteurs mensongers ou suspects, dont il faudrait toujours se défier, et les historiens véridiques, qu'on doit suivre aveuglément. Tandis que Diodore est délibérément rejeté dans la première catégorie, Hérodote passe de l'une à l'autre, suivant le parti pris des critiques; au contraire, Thucydide et Aristote jouissent d'un crédit sans restrictions. Quel profit pense-t-on retirer de semblables verdicts? Est-il raisonnable de supposer qu'un historien se trompe toujours ou qu'il soit toujours exact? Ces réputations artificielles ne risquent-elles pas de fausser l'appréciation des faits? Ce qui importe, ce n'est pas tant la critique générale d'une source que la critique de détail. Parce que Thucydide et Aristote ont un renom d'exaetitude, faut-il tout accepter d'eux? De ce qu'Hérodote, Diodore, Pausanias sont suspects, faut-il toujours prendre le contrepied de leurs affirmations? Sans doute, la véracité, ou, pour être plus juste, l'exaetitude chez un historien est d'abord affaire de tempérament intellectuel, de conscience et de zèle, mais aussi de circonstance. Les conditions de l'information chez les anciens étaient si inégales et si imparfaites que nous devrions nous enquerir de chaque fait en particulier avant de procéder par jugement synthétique. Ici, l'on traite Pausanias de hâbleur<sup>2</sup>; là, on prétend qu'il est toujours

1. Paris, Hachette, 1894.

2. Holleaux, *Rev. de philol.*, XIX, p. 411.

exact. La vérité est qu'il y a des cas où Pausanias nous trompe, d'autres où il est sincère. Cela dépendait de la qualité de ses sources et du plus ou moins de facilité qu'il avait à se renseigner par lui-même. Et il en est de même d'Hérodote. Admettons donc, pour chaque auteur, une exactitude intermittente. Notre rôle consiste, par l'analyse de tous les cas particuliers, à faire le départ entre ce qui est vraisemblable et ce qui ne l'est pas. C'est ce que M. Hauvette a entrepris pour un certain nombre de faits essentiels, choisis parmi les épisodes les plus fameux des guerres médiques, car son travail sur Hérodote est restreint aux seuls événements intéressant directement l'histoire grecque. Une enquête sur les lieux<sup>1</sup> lui a permis de confronter les données de l'historien avec les réalités topographiques, ce qui est une excellente méthode de contrôle. Il en résulte une reconstitution approfondie des batailles de Marathon, des Thermopyles, de Salamine et de Platées. Sauf pour Salamine, dont la théorie peut être modifiée<sup>2</sup>, ces récits sont actuellement ce qui a été écrit de plus lucide sur la matière. Mais, en somme, Hérodote est un assez médiocre narrateur militaire, et il est permis de trouver que les conclusions de M. Hauvette tendent peut-être un peu trop à l'apologie et à la réhabilitation générales de son auteur. L'impartialité d'Hérodote, en particulier, me paraît, en plus d'un cas, sujette à caution. Je crois bien que Plutarque avait raison de démêler une intention perfide envers les Corinthiens et trop de complaisance pour les sentiments malveillants des Athéniens à leur égard dans l'anecdote relative à la fuite d'Adeimantos au début de la bataille de Salamine. Un historien sérieusement impartial ne se serait pas fait l'écho de pareils racontars.

M. WEIL<sup>3</sup> a établi que Cratippe, qui proscrivait l'usage des harangues dans l'histoire, n'était pas, comme un texte fautif l'a fait dire à Denys d'Halicarnasse, un contemporain de Thucydide, mais un compilateur plus récent que Polybe. M. DÜRREBACH<sup>4</sup> a démasqué l'habileté intéressée de Xénophon pour nous faire illusion sur son rôle personnel dans l'expédition des Dix-Mille; cela au détriment des véritables stratèges des mercenaires. Pour qui sait lire entre les lignes, il faudrait en rabattre. Xénophon ne serait qu'une manière de Tartarin attique, sachant se faire valoir sans emphase, mais avec

1. *Rapport sur une mission scientifique en Grèce* (sept.-oct. 1891). Paris, Leroux, 1894.

2. Voy. Bauer, *Die Seeschlacht bei Salamis* (*Jahreshefte des öster. arch. Instituts*, IV, 1901).

3. *Rev. des études grecques*, 1900, p. 1.

4. *Ibid.*, 1893, p. 343.

une souplesse et une apparente modestie d'autant plus précieuses qu'elles se dissimulèrent sous le pseudonyme de Thémistogène, nom sous lequel aurait paru l'*Anabase*, après 371, c'est-à-dire plus de trente ans après la campagne. Comme, dans l'intervalle, d'autres recits avaient paru, Xénophon cherche à se justifier, dans des discours d'une allure tendancieuse et qui sentent la polémique, des calomnies dont il aurait été l'objet, notamment de la part de Sophonete de Stymphale. L'*Anabase* serait donc « un appel à l'opinion publique. » Voilà comment se refont et se défont les réputations littéraires! Autant M. Hauvette met de conviction à réhabiliter Hérodote, autant M. Dürrbach s'applique à disqualifier Xénophon. Il ne veut plus que nous soyons dupes de ce faux bonhomme. Ce réquisitoire, pour sévère qu'il soit, semble juste au fond, quoique parfois paradoxal par l'excès de perfidie qu'il suppose chez Xénophon. Son talent d'écrivain mis à part, l'auteur des *Helléniques* et de l'*Anabase* est un historien souvent peu digne de sympathie et de confiance.

Nous ne pouvons que signaler en passant les jugements que contiennent sur les historiens grecs deux ouvrages à tous égards intéressants pour l'histoire des idées en Grèce : l'*Histoire de la littérature grecque*, de MM. CROISSET<sup>1</sup>, et *les Formes littéraires de la pensée grecque*, de M. OUVRÉ<sup>2</sup>. Celui-ci a peut-être exagéré les intentions didactiques de Thucydide, car ce qu'il en dit s'appliquerait plutôt à Polybe. Il est vrai que le livre très personnel de M. Ouvré est surtout une œuvre de critique subjective et doctrinaire. Un historien pourrait s'étonner des reproches adressés à « l'intellectualisme » de Thucydide. Cet intellectualisme est un fait, la manière d'être du siècle auquel appartient Thucydide ; à quoi bon et au nom de quelle doctrine le vitupérer ?

HISTOIRE LOCALE; MONOGRAPHIES. — Les monographies de régions ou de villes sont un peu trop délaissées par les anciens membres de l'École française d'Athènes. Il s'en faut que la géographie et l'histoire locales des États grecs soient établies comme cela serait désirable. Ce ne sont pourtant pas les modèles qui font défaut. À côté des chefs-d'œuvre tels que le *Mont Olympe et l'Acarnanie*, de M. HEUZÉY, et le *Milet et le golfe Latmique*, malheureusement inachevé, de RAYET, plusieurs des anciens mémoires publiés dans les *Archives des Missions scientifiques* font encore autorité. En fait de géographie historique de la Grèce, on est toujours réduit au *Peloponnesos* de

1. Paris, Fontemoing. — Le cinquième et dernier volume a été aussitôt suivi (1901) d'un *Manuel* excellent, abrégé de tout l'ouvrage.

2. Paris, Alcan, 1900.



Curtius et à la *Géographie* de Bursian. Il est permis de souhaiter quelque chose de plus nouveau. Depuis que les recherches géologiques de Philippson fournissent une base solide à l'étude des conditions physiques, il n'y a plus de prétexte pour ajourner cette enquête minutieuse qui s'impose sur toutes les régions de la Grèce, enquête à laquelle notre École d'Athènes devrait consacrer une grande part de son activité. Nous n'avons de bonnes monographies, à la fois analytiques et synthétiques, ni de la Thessalie, ni de la Boétie, ni de la Phocide, ni de l'Attique, ni de l'Argolide, ni de la Laconie, ni de l'Élide, ni de l'Achaïe, etc... Une histoire de Thèbes, d'Argos ou de Corinthe, entreprise sur place avec toutes les ressources de la géographie, de l'archéologie, de l'épigraphie, de la numismatique, de l'histoire et de la mythologie, ne serait pas une vaine besogne. Les jeunes historiens et archéologues, à la recherche de sujets de thèses de doctorat, trouveraient là une mine inépuisable. Quand on veut expliquer le développement d'une cité grecque par les influences du milieu local, on arrive à saisir des rapports du plus haut intérêt et d'une assez grande portée, même pour l'histoire générale.

C'est un travail de ce genre que M. RADET a entrepris dans sa thèse sur *la Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*<sup>1</sup> (687-546). C'est le livre pittoresque et vivant d'un explorateur à qui de longues chevauchées sur les routes d'Anatolie ont inspiré un amour passionné pour cette terre, dont les réalités actuelles aident à faire comprendre la vie d'autrefois. M. Radet s'est fait, par l'imagination, contemporain de Gygès et de Crésus. Il a vu Sardes ; il l'a décrite en des pages brillantes que Théophile Gautier n'eût pas reniées. La reconstitution concrète d'un milieu donné est œuvre légitime d'historien, si tant est que l'on puisse demander à l'histoire ce que Michelet appelle « la vision splendide du passé. » Cette vision, M. Radet l'a eue, et il l'a eue, en effet. « splendide. » Mais l'éclat de ses descriptions n'est pas tout artificiel et verbal. Son imagination serre de près les réalités et ses tableaux aux fortes couleurs sont pris sur le vif : M. Radet est un maître parmi les peintres orientalistes. C'est, en même temps, un bon géographe. Il démonte le pays lydien avec la sûreté d'un horloger qui démonterait pièce par pièce un mécanisme compliqué. On peut cependant reprocher à son étude du relief du sol de décrire les apparences de la topographie superficielle plutôt que d'analyser scientifiquement la structure intime et la technique du pays. La terminologie géographique de l'auteur est, en effet, plus descriptive que géologique : certainement M. Radet n'écrirait plus aujourd'hui ce

1. Paris, Thorin, 1892, avec carte.

chapitre de la même façon. Il oublierait « les coins enfoncés dans la charpente de l'Asie Mineure comme pour y faire pénétrer ce qui vient de l'Archipel et de la Grèce, » pour essayer de reconstituer le travail qui a déterminé la configuration physique du sol. En revanche, ses chapitres de géographie économique, son étude des routes et des forteresses lydiennes sont des meilleurs.

Il a parfaitement mis en lumière le rôle économique de ces Lydiens, peuple de caravaniers et d'aubergistes, véritables Phéniciens continentaux, qui drainaient les produits de l'intérieur pour les conduire à la côte, aux ports grecs d'Ionie. C'est ce rôle commercial dévolu à leurs États qui explique la fortune et la politique des Gygès et des Crésus. On pourrait chercher chicane à M. Radet sur sa reconstitution de l'ethnographie primitive de la Lydie, sur le rôle qu'il attribue aux Leuco-Syriens et sur la manière trop éclectique dont il use de textes qui ne méritaient pas tous d'être pris au sérieux par un historien. Mais ces réserves n'empêchent pas ce livre d'être une intéressante et originale contribution à l'histoire du monde gréco-oriental.

Le livre de M. ARDAILLON sur les *Mines du Laurion dans l'antiquité*<sup>1</sup> est un modèle d'exposition scientifique. Après une étude géologique dont les éléments ont été puisés à bonne source, l'auteur nous fait descendre dans les galeries, où nous assistons à tout le travail de recherches des anciens. Après quoi, il nous initie aux opérations d'abattage, d'extraction, de broyage, de lavage, de fusion et de conversion du minerai en lingots. Tous ces détails techniques sont décrits avec une compétence qui n'exclut ni la clarté ni l'agrément; sans aucune recherche littéraire, avec une sobriété lucide, M. Ardaillon réussit à évoquer toute la vie de ce chantier. Ensuite, l'histoire de l'exploitation, l'organisation du travail et de la main-d'œuvre, le régime des concessions, les rapports de l'État avec les fermiers, la législation qui réglait les contraventions sont exposés et discutés d'après les textes. M. Ardaillon connaît la mine pour y avoir séjourné de longs mois. Il a rapporté de cette familiarité avec l'une des plus importantes exploitations industrielles de l'antiquité une admiration raisonnée pour le génie attique, non moins remarquable dans ses travaux pratiques que dans ses œuvres d'art. Chaque fois qu'une enquête faite avec compétence combine l'étude des textes avec celle des réalités, elle conclut par un hommage aux méthodes de la technologie antique. Tel est le cas pour les travaux de dessèchement du Copais, pour ceux du percement de l'isthme de Corinthe, pour la

1. Paris, Fontemoing, 1898, avec carte et vignettes.

construction des trières et de leurs cales de halage<sup>1</sup>. Les ingénieurs modernes appelés à reprendre et à compléter l'œuvre de leurs devanciers n'ont pu que suivre leurs tracés, sur une plus vaste échelle, avec toutes les ressources de la théorie et de l'outillage actuels. Au Laurion, la sûreté de coup d'œil des anciens dans le percement des galeries a frappé les observateurs compétents; leurs erreurs et leurs mécomptes mêmes démontrent qu'en l'état de leurs connaissances ils raisonnaient toujours juste.

C'est aussi, sur un autre domaine, l'étude des réalités qui a guidé M. Fougères dans la composition de son livre sur *Mantinée et l'Arcadie orientale*<sup>2</sup>. Chargé de diriger, au nom de l'École française d'Athènes, de 1887 à 1889, plusieurs campagnes de fouilles sur le site de l'antique Mantinée, l'auteur a eu l'ambition d'écrire une monographie complète de cette ville. Il s'est proposé de reconstituer dans ses moindres détails l'histoire d'une petite république grecque, en montrant l'influence des conditions matérielles de l'habitat sur la formation et le développement de la cité, sur la genèse des idées religieuses, morales et politiques, bref sur la vie d'un peuple maintenu en contact intime avec la nature qui l'entourait. Il croit que les cultes locaux sont sortis des entrailles mêmes du sol; il retrouve dans les divinités indigènes des personnifications des phénomènes particuliers à la contrée. Ces dieux primitifs finissent par se fondre dans la personnalité plus vaste des grands dieux venus du dehors, fusion qui n'équivaut cependant pas à une suppression, car le dieu absorbé réagit sur l'activité de celui qui l'absorbe. Il relève aussi la survivance de la déification des animaux et des végétaux chez les Pélasges arcadiens. La structure du bassin fermé de la Mantinique et le régime de l'hydrographie superficielle et souterraine du pays lui donnent la clef des principaux faits de l'histoire locale, notamment de cette rivalité séculaire de Mantinée avec sa voisine Tégée, rivalité qui détermine par la suite toute l'attitude politique de Mantinée dans le cours de l'histoire générale. La position géographique du territoire mantinéen au cœur du bassin péloponésien imposait à cette ville un rôle actif dans les combinaisons diplomatiques et stratégiques des grands partis de la Grèce. Aussi est-ce là que les principaux conflits de l'histoire grecque se sont dénoués entre Sparte et ses adversaires. L'étude de cette arène classique et des combats décisifs racontés par les histo-

1. L'amiral Serre prétend qu'entre les lignes maîtresses d'une trière et d'un torpilleur il n'y a pas de différence (*Marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge*, II, 1891. Paris, Baudoin).

2. Paris, Fontemoing, 1898, avec gravures et cartes.

riens, dont elle fut le théâtre, présentait un certain intérêt pour l'histoire de la tactique grecque. De plus, on sait que Mantinée ambitionna d'être la capitale de l'Arcadie. Détruite par les Spartiates et reconstruite en 371 par Épaminondas, cette ville a laissé sur le sol des ruines importantes : le plan de l'enceinte répond à des conceptions tactiques et a des nécessités de topographie locale dont les ingénieurs militaires eurent à se préoccuper. Comme cette enceinte est un des plus beaux tracés de forteresses qui nous soient restés, il importait d'en reconstituer la théorie. De cette étude raisonnée du périmètre, se déduit celle de la ville elle-même et la répartition de ses parties organiques, agora, rues, théâtre, temples, etc. Des appendices sont consacrés au commentaire détaillé des fragments épigraphiques et des monuments figurés découverts au cours des fouilles, particulièrement de la stèle connue sous le nom de la *Femme au foie* et des bas-reliefs praxitéliens représentant la *Lutte d'Apollon et de Marsyas*, à la question des sources de l'Alphée, enfin à l'histoire de la région mantinée au moyen âge et des explorations modernes dans cette contrée. L'auteur a-t-il réussi à donner à cet essai d'analyse et de synthèse la structure logique qui devait, dans sa pensée, enchaîner toutes les parties à l'ensemble? On comprendra que le signataire de ce *Bulletin* laisse à d'autres le soin d'en décider.

L'histoire de Sparte n'a pas beaucoup gagné aux découvertes qui ont éclairé tant d'autres points de la vie grecque<sup>1</sup>. Aussi reste-t-elle encore très obscure et assez peu étudiée. M. PETIT-DUTAILLIS<sup>2</sup> (*De Lacedaemoniorum reipublicae supremis temporibus*, 222-146 av. J.-C.) a résumé avec soin l'état et la politique de Sparte à l'époque des rois réformateurs Agis et Cléomène et de leurs successeurs, les tyrans Lycurgue, Machanidas et Nabis<sup>3</sup>, la situation faite à la Laconie par son accession à la ligue achéenne sous Philopœmen, ainsi que les résultats de l'intervention romaine dans les affaires de la république.

La collaboration des architectes pensionnaires de l'Académie de France à Rome et des archéologues de l'École d'Athènes est une tradition féconde qui remonte aux origines de cette École; mais elle ne s'était pas encore aussi brillamment affirmée que dans la belle collection inaugurée par l'*Olympie*, de MM. LALOUX et MONCEAUX. Au lieu de rester ensevelies dans les cartons de l'École des beaux-arts, les restaurations de nos prix de Rome, accompagnées d'un commen-

1. Texte sur la cryptie lacédémonienne étudié par P. Girard (*Rev. des études grecques*, 1898, p. 31 et suiv.).

2. Paris, Noizette, 1894.

3. Une inscription de Délos reconnaît à Nabis le titre de roi (Homolle, *Bull. de corr. hellén.*, 1896, p. 502).

taire historique, servent maintenant à vulgariser la connaissance des plus belles ruines de la Grèce <sup>1</sup>. Les artistes doivent à leurs collaborateurs archéologues une intelligence plus précise des textes et une discipline de l'imagination qui doit les garantir des anachronismes et des invraisemblances historiques. De leur côté, les archéologues, réduits à leurs seules lumières, ne sauraient tirer des documents et des ruines une vision nette et cohérente. Celle-ci surgit d'elle-même dans l'imagination de l'artiste habitué à penser par lignes et par formes ; il faut l'instinct et l'éducation concrète du constructeur pour suppléer aux lacunes de la réalité et reconstituer suivant les règles de l'anatomie architecturale les membres épars ou mutilés d'un groupe d'édifices. Deux livres, également remarquables, font ainsi revivre à nos yeux éblouis les ruines de l'Asklépiëion d'Épidaure et celles de l'Acropole de Pergame.

Les planches de M. DEFASSE et les pages de M. LECHAT <sup>2</sup>, malgré quelques divergences de détail, attestent un accord plus intime entre l'architecte et l'archéologue que l'*Olympie* de MM. Laloux et Monceaux. Tous deux ont rendu avec goût l'élégance fine et presque attique qui caractérise le style des principaux édifices de l'Asklépiëion d'Épidaure. Ceux-ci datent de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Le nom de Polyclète le Jeune est attaché à la construction du théâtre et de la Tholos, celui de Thrasymédès de Paros à l'exécution de la statue chrysléphantine d'Asklépios et à la construction du temple, celui du sculpteur attique Timothéos à l'exécution des acrotères et des maquettes des frontons. La description des monuments dégagés par les soins de M. Cavvadias <sup>3</sup> occupe, naturellement, la plus grande place dans cet ouvrage <sup>4</sup>. MM. Defrasse et Lechat soutiennent que la Tholos ou Rotonde, dont la destination et le plan étaient énigmatiques, abritait le puits ou source sacrée d'Asklépios <sup>5</sup>. A propos du théâtre, qui est le mieux conservé de toute la Grèce, M. Lechat s'est engagé à fond contre la théorie de M. Dörpfeld sur la non-existence d'une

1. Une petite collection de ces restaurations, sans texte, a été publiée en héliogravures.

2. Defrasse et Lechat, *Épidaure. Restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asklépios*. Paris, Quantin, 1895, in-fol.

3. M. Cavvadias a publié récemment, en grec, une monographie d'Épidaure : *Τὸ ἱερόν τοῦ Ἀσκληπιοῦ ἐν Ἐπιδαύρῳ*. Athènes, 1900.

4. A ce sujet, une polémique s'est engagée entre M. Chipiez et M. Lechat (*Rev. archéol.*, 1896, I, p. 38, 369, 380).

5. M. Staïs a émis l'opinion étrange que cet édifice servait en quelque sorte de mausolée au serpent sacré! (*Journal internat. d'archéol. numismat.*, IV, 1901, p. 1-30. Cf. Lechat, *Rev. des études grecques*, 1901, p. 412).

scène surélevée qui aurait servi d'estrade aux acteurs. Déjà M. NAVARRE, dans son *Dionysos*<sup>1</sup>, avait résumé les arguments contraires à cette thèse. Mais, depuis, M. DORFIELD a précisé ses premières affirmations<sup>2</sup> et donné à sa théorie une allure moins paradoxale, du moins pour le v<sup>e</sup> siècle. Il semble acquis qu'à cette époque acteurs et choristes jouaient de plain-pied, au niveau de l'orchestre. Ce n'est qu'au iv<sup>e</sup> siècle, alors que furent construits les théâtres en pierre, que le *καθῆκον* fut établi, au moment même où la tragédie et la comédie étaient d'accord pour réduire le chœur à un rôle d'intermède musical, sans rapports étroits avec l'action; c'est alors que s'accomplit la séparation matérielle, en des régions différentes, des acteurs et du chœur, séparation qu'il est bien difficile d'admettre pour nombre de tragédies anciennes, comme les *Choéphores* et l'*Ajax*. M. Lechat a résumé ensuite l'histoire de l'hiéron et du culte d'Asklépios, fait revivre les pèlerinages qui amenaient à Épidaure les malades de tous les coins du monde antique et dessiné en de fort jolies pages la figure de ce dieu philanthrope qui, au fond, « était un brave homme. »

Le livre de MM. POXTREMOLI et COLLIGNON sur Pergame<sup>3</sup> évoque un tout autre milieu. Il nous rend la saisissante vision du « Versailles asiatique » que des dynastes fastueux édifièrent au iii<sup>e</sup> et au ii<sup>e</sup> siècle avant J.-C. sur le socle imposant de la colline de Bergama, à grands renforts de terrassements, de soutènements, de nivellements<sup>4</sup>. Dans cette œuvre colossale, le génie grec, transplanté sur un sol exubérant, et piqué au jeu par l'exemple de la mégalomanie orientale, sort de sa norme. joue au despote, violente la nature et se hausse au grandiose. Nous voilà loin des grâces discrètes des architectes et des sculpteurs d'Épidaure. Nous avons ici le rêve d'une humanité tendue en un effort gigantesque qui paraît vouloir rivaliser avec les exploits des Titans. Il y a, dans cette prodigieuse tentative, à la fois un signe des temps et une sorte de *littératurite* outrancière. L'ère violente des Diadoques avait développé chez l'hellénisme conquérant des goûts d'héroïsme brutal. De la terre d'Asie, patrie des cultes orgiaques,

1. *Dionysos*. Paris, Klincksieck.

2. *Das griechische Theater*, 1896. — Cette question a été également discutée par M. Chamonard à propos du théâtre de Délos (*Bull. de corr. hellén.*, 1896, p. 256), par M. Perrot (*Journal des Savants*, 1898), par M. Collignon à propos du théâtre de Priène (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 nov. 1901). Cf. le livre récent de Puchstein : *Die griechische Bühne*.

3. *Pergame. Restauration et description des monuments de l'Acropole*. Paris, May, 1900, in-fol.

4. Les fouilles ont été dirigées par l'archéologue allemand M. Humann. Un musée spécial, à Berlin, vient d'être consacré à l'exposition des sculptures provenant de ces fouilles.

s'élevait une suggestion impétueuse et désordonnée qui grisa l'esprit grec. En littérature, le contact du génie hellénique avec le mysticisme asiatique produisit la grandiloquence des rhéteurs ampoulés, aimant à déployer leurs périodes tantôt majestueuses, tantôt agitées de pathétiques soubresauts. En art, les écoles de Rhodes et de Pergame inaugurèrent une plastique d'allure artificiellement passionnée, accusant la saillie des reliefs, boursouflant les musculatures, creusant les visages de grimaces douloureuses et tordant les corps en des attitudes de suppliciés. La Gigantomachie du grand autel de Pergame semble une apothéose de la force et de la passion, avec un singulier mélange de fougue guerrière et de rhétorique exaspérée. Les représentations de combats, dans l'art classique, ne s'écartent guère de la correction des exercices de la palestra. Ici, c'est l'âpre effort du mercenaire demi-barbare qui aime la guerre pour ses fureurs ; ce sont aussi, dans les jeux de physionomie, des réminiscences de masques tragiques. L'apothéose de la guerre s'étale encore sur les frises surchargées de panoplies, de casques, de brassards<sup>1</sup>, comme en un pêle-mêle de trophées ramassés sur le champ de bataille. Avec une vigueur qui ne sera pas surpassée, cet art imprévu annonce la plastique des arcs de triomphe romains et de la colonne Trajane. Il a un air très moderne. Les mêmes inspirations suggèrent les mêmes expressions. Quand Rude a voulu symboliser l'élan guerrier de la Révolution, il s'est inconsciemment rencontré, dans son groupe de la *Marseillaise*, avec le sculpteur de la Gigantomachie ; on dirait que les décorateurs de la colonne Vendôme ont copié les frises des portiques pergaméniens. Les planches de M. Pontremoli donnent de ces magnificences une restauration magnifique. M. Collignon, dans un texte qui est d'un érudit sobre et d'un artiste délicat, a résumé l'histoire de Pergame, décrit et classé les monuments de façon à intéresser et à satisfaire archéologues et amateurs.

M. COLLIGNON<sup>2</sup> a visité et décrit les intéressantes ruines de Priène, en Ionie, où les Allemands poursuivent actuellement des fouilles. C'est un curieux spécimen de ville moderne, avec ses rues rectilignes, ses quartiers de superficie mathématiquement égale. C'est le triomphe de la géométrie architecturale, inaugurée dès le v<sup>e</sup> siècle par

1. On doit reconnaître (p. 120) dans l'objet qui fait le coin de la gravure une enseigne militaire entourée d'une *infula* et dans le béret de la fig. p. 123 une *caussia* macédonienne.

2. *Rev. des Deux-Mondes*, 15 nov. 1901. — Le plan de Priène est reproduit dans Fougères, *Vie publique et privée des Grecs et des Romains*, 2<sup>e</sup> éd. (1900), fig. 148.

l'architecte Hippodamos de Milet, qui reconstruisit le Pirée sous Périclès. La nouvelle Priène, destinée à remplacer l'ancienne ville maritime enlisée par les alluvions du Méandre, fut rebâtie par Alexandre le Grand. Il y a là toute une Pompéi de l'époque hellénistique, avec une agora, un théâtre, un Bouleutérion (?) très bien conservés. Cité bourgeoise, Priène offre avec l'Aéropole royale de Pergame un contraste frappant. Ici, plus de mégalomanie, mais de beaux alignements, des profils sobres, des maisons et des monuments d'une simplicité décorative qui n'exclut pas l'élégance. C'est, en somme, avec Délos, Mantinée et Égée, l'image la plus complète que nous possédions d'une ville grecque.

La thèse latine de M. CLERC (*de Rebus Thyatirenorum*<sup>1</sup>) s'inspire de la méthode qui a rendu classique le travail de Ménadier sur Éphèse. L'auteur s'est surtout proposé d'écrire l'histoire de Thyatire d'après les documents épigraphiques, pour la plupart de l'époque macédonienne et romaine<sup>2</sup>. Fondée en 284 par Séleucus Nicator, la colonie macédonienne de Thyatire prospéra sous les empereurs. Les textes qui attestent la sollicitude de ceux-ci pour cette cité sont assez nombreux. M. Clerc étudie la topographie de la ville, ses institutions, ses cultes et la vie publique (jeux, fêtes, collèges de commerçants et d'industriels). Cette solide monographie vient d'être traduite en grec moderne<sup>3</sup>.

La *Revue générale des sciences*, qui a organisé depuis quelques années une série de croisières pour faciliter aux touristes un pèlerinage aux pays classiques, a publié, sous la direction de M. Olivier, une monographie de la Sicile<sup>4</sup>. Dans ce joli volume, la géographie, l'histoire, l'archéologie, la sociologie s'éclairent mutuellement. Les chapitres sur la Sicile dans l'antiquité et les ruines antiques ont été rédigés par MM. PERROT<sup>5</sup>, Georges YVER et DIEHL. M. O. JOIN-LAMBERT a décrit les églises de Palerme, de Moureale et de Céfalu.

En somme, dans la plupart de ces travaux d'histoire locale, domine de plus en plus la méthode rationnelle qui ne sépare plus l'histoire

1. Paris, Picard, 1893.

2. Voy. de nouvelles inscriptions de Thyatire, *Rev. des études anciennes*, III (1901), p. 265.

3. Cette traduction par le professeur Zaka (Athènes, 1900) est une refonte. Elle est suivie d'un *corpus* des inscriptions de Thyatire.

4. *En Sicile. Guide du savant et du touriste* (*Rev. gén. des sciences*, avril 1901).

5. Sur les Sikèles, voy. Perrot, *Rev. des Deux-Mondes*, 1897, t. CXLI, p. 594. — D'Arbois de Jubainville, *Comptes-rendus de l'Acad. des inscr.*, 1897, p. 315.



de l'étude raisonnée des conditions physiques et économiques du pays. L'histoire ancienne, autant que toute autre, a besoin du concours de la géographie. Comme le géant de la Fable, elle tire toute sa force de son contact avec le sol.

Gustave Fougères.

(Sera continué.)

#### XVIII<sup>e</sup> ET XIX<sup>e</sup> SIÈCLES.

Le premier ouvrage que nous ayons à mentionner ici, dans l'ordre chronologique, est celui de M. L.-H. LABANDE, *Un diplomate français à la cour de Catherine II*<sup>1</sup>. Il nous y donne des extraits du journal intime de Marie-Daniel Bourrée, chevalier, puis baron de Corberon, attaché d'ambassade, puis momentanément chargé d'affaires à la cour de Russie. Né en 1748 d'un président au Parlement de Paris, officier aux gardes, M. de Corberon, protégé de Vergennes, passa bientôt à la diplomatie, devint conseiller de légation à Cassel et partit en 1775 pour Saint-Pétersbourg avec le marquis de Juigné, dont il était le parent, et qui devait y représenter d'une manière assez insuffisante au point de vue politique, et non sans ladrerie, la couronne de France. « Le petit chevalier, » comme on l'appelait, s'y distingua bientôt par sa jolie tournure et sa galanterie raffinée; bel esprit, poète à ses heures, excellent acteur, franc-maçon de grade supérieur, il avait tout ce qu'il fallait pour plaire à la haute société russe du temps. Mais il eut en outre la chance de jouer un rôle diplomatique assez sérieux dans l'intervalle entre le départ de M. de Juigné (novembre 1777) et l'arrivée de M. de Vêrac, son successeur, en 1780. En sa qualité de chargé d'affaires de Louis XVI, il eut à suivre les négociations assez délicates qu'amènèrent l'intervention de la Russie en Crimée et la querelle de la succession de Bavière, et à la suite desquelles la médiation franco-russe, par la paix de Teschen (1779), empêcha que la guerre éclatât entre la Prusse et la maison d'Autriche. Envoyé plus tard comme résident à la cour ducale de Deux-Ponts, Corberon n'y resta guère plus d'une année; puis, Vergennes étant mort, il ne fut plus employé dans la carrière. Il essaya de se distraire par l'illumination, vécut longtemps dans le midi, figura un instant dans les cadres de la garde nationale

1. *Un diplomate français à la cour de Catherine II (1775-1780)*, journal intime du chevalier de Corberon, d'après le manuscrit original, avec introduction et notes, par L.-H. Labande. Paris, Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1901, LXXVI-366-434 p., in-8°.

parisienne aux débuts de la Révolution, fut incarcéré pendant la Terreur, libéré en brumaire de l'an III et disparaît ensuite sans que l'éditeur ait pu retrouver autre chose que la date de sa mort, advenue à Paris en 1810. Le manuscrit de son journal, rédigé sous forme de lettres (dictives) à diverses personnes de son entourage, se trouve au musée Calvet à Avignon et s'étend, avec plusieurs lacunes, de janvier 1773 à décembre 1784. M. Labande nous dit qu'il en a fortement rogné le texte, élaguant surtout des notes sur « des personnes, inconnues aujourd'hui, de la société parisienne. » Peut-être aurait-il pu faire encore des coupures plus nombreuses, car, malgré bien des détails intéressants, la lecture en paraît par moments un peu monotone. Les gens sérieux ne trouveront pas le journal assez instructif<sup>1</sup> et ceux qui ne le sont pas trouveront qu'il manque de piquant<sup>2</sup>, tant on est blasé de nos jours sur cette matière, suffisamment pimentée pourtant, de la cour et de la société de Saint-Petersbourg au temps de Catherine.

L'étude de M. H. RIPERT sur le *Marquis de Mirabeau, l'Ami des hommes*<sup>3</sup>, nous conduit jusqu'au seuil de l'époque révolutionnaire. Après tout ce que M. de Loménie et bien d'autres ont écrit sur la famille du célèbre orateur, il n'y avait guère moyen de renouveler le sujet sur le terrain purement biographique. Aussi M. Ripert n'a-t-il dit sur ce point que l'indispensable<sup>4</sup>, pour étudier en détail les théories économiques et politiques de son héros fantasque et plus convaincu que persuasif, si tant est qu'on parvienne toujours à saisir exactement le sens intime de la pensée de ce « grand seigneur ami du peuple. » Le marquis a certainement évolué dans ses idées, pri-

1. Notons l'ennui que causent au jeune diplomate ses compatriotes affluant en Russie; « il en pleut ici comme des insectes dans les pays chauds... C'est prodigieux ce qu'il y a ici d'aventuriers de notre pays. »

2. Une passion assez calme, mais respectueuse et sincère, pour la fille du conseiller Boehmer, la belle Charlotte, le reposa des tendres embûches et des brusques assauts de l'aristocratie autochtone. « J'ai la douceur, écrit-il, d'être aimé à l'allemande, c'est-à-dire franchement et sans grimaces. »

3. *Le Marquis de Mirabeau (l'Ami des hommes), ses théories politiques et économiques*, par Henri Ripert, avocat. Paris, A. Rousseau, 1901, 460 p., in-8°.

4. Disons pourtant que l'auteur se trompe en affirmant « sans hésitation » que le marquis de Mirabeau n'éprouva jamais de sentiment de haine contre son fils, le tribun. S'il avait lu ses lettres, que j'ai recueillies dans les papiers du baron de Butré et publiées dans mon livre : *Charles de Butré, un physiocrate tourangeau en Alsace* (Paris, 1887), il y aurait trouvé une lettre du marquis à Butré, du 19 mai 1788, où il parle avec une rage concentrée de « certain homme, sorti de mes reins pour me déchirer dans tous les sens et pendant tout son cours le cœur et les entrailles, » et où il l'accuse de vol et de plagiat (*op. cit.*, p. 94).

mitivement assez empreintes du « rêve féodal, » après s'être laissé gagner par les doctrines de Quesnay. Mais est-il allé, dans la suite, jusqu'à « la conception unitaire et jacobine de la France? » La doctrine physiocratique, pour autant que j'ai pu la comprendre, m'est toujours apparue comme essentiellement contre-révolutionnaire, et si je suis d'accord avec l'auteur pour dire que la pensée de l'Ami des hommes, en se passionnant pour cette doctrine, n'a gagné ni en profondeur ni en netteté, je doute que ses théories autoritaires pussent aboutir davantage au bonheur universel. Nous ne l'en louerons pas moins de n'avoir pas reculé devant la rude tâche non seulement de parcourir, mais d'étudier ces nombreux écrits, fort admirés de leur temps et qui nous paraissent aujourd'hui, en bonne partie, du fatras. Il a notablement facilité par son travail la tâche de ceux que leurs études économiques ou politiques obligeraient à en prendre connaissance.

Les ouvrages sur la Révolution même sont assez nombreux et quelques-uns sont des travaux de sérieuse valeur. Nous indiquerons d'abord *la Justice en France pendant la Révolution*, de M. Edmond SÉLIGMAN<sup>1</sup>. C'est le premier volume d'une œuvre de longue haleine, et qui en comptera nécessairement plusieurs, si elle doit nous raconter l'œuvre judiciaire de la Révolution tout entière jusqu'à la promulgation du code Napoléon, conclusion naturelle d'un pareil tableau. L'auteur s'arrête pour le moment à la fin de l'année 1791. M. Séligman ne nous raconte pas seulement la justice révolutionnaire, il entend nous retracer, dans son ensemble, la naissance et le développement de toute l'organisation judiciaire de la France nouvelle après 1789, comme aussi la décadence et la disparition des institutions antérieures à la Révolution; il veut aussi, — et c'est là surtout que le juriconsulte de profession sera utile à l'historien, — « se livrer à l'examen réfléchi et scientifique des problèmes que notre époque pose à l'avenir sur ce terrain-là comme sur tant d'autres. » Après nous avoir exposé les vices de l'ancien système judiciaire et les causes de sa chute, il étudie le rôle si prépondérant des gens de loi dès le moment où fut discutée la question de la convocation des états généraux; il nous raconte les premiers grands procès politiques, ceux de Besenval et de Favras, qui se déroulent devant le Châtelet, ainsi que les discussions parlementaires aboutissant aux décrets des 7-11 décembre 1791, le fonctionnement des nouveaux

1. Edmond Séligman, *la Justice en France pendant la Révolution*, 1789-1792. Paris, Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1901, xi-600 p., in-8°.

tribunaux, l'institution du jury, la revision du code pénal et finalement l'adoption d'un nouvel instrument de supplice, la guillotine, en mars 1792. L'exposé des faits est clair et lucide, le ton des appréciations toujours modéré, qu'il les improuve ou les approuve; çà et là, peut-être, on a un peu trop l'impression de détails empruntés tels quels aux journaux et autres documents du temps, et simplement juxtaposés à la suite l'un de l'autre, au lieu d'être fondus dans le texte; on ne saisit pas toujours bien la nécessité de certaines digressions, comme celle sur les juifs d'Alsace, au chapitre III<sup>1</sup>.

Les *Souvenirs* laissés par Louise de Châtillon, épouse de Charles de la Trémoille, prince de Tarente, et mis au jour par les soins de M. le duc de LA TRÉMOILLE, ne nous offrent pas des impressions absolument contemporaines des événements qu'ils racontent<sup>2</sup>. La princesse de Tarente, dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette depuis 1785, les a rédigés de mémoire, en Angleterre, après qu'elle eut réussi à s'échapper de France en septembre 1792 et avant de se rendre à la cour impériale de Russie, où elle fut appelée en 1797, et où elle mourut, après bien des déboires, en 1814. Son récit commence au 17 juillet 1789, mais il ne présente un intérêt historique sérieux que pour l'été de 1792 et plus spécialement pour les journées du 20 juin et du 10 août, puis encore pour la durée de la captivité de la princesse à l'Abbaye durant les massacres de septembre. On se figure aisément, d'après ses relations sociales et sa position officielle, sur quel ton elle parle des rares personnages politiques qu'elle mentionne<sup>3</sup> et des événements dont elle fut témoin. Arrêtée le 26 août comme amie de la reine et de la princesse de Lamballe et conduite en prison, elle s'y rencontra avec Charlotte de Sombreuil et y entendit, y vit même massacrer bien des victimes, mais eut la chance,

1. Il faut signaler aussi une singulière faute d'inattention de l'auteur, à la page 159, où il raconte que le baron de Dietrich et M. Kœchlin, de Mulhouse, furent chargés de négocier avec Necker, au nom de la *Commission provinciale d'Alsace*. Mulhouse, membre indépendant de la confédération helvétique jusqu'en 1798, n'avait absolument rien à faire dans les élections alsaciennes aux états généraux, et moins encore à recevoir une mission de la part des états provinciaux d'Alsace.

2. Louis de la Trémoille, *Souvenirs de la princesse de Tarente, 1789-1792*. Paris, H. Champion, 1901, vi-244 p., pet. in-4°, portraits.

3. Voy. ce qu'elle dit par exemple de La Fayette, qu'elle « abhorre cordialement » et pour lequel elle éprouve « autant de haine que de mépris, » ou bien encore de Manuel, de Pétion et de « Vergnieux » (*sic*, pour Vergniaud). Mais son amitié sincère et touchante pour la reine lui fait aussi détester les émigrés de Coblenz et leurs intrigues égoïstes.

grâce à l'intervention de quelques personnages obscurs et dévoués, d'être acquittée et même portée en triomphe par la foule surexcitée qui encombrait les abords de l'Abbaye. Quelques jours plus tard, elle quitta clandestinement Paris, parvint à Boulogne et réussit à gagner de là le littoral anglais. Elle ne voulut plus retourner depuis dans cet « infâme pays » ni en respirer « l'air empesté par le crime, » comme elle l'écrivait en 1797. On trouvera dans ces *Souvenirs* quelques détails intéressants pour les mœurs de l'époque et, — chose plus inattendue, — la confirmation involontaire de certaines accusations portées par les révolutionnaires contre le parti de la cour<sup>1</sup>. L'éditeur a joint à ce récit des fragments des Mémoires du mari de la princesse, colonel au service du roi des Deux-Siciles, dans laquelle il raconte la part prise à la campagne d'Italie (1796) par les troupes napolitaines, et quelques extraits des comptes de dépenses faites pour les toilettes de la princesse, lors de son mariage, en 1784 ; on y verra tout ce qu'il fallut aux grandes élégantes d'alors et ce qu'il leur coûtait d'être belles.

C'est également un coin de la société royaliste, mais en province, dans le département de Seine-et-Marne, que nous présente M. V. DE MAROLLES, dans les *Lettres d'une mère*<sup>2</sup>, en éditant la correspondance de Louise-Madeleine-Charlotte de Barentin de Montchal, épouse de Michel-Nicolas Quatresolz de Marolles, correspondance adressée surtout à son fils, Charles-Nicolas, alors sous-lieutenant au régiment de Béarn, durant un séjour, assez court d'ailleurs, à Saint-Domingue. Le père, député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, était un esprit philosophique et libéral, « séduit par les idées généreuses qui sont le masque de la Révolution » (p. 433) ; la mère, aux tendances plutôt réactionnaires, était persuadée, dès janvier 1792, que « nous ne pouvons sortir du bourbier où nous sommes que par un coup d'État, » et regardait du côté de Coblenz, où « ils ont la bonne volonté de remettre tout en France sur le bon pied. » Ce ne sont pas d'ailleurs ces lettres, assez insignifiantes en elles-mêmes et qui n'acquièrent un intérêt tragique que parce qu'elles coûtèrent la vie à celle qui les écrivit et à ceux qui les reçurent, qui donnent, à notre avis, une valeur historique à ce volume, mais le tableau que l'édi-

1. C'est ainsi que la princesse avoue le manque de sincérité de la *garde constitutionnelle* de Louis XVI, tant de fois incriminée par les « patriotes » des sections, en écrivant que le corps des officiers de cette garde, « tout entier au roi et à l'honneur, avait fait au roi le sacrifice de paraître s'unir à la Constitution, dans l'espoir de lui être utile. »

2. Victor de Marolles, *les Lettres d'une mère, épisode de la Terreur*, 1791-1793. Paris, Perrin et C<sup>ie</sup>, 1901, xix-334 p., in-8°, portraits.

teur a retracé du bouleversement politique, religieux et social de Conlommiers et de ses environs, opéré surtout par l'influence du maire de cette ville, Le Roy de Montflobert, plus généralement connu par son sobriquet de *Dix-Août*, juré au tribunal révolutionnaire. C'est sur ses instances que la famille de Marolles fut arrêtée dans son château, le 10 octobre 1793, traduite devant le terrible tribunal, et, malgré la défense chaleureuse du malheureux époux et père, M<sup>me</sup> de Marolles, son fils et plusieurs autres accusés, dont deux curés, furent condamnés à mort comme conspirateurs, le 9 frimaire de l'an II, et exécutés le lendemain. Pour comprendre cet arrêt si cruel, il faut étudier, dans notre volume, l'agitation curieuse, plus religieuse encore que politique, qui s'était emparée alors de ce coin de l'He-de-France, où l'on vit se former, au plus fort de la Terreur, des rassemblements tumultueux, aux cris de : « Nous voulons nos bons Dieux ! Vive Jésus ! Au diable la Société populaire ! » (p. 275), si bien qu'il fallut faire marcher des troupes et que dans ce coin du territoire, presque aux portes de Paris, baptisé du nom de « petite Vendée, » il se serait livré « de véritables batailles<sup>1</sup>. »

M. Alfred LALLIÉ est connu par de nombreuses et solides contributions à l'histoire locale et provinciale de l'ouest durant la période révolutionnaire; mais son *J.-B. Carrier, représentant du peuple à la Convention*<sup>2</sup>, ne saurait nous apporter des données bien neuves après le récent ouvrage de M. le comte Fleury, dont nous avons rendu compte ici même. Sur un chapitre des plus importants, il se trouve même être moins complet que son devancier (lequel fut, il est vrai, son successeur sur plusieurs des questions traitées par tous deux si l'on se met au point de vue chronologique); en effet, M. Lallié, ayant publié déjà une étude spéciale sur *les Noyades de Nantes*, n'en parle que très sommairement dans le présent volume, où cependant il était indispensable d'examiner à fond la matière, puisqu'il donnait un travail d'ensemble sur Carrier. On voit que l'auteur a fouillé de longue date les archives nantaises et connaît bien les hommes et les choses qu'il nous dépeint, encore qu'il ne montre pas peut-être toujours cette impartialité stricte qu'on est en droit d'at-

1. Je doute cependant que l'auteur ait raison en affirmant que le chiffre de ces insurgés ait atteint 20,000 hommes. — P. 150, lire *Santhonax et Polverel*, au lieu de *Santonax et Polvéride*; p. 170, *Duport du Tertre*, pour *Dupont*; p. 269, *Wolff*, pour *Woeff*. J'ai peine à croire qu'en septembre 1793 *Dopsent*, le président du tribunal révolutionnaire après thermidor, ait signé : *d'Obsen*.

2. Alfred Lallié, *J.-B. Carrier, représentant du peuple à la Convention*, 1756-1791. Paris, Perrin et C<sup>o</sup>, 1901, xiv-462 p., in-8°, portrait.

tendre aujourd'hui de ceux qui remuent ces souvenirs tragiques<sup>1</sup> ; son cœur bat pour les blancs plutôt que pour les bleus ; il ne voit dans les paysans révoltés de la Bretagne et de la Vendée que des victimes expiatoires pures<sup>2</sup> et dans les meneurs de la Révolution des scélérats capables des plus noirs forfaits<sup>3</sup>. Du reste, il juge le proconsul nantais, comme tout esprit équitable le jugera désormais, en le disant « d'une intelligence médiocre et d'une raison qui n'était pas des plus saines. » Carrier était en effet un *déséquilibré* que le hasard chronologique seul a permis aux écrivains de mauvaise foi de représenter comme type parfait de la scélérateuse républicaine. En d'autres temps, il aurait été un très digne représentant de l'Inquisition contre les Albigeois ou aurait figuré avec avantage parmi les massacreurs de la Saint-Barthélemy. Il est indéniable désormais qu'en arrivant à Nantes, il y trouva la Terreur solidement établie, que beaucoup d'entre ceux qui l'accusèrent plus tard avec tant d'âpreté devant le tribunal révolutionnaire y ont pris une large part et ne valaient pas mieux que lui, tandis que seul il porte aujourd'hui le poids de la réprobation générale pour les horreurs commises à Nantes par lui,

1. On remarque, par exemple, que l'auteur, alors qu'il apostrophe dans sa préface les Montagnards altérés de sang, Maignet, Couthon, Francastel, etc., se garde bien de mentionner Fréron, l'homme qui criait à Toulon : « Fusillades, fusillades, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traitres ! » C'est qu'alors il n'aurait pas pu louer ce même Fréron et sa bande « de son intrépidité et de la façon résolue de manier le gourdin pour inspirer à la canaille une crainte révérencieuse » et de le donner quasiment en exemple à ce brave Nantais, le docteur Thomas, qu'il nous montre dans les tribunes de la Convention, « proposant le sabre ou le bâton » aux Jacobins présents, puis allant « bâtonner les hommes et fouetter les femmes » comme le plus pur terroriste ! Cela lui paraît un admirable « succès des honnêtes gens ! »

2. A ce sujet, M. L. écrit : « Tout autre gouvernement que celui de la république aurait déporté cette population (des départements révoltés) à une certaine distance du pays insurgé. » Nous avons peine à croire que l'auteur ait cru sérieusement à la possibilité d'une opération pareille ; où, comment aurait-on pu la tenter ? Et même, en admettant que cet emprisonnement au dehors ait pu se faire, s'imagine-t-il vraiment que la misère et la mortalité eussent été moindre dans ces « camps de reconcentration » d'alors que dans les prisons de Nantes, alors que les soldats de la république souffraient eux-mêmes de la famine et de la pénurie de toute chose ? Qui les aurait gardés ? Comment empêcher ces déportés de s'enfuir, autrement que par des mesures draconiennes ?

3. C'est ainsi que Carnot ayant écrit, le 15 novembre 1793 : « Il est essentiel de balayer le sol de la liberté de tous les brigands et de les précipiter dans la mer avant longtemps » (ce qui signifie pour tout lecteur non prévenu qu'il faut refouler les rebelles vers la mer, avec les Anglais, leurs complices), M. L. fait de Carnot le quasi complice des noyades de Carrier, car, dit-il judiciairement : « Entre la mer et la Loire, la différence était-elle si grande ? »

comme par d'autres, et même pour celles qu'il n'a point commises<sup>1</sup>.

C'est un autre épisode, infiniment moins terrifiant, de la crise révolutionnaire en province dont M. Félix CLÉREMBRAY nous présente le tableau, dans sa *Terreur à Rouen*, introduite par M. Georges Dubosc<sup>2</sup>. Son ouvrage est le fruit de recherches patientes et d'autant plus méritoires que les résultats de son travail n'ont pas été facilement acquis. Il reste aujourd'hui bien peu de mémoires ou d'autres témoignages de la génération contemporaine, et les dépôts publics eux-mêmes ont été moins conservateurs des pièces qu'on espérait y trouver que dans d'autres régions de notre pays. Il semblerait que dans la prudente Normandie on n'ait pas tenu précisément à perpétuer le souvenir de certains actes perpétrés par les uns et subis par les autres à l'époque de la Terreur, et que la crainte des acteurs, ou de leurs descendants, nous ait privé, tout autant que la négligence des gardiens officiels de ces dossiers, d'une partie tout au moins des documents nécessaires pour un pareil travail. Néanmoins, M. Clérembray a réuni encore une assez riche moisson de renseignements nouveaux dans les cartons des archives départementales et locales, et les treize registres surtout de la Société populaire lui ont fourni des matériaux bien curieux<sup>3</sup>. L'auteur s'efforce visiblement d'être impartial envers tout le monde et d'arriver à la vérité vraie sur les événements qu'il raconte, sans être dupe soit de la phraséologie jacobine soit des inventions grossières de la réaction thermidorienne. On peut lui reprocher peut-être une certaine impuissance à faire bien ressortir dans son récit les traits saillants de la situation rouennaise d'alors; l'abondance même des détails, au milieu desquels il entraîne le lecteur, empêche parfois celui-ci de se rendre bien compte des

1. Nous constatons que l'auteur, tout en répétant les phrases traditionnelles sur les « débauches effrénées » de Carrier dans la « petite maison » où lui et ses agents « se faisaient un jeu d'abuser de pauvres prisonnières affolées par la crainte de la mort, » n'a pas cité (en dehors des noms de M<sup>me</sup> Lenormand et de M<sup>lle</sup> Caron, déjà connus par M. le comte Fleury et qui furent toutes les deux, semble-t-il, des victimes très volontaires de l'inconduite du proconsul) un seul fait précis à l'appui de ces accusations si graves, ni une seule pièce d'un dossier judiciaire, ni mentionné un seul nom propre, sauf celui de la fille Brevet; encore ne fournit-il aucune preuve de l'authenticité des dires de cette dernière.

2. *La Terreur à Rouen, 1793-1795*, d'après des documents inédits, par Félix Clérembray, avec préface de Georges Dubosc. Rouen, Lestringant; Paris, A. Picard, 1901, ix-600 p., gr. in-8°.

3. Pourquoi faut-il que l'on rencontre, dans la première partie du volume surtout, tant « d'erreurs typographiques ? » *L'Errata* de la fin n'en épuise de longtemps pas le nombre.



phases diverses à travers lesquelles s'accélère le mouvement révolutionnaire. Ce qui frappe à la lecture de ce travail consciencieux, c'est qu'on n'y rencontre aucune physionomie bien vivante, soit que cela résulte du caractère renfermé, calculateur et peu combatif de la race provinciale en général, soit que, par un singulier hasard, tous les acteurs du drame local, royalistes et feuillants, ecclésiastiques et philosophes, jacobins et contre-révolutionnaires, aient été également médiocres, soit enfin que le désir même d'impartialité de l'auteur ait privé son tableau de couleurs plus vives. Même au plus fort de la Terreur, on ne constate pas à Rouen l'un de ces accès de fanatisme sincère, de patriotisme aigu qui explique, s'il n'exuse pas, les excès commis ailleurs. Mais on n'y signale pas non plus d'actes de cruauté bien nombreux; la guillotine a rarement fonctionné sur ses places publiques, et si les fortunes ont souffert, la vie humaine y a été moins vilipendée, les représentants des partis successivement vaincus y ont été bien moins en danger que dans d'autres provinces, Alsace ou Provence, Picardie ou Vendée<sup>1</sup>.

C'est encore à l'époque de la Convention, mais dans une sphère d'activité plus vaste, à Paris et dans nos grands ports de mer, que nous transporte l'ouvrage de M. L. LÉVY-SCHNEIDER sur *Jeanbon Saint-André, membre du Comité de Salut-Public*, l'organisateur de la marine française pendant la période de la Terreur<sup>2</sup>. C'est la plus formidable thèse pour le doctorat ès lettres qu'il nous a été donné de voir jusqu'ici (elle a près de 4,200 pages), et, pour la présenter au public, il a fallu la découper en deux volumes compacts de grand format. Que nous sommes donc loin de l'époque où la Faculté octroyait aux heureux candidats son parehemin sur le vu d'une plaquette d'une trentaine de pages in-quarto! Bien entendu, ce n'est pas cette ampleur seule qui fait le mérite de l'ouvrage de M. Lévy-Schneider. Il a fallu un grand effort de volonté et bien des mois de travail pour aborder et mener à bonne fin le dépouillement

1. P. 45. La Chausse n'a jamais été maire de Strasbourg; après la destitution de F. de Dietrich, en août 1792, il fut désigné par les commissaires de la Législative, Carnot, Ritter et Prieur, pour en remplir *provisoirement* les fonctions. Il est encore moins exact de dire que le Savoyard Monet fut le *prédécesseur* de Dietrich, puisqu'à La Chausse succéda, par voie d'élection populaire, B. de Turckheim, et ce n'est qu'en janvier 1793 que de nouveaux commissaires imposèrent Monet à la population strasbourgeoise. — P. 112, l'auteur confond *Landau*, sur le lac de Constance, avec *Landau*, dans le Palatinat.

2. *Le Conventionnel Jeanbon Saint-André, membre du Comité de Salut-Public, organisateur de la marine de la Terreur (1793-1813)*, par L. Lévy-Schneider, professeur agrégé d'histoire. Paris, F. Alcan, 1901, xiii-1-704, vi-705-1167 p., gr. in-8°, portrait.

des dossiers d'archives entrepris par l'auteur soit dans les différents dépôts de Paris soit aux archives de Brest et de Toulon. L'auteur ne nous donne pas une biographie proprement dite du jeune capitaine au long cours, du ministre protestant de Castres et de Montauban, devenu membre de la Convention, puis du Comité du Salut-Public, puis encore consul général du Directoire à Alger, pour finir à Mayence comme préfet du département du Mont-Tonnerre et baron de l'empire. Si l'on se plaçait au point de vue d'un travail biographique ordinaire, le manque de proportions semblerait choquant; les quarante-deux premières et les dix-huit dernières années de l'existence d'André Jeanbon (c'est la forme primitive et authentique de son nom) sont infiniment plus sommairement traitées que les quatre années de la Convention. Si cela était forcé en ce qui concerne les années de jeunesse pour lesquelles les renseignements sont très peu nombreux, on aurait voulu que l'auteur s'étendit davantage sur l'activité de Jeanbon Saint-André dans les contrées rhénanes, activité sur laquelle les documents abondent dans les archives hessoises, bavauroises et prussiennes. Mais il ne serait pas équitable d'en faire un reproche à M. Lévy-Schneider, puisque, dès la première page, il nous avertit que le but de son travail c'est « d'étudier le rôle joué par Jeanbon sous la Révolution et surtout son organisation de la marine jusqu'au 9 thermidor. » Il a soin également de nous prévenir que son livre « n'est pas une apologie, mais un récit exact et aussi impartial que possible d'après les documents. » On peut dire que l'auteur s'est efforcé de se conformer strictement à ce programme, encore que des esprits plus modérés (d'autres les appelleraient sans doute réactionnaires) pourraient trouver qu'une sympathie, très facile à comprendre pour l'individu et presque inévitable chez un vrai biographe, fait pencher un peu trop parfois la balance quand il s'agit de juger les actes de l'homme politique, certaines motions et certains votes à la Convention, certains discours au club des Jacobins, qui sentent la fièvre de la Terreur, ou bien encore l'attitude admirative de l'ex-membre du Comité du Salut-Public, devenu M. J. B., baron de Saint-André, devant « Sa Majesté Impériale et Royale<sup>1</sup>. » M. Lévy-Schneider s'arrête relativement peu, d'ailleurs, sur les scènes plus spécialement parisiennes de la vie de son héros; son intérêt (comme aussi la valeur documentaire de son

1. Certains de ces mots les plus répétés sont contestés d'ailleurs. M. L. S. ne veut pas qu'il ait dit, par exemple, que « pour faire vivre la république en France il fallait en diminuer la population de moitié, » comme le lui reproche La Réveillère-Lepeaux dans ses *Mémoires*, si peu philanthropiques à l'égard de ses anciens collègues.

livre) se concentre sur l'œuvre maritime de Jeanbon Saint-André, à laquelle il ne consacre pas moins de quinze chapitres et de huit cents pages. Il faudrait une compétence spéciale que je ne me reconnais pas, pour apprécier sur tous les points l'activité du conventionnel en mission que les hasards de sa vie pratique antérieure désignèrent au choix de ses collègues du Comité pour surveiller une branche de la puissance nationale qu'il connaissait un peu moins mal que la plupart d'entre eux. Il est infiniment probable qu'il a commis des erreurs et des fautes graves dans l'immense tâche administrative qui lui fut imposée, mais on ne peut que rendre hommage, avec l'auteur, à son zèle dévorant, à l'entrain avec lequel il payait de sa personne, et surtout il semble impossible que tout autre, en présence d'une désorganisation générale de la marine, amenée par l'impéritie ou la trahison de ses prédécesseurs, par l'émigration de la majeure partie du corps des officiers, par la désertion et l'insubordination des matelots, eût pu faire mieux ou peut-être même eût fait autant que lui. Obligé d'agir avec des éléments donnés, bons, médiocres et pires, d'agir sur-le-champ et à tout prix, talonné par ses terribles collègues, condamné par l'opinion publique surexcitée à obtenir des résultats immédiats, Jeanbon a plus souvent échoué qu'il n'a réussi dans ses projets; mais il n'a pas abandonné la lutte. S'il est facile, aujourd'hui que la fièvre révolutionnaire est tombée, de critiquer ses opérations et de blâmer sa gestion de la marine au point de vue surtout de la correction bureaucratique et de la routine professionnelle, on ne doit pas oublier non plus qu'après avoir manié des millions, Jeanbon est resté pauvre, et, qu'au moment où la réaction furieuse de prairial l'envoyait en prison, nul n'osa jeter le moindre soupçon sur son intégrité parfaite.

Le volume de M. Jean MORVAN sur *les Chouans de la Mayenne<sup>1</sup> pendant les années 1792 à 1796* soulèvera sans doute dans la presse et certains périodiques de l'ouest des contradictions violentes, car il est de nature à dépouëtiser singulièrement les traditions consacrées par Duchemin-Descepeaux et autres sur les hauts faits de la chouannerie, en montrant qu'ils ont été principalement rendus possibles par la veulerie des populations au milieu desquelles les chouans ont exercé leurs prouesses. L'auteur, — je suppose que c'est un pseudonyme, — en nous résumant le contenu des trente mille pièces qu'il assure avoir parcourues aux archives de la Mayenne, affirme d'ailleurs qu'il n'est poussé ni borné par une foi religieuse ou politique

1. Jean Morvan, *les Chouans de la Mayenne, 1792-1796*. Paris, Calmann-Lévy, sans date (1901), VII-425 p., in-8°.

quelconque, et, de fait, la légende révolutionnaire, pas plus que la légende royaliste, n'est favorisée par le résultat de ses recherches, poursuivies pourtant à travers des dossiers formés presque exclusivement par les autorités républicaines du pays. On emportera de son exposé l'impression très exacte de la « psychologie du chouan » et des notions précises sur les éléments divers, contrebandiers, faux sauniers, réfractaires<sup>1</sup>, Vendeens fugitifs, qui formèrent les bandes militantes du département et s'y maintinrent pendant des années au prix d'une terrible consommation de vies humaines<sup>2</sup>. Sans doute, « ils étaient peut-être les plus braves d'un pays qui en compte peu, » au dire de l'auteur; mais il n'en est pas moins d'avis qu'ils auraient été écrasés bien plus vite si le Comité de Salut-Public de l'an II ne les avait négligés d'abord et si celui de l'an III ne s'était obstiné, malgré les déconvenues les plus évidentes, à les gagner par une clémence qu'ils regardaient comme une preuve de faiblesse; qu'on ajoute à cela l'incapacité profonde et la lâcheté de plusieurs des généraux envoyés contre eux et l'incohérence de l'action des conventionnels en mission dans ces parages, et l'on doit conclure que tout cela a plus fait pour le succès temporaire des insurgés de la Mayenne que leur propre héroïsme. M. Morvan nous semble avoir porté un rude coup aux légendes locales nées sous la Restauration, et, sauf preuve du contraire, avoir tenu sa promesse de nous dépeindre les chouans « à peu près tels qu'ils étaient. »

Le livre de M. Ernest DAUDET sur *la Conspiration de Pichegru et les complots royalistes du midi et de l'est, de 1795 à 1797*<sup>3</sup>, nous entraîne vers la frontière opposée et nous promène sur les bords du Rhin, puis, subsidiairement, du côté de Lyon, de Besançon et jusque dans l'Auvergne. Mais Pichegru reste la personnalité dominante de cet attrayant récit, publié d'abord par la *Revue des Deux-Mondes*. Elle nous paraît dominante peut-être pour le seul motif que les personnages groupés autour de lui et en face de lui, soit qu'ils portent l'uniforme, l'habit diplomatique ou les déguisements divers de l'agent secret, sont ou bien des gens fort naïfs et maladroits ou d'affreuses canailles dont le témoignage, en quelque sens qu'il se

1. Le département fournit très peu de volontaires en 1792, et, dans bien des cantons, « on n'y comprenait ni ne sentait la France, » ni alors ni même en 1871, comme l'affirme l'auteur, que nous voudrions croire un peu pessimiste sur ce point.

2. M. M. assure que « 17,000 personnes furent exterminées » dans ce seul département.

3. Ernest Daudet, *la Conspiration de Pichegru et les complots royalistes du midi et de l'est, 1795-1797*, d'après des documents inédits. Paris, Plon, Nourrit et C<sup>o</sup>, 1901, xxiv-394 p., in-8°.

produise, ne saurait avoir aux yeux de tout critique impartial qu'une valeur minime et le plus souvent s'évapore quand on veut l'analyser de plus près. Au fond, M. Daudet, malgré qu'il en ait eu évidemment le désir, n'a pas réussi à inspirer à son lecteur une de ces convictions entières et inébranlables en l'innocence absolue de son héros. Après avoir parcouru les pièces tirées par lui des papiers de Condé à Chantilly, les correspondances du général, de ses frères d'armes et celles des représentants du peuple en mission à l'armée du Rhin, puisées aux archives de la Guerre, on est fixé sur certains points, mais pas sur tous. Il est positif d'une part qu'à l'armée des émigrés et dans l'entourage du prince de Condé, on a cru sincèrement à une coopération prochaine de Pichegru à la restauration royaliste rêvée pour bientôt. Il est certain d'autre part, — les lettres de Rewbell, de Merlin de Thionville, de Pflieger et autres bons républicains Pétablissent sans conteste, — que la misère de l'armée du Rhin était extrême, les moyens d'action du général en chef presque nuls et qu'il n'aurait guère été possible au plus énergique champion du gouvernement de la république de faire plus ou de faire mieux, au point de vue militaire, que ne fit à ce moment Pichegru. L'apparente inaction du général, qu'on lui a tant reprochée, ne peut donc absolument pas être considérée, à elle seule, comme une preuve de ses projets de trahison. Il est enfin non moins certain que les agents royalistes qui le travaillaient pour Wickham et les princes émigrés, d'Antraigues, Montgaillard, Fauche-Borel, ont fourni sur l'attitude du chef de l'armée du Rhin, sur leurs relations clandestines avec lui, des données assez nombreuses, mais tellement contradictoires qu'il est assez facile de démonétiser la valeur de leur témoignage, par ces détails mêmes, sans avoir besoin de recourir à l'argument de l'indignité générale de pareils témoins. Il n'est pas équitable non plus de conclure de l'attitude postérieure de la victime du 18 fructidor et du proscrit de Sinnamary à la réalité d'actes coupables tramés par lui en 1795 et 1796. Tout cela milite fortement en faveur de Pichegru. Et cependant, quand on feuillette les deux volumes de la *Correspondance trouvée dans les fourgons du général Klinglin* ou qu'on relit certains chapitres des *Mémoires* de Fauche-Borel, publiés un quart de siècle après la mort de Pichegru, on se demande pourquoi tout cet amas de paperasses fastidieuses contemporaines et ces prétendus mensonges presque posthumes, s'il n'y avait pas la une parcelle de vérité et si tant de fumée n'annonce pas pourtant un commencement d'incendie promptement étouffé<sup>1</sup>. On

1. La lettre de Condé au comte de Provence, du 4 mars 1796 (p. 265), semble bien prouver qu'il était en correspondance avec Pichegru, et la déclaration du

pencherait à croire que le général, tout en s'arrêtant encore, cette fois, au bord de l'abîme, se montra « imprévoyant et faible, » — d'autres emploieront une expression plus sévère que celle empruntée à M. Daudet, — et qu'il eut vraiment des rapports, d'ailleurs impossibles à définir, en l'état présent des sources, avec certains émissaires de Condé<sup>1</sup>.

M. le capitaine Édouard DESBRIÈRE nous a donné la suite de son ouvrage, *Projets et tentatives de débarquement aux îles Britanniques*<sup>2</sup>, déjà annoncé dans un précédent Bulletin et publié par la Section historique de l'état-major. On y trouve encore une fois, à côté de propositions plus ou moins aventureuses, les dossiers, soigneusement annotés, des projets acceptés et examinés, et ceux, beaucoup moins nombreux, qui furent mis à exécution. La plus intéressante des tentatives de débarquement, la seule qui ait réussi, tout au moins dans une certaine mesure, celle du général Humbert en Irlande, en 1798, est racontée par M. Desbrière sur les pièces originales, tant françaises qu'anglaises, depuis la victoire précaire de Castlebar jusqu'à la capitulation de Ballinamuck. Ce qui frappe le plus en parcourant les deux nouveaux volumes de ce recueil si documenté, c'est l'incroyable incurie des administrations républicaines, les rivalités et les jalousies incessantes entre militaires et civils, entre les ingénieurs et les officiers de marine, entravant et paralysant mainte fois les intentions du pouvoir central, et que le premier consul lui-même est impuissant à faire disparaître complètement après le 48 brumaire. Pour ce qui est des projets de ce dernier, relativement à une descente en Angleterre dès 1804, l'auteur conclut que « rien n'est moins prouvé que l'intention réelle de Bonaparte de tenter une grande entreprise à cette époque » (p. 446). Le tome III tout entier est consacré par contre aux armements de Boulogne et à la grande attaque qui, dans l'opinion publique, devait être dirigée cette fois à fond contre la rivale détestée, la « perfide Albion, » après que la courte trêve de la paix d'Amiens eut été rompue. Cependant, là aussi, M. Desbrière aboutit à des conclusions,

général lui-même à Vincent (p. 109) pourrait indiquer que la trahison était tout au moins *amorcée*.

1. L'auteur, émettant le principe, au moins contestable, qu'il faut imprimer les noms propres et les noms de lieux comme on les trouve dans les documents, écrit *Pfleiger* au lieu de *Pflieger*, *Lérach* pour *Loerrach*, *Blophsheim* pour *Plobsheim*, la *Queich* pour la *Queich*, la *Glau* pour la *Glan*, *Turckheim* pour *Dürkheim*, *Caudell* pour *Kandel*, *Skirch* pour *Illkirch*, etc.

2. *Projets et tentatives de débarquement aux îles Britanniques*, 1793-1805, par Édouard Desbrière, capitaine de cavalerie. Paris, Chapelot, II, 1901, 418 p., III, 1902, 642 p., in-8°, cartes.

qu'il a su rendre fort probables, mais qui ne laisseront pas d'étonner très fort la plupart des lecteurs, vu qu'elles sont en contradiction complète avec l'opinion courante. Si le premier consul a réellement voulu passer en Angleterre et s'il a vraiment *crû* à la possibilité de ce passage, cette volonté et cette conviction n'ont été, d'après l'auteur, que bien éphémères. Son intelligence supérieure, si éminemment pratique, lui a permis de se convaincre assez vite que la donnée essentielle de son projet (agir pendant l'hiver avec une grande flottille ayant sa force principale à Boulogne) n'était pas réalisable avec des vaisseaux à voiles et des embarcations à rames; de fait, en mai 1804, pas un seul bâtiment de sa flottille n'avait encore réussi à passer de l'Océan dans la Manche; toute véritable mise en mouvement des bateaux, péniches, canonnières, réunis par ses ordres aurait fatalement abouti à un écrasement à peu près certain pour elle, sans grands dangers pour la flotte anglaise, et l'opinion finale de M. Desbrière, très soigneusement motivée, est que « Bonaparte n'a jamais compté réaliser une pareille entreprise<sup>1</sup>. »

C'est à un chapitre de l'histoire de la chouannerie, comme M. Morvan, mais chronologiquement bien postérieur, à la chouannerie normande au temps de l'Empire, que M. G. LENÔTRE a consacré son *Tournebut*<sup>2</sup>. M. Lenôtre n'a rien perdu de son talent de narrateur ni de son goût pour les intrigues romanesques et judiciaires. Sous le rapport littéraire, son dernier volume ne le cède en rien au *Marquis de la Rouërie*, au *Vrai chevalier de la Maison-Rouge*, ni au *Baron de Batz*; mais, décidément, ces nouveaux personnages sont bien moins intéressants en eux-mêmes. Ce ne sont plus des aventuriers de haut vol, auxquels on puisse donner tout au moins une attitude de conspirateurs sérieux et de preux chevaliers, mais ils sont véritablement des justiciables de la cour d'assises; je crains bien que tous les efforts de l'auteur, pas plus que ceux de l'éminent dramaturge qui lui fournit sa préface, — ces souvenirs d'enfance de M. Victorien Sardou ne manquent pas d'ailleurs de charme et constituent presque un petit roman, — ne fassent point changer d'avis là-dessus, je ne dis pas le grand public, très friand de causes célèbres, mais les historiens professionnels. Son principal personnage, le vicomte d'Aché, n'est guère, en définitive, qu'un détrousseur de grand chemin; son héroïne, M<sup>me</sup> Acquet de Férolles, une toquée; le mari de cette dernière un ignoble gredin, et la vieille mère

1. P. 601, lire *Olden-Barnetev*, pour *Olden-Barrsauell*.

2. G. Lenôtre, *la Chouannerie normande au temps de l'empire. Tournebut* (1804-1809), d'après des documents inédits, avec une préface de Victorien Sardou. Paris, Perrin et C<sup>e</sup>, 1901, in-8°.

elle-même. M<sup>me</sup> de Condray, n'inspire qu'un intérêt très relatif au milieu de toute cette famille qui n'en excite aucun. Les silhouettes de quelques préfets de l'Empire et du policier Liequet jettent quelques lueurs gaies à travers ce récit plutôt lugubre, très solidement documenté d'ailleurs.

Le livre de M<sup>lle</sup> C. d'ARJUZON, *M<sup>me</sup> Louis Bonaparte*<sup>1</sup>, suite d'un premier volume intitulé *Hortense de Beauharnais*, sera continué sans doute plus tard par une troisième partie sur *la Reine Hortense*. Il nous raconte l'histoire de la fille adoptive de Napoléon pendant les deux années qui vont de son mariage avec le frère du premier consul jusqu'à la proclamation de l'Empire. Ce récit, fait en partie d'après des papiers de famille<sup>2</sup>, ne nous apprend rien de très neuf sur l'histoire de son héroïne, car trop de confidences contemporaines ou postérieures nous ont initié à l'existence mélancolique de ce couple mal assorti, où un mari, neurasthénique et goutteux à vingt-six ans et d'un tempérament naturellement maussade, rendait la vie très dure à une jeune femme ayant des qualités aimables et le besoin de plaire et qui « se risquait dans les bals publics et autres lieux de plaisir » en « s'entourant de mystère » (p. 156). L'auteur nous assure bien que, « si la lété était un peu folle, » M<sup>me</sup> Louis Bonaparte avait « un cœur d'or » et que « sa moralité ne fut ni meilleure ni pire que celle de la plupart des femmes de sa génération » (p. 165). Nous connaissons trop aujourd'hui la moralité de la société du premier Empire pour admettre qu'une affirmation pareille équivaille à un brevet de vertu. Quelques anecdotes amusantes et bien racontées (celle du brave adjudant général Rapp, disant au premier consul, dans la candeur de son âme, que « tous les Corses sont des sacrés coquins, » ou celle de M. de Talleyrand, allongeant gravement des coups de pied dans le bas du dos de la générale Moreau pour la faire se ranger devant Joséphine, ou bien encore celle qui nous montre Joséphine si peu au courant de la valeur des choses, qu'on lui fait payer vingt-cinq louis pour un porc écrasé par sa voiture) égaient le récit et s'y rencontrent avec d'autres infiniment plus connues.

Ceux qui estiment, à bon droit, que la notation concise de quelques faits précis et bien observés est infiniment plus utile à l'historien d'une époque que les considérations grandiloquentes et les tableaux d'apparat, liront avec un vif intérêt les *Souvenirs du capitaine Desbœufs*<sup>3</sup>, publiés par son petit-fils, bien qu'ils ne nous

1. C. d'Arjuzon. *Madame Louis Bonaparte*, 1802-1804. Paris, Calmann-Lévy, 436 p., in-8°, portrait.

2. M. d'Arjuzon fut le premier chambellan du prince Louis.

3. *Les Étapes d'un soldat de l'empire*, 1800-1815. Souvenirs du capitaine



dévoilent aucun des secrets de l'histoire militaire ou politique. Non seulement on apprend à y connaître un brave homme, — et cela fait toujours plaisir, — mais on s'initie, par leur lecture, à l'existence journalière et aux misères des soldats d'alors, qu'aucun rayon de gloire personnelle, aucun riche butin n'est venu consoler de leurs fatigues comme leurs chefs. Marc Desbœufs, né à Elne (Pyrénées-Orientales) en 1782, soldat à dix-huit ans, capitaine en retraite à trente-deux et mort à Perpignan en 1859, comme ancien directeur de l'octroi de cette ville, n'a rédigé ses notes que sur le tard, un peu trop tard peut-être au gré de l'historien, car elles n'ont été mises au net qu'en 1847, alors que bien des souvenirs devaient s'être estompés déjà dans la brume du passé. Son récit simple et vivant, qui suggère d'autant plus les réflexions qu'il n'en contient pas lui-même, rappelle à certains égards, mais avec une valeur documentaire plus grande, celui du Vosgien Vaxelaire, son aîné, dont nous parlions naguère ici, sauf que la note *républicaine* est déjà presque absente du récit de Desbœufs et que, très simpliste en fait de convictions politiques, nous le voyons partir pour la gloire du nom français sans se demander longtemps ce qu'il allait faire au fin fond de la péninsule italienne. Mais quels détails précieux par contre, dans leur réalisme naïf, sur le sort du simple soldat mourant de faim, ni habillé ni chaussé par l'État (et déjà pourtant nous sommes sous le premier consul!), horriblement négligé quand il tombait malade<sup>1</sup>, traversant en hiver, en pleurant de froid, les torrents glacés de l'Apennin, se désaltérant en été dans les flaques d'eau stagnante, recouvertes d'une couche épaisse de cigales mortes! Finalement, le pauvre jeune homme n'en peut plus : il déserte et s'engage chez une vieille marquise, près de Tarente, comme domestique, tout en servant la messe du chapelain; puis il s'enfuit encore, retransverse l'Italie au prix de mille souffrances, et, désireux de servir encore son pays, va se rengager à Ancône, où il « caresse et baise de joie, » en lui parlant, un morceau de pain de munition, tant il est affamé. Nous le suivons ensuite en Carinthie, puis en Dalmatie, comme sous-officier, durant une campagne des plus rudes où, pendant une seule année, son régiment perd cinq cents hommes par

Desbœufs, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par M. Charles Desbœufs. Paris, A. Picard, 1901, XII-224 p., in-8°.

1. Je connais peu de descriptions plus poignantes, — précisément parce que le narrateur ne visait point à l'effet, — que celles (p. 15 et 23) des hôpitaux militaires d'alors, celui de Plaisance, où les cadavres encore chauds sont jetés dans des souterrains inondés et y macèrent en pourriture, celui de Rièti, dont les infirmiers recueillent dans des cornets de papier les poux de leurs malades pour les déguster à loisir.

la maladie, et au cours des péripéties de laquelle, aussi simplement que pittoresquement narrees, sa bravoure lui vaut enfin le grade de sous-lieutenant. A partir de ce moment, son sort s'améliore tout naturellement et le récit en devient moins instructif. Cependant, on le suit encore avec plaisir en Espagne, où il commande successivement les petits postes fortifiés de Fuentès et de Huesca, établissant, si l'on peut l'en croire, des rapports tout à fait affectueux avec ses administrés aragonais, qui le serrent dans leurs bras quand il les quitte en 1812. Le récit de Desbœufs s'arrête à la bataille de Toulouse, livrée par Soult aux Anglais en 1814; songeant à se marier, il quitta le service quelques mois plus tard, peu désireux d'ailleurs de combattre sous un autre drapeau<sup>1</sup>.

C'est la décadence militaire et politique de l'Empire dans un coin de l'immense champ de bataille de 1813 que l'on peut étudier dans l'ouvrage de M. H. WEILL, *le Prince Eugène et Murat*, dont nous venons de recevoir le second volume<sup>2</sup>. L'auteur y donne, pour ainsi dire jour par jour, le tableau parallèle des opérations militaires et des négociations diplomatiques, méthode très en vogue aujourd'hui, je le sais, surtout parmi les écrivains militaires, et qui permet en effet de classer plus facilement un grand nombre de documents divers: mais elle présente aussi des inconvénients fort sérieux, et notamment celui de placer sur la même ligne nombre de petits détails infimes et ceux de majeure importance; on risque d'embrouiller ainsi le lecteur plus souvent qu'on ne le guide. Le travail de M. Weill est la résultante d'un dépouillement très consciencieux des dossiers des archives de la Guerre à Paris et du *K. K. Kriegsarchiv* à Vienne et nous permet de suivre ainsi de près l'activité des deux armées ennemies. Le présent volume embrasse les événements du 8 septembre au 9 novembre 1813, c'est-à-dire l'évacuation de l'Illyrie, de la Carinthie, de la Dalmatie et la retraite sur l'Adige. On s'y rend compte, par les pièces officielles et les correspondances intimes, de la situation plus que difficile dans laquelle se trouvait le vice-roi, mal secondé par l'empereur (uniquement préoccupé de ce qui se passait en Allemagne), desservi par le duc de Feltre, qui le détestait, n'ayant sous la main que peu de lieutenants capables et

1. Nous croyons qu'il résume bien la mentalité de la plupart des humbles de l'armée napoléonienne en écrivant à la fin : « Les guerres qui nous avaient élevés au rang du premier peuple du monde nous avaient toujours été présentées comme justes et nécessaires; aussi nous confondions dans nos cœurs le souverain et la patrie. »

2. H. Weil, *le Prince Eugène et Murat*, 1813-1814. Opérations militaires, négociations diplomatiques, H. Paris, A. Fontemoing, 1902, 604 p., in-8°, cartes.

des troupes, en partie étrangères, toutes fatiguées et désireuses d'en finir. On y peut suivre surtout les débuts de la défection de Murat et apprécier l'incapacité de ce roi de théâtre qui fut si facilement gagné et dupé par les diplomates autrichiens<sup>1</sup>.

Ce n'est plus l'Empire chancelant, mais l'Empire complètement abattu et les vainqueurs partageant ses dépouilles que nous montrent les *Souvenirs du Congrès de Vienne*, du comte Auguste DE LAGARDE<sup>2</sup>. L'ouvrage ne date pas d'hier; son auteur, parent et pupille du marquis de Chambonas, ministre constitutionnel plus qu'éphémère de Louis XVI, émigré, puis protégé de la famille Bonaparte, littérateur aimable et voyageur émérite, le publia sous la Restauration, et les éloges qu'il y adressait à tous les princes et à tous les ministres, les compliments qu'il y prodiguait à toutes les belles dames d'Europe, quelques indiscretions aussi, qui paraissent aujourd'hui bien inoffensives à notre siècle outrancier, lui valurent alors une vogue assez considérable. Une nouvelle édition parut, si je ne me trompe, vers 1840, en deux volumes; mais, depuis, l'auteur et ses œuvres diverses ont été si bien oubliés qu'on chercherait vainement son nom dans la plupart des recueils encyclopédiques de notre temps<sup>3</sup>. M. le comte Fleury a pensé néanmoins qu'on relirait volontiers ces pages où passe la silhouette du roi de Rome, et il nous en offre une édition ou plutôt une rédaction nouvelle, car, s'il y a joint des notes explicatives<sup>4</sup>, il a notablement élagué le texte, et nous avouons franchement qu'il aurait pu pousser encore plus loin ses coupes sombres sans que personne eût songé à réclamer. Ce n'est pas qu'on ne parcoure pas avec un certain plaisir ses croquis sur le Congrès de Vienne, amusant et amusé, de 1814 et de 1815; seulement, comment savoir ce qui est vrai dans ces papotages et ce qui ne l'est pas? Comment ne pas être impatienté, presque à chaque page, par les flagorneries serviles adressées à toutes ces têtes cou-

1. Voy. surtout la dépêche de Metternich à M. de Mier du 28 octobre et la note de M. de Hudelist du 3 novembre 1813. Dans l'entrevue nocturne du 8 novembre déjà, Murat disait à M. de Mier : « Je veux m'unir aux alliés, défendre leur cause, contribuer à chasser les Français de l'Italie... » (p. 480).

2. Comte A. de Lagarde-Chambonas, *Souvenirs du congrès de Vienne*, 1814-1815, publiés avec introduction et notes par le comte Fleury. Paris, H. Vivien, 1901, xv-461 p., in-8°, portraits.

3. C'est ce qui fait désirer que l'éditeur eût été plus complet dans son introduction biographique; on y cherche en vain la date de la mort de Lagarde. Je ne comprends pas bien non plus comment sa marraine, qualifiée (p. vii) « Élisabeth Vingtrinier, femme Barryals, » peut s'appeler à la page suivante M<sup>me</sup> de Villers.

4. P. 4, il y confond les deux frères Guillaume et Alexandre de Humboldt.

ronnées, à tous ces puissants du jour, que l'auteur ne songe nullement à deshabiller devant nous pour nous les exhiber dans leur authentique laideur? Les pages consacrées au vieux feld-maréchal, prince de Ligne, comptent parmi les plus intéressantes du livre, car là, du moins, on sent qu'un attachement respectueux et sincère a dicté à M. de Lagarde les éloges qu'il donne au spirituel doyen d'âge du Congrès de Vienne<sup>1</sup>.

Sous le titre de : *Napoléon jugé par un Anglais*<sup>2</sup>, qu'on peut trouver trop peu précis, M. le docteur CABANÈS a fait paraître une traduction française des *Lettres de Sainte-Hélène*, écrites par le Dr William Warden, chirurgien de la marine britannique, et parues en 1816. Il y a joint la réimpression des *Lettres du cap de Bonne-Espérance*, composées à Sainte-Hélène, soit par Las Cases soit par Montholon (en tout cas sous l'inspiration de l'empereur), avec l'intention bien marquée de donner la réplique à certaines affirmations de l'écrit de Warden<sup>3</sup>. Il a ajouté de plus une série de notes et d'appendices dont la présence ne semblerait pas précisément nécessaire (sur les tentatives de suicide de Napoléon, sur ses blessures, sur la mort de Lannes, sur celle de Toussaint-Louverture, sur Napoléon à table, sur la fin de Pichegru, sur l'empoisonnement des pestiférés à Jaffa, etc.<sup>4</sup>). La valeur historique des lettres de Warden nous semble assez faible en somme; non pas qu'on puisse douter qu'il fût un brave homme, et certainement il était ardent à s'informer, très *inquisitive*, pour employer le mot anglais qui répond le mieux à ma pensée, mais il avait le grave défaut de ne pas savoir le français, et, quoi qu'en puisse penser là-dessus l'éditeur de notre volume, Napoléon, à la date du séjour de Warden à Sainte-Hélène (et même plus tard), ne savait guère l'anglais. Nous n'avons donc aucune garantie

1. Malheureusement, les épreuves du livre n'ont pas été suffisamment revues; p. 90, paraît un empereur Paul II; p. 165, un duc *Cesdars* (Des Cars); p. 299, il faut lire : *Zaiguélius* au lieu de *Zaiguélines*. La trop fameuse « essayeuse » de Catherine II s'appelait *Protasoff* et non *Pratasoff*. Comment Lagarde a-t-il pu gagner, sans que l'éditeur réclame en note, en partant de Hambourg, « Copenhague à pied, à travers les landes du Holstein? »

2. Docteur Cabanès, *Napoléon jugé par un Anglais*. Paris, H. Vivien. 1901, xv-492 p., in-8°, portraits.

3. C'est là qu'on lit, p. 359, non sans stupéfaction, que dans son discours de réception à l'Académie française, Chateaubriand « fit un éloge de l'empereur d'une flagornerie sans exemple! »

4. Ces deux derniers morceaux attireront, à cause de la compétence professionnelle de l'auteur, l'attention des historiens. M. Cabanès conclut sur le premier point *contre* l'assassinat de Pichegru, sur le second *pour* l'empoisonnement des pestiférés.

sérieuse de l'authenticité des conversations qu'il prétend avoir eues avec l'empereur. Nous savons de plus que les lettres de Warden ont été revues et embellies par un « homme de lettres » avant d'être mises au jour et nous concluons volontiers avec lord Rosebery qu'elles n'ont pas une importance supérieure à celle de la majorité des productions soi-disant historiques qu'a vues naître alors, au détriment de l'histoire bien plutôt qu'à son profit, le sol si stérile d'ailleurs de Sainte-Hélène.

Nous ne saurions clore ce bulletin des publications nouvelles relatives à l'ère républicaine et napoléonienne sans mentionner le dernier volume publié par M. Arthur CHUQUET et qui s'y rattache d'une façon tout au moins indirecte. Son *Stendhal-Beyle*<sup>1</sup> a été une agréable surprise pour ceux qui le croyaient plongé tout entier dans l'étude de la campagne d'Alsace en 1815. Quittant pour un jour l'histoire militaire proprement dite de la Révolution et de l'Empire, il s'est complu à appliquer son merveilleux talent d'analyse et sa connaissance intime et précise des hommes et des choses de ce temps à un sujet qui ne s'écartait pas trop, au fond, de la matière de ses études habituelles. La biographie de Henry Beyle est encore une œuvre d'historien, plus que de littérateur, bien que toutes les questions littéraires, celles des origines, des influences et du milieu y soient largement traitées. M. Chuquet nous fait successivement connaître en Beyle le protégé des Daru, le lieutenant au 6<sup>e</sup> dragons, l'adjoint aux commissaires des guerres, l'auditeur au Conseil d'État. Nous assistons avec lui à la retraite de Moscou et à la défense du Dauphiné contre l'invasion des alliés; nous étudions sur le vif ses amours et ses conquêtes, ses séjours en Italie, comme touriste d'abord, puis comme consul, ses récits de voyages et ses pages d'histoire, où, l'un des premiers, il s'empare de la grande figure impériale, sa philosophie paradoxale de l'*Amour*, ses nouvelles et ses romans, depuis *Armance* jusqu'à la *Vie de Henri Brûlart*. S'inspirant d'une étude minutieuse des dossiers officiels, à l'aide desquels il contrôle les souvenirs trop souvent capricieux et infidèles de l'écrivain lui-même, usant des confidences et des indiscretions de ses amis et puisant dans une nombreuse correspondance inédite, M. Chuquet nous a fourni sur le célèbre romancier et sur tout un chapitre important de l'histoire de la littérature française au XIX<sup>e</sup> siècle un livre qu'on a vraiment plaisir à lire (en dehors du profit qu'on ne manquera pas d'en tirer), grâce à la netteté de la pensée et à la

1. *Stendhal-Beyle*, par Arthur Chuquet. Paris, Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1902, 548 p., gr. in-8°.

lucidité du style. Bien qu'il soit bourré de faits et de renseignements précis sur les individualités et les « états d'âme » de l'époque, l'ensemble en est si bien ordonné qu'on suit l'auteur avec un intérêt soutenu de chapitre en chapitre; les jugements qu'il y formule sur l'homme et sur son œuvre sont si équitables et si pondérés qu'en dehors de quelques stendhaliens fanatiques ils semblent devoir être acceptés comme définitifs par les professionnels et le public. En rendant pleine justice au mérite de l'écrivain et à l'originalité de sa figure au milieu de la littérature contemporaine, il a nettement marqué les limites de son talent en même temps que les travers et les défauts de son caractère, et il nous semble difficile de nous apprendre désormais quelque chose de bien nouveau sur l'auteur de *Rouge et noir* et de *la Chartreuse de Parme*.

Rod. REUSS.

---

## ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE GRECQUE.

ANNÉES 1898-1900.

3<sup>e</sup> article.

OUVRAGES GÉNÉRAUX. — Parmi les ouvrages d'ensemble sur l'histoire grecque, il faut mentionner en première ligne les trois volumes de l'œuvre posthume de J. BURCKHARDT<sup>1</sup>; composés de rédactions et d'ébauches de leçons, ils rendent accessible au grand public ce que les auditeurs de l'Université de Bâle admirèrent jadis. Il est impossible de montrer ici la richesse de faits et d'idées contenus dans cet ouvrage et l'originalité de son auteur, comme l'a fait C. Neumann<sup>2</sup>; il faudrait pour cela pouvoir se placer à un point de vue plus élevé et disposer de plus d'espace. Burckhardt a voulu protester contre l'exaltation classique de l'hellénisme; il insiste sur la contradiction qui existe dans la civilisation hellénique entre l'idéal de l'art et de la littérature d'une part et d'autre part les cruelles réalités de la vie; il prouve que E. Curtius et ses successeurs, jugeant la vie matérielle d'après la vie artistique, avaient été amenés à tracer de l'hellénisme un tableau idéalisé et par conséquent inexact.

Le premier volume traite du mythe grec et de son influence sur le sentiment grec, puis de l'organisation de la ville-état, de la « polis » grecque. Burckhardt voit uniquement dans toutes les formes de l'État grec, y compris la démocratie, une institution coercitive qui imposait à l'individu les entraves les plus lourdes. Il fait ressortir avec autant d'insistance la tendance particulariste de la vie politique chez les Grecs. Le second volume est consacré à la religion, qui n'est pas l'expression de dispositions religieuses dans le sens que nous y attachons, mais d'un impérieux besoin de poésie qui se fait jour dans la littérature religieuse comme dans le culte. Le volume se termine par

1. *Griechische Kulturgeschichte herausgegeben von J. Oeri*. Berlin, Speemann, 3 Bde, 1895-1900, 1 u. 2 Auflage.

2. *Griechische Kulturgeschichte in der Auffassung J. Burckhardts*. Historische Zeitschrift N. F., 49, Band, S. 385 ff.

des considérations sur l'éthique des Grecs, sur la violence des passions, qui les conduisit d'une part au pessimisme, d'autre part à cette absence de scrupules qui, exaspérée par la vie en public, les poussa jusqu'à s'entre-détruire. Le troisième volume traite des arts plastiques et de la poésie grecques; l'auteur y a joint un chapitre sur la philosophie et les sciences. Le volume final, encore inédit, contiendra un tableau chronologique du développement de l'hellénisme jusqu'à Alexandre et de son influence sur la culture romaine. Il est évident qu'un ouvrage portant une empreinte aussi nettement individuelle, et dont l'auteur a passé avec intention à côté de tout le mouvement scientifique des quarante dernières années, devait soulever dans l'ensemble et dans le détail des critiques véhémentes et justifiées. Au tableau par trop riant que l'historiographie classique avait trace de l'hellénisme, Burekhardt oppose une image où les ombres dominent, et une partie de ces ombres sont nées d'une conception erronée des choses.

Nous mentionnerons ensuite un travail d'ensemble, de dimensions plus restreintes, sur l'histoire politique des Grecs. Dans la nouvelle histoire universelle dirigée par Helmolt, R. DE SCALA<sup>1</sup> a publié une histoire des Grecs depuis les temps les plus reculés jusqu'à Alexandre; dans une langue sobre et vivante, il résume les résultats obtenus par les recherches les plus récentes, mais, en même temps, hasarde des affirmations dont la majorité de ses lecteurs, faute de connaissances approfondies, ne serait sans doute pas en état de se rendre compte. Conformément au plan de l'ouvrage qui suit l'ordre géographique, le même volume contient l'histoire de l'Asie Mineure, de la Macédoine et du royaume des Séleucides, indépendante de celle de la Grèce et due à la plume de K.-G. BRANDIS. Le manuel de H. SWOBODA<sup>2</sup>, bien documenté sur les sources et sur les faits importants de l'histoire grecque, vient de paraître en deuxième édition. B. NIESE<sup>3</sup> a publié le second volume, comprenant les années 284 à 188 av. J.-C., de son Histoire de l'hellénisme dont j'ai mentionné le premier volume (*Rev. hist.*, t. LXXIII, p. 457). Un troisième volume contiendra le récit des événements jusqu'en 146 av. J.-C. Dans l'appendice du tome II, l'auteur complète et rectifie un certain nombre de données contenues dans le premier volume, paru en 1893; les

1. *Griechenland*, dans la *Weltgeschichte* de H.-F. Helmolt, IV Band, S. 253 ff.

2. *Griechische Geschichte*. Leipzig, Göschen, 1900, 2 Auflage.

3. *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Charronea*. Gotha, Perthes, 1899.



recherches sur des points spéciaux de chronologie, par contre, sont renvoyées au troisième volume. Depuis l'ouvrage de Droysen sur Alexandre et ses successeurs, nous ne possédions sur cette période de l'histoire grecque, abstraction faite du manuel de Holm, aucun travail d'ensemble utilisant les nombreux matériaux amassés. Le remarquable ouvrage de Niese comble ainsi une lacune sensible dans la littérature historique de l'antiquité. Chaque chapitre est précédé d'un aperçu des sources et des documents, et les notes, très nombreuses, contiennent un examen critique de la tradition, de sorte que la voie est tracée partout, même pour des études spéciales, soit que la discussion porte sur l'expédition de Pyrrhus et sa fin, sur la domination des Lagides, sur le royaume de Syrie, sur celui de Pergame, sur l'organisation de la ligue étolienne, sur les invasions des Gaulois ou sur les événements du lointain Orient. Sur toutes les questions intéressant l'histoire politique de cette époque, l'ouvrage de Niese fournit des considérations utiles basées sur un examen attentif et, quand la chose est rendue impossible à cause de l'état très fragmentaire de la tradition, la raison en est donnée au lecteur. Mentionnons du même auteur un article, accompagné d'intéressantes observations personnelles, sur quelques ouvrages récents concernant l'histoire grecque et l'antiquité<sup>1</sup>.

Pour l'histoire militaire des Hellènes, nous avons à parler d'un travail d'ensemble et de plusieurs ouvrages spéciaux. H. DELBRUECK<sup>2</sup> a publié, il y a quelques années déjà, plusieurs monographies sur l'histoire des guerres persiques et de la guerre du Péloponèse; il nous donne à présent une histoire de l'art militaire grec en général; ce qui en fait la valeur, c'est la connaissance approfondie des choses militaires que possède son auteur. Grâce à cette science, il a incontestablement réussi à signaler un grand nombre de légendes dans l'histoire traditionnelle des guerres helléniques et à dégager du fouillis des traditions contradictoires qui concernent les faits mêmes, la stratégie et la marche des combats. Les philologues comme les historiens trouveront donc une ample moisson de renseignements dans cet ouvrage. Le point de vue radical auquel se place Delbrueck dans son jugement sur la tradition, l'assurance avec laquelle il la transforme ou la rejette ne pourront pas toujours être approuvés et des erreurs de détail pourront être relevées; néanmoins, cet ouvrage, qui

1. *Ueber einige neuere Erscheinungen der griechischen Geschichtschreibung*. Neue Jahrbücher für das class. Alterthum, etc., II<sup>er</sup> Band, S. 419 ff.

2. *Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte*. Berlin, Sülke, 1900, I. Das Alterthum.

commence par le récit des guerres persiques et qui traite de l'art militaire chez les Grecs et les Romains, jusqu'à César, mais sans parler ni de la guerre maritime, ni du détail de la tactique grecque, ni des institutions, marque un progrès important.

LAMMERT<sup>1</sup> expose le développement de la tactique grecque depuis ses débuts jusqu'à Épaminondas. L'auteur commente d'abord ce phénomène bizarre qu'à l'époque primitive, où les guerriers montés sur des chars et les cavaliers jouaient un rôle décisif, succéda une période pendant laquelle l'infanterie fut employée exclusivement, la cavalerie presque entièrement négligée et où les troupes, armées à la légère, étaient médiocrement exercées; la réforme de cette tactique longtemps immuable, qui consistait à s'appuyer exclusivement sur les hoplites, fut l'œuvre des Thébains, qui, en même temps aussi, surent faire un meilleur usage de leur cavalerie. La tactique consistant à faire la trouée au moyen de colonnes profondes, qui avait été déjà employée avec plein succès dans les batailles de Déliion, Leuctres et Mantinée, est exposée à la fin de l'article.

Un problème difficile, dont la solution avait été déjà inutilement cherchée par un grand nombre d'érudits, a été enfin, à mon avis, résolu par KROMAYER<sup>2</sup>. Il s'agit du passage de Polybe, XVIII, 29-30, 4. L'auteur prouve que la distance des rangs et des compagnies dans la phalange macédonienne était de trois pieds grecs (0<sup>m</sup>89) dans la position de combat; pour les positions défensives, dans lesquelles aucun mouvement n'était plus possible, les distances étaient réduites de moitié. La longueur de la sarisse était réglementairement de quatorze aunes, soit vingt et un pieds grecs. L'auteur appuie ces résultats sur des extraits de règlements pour l'exercice militaire des lansquenets du moyen âge, qui donnent pour les lances ainsi que pour les distances des rangs presque exactement les mêmes chiffres.

Nous avons à mentionner deux travaux sur la marine des Grecs. KOLBE<sup>3</sup> recherche le nombre, le genre et l'accroissement des vaisseaux de la flotte athénienne depuis les temps les plus reculés jusqu'à la bataille d'Egos-Potamos, mais il maintient dans son travail l'interprétation, abandonnée maintenant par Pernice lui-même, qui voit des dières dans les vaisseaux représentés sur les vases du Dipylon.

1. *Die geschichtliche Entwicklung der griechischen Taktik*. N. Jahrbücher f. d. class. Alterthum, etc., II, S. 1 ff.

2. *Vergleichende Studien zur Geschichte des griechischen und römischen Heerwesens*. Hermes, Bd. 35, S. 216 ff.

3. *De Atheniensium re navali quaestiones selectae*. Philologus N. F., XII, S. 503 ff.

Il s'occupe plus loin des naucraries et des triérarchies, comme aussi de la solde et des soins donnés aux rameurs. Un résumé court, mais clair et instructif, des recherches faites jusqu'à présent sur la construction et les dimensions des trières athéniennes a été publié par M. SCHMIDT<sup>1</sup>.

Je mentionnerai encore ici quelques travaux relatifs soit à l'histoire des institutions, soit à l'histoire économique de la Grèce. Dans ses études sur l'histoire de la monarchie dans l'antiquité, J. KAERST<sup>2</sup>, est conduit à examiner le contraste entre l'antique cité-état et la monarchie, contraste qui n'a pas empêché certains individus de chercher à faire valoir leur supériorité personnelle pour satisfaire leur envie de domination. Ce phénomène a fait naître dans les cercles des sophistes et dans la philosophie socratique des opinions qui ont préparé les voies à la monarchie. La doctrine qui veut que le philosophe seul soit digne de commander dans l'État, comme aussi les idées des philosophes cosmopolites, sont autant en opposition avec la démocratie qu'ils peuvent servir de base théorique à la monarchie. La notion de l'État national est restée aussi étrangère aux Grecs que celle de la monarchie nationale. La monarchie d'Alexandre et sa déification, considérées au point de vue théorique et pratique dans ses fondements mêmes, sont un phénomène oriental et non pas hellénique. Enfin, la théorie philosophique des stoïciens, disciples des cyniques, les conduisit à considérer le gouvernement monarchique comme le plus conforme à l'ordonnance de l'univers et par conséquent le meilleur, tandis que les épicuriens s'arrangeaient également de la monarchie, parce qu'elle dérangeait le moins leur indifférence politique.

Du même auteur<sup>3</sup> nous avons un article qui, en ce qui concerne l'antiquité, prend rang parmi les recherches méthodologiques, dont la science historique allemande s'occupe depuis une série d'années. Kaerst s'élève avant tout contre les tentatives faites pour isoler l'étude de l'antiquité de celle des époques postérieures; il reconnaît dans l'analogie historique, à laquelle on ne devient apte que par des études d'histoire universelle, un puissant moyen de connaissance,

1. *Ueber griechische Dreireiher*. Progr. des Prinz Heinrich-gymnasiums. Berlin, 1899.

2. *Studien zur Entwicklung und theoretischen Begründung der Monarchie im Alterthum*. Historische Bibliothek herausgegeben, v. d. Redaktion der historischen Zeitschrift. München, Oldenburg, 1898.

3. *Die universalhistorische Auffassung in ihrer besonderen Anwendung auf die Geschichte des Alterthums*. Histor. Zeitschr. N. F. Bd. 47, S. 193 ff.

mais il blâme la précipitation avec laquelle, après avoir observé une série de faits analogues dans le développement historique, on a conclu à des lois permanentes. Il montre ensuite, en particulier d'après le développement de l'individualisme et de l'idée nationale chez les Grecs, qu'à côté de quelques analogies il se trouve aussi des divergences très appréciables dans les phénomènes identiques contemporains.

Deux articles d'E. MEYER<sup>1</sup> apportent un précieux appoint à l'histoire sociale et économique de l'antiquité. Dans l'un, il s'élève contre la thèse soutenue par quelques économistes, d'après laquelle le système de paiements en nature aurait prévalu ou même aurait été exclusivement employé dans l'antiquité; il montre combien, depuis la fin du vi<sup>e</sup> siècle, le système de paiements en argent s'était développé dans les États commerçants de la Grèce; combien l'époque hellénique et même le monde romain s'étaient éloignés de ces pratiques économiques primitives.

Dans un second article, il rectifie les idées exagérées que font naître les descriptions du luxe d'esclaves que se donnaient les Romains; il parle de l'esclavage en Grèce et dans la Rome antique. Il démontre qu'en Grèce les esclaves jouissaient d'une situation analogue à celle de nos domestiques, mais que, d'autre part, l'emploi de plus en plus fréquent que l'on faisait d'eux dans l'industrie et dans l'agriculture leur créait, dans l'organisme social, une situation analogue à celle des ouvriers de fabrique, personnellement libres, dans la société moderne. Aussi, le travail servile faisait-il, dans les villes grecques, une concurrence dangereuse à l'industrie libre. Meyer a fait encore justice, avec raison, de l'idée erronée d'après laquelle le travail était en général dédaigné et le travailleur méprisé chez les Grecs. Ce côté de la question est spécialement étudié dans un article de F. CAUER<sup>2</sup> qui, d'ailleurs, conclut dans un sens opposé aux idées exposées par Meyer.

Sur la question du taux de l'intérêt dans l'antiquité, nous avons un article de J. BELOCH<sup>3</sup> et l'ouvrage de BILLETER<sup>4</sup>. Le premier de

1. *Die wirtschaftliche Entwicklung des Alterthums*, 1895. Du même : *Die Sklaverei im Alterthum*. Dresden, v. Zahn und Jaensch, 1898.

2. *Die Stellung der arbeitenden Klassen in Hellas und Rom*. Neue Jahrbücher f. class. Alterthum, II Bd., S. 686 ff.

3. *Geschichte des Zinsfußes im klassischen Alterthum*. Handwörterbuch der Staatswissenschaften, II Supplementband, S. 100 ff.

4. *Geschichte des Zinsfußes im griechisch-römischen Alterthum bis auf Justinian*. Leipzig, Teubner, 1898. Comp. Rev. hist., t. LXXV, p. 395.

ces savants distingue deux périodes dans l'antiquité : l'une d'elles, la période des intérêts élevés (12 et 10 %), allant jusqu'au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère et suivie, depuis le II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, d'une période d'intérêts moins élevés, abstraction faite de fluctuations passagères. Billeter commence par démontrer que Solon n'a décrété aucune limitation du taux de l'intérêt, qu'il l'a, au contraire, laissé entièrement libre; il étudie plus loin le taux de 10 % usité à Délos et désigne pour Athènes au commencement du IV<sup>e</sup> siècle 12 % comme taux normal, 10 % comme taux inférieur pour les affaires d'argent, tandis que le taux de 6 à 8 % servait de base pour la capitalisation des fermages et qu'un taux de 16 à 18 % était exigé pour des prêts offrant moins de sécurité. Le taux maritime et le taux usuraire dépassaient encore de beaucoup ces sommes, tandis que l'intérêt pour des emprunts publics a pu être de 6 %, donc sensiblement inférieur. Un exposé de la situation dans l'Orient grec aux III<sup>e</sup>, II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles avant Jésus-Christ, basé à la fois sur la tradition littéraire et sur les documents fournis par les inscriptions, amène Billeter à conclure, contrairement à Beloch, qu'au III<sup>e</sup> siècle le taux de l'intérêt tomba de 12 à 10 %, qu'au début du II<sup>e</sup> siècle il tomba même jusqu'à 7 %, pour remonter ensuite, depuis environ cent cinquante ans avant Jésus-Christ, jusqu'à atteindre 8 à 9 % à l'époque des premiers empereurs.

Dans les *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, nous trouvons, sur l'histoire de la population dans l'antiquité, une polémique à laquelle ont donné naissance les attaques de O. SEECK<sup>1</sup> contre l'ouvrage de BELOCH : *Historische Beiträge zur Bevölkerungslehre*. A ces attaques, Beloch<sup>2</sup> a répondu en défendant en détail sa méthode et ses idées. Pour ce qui concerne l'évaluation de la population athénienne à l'époque de la guerre du Péloponèse, évaluation qui sert de base à tous ces problèmes, H. Delbrück se place du côté de Beloch, dans l'ouvrage que nous avons mentionné plus haut (p. 443), tandis que Wilamowitz (*Aristoteles und Athen*, II, 209) et E. Meyer (*Rev. hist.*, t. LXXVII, p. 384) prétendent, avec raison selon moi, que le nombre d'hommes aptes au service militaire, de l'âge de dix-huit à soixante ans, se montait à Athènes de 50 à 60,000, et que, par conséquent, la population de la ville devait être sensiblement plus nombreuse que ne le veut Beloch.

1. *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, III Folge, Bd. 13, S. 162 ff.

2. *Ibid.*, S. 321 ff.

Nous avons à mentionner deux travaux sur les relations entre la Grèce et l'Orient. C. NIEBRUK<sup>1</sup> a cru pouvoir éclairer d'un jour nouveau les rapports des cités grecques d'Asie Mineure avec les souverains lydiens et ceux des rois lydiens vis-à-vis de Delphes ; je crains que personne ne veuille accepter ces fantaisies pour des résultats scientifiquement établis. J'en dirai autant pour MÜCKE<sup>2</sup>, qui prend pour des représentations figurées des Dioscures les statues des meurtriers des tyrans, traînées par Xerxès jusqu'en Asie ; qui retrouve dans l'histoire d'Alexandre par Aristobule et par Ptolémée des réminiscences de la légende de Sémiramis, et qui fait valoir toutes les analogies imaginables, même les plus lointaines, pour retrouver dans les récits historiques qui nous sont parvenus la trace de l'influence ou la réapparition de vieux mythes et de traits légendaires.

Ad. BAUER.

(Sera continué.)

1. *Einflüsse orientalischer Politik auf Griechenland im 6 und 5 Jahrhd.* Mittheilungen der vorderasiat. Gesellsch., IV Jahrgang. Berlin, Peiser, 1899.

2. *Vom Euphrat zum Tiber.* Leipzig, Pfeiffer, 1899.

---

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

C. JULLIAN. *Vercingétorix*. Paris, Hachette, 1904. 4 vol. in-16, 406 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Camille Jullian, dont nos lecteurs connaissent assez l'ingénieuse et impeccable érudition, aime à laisser là parfois le bagage un peu encombrant de l'appareil critique, pour courir plus vite vers le public. De cette coquetterie, on ne peut que le féliciter; les vrais savants ne perdent rien à montrer qu'ils ont du talent. M. Jullian, si je suis bien informé, prépare depuis longtemps un gros travail d'ensemble sur la Gaule romaine. Nous pouvons être sûrs qu'il se présentera, au rendez-vous, armé de pied en cap. Pour le moment, il escarmouche avec son sujet, pour le plus grand plaisir des lettrés. Naguère, il nous donnait son *Gallia*, qui, sous une apparence modeste, est un curieux tableau de la Gaule romaine : tableau déjà presque complet dans son raccourci, et très apprécié des connaisseurs. Aujourd'hui, il nous apporte un *Vercingétorix*, qui est un petit chef-d'œuvre : un livre vigoureux et neuf, vibrant et passionnant.

J'ajoute aussitôt : un livre très solide. Sans doute, l'on chercherait en vain une note au bas des pages. Le tour des érudits viendra; en attendant, qu'ils se rassurent. On devine entre toutes les lignes la série de textes que M. Jullian tient en réserve.

Il a d'ailleurs une façon indirecte, et spirituelle, de nous prévenir que ce récit dramatique, si vif et si alerte, est solidement échafaudé. S'il s'est interdit toute annotation dans les trois cent cinquante premières pages, il a pris sa revanche dans les cinquante dernières. Ici, dans l'appendice, reparait l'historien érudit, doublé d'un archéologue. Déjà, son étude sur les monnaies de Vercingétorix a été reconnue fort exacte par les numismates; elle vient seulement d'être complétée, en ce qui concerne une série de pièces purement romaines, par un savant article de M. Babelon dans la *Revue numismatique*.

Quant aux principaux champs de bataille, M. Jullian les a parcourus lui-même, son César à la main, et en contrôlant les travaux antérieurs. Ses études topographiques sur les sièges d'Avaricum, de Gergovie et d'Alesia sont d'une précision très remarquable; tous ceux qui connaissent les lieux en seront frappés, et, si l'on n'ose affirmer en pareille matière qu'il ait toujours raison, on ne peut nier, en tout cas, que ses conclusions atteignent au maximum de vraisemblance. Sur la « bataille de Dijon, » — autrefois *bataille de la Vingeanne*, — je serai moins affirmatif. J'ai peine à admettre que les Gaulois, et les Romains à leur suite, aient pu traverser en si peu d'heures la région si acciden-

tee qui separe Dijon d'Alise. L'autre itinéraire, des bords de la Vingeanne à Alise, était peut-être moins impraticable. Mais, là-dessus, les données topographiques de César se réduisent presque à rien; mieux vaut sans doute avouer notre ignorance.

Revenons au livre lui-même. Ici, pour l'instant, on ne saurait discuter utilement le détail: il convient d'attendre l'ouvrage où M. Jullian donnera l'appareil critique. Mais ce que l'on peut constater dès maintenant, et ce qu'on doit louer sans réserve, c'est l'heureuse méthode inaugurée par l'auteur: méthode à la fois hardie et prudente, où l'idée se dégage des faits habilement groupés, où l'hypothèse intervient franchement pour les expliquer, mais sans jamais prendre leur place.

Vercingétorix a toujours été l'un de nos héros les plus populaires. Et cela peut-être, en partie du moins, parce qu'il est très énigmatique, et que chacun a pu se le représenter à sa façon. Ce héros de l'indépendance gauloise ne nous est guère connu que par le témoignage de son grand ennemi. De plus, César ne nous le montre guère que dans son rôle de chef militaire; on sent qu'il y a autre chose qui explique ce rôle. M. Jullian l'a senti mieux que personne; il a cherché à deviner, et il paraît bien avoir trouvé. En tout cas, il nous présente un Vercingétorix tout nouveau dans un cadre très neuf.

Il a tiré de César tout ce qu'on en peut raisonnablement tirer. Mais c'était encore trop peu pour sa curiosité. Ses hypothèses, toujours étayées sur les faits connus, sont fort ingénieuses et séduisantes. D'ailleurs, il les donne toujours pour des hypothèses; très loyalement, entre parenthèses, il multiplie les points d'interrogation. Et les explications sont si vraisemblables que le lecteur s'irrite à la longue contre ces points, et en veut un peu à César de n'avoir pas d'avance, par des textes formels, répondu à tant de questions.

Pour comprendre Vercingétorix, M. Jullian le replace par tous les moyens dans son milieu.

Le héros était Arverne. Avec un rare bonheur de style, l'auteur nous décrit le pays d'Auvergne, les plateaux et les puys, les vallées et la Limagne, les sources et les lacs, les dieux des bois et des rivières, le culte de Teutatès (était-ce bien Teutatès?) sur le Puy de Dôme; puis la race, les qualités nationales des Arvernes, le patriotisme local, l'esprit de résistance, la dévotion, le goût des aventures. Et déjà l'on devine que le héros aura les qualités de cette race, l'amour de la patrie, la patience, l'esprit chevaleresque, la piété qui lui vaudra l'appui des Druides.

Vercingétorix appartenait à l'aristocratie locale; il était fils du roi Celtill. M. Jullian nous peint cette aristocratie; il nous conte l'histoire de la royauté arverne au temps des Luern et des Bituit, la reconstitution de l'empire arverne par Celtill. Avant même qu'il apparaisse, nous voyons ce que sera le héros: un ambitieux chef de clan qui rêvera de rétablir à son profit le pouvoir royal et l'hégémonie arverne, mais pour assurer l'indépendance et la grandeur de la Gaule.



Dès lors s'éclairent les faits que nous connaissons par César : le coup d'État de Vercingétorix à Gergovie; la Gaule soulevée à sa voix; son autorité grandissante, son élection comme chef suprême, et les rivalités, les jalousies qui compromettront le succès; et cette étonnante campagne de six mois, où la Gaule l'eût emporté sans ses divisions et sans les étranges caprices de la fortune; Avaricum, Gergovie, l'assemblée de Bibracte, le malheureux combat de cavalerie, les terribles drames d'Alesia, la chevaleresque apparition du héros devant César. Vercingétorix est toujours au premier plan; mais, derrière lui, on aperçoit la Gaule frémissante, raidie dans un effort désespéré, incapable pourtant de s'unir tout à fait, même au moment de risquer son dernier enjeu. Dans ces pages aussi précises que vibrantes, M. Jullian a tiré du froid récit de César un drame poignant, où l'émotion naît du simple exposé et du groupement des faits. On n'a jamais mieux montré que Vercingétorix fut la vivante personnification du patriotisme gaulois.

On voudrait rester sur cette impression. L'auteur ne l'a pas voulu, car il tenait à nous faire pressentir la Gaule romaine. Après le long martyre du siège d'Alesia et les dernières révoltes, après les humiliations de la défaite ou de la servitude et les sanglantes exécutions, des milliers d'aventuriers gaulois s'enrôlent sous les enseignes de César. Bientôt, nous dit-on, disparaît jusqu'au souvenir du patriotisme gaulois, et déjà se dessine en Gaule un *patriotisme romain*. Malgré tout l'art de M. Jullian, la transition est un peu brusque, et le terme semble un peu fort : *loyalisme* suffirait peut-être. Mais c'est la thèse à la mode, la thèse chère à Duruy, à Fustel, à la plupart des récents historiens qui, avec le culte de Rome, ont le respect du fait accompli. L'histoire moderne nous montre partout le phénomène contraire : les nationalités résistant à tout. On veut que les choses se soient passées autrement dans l'antiquité. Par admiration pour Rome, on n'admet pas que rien ait survécu des nationalités dans l'unité romaine. Il y aurait lieu, pourtant, de distinguer entre les temps, les régions et les classes sociales; car la question n'est pas si simple. Notons d'ailleurs que M. Jullian fait ici quelques réserves. Il parle seulement, dit-il, « de la noblesse, des grands dieux et des villes capitales » (p. 349). Cette restriction est fort juste et remet les choses au point. M. Jullian rappelle lui-même que, cent vingt ans plus tard, à la mort de Néron, dans le monde des Druides et jusque dans l'assemblée générale des Gaules, reparut le spectre du patriotisme gaulois. Nous ne voulons pas évoquer ce spectre; mais pour la Gaule, comme pour d'autres provinces, peut-être serait-il bon d'y regarder de plus près. Le problème est d'importance. Personne n'est mieux préparé pour le résoudre que M. Jullian, et son *Vercingétorix* annonce bien du nouveau pour sa *Gaule romaine*.

Paul MONGEAUX.

G. SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. **L'épopée byzantine à la fin du X<sup>e</sup> siècle.** Seconde partie : *Basile II le Tueur de Bulgares*. Paris, Hachette, 1900. In-4<sup>o</sup>, vi-653 pages.

Ce livre forme la seconde partie de l'« Épopée, » que M. Schlumberger a consacrée à la gloire des empereurs byzantins du x<sup>e</sup> et du xi<sup>e</sup> siècle. Il étudie aujourd'hui la partie la plus importante du règne de Basile II, c'est-à-dire les trente-cinq dernières années (990-1025), qui sont une des périodes décisives de l'histoire byzantine; la grandeur des événements qu'il raconte justifie amplement le titre qu'il a choisi, et tous les amis des études byzantines salueront avec plaisir cette résurrection d'une des époques les plus mal connues du moyen âge oriental.

Les difficultés que présentait une pareille œuvre étaient grandes : la fin du x<sup>e</sup> siècle et le début du xi<sup>e</sup> siècle sont en effet des plus mal partagés dans le cycle des annalistes byzantins. A part la chronique de Skylitzès, reproduite dans Cedrenos, nous ne possédons aucun témoignage contemporain de cette période. Skylitzès lui-même va jusqu'à l'avènement de Nicéphore Botaniates (1079). Il ne fait donc pas un récit direct des événements; mais il s'est servi pour le règne de Basile II d'une source orale ou écrite que nous ne connaissons pas. Il en est de même des pages que Psellos consacre dans son histoire à cet empereur. Tous ces témoignages, d'ailleurs, aussi bien ceux de Skylitzès que ceux de Psellos, sont peu abondants, peu précis et parfois d'une grande sécheresse. Les années les plus tragiques de Basile II, ses chevauchées épiques en Bulgarie ou en Arménie tiennent souvent dans quelques lignes de ces chroniques. Il y avait donc là une assez profonde lacune de l'histoire byzantine; il suffit de parcourir les quelques pages consacrées par Lebeau et Muralt à cette période pour s'en rendre compte. M. Schlumberger s'est attaqué résolument à ce problème, et, à part quelques *loca desperata* qui sont pour toujours inaccessibles aux investigations, il a réussi à dissiper une partie de l'obscurité qui enveloppait cette figure si étrange du Tueur de Bulgares.

A côté des annales byzantines ou des chroniques occidentales, encore plus brèves que les premières, il existe en effet des témoignages arabes ou arméniens du xi<sup>e</sup> siècle, longtemps ensevelis dans l'oubli et mis au jour depuis peu. Au premier rang se place la chronique arabe de Jean d'Antioche ou Yahia, publiée avec une traduction et des notes par le baron de Rosen (Saint-Petersbourg, 1883).

L'auteur paraît très bien informé, non seulement des événements de l'empire arabe, mais aussi du monde byzantin. La personne de l'empereur et les figures de son entourage paraissent lui avoir été relativement familières; mais l'importance de son témoignage vient surtout de ce qu'il supplée à chaque instant à l'ignorance où nous ont laissés les chroniqueurs byzantins. Sa chronologie est beaucoup plus précise et plus exacte que la leur, et, grâce à lui, M. Schlumberger a pu rectifier

un certain nombre de dates des plus importantes<sup>1</sup>. C'est par Yahia que nous connaissons la durée des campagnes de Basile II en Bulgarie; c'est lui seul qui nous apprend de quelle organisation fut dotée la Bulgarie après sa conquête : on possédait bien une nouvelle de Basile II relative à l'église bulgare<sup>2</sup>, mais on ignorait les mesures politiques et administratives destinées à rattacher les Bulgares à l'empire. M. Schlumberger a montré d'après Yahia que Basile se garda de les soumettre aux mêmes règles que ses autres sujets, mais qu'en faisant une sorte de province autonome, sous les ordres d'un catepano, et en récompensant les chefs bulgares par des honneurs et des dignités, il assura sans violence la soumission du pays.

Il va sans dire que, quand il s'agit des expéditions en Syrie ou en Arménie, le témoignage de Yahia est encore plus précieux. Dans ce domaine, il est vrai, de nouveaux témoignages viennent s'ajouter au sien. Ce sont d'abord d'autres chroniqueurs arabes, comme Aboul-Faradj ou Ibn-Dhafer; d'après leurs récits, M. Schlumberger reconstitue cette étonnante chevauchée d'avril 995, qui traversa l'Asie Mineure en seize jours et permit à Basile II d'accourir du fond de la Bulgarie au secours d'Alep<sup>3</sup>. C'est ensuite toute la série des chroniqueurs arméniens, l'Histoire de Géorgie, publiée par Brossette, Mathieu d'Edesse, Sempad le Connétable, etc...

C'est d'après leurs récits que M. Schlumberger a pu tracer un tableau pittoresque des principautés arméniennes du XI<sup>e</sup> siècle et de la politique des empereurs byzantins dans ces régions. De plus, les détails qu'ils donnent sur leurs compatriotes passés au service de l'empire, stratèges dans les thèmes d'Occident, généraux envoyés contre les Bulgares, mercenaires dans les armées impériales, grands dignitaires à Constantinople, nous permettent d'apprécier la pénétration de l'élément arménien dans la péninsule des Balkans. C'est par eux que nous connaissons l'histoire des migrations imposées par les empereurs aux peuples rebelles, les établissements des Arméniens en Bulgarie ou des Bulgares en Arménie.

Enfin, à toutes ces sources, l'auteur a ajouté, comme dans ses précédents volumes, le témoignage des monuments eux-mêmes. Les restes d'architecture qui datent de cette époque sont malheureusement assez rares; par contre, grâce aux ivoires, aux sceaux, aux monnaies, aux bulles de plomb dont il possède lui-même de beaux échantillons, il a pu augmenter encore la précision de son récit et contrôler le témoi-

1. Notamment la durée de la révolte de Bardas Scleros. Alors que Skylitzès plaçait la fin de cette révolte en 989, Psellos affirmait qu'elle avait duré encore de longues années en Asie Mineure. En s'appuyant sur Yahia, M. Schlumberger a donné raison à Skylitzès. Voy. *Épopée byzantine*, II, p. 13-16.

2. Reproduite dans un chrysobulle de Michel Paléologue.

3. *Épopée byzantine*, II, p. 84.

gnage des chroniqueurs. Les bulles de plomb des donataires byzantins, notamment, lui ont permis de reconstituer en quelque sorte l'histoire des thèmes byzantins et de leurs gouverneurs pendant le règne de Basile II. C'est là un modèle des recherches qu'il serait désirable de faire pour toutes les époques; si l'on parvenait ainsi à fixer, une fois pour toutes, les « fastes » des provinces byzantines, leur histoire perdrait sans doute le caractère flottant qu'elle conserve encore. Ajoutons que les nombreuses reproductions de ces monuments qui figurent dans les planches et les gravures sont non seulement un plaisir pour les yeux, mais aussi un moyen précieux de pénétrer dans ce monde mystérieux du *x<sup>e</sup>* siècle. C'est par la vue persistante de ces mosaïques, de ces peintures, de ces étoffes, de ces pièces d'orfèvrerie, de ces ivoires que le lecteur arrive à entrer peu à peu dans la vie de la société byzantine du règne de Basile II. Grâce à ses recherches, M. Schlumberger n'a laissé, pour ainsi dire, échapper aucun de ces vestiges du *x<sup>e</sup>* siècle qui remplissent les églises de Grèce, les musées d'Europe ou les collections privées<sup>1</sup>. A ce seul point de vue, cette collection de gravures est un répertoire très commode et très précieux de l'histoire de l'art décoratif dans l'empire byzantin au *x<sup>e</sup>* siècle.

Telles sont les ressources que l'auteur a rassemblées et qui lui ont permis d'écrire dans ses détails une histoire qui n'était jusqu'ici connue que dans ses grandes lignes<sup>2</sup>. Les résultats qu'il a obtenus sont des plus importants pour l'histoire byzantine et pour l'histoire générale. Tout d'abord, la figure de Basile II se détache au premier plan comme celle du véritable héros de cette épopée qui conduisit pendant trente-cinq ans les armées byzantines de l'Orient à l'Occident, des montagnes d'Arménie au golfe de Naples. Parmi les empereurs byzantins, il doit désormais occuper une place d'honneur, et ce n'est pas un des moindres mérites de cette étude que d'avoir définitivement anéanti la légende des empereurs abâtardis et sanguinaires qui se seraient succédé à Byzance pendant dix siècles. Empereur dans toute la force du terme, Basile II nous apparaît comme un politique réaliste, plus soucieux du pouvoir véritable que des honneurs qu'il confère. Au moment où l'Occident a pour chef un jeune homme mystique, un Otton III dont les desseins se perdent dans les nuages, dont les entreprises sont toujours mêlées d'idées chimériques, l'Orient est gouverné

1. Parmi ces reproductions, il faut signaler les nombreuses photographies des monuments et des mosaïques du *x<sup>e</sup>* siècle, des églises d'Athènes, de Daphni, de Saint-Luc en Phocide, etc..., communiquées par M. Millet; les reproductions d'étoffes qui appartiennent à des musées ou à des collections privées; les ivoires, dont plusieurs ont été étudiés spécialement par M. Schlumberger, et les plaques de stéatite ou bulles de plomb qui font partie de sa collection particulière. Enfin, l'auteur a rempli ce volume comme les précédents de reproductions de photographies, ou, ce qui est encore mieux, des descriptions personnelles des endroits historiques qu'il a visités lui-même.

2. Notamment d'après les travaux de Bury et de Neumann.

par un guerrier et un administrateur impitoyable, aux idées peu nombreuses, mais très claires. Jamais peut-être empereur byzantin n'a eu une vision aussi nette de ses intérêts et n'a mieux su sacrifier momentanément ses entreprises pour résoudre d'abord les questions qu'il croyait vitales. Engagé dans la guerre contre les Bulgares, Basile II reçoit la nouvelle de l'attaque de son vassal, le sultan d'Alep, par une armée égyptienne. Aussitôt, il abandonne la Bulgarie, improvise à la hâte une armée, fait tirer des écuries impériales assez de mulets pour monter 30,000 fantassins d'élite, traverse en une course fantastique de seize jours toute l'Asie Mineure, se ravitaille à Antioche et arrive à temps pour faire lever le siège d'Alep aux Égyptiens terrifiés (994).

Dans ses campagnes de Bulgarie, il fait la guerre avec le même esprit de méthode, ne s'avance que pas à pas et prend pour ainsi dire chaque place forte l'une après l'autre; après avoir chassé les Bulgares de la plaine, il les refoule peu à peu dans les montagnes de la Macédoine et ne fait aucun pas en avant avant d'avoir assuré ses communications. Son activité guerrière est prodigieuse : celle des Pépin et des Charlemagne peut seule en donner une idée; les campagnes de Bulgarie ont exigé certainement plus d'efforts que la conquête de la Saxe, et l'on peut dire que jusqu'à sa mort, à l'âge de soixante-huit ans, Basile II ne cessa de faire la guerre. Au moment où il mourut, il se préparait à passer en Italie avec une immense flotte.

A côté de la figure de l'empereur, M. Schlumberger a tracé un tableau aussi vivant que possible de l'empire au début du XI<sup>e</sup> siècle. Si le récit des guerres et des négociations tient la principale place de cette étude, il n'en faut accuser que l'insuffisance des sources qui nous laissent ignorer presque totalement la vie intérieure de Constantinople, et, à plus forte raison, des provinces pendant cette période. On sait seulement par quelques rares détails que l'action de Basile II fut aussi énergique à l'intérieur qu'à l'extérieur. Peu favorable à la dépense, avare même, il ne prodigua pas au peuple de Byzance les fêtes magnifiques dont il était amoureux. D'autre part, il fut sans pitié pour les grands propriétaires qui se taillaient aux dépens des petits de véritables principautés féodales et devenaient pour le gouvernement impérial un danger permanent. La novelle de 996 et le rétablissement de *Pallelogyon* brisèrent pour quelque temps leur pouvoir. Aussi, les révoltes si fréquentes autrefois cessèrent-elles à peu près depuis 989, et, quand les deux Nicéphore voulurent reprendre la tradition de Bardas Scléros, leur échec rapide prouva les progrès qu'avait faits l'autorité impériale. Lorsque Basile II mourut en 1025, il pouvait croire qu'il avait assuré à l'empire de longues années de sécurité. Le danger des Russes écarté par la conversion de Vladimir, la Bulgarie conquise, l'Arménie placée presque tout entière sous le protectorat romain, l'Italie méridionale délivrée des Allemands et des Normands, la Syrie mise à l'abri des invasions égyptiennes, tels étaient les résultats tangibles d'un long règne de cinquante ans (976-1025). Jamais l'empire

byzantin n'avait été aussi puissant dans le monde depuis le règne de Justinien; jamais plus tard il ne put retrouver cette splendeur; il faut d'ailleurs, pour être juste, rappeler que Basile II ne fut que le continuateur des Nicéphore Phocas et des Jean Tzimiskès; mais il prouva qu'un prince porphyrogénète pouvait montrer autant de vigueur et de courage qu'un usurpateur, et, si l'histoire intellectuelle de son temps est pauvre, il prépara du moins par la sécurité qu'il donna à ses sujets cette sorte de Renaissance qui devait embellir les dernières années du x<sup>e</sup> siècle.

Au point de vue religieux, il est incontestable que sa politique a eu une action très importante sur les destinées futures de l'Église grecque. Malheureusement, c'est surtout dans ce domaine que nous devons déplorer la brièveté et l'insuffisance des sources. Des chroniqueurs qui n'ont même pas mentionné, par orgueil national sans doute, le schisme définitif de 1054 entre l'Église romaine et l'Église grecque, ne peuvent à plus forte raison nous fournir aucun détail sur la politique de Basile II et les antécédents de ce schisme. Il y a là plusieurs problèmes à peu près insolubles; M. Schlumberger l'a reconnu lui-même et a simplement exposé avec impartialité les faits assez rares qui sont d'ailleurs bien imparfaitement connus; peut-être, cependant, a-t-il exagéré l'hostilité que Basile II aurait toujours portée au Saint-Siège et les efforts qu'il aurait faits pour en détacher, dans une vue politique, l'Église grecque. La rupture qui aurait eu lieu entre le patriarche Sisinnios et Grégoire V est seulement probable; quant à un pacte prétendu entre l'empereur et le patriarche au sujet des affaires ecclésiastiques, cette hypothèse soutenue par Gfrœrer paraît devoir être définitivement écartée. Gfrœrer a voulu voir à Constantinople l'existence d'un parti de « Théodoriens » dont le centre était au monastère de Stoudion et dont le fondateur était l'illustre Théodore de Stoudion, l'ami des papes et l'adversaire des empereurs iconoclastes. Ce serait ce parti qui, après s'être réconcilié avec l'empereur, aurait obtenu en gage de réconciliation l'élection du moine Sergius au patriarcat. Mais, si Sergius avait été le porte-parole de ce parti, comment aurait-il été justement le principal instigateur d'un nouveau schisme avec Rome? Il y a là, semble-t-il, une contradiction et une obscurité. D'autre part, M. Schlumberger a adopté (p. 211) l'opinion des historiens d'après laquelle Sergius, dès son avènement, aurait confirmé les dispositions prises par Photius « contre les nouveautés latines » et fait rayer des saints diptyques le nom du pape Christophore. Une chronique anonyme citée par Allatius (*De perpetua Consensione*, p. 606-607) affirme en effet que ce pape altera le symbole et entra en conflit à cette occasion avec Sergius. Mais, ainsi que le fait observer Allatius, le pape Christophore a régné de 903 à 904; ce n'est donc pas son nom qui figurait dans les diptyques, mais celui de Grégoire V. Cette première démarche de Sergius paraît donc devoir être rejetée au rang des traditions apocryphes.

La même obscurité plane sur l'intrigue qui éleva dans la chaire de Saint-Pierre cet aventurier de Calabre, Jean Philagathos, l'ami et l'auxiliaire de Crescentius (p. 271). Pour se maintenir au pouvoir, Crescentius l'avait décidé à usurper la papauté après la fuite de Grégoire, et cette usurpation aurait été directement favorisée par Basile II. Il est vrai que certains faits semblent fortifier cette hypothèse. Basile II, qui a rêvé de reconquérir toute l'Italie, était naturellement l'adversaire d'Otton III et de son pape allemand. D'autre part, Philagathos avait été envoyé en ambassade à Constantinople afin de demander pour son maître la main d'une princesse porphyrogénète; il revint avec des ambassadeurs byzantins et beaucoup d'argent. Il peut être regardé comme vraisemblable que cet argent était destiné à soutenir la politique de Basile II en Italie, et de là à supposer que Philagathos était l'agent secret de l'empereur, il n'y a qu'un pas. Un simple fait malheureusement nous empêche de l'admettre; s'il y avait eu une entente entre Basile II et Philagathos, les ambassadeurs byzantins qui l'accompagnaient auraient dû favoriser son élévation; or, non seulement ils ne paraissent pas au courant de la situation, mais à peine Philagathos est-il au pouvoir que son premier soin est de les faire mettre en prison afin de les empêcher de se rendre auprès d'Otton III (p. 275). Cet emprisonnement était-il une comédie, un de ces raffinements dans la perfidie habituels au jeu serré que jouaient les diplomates byzantins? Il ne le semble pas, si, comme le suppose M. Schlumberger (p. 282), c'est un de ces ambassadeurs qui, dans une lettre retrouvée récemment<sup>1</sup>, fait un récit très pittoresque du supplice infligé à Philagathos et se réjouit de la honte qu'il a subie. Enfin, en admettant même que Basile II ait voulu avoir en Italie un pape à sa dévotion, ce n'était pas d'une rupture avec Rome qu'il s'agissait. Le point de vue de Basile II ne pouvait être le même que celui de Photius ou de Michel Cérulaire en 1054 : désireux de reconquérir l'Italie, il devait travailler à augmenter son influence sur la papauté, mais non à séparer d'elle violemment l'Église grecque. Grégoire lui-même avoue (cité par M. Schlumberger, p. 462) que les successeurs de Grégoire V cherchèrent à s'appuyer sur Basile II « dans la lutte contre l'empire germanique, » et M. Schlumberger conclut avec raison, d'après le récit fait par le patriarche d'Antioche à Michel Cérulaire en 1054, qu'en l'année 1009, le nom du pape Jean XVIII était gravé sur les diptyques de l'Église grecque. S'il y eut parfois un désaccord entre Rome et Constantinople, ce fut donc uniquement pour des motifs politiques; si Sergius a été, bien que le fait soit encore douteux, l'auteur d'un nouveau schisme, il a agi par ordre de l'empereur, dont le but était non pas de supprimer le pouvoir du pape sur l'Église grecque, mais de le mettre sous son influence directe et de s'en servir ainsi pour reprendre possession de l'Italie. En un mot, la politique de Basile II n'a obéi à

1. Publiée par Sakkellion dans le *Sôtir* de Constantinople (1892, p. 217).

aucune préoccupation religieuse, et, dans le domaine ecclésiastique comme dans tous les autres, il n'a cherché que son intérêt immédiat. Il serait facile au contraire de montrer par une foule de témoignages tirés des vies des saints grecs du x<sup>e</sup> et du xi<sup>e</sup> siècle qu'aucune hostilité ne séparait alors les fidèles des deux Églises : la vie de saint Nil, notamment, qui jette un jour si vif sur cette époque, nous montre quelles relations cordiales avaient subsisté encore entre Grecs et Latins. Dans l'histoire des rapports entre les deux Églises, la période qui s'étend entre la déposition de Photius et le schisme de Cérulaire (886-1054) peut donc être considérée comme une longue trêve pendant laquelle, à part quelques manifestations d'ordre politique, la cause du schisme avec Rome ne fit aucun progrès. Les efforts d'Eustathios en 1024 pour obtenir le titre de patriarche œcuménique (voy. p. 604) ne peuvent même pas être considérés comme une tentative de rupture. Le fait même de s'adresser au pape pour obtenir ce titre était une reconnaissance implicite de son autorité, et, après l'échec obtenu par le patriarche, aucun témoignage n'indique que l'empereur ait gardé quelque rancune au pape.

Tels sont quelques-uns des problèmes que soulève cette étude<sup>1</sup>, qui, grâce à la sûreté de sa méthode et à sa forme attrayante, contribuera à augmenter notre connaissance du monde byzantin et du moyen âge oriental.

LOUIS BRÉHIER.

**D. JOSÉ BALARI Y JOVANY. Origenes historicos de Cataluna.** Barcelona, Jaime Jepus, 1899. In-4<sup>o</sup>, xxxvii-751 p. Prix : 20 pesetas.

La genèse de ce livre est extrêmement curieuse. En 1876, D. José Balari y Jovany, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Barcelone, entreprit aux archives municipales des recherches sur les noms de famille catalans au point de vue philologique et historique. Les archives d'Aragon lui fournirent ensuite de nouveaux noms. Arrivé à la pièce 150, correspondant au règne de Raymond Bérenger I<sup>er</sup>, M. Balari changea de méthode, tant la lecture des documents l'avait intéressé. « Par un acte de volonté efficace, il résolut de reprendre le chemin déjà parcouru. » Il copia dans les documents tout ce qui lui parut intéressant à n'importe quel point de vue. Pendant trois ans, il amassa des notes sur la période comprise entre le ix<sup>e</sup> et le xii<sup>e</sup> siècle; il les compléta plus tard par des documents tirés des

1. M. Schlumberger a traité également dans cet ouvrage les questions si importantes et si controversées de l'introduction du christianisme en Russie (ch. 1), celle de l'influence des artistes byzantins en Occident pendant la régence de Théophano (ch. iv) et enfin celle des rapports de l'empire byzantin avec la république de Venise (ch. v).



archives capitulaires de Barcelone, de la Seu d'Urgel et de Vich et de la curie ecclésiastique de Gironne. Il consulta la *Marca hispanica* de Marca, le *Viaje literario a las iglesias de España* du P. Villanueva, l'*España sagrada* de Florez, l'*Histoire de Languedoc* des Bénédictins, les *Condes de Barcelona vindicados* de Bofarull, l'*Altdeutsches Namenbuch* de Förstemann, etc. Au moment de mettre en œuvre les immenses matériaux qu'il avait recueillis, M. Balari se sentit pris d'une sorte d'effroi et se rappela la vision d'Ézéchiël (cap. 37) quand le prophète se voit au milieu d'un champ d'ossements et que le Seigneur lui ordonne d'en reconstituer des squelettes complets, puis des hommes vivants. Il se mit cependant courageusement à la tâche et chercha à tirer des détails amassés par lui une *Histoire des origines de la Catalogne*, donnant une idée plus exacte que les œuvres publiées avant la sienne de la géographie, de la formation territoriale, de la féodalité et de la civilisation catalanes.

Cette introduction, dans laquelle nous avons suivi l'auteur pas à pas, nous montre quel long et singulier chemin il a parcouru et quelle somme de travail représente le livre couronné au concours Martorell de 1897.

A lire les têtes de chapitres, un lecteur français croirait se trouver en présence d'une série d'études géographiques, historiques, juridiques faisant connaître l'histoire interne de la Catalogne.

L'auteur espagnol a compris son sujet tout autrement et a fait de son livre un vaste répertoire de noms propres et de termes empruntés à la vieille langue du pays, quelque chose comme un *Etymologicum magnum Gothalaniae*.

Prenons, par exemple, la première partie, intitulée : Géographie. Elle se divise en vingt-huit chapitres : Géographie historique, la Catalogne, Orographie, Rochers, Pierres, Sommets, etc. Ouvrons le chapitre III : Orographie. Nous y pensons trouver une description des montagnes de Catalogne, mais point; nous apprenons seulement qu'en Catalogne les montagnes s'appellent *puig*, *pujal*, *pujol*, *pujolar*, *roca*, *quer*, *quera*, *cot*, *codina*, *codol*, *pera*, *mont*, *montells*, *montaña*, *montañaola*, *pena*, *penella*, *penades*, *cervera*, *puig-cerver*, *serra*, *serrat*, *serradell*. Chacun de ces noms est l'objet d'un commentaire philologique, très à sa place dans une étude de grammaire comparée, mais que l'on est un peu étonné de rencontrer dans un traité de géographie.

Il en va à peu près de même des autres parties. Consultons le chapitre intitulé : Origine de la Marche d'Espagne (p. 282), nous y trouvons des études étymologiques sur les mots *espills* ou *espiells*, *miralles*, *guardias* et *guardiolas*. Le chapitre VIII : Repeuplement et culture, contient des détails sur la tenure et la culture de la terre, rangés sous les mots : *primi homines*, *bozadores*, *especies de roturas*, *tretas*, *tracturas*, etc... Cependant, l'histoire se prêtant moins bien que la géographie au caractère lexicologique que l'auteur a voulu donner à son ouvrage,

certains chapitres renferment de véritables études sur textes, comme les pages sur la *Strata francisca*, construite par Louis le Pieux pour assiéger Barcelone (p. 291).

Le chapitre 1<sup>er</sup> de la troisième partie (Féodalité) est une très bonne étude de diplomatique catalane. Les chapitres suivants reprennent mot par mot l'histoire du service militaire, de l'organisation judiciaire, des litiges, etc. On lit à la page 383 la description du *Judicium Dei per albation*, dans lequel on jetait dans l'eau de petits enfants morts qui représentaient les parties; le plaideur dont l'enfant surnageait gagnait sa cause. L'histoire de la codification des *Usatges* est faite avec un soin tout particulier; c'est une des meilleures parties du livre et une précieuse contribution à l'histoire du droit catalan. Le chapitre xvi est relatif à la condition des personnes. Il renferme (p. 502) la copie et la traduction d'un acte d'affranchissement daté de 1143. Mais, toutes les fois que le sujet s'y prête, l'auteur revient au type qu'il affectionne du glossaire étymologique. Le chapitre viii est intitulé : Glossaire féodal, le chapitre xvii n'est qu'un dictionnaire de la propriété, le chapitre xviii qu'un index des tributs.

Dans la quatrième partie, M. Balari étudie successivement la famille, les noms de famille, la vie domestique, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la marine, les monnaies, les voyages. Comme toujours, les chapitres les plus développés sont ceux qui prêtent le mieux aux études étymologiques. Le chapitre des noms de personnes ne compte pas moins de quarante pages; celui des monnaies en compte vingt. Par contre, certains autres nous paraissent notoirement trop courts. Dans les six pages consacrées à la famille, nous trouvons bien un exemple de divorce, mais nous ne savons si cette institution était reconnue par le droit catalan. Nous ne savons pas si, à côté du mariage religieux, la loi catalane reconnaissait comme la castillane le mariage civil et le concubinat. Le chapitre de la marine est aussi trop peu développé, et cependant D. Francisco de Bofarull, archiviste d'Aragon, a publié en 1898 une très intéressante étude sur la *Antigua marina catalana*.

Il nous est impossible de nous prononcer sur l'exactitude des milliers d'étymologies données par M. Balari. Ceux qui voudront avoir une idée de son érudition et de son goût pour la linguistique pourront consulter un petit volume intitulé *Poesia fósil* qu'il a publié à Barcelone en 1890. Au point de vue historique, et malgré la singulière méthode suivie par l'auteur, l'ouvrage de M. Balari sera consulté avec le plus grand fruit par tous ceux qui s'occuperont de l'histoire des institutions catalanes.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Paul SEIPPEL. **La Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle.** Ouvrage publié par un groupe d'écrivains suisses sous la direction de Paul Seippel, professeur à l'École polytechnique fédérale, avec nombreuses illustrations. F. Payot, éditeur à Lausanne, et Schmid et Francke, éditeurs à Berne, 1899-1900. 3 vol. gr. in-8°.

Au seuil du xx<sup>e</sup> siècle, des savants et des écrivains suisses ont senti le besoin de dresser le bilan de l'activité de leur peuple durant les cent ans qui viennent de s'écouler. Cette publication, dont nous avons transcrit le titre plus haut, n'a rien de commun avec les vulgarisations hâtives que, sous des titres analogues, on a publiées ces dernières années en différents pays. Son auteur, M. Paul Seippel, s'est adressé pour chaque sujet aux spécialistes les plus autorisés : nous avons là une œuvre d'un caractère scientifique et littéraire de premier ordre; c'est un véritable monument élevé par des écrivains patriotes à la gloire de leur pays.

L'ouvrage comprend trois divisions, qui embrassent chacune un volume : le premier volume est consacré à la vie politique, le deuxième à la vie morale, religieuse et intellectuelle et le troisième à la vie économique.

L'histoire politique a été traitée par MM. Th. Liebenau, archiviste à Lucerne, et Numa Droz, ancien président de la Confédération suisse.

M. de Liebenau a écrit en guise d'introduction à l'ouvrage entier un *Coup d'œil sur la Suisse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, sorte de tableau de l'ancien régime, un peu décousu peut-être, mais rempli de détails curieux sur la vie suisse d'alors, sur ses industries, sur son commerce, sur l'état de ses routes, sur ses auberges, etc.

Le travail de M. Numa Droz, le plus considérable de tous, raconte l'évolution politique de la Suisse au xix<sup>e</sup> siècle, depuis l'effondrement de l'ancien régime jusqu'à l'année 1900. Les grandes divisions de son sujet sont : période de l'invasion et de la tutelle de l'étranger (1798-1815); efforts que fait la Suisse pour se constituer en État, en secouant les oligarchies cantonales et en créant un pouvoir central fort et respecté (1815-1848); organisation de la Confédération suisse jusqu'à la promulgation de la Constitution actuelle (1848-1874); période contemporaine, avec ses tendances principales : accroissement du pouvoir central et prédominance des questions économiques et sociales.

Dans un travail de ce genre, qui vise avant tout à donner une « vue d'histoire à vol d'oiseau, » le difficile était d'être bref, sans sécheresse. Pour la Suisse, la chose est d'autant plus malaisée qu'il s'agissait de faire à la fois l'histoire de l'ensemble et celle de chaque canton, ou mieux encore de fondre en un tout harmonieux ces deux histoires. M. Numa Droz y a admirablement réussi; il porte les yeux partout à la fois et il ne perd jamais de vue les grandes lignes de son sujet. Avec cela, une forme aisée. M. Droz excelle à caractériser en quelques mots

lumineux une situation ou un caractère. En deux lignes, il fait un portrait parlant, celui-ci par exemple : « Stämpfli, avec de grandes quantités d'homme d'État, entre autres la netteté de vues, la décision, la persévérance, avait un fonds d'idéalisme aventureux. » Les considérations politiques sont sans doute ce qu'il y a de plus remarquable dans cette étude; à chaque ligne on sent l'expérience de l'homme qui a mis lui-même la main à la pâte. Ses réflexions politiques sont toutes à retenir. Je recommande particulièrement ce qu'il dit à la fin de son étude sur la démocratie suisse et sur la démocratie en général. On n'a rien écrit, que je sache, de plus fort depuis Tocqueville.

L'étude que le professeur Hilty, de Berne, a consacrée à l'*État actuel du droit public en Suisse* est une sorte de synthèse des institutions politiques de la Suisse. Étude fort malaisée à faire, car, en raison de son développement historique différent suivant les régions, la Suisse a un droit public compliqué, difficile à comprendre de ceux qui n'en ont pas fait une étude spéciale. M. H. répand largement la lumière sur ces questions plutôt ardues. Son esprit élevé, juste, compréhensif en fait ressortir toute l'importance humaine. Ailleurs qu'en Suisse, on trouvera profit à méditer ses réflexions sur le fédéralisme et sur le centralisme, sur le socialisme d'État, sur l'antagonisme qui se manifeste dans le droit entre l'esprit germanique d'orientation historique et l'esprit français rationaliste, systématique et uniforme, sur l'antagonisme politique et social des villes industrielles et des districts agricoles et ruraux. L'optimisme bienfaisant de M. H. se montre dans sa conclusion : « La Suisse, dit-il, doit montrer à l'univers comment un État libre peut adoucir par la liberté de profonds antagonismes et les faire peu à peu disparaître. »

*L'Organisation militaire de la Suisse* forme une étude prestement écrite par le colonel Secretan, de Lausanne. A côté de l'histoire des transformations des institutions militaires de ce pays depuis la légion helvétique de la République jusqu'au milieu de 1900, on trouve d'intéressants renseignements sur les mobilisations de 1831 et de 1838 (incident Louis-Napoléon), sur la campagne du Sonderbund, jugée au point de vue militaire, sur la mobilisation de 1870. M. Secretan n'est pas entièrement satisfait de l'organisation militaire actuelle de la Suisse; il en indique les défauts et les lacunes, et préconise des améliorations et des réformes.

Comme complément à ces études politiques sur la Suisse contemporaine, M. Rœthlisberger, professeur à l'Université de Berne, a écrit un travail sur le *Rôle international de la Suisse*. « La Suisse, dit M. R., est destinée, par sa position centrale entre les grands États de l'Europe occidentale, par le caractère polyglotte de sa population, par ses confessions diverses et par sa sagesse politique, à servir d'intermédiaire dans l'échange des biens intellectuels et des conquêtes idéales. » La chose est vraie, mais n'y a-t-il pas quelque exagération à ajouter que la tâche principale de la Suisse « consiste à prendre en main les intérêts supé-

rieurs de la communauté humaine » (p. 523)? Si la Suisse, en effet, a été quelquefois appelée à régler des conflits internationaux (affaire de l'Alabama, conflit franco-vénézuélien, chemin de fer de Lourenzo-Marquès), il ne s'ensuit pas qu'elle doive devenir dans le monde une cour arbitrale. Plusieurs des grandes œuvres humanitaires de notre siècle, comme la Convention de Genève, sont nées, il est vrai, sur le sol helvétique, et M. R. voit dans les bureaux des cinq Unions internationales à Berne, dont il fait l'histoire, un acheminement à ce rôle international plus complet qu'il appelle de ses vœux. Son étude se termine par un coup d'œil sur les colonies suisses à l'étranger, qui contient d'intéressants renseignements inédits.

Tel est le premier volume de cette publication.

Le deuxième volume comprend dix-neuf études qui se groupent sous les rubriques suivantes : l'École, l'Église, les Sciences, les Lettres, la Presse et l'Art.

Pour l'École, M. Hunziker, professeur à l'Université de Zurich, fait l'histoire des institutions pédagogiques de la Suisse allemande, et M. François Guex, directeur des Écoles normales à Lausanne, celle de la Suisse française. Le travail de M. Hunziker est fort complet et fort bien fait. Il montre que l'œuvre accomplie par les continuateurs des pédagogues de la Suisse allemande, Sulzer, Iselin, Pestalozzi et Usteri, est toujours importante, mais il reconnaît qu'actuellement « le mouvement ne part pas toujours de la Suisse; que le plus souvent la Suisse ne fait qu'emprunter aux peuples étrangers leurs innovations, dont elle perfectionne les détails par l'expérience et les applications pratiques. »

L'étude de M. François Guex est moins fouillée; c'est un exposé rapide qui révèle chez son auteur un esprit moins spéculatif que celui de M. Hunziker, avec des tendances plus pratiques (cette remarque on peut la faire dans cet ouvrage pour presque tous les travaux des écrivains allemands, qui sont, en général, plus originaux et plus riches en faits, mais moins bien exposés que les travaux français). Au lieu de ramener à l'unité les tendances pédagogiques de la Suisse française, M. G. les étudie séparément dans chaque canton, Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, le Jura bernois et le Valais français, passant tour à tour en revue les écoles enfantines, les écoles primaires et secondaires, les collèges et les Universités.

Les quatre travaux consacrés à l'Église sont conçus chacun en un esprit différent; M. Gaspard Descurtins, un des chefs de la jeune école catholique en Suisse, a tracé du *Catholicisme suisse* un tableau qui n'est pas exempt de partialité. C'est même le seul travail de l'ouvrage auquel on puisse adresser ce reproche. M. Descurtins n'approuve point les tendances rationalistes qui, au cours du siècle, se sont manifestées au sein de l'Église; il n'aime pas le Père Girard, et il le laisse même un peu trop voir. Par contre, tous les ecclésiastiques qui ont travaillé en Suisse au réveil de l'esprit ultramontain sont comblés de louanges. Malgré sa partialité, cette étude n'en est pas moins intéressante; riche

en faits, elle trace pour la première fois l'histoire de ce mouvement catholique suisse, dont les chefs, Wessenberger, Goldlin, Geiger, Gugler, Widmer, Greith, sont en général peu connus. Un petit travail, dû à la plume de l'évêque vieux catholique Herzog, esquisse l'histoire du mouvement catholique libéral de 1874; cette étude sert, sur bien des points, de correctif aux assertions de M. D.

Pour le protestantisme, nous avons deux études, l'une du professeur Blösch, de Berne, consacrée à la Suisse allemande, l'autre du professeur Frommel, de Genève, consacrée à la Suisse française. Ces deux travaux sont également conçus dans un esprit assez différent; l'un (celui de M. Blösch) est plutôt favorable au mouvement libéral, tandis que les sympathies de M. Frommel vont à la tendance orthodoxe. Pour ce dernier, le phénomène le plus important du protestantisme au XIX<sup>e</sup> siècle est le mouvement dit du « Réveil. » Les pages qu'il a consacrées à ce sujet sont à lire. À remarquer aussi un beau portrait d'Alexandre Vinet, théologien.

De science proprement suisse, il n'en existe pas. Aussi, dans son *Tableau des sciences physiques et naturelles en Suisse*, M. le professeur Studer, de Berne, s'est-il borné à montrer « dans quelle proportion et de quelle manière les savants de la Suisse ont pris part à la construction de l'édifice scientifique local et universel, et quand et comment ils se sont trouvés à la tête du mouvement. » Cette étude est fort attachante, surtout la partie qui traite de la science des glaciers, de celle des lacs et des habitations lacustres, car c'est dans ces sciences que les Suisses ont pu prendre parfois la direction du mouvement scientifique au XIX<sup>e</sup> siècle.

M. Meyer de Knonau ne disposait que de peu de place pour esquisser l'histoire des sciences historiques de la Suisse; aussi son étude paraît-elle un peu sèche. On se demande si M. M. n'eût pas été mieux inspiré en laissant de côté les talents secondaires, car à vouloir citer tous les historiens suisses, son travail parfois dégénère en une pure nomenclature. Les bonnes pages de cette étude sont celles qu'il a consacrées à Jean de Müller et à ses continuateurs, à l'histoire de la fondation et du développement de la Société d'histoire suisse et surtout à la question des origines de la Confédération suisse. Ce travail est appelé à rendre des services, car c'est le premier essai d'une historiographie de la Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle.

*L'histoire de la littérature de la Suisse allemande au XIX<sup>e</sup> siècle*, que M. O. Fässler, de Saint-Gall, esquisse dans cet ouvrage, est aussi une chose nouvelle. Après avoir passé en revue tous les écrivains de la Suisse allemande, M. F. fait la même constatation que M. Philippe Godet, qui écrit *l'histoire de littérature de la Suisse française*, à savoir que les purs artistes littéraires sont rares en Suisse. « Rien n'est plus éloigné de l'esthétique de l'art pour l'art que notre littérature, dit M. Philippe Godet, elle vise constamment à l'action morale; partout nous la retrouvons, sinon grave et dogmatique, du moins

sérieuse et chaste. Partout et toujours s'affirment ou du moins se devinent le souci des grands intérêts humains, l'autorité de la conscience et la passion d'être utile. C'est l'âme protestante qui s'exprime dans cette littérature : elle s'impose le devoir d'être saine et bienfaisante. Il n'est pas jusqu'à tel romancier contemporain, comme M. Édouard Rod, qui, tout détaché qu'il paraisse des austères traditions du pays natal, ne trahisse encore de la façon la plus significative la constante préoccupation des problèmes vitaux, ce goût de l'analyse morale auquel ses ouvrages doivent leur meilleur succès. »

On ne lira pas sans profit, dans l'étude de M. Godet, qui est une des meilleures de cette publication, ses jugements aussi justes que finement exprimés sur Benjamin Constant, Sismondi, M<sup>me</sup> Necker de Saussure, Töpffer, Vinet, Juste Olivier, Amiel, Victor Cherbuliez, Édouard Rod, etc.

La *littérature de la Suisse italienne*, par le professeur Chiesa de Lugano, et la *Littérature rhéto-romane*, par M. Gaspard Descurtins, complètent cette esquisse du mouvement littéraire de la Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le travail sur la *Presse suisse*, par M. Gaspard Vallette, rédacteur à Genève, est aussi une œuvre vraiment neuve ; on avait bien quelques esquisses sur les débuts du journalisme dans la Suisse allemande (Dr Burckhart, Dr Strickler, M. Th. Curti), mais son histoire manquait encore.

En comblant cette lacune, M. Vallette n'a pu, dans les quinze pages qu'il lui consacre, que tracer les grandes lignes du sujet, « grouper, comme il dit, quelques notes succinctes sur ceux des journaux suisses que leur mérite, — ou leur bonne fortune, — a fait survivre à la foule des trépassés. » M. Vallette montre que les journaux suisses, petites feuilles locales à l'origine, qui sont devenus peu à peu des organes nationaux et même pour quelques-uns des organes internationaux, ont tous le même caractère : « Presse honnête et désintéressée, dit-il, mais non brillante et amusante. Son rôle dans notre siècle fut honorable plutôt qu'éclatant, et ceux qui ont écrit ces journaux ont eu plus de conviction et de probité que de génie littéraire... La presse d'ailleurs, souvent ardente et emportée par ses polémiques, n'a jamais cessé d'être unie dès que l'intérêt patriotique est en jeu. »

Les six chapitres sur l'Art suisse sont parmi les plus intéressants de cette publication. Le premier, celui de M. le professeur Rahn, de Zurich, donne quelques notes suggestives sur la *Conservation des monuments historiques* et sur les *Études de l'art ancien au XIX<sup>e</sup> siècle*. Après M. Rahn, M. Philippe Godet esquisse l'*Histoire des arts plastiques dans la Suisse française*, travail tout nouveau dont les matériaux jusqu'alors étaient restés épars dans des ouvrages spéciaux et des monographies. Sur la vieille école genevoise, sur les origines de la peinture alpestre, sur les peintres neuchâtelois et vaudois, sur les nouvelles tendances et sur l'avenir de la peinture suisse, M. Godet a écrit des pages aussi instructives qu'attrayantes.

C'est M. Charles Brun, conservateur du Cabinet fédéral des estampes, qui a tracé le tableau des *Arts plastiques dans la Suisse allemande*, dont l'histoire aussi restait encore à faire. Deux études sur la *Musique dans la Suisse allemande* (A. Niggli) et sur la *Musique dans la Suisse française* (F. Held) terminent ce deuxième volume.

Le troisième volume, qui traite de l'histoire du travail et de la vie économique du peuple suisse, est peut-être le plus intéressant. Il est en tout cas le plus neuf; les études sur l'agriculture (professeur Chuard, de Lausanne), sur l'industrie et le commerce (Dr Wartmann, de Saint-Gall), sur les finances (professeur Vogt, de Zurich), sur les classes ouvrières et le socialisme suisse (Th. Curti, conseiller national, Saint-Gall), sur le mouvement coopératif (Dr Hans Müller, Saint-Gall), sur les voies de communications (Dr A. Georg, Genève), sur l'hygiène (Dr Jordy, de Berne) et sur les œuvres philanthropiques (Th. Secretan, de Lausanne), toutes ces études, d'un caractère fort spécial, sont faites pour la première fois.

C'est une histoire singulièrement instructive que celle qui nous raconte comment ce petit pays, sans richesses minières, avec un sol qui n'est pas partout fertile, sans voies d'accès faciles, avec le désavantage énorme que créent des frontières entièrement continentales, a pu devenir, grâce au labeur, à la patience et à l'ingéniosité de ses habitants, un des principaux centres industriels de l'Europe. A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, les seules industries de la Suisse étaient les toiles et les dentelles de Saint-Gall, les soieries de Zurich, les cotonnades de Glaris, les pailles tressées d'Argovie, les soieries de Bâle, l'horlogerie de Genève et du Jura. Dès la chute de Napoléon, la grande industrie s'implante avec les filatures mécaniques et bientôt après les ateliers pour la construction de machines, qui sont une des richesses du pays. M. Wartmann nous apprend que c'est en Suisse qu'existèrent les premiers ateliers du Continent pour la construction des bateaux à vapeur.

Cette histoire du travail est suivie d'une histoire des fêtes et des manifestations les plus caractéristiques de la vie nationale. M. Édouard Rod a écrit une agréable étude sur la *Suisse pittoresque* et M. Henri Dübi une histoire de l'*Alpinisme*. M. Bühler, de Berne, retrace la physionomie des fêtes nationales et des *Festspiele*, représentations de drames historiques pour les grands anniversaires de l'histoire des cantons et des villes. En opposant le *Bon vieux temps* à la *Vie moderne*, M. Günther, pour la Suisse allemande, et M. Alfred Godet, pour la Suisse française, soulignent mieux encore les transformations qui se sont accomplies dans les campagnes et dans les villes au cours de ce siècle. Récapitulant enfin l'œuvre du peuple suisse, telle que l'ont exposée ses collaborateurs, M. P. Seippel, l'éditeur de l'ouvrage, montre dans une étude finale l'état de la Suisse en 1900.

Dans une œuvre aussi considérable, à laquelle ont collaboré des hommes d'origine, de tendances et d'opinions politiques et religieuses si opposées, il ne pouvait se faire moins que des divergences ne se



manifestassent. Nous en avons déjà signalé quelques-unes. Elles sont parfois assez vives pour qu'on se heurte à des contradictions. L'incident Strauss à Zurich, par exemple, y est raconté trois fois et à des points de vue différents. Il y a aussi des répétitions : quelques auteurs ont repris l'histoire de certains événements politiques, faisant ainsi double emploi avec l'histoire de Numa Droz. Entre tous ces travaux, enfin, il y a des inégalités pour la forme ; si ceux des Suisses français sont en général bien écrits, on n'en peut pas toujours dire autant de ceux des Suisses allemands, moins bien composés. Il est vrai que ces derniers, nourris de faits, sont parfois plus originaux.

Ces imperfections s'effacent lorsqu'on considère l'ensemble. Nulle part on n'avait encore fait une œuvre semblable, aussi littéraire et aussi scientifique et qui revête en même temps un caractère populaire. D'une typographie irréprochable, sur beau papier, richement illustrée de dessins et de gravures documentaires (portraits, vues de villes, reproductions de vieilles estampes, de caricatures, etc.), elle a exigé de ses collaborateurs, — éditeurs et auteurs, — beaucoup d'esprit de sacrifice. Ce qui l'a inspirée, évidemment, c'est le sentiment patriotique, qui a aussi atténué les divergences qui devaient naître forcément avec des collaborateurs si divers. Et ce patriotisme, si on le sent partout circuler dans cette œuvre, on ne le voit nulle part s'étaler en déclamations. Même quand ils décrivent les branches d'activité où leurs compatriotes se sont surtout distingués, — les sciences morales et politiques, les œuvres philanthropiques, l'éducation, — les auteurs de cette publication conservent un ton simple et mesuré.

Cet ouvrage fait le plus grand honneur au peuple qui l'a conçu et mené à bien.

Antoine GUILLAND.

---

**Encyclopédie municipale de la ville de Paris**, publiée sous la direction de M. Léon MARTIN. Paris, Neger-Reeb, 1902. In-4°, 2472 pages et plans, accompagnés de texte non paginé.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les dictons populaires proclamaient Paris une ville exceptionnelle : « Paris sans pair. » A son tour, Charles-Quint déclara que Paris n'était pas une ville, mais un monde. Or, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ce « monde » a, pour le moins, doublé ; son étude est devenue complexe à tel point que, même en se restreignant à l'administration municipale, M. Martin n'a pas eu tort d'y voir matière à encyclopédie. Mais un tel mot implique aussi l'idée de pluralité, sinon de sujets, du moins de volumes, et le grave défaut du présent ouvrage est de se présenter à nous sous la forme d'un tome unique, de plus de 2500 pages, dont le poids est énorme et le maniement tout à fait incommodé. Dans son Avertissement, M. M. considère comme un avantage ce « groupement en un seul volume ; » nous craignons que la plupart

de ceux qui auront à remuer cette masse énorme de papier ne partagent pas sa manière de voir.

La repartition en plusieurs tomes était pourtant aisée; on en jugera par l'énumération des grandes divisions de l'ouvrage : Introduction historique; — organisation générale; — assistance publique; — l'enseignement primaire; — les travaux de Paris; — les pompes funèbres; — dons et legs; — service des beaux-arts; — les mairies; — la statistique et la démographie; — état civil; — les cimetières; — les cultes; — l'approvisionnement, l'alimentation; — le domaine et les concessions; — le mont-de-piété; — les moyens de transport; — la préfecture de police; — les finances municipales; — les contributions directes; — les contributions indirectes; — les taxes de remplacement; — plans d'arrondissements. Cette classification n'apparaît pas comme très méthodique; elle semble plutôt due au degré d'activité qu'ont apportée les distingués collaborateurs de M. M. dans la rédaction des chapitres qui leur étaient confiés; mais une bonne table reliant toutes les parties de l'œuvre, le dommage n'est pas grand. De plus, à la différence des autres encyclopédies, qui affectent toujours la forme des dictionnaires, celle-ci a pu être élaborée rapidement et donner un état aussi consciencieusement exact qu'il était possible de l'administration municipale de Paris en l'année 1900, chaque mouve ayant été étudié et décrit par ceux-là mêmes qui le font mouvoir.

La partie historique est représentée par une « Introduction historique » due à M. Lucien Lambeau, dont les érudites communications à la Commission du Vieux-Paris sont fort appréciées des historio-graphes parisiens. C'est, en 114 pages, le tableau si souvent fait déjà de Paris à travers les âges, de ses développements, de ses malheurs et de ses gloires; M. L. a parfaitement réussi à y être précis, ému, vibrant; il l'a complété par une liste chronologique des hauts fonctionnaires de l'administration parisienne, où nos préfets actuels trouveront les noms de leurs prédécesseurs jusques et y compris « Mommol, préfet en 584. » On n'en voudra pas à M. L. de n'avoir pas remonté plus haut.

Quant à la partie administrative, outre que c'est de l'histoire pour demain, elle contient, sur l'origine des divers services municipaux, maints renseignements dont l'historien peut déjà faire son profit; parfois même, on y rencontre de véritables Mémoires sur les faits du passé; nous n'en voulons pour exemple que cette statistique si curieuse de ce que les révolutions de Paris ont coûté à la caisse municipale (p. 2128 et suiv.).

Espérons que M. Martin voudra tenir à jour, par des suppléments périodiques, son *Encyclopédie municipale*; il serait regrettable qu'une œuvre aussi importante, aussi honorable, s'arrêtât sans lendemain au seuil du xx<sup>e</sup> siècle.

Fernand BOURNOX.

**Le colosse aux pieds d'argile.** Étude sur l'Angleterre, par Jean DE LA POULAINÉ. Paris, Plon, 1899. 4 vol. in-12, VIII-294 pages.

S'il était nécessaire d'appliquer un violent réactif aux admirations trop vives que certaines gens témoignaient hier encore pour l'anglo-saxonisme, on l'eût trouvé peut-être dans le livre de M. de la Poulainé, probablement un pseudonyme. Par malheur, ce livre, si négligemment écrit que l'on croirait parfois avoir sous les yeux une traduction médiocre<sup>1</sup>, garde trop, de la première à la dernière page, l'allure d'un pamphlet; et l'auteur n'a pas assez compris que, lorsqu'on entreprend de remonter l'opinion courante, il convient d'appuyer sa propre thèse d'une forte documentation. La tâche est moins difficile qu'il ne se le figure. M. de la P. soutient à tort que la presse anglaise dissimule obstinément tout ce qui risque de nuire au prestige du pays. Car, sans avoir nous-même habité l'Angleterre, comme l'auteur de ce livre, la lecture attentive des publications anglaises nous avait amené presque aux mêmes conclusions sur la plupart des chapitres qu'il traite<sup>2</sup>. Nous savions que l'armée anglaise n'a pas la fermeté d'organisation que l'on supposerait à première vue de ses superbes régiments; que la discipline y pèche par excès d'indulgence, vu le danger où se trouvent les chefs de provoquer des désertions, d'autant plus embarrassantes à découvrir ou réprimer que le déserteur volontiers s'engage dans un autre corps pour toucher à nouveau le shilling du roi et pour obtenir une nouvelle prime d'enrôlement. Nous savions que, dans la

1. L'auteur emploie même des mots anglais ou des expressions qu'il francise sans nécessité, comme s'il avait oublié sa langue : p. 56, *squateur*; p. 116, *detrimental*; p. 127, *malcontents*; p. 138, *benevolence*; p. 154, 260, *origina-teurs*; p. 172, « nous ne travaillons plus à coups de pouce, » etc. P. 49, aussi, est-ce par erreur ou exprès qu'il écrit *plutocrate* au lieu de *ploutocrate*?

2. Il s'en prend surtout à la presse conservatrice (p. 252, 275). C'est une erreur flagrante. Le plus tory des *magazines*, le *Blackwood's*, la plus conservatrice des revues, la *Quarterly*, sans parler du journal patriote par excellence, le *Times*, nous ont souvent fourni des renseignements qui confirment ou dépassent ceux de M. de la P. Au contraire, d'une façon générale, nous avons plus d'une fois regretté que les articles sérieux des grandes revues anglaises ne fussent pas mieux connus et analysés en France. Pour nos affaires récentes d'Égypte et du Soudan, par exemple, on eût retrouvé dans ceux qui ont paru depuis quinze ou vingt ans une masse d'informations et d'aveux précieux à recueillir, comme si les confidents des ministres anglais, sachant que leurs paroles ne seraient point ébruitées au dehors, ne se faisaient aucun scrupule de s'exprimer à cœur ouvert. — Quand Villebois-Mareuil, au Transvaal, écrivait sur son *Carnet de campagne* : « Il y aurait gros à parier, si l'expérience était poussée jusqu'au bout en ses dernières conséquences, qu'on découvrirait une fissure à cette fameuse marine anglaise » (p. 187), son opinion était plus justifiée qu'il ne croyait. L'Angleterre avoue maintenant qu'au moment où elle nous obligeait d'évacuer Fashoda, parce qu'elle se disait la plus forte et sans se soucier autrement du droit, son artillerie manquait de munitions.

marine, on s'occupe plus du matériel que du personnel, et que l'ardeur des officiers pour les études scientifiques laisse quelquefois à désirer. Nous savions aussi combien est routinier le commerce anglais; combien on exagère l'activité du négociant que les Américains n'hésitent pas à taxer de paresse et d'indolence; combien, sous le couvert d'une égalité de façade dont on est dupe en France, il se cache de privilèges sociaux et d'esprit de caste<sup>1</sup>; combien superficielle est l'instruction du grand public et quel dédain secret on témoigne encore dans les collèges anglais pour la culture moderne, les langues vivantes et les sciences; combien extérieure également est la moralité courante, etc. Ce sont là choses que tout le monde saurait, ou dont tout le monde conviendrait, si nous ne nous étions forgé une Angleterre de fantaisie, à cause de notre goût pour ses institutions libérales, où il entre d'ailleurs plus d'apparat que de réalité. Mais il faut aussi se garder scrupuleusement d'exagérer, de se flatter qu'on n'ait devant soi qu'un *colosse aux pieds d'argile*. Il y a quarante ans, nous lisions déjà, sur les bancs d'un collège universitaire, une certaine *Angleterre telle qu'elle est*, en deux gros volumes, dont l'auteur, notre professeur d'anglais, écrivait dans le même esprit de dénigrement systématique et d'indignation contre un prestige excessif que M. de la P. Le livre a disparu, jusque de l'étalage des bouquinistes; et l'Angleterre n'a pas, que nous sachions, beaucoup rétrogradé de sa situation d'alors : loin de là. C'est que, malgré ses vices et ses abus, la civilisation anglaise comporte un fond de solidité qu'il faut savoir mettre en évidence. L'Angleterre n'est pas invulnérable, elle le sait; mais elle ne paraît guère sur le point de s'affaïsser en plein triomphe. Son armée est insuffisante, trop peu nombreuse pour une guerre européenne continentale; mais c'est fort heureux pour nous, disait le maréchal Bugeaud, parce que ses troupes sont ordinairement de premier ordre<sup>2</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, nos navires valaient mieux que les siens et nos officiers étaient plus instruits, ce qui ne nous a pas empê-

1. M. de la P. reproche amèrement aux Anglais de n'ouvrir les écoles où se recrutent les cadres de l'armée et de la marine qu'à des jeunes gens choisis en raison de leurs attaches de famille. Ce n'est, certes, ni libéral ni démocratique. Mais il est juste de rappeler que la grande démocratie américaine n'ouvre les portes de West-Point qu'aux jeunes gens patronnés par des politiciens, ce qui n'est ni plus libéral ni plus égalitaire.

2. M. Georges Noblemaire a consacré quelques pages excellentes aux officiers anglais dans son charmant volume sur l'Inde. D'un autre côté, le plus chauvin des écrivains anglais, M. Rudyard Kipling, a peint merveilleusement le caractère du soldat, sans dissimuler même ses hésitations sur le champ de bataille ni les risques de panique effroyable qui peuvent l'emporter. Son récit pittoresque des *Drums of the Fore and Aft*, où il montre les troupes novices hésitant au début d'une action, les yeux fixés anxieusement sur les vieux chefs qui ont déjà subi l'épreuve du feu, se trouve curieusement appuyé par les lettres inédites de Lord Wantage sur la bataille de l'Alma, lettres analysées dans la *Revue d'Édimbourg* de janvier 1902 (cf. p. 31).

chés d'avoir fréquemment le dessous ; et il serait encore dangereux de laisser croire que nous pouvons combler la différence numérique des flottes par un surcroît de mathématiques dans le cerveau de nos officiers<sup>1</sup>. L'instruction du public est moins générale que la nôtre ; mais les gens, même du monde, qui ont vraiment profité de leur passage à l'Université, ont plus de savoir classique, de culture foncière que chez nous. Toutes ces critiques demanderaient à être mises au point. Il y a, dans ce petit volume, des exagérations palpables. Nous connaissons, quoi que dise l'auteur, par exemple sur le chapitre des langues vivantes, plus d'Anglais aptes à parler ou écrire le français que de Français à comprendre l'anglais ; et les grandes revues d'outre-Manche, qui ressemblent à notre *Journal des Savants*, renferment constamment de longues citations d'écrivains français, parfois même allemands et italiens, outre de copieux extraits de grec et de latin, sans la moindre traduction. M. de la P. reproche aux Anglais leur prétention de nous avoir révélé le charme de l'architecture gothique (p. 30) ; il est cependant positif que nous n'avons guère commencé de l'apprécier que sous la Restauration et vers 1830, et, qu'au moment où la *Quarterly* publiait l'article qui scandalise tant notre auteur, la critique qu'elle adressait aux Français, vers 1820, d'ignorer les trésors de leur architecture nationale, ne manquait pas de justesse<sup>2</sup>.

1. Il est fort à croire qu'en temps de guerre les meilleures qualités de l'officier de marine seront toujours le nerf, l'audace et le courage de la responsabilité. La conduite de l'amiral Tegetthof à Lissa en offrirait la preuve. Et les Anglais ne se cachent pas de compter là-dessus vis-à-vis de nous. M. de la P. insiste sur la déféctuosité du tir dans la marine anglaise (p. 236-240) ; mais nous lui rappellerons qu'à la bataille de Santiago 130 à 150 coups seulement sur 6,000 auraient, dit-on, porté contre l'escadre espagnole et suffi à la détruire. Le cas de l'amiral Tryon, qu'il cite comme un exemple d'incapacité notoire (p. 252), n'est pas apprécié correctement. Tryon, comme tous les officiers qui ont débuté dans la marine à voiles, conservait le dédain de la vapeur. L'amiral Jurien de la Gravière a signalé la même antipathie naturelle chez nos vieux amiraux. C'est pourquoi Sir George Tryon ignorait les conditions de giration des navires à vapeur, de même que beaucoup de capitaines, récemment, ignoraient si leur hélice était *dextrorsum* ou *sinistrorsum*, encore que ce détail importât grandement à la conduite du navire. Aujourd'hui, les jeunes officiers seraient trop dédaigneux plutôt de la voile, oubliant les services qu'elle peut continuer de rendre à la marine de commerce, si la pratique mondaine du *yachting* ne la maintenait en honneur. Mais, de toute façon, les très bons manœuvriers sont toujours rares, et le moyen de les encourager n'est pas de critiquer à outrance leurs moindres défaillances, comme le font nos journaux. Nelson convenait lui-même qu'il n'eût jamais gagné les batailles d'Aboukir et de Copenhague, livrées sur des bas-fonds, si l'amirauté anglaise lui avait tenu rigueur chaque fois que, en temps de paix, il touchait ou jetait son navire à la côte. Et c'est aussi bien l'avis de l'amiral Jurien de la Gravière ou du commandant Mahan. Cf. Mahan, *Life of Nelson*. Londres, Sampson Low, 2<sup>e</sup> éd., 1899, p. 16.

2. Cet article a paru dans le n° 49 de la *Quarterly*. — Prenez le tableau du *Sacre*

Souhaitons que, désormais, les écrivains sérieux, documentés, nous montrent l'Angleterre contemporaine dans ses mœurs et son développement actuels, sans rien exagérer ni dissimuler de ses tendances ou de ses aspirations. Nous ne devons ni nous effrayer de sa puissance ni l'admirer sur parole d'autrui, comme l'ont fait naguère tant de Français, de Diderot à M. Jules Lemaitre. Les Anglais sont les premiers à railler doucement notre travers d'anglomanie excessive. Hayward s'étonnait des engouements de Taïue, comme M. Bodley ridiculise ceux de M. Demolins; et cela témoigne, du moins, que nos voisins ne se font pas toujours sur eux-mêmes les illusions vaniteuses que prétend relever si sévèrement M. de la P. Nous en aurons bientôt de nouvelles preuves; car, la guerre du Transvaal une fois terminée, nous assisterons sûrement à un étalage de confessions aussi sincères qu'amusantes pour la galerie. Le malheur est que, chez les Anglicans, la confession n'oblige point à restituer, et, moins encore que dans le catholicisme, elle ne préserve de succomber aux futures tentations.

---

L. BAMBERGER. **Studien und Meditationen.** Berlin, Rosenbaum et Hart. In-8°, 463 pages.

Louis Bamberger a publié, peu de temps avant sa mort, un volume intitulé : *Études et Méditations*. C'est un recueil d'articles parus pour la plupart dans la *Nation* de 1863 à 1898. Ce dernier volume de 463 pages forme le tome I des œuvres complètes de Bamberger. Les tomes II, III, IV et V ont paru chez Rosenbaum et Hart en 1894, 1895, 1896 et 1897.

Le recueil débute par une série de sept articles publiés en décembre de 1888 à 1896 dans la *Nation* et que Bamberger appelle : *Lettres de Noël*. Ces articles (*l'Art de donner; Quelques mots sur le style épistolaire; Une lettre de Noël; Des toasts; Questions posées aux étoiles; De quelques formes de la sociabilité; De l'âge*) révèlent un causeur charmant; Bamberger sait toucher d'une main légère aux problèmes moraux et sociaux les plus graves de notre temps, au milieu de ses propos les plus enjoués; il rappelle Heine; comme lui, il est fils de cette région rhénane où la bonhomie est alliée à tant de finesse. L'âge, l'expérience, une culture cosmopolite, l'étude qu'il a pu faire des mœurs de deux grandes nations, les comparaisons qui s'imposent à son esprit donnent au moindre jugement de Bamberger une autorité particulière. Sous l'homme du monde perce l'homme politique, le tour aimable et fami-

*de Napoléon*, par David : vous constatez aussitôt combien soigneusement, dans le décor de la cérémonie, on a dissimulé toute l'ornementation gothique de l'édifice. Nous ne croyons pas que ce soit un artifice du peintre; il est probable que les yeux de l'Empereur et de sa cour préféraient ici des cintres de carton aux ogives de pierre.

lier n'exclut pas çà et là quelque trait mordant à l'adresse d'un adversaire politique ou d'un héros de la mode. Jamais sa verve n'a plus d'éclat que dans ces bordées inattendues. Peut-être jouissons-nous d'autant plus de son ironie que ce sont les Allemands qui en paient tous les frais. Il se moque de leur manie des titres, de « ces Excellences qui pullulent comme les lapins, » de leurs fautes de goût, jusque dans les réceptions brillantes d'un Bismarck (p. 98), il tourne en ridicule leur manque de tact et de tenue et va jusqu'à dire que la « politesse du cœur manque aux Allemands » (p. 98). Nous n'en sommes que plus sensibles à l'hommage que l'écrivain rend à la France, à sa sociabilité, au charme des relations mondaines ; en France, on sait offrir « des fleurs et des bonbons aux femmes et aux enfants ; » les Français ont le don de l'éloquence, l'art de recevoir, celui de causer ; ils brillent au premier rang comme épistoliers, « c'est le peuple le plus aimable du monde » (p. 255). Est-ce à dire qu'il ignore les défauts, la vanité et la légèreté françaises ? Il les voit et les raille, mais sans amertume ; il est surtout séduit par les qualités brillantes et solides d'un peuple « qui a façonné depuis deux siècles les fonctions du cerveau européen » (p. 286). Il engage plaisamment ses compatriotes à renoncer à régner par la mode, « à habiller, à coiffer, à régaler et à amuser » les autres nations (frisieren, regalieren, amusieren) (p. 288). A chaque page, quelque réminiscence littéraire, quelque citation nous rappelle cette sympathie de l'auteur pour la France ; plusieurs des articles dont il nous reste à parler sont consacrés exclusivement à la France ou à son influence, et, dans presque tous, il est question d'elle.

*Origine et fin de l'engouement pour la France aux bords du Rhin*, tel est le titre d'un essai paru en 1861 dans les études démocratiques ; Bamberger a puisé aux sources, il nous retrace le siège de Mayence et s'attache surtout à montrer l'état d'esprit des assiégés tout prêts à passer à l'ennemi.

L'article suivant : *la Colonie allemande à Paris*, extrait du *Paris-Guide* de l'Exposition de 1867 nous fait un tableau amusant des éléments germaniques de la Société parisienne d'alors ; la plus large place est faite à la corporation des balayeurs, qui comptait plus de 3000 Hessois ; l'industrie, la finance, la science, la musique, la politique, la littérature se trouvaient représentées par des noms illustres qui avaient trouvé droit de cité à Paris, « grâce à cette hospitalité du cœur, à cette bonté naïve dont le mérite suprême consiste à s'ignorer et que nul peuple ne témoigne aux étrangers à l'égal du peuple français. » N'y a-t-il pas quelque malice à publier en 1898 un éloge si vrai en 1867 ? Parmi les articles qu'il nous reste à citer, quatre traitent de questions qui touchent la France et qui y ont trait parfois d'une manière douloureuse.

Dans *l'Empire et la Science* (paru dans la *Gazette* d'Augsbourg, 17 et 22 juillet 1872), Bamberger retrace l'histoire de l'École allemande de Rome ; il propose comme un modèle l'organisation de l'École fran-

caise et demande la création pour l'Allemagne d'une École d'Athènes. Ce vœu est aujourd'hui réalisé. Dans un article sur les *Modernes* (*Nation*, juillet, 1892), il montre l'échange d'idées entre la France et l'Allemagne, celle-ci répondant par Schopenhauer, Wagner, Nietzsche, Ibsen et le socialisme d'État au réalisme, au naturalisme, à l'impressionnisme, au « plainairisme » dans l'art et la littérature importés de France. La philosophie et la musique sont comme deux « ares-en-ciel » entre les deux pays, et Bayreuth est un « Anti-Cronstadt. »

Dans l'article intitulé : *Il y a vingt-cinq ans* (*Nation*, 18 et 25 janvier 1896), Bamberger raconte ses souvenirs personnels de 1870. Le récit des dernières semaines passées à Paris avant la déclaration de la guerre, son retour en Allemagne, la part directe qu'il a prise aux événements sont d'un intérêt poignant. Peut-être est-il difficile de se défendre de quelque surprise à la vue de la désinvolture avec laquelle Bamberger quitte un pays où il avait vécu vingt-cinq ans pour y revenir avec l'armée ennemie triomphante. Le lecteur, qui s'efforce de demeurer impartial, lira avec un intérêt extrême tous les détails que Bamberger donne sur Bismarck et son attitude à cette date.

Dans *France et Russie* (*Nation*, 26 septembre 1896), Bamberger juge la nouvelle alliance comme un accord sans doute éphémère, comme toutes les alliances, anormal à coup sûr et imprévu. « C'est l'Allemagne qui a réveillé l'ours blanc, dit-il, et c'est la France qui le mène en laisse. »

Les autres articles, sans avoir la même étendue ni la même portée que ceux dont nous venons de parler, touchent à la politique et au journalisme : *la Politique gâte-t-elle le caractère?* (*Tribune*, mars 1882), *Indiscretions politiques* (*Nation*, 13 octobre 1883), *le Vrai parti militaire* (*Nation*, décembre 1883). Dans ce dernier essai, Bamberger nous dit que le vrai parti militaire ce sont les journalistes; c'est eux qui alimentent et entretiennent les haines, de parti à parti, de peuple à peuple. Il termine en demandant 364 jours de trêve par an, il propose aux journalistes de désarmer, de cesser leurs injures et de réserver pour un seul jour leurs invectives, quittes à reprendre le lendemain l'œuvre pacificatrice, « toutes les Nations ayant leur lot d'humaines vertus et de défauts humains. »

Arrêtons-nous sur cette pensée haute et sereine, qui peint si bien notre auteur; il était de ceux qui rendent justice aux qualités de ses adversaires et tâchent de comprendre leurs défauts mêmes. Nous avons vu en quels termes il parlait de la France. Lui en voudrions-nous d'avoir montré parfois sur ce point un optimisme que les derniers événements n'ont pas justifié?

Dans *Un vade-mecum pour les sujets des principautés allemandes* (tiré des *Deutsche Jahrbücher* de 1864), Bamberger parle du livre de Kapp *Sur le trafic des soldats livrés à l'Amérique par les souverains allemands* (Berlin, 1861). Avec quelle chaleur le jeune publiciste loue l'œuvre patriotique de l'écrivain. Il le recommande à toutes les familles comme



un livre d'édification ; dans le miroir du passé, « l'âme plate et invulnérable du philistin » peut voir le présent. L'horreur et la répugnance de Bamberger pour ces souverains allemands aux intérêts mesquins, aux vues étroites, aux manœuvres cupides nous semble aujourd'hui comme un pressentiment prophétique d'un état de choses nouveau. Il écrivait en 1892, dans la *Nation* : « L'antisémitisme n'a guère d'avenir en France ; avec leur aimable conception de la vie, les Français ne sauraient trouver goût, à la longue, au devoir *moral* qui consiste à empoisonner l'existence du prochain. »

A. F.

Édouard SAYOUS. **Histoire générale des Hongrois.** Nouvelle édition. Budapest, librairie de l'*Athenaeum* ; Paris, Alcan. 4 vol. in-8°.

I. KONT. **La Hongrie littéraire et scientifique.** Leroux, 1896.

— **Histoire de la littérature hongroise.** Alcan, 1900.

Tous ceux de nos lecteurs qui s'occupent de l'Europe orientale connaissent l'*Histoire générale des Hongrois* de notre regretté collaborateur et ami Édouard Sayous. Il avait consacré à cet important ouvrage dix années de sa laborieuse jeunesse ; il avait pris la peine d'apprendre le hongrois, sans maître. Il ne comptait guère sur le succès de son livre ; il l'édita à ses frais et ne le fit tirer qu'à six cents exemplaires<sup>1</sup>.

Cependant, de bons juges l'apprécièrent. Sur la recommandation de Saint-René-Taillandier, fort compétent en ces matières, l'Académie française lui décerna un prix de trois mille francs. L'Académie hongroise, la société Kisfaludy admirent l'auteur au nombre de leurs correspondants. Au bout de quelques années, l'ouvrage était complètement épuisé. Je pressai à diverses reprises Sayous d'en donner une nouvelle édition ; il hésitait à réimprimer le livre purement et simplement ; d'ailleurs, il ne se voyait point d'éditeur.

Cet éditeur, qu'il n'eût jamais osé espérer, s'est trouvé dans la capitale même de la Hongrie. On sait quel rôle la Hongrie a tenu à jouer dans notre Exposition universelle, avec quel luxe elle a dressé le pavillon où elle a entassé quelques-unes de ses richesses historiques. Pour intéresser les Français à leurs destinées, les Magyars n'ont rien trouvé de mieux que de publier en français une nouvelle édition de l'histoire de Sayous. Le texte a été révisé et complété par MM. André Sayous et J. Dolencz. L'ouvrage n'est pas textuellement réimprimé ; pour gagner de l'espace et le réduire en un seul volume, on a malheureusement supprimé les notes critiques qui accompagnaient la première édition. Le texte de Sayous s'arrêtait en 1867 ; trois ou quatre pages d'une rédaction fort sommaire l'ont prolongé jusqu'à l'année 1900. On s'est abstenu avec raison de donner à l'ouvrage une conclusion que l'au-

1. On me permettra de rappeler l'article que je lui ai consacré dans la *Revue bleue* (n° du 20 janvier 1877).

teur seul aurait eu le droit d'écrire. En revanche, on a ajouté un luxe considérable d'illustrations. Un certain nombre sont exécutées en photographie ou en polychromie, avec une finesse d'exécution artistique qui fait honneur à l'établissement où elles ont été exécutées (la société l'*Athenaeum* de Budapest). Les unes reproduisent des documents authentiques, par exemple : la charte de fondation de l'abbaye de Pannonhalma, le frontispice de la chronique illustrée dite de Vienne, le texte original de la fameuse proclamation trilingue adressée par Napoléon aux Hongrois en 1809; d'autres reproduisent des tableaux célèbres relatifs à l'histoire de la Hongrie : l'*Arrivée d'Arpad* (d'après Munkaczy); les *Envoyés de Ladislas V demandant en mariage la fille de Charles VII* (d'après Brozik); la *Bataille de Parkany* (1883, d'après une tapisserie contemporaine). Le bel ouvrage de Sayous est donc devenu aussi instructif à lire qu'intéressant à feuilleter. Au milieu de ce luxe d'illustrations, on regrette de ne pas trouver quelque part le portrait de l'auteur même du livre.

Lorsque Sayous eut achevé son histoire politique des Hongrois, je l'engageai vivement à écrire leur histoire littéraire; c'était un livre qui manquait absolument dans notre langue et que lui seul pouvait donner. Il s'en défendit; le sujet, disait-il, n'était pas fait pour intéresser les Français; jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la littérature magyare manquait absolument d'originalité.

Il s'y serait peut-être décidé s'il avait eu la perspective de voir se créer une chaire pour les études dont il s'était fait une spécialité; mais ses devoirs de professeurs l'appelaient ailleurs; il croyait avoir assez fait pour la Hongrie; sauf des études assez brèves sur Petœfi, Arany et Mádách, il n'a que je sache rien écrit sur la littérature magyare. Lorsque, en 1896, un Hongrois établi à Paris, M. Kont, publia chez Leroux son livre sur la *Hongrie littéraire et scientifique* (1896), Sayous n'éprouva nullement ce dépit qu'éprouve d'ordinaire un savant à se voir enlever un sujet de travail longuement caressé. Bien au contraire, il parut ressentir un véritable soulagement. Désormais, ses amis de France et de Hongrie n'auraient plus le droit de réclamer de lui une œuvre pour laquelle il ne se croyait pas suffisamment documenté et qui lui paraissait d'ailleurs sans intérêt.

À côté de l'histoire publique de leur pays, les patriotes hongrois ont pensé qu'il fallait présenter au public de l'Exposition un tableau de leur histoire littéraire établi dans le même format avec le même système d'illustration. M. Kont s'est chargé de le rédiger; il a résumé pour le public français trois ouvrages qui lui sont absolument inaccessibles : l'*Histoire de l'ancienne littérature hongroise* de M. Cyrille Horvath (Budapest, 1899); les études de M. Albert Kordos, publiées en 1885-86 dans la *Gazette de Hongrie* sur le *Développement de la littérature hongroise*; enfin, le récent ouvrage de M. Endrœedi sur la *Littérature hongroise de notre siècle*. Il a eu soin d'ajouter à ses notices de nombreuses traductions qui font du volume une véritable chrestomathie historique de la littérature hongroise. L'éditeur y a joint, comme à l'histoire politique,

une partie d'illustration dont quelques planches sont fort intéressantes (fac-similé d'un frontispice de la chronique de Vienne, fac-similé de l'oraison funèbre, le plus ancien monument de la langue magyare, frontispice d'un manuscrit de Jean Damascène provenant de la Corvina, frontispices et gravures d'anciens livres, affiches historiques, etc.). En somme, en dépit du pessimisme d'Édouard Sayous, le développement de la littérature magyare méritait d'être raconté au public français. M. Gaston Boissier, — qu'on ne s'attendait guère à trouver ici, — s'est souvenu que les Magyars avaient été d'excellents latinistes, et il a bien voulu souhaiter la bienvenue à ce livre dans des pages où se retrouve la souriante courtoisie du secrétaire perpétuel de l'Académie française.

LOUIS LEGER.

**J. DE DITFURTH. Histoire d'Allemagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.** Paris, Vieweg, 1900. In-12, 522 pages.

Il y a d'excellentes histoires d'Allemagne en allemand; nous sommes moins bien pourvus en français; c'est pourquoi nous signalons volontiers à nos lecteurs le petit volume récemment publié par M<sup>lle</sup> J. de Ditfurth, une Allemande qui, écrivant remarquablement en français, a pensé qu'il pouvait être utile de « retracer à grands traits la vie, les mœurs et l'évolution politique des peuples germaniques. » Il ne faut chercher dans ce livre aucun appareil d'érudition; l'auteur n'y a joint aucune bibliographie et n'a pas même cru (ce qui est vraiment regrettable) qu'il fût nécessaire de dresser une table des matières. Son travail pourra néanmoins rendre des services, car c'est un résumé, fait avec beaucoup de soin, de quelques-uns des meilleurs ouvrages parus en Allemagne depuis un demi-siècle. En dépit de quelques imperfections de style, il est d'une lecture agréable. Les appréciations de l'auteur sont généralement judicieuses. Sous un patriotisme contenu, il s'est toujours efforcé de conserver une grande impartialité. On pourra relever çà et là quelques légères inexactitudes. Pourquoi par exemple appeler, à plusieurs reprises (p. 152-153), Rodolphe de Habsbourg *empereur* d'Allemagne, alors que le refus de se faire couronner empereur et de rétablir l'ancien empire romain est un des traits les plus caractéristiques de la politique de ce souverain, qui ne mit jamais le pied en Italie? Peut-on représenter Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, le second roi de Prusse, comme un « modèle de vertu? »

Le livre de M<sup>lle</sup> D., qui contient un certain nombre de renseignements et de détails qu'on ne trouve pas dans les manuels mis entre les mains de nos lycéens, n'est pas dépourvu d'une certaine originalité. Il peut être recommandé à ceux qui veulent, sans approfondir, avoir quelques idées nettes sur l'histoire du peuple allemand.

Les chapitres consacrés à la civilisation germanique, aux institutions et aux mœurs, sont malheureusement insuffisants.

G. BLONDEL.

**Die sächsische Baumwollenindustrie am Ende des vorigen Jahrhunderts und während der Kontinental Sperre**, par le Dr Albin KÖNIG. Leipzig, Teubner, 1899. In-8°, x-370 pages. (Fait partie des *Leipziger Studien* publiés par Buchholz, Lamprecht, Mareks et Seeliger.)

Il y a longtemps déjà que l'Allemagne est devenue un des pays les plus importants de l'Europe pour les industries textiles. C'était jadis l'industrie du lin qui tenait la place prépondérante. La toile de lin filée par la mère de famille elle-même, c'était le vêtement historique des Allemands. L'industrie du coton l'a supplantée, et son développement est d'autant plus significatif que c'est une industrie éminemment favorable à l'emploi des machines et à l'universalisation de la marchandise. C'est une de celles qui, lorsqu'on étudie l'essor économique de l'Allemagne contemporaine, permet de constater le plus aisément le triomphe de la grande production mécanique avec les avantages qu'elle entraîne pour soutenir la concurrence sur les marchés du monde. Nulle région de l'Allemagne n'est plus favorable pour cette étude que la région saxonne. Les causes du grand développement qu'y a pris l'industrie cotonnière étant jusqu'ici imparfaitement connues, M. König a entrepris, dans la riche bibliothèque de Dresde, des recherches qui lui ont permis de nous donner une étude historique fort remarquable. Son livre n'embrasse d'ailleurs qu'une période assez courte, de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle au milieu du xix<sup>e</sup>. Il est divisé en quatre chapitres : 1<sup>o</sup> la concurrence anglaise jusqu'en 1806; 2<sup>o</sup> l'organisation de l'industrie cotonnière en Saxe jusqu'à la même époque; 3<sup>o</sup> l'importation des marchandises anglaises et des matières premières pendant le blocus continental; 4<sup>o</sup> les effets du blocus continental sur l'industrie du coton en Saxe.

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre apparaît comme maîtresse du marché. Le machinisme s'y était développé plus vite que dans les pays de l'Europe continentale. Les fabricants anglais tirèrent parti de cette avance; ils parvinrent à inonder les marchés, et spécialement les foires de Leipzig, de leurs produits et conquièrent une réputation qui se maintint longtemps et fut difficile à ébranler. Diverses mesures douanières, qui furent prises alors pour protéger les produits saxons, demeurèrent à peu près sans effet. M. König met en relief l'habileté des procédés par lesquels les Anglais se rendirent maîtres de la situation. Il reconnaît la supériorité de leurs produits et les services que leur rendit l'invention de la machine à filer (notamment la machine Jenny, qui permettait de filer huit fils à la fois, puis la machine Hargreaves-Crompton). Les documents relatifs aux foires de Leipzig nous montrent l'affluence

des Anglais et font ressortir le rôle d'un certain Humphreys, de Manchester, le premier qui eut l'idée de vendre beaucoup à petit bénéfice. Jusqu'au blocus continental, il fut le rival le plus redouté des Allemands. Le bon marché des produits qu'il offrait fit même croire à une intervention de Pitt, qui, disait-on, lui donnait des subventions. Si le fait n'est pas prouvé, ses relations avec les fabricants de l'Angleterre paraissent du moins singulières.

La plus grande partie de l'ouvrage de M. König est consacrée à la période napoléonienne. La question fondamentale est de savoir dans quelle mesure Napoléon 1<sup>er</sup>, avec son fameux blocus continental, a atteint la puissance commerciale de l'Angleterre et fortifié par contre-coup le développement de l'industrie saxonne, en débarrassant celle-ci d'un concurrent terrible pour elle. Il n'est pas douteux que la fabrication du coton n'ait pris en Saxe, à la faveur du blocus, une grande importance. Mais il est certain aussi que la contrebande prit alors une fâcheuse extension. L'auteur nous donne de piquants détails à cet égard. Elle s'était surtout concentrée dans la mer du Nord, à Helgoland, et à Tönning. De curieux échanges de certificats danois contre des certificats français se faisaient à Hambourg et à Brême; il faut lire (p. 236) le résumé du procès qui se tint à Leipzig, pendant la foire de Pâques, en 1811. Napoléon essaya à plusieurs reprises d'intervenir. Il lutta contre la contrebande sur les côtes de la mer du Nord en établissant des cordons de douane très sévères; à Leipzig, il usa de violence : 300 douaniers furent d'abord répartis entre Cuxhaven et Travemünde; cette ligne fut ensuite prolongée jusqu'à l'embouchure de la Weser et le nombre des douaniers augmenté. On fit alors la contrebande par la frontière de Hollande. De nouvelles mesures de rigueur furent prises, et un décret, rendu à Fontainebleau le 14 octobre 1810, amena des séquestrations terribles.

Si Napoléon parvint à entraver sérieusement la concurrence anglaise, celle-ci reparut à partir de 1817, et elle redevint aisément victorieuse grâce à l'outillage plus perfectionné que les Anglais possédaient toujours. Ce n'est qu'en 1820, par exemple, que les Saxons commencèrent à se servir de rouleaux en fer pour imprimer. Aujourd'hui, l'Allemagne a pris sa revanche, et, comme je l'ai montré dans mon livre sur *l'Essor industriel et commercial du peuple allemand*, ses industries textiles, qui traversent d'ailleurs en ce moment une période difficile, ont pris une extension considérable.

M. König a brièvement indiqué l'influence que le développement de l'industrie cotonnière a eue sur les populations ouvrières de la Saxe. Il a abouti, selon lui, à une hausse des salaires et a favorisé la concentration des capitaux dans un petit nombre de mains.

Signalons d'intéressants appendices, en particulier les règlements douaniers promulgués par Napoléon et un mémoire inédit (daté de 1808) demandant que des adoucissements soient apportés au blocus continen-

tal en Allemagne. Ce mémoire insiste sur l'influence fâcheuse de la stagnation des marchandises, sur le dépérissement du commerce dans les villes hanséatiques et même sur tout le continent, en particulier dans la Westphalie et la Saxe.

Georges BLONDEL.

**L'Artillerie de campagne (1792-1901)**, étude technique et tactique par le lieutenant J. CAMPANA, du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

1 vol. in-8<sup>o</sup>, 413 pages, avec un portrait, 24 figures et 4 cartes. Paris, Berger-Levrault, 1901.

Il est probable que cette étude a été faite comme « travail d'hiver, » à l'époque où ces sortes de *pensums* étaient imposés aux lieutenants de notre armée. Comme elle était volumineuse et consciencieuse, les officiers chargés d'en prendre connaissance ont dû louer l'auteur, et c'est sans doute ce qui a déterminé celui-ci à la publier, en quoi il me paraît avoir été mal inspiré. Tout estimable qu'elle soit, cette œuvre n'est pas assez mûrie, ni assez bien ordonnée, ni assez fouillée pour mériter l'impression. A l'heure actuelle, l'adoption du canon à tir rapide fait de la question de l'avenir de l'artillerie le plus grave de tous les problèmes d'art militaire. Il faut, pour l'aborder, de la maîtrise et de l'assurance. L'une de ces qualités manque à l'auteur, auquel nous reprocherons, par surcroît, de nous avoir annoncé, sur la couverture, qu'il nous renseignerait sur le matériel en service en 1901 dans l'artillerie française, ce qu'il n'a eu garde de faire. Nous ne le blâmons pas d'ailleurs de sa réserve, ou plutôt nous ne l'en blâmons que parce qu'il s'est dérobé à l'engagement pris dans le sous-titre de son livre.

Ce qu'il y a de mieux, d'ailleurs, dans celui-ci, c'est la partie historique, dont c'est particulièrement ici le lieu de le louer; il s'est efforcé, non sans succès, de mettre en lumière « l'évolution des progrès de notre arme depuis sa création par Gribeauval jusqu'à nos jours » et de se « servir des rayons du passé pour mieux montrer le caractère et le mode d'emploi du matériel nouveau. »

E. M.

**Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des Bâtiments du roi (1709-1792)**, rédigé et publié par Fernand ENGERAND. Paris, Leroux, 1900. In-8<sup>o</sup>, LXIV-683 pages.

Cet important ouvrage fait suite à l'*Inventaire général des tableaux du roi rédigé en 1709 et 1710 par Nicolas Bailly*, que M. Engerand a publié en 1899. Les travailleurs accueilleront son apparition avec une vive satisfaction, car ces deux Inventaires nous font connaître,

d'une manière complète, l'histoire des tableaux ayant appartenu à la Couronne, qui constituent le fonds principal des collections de l'État. Cette fois, M. Engerand n'avait pas seulement à publier un Inventaire ancien, tout rédigé; il a dû en reconstituer les éléments, par le rapprochement de deux séries de documents : les *mémoires* remis par les artistes à la direction des Bâtiments du roi en livrant leurs œuvres, et les *paiements* effectués ensuite aux artistes par cette même direction; et, comme ces deux séries de pièces ne sont pas absolument complètes, c'est souvent grâce à l'une ou l'autre seulement d'entre elles que l'Inventaire a été établi.

M. Engerand a indiqué, toutes les fois où il a pu le faire, le sort ultérieur des peintures qu'il mentionne; et si cette partie de son livre a dû lui coûter une somme de travail considérable, nous devons le remercier de l'avoir entreprise, car il a éclairci définitivement l'histoire de la plupart des tableaux conservés au Louvre et à Versailles ou déposés par l'État dans les musées de province. Sans doute, sur ce point, son livre n'est pas tout à fait complet; mais on ne saurait s'en étonner, quand on songe au nombre des œuvres signalées dans l'Inventaire. Voici pour plusieurs d'entre elles, dont l'histoire a échappé à M. Engerand, quelques observations : une erreur commise par les scribes du XVIII<sup>e</sup> siècle a empêché M. Engerand de retrouver le *portrait de Charles XII* qu'il cite à la page 608; ce curieux tableau, signé « David von Krafft » (et non Daniel Volkraft), est conservé au musée de Versailles (n<sup>o</sup> 3714 du catalogue de Soulié). — La *Vue du château de Bellevue*, par Brouard (p. 610), figure également au musée de Versailles (Soulié, n<sup>o</sup> 2268); son magnifique cadre en bois sculpté et doré, aux armes de M<sup>me</sup> de Pompadour, prouve qu'elle a appartenu à la marquise, et la date de son entrée dans les collections royales (avant 1760) permet de supposer qu'elle provient du château de Bellevue, acheté par Louis XV à M<sup>me</sup> de Pompadour en 1757. — Les quatre *dessus de porte* du salon de compagnie de Bellevue, exposés par Carle van Loo au salon de 1753 (p. 486-487), décorent aujourd'hui l'hôtel de M. le comte E. Frisch de Fels, à Paris.

Un autre exemplaire de la *Râtisseuse* de Chardin (p. 81, note 1) est conservé au Nouveau Palais de Potsdam; il provient de la collection de Frédéric II et porte le n<sup>o</sup> 24 du grand catalogue des *Collections d'œuvres d'art françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle appartenant à S. M. l'empereur d'Allemagne* publié l'an dernier par M. Seidel. — C'est avec raison que M. Engerand hésite à attribuer à Nattier le portrait du musée de Marseille représentant M<sup>me</sup> de Châteauroux en *Point du jour* (p. 327, note 1); ayant examiné récemment ce tableau, nous avons constaté que c'est un dessus de porte, de forme chantournée, que l'on a agrandi et complété; cette peinture, très retouchée, est d'une exécution assez molle. D'autres répliques du *Point du jour* appartiennent à l'empereur d'Allemagne (Seidel, *ouvr. cit.*, n<sup>o</sup> 74) et à M<sup>me</sup> la marquise de Quinemont. — A pro-

pos des portraits de *Marie Leczinska* par Nattier (p. 336), il eût fallu signaler celui que possède le musée de Dijon : c'est une des meilleures toiles de l'artiste.

D'autres rectifications de ce genre seront sans doute suggérées à M. Engerand ; espérons qu'il pourra en tirer parti pour une seconde édition de son excellent et très utile ouvrage.

Jean-J. MARQUET DE VASSELOT.

*Section historique de l'état-major de l'armée. Campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche*, par le commandant SASKI. T. II. Paris, Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>, 5, rue des Beaux-Arts, 4900.

M. le commandant Saski nous donne le tome II de la campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche. Ce travail n'est pas une œuvre historique, c'est la collection complète des matériaux conservés au dépôt de la guerre, correspondance de l'Empereur et des généraux, ordres et rapports, avec les quelques indications nécessaires pour la coordination des événements.

Le tome I ne contenait que les documents relatifs aux préparatifs de la guerre et allait de décembre 1808 à fin mars 1809.

Le tome II débute par les mesures prises par Berthier à son arrivée à Strasbourg le 4 avril pour parachever les derniers préparatifs et par les mesures administratives prises par Daru, intendant général de l'armée ; il nous donne ensuite les documents relatifs aux premières hostilités et aux opérations qui eurent lieu entre l'Abens, l'Isar et le Danube jusqu'à la prise de Ratisbonne, c'est-à-dire qu'il se ferme sur le premier acte de la campagne.

Le début de la campagne de 1809 est resté classique.

L'armée autrichienne, concentrée sur la rive droite du Danube, sous le commandement de l'archiduc Charles, s'approche lentement de la frontière bavaroise qu'elle franchit le 8 avril.

Berthier, qui avait devancé l'Empereur, s'était rendu le 13 avril à Donauwörth pour prendre le commandement. Admirable chef d'état-major, quand il ne s'agit que d'exécuter les ordres de l'Empereur, Berthier fut absolument au-dessous de son rôle comme général en chef.

Cette question a été fort controversée par les historiens. Si l'on compare les ordres de Napoléon avec les instructions données par Berthier, on ne peut que reconnaître que celui-ci s'est conformé à ces ordres. Mais Berthier n'a pas tenu compte des événements qui se passaient au même moment sur le théâtre des opérations.

En réalité, il y avait tort égal des deux côtés. Berthier n'avait pas les qualités d'un général en chef, Napoléon était beaucoup trop loin du théâtre des opérations pour pouvoir les diriger.



Il est à propos de remarquer qu'on aimerait à voir les documents, si précieux et si intéressants, donnés par le commandant Saski classés dans un ordre plus logique. Il eût été préférable de donner les ordres de l'Empereur, non à la date à laquelle ils furent expédiés, mais à celle à laquelle ils furent reçus par le major général, de les faire suivre des renseignements que Berthier recevait au même moment des généraux, puis des ordres que donnait en conséquence le major général. Un pareil classement faciliterait singulièrement à l'historien l'étude critique des opérations.

Sourd aux observations de Masséna et de Davout, Berthier sépara donc, pour se conformer aux instructions de l'Empereur, l'armée en deux masses isolées l'une de l'autre : Davout autour de Ratisbonne, Masséna autour d'Augsbourg.

Il était temps que l'Empereur arrivât. Le 17 avril, il était à Donauwörth. Avec sa perspicacité habituelle, en quelques instants il démêla la vérité sur les projets des Autrichiens et prend ses décisions avec une incroyable rapidité. Sa première pensée est de concentrer l'armée. Pour opérer cette concentration, il veut ramener vers le centre Davout, isolé sur la gauche et menacé d'être coupé. L'opération était hardie et difficile, car Davout allait avoir à exécuter une marche de flanc en présence de l'ennemi. Cette marche est exécutée le 19 avril avec autant d'audace que d'habileté.

La manœuvre de Davout inaugure ce qu'on a appelé la campagne des Cinq jours, une des plus belles de l'Empereur par la précision des mouvements exécutés en présence de l'ennemi et marquée par trois batailles et six combats.

L'armée, compromise par Berthier, était concentrée le 20 avril.

Les rapports reçus par l'Empereur les 21 et 22 avril sont instructifs à lire. Ils montrent comment, dans des rapports qui ne décèlent que des indices souvent confus, un esprit clairvoyant démêle la vérité et forme sa conviction.

Le 22 avril se livrait la bataille d'Eckmühl, et, le 23, l'armée entrait à Ratisbonne, refoulant en Bohême l'archiduc Charles.

Le tome II s'arrête là.

Si l'on ne peut se lasser d'admirer la lucidité d'esprit prodigieuse de Napoléon, sa rapidité de décision, son génie militaire enfin qui s'est retrouvé ici tout entier, on ne peut que s'élever avec force contre le politique qui abusait avec une rare insouciance des ressources matérielles et humaines de la France pour satisfaire sa folle ambition.

---

## CORRESPONDANCE.

Romans, le 10 mars 1902.

Monsieur le Directeur de la *Revue historique*,

Avec l'assentiment des Bollandistes, je donnerai dans un prochain numéro de leurs *Analecta*, qui ont publié mon *Repertorium hymnologicum*, une réponse à la critique du P. Blume. La brochure elle-même et l'analyse que vous venez d'en offrir à vos lecteurs (*Rev. hist.*, t. LXXVIII, p. 453-454) sont de nature à donner le change au public sur sa véritable portée.

Pour arriver à cataloguer 22,256 pièces, j'ai mis à profit des imprimés et des manuscrits. Pour les premiers, je donne le dépouillement d'environ 2,500 livres liturgiques et 1,100 ouvrages divers. Ce travail bibliographique n'ayant pas eu de précédent, il n'y avait pas d'exagération à constater l'effort qu'il a demandé. J'ai personnellement dépouillé à peu près les deux tiers des ouvrages que je cite ; les erreurs commises par moi doivent être, j'en suis sûr, peu nombreuses. Pour ce que je dois à des collaborateurs, on conviendra qu'il m'était difficile d'aller vérifier leurs fiches sur les originaux. Mais ce n'est point sur cela que portent les critiques du P. Blume ; en cela cependant consiste la partie fondamentale de mon ouvrage, celle qui est appelée à rendre des services pratiques journaliers.

Outre les imprimés, j'ai cru devoir mentionner le plus possible d'inédit renfermé dans les manuscrits ; j'aurais pu et peut-être dû, dans mon intérêt, m'en dispenser. Ne pouvant parcourir toutes les bibliothèques, j'ai fait l'inventaire de leurs richesses dans cet ordre d'idées à l'aide des catalogues, et mal m'en a pris. La science liturgique de ceux qui les ont rédigés étant souvent nulle, j'ai été induit dans les erreurs que constate mon reviseur. Il est facile de montrer qu'elles ne tirent pas à grave conséquence. Voici par exemple une pièce qui, qualifiée d'hymne par le Catalogue des manuscrits de Munich ou de Vienne, n'est en réalité qu'une portion non rythmée de l'office ; si on recourt au texte lui-même, on aura une déception, dont je ne suis nullement cause. Quant à l'exemple tiré d'un ms. de Cambridge, CCC 273, vous reconnaîtrez, j'aime à le croire, qu'il est mal choisi pour donner une idée défavorable de mon *Repertorium hymnologicum*. La pièce *Aethereae cuncta jucunda* figure dans le supplément sous le n° 22295. L'incipit est suivi de cette note : *S.* « *Ulae plebs*, » ce qui veut dire : séquence, ayant pour mélodie celle du type *Ulae plebs*. Comme source, les *Ana-*

*lecta liturgica* de MM. Misset et Weale, t. II, p. 46, où les éditeurs ajoutent : « Cette prose porte dans CCC l'indication : *Ulae plebs*. » Il faut lire certainement : [*A*]ulæ plebs, comme l'a fait M. Frere (*Winchester Troper*, 1894, p. 79); mais cela ne prouve en aucune façon que j'ai transformé une mélodie en « saint, fête ou férie. » Quant à l'avoir inscrite sous une de ces rubriques dans ma table, la chose serait d'autant plus surprenante que cette table n'a pas encore été imprimée et qu'elle ne le sera qu'après l'achèvement du supplément. Celui-ci sera suivi d'additions et corrections, plus amples et plus utiles que celles du P. Blume. Il semble qu'il eût été convenable de laisser à l'auteur le soin de se rectifier lui-même avant de le critiquer. Je ne m'en plains pas autrement et ferai bénéficier mes lecteurs, sous une forme plus concise, des remarques du P. Blume.

Veillez agréer, etc.

Ulysse CHEVALIER,  
Correspondant de l'Institut.

---

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1901, septembre-décembre. — LEVILLAIN. Étude sur les lettres de Loup de Ferrières; 1<sup>er</sup> article (détermine la chronologie de ces lettres en s'attachant surtout à l'ordre dans lequel elles sont transcrites dans le ms.; étude très précise basée en grande partie sur les notes de cours d'A. Giry). — René GIARD. Catalogue des actes des rois d'Aquitaine Pépin 1<sup>er</sup> et Pépin II (44 numéros). — René POUPARDIN. Deux ouvrages inconnus de Fernand de Cordone (1<sup>o</sup> « De laudibus Platonis; » 2<sup>o</sup> « De secretis humanae naturae per urinam cognoscendis »). — L. DELISLE. Origine frauduleuse du ms. 191 Ashburnham-Barrois (c'est l'ancien ms. lat. 589<sup>A</sup>, disparu de la Bibliothèque nationale depuis un peu plus de cinquante ans. On a ajouté au volume une prétendue note autographe de Charles V et une prétendue signature autographe de Jean, duc de Berry. Ce sont deux faux, exécutés pour séduire Barrois, qui, en effet, a cru posséder un volume provenant de la « librairie » de Charles V). — H. OMONTE. Catalogue des mss. d'Ashburnham-Barrois récemment acquis par la Bibliothèque nationale; 1<sup>er</sup> article. — LE CACHEUX. Les statuts synodaux de Coutances de l'année 1479, d'après un ms. du fonds de la reine Christine à la bibliothèque du Vatican. — H. MORANVILLE. Il n'y a pas de « croix de Lorraine » (la croix à double travers a été imaginée pour le comte Louis 1<sup>er</sup> d'Anjou, fondateur de l'ordre de la Croix; au lieu de « croix de Lorraine, » il faudrait donc dire « croix d'Anjou »). — H. WALLON. Notice historique sur la vie et les travaux d'Auguste-Siméon Luce. — Bibliographie : *Abbé Reure*. L'entrée à Lyon de François de Rohan, archevêque de Lyon et primat des Gaules, le 14 août 1506. — *Max Bruchet*. Les instructions de Victor-Amédée II sur le gouvernement de son duché de Savoie en 1721. — *A. Cauchie*. La chronique de Saint-Hubert, dite « Cantatorium, » le second livre des « Miracula sancti Huberti » et la « Vita Theodorici abbatis Andagenensis » (ces trois œuvres sont-elles bien de Lambert le Jeune, moine de Saint-Hubert?). — *L.-G. Pélissier*. Sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise (ces trois lettres nous révèlent un fait jusqu'ici ignoré, c'est que Lascaris n'a pas été seulement un humaniste, mais aussi un diplomate; elles se rapportent aux années 1505-1508).

2. — **La Correspondance historique et archéologique.** 1902, janvier. — H. VIAL et G. CAPON. Journal d'un bourgeois de Popincourt, avocat au Parlement, 1784-1787; suite (quelques indications utiles concernant Cagliostro, Beaumarchais, la famille de Cupis ou

Camargo, sans compter beaucoup de faits intéressant l'histoire locale); suite en février. — Transport, à titre de rente, fait par Germaine Durand, veuve de Germain Pillon, à Eustache Doguet, maître boulanger à Mantes, pour une maison située dans ladite ville, vers 1612. = Février. Paul COTTIN. Une maison de discipline à Paris en 1777. Sophie de Monnier chez M<sup>lle</sup> Douay, d'après des documents inédits (curieux).

**3. — La Révolution française.** 1902, 14 février. — A. BLOSSIER. Les cahiers du bailliage de Honfleur. — Fr. GALABERT. Une chanson sur la fuite à Varennes. — L. CAHEN. Un fragment inédit de Condorcet (mémoire écrit peut-être vers 1765-1770 « sur les conseils qu'un zélé républicain, devenu par hasard favori d'un monarque, doit lui donner pour qu'il établisse dans ses États le système de gouvernement le plus propre à se faire détrôner, lui et ses successeurs »). — LÉVY-SCHNEIDER. Les habitants de la rive gauche du Rhin et la France sous le Premier Empire (expose les mesures prises par Jeanbon Saint-André pour que l'administration française fût un bienfait pour ces habitants); fin en mars. — CHARLÉTY. La grande peur à Rive-de-Gier. = Bibliographie : E. DAUDET. La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est (C. Caudrillier relève dans ce volume bon nombre d'inexactitudes). — Clérembray. La Terreur à Rouen (bon). — Eug. BROUARD. Essai d'histoire critique de l'instruction primaire en France, de 1783 jusqu'à nos jours (très insuffisant). = 14 mars. Ch. SCHMIDT. Les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales (article important, suivi d'un très utile tableau récapitulatif des sources relatives aux deux périodes 1787-1790 et 1790-1851). — Cl. PERRAUD. Un projet de Brissot pour une association agricole. — H. ZIVY. Notes de Rabaut Saint-Étienne sur les premières séances de la Convention. — Edm. POUPÉ. Une lettre de Barras (de Paris, le 12 février an II). = Bibliographie : Fr. VIAL. De Condorceto institutionis liberalis conditore (excellente étude sur le système pédagogique de Condorcet). = 14 avril. A. BRETTE. La réforme de la législation criminelle et le projet de Lepeletier de Saint-Fargeau (système de répression sans l'appui de la peine capitale). — N. KARIEV. La Révolution française dans la science historique russe (intéressante analyse de quelques travaux russes récents). — G. ISAMBERT. Les accusés de Chartres, Prairial an III-Brumaire an IV. Une lettre de Rossignol et de Villain d'Aubigni (publie une lettre rédigée par Rossignol et Villain d'Aubigni, détenus à Ham, demandant des juges ou la liberté, et justifiant leur conduite pendant la Terreur). — A. AULARD. Un témoignage thermidorien en faveur de Robert Lindet.

**4. — Revue des Études anciennes.** Tome IV, 1902, n° 1. — Fr. CUMONT. Note sur deux fragments épiques relatifs aux guerres de Dioclétien (fragments fournis par des papyrus de l'Université de Strasbourg; ils se rapportent à l'expédition victorieuse de Dioclétien et de Galère contre les Perses, 296-297. Quelques renseignements nouveaux sur l'expédition de Maximien en Espagne). — C. JULLIAN. Notes gallo-

romaines. XIII : Date de l'enceinte gallo-romaine à Paris (la ville fut entourée de murs au temps de la tétrarchie ; elle eut donc son enceinte fortifiée bien avant le <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle). — Ib. L'inscription d'Hasparren (elle est du <sup>ii</sup><sup>e</sup> siècle ; reproduction en phototypique). — G. GASSIES. Autel gaulois à Sérapis (description d'un bas-relief trouvé en 1864 à Melun ; conteste l'interprétation de Hirschfeld). — J.-P. WALTZING. Le Vulcain des Gésates.

**5. — Revue des Études historiques.** 1902, mars-avril. — Marcel MARION. État des classes rurales au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle dans la généralité de Bordeaux ; 1<sup>re</sup> partie (déponillement minutieux des archives locales). — Roger PEYRE. Une amie de L'Hospital et de Ronsard : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie ; suite et fin (charité de Marguerite ; ses rapports avec Catherine de Médicis et avec les Protestants ; affaire des Vaudois ; éducation du prince de Savoie. Mort de Marguerite ; regrets unanimes qui saluèrent cette mort). — Henri FRODEVAUX. Le gouvernement de Flacourt à Madagascar, 1648-1654.

**6. — Revue d'histoire diplomatique.** 16<sup>e</sup> année, 1902, n<sup>o</sup> 1. — Luigi KRAUSS. L'évolution du pangermanisme au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle et la diplomatie ; suite (histoire du Parlement de Francfort et de l'entrevue d'Olmütz). — Ed. TROPLONG. De la fidélité des Gascons aux Anglais pendant le moyen âge, 1152-1453 ; 1<sup>er</sup> article (cet article paraît avoir été écrit il y a une cinquantaine d'années, loin des livres et des documents. On s'étonne de le rencontrer dans une Revue savante). — Ed. ROTT. Les Suisses, l'Espagne et la Ligue ; l'ambassade à Soleure du sieur de Fleury, 1582-1586 (beaucoup de faits nouveaux bien présentés ; c'est un chapitre extrait du tome II de *l'Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, où l'on trouvera la bibliographie du sujet, ici complètement absente). — Comte BAGUENAUT DE PUCHESSE. La neutralité belge pendant la guerre franco-allemande, 1870-1871 (d'après les notes et papiers politiques recueillis par le baron Kervyn de Lettenhove ; quelques détails intéressants sur l'empressement du gouvernement helge à secourir les Français blessés ou fugitifs après Sedan et Metz). — P.-V. VAN DER KEMP. La Hollande et l'Europe au commencement du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle. La Guadeloupe, le Cap et la Guyane aux traités de Paris, du 30 mai, et de Londres, du 13 août 1814 ; suite et fin. — P. COQUELLE. Les projets de descente en Angleterre, d'après les archives des Affaires étrangères ; fin (de 1770 à 1780. Les noms anglais sont parfois bien estropiés). — N<sup>o</sup> 2. Alfred BOURGUET. Une négociation diplomatique du duc de Choiseul relative aux Jésuites, 1761-1762 (Choiseul appuie auprès du gouvernement espagnol les efforts des Jésuites français qui, après l'arrêt du Parlement du 6 août, essayaient de négocier un emprunt auprès de la Société en Espagne ; le roi Charles III refusait en effet d'autoriser les Jésuites espagnols à rien prêter à ceux de France, trop menacés. Le ministre échoua et le roi laissa supprimer la Société). — A. VISSIÈRE. L'audience de congé du

marquis Tsang à Pékin en 1878. — Luigi KRAUSS. L'évolution du pangermanisme au XIX<sup>e</sup> siècle et la diplomatie; fin. — Ed. TROPLONG. De la fidélité des Gascons aux Anglais pendant le moyen âge; suite. — P. COQUELLE. Les responsabilités de la rupture de la paix d'Amiens en 1803, d'après des documents inédits (elles ne pèsent pas toutes sur l'Angleterre; Bonaparte préféra déchaîner une guerre dont il croyait avoir besoin pour se faire proclamer empereur).

**7. — Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. III, n<sup>o</sup> 4, novembre-décembre 1901. — Georges YVER. La petite Vendée du Saucerrois (histoire du mouvement royaliste qui se produisit dans le département du Cher en l'an IV; elle ne dura que huit jours, mais elle a laissé des traces nombreuses dans les archives locales et dans les Mémoires d'Hyde de Neuville). — Ed. DRIAULT. L'histoire de la politique extérieure de Napoléon I<sup>er</sup> (état des travaux et questions à traiter; les sources, la bibliographie). = N<sup>o</sup> 5, janvier-février 1902. Ph. SAGNAC. Les Juifs et Napoléon, 1806-1808; fin (mémoire fort bien documenté et intéressant). — S. CHARLÉTY. Lyon sous le ministère de Richelieu; fin (les Lyonnais avaient essayé d'opposer leurs privilèges à la volonté du ministre, ordonnant au nom de l'Etat; ils durent céder et parurent céder d'assez bonne grâce, en reconnaissant que les intérêts particuliers doivent passer après l'intérêt général). — Ch. SCHMIDT. Un projet d'organisation du travail en 1848. = Bibliographie: *H. M. Bowman*. Preliminary stages of the peace of Amiens (travail bien documenté, surtout au point de vue anglais). — *Comte Fleury*. Souvenirs anecdotiques et militaires du colonel Biot, aide de camp du général Pajol (notes sans intérêt sur les événements des années 1812-1815 d'un témoin oculaire, en passe d'être bien informé, mais qui ne sait ni rien voir ni rien dire). — *Edm. Biré*. Le clergé en France pendant la Révolution, 1789-1799 (recueil d'articles, surtout sur l'histoire provinciale, où l'érudition de l'auteur surabonde quand il s'agit des persécutions dirigées contre le clergé et se tarit subitement quand les témoignages pourraient être favorables à la Révolution). — *G. Lebas*. Histoire de la ville de Dieppe de 1830 à 1875 (très intéressant).

**8. — Bulletin critique.** 1902, 15 février. — *J. Guiraud*. Les registres d'Urbain IV, 1261-1262. — Les registres de Martin IV, 1281-1285; 1<sup>er</sup> fasc. — *Coulon*. Lettres des papes d'Avignon se rapportant à la France, 1316-1334; fasc. 1-3 (important; permet de se faire une idée juste et équitable du pape Jean XXII et de sa politique). = 25 février. *E. Daudet*. La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est (très intéressant; la bibliographie est insuffisante). — *C. Pascal*. L'incendie de Rome et les premiers chrétiens; trad. de l'italien (discussion intéressante et savante; mais les conclusions ne s'imposent pas). — *M. Wittmann*. Die Stellung des heil. Thomas von Aquin zu Avencebrol (très intéressant). = 5 mars. *Pector*. Notes sur l'américanisme (beaucoup de faits, mal dirigés mais intéressants, sur les choses

de l'Amérique ancienne). — *E. Thomas*. Petrone. L'envers de la société romaine (2<sup>e</sup> édit. très augmentée, mais qui n'est pas encore le livre attendu sur Petrone). — *Kellner*. Heortologie, oder das Kirchenjahr und die Heiligenfeste in ihrer geschichtlichen Entwicklung (bon manuel, fait avec méthode et critique d'après les sources originales et les meilleurs travaux modernes). = 15 mars. *G. Doublet*. Le jansénisme dans l'ancien diocèse de Venise (intéressant, du moins en ce qui concerne l'histoire locale). — *Paul van den Ven*. Saint Jérôme et la vie du moine Malchus le Captif (cette vie a bien été écrite par saint Jérôme, qui visita le vieil ascète pendant son séjour en Syrie de 374 à 379). — *Abbé Ph.-H. Dunand*. Histoire complète de Jeanne d'Arc. L'abjuration du cimetière Saint-Ouen, d'après les textes (le texte de cette abjuration, tel qu'il fut inséré dans le procès, est un faux fabriqué par l'évêque de Beauvais; les termes de l'abjuration véritable étaient irréprochables ou insignifiants). — *Fr. Wiegand*. Agobard von Lyon und die Judenfrage (bon). = 25 mars. *Jean Guiraud*. L'Église et les origines de la Renaissance (très bon résumé des travaux antérieurs; jugements sains et impartiaux). = 5 avril. Delegation en Perse. Mémoires publiés sous la direction de M. J. de Morgan; tome III : Textes Élamites-Anzanites, 1<sup>re</sup> série, par *V. Scheil* (traduction très ingénieuse et souvent incertaine de textes écrits dans une langue à peu près inconnue jusqu'ici).

**9. — Journal des Savants.** 1901, décembre. — *WEILL*. Nouveaux papyrus littéraires. — *G. Bloch*. L'Histoire de Rome d'E. Pais (c'est l'ouvrage le plus remarquable qui ait paru depuis longtemps sur les origines romaines). — *G. Paris*. L'histoire de la littérature française de H. Suchier; 3<sup>e</sup> et dernier art. (cet ouvrage, très remarquable, a été écrit pour le grand public; les érudits désirent et attendent une édition nouvelle avec le complément).

**10. — Revue critique d'histoire et de littérature.** 1902, n<sup>o</sup> 5. — Histoire de l'art du Japon. Ouvrage publié par la Commission impériale du Japon à l'Exposition universelle de 1900. — *F. Nicolay*. Histoire des croyances et coutumes (érudition abondante, mais superficielle). — *Aug. Molinier*. Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers (important; quelques corrections à l'identification des noms de lieu). = N<sup>o</sup> 6. *Wimmer*. Dedanske Runemindesmærker; t. II (très remarquable; le vol. comprend les pierres runiques du Jutland et des îles). — *P. Milioukov*. Essais sur l'histoire de la civilisation russe; trad. du russe par *P. Dramas* et *D. Soskice* (traduction lamentable d'un livre excellent). — *S. Günther*. Geschichte der anorganischen Naturwissenschaften im XIX<sup>em</sup> Jahrh. (entreprise considérable et dont il faut s'étonner qu'un seul homme ait pu s'acquitter si bien). = N<sup>o</sup> 7. *A. Joubin*. La sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès (thèse « paradoxale et ahurissante; » l'auteur prétend qu'avant 480 il n'y eut qu'une seule école d'art, l'école ionienne; qu'après 480, il y eut une renaissance soudaine de l'art en Grèce et que cette renaissance



sance eut un seul centre, l'Attique. « Amas d'erreurs, légèreté, ignorance, » ces trois mots résument l'article d'H. Lechat sur cet ouvrage. « M. Joubin s'est fait une idée totalement inexacte de l'état d'Athènes pendant la première moitié du ve s.; sa thèse est radicalement fautive ». — *Fr. Leo*. Die griechisch-römische Biographie nach ihrer literarischen Form (livre obscur et décousu où l'on rencontre nombre de détails excellents). = N° 8. *J. Réville*. Le quatrième évangile (remarquable; art. à lire de Maurice Vernes). = N° 9. *Loisy*. Études bibliques. Les mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse (remarquable; beaucoup d'érudition; critique pénétrante et aussi libre qu'un prêtre catholique peut l'être dans les limites où le dogme lui permet de se mouvoir). — *W. Ridgeway*. The early age of Greece (beaucoup d'ingéniosité déployée pour reconstituer l'ethnographie primitive du monde grec et traiter la question mycénienne, mais aussi de la légèreté et de trop nombreuses erreurs. Rendra néanmoins de grands services aux archéologues comme aux ethnographes). = N° 10. The Jewish Encyclopædia; vol. I (mouvement de science et d'érudition). — *C. Hude*. Thucydidis historiae (c'est la meilleure édition critique que l'on ait de l'historien grec). = N° 11. *H. C. Newton*. The epigraphical evidence for the reigns of Vespasian and Titus (travail fort estimable). — *J. A. Weston*. Historic doubts as to the execution of marshal Ney (Rod. Reuss a pris la peine de réfuter le roman scientifiquement élaboré par le Rév. Weston). — *C. Marmier*. Geschichte und Sprache der Hugunottencolonie Friedrichsdorf am Taunus (bon). = N° 12. *A. Leroux*. Les conflits entre la France et l'Empire pendant le moyen âge (très bonne et utile bibliographie sur cette question). = N° 13. *E. Fagnan*. Ibn-el-athir. Annales de Maghreb et de l'Espagne. Histoire de l'Afrique et de l'Espagne intitulée : Al Bayano'l-Moghrib (deux bonnes traductions d'annales intéressantes pour l'histoire de l'Afrique septentrionale). — *Ed. Meyer*. Geschichte des Alterthums; t. IV (comprend l'histoire d'Athènes de 446 à 404; étude remarquable sur le « siècle de Périclès »). — *J. Karst*. Geschichte des hellenistischen Zeitalters (original et fait de première main). = N° 14. *Pereira*. O santo martyr Barlaam (étude ingénieuse, mais qui ne suffit pas pour faire rejeter l'authenticité du martyr de Barlaam). — *O. Richter*. Topographie der Stadt Rom (nouvelle édition mise au courant; remarquable). — *Ch. Hülsen*. Wandplan von Rom (arrangement ingénieux). — *Ch. de la Lande de Catan*. Les personnages de l'épopée romane (curieux et intéressant, malgré de graves défauts pour le fond et pour la forme).

11. — **Polybiblion**. 1902, mars. — *Chanoine Labis*. Histoire abrégée de l'Église catholique depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours (sans valeur; c'est le type du « mauvais bon livre »). — *H. Walter*. Bernard I<sup>er</sup>, abbatiss Cassinensis, Speculum monachorum. — *Abbé J.-M. Vidal*. Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse (documents intéressants, édités d'une façon par trop sommaire).

- *Abbé Follioley*. Montalembert et Mgr Parisis, 1843-1848 (important).  
 — *M. de Marsange*. Armorial des principales familles du Berry (utile).

**12. — Bulletin de littérature ecclésiastique.** 1901, n° 8. — L. MAISONNEUVE. Newman et Sabatier. = N° 9. Mgr MIGNOT. La méthode de la théologie. = N° 10. Louis VALENTIN. La nouvelle édition des lettres de sainte Thérèse (l'édition donnée en 1890 par le P. Grégoire est fautive en plus d'un point, mais elle permet de mieux connaître le caractère si profondément humain de la sainte). = 1902, n° 1. Pierre BATIFFOL. La *Missa paenitentium* en Occident (réfute un article de l'abbé Boudinon enseignant qu'il n'y avait pas exclusion des pénitents, par conséquent pas de *missa paenitentium*). = N° 2. Mgr Pierre BATIFFOL, M. Léonce COUTURE, Louis SALTET. Saint Vidian de Martres-Tolosane et la légende de Vivien des chansons de geste (publie un texte de la légende de saint Vidian d'après un ms. de la Bibl. nat., lat. 11778). — L. COUTURE. Une leçon sur Dante (de 1879).

**13. — Revue de l'histoire des religions.** 1902, janv.-févr. — Édouard MONTET. Les confréries religieuses de l'Islam marocain; leur rôle religieux, politique et social (important; l'auteur a été étudier ces confréries sur place. C'est donc un témoignage direct et bien documenté qu'il nous apporte). — M. MAUSS. L'enseignement de l'histoire des religions des peuples non civilisés à l'École des hautes études. Leçon d'ouverture. — F. PICAVET. L'averroïsme et les averroïstes du XIII<sup>e</sup> siècle, d'après le *De unitate intellectus contra Averroistas* de saint Thomas d'Aquin. — Albert RÉVILLE. G. P. Tiele (notice nécrologique avec une liste des principaux travaux publiés par le savant orientaliste hollandais).

**14. — Revue d'histoire et de littérature religieuses.** Année et t. V, 1901, n° 6, nov.-déc. — Fr. THUREAU-DANGIN. La famille et la cour d'un dieu chaldéen (d'après deux cylindres provenant du patési Goudéa, à Tello). — Henry COCHIN. Le frère de Pétrarque et le livre du *Repos des Religieux*; 3<sup>e</sup> art. (de la vie menée par le frère de Pétrarque, Gerardo, à la Chartreuse de Montrieux; correspondance entre les deux frères). — D. LENAIN. Histoire de la théologie; suite.

**15. — Nouvelle Revue historique de droit.** 1901, 6<sup>e</sup> livr. — Ed. MEYNIAL. Des renonciations au moyen âge et dans notre ancien droit; suite (renonciation au S.-C. Velleien, à la loi Julia *de fundo dotati* et à l'authentique *Sive a me*); fin en 1902, 1<sup>re</sup> livr. (renonciation au *jus hypothecarum* ou au douaire, en droit coutumier). — F. THIBAUT. L'impôt direct dans les royaumes des Ostrogoths, des Wisigoths et des Burgondes; 1<sup>er</sup> art. (copieusement documenté); fin en 1902, 1<sup>re</sup> livr. — Lucien BROCHE. Documents relatifs aux rapports de l'évêque et de la commune de Laon au moyen âge (documents de 1239, 1266, 1282-1283). — Georges TOUCHARD. Un publiciste italien au XVIII<sup>e</sup> s. Filangieri et *la Science de la législation*. — André-E. SAYOUS. La liquidation des marchés à terme sur marchandises en Hollande, entre 1675 et 1725.

= En appendice, le Bulletin bibliographique pour l'année 1901 (ce bulletin est à signaler à tous les historiens). = 1902, 1<sup>re</sup> livr. A. ESMEIN. Les coutumes primitives dans les écrits des mythologues grecs et romains; suite (la prostitution, l'inceste, l'adultère ne sont pas seulement des manifestations de la barbarie primitive; la mythologie antique montre qu'il y eut dans ces actes et chez certains peuples un caractère religieux). = Comptes-rendus : R. CAILLEMER. Origines et développement de l'exécution testamentaire. Confirmation et administration des successions par les pouvoirs publics au moyen âge (deux ouvrages très intéressants). — R. KÖLTZSCHKE. Studien zur Verwaltungsgeschichte der Grossgrundherrschaft Werden-a-d. Ruhr (analyse instructive par G. ESPINAS). = 2<sup>e</sup> livr. A. ESMEIN. Les coutumes primitives dans les écrits des mythologues grecs et romains; suite (le mariage; ses formes, ses effets, dissolution du mariage). — Éd. LAMBERT. La question de l'authenticité des XII tables et les *Annales maximi* (les origines véritables du prétendu Code déceimviral demeurent obscures; il est du moins probable que « nous sommes en présence de brocards ou de maximes de jurisprudence, certainement archaïques, mais peut-être d'inégale antiquité, qui n'ont été rassemblés et immobilisés par l'écriture que vers le début du n<sup>e</sup> s. »).

**16. — Revue générale du droit.** 1901, nov.-déc. — Raoul DE LA GRASSERIE. Des régimes matrimoniaux chez les peuples germaniques et chez les Slaves; suite. = 1902, janv.-févr. PLATON. L'hommage féodal comme moyen de contracter des obligations privées (cette prestation d'hommage paraît avoir été d'un usage courant dans plusieurs contrées de l'Europe. L'engagement ainsi contracté a pour effet d'engager au créancier la personne même du débiteur ou du fidéjusseur).

**17. — Bulletin hispanique.** T. III, n<sup>o</sup> 4, oct.-déc. 1901. — P. BESQUES. La première ambassade de D. José-Nicolas de Azara à Paris, mars 1798-août 1799; fin. = 1902, janv.-mars. C. JULLIAN. Notes ibériques : villes-neuves ibériques de la Gaule (étudie les noms de lieu appelés *Illiberris*, lesquels sont analogues aux *Noviodunum* de l'époque celtique et aux *Villeneuve* du moyen âge. *Illiberis* sur le Tech, aujourd'hui Elue, a été fondée par les Bébryces; *Elliberre*, aujourd'hui Auch, par les Vascons). — E. HUEBNER. Inscriptions latines d'Espagne. Nouvelles inscriptions de Tortose; l'inscription métrique d'Oviedo.

**18. — Bulletin italien.** T. I, n<sup>o</sup> 4, oct.-déc. 1901. — Émile PICOT. Les Italiens en France au xvi<sup>e</sup> s.; 2<sup>e</sup> art. : les Diplomates italiens au service de la France. = T. II, 1902, janv.-mars. E. LANDRY. Frère Élie de Cortone, d'après un ouvrage récent (résume l'étude du Dr Lempp). — H. HAUVETTE. Laure de Noves (il n'est pas du tout certain que la Laure de Petrarque ait été la fille d'Audibert de Noves ni la femme de Hugues de Sade). — É. PICOT. Les Italiens en France au xvi<sup>e</sup> s.; 3<sup>e</sup> art. : les Banquiers italiens en France (avec une bibliographie riche et instructive).

**19 — Annales des Sciences politiques.** 16<sup>e</sup> année, 1901, nov. — CH. DE CALAN. La race et le milieu. Essai de géographie sociale; fin en mars 1902. — Ed. PAYEN. Les rivalités politiques autour du golfe Persique. = 17<sup>e</sup> année, 1902, janv. E. BOUTMY. Les États-Unis et l'impérialisme. — F. MAURY. Anvers autrefois et aujourd'hui; suite: le Présent. = Mars. R. STOURM. L'œuvre financière du Consulat (les premières opérations financières du Consulat sont critiquables; après l'an X, au contraire, les budgets aménagent d'une manière remarquable les dépenses et les recettes publiques; mais Bonaparte, en concentrant dans ses mains tous les pouvoirs publics, compromet l'avenir). — W. BEAUMONT. La Prusse et les Polonais.

**20. — Annales de géographie.** 1902, 15 janv. — P. VIDAL DE LA BLACHE. Les conditions géographiques des faits sociaux (conférence). = 15 mars. L. GALLOIS. Toscanelli et Christophe Colomb (« de l'enquête instituée par M. Vignaud, il me paraît ressortir, contrairement à ses conclusions, que nous n'avons rien à changer à l'opinion établie. Je ne vois rien dans la lettre elle-même, ni dans les circonstances où elle a été écrite, qui puisse faire douter de son authenticité, rien qui permette de refuser à Toscanelli l'honneur d'avoir inspiré la découverte du Nouveau-Monde »). — L'origine des Malgaches (Vidal de la Blache résume les travaux d'Alfred Grandidier sur cette question. « Ce n'est pas à l'Afrique, mais à l'Asie méridionale que, par l'intermédiaire des moussons, se rattache Madagascar; elle y tient par les racines de son ethnographie et de son développement historique »).

**21. — Revue de géographie.** 1902, mars. — A. VIALLATTE. Le développement territorial des États-Unis; fin. — E. L. L'école française d'Extrême-Orient (résumé de ses travaux, déjà considérables malgré sa fondation si récente). = Avril. Pierre DORNIN. La question de la Tripolitaine.

**22. — Le Bibliographe moderne.** 1901, mars-juin. — F. VAN ORTROY. Bibliographie de l'œuvre de Pierre Apian, géographe et astronome allemand du xvi<sup>e</sup> siècle; fin en juill.-oct. — G. DESDEVICES DU DÉZERT. Les archives historiques nationales de Madrid; fin. = Juill.-oct. Paul MARICHAL. Les archives des départements lorrains et l'administration des domaines. — Henri STEIN. Un atelier typographique à Senlis au début du xvi<sup>e</sup> s. = Nov.-déc. Ch. SCHMIDT. La bibliothèque de Trianon a-t-elle été transportée à Sainte-Hélène? (non; elle était encore intacte le 27 déc. 1815). — H. STEIN. Destruction des archives de l'ordre du Saint-Esprit en 1792 (cette destruction a été provoquée par le P. Ambroise, ancien gardien de ces archives au couvent des Grands-Augustins, qui accusa Chérin de vouloir en conserver la plus grande partie). — E. BLOCHET. Inventaire sommaire des mss. persans de la Bibliothèque nationale de Paris; suite. — H. STEIN. Fondation de papeteries près de Troyes au xv<sup>e</sup> s. — Les mss. des bibliothèques publiques et le droit de l'État.

**23. — Revue des Bibliothèques.** 1901, juill.-sept. — J.-B. MARTIN. Inventaire méthodique de manuscrits conservés dans diverses bibliothèques privées : Bourges, Nevers, Orléans, Sens, etc. — Henri OMONT. Un bibliophile bourguignon au XVIII<sup>e</sup> s.; collection de mss. du marquis de Migieu au château de Savigny-lès-Beaune, 1760 (210 numéros; suit l'inventaire des mss. de M. de Chevane, avocat au parlement de Dijon, 77 numéros). — E. PICOT. Des Français qui ont écrit en italien au XVI<sup>e</sup> s.; fin.

**24. — Journal des sciences militaires.** 1902, janvier. — Principes généraux des plans de campagnes; 2<sup>e</sup> partie : Plans d'invasion et de défense de la France au XIX<sup>e</sup> siècle. — Commandant CAMON. Essai sur Clausewitz. Étude critique des campagnes; suite. Campagne de 1812; fin en février. — Capitaine DEVILLE. De la tactique du champ de bataille en Allemagne depuis 1870; fin en février. = Février. Général HARDY DE PÉRINI. Archives et correspondance du général de division Jean Hardy, publiées par son petit-fils; 1<sup>re</sup> partie : De Valmy à Maëstricht (1792-1794); suite en mars. = Mars. La guerre de la succession d'Autriche, 1740-1748; suite. Campagne de 1741-1743. Opérations militaires dans la Haute-Alsace et en Bavière.

**25. — Revue d'histoire, rédigée à l'État-major de l'armée** (section historique). 3<sup>e</sup> année, 1901, décembre. — La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-messidor an II; suite en janvier et mars 1902. — La campagne maritime de 1805; fin (Villeneuve est plus à plaindre qu'à blâmer; si d'ailleurs, après une victoire remportée du 16 au 25 août sous Ouessant, au moment le plus propice, il avait réussi à s'avancer jusque devant Boulogne, il n'y aurait plus trouvé l'armée en marche à travers l'Allemagne. Il ne peut donc être considéré comme seul responsable de l'abandon du projet de descente en Angleterre). — Général VIGNOLLE. Historique de la campagne de 1809. Armée d'Italie; suite. = 1902, janvier. Études sur la campagne de 1799; ch. VI : le Général Joubert au quartier général de Milan, novembre 1798; suite en février; ch. VII : la Crise du 6 décembre 1798 à Paris et à Rastadt (entrée en campagne des Napolitains). — La guerre de 1870-1871. Journée du 6 août en Alsace; suite en février et mars (engagement général; retraite de l'armée française; poursuite. Très nombreux documents publiés dans le texte et en appendice). = Février. Note sur la vitesse du tir des bouches à feu au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Les campagnes du maréchal de Saxe; 2<sup>e</sup> partie : la Campagne de 1744; suite en mars. = Mars. Un projet de sous-marin sous le Directoire (d'un inventeur resté inconnu et qui ne fut pas mieux accueilli par le Directoire que Fulton le fut avec son *Nautilus* en 1797 et en 1800).

**26. — Revue maritime.** 1902, février. — Épisode naval de la révolution brésilienne; trad. de la *Rev. general de marina*, juin 1901 (il s'agit du cuirassé insurgé coulé, le 14 avril 1894, par un des torpilleurs de

Famiral Gonçalves). = MARS. C. MOREL. Archives du quartier de Noirmoutier (analyse et extraits pour les années 1780 à 1793).

27. — **Revue militaire des armées étrangères.** 1902, janvier. — Études sur la guerre sud-africaine, 1809-1990; suite et fin en février et mars.

28. — **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** Comptes-rendus des séances de l'année 1901. Bulletin de septembre-octobre. — DELATRE. Fouilles exécutées dans la nécropole punique voisine de Sainte-Monique, à Carthage (entre autres de quelques épitaphes carthaginoises). — MASPERO. Les travaux du Service des antiquités d'Égypte (fouilles à Sakkarah et à Thèbes). — E. BABELON. Rapport sur une mission numismatique en Allemagne (mission accomplie en vue de compléter la description générale des monnaies grecques d'Asie Mineure, laissée manuscrite par M. Waddington et qui doit être incessamment publiée). — R. GAGNAT. Découvertes sur l'emplacement du camp de Lambèse (d'après une note de M. Gsell. Publie le facsimilé et le texte d'une belle inscription contenant le règlement du collège des *custodes armorum*). — E. POTTIER. Rapport sur une mission en Grèce, février-avril 1901 (pour la réorganisation des études à l'École d'Athènes). — Th. HOMOLLE. Mémoire sur les ex-voto de Lysandre à Delphes.

29. — **Académie des sciences morales et politiques.** Séances et travaux. Compte-rendu, 1901, décembre. — A.-D. XÉNOPOL. La psychologie et l'histoire. — André-E. SAYOUS. Quelques cartels en Hollande au XVII<sup>e</sup> siècle (étude l'organisation de la Compagnie du Nord, formée d'un certain nombre de petites compagnies distinctes, mais agissant en commun, visant au monopole de la pêche et passant des cartels avec ses rivales). = 1902, février. O. GRÉARD. La sépulture du cardinal Richelieu (chapitre du livre intitulé : *Nos adieux à la vieille Sorbonne*). — Th. RIBOT. Notice sur la vie et les travaux de F. Nourrisson. — A. CHUQUET. Notice sur la vie et les travaux de Jules Zeller. — BOUTMY. Les États-Unis et l'impérialisme. = MARS. A. CHUQUET. Stendhal-Beyle (fragment de l'ouvrage consacré à Stendhal par A. Chuquet); suite en avril. — BOUTMY. Notice sur la vie et les travaux de M. Bardoux; fin en avril.

30. — **Société nationale des Antiquaires de France.** 1902, 12 févr. — M. Cagnat lit de la part de M. GAUCKLER une note sur une inscription qui vient d'être trouvée à Medjez-el-Bab (Tunisie) et qu'il a fait apporter au musée du Bardo. = 19 févr. et 5 mars. M. H. MARTIN communique à la Société un portrait de Jeanne de Guenes, femme de Jean III de Brienne, comte d'Eu, tué à la bataille de Courtray. — M. MONCEAUX lit une notice sur la vie et les œuvres de Maximin Deloche. = 19 mars. M. GURFREY communique à la Société les photographies de tapisseries appartenant au musée de Florence; on y voit des fêtes données sous Henri III où figurent les principaux personnages de la cour. — M. Mon-

CEAUX entretient la compagnie de documents relatifs au culte de saint Menas en Afrique. — M. Ulysse ROBERT signale la découverte à Mandeure, dans une villa romaine, de différentes antiquités, principalement de petits bronzes représentant Mercure. — M. STEIN fait circuler l'empreinte d'un sceau inédit de Philippe le Bel conservé aux archives de la Haute-Marne.

**31. — Société de l'histoire du Protestantisme français.** Bulletin historique et littéraire, 1902, n° 2. — Félix KUHN. La vie intérieure du protestantisme sous le premier Empire. — H. PATRY. Un arrêt du parlement de Guyenne contre Bernard Palissy et les premiers fidèles des églises de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély, 1558. — Ch. SEREASS. Autobiographie de Jeanne Céard, de Vassy, 1666-1668. — M. DE RICHEMOND. La liberté de conscience dans la marine à partir de 1685, d'après les archives navales de Rochefort. = N° 3. G. PAGÈS. Les réfugiés à Berlin, d'après la correspondance du comte de Rébenac, 1681-1688 (complète les renseignements de Rébenac par la correspondance de Spanheim. La correspondance de Rébenac confirme l'impression que donnent tous les documents sur l'importance extrême des conséquences politiques de la Révocation). — H. PATRY. La Réforme et le théâtre en Guyenne au xvi<sup>e</sup> siècle; 2<sup>e</sup> article : Libourne, 1555; Clairac, 1554. — Fr. GALABERT. Les sentiments des protestants au début de la Révolution. Adresse des non-catholiques de Montauban à l'Assemblée nationale, janvier 1790 (ces sentiments sont très monarchiques; satisfaits de la tolérance qu'on manifestait à leur égard, convaincus que l'obéissance est due au souverain, les Réformés attribuaient leurs persécutions, non au roi, mais à ses ministres). — N. WEISS. M. G. Hanoiaux et le protestantisme (relève des erreurs graves dans l'article de M. H. sur Luynes et les Protestants).

**32. — Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France.** Bulletin. 1901, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> livr. — C. COUDERC. Complainte inédite sur la mort de Semblançay (d'après une copie transcrite dans un formulaire de la chancellerie royale, 126 vers). — A. VIDIER. Inventaire des reliques et liste des sépultures des rois de France qui se trouvaient dans l'abbaye de Saint-Denis au xiv<sup>e</sup> siècle.

**33. — Annales de Bretagne.** 1902, janvier. — G. GUÉNIN. Le paganisme en Bretagne au vi<sup>e</sup> siècle. — Émile GABORY. La marine et le commerce de Nantes au xvii<sup>e</sup> siècle et au commencement du xviii<sup>e</sup>, 1661-1715; suite; fin en avril. — B. POCQUET. Une controverse historique. Réponse à M. Marion (toujours la question de La Chalotais et des États de Bretagne). = Avril. J. TURMEL. Pélage et le pélagianisme dans les églises celtiques (d'après l'ouvrage récent de H. Zimmer, *Pelagius in Irland*, ouvrage qui éclaire d'un jour précieux les origines de l'Église d'Irlande). — F. LE LAY. La fête de la Trinité-Porthoët vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. — F. DUINE. Le culte de saint Samson à la fin du x<sup>e</sup> siècle.

**34 — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.** 1901, 1<sup>er</sup> trimestre. — E. RICHEMOND. Jean III de Nanteau-sur-Lunain, pseudo-chambrier de France (Jean « de Nantolio, » grand chambrier de France sous saint Louis, n'appartenait pas à la famille de Nanteuil en Brie, comme tous les historiens l'ont répété depuis le P. Anselme, mais à celle des Nemours, seigneurs de Nanteau-sur-Lunain. Jean III, un des chambellans favoris d'Alfonse de Poitiers, n'a jamais été chambrier de France. Tableau généalogique des Nemours-Nanteau depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle jusque vers le milieu du XIV<sup>e</sup>). — L. DIMIER. François Pellegrin (Francesco Pellegrini, peintre et sculpteur de Fontainebleau). — Ed. PILATRE et M. le Dr DENIZET. La reprise de Château-Landon par les troupes de la Ligue en 1590 (d'après une relation anonyme du temps, réimprimée in-extenso). — Abbé C. BERNARD. Histoire de Méréville, Seine-et-Oise, et de ses seigneurs; suite (Méréville sous les seigneurs de Nemours, 1190-1252, de Linières, 1252-1446, de Saint-Mesmin, 1446-1472, de Reilhac, 1472-1580, et des Montiers); suite dans le 4<sup>e</sup> trimestre. = 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres. G. LIORET. La compagnie de milice bourgeoise instituée sous le titre de chevaliers de Moret (depuis Louis XIV jusqu'en 1784). — Eug. THOISON. La commanderie de Beauvais-en-Gâtinais en 1659. — Alf. CHARRON. Gondreville-la-Franche, Loiret. Notes d'histoire locale. — Max LEGRAND. Notes pour servir à l'histoire de l'église collégiale Sainte-Croix d'Étampes. — Vicomte de GROUCHY. Extraits des minutes de notaires de Fontainebleau; suite. = 4<sup>e</sup> trimestre. G. BAGUENAUT DE PUCHESSE. Le traité signé à Nemours en 1585, d'après des documents inédits. — J. DEVAUX. Histoire d'un nom de lieu celtique : Pithiviers; fin (noms de lieux en *viers* et en *vières*. Pithiviers signifierait « le fort du Sanglier »).

**35. — Annales de l'Est.** 1902, janvier. — A. COLLIGNON. Pétrone et le roman des temps néroniens. — A. BERGEROT. L'organisation et le régime intérieur du chapitre de Remiremont, du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle; suite : les Dames chanoinesses. — André DANTZER. La querelle des investitures dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, de 1075 au concordat de Worms, 1122 (longue analyse d'un mémoire pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire).

**36. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.** 1901, janvier-mars. — Abbé Félix VERNET. Une bulle de Clément VI sur la fête des fous à Vienne, 26 oct. 1344. — C. PERROSSIER. Nomination d'un curé d'Alixan, 1339. — Abbé J.-B. MARTIN. Nécrologe des couvents des Capucins de la custodie de Dauphiné (depuis l'établissement des Capucins en 1580 jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle). — C. PERROSSIER. Traversée du Bas-Dauphiné par un voyageur du XVII<sup>e</sup> siècle (fragment d'un voyage en Palestine accompli en 1652 par un chanoine de l'église de Saint-Paul, à Saint-Denis en France). — Abbé LAGIER. La baronnie de Bressieux; suite. — C. PERROSSIER. Description du Dauphiné par un auteur flamand du



XVII<sup>e</sup> siècle. — Abbé J. CHABERT. Histoire de la commune de Beuregard pendant la Révolution; suite. = Avril-septembre. Chanoine J. CHEVALIER. L'abbaye de Saint-Tiers de Saou, des chanoines réguliers de saint Augustin, au diocèse de Valence ou de Die. — Dom Al. GROSPÉLLIER. Mélanges d'hagiographie dauphinoise; suite: la « Passio S. Juliani Briviatensis. » — G. PERROSSIER. Requête du chapitre de Valence au parlement de Grenoble au sujet des ravages des protestants dans cette ville en 1567.

**37. — Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.** 3<sup>e</sup> série, t. X (Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1901). — Abbé A. GÉNIN. Un village Barrois, 1158-1900 : Maxey-sur-Vaise, Meuse (240 p. Beaucoup de menus renseignements concernant seulement l'histoire locale: parmi les pièces justificatives, à signaler une charte de Jean, sire de Joinville, du 22 octobre 1263). — Léon GERMAIN. Observations relatives à Thiébaud I<sup>er</sup>, comte de Bar, 1192-1214. — FOURIER DE BACOURT. Documents pour l'histoire de la médecine à Bar-le-Duc au XVII<sup>e</sup> siècle. — Id. Le conseiller Longeaux est-il l'auteur du Nobiliaire de Bar-le-Duc? (non; ou du moins, s'il l'a commencé, il a de bonne heure cessé d'y travailler. Le Nobiliaire s'arrête en 1771; seule la partie antérieure à 1728 pourrait être de lui. En fait, le Nobiliaire en question est simplement intitulé: « Nobiliaire du chevalier de Villers »). — Alexandre MARTIN. Mes ancêtres. Extrait des Souvenirs d'un provincial. — H. LABOURASSE. Les cahiers de Baudrémont, de Thonnelle, de Seuzey et d'Érize-Saint-Dizier en 1789. — C. CHÉVELLE. Confiscations exercées sur les défenseurs de Jametz par le duc de Lorraine, 1589-1590. — André LESORT. Une campagne policière sous la Restauration. A la recherche de Drouet (curieux. Drouet réussit à échapper à toute poursuite; sous le nom de Maergesse, il put se retirer à Mâcon, où il mourut le 11 avril 1824). — Id. L'origine des bois communaux de Sommeilles, 1574 (analyse l'acte par lequel les habitants de ce village sont devenus propriétaires de leurs bois).

**38. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.** 1900, 3<sup>e</sup> trimestre. — Alph. MARTIN. Des études sur l'histoire provinciale contemporaine (généralités). = 4<sup>e</sup> trimestre. Dr J. ROGER. La jeunesse d'Ozanam, 1831-1840. = 1901, 1<sup>er</sup> trimestre. Dr J. ROGER. Rabelais étudiant en médecine. — Alph. MARTIN. Mariages d'autrefois. — J. BOULARD et A. LECHEVALIER. Notice historique sur la commune d'Épouville; suite dans le 2<sup>e</sup> trimestre (histoire sociale avant la Révolution); fin dans le troisième trimestre: Histoire d'Épouville depuis la Révolution. = 2<sup>e</sup> trimestre. Ph. BARREY. Note sur la population du Havre. — Alph. MARTIN. Un Hollandais au Havre en 1585 (d'après le Journal d'Arnold van Buchel, publié par la Société de l'histoire de Paris). — G.-D. QUOIST. Étude sur l'imprimerie (quelques mots sans valeur sur l'origine de l'imprimerie; indications utiles sur le papier, le caractère, l'impression). — LE MENUET DE LA

JUGANNIÈRE. Campagne d'outre-Loire de l'armée vendéenne, 1793; suite. = 3<sup>e</sup> trimestre. Alph. MARTIN. Un monument havrais du xv<sup>e</sup> siècle (l'église de Saint-Michel d'Ingouville).

**39. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur.** T. XI, n<sup>o</sup> 2. — Paul GUBIAN. Le parlement de Bourgogne et la cour des appeaux avant 1476 (bref, mais substantiel article de 30 p., suivi de documents inédits).

**40. — Revue africaine.** 1901, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trim. — E. BIGONET. Dinar hafside inédit (pièce d'or frappée à Constantine pendant la période de l'an 739 à 756 de l'hégire, soit 1339-1355, par un des émirs hafcides qui possédaient en Afrique de petites principautés). — IBN EL ATHIR. Annales de Maghreb et de l'Espagne, trad. p. E. FAGNAN; fin. — Colonel ROBIN. Notes et documents concernant l'insurrection de 1856 à 1857 de la Grande-Kabylie; suite. — AHMED H. Les relations de la France avec le Maroc (à propos de l'ouvrage d'E. Rouard de Card : *les Traités entre la France et le Maroc*, 1898). — J. WIERZIEJSKI. Catalogue du musée de Cherchel; suite.

**41. — Revue d'Auvergne.** 1901, n<sup>o</sup> 4. — H. DU RANQUET. L'église de Montpensier. — G. DESDEVISES DU DEZERT. L'enseignement public en Espagne au xviii<sup>e</sup> s.; fin. = N<sup>os</sup> 5-6. Jean DELMAS. Les arrêtés du Comité de sûreté générale dans « la Révolution du Cantal » (établit, d'après des documents authentiques, la liste des personnes arrêtées, décapitées ou mises en liberté pendant la Terreur).

**42. — Revue de l'Agenais.** 1902, n<sup>o</sup> 1. — J. MOMMÉJA. Les Journaux de mer de Florimond Boudon de Saint-Amans (notice historique sur ce personnage, qui visita les Antilles en 1767-69 et qui nota sur son Journal certains faits intéressant la faune du pays et aussi, à l'occasion, les habitants). — Ph. LAUZUN. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne; suite : Septembre-décembre 1583. — C. CHAUX. Le château de Lusignan-Grand (notes sur ce château, qui a été détruit à la fin de 1649; les Lusignan d'Agenais n'ont rien à voir avec ceux du Poitou; ils remontent au sieur Dantré, co-seigneur de l'Estelle, près de Tournon).

**43. — Revue du Berry.** 1901, nov.-déc. — R. DROUVAULT. Journal de route d'un grenadier de l'armée infernale, 1792-1793; suite et fin (avec une suite tirée des Mémoires du même, écrits longtemps après les événements et sans valeur historique. Péricaud mourut le 14 août 1848). — Henri de MAZIÈRES. Les branches de Berri de la maison de Mauléon : branches de Mazières et de Beaupré (ces Mauléon viennent tous de Mauléon-de-Soule). — E. DUROISEL. Authentiques de reliques (de saint Victor, de saint François d'Assise, de saint François de Sales, etc.). = 1902, janvier. Ed. CHARLEMAGNE. Mémoire sur l'effort de la population rurale en Berry, à partir du xv<sup>e</sup> s., pour acquérir la terre. — Eug. HUBERT. Les bêtes criminelles au moyen âge; suite en févr. —

Ch. DUGUET. Essai sur la ville de la Châtre au xv<sup>e</sup> s. (expose le différend qui éclata vers 1460 entre la ville et son seigneur, Gui de Chauvigny, qui réclamait une aide pécuniaire pour le mariage de sa fille aînée); suite le 15 mars.

**44. — Revue de Saintonge et d'Aunis.** Vol. XXII, 1<sup>re</sup> livr., 1<sup>er</sup> janv. 1902. — Les francs-tireurs saintais en 1870. — Dom J. BESSE. Un bénédictin saintongeais : dom Mommole Geoffroy, 1615-1686. = 1<sup>er</sup> mars. L. A. Un général en 1793 : Léon Léchelle (mort à Nantes le 23 brumaire an II). — Un épisode de la prise de Saintes par les protestants (lettre patente de Charles IX, 11 avril 1570). — Tonnay-Charente (annonce le t. I d'une monographie sur cette ville et sur la maison de Rochechouart par l'abbé Brodut).

**45. — Revue de Gascogne.** 1902, janv. — C. JULIAN. Bordeaux et Dax au x<sup>e</sup> s. (d'après la cosmographie arabe de Qazwini; commente la traduction de M. Jacob). — A. DEGERT. La généalogie d'une erreur; un concile gascon à rayer ou à déplacer (ce concile, ou « sorte de synode, » comme l'appelle N. Valois, du clergé urbaniste de la province d'Auch, assemblé à Saint-Sever en 1381, n'a jamais existé. Il a été forgé par Bertrand de Compaigne, autre Jérôme Vignier, qui siégea au présidial de Dax au xvii<sup>e</sup> s. Peut-être a-t-il eu connaissance de quelque assemblée des évêques de Gascogne vers 1112, lorsque fut créé le diocèse de Mirande par Jean XXIII). — J. LESTRADE. L'archiprêtre de Lussan et le jubilé auscitain de 1701. = Févr. J. LESTRADE. Critique des notices commingeoises du *Gallia christiana* (lettre anonyme écrite en 1730 aux rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*). = Mars. L. BATCAVE. Contrat d'engagement d'un médecin municipal à Orthez au xvi<sup>e</sup> s. — Abbé L. GUÉRARD. La désolation de l'abbaye de Saint-Pé-de-Bigorre à la fin du moyen âge (expose, surtout d'après les documents pontificaux, les troubles dont cette abbaye eut à souffrir du xiii<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> s.). — Abbé A. DEGERT. Premier serment prêté au roi par les évêques de Gascogne; formule inédite (texte du serment prêté par l'évêque de Dax le 23 févr. 1474, v. st.). = Bibliographie : *Othon de Pavie*. L'Aquitaine séraphique. Notes historiques sur l'ordre des Frères Mineurs et en particulier sur la province séraphique d'Aquitaine; t. II (intéressant à lire, mais insuffisant). = Avril. Abbé A. DEGERT. Les derniers jours de M. Léonce Couture. — C. LA PLAGNE-BARRIS. Lauraet-en-Fezenzac (notes d'histoire locale). — JOS. GARDÈRE. La mort et les obsèques de M. de Jumilhac de Cubjac, évêque de Lectoure, 1772. — A. DEGERT. Lettres inédites de Le Boux, évêque de Dax, à Colbert. — F. G. Beaumarchès et Marciac, pays de franc-salé (publie les lettres par lesquelles Charles VI confirme les habitants de ces villes dans la possession d'acheter du sel sans payer les droits de gabelle).

**46. — Revue historique et archéologique du Maine.** T. II, 2<sup>e</sup> livr., 1902, 1<sup>er</sup> semestre. — Eug. LEFÈVRE-PONTALIS. L'église de

Fresnay-sur-Sarthe. — Comte de BEAUMONT. L'école de Michel Colombe dans le Maine. — G. FLEURY. Note sur l'église des Loges, en Coudrecieux, Sarthe. — R. TRIGER. Une mitrailleuse d'infanterie au XVIII<sup>e</sup> s. — A. DESCHAMPS LA RIVIÈRE. Le théâtre du Mans; suite.

---

47. — **Revue d'Alsace.** Nouvelle série, 3<sup>e</sup> année, 1902, janv.-févr. — A. HANAUER. Jean Setzer, imprimeur polémiste de Haguenau, 1523-1532. — Marc DUBRUEL. Fulrad, archichapelain des premiers rois carolingiens et abbé de Saint-Denis-en-France; suite (domaines acquis ou recouverts par Fulrad; ses fondations). — Ch. HOFFMANN. Les premières municipalités de la Haute-Alsace; ch. v (différends entre les seigneurs qui veulent usurper les communaux, en particulier les ducs de Wurtemberg et de Deux-Ponts, et la municipalité). — I. BEUCHOT. L'abbé Maimbourg, curé de Colmar, et les sœurs de Ribeauvillé, 1818. — F. LORVOT. Six lettres inédites de J.-J. Oberlin, professeur à l'Université protestante de Strasbourg. = Mars-avril. Angel INGOLD. Les troubles de Landser il y a quelque cent ans. — H. DANZAS. Les châteaux de Saint-Hippolyte; suite (ameublement et chauffage, armement et garnison, etc.). — E. KELLER. Saint-Nicolas, ou Un prieuré dans les Vosges. — I. BEUCHOT. Les origines de la congrégation des sœurs de la Providence de Ribeauvillé; fin.

---

48. — **Historische Zeitschrift.** Bd. L, Heft 1. — G. v. BELOW. Les théories sur le développement économique des peuples, surtout au point de vue de la vie économique municipale de M. A. (critique très serrée des théories de Bruno Hildebrand, de Bücher, de Schmoller et de Sombart; Below cherche à déterminer la triple action des circonstances, de la volonté consciente des populations urbaines et des traditions. C'est consciemment qu'on a limité le libre développement économique dans l'intérêt de la bourgeoisie; des circonstances extérieures sont venues le modifier aussi; mais, malgré les vicissitudes de la politique des villes, aucun système économique n'a été aussi précis et conséquent que celui des villes du M. A.). — F. THIMME. Les plans de soulèvement des patriotes allemands dans l'été de 1808 (cinq documents inédits très intéressants où Gneisenau trace toute une organisation en vue d'un soulèvement et une lettre de Scharnhorst à Hardenberg où il se défend d'être un des fondateurs du Tugendbund, mais se déclare prêt à n'importe quelle mesure pour délivrer l'Allemagne du joug de la France). = Heft 2. H. GELZER. Les relations entre l'Église et l'État à Byzance (étudie l'union du *Sacerdotium* et de l'*Imperium* depuis Constance jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> s. Cette union, arrivée à sa perfection sous Constantin Monomaque, se retrouve identique dans l'empire russe d'aujourd'hui). — WENCK. Les prétentions françaises à la couronne d'Allemagne au temps de Philippe le Bel et de Clément V (à propos de l'instruction diplomatique si curieuse du notaire

de Philippe IV, Pierre Barrière, ambassadeur auprès de Clément V en 1313, retrouvée par J. Schwalm au Vatican et publiée au t. XXV du *Neues Archiv*. On y voit que les démarches de Philippe le Bel pour assurer à la France la couronne d'Allemagne émanaient bien de la volonté personnelle du roi). — Un portrait de Gneisenau par un contemporain, publié par L. GEIGER (la lettre de Georgine Heyne, la veuve du philologue, à sa belle-fille Thérèse Huber, écrite les 3 et 4 septembre 1814, représente Gneisenau comme l'homme le plus séduisant, d'une culture universelle). = Heft 3. DERIO. L'influence de l'art français sur l'art allemand au XIII<sup>e</sup> s. (c'est l'art français qui, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> s., a introduit en Allemagne le gothique; après cette époque, l'influence française décline). — O. HINTZE. L'État bureaucratique autrichien et prussien au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> s. (intéressant parallèle; insiste sur les erreurs centralistes de Joseph II). — Lettres intimes du baron P. de Meyendorff à ses frères Georges et Alexandre, 1840-1850, publiées par Th. SCHIEMANN (écrites pendant son ambassade à Berlin, importantes pour 1848 et 1849. Annonce dès octobre 1849 le coup d'État et le rétablissement de l'Empire en France). = Bd. LI, Heft 1. P. HAAKE. Un testament politique du roi Auguste II le Fort (projet de *Regel pour la postérité*, écrit entre 1704 et 1709; recommande une politique d'équilibre entre les classes comme entre les États; a été inspiré par le Portrait de la cour de Pologne de Wolfframsdorff). — MEINECKE. Pour servir à l'histoire de Bismarck (analyse et critique approfondies des publications parues depuis 1895 sur Bismarck et ses œuvres; considère l'ouvrage de Ch. Benoist comme le plus remarquable des écrits français; reproche à Andler d'être mal informé, à Welschinger d'être dépourvu de critique; loue chez Andler un effort d'impartialité). — D. SCHEFER. B. Erdmannsdorffer (éloge funèbre). — P. BAILLEU. Le prince héritier Frédéric-Guillaume dans le conflit des États en 1820 (lettre à Hardenberg du 25 mai, où il s'unit aux protestations de la noblesse de la Marche contre les réformes projetées). — A. STERN. Une lettre apocryphe du prince de Prusse (M. de Poschinger a pris une lettre du ministre de la Guerre von Stockhausen, du 17 janvier 1851, pour une lettre du prince Guillaume). = Heft 2. MITSUKURI. Contribution à l'histoire des chrétiens japonais au XVII<sup>e</sup> s. (ambassades envoyées à Philippe III et à Paul V par Date Masamune, prince d'Osui, d'après les archives vaticanes et celles de la famille Date; en appendice, une requête très curieuse des chrétiens japonais à Paul V). — F. HIRSCH. L'élection de Jean Sobieski comme roi de Pologne (triomphe de la politique française, dû à l'évêque de Marseille, Toussaint Forbin-Janson, sans la participation de Louis XIV, surtout d'après les documents publiés par Walizewski dans le t. III des *Acta historica res gestas Poloniae illustrantia*). — Lettre de Napoléon à Marie-Louise, du 28 mars 1814, publiée par A. Fournier. = Heft 3. E. SACKUR. Un procès de haute trahison à Rome et le couronnement de Charlemagne (Sackur admet

que le pape Léon III a couronné Charlemagne sans que celui-ci fût prévenu, parce qu'il avait besoin d'un empereur pour assurer son autorité et condamner à l'exil comme coupables de lèse-majesté les nobles romains qui s'étaient conjurés contre lui). — W. FRIEDENSBURG. La curie romaine et la reconnaissance de Frédéric III de Brandebourg comme roi en Prusse (d'après les archives du Vatican, le pape Clément XI, malgré l'Autriche, marcha d'accord avec la France dans son hostilité contre Frédéric: mais sa protestation aux puissances catholiques ne fut faite que le 16 avril 1700, trois mois après que Frédéric s'était fait proclamer roi à Königsberg). — R. KOSER. Seydlitz à la bataille de Kunersdorf. — Mémoire du prince Guillaume de Prusse sur la politique russe, de juillet 1855, publié par Th. Schiemann (récit d'une conversation tenue à Pétersbourg dans l'été 1855 avec Nesselrode, le comte Orloff, le prince Dolgorouki, ministre de la Guerre, et le comte Kisselew).

49. — **Historische Vierteljahrschrift.** IV Jahrgang, Heft 1. — A. GOETZE. Les Articles des paysans de 1525 (établit le lien entre les douze articles et les réclamations antérieures, leur rapport avec les idées générales du temps et la manière dont ils ont été compris. Lotzer les a écrits, sauf l'introduction, qui est de Schappeler). — E. OTTO. Contributions à l'histoire de la cour de Heidelberg au temps de l'électeur Frédéric IV. — Th. SCHIEMANN. La lettre du général de Bennigsen au général de Fock sur la mort de Paul I<sup>er</sup> (extrait des Mémoires de Bennigsen, dont l'original a été livré à Nicolas I<sup>er</sup>, mais dont une copie partielle a été conservée; Alexandre était d'accord avec les conjurés, mais pouvait croire comme Bennigsen qu'il s'agissait seulement de déposer Paul I<sup>er</sup>; mais Pahlen et une partie des conjurés avaient décidé de se débarrasser définitivement de lui. Récit très circonstancié, et, semble-t-il, exact). — H. SCHILLING. Le prétendu diplôme dans les actes de l'assemblée plénière de la congrégation de Gandersheim (les actes datent du milieu du XIII<sup>e</sup> s.; mais c'est Harenberg qui a imaginé la souscription du prétendu diplôme de 1007). — H. v. ZWIEDINECK. Jean de Wessenberg (d'après le livre d'Arneth). On trouvera dans le deuxième appendice *Nachrichten und Notizen* un important compte-rendu des publications de l'année 1900 sur les archives allemandes. = Heft 2. K. HAMPE. Contributions à l'histoire de Frédéric II (I. Sur le premier mariage de Frédéric; publie des documents pris à un formulaire du XIII<sup>e</sup> siècle, conservé à Paris, qui prouvent que Constance d'Aragon, qui devait épouser Frédéric en mars 1209, n'arriva en Sicile que le 18 août. II. Origines du conflit entre Othon IV et Frédéric. C'est Innocent III qui, en 1200, a travaillé en Allemagne contre Othon). — E. BRANDENBURG. L'établissement du régime ecclésiastique provisoire dans la Saxe albertine (d'après le livre de Sehling sur la législation ecclésiastique de Maurice de Saxe de 1544 à 1545; donne en appendice des documents inédits tirés des archives de Dresde). = Heft 3. G.-F. PREUSS. L'Autriche, la France et la Bavière dans la question de la

succession d'Espagne de 1685 à 1689; fin dans Heft 4 (étude spécialement la politique de Max Emmanuel vis-à-vis de l'Espagne, de l'Autriche et de la France; ajoute des documents pris aux archives de Munich et de Vienne à ceux consultés par Legrelle et Gædeke; démontre que Max Emmanuel ne songeait pas encore au conflit de 1685 à 1689; ce n'est que lorsque la plus jeune branche des Habsbourg s'est éteinte qu'il abandonna sa politique impérialiste et allemande pour jouer un rôle indépendant dans les affaires européennes). — J.-R. HAARHAUS. Mouvements antiultramontains dans une Université catholique au XVIII<sup>e</sup> s. (décrit les agitations dont l'Université de Bonn fut le théâtre de 1761 à 1790, le rôle de Spiegel, Hedderich, Dereser et Euloge Schneider, qui excitèrent les plaintes du pape auprès de l'électeur Max Franz). — SCHYBERGSON. Une nouvelle contribution à l'histoire des trois dernières guerres protestantes, 1621-1629 (met en lumière l'importance des *Mémoires de Jean de Bouffard Madiane sur les guerres civiles du duc de Rohan, 1610-1629*, publiées par M. Ch. Pradet). — II. HÜFFER. La correspondance de Souwarow pendant la campagne de 1799 (exprime le vœu de voir publier en entier et en original la correspondance de Souwarow, dont le conseiller d'État Fuchs fut le secrétaire, qu'on ne connaît encore que d'une manière incomplète par une publication de Fuchs lui-même faite en 1825-1826 et traduite en allemand en 1835, et par l'ouvrage de Milutin, traduit aussi en allemand par Chr. Schmitt).

50. — **Beitræge zur alten Geschichte.** Bd. I, Heft 2 (1901). — F.-K. GINZEL. Les connaissances astronomiques des Babyloniens et leur importance pour l'histoire de la civilisation; suite (influence sur l'astronomie grecque. L'astronomie grecque a fourni la base des découvertes opérées par Hipparque et Ptolémée). — F. HILLER VON GÄRTRINGEN. Les cultes divins de Théra; esquisse historique basée sur les fouilles de 1896-1900. — L. HOLZAPFEL. Les trois tribus primitives de Rome (contre Bormann, qui ne voit dans la division du peuple en trois tribus qu'une pure hypothèse de Varron; les Tities, les Ramnes et les Luceres ont existé; ces tribus sont une division artificielle faite selon le rite étrusque. Les tribus, ainsi que les centuries de chevaliers qui en procèdent, ont donc été à l'origine patricio-plébiennes). — C.-F. LEHMANN. La Sémiramis historique et Hérodote (remet en bonne lumière la figure véritable de la Sémiramis historique, négligée ou même tout à fait oubliée par la plupart des érudits. Nous la connaissons d'après une inscription assyrienne du British Museum, Hérodote et Josèphe. De là est sortie la figure légendaire imaginée par Ctésias). — J. BELOCH. Pour servir à l'histoire de la guerre de Pyrrhus (1<sup>o</sup> l'alliance entre Rome et Carthage; 2<sup>o</sup> les « seigneurs carthaginois; » les Campaniens à Rhegion). — Id. La bataille de Cos (victoire d'Antigone Dosson sur Ptolémée entre 258 et 256). — W. ROSROWZEW. Origine du colonat (les traits principaux de cette institution sont les liens qui attachent les petits fermiers à la glèbe et leurs étroits rapports avec les

territoires exempts des « saltus » il faut en chercher l'origine dans le royaume des Séleucides). — F. MUENZER. L'origine des Histoires de Tacite (1<sup>o</sup> le choix du point de départ. Si Tacite, au lieu de prendre comme point de départ le jour de naissance d'une dynastie, a choisi l'entrée en charge des principaux magistrats républicains de cette même année, c'est pour protester contre ce fait que les courtisans considéraient l'histoire du peuple romain comme étant celle des Césars. 2<sup>o</sup> De la publication des diverses parties des Histoires). — E. KORNE-MANN. Le nombre des cites gauloises sous l'Empire (avec des tableaux montrant le développement des *civitates* pendant les quatre premiers siècles).

51. — *Göttingische gelehrte Anzeigen*. 1901, juillet. — G. Riet-schel. Lehrbuch der Liturgik; Bd. I (excellent). — *Hiller von Gärtringen*. Thera. Inscriptiones graecae insularum maris Aegei (beaucoup d'érudition de première main et bien digérée). — *Liebenam*. Städte-verwaltung im römischen Kaiserreiche (livre très érudit, mais des notes entassées ne font pas un livre. Art. d'A. Schulten). — *Joh. Die-rauer*. Chronik der Stadt Zürich, mit Fortsetzungen (très bonne édition d'une chronique compilée à Zurich au xv<sup>e</sup> s.). — *Zeller-Werdmüller*. Die Zürcher Stadtbücher des xiv u xv Jahrh. Bd. II. = Août. *H. Del-brück*. Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte; I : Das Alterthum (critique très perspicace des auteurs anciens, surtout en ce qui concerne les guerres persiques, la seconde guerre punique et les campagnes de J. Cesar. Art. de B. Niese). — *H. Wendt*. Das Johannes Evangelium (étude critique sur les sources utilisées par l'auteur du quatrième évangile, surtout dans les discours. Beaucoup d'érudition, déployée d'ailleurs sans résultat). = Sept. *Cheyne* et *Black*. Encyclopædia biblica (remarquable). — *J. Belser*. Einleitung in das Neue Testament (beaucoup d'érudition, mais rien de nouveau, rien qui mérite de retenir l'attention des savants). — *M. Mayr*. Die politischen Beziehungen Deutschtirols zum italienischen Landestheile (brochure qui a la prétention d'être une étude historique et juridique, mais qui n'est au fond qu'une justification de la politique autrichienne à l'égard du Trentin). — *Fr. Köhl*. Briefe und Aktenstücke zur Geschichte Preussens unter Friedrich-Wilhelm III (t. II contenant 200 des documents pour les années 1815-1820). = Oct. *H. Herre*. Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund; 4<sup>e</sup> section, 1431-1432. — *G. Beckmann*. Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund; 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sections, 1433-1437. — *Urkundenbuch der Stadt Basel*; t. IV et VII. = Nov. *G. Monod*. Études critiques sur les sources de l'histoire carolingienne (Hermann Bloch discute à nouveau la question d'Einhard, que la découverte d'un manuscrit conservé à Durham oblige à reprendre complètement en sous-œuvre). = Déc. *W. Oechsli*. Quellenbuch zur Schweizergeschichte für Haus und Schule (bonne réédition). = 1902, janv. *W. Spiegelberg*. Zwei Beiträge zur Geschichte und Topographie der thebanischen Necropolis im Neuen Reich (travail soigné, mais qui



n'apprend rien de fort intéressant). — V. *Ernst*. Briefwechsel des Herzogs Christoph von Württemberg; t. II, 1553-1554. — V. *Bibl.* Die Einführung der katholischen Gegenreformation in Niederösterreich durch Rudolf II, 1576-1580 (instructif).

**52. — Hermes.** Bd. XXXVI, Heft 4, 1901. — Th. *PREGER*. Konstantinos-Helios (la statue bien connue de Constantin le Grand sur la colonne de porphyre désignait primitivement le soleil. Le fait que Constantin lui imposa son nom nous le montre en même temps comme le représentant du culte impérial et du culte solaire). — O. *KERN*. Études sur Magnésie; I : la Fête d'Artemis Leukophryene (d'après le recueil des inscriptions de Magnésie; origine de la fête, ceux qui y prenaient part, comment elle se passait). — Th. *MOMMSEN*. Aëtius (biographie du « dernier des Romains, » qui n'a guère mérité la réputation que les contemporains lui ont faite. Explique en détail les fonctions de chef de l'armée romaine. La *Notitia dignitatum* a reçu sa dernière rédaction en 425). — E. *BETHE*. Thyméliques et scéniques (sur les rapports entre les deux genres du théâtre grec; contre Dœrpfeld). — Bd. XXVII, 1902, Heft 1. W. *DITTENBERGER*. La famille d'Alcibiade (apporte des modifications notables à la généalogie ordinairement reçue d'Alcibiade. Le célèbre homme d'État n'est pas le petit-fils, mais l'arrière-petit-fils de cet Alcibiade, qui s'entendit en 510 avec Clisthène pour renverser la tyrannie). — U. *WILCKEN*. Une nouvelle lettre d'Hadrien (renseignements importants pour l'histoire des légions d'Égypte; confirme l'opinion admise que le caractère de l'empereur contenait de nombreuses contradictions). — W.-K. *PRENTICE*. Les inscriptions du sanctuaire construit sur le Djebel shêkh berekât près Alep, en Syrie. — G. *ROBERT* et F. *HILLER VON GÆRTRINGEN*. Bas-relief du tombeau d'un maître d'école rhodien (témoigne de la diffusion des Mystères à Rhodes).

**53. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts.** Bd. XVI, 1901, Heft 3. — D. *DETLEFSEN*. Ce qu'on doit à Pline pour l'histoire des artistes (Pline a puisé sa connaissance des statues qui se trouvaient à Rome dans les actes des censeurs de l'an 73. Dans les indications qu'il fournit sur les artistes et sur les œuvres, il ne cherche pas à former le goût de ses lecteurs, mais à leur donner seulement une rapide idée d'ensemble). — C. *SCHUCHHARDT*. Le mur d'Anastase à Constantinople et les remparts de la Dobroudja (cherche, après inspection des ruines, à reconstituer ces lignes de défense construites entre 507 et 512 contre les Bulgares. Il est curieux de constater la ressemblance entre les camps ceints de murailles en pierre avec certains camps de la Basse-Allemagne). — H. *SCHOENE*. La mire des agrimensores romains. — R. *HERZOG*. Rapport sur une mission épigraphique et archéologique dans l'île de Cos en 1900. — R. *OEHLER*. Les ports de Carthage. — Heft 4. O. *PUCHSTEIN*. Premier rapport annuel sur les fouilles de Baalbek (entreprises sous les auspices du ministère prussien de l'Instruction publique). — H. *GRÆVEN*. La tirelire en terre dans

l'antiquité (d'après les fouilles de Hiller de Gærtringen à Théra. La tirelire antique est née du tronc des offrandes employé dans le culte). — E. PERKICE. Coquilles cyrénaïques à Berlin (l'art cyrénaïque ne se rattache pas, comme l pense Beblau, à l'Ionie, mais bien plutôt à l'Occident et surtout à Corinthe). — Th. WIEGAND. Les fouilles de Milet. — F. VON BISSING et G. KARO. Les antiquités gréco-romaines au musée du Caire.

**54. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts.** Römische Abtheilung. Bd. XVI, 1901, Heft 1. — C. VON BILDT. Les fouilles de C.-F. de Fredenheim au Forum romain, 1788-1789 (c'est au Suedois Fredenheim que revient l'honneur d'avoir déterminé le premier la limite sud-ouest du Forum; ses vues ont été confirmées par les plus récentes découvertes). — M. VASSITS. Trouvaille de Nisch (monnaies, bijou du temps de Constantin ou de ses fils). — E. PETERSEN. Eros et Psyché ou Nike (sur l'origine du roman de l'Amour et de Psyché raconte par Apulée; il est né d'une fusion, qui s'est opérée peu à peu entre les deux allégories d'Eros et Psyché et d'Eros et Niké). = Heft 2. E. PETERSEN. Le meurtre des tyrans. — Ch. HUELSEN. Les hermès inscrits de Grecs célèbres et les collections iconographiques du xv<sup>e</sup> s. (critique des recueils d'inscriptions du xv<sup>e</sup> s.; recueil complet de ces inscriptions, vraies ou fausses). = Heft 3. C. ROBERT. Un album d'esquisses, attribué à Michel-Ange, qui se trouve au château de Wolfegg (appartient en réalité à Jules Romain, sur la personne duquel il nous fournit quelques renseignements). — W. AMELUNG. Fragment d'un bas-relief votif de Rhodes (combat l'interprétation donnée par Perdrizet dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1899). — E. GROAG. L'adoption d'Hadrien (la croyance, répandue déjà dans l'antiquité, qui voit dans l'adoption d'Hadrien le résultat d'une cabale de cour, n'est pas digne de foi).

**55. — Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland.** Bd. CXXVI, 1900, Heft 8. — Fr. LAUCHERT. Fr.-A. Staudenmeier considéré comme historien (à l'occasion du centième anniversaire de ce célèbre dogmatiste catholique). — A. DÜRRWECHTER. Les jeux de la passion sur le théâtre des Jésuites et de l'Ordre. = Heft 11. Persistance jusqu'au xviii<sup>e</sup> s. des cérémonies religieuses maintenues par Luther pour la Saxe électorale.

**56. — Der Katholik.** 3<sup>e</sup> Folge, Bd. XXII, 1901, janv. — K. HILGENBEIMER. Le travail et le gagne-pain, selon Thomas d'Aquin; suite en février-août (le travail et la division du travail; différentes manières de gagner sa vie par son travail; le travail servile; les limites, l'abandon, la rémunération du travail). = Avril. BENDIX. L'évêque Ketteler selon le comte Paul de Høensbrøech (réfute le mémoire publié par Høensbrøech dans les *Preussische Jahrbücher*. Intéressant pour l'histoire du Kulturkampf en Allemagne). — H. BRUECK. Le concile du Vatican et le Kulturkampf en Allemagne; suite en mai-juillet. = Mai. N. PAU-

LUS. Pour servir à la biographie de Tetzl; suite en juin (additions et corrections à cette biographie). = Oct. N. PAULUS. Ludolf Naaman, franciscain bas-allemand du xvi<sup>e</sup> siècle (qui lutta contre la Réforme luthérienne).

57. — **Theologische Quartalschrift.** Jahrg. LXXXIV, 1902, Heft 1. — FUNK. Le Didachè; la rédaction originale et ses recensions (à propos de fragments récemment découverts). — SEGUELLER. La donation de Constantin au temps de la querelle des investitures (dans la question des investitures ecclésiastiques, les Grégoriens, comme les anti-Grégoriens, se réfèrent à la « Donatio Constantini; » cependant, les papes, pendant la querelle des investitures, ne s'y sont jamais appuyés). — ROHR. Gélase I<sup>er</sup> et le primat (d'après les idées de Gélase, le siège romain constitue la puissance centrale dans l'Église. Les arguments de Friedrich contre l'authenticité de sa décrétale « de recipiendis et non recipiendis libris » sont insuffisants).

58. — **Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft.** Jahrg. XXII, 1902, Heft 1. — J.-C. MATTHES. Les psaumes et le Temple (quand le psalmiste parle du Temple, il ne veut pas parler d'une communion avec Dieu en général, mais du culte divin; il n'y a pas un psaume qui ne recommande le sacrifice et le culte). — W. BACHER. Saint Jérôme et sa connaissance de l'hébreu. — R. SMEND. Pour servir à l'histoire et à la topographie de la région du Jourdain oriental (1<sup>o</sup> ambassade de Jephthé auprès du roi d'Ammon; 2<sup>o</sup> le Jabbok et la frontière nord-est d'Israël; 3<sup>o</sup> Gilead; 4<sup>o</sup> Ramath Gilead et Mispè Gilead).

59. — **Zeitschrift für deutsche Philologie.** Bd. XXXIII, Heft 2, 1901. — G. PROCHNOW. Les légendes de saint Sylvestre en moyen-haut allemand et leurs sources (ces sources se trouvent dans la *Kaiserchronik*, composée au milieu du xii<sup>e</sup> s., dans le *Conrad de Wurzburg*, poème composé vers 1250, et dans le *Passional* de la fin du xiii<sup>e</sup> s. Toutes ces sources dérivent de récits latins. C'est à Rome que la légende a reçu sa forme). = Heft 3. E. WILCKEN. La Voluspa (de l'époque à laquelle a été composée cette partie de l'Eda). — H. ALTHOF. Le Waltharius (classification des mss.); fin dans Heft 4. = Heft 4. H. GERING. La « Genèse » en vieux saxon (ses rapports avec Heliand; ces deux ouvrages ont-ils un auteur commun? La question n'est pas résolue). — R. NEBERT. Les sermons de Nicolas de Strasbourg; à quelle époque et dans quel dialecte ils ont été prononcés (à Fribourg-en-Brigau en 1324 ou 1325).

60. — **Zeitschrift für Kirchengeschichte.** Bd. XXII, Heft 3. — G. FICKER. Remarques sur une inscription du pape Damase (inscription en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul; paraît être une protestation du pape Damase contre le concile de Constantinople en 381). — E. SCHOTT. Joachim, abbé de Flore (recherches biographiques). — W. GOETZ. Sources pour servir à l'histoire de saint François d'Assise

(les autographes du saint et son testament). — J. GOTTSCHICK. Études sur la doctrine de la réconciliation au moyen âge (depuis saint Augustin); suite dans Bd. XXIII, Heft 1 (Pierre Lombard). — W. DIEHL. Documents nouveaux pour l'histoire des règlements concernant les traces dans les églises par le landgrave Philippe de Hesse. — G. SOMMERFELDT. Les sermons de Mathieu de Cracovie. = Heft 4. MARKGRAF. Clément d'Alexandrie considéré comme écrivain ascétique (ses opinions à l'égard de la science et de l'art, du mariage et de la famille, de l'État et de la patrie, du luxe, des richesses et de la pauvreté, etc.). — A. HESSEL. Cluny et Mâcon; contribution à l'histoire des privilèges pontificaux d'exemption (quelques pages et quelques faits). — W. GOETZ. Sources pour servir à l'histoire de saint François d'Assise; lin (études critiques sur des lettres, etc.). — Jul. VON PFLUGK-HARTUNG. L'élection du dernier antipape imperial, Nicolas V, 1328. — H. WATERSTRAAT. Le différend au sujet de l'évêché de Cambrin au temps de la Réforme. — C. EICHORN. La correspondance du réformateur Nicolas d'Amsdorf. = 1902, Bd. XXIII, Heft 1. E. VON DOBSCHUETZ. Joseph d'Arimathe. — G. KENTENICH. Les mss. de l'*Imitatio Christi* et Thomas de Kempen (Thomas n'est pas l'auteur de l'Imitation; le texte le plus pur qu'on en connaisse est fourni par quelques mss. italiens, d'ailleurs assez fortement interpolés; mais c'est sur ces mss. qu'il faut se baser pour tenter une réimpression de l'ouvrage). — M. REICHMANN, S. J. La *Methodus dirigendae intentionis* est-elle le fondement de la morale des Jésuites? (cette « Méthode » est une invention de Pascal; elle n'a été enseignée par aucun Jésuite; la doctrine « la fin justifie les moyens » ne se trouve ni sous cette forme ni sous une autre chez aucun Jésuite. La doctrine des Jésuites sur l'influence exercée par l'« intentio » concernant le choix des moyens n'est autre que la doctrine traditionnelle des Scolastiques; elle ne diffère point de celle des Pères de l'Église ni des théologiens catholiques de nos jours qui ne sont pas Jésuites). — A.-E. BURN. Textes nouveaux pour servir à l'histoire du symbole des apôtres. — W. GOETZ. La règle du tiers ordre (P. Sabatier a peut-être exagéré l'importance du texte de la règle qu'il a rencontré dans un ms. de Capistrano). — P. KALKOFF. Pour servir à l'histoire de la fondation du nouveau chapitre de Halle. — W. FRIEDENSBURG. Contributions à la correspondance des savants catholiques de l'Allemagne au temps de la Réforme; suite.

**61. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften zu Munich.** Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe. 1901, Heft 4. — S. RIEZLER. Le combat d'Alerheim, 3 août 1645 (utilise un grand nombre de documents nouveaux pour dresser un récit critique de ce combat livré par les Français aux Bavares). = Heft 5. K.-Th. VON HEIGEL. La demande en mariage du margrave Louis-Guillaume de Bade et du prince Eugène de Savoie, 1689-1690 (épisode de la lutte concernant l'héritage du dernier duc de Saxe-Lauenbourg. Le margrave fut assez heureux pour obtenir la

main de l'aînée des deux héritières, mais ne put obtenir celle de la cadette pour son cousin Eugène). — K. KRUMBACHER. Romanos et Kyriakos (ces auteurs byzantins, auxquels on doit des poèmes sur Judas et sur Lazare, vivaient vers 500).

**62. — Sitzungsberichte der K. Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin.** 1902, Heft 8-9. — G. SCHMOLLER. Le mouvement historique des salaires, de 1300 à 1900, et ses causes (documents statistiques pour l'Angleterre, la France et l'Allemagne. Les deux grands coups de la baisse des salaires entre 1550 et 1700 et 1780-1850 doivent être ramenés à la même cause générale : à la ruine de l'ancienne organisation du travail. L'élévation des salaires dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s. s'explique en partie par les modifications économiques en général et par des conjonctures favorables au travail, en partie par la création de nouvelles et meilleures institutions sociales). — C. DE BOOR. Deuxième rapport sur un voyage d'études en Italie (travaux préparatoires pour une édition des *Excerpta de legationibus*). = Heft 10. J. VAHLEN. De quelques citations dans la Rhétorique d'Aristote (le texte que nous possédons de la Rhétorique est-il authentique?). — W. SCHUBART. Nouveaux fragments de Sappho et d'Alcée.

**63. — Baltische Studien.** N. F. Bd. V, 1901. — H. SCHUMANN. Objets trouvés dans des dépôts et dans des tombeaux en Poméranie (témoignent d'échanges avec le sud, en particulier avec la Hongrie). — A. STUBENRAUCH. Streckentin en Poméranie et les trouvailles d'objets préhistoriques. — M. VON STOJENTIN. Hommages prêtés par les États de la Poméranie citérieure à l'avènement du duc Bogislaw XIII en 1605 (beaucoup de documents; détails intéressants sur les cérémonies de l'hommage, sur les obligations qu'il faisait peser sur la terre). — M. WEHRMANN. La duchesse Sophie de Poméranie et son fils Bogislaw X (Bogislaw, qui prit le gouvernement en 1474, est le créateur de l'État poméranien; c'est lui qui organisa l'administration du pays; la légende populaire commença de son vivant même à l'honorer). — O. HEINEMANN. L'imprimerie de la cour électorale de Brandebourg à Stettin, 1678. — Id. Les plus anciennes gazettes de Stettin. — E. BEINTKER. Contributions à l'histoire de la Réforme en Poméranie (la diète de Treptow en 1534 et le règlement ecclésiastique de Bugenhagen).

**64. — Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg.** Heft 14, 1901. — G. BAUCH. L'école poétique de Nuremberg, 1496-1509. — J. KAMANN. Les domestiques à Nuremberg; notes d'histoire sociale et économique pendant quatre siècles (à noter les renseignements fournis sur le règlement et le salaire des domestiques. 93 pages). — E. KROKER. L'arbre généalogique de la famille Ayzer (d'après l'*Ayzerisch Stammbuch*, chronique manuscrite de cette famille allant de 1389 à 1600). — H. BÖSCH. Une ordonnance municipale pour

les peintres en bâtiment à Nuremberg en 1596. — K. VON HEGEL. Niklas Muffel; sa vie et sa mort (patricien de Nuremberg du xv<sup>e</sup> siècle qui a laissé des écrits remarquables pour l'histoire des mœurs; notes intéressantes sur l'impression que lui fit Rome quand il y fut pour le couronnement de l'empereur Frédéric III en 1452). — E. MUMMENHOFF. Conflits douaniers entre Nuremberg et Munich de 1577 à 1580. — A. BAUCH. Le Conseil de Nuremberg et le projet de canal du Main au Danube en 1656 (efforts stériles tentés par Eberhard Wassenberg auprès du Conseil de Nuremberg et de la diète de Ratisbonne pour faire admettre son projet). — O. CLEMEN. Pour servir à l'histoire de l'Académie d'Aldorf.

65. — *Neue Heidelberger Jahrbücher*. Jahrg. XI, 1901, Heft 1. — R. DU MOULIN-ÉCKART. En mémoire de Bernhard Erdmannsdorffer (sa vie, ses œuvres). — A. BASSERMANN. Veltro, le Grand-Khan et la légende impériale (la légende impériale au moyen âge se rattache étroitement à celle du Grand-Khan des Tartares, que l'on ne considérait pas encore comme le fléau de l'Occident, mais comme le maître de l'Orient qu'entouraient le mystère et le prodige et dont la chrétienté espérait le secours dans sa lutte contre les infidèles. Il est le prototype du Veltro dans l'*Enfer* de Dante, I, 49, du levrier qui repoussera la louve dans l'enfer. La confusion entre le Grand-Khan et le dernier empereur donna naissance à la légende d'Alexandre et à celle d'Ogier). — K. VOSSLER. Dante et la Renaissance (la pensée, la foi de Dante appartiennent bien au moyen âge; mais, quand il regarde l'avenir, il dépasse de beaucoup les limites de la pré-Renaissance. A la différence de Petrarque, il ne reste pas dominé par les idées de son temps; « avec l'anachronisme du génie, Dante a jeté hardiment un pont entre le moyen âge et les temps modernes »). — F. WILLE. La palatine Élisabeth, abbesse de Herford (fille de Frédéric V, comte palatin, née en 1618; c'était une femme d'une intelligence supérieure, très attachée aux doctrines de Spinoza).

66. — *Jahreshefte des österreichischen archæologischen Instituts in Wien*. Bd. IV, Heft 2, 1901. — F. HILLER VON GERTRINGEN. Inscriptions de Rhodes (elles font mieux connaître l'organisation du conseil, la marine, la politique intérieure de l'État). — ID. P. Quinctilius Varus à Tenos (une inscription trouvée dans cette île donne à croire que l'adversaire d'Arminius fut, vers l'an 22 av. J.-C., questeur d'Asie). — O. BENNDORF. Les grands bronzes du Museo nazionale de Naples (intéressant pour l'histoire des relations commerciales entre la Grèce et l'Italie à l'époque hellénique). — F. SCHAFFER. Les cols de Cilicie et la marche de Ménéon à travers le Taurus (la marche de Ménéon, marquée dans l'Anabase de Xénophon, le conduisit par l'Aidost-Bel en Cilicie; son but était d'ouvrir à Cyrus les grandes voies militaires). — F. VON CALICE. Un tombeau militaire de Selymbria (époque de Trajan). — F. LADEK, A. DE PREMIERSTEIN et N. VULIĆ.

Monuments antiques de la Serbie. — T.-R. GJORGJEVIĆ. La Serbie méridionale. — R. WEISSHEUPL. La topographie antique de Pola (avec un plan de la ville).

**67. — Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung.** Bd. XXIII, Heft 1, 1902. — Harold STEINACKER. Les plus anciens registres pontificaux (l'usage de transcrire officiellement sur des registres les lettres des papes remonte au moins au IV<sup>e</sup> s.; la plus ancienne trace qu'on en ait signalée est sous Liberius, 352-366. Ces premiers registres devaient ressembler beaucoup à ceux des empereurs. Cherche à déterminer les règles suivies par les scribes chargés de transcrire les lettres pontificales sur les registres avant l'époque de Grégoire I<sup>er</sup>, surtout d'après l'*Avellana*; conclut que, du IX<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> s., l'usage, dans les chancelleries tant ecclésiastiques que laïques, était d'enregistrer les actes avec toutes leurs formules, comme dans l'original). — W. SICKEL. Alberich II et les États de l'Église (article important pour l'histoire de l'organisation politique et administrative de ces États au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> s.). — Mor. BROSCH. Les conflits entre Charles-Quint et Paul III. — J. JUNG. La province des « Alpes Penninae. » — Al. SCHULTE. Une lettre de la ville de Bologne au roi Rodolphe en 1289. — A. VON JAKSCH. Les comptes de voyage de l'évêque Wolfger de Passau. = Bibliographie : O. WANKA. Die Brennerstrasse im Alterthum und Mittelalter (bon, sauf pour l'époque romaine). — E. CSUDAY. Die Geschichte der Ungarn; 2<sup>e</sup> éd., trad. par M. DARVAI (très utile et bonne publication). — Jul. PAULER et Alex. SZILÁGYI. A magyar honfoglalás kútfoi (important recueil des sources historiques relatives à l'occupation du sol hongrois par les Magyars). — R. EICHNER. Die auswärtige Politik Friedrichs des Grossen im J. 1755 (intéressant). — Helfert. Kaiser Franz I von Oesterreich und die Stiftung des Lombardo-Venetianischen Königreichs (très instructif).

**68. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Böhmen.** Jahrg. XXXIX, n<sup>o</sup> 1, 1900. — K. UHLIRZ. La fondation de l'évêché de Prague (le récit d'Othloh dans sa Vie de saint Wolfgang doit être préféré à celui de Cosmas de Prague. Ce n'est pas à l'entente du duc Boleslaw II avec le pape, mais à l'initiative de la puissance impériale, qu'est due cette fondation). — A. ZYCHA. Sur l'authenticité des ordonnances municipales d'Iglau en 1249 (important pour l'histoire du droit municipal et du droit minier en Bohême, Misnie et Hongrie). — A.-L. KREJČÍK. Zacharias Theobald (mort en 1627; historien des guerres contre les Hussites. Bibliographie de ses œuvres). — R. KNOTT. Une contribution à l'histoire du meurtre de Wallenstein (deux relations écrites à Vienne, trouvées aux archives de Mantoue). — A. MÖRATH. Le règlement des meuniers de Krummau (seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle). — J. HAUBECK. Le droit dans les villages d'autrefois (le bornage des champs au commencement du XVIII<sup>e</sup> s.). = N<sup>o</sup> 2. N. SCHEID. Pour servir à l'histoire des écoles en Bohême au XVII<sup>e</sup> s. (d'après les

actes de visites du P. jésuite Avancini; important pour l'histoire de la civilisation). — F. WILHELM. Les anciennes croix de pierre (publie des documents tirés du registre municipal de Graupen, xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s. Pour expier leur crime, les meurtriers étaient contraints d'ériger des croix de pierre. Dans les pays slaves, ces croix attestent l'ancienne domination du droit allemand). — K. SIEGL. Un document concernant Goetz de Berlichingen trouvé aux archives municipales d'Éger (concerne sa querelle avec Nuremberg). = N° 3, 1901. K. SIEGL. Le livre de bannissement d'Éger, 1310-1390 (détails très intéressants pour l'histoire du droit allemand); fin du n° 4. — R. KSOFT. Pour servir à l'histoire des rapports des Luxembourg de Bohême avec les Gonzague de Mantoue (lettres récemment publiées de l'empereur Charles IV et de sa femme). — J. HELBIG. Histoire de la contre-Réforme et des événements militaires qui se produisirent alors dans la seigneurie de Friedland; fin au n° 4 (important pour la guerre de Trente ans et en particulier pour Wallenstein). — A. RASCHKE. Le règlement des serfuriers de Krummaw en 1593. — W. MAYER. La suppression du monastère bénédictin de Kladrau (sur la politique ecclésiastique de Joseph II).

**69. — Mittheilungen des k. u. k. Kriegsarchivs.** N. F. Bd. XII, 1900. — VON HELFERT. La ville de Palladio en 1848 (prise de Vicence par les Autrichiens sous Radetzky). — VELTZÉ. La principale relation de l'ambassadeur impérial à Constantinople, Simon Reniger de Reningen, 1649-1666 (publie la relation de Reniger, ainsi que celle du comte Leslie. Important pour l'histoire des campagnes turques, surtout pour la paix de Vasvar, 1664. Il est faux de considérer la bataille de Saint-Gotthard comme décisive et la paix de Vasvar comme une conséquence inévitable de cette victoire. Avant la bataille, Reniger avait déjà entre les mains les pleins pouvoirs pour traiter). — JACOBENZ. La Valachie en deçà de l'Aluta sous l'administration impériale, 1717-1739 (important recueil d'actes). — CHRISTEN. L'Autriche pendant la guerre contre la Révolution française en 1792 (mémoire de 230 pages; beaucoup de stratégie).

**70. — Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften in Wien.** Philosophisch-historische Classe. Bd. CXLIII, Heft 6, 1900. — E. KROYMANN. Études critiques pour les tomes III et IV de la nouvelle édition de Tertullien (le plus ancien recueil qui nous soit parvenu des œuvres de Tertullien est dû aux moines de Cluny). = Heft 7. E. HOFFMANN. Études critiques sur le texte de la Cité de Dieu de saint Augustin. = Heft 13, 1901. J. KELLE. Honorius d'Autun et son « Elucidarium, sive Dialogus de Summa totius christianae theologiae » (l'« Elucidarium » a été composé après la mort d'Honorius, soit aussitôt après 1152). = Heft 15. J. KELLE. Sur un fragment de la traduction des psaumes par Notker, découverte à Wallerstejn. = Heft 17. Th.-M. WEHOFER. Recherches sur l'épistolographie chez les premiers chrétiens (l'épistolographie chez les Grecs et les Juifs; origine du



livre de prophéties judéo-chrétiennes : l'*Hermas*; la lettre de Barnabé; la deuxième Clémentine; la première Clémentine). = Bd. CXLIV, Heft 2, 1901. A.-E. SCHÖENBACH. Études sur la littérature narrative au moyen âge; III : la Légende d'Udo, archevêque de Magdebourg (origine du poème allemand, publié par K. Helm dans les *Neue Heidelberger Jahrbücher* de 1897, et qui raconte la mort d'un certain Udo, archevêque de Magdebourg; cette légende a pour fondement la mort de Hartwig de Magdebourg en 1102; on en trouve les premières traces dans les *Gesta archiep. Magdeburg.* et une rédaction détaillée dans des récits en latin du XIII<sup>e</sup> s. Le poème allemand est du XIV<sup>e</sup>). = Heft 5. E. SZANTO. Les phylès grecques (il est inexact de dire que les citoyens de toutes les villes grecques étaient répartis en phylès. Les phylès doriennes se formèrent lors de l'occupation du pays; les anciennes phylès athéniennes ont leur origine dans la division du sol déjà occupé; toutes les autres phylès au contraire doivent être considérées comme des imitations postérieures).

---

71. — **The Athenæum.** 1902, 8 févr. — *J. H. Rose.* The life of Napoleon I (biographie très fouillée; l'auteur a étudié de près les documents des archives anglaises. Grande intelligence des faits et exécution très soignée). — *G. W. Forrest.* Sepoy generals : Wellington to Roberts (intéressant, mais trop d'erreurs de détail). — *J. P. Turbevill.* Ewenny priory (bonne monographie d'un prieuré bénédictin fondé vers 1140, qui présente cette singularité d'être à la fois un monastère et une forteresse). = 15 févr. *J. Wilson.* A history of the county of Cumberland; vol. I (ce tome I concerne l'histoire naturelle et l'archéologie du comté). — *W. Page.* A history of the county of Hertford; vol. I (cet ouvrage, ainsi que le précédent, appartient à la série des « Victoria county histories, » qui est une entreprise très remarquable au point de vue scientifique). — *J. R. Green* et *Miss K. Norgate.* Oxford studies (recueil d'intéressants articles sur la vie municipale et sociale à Oxford). — *J. R. Green* et *Geo. Roberson.* Studies in Oxford history, publié par *C. L. Stainer* (insignifiant). = 22 févr. *G. J. Turner.* Select pleas of the forest (excellent recueil de documents concernant la législation forestière, surtout au XIII<sup>e</sup> s.). = 1<sup>er</sup> mars. *G. W. Legg.* English coronation records (textes bien choisis, publiés avec grand soin et admirablement illustrés). — *D. Maclean.* The great solemnity of the coronation of the king and queen of England (contient d'amusantes anecdotes). — *W. A. Shaw.* Select essays and papers of R. C. Christie (ces essais se rapportent surtout à l'histoire de l'humanisme). = 8 mars. *Fr. M. Nichols.* The epistles of Erasmus (traduction, avec un excellent commentaire, des lettres d'Érasme antérieures à l'année 1517. Contribution importante à la biographie d'Érasme et à l'histoire de la Renaissance). — *Olley.* A short history of the Hebrews to the roman period (bon livre scolaire, sans prétention critique). — *F. L. Petrie.* Napoleon's campaign in Poland, 1806-

1807 (excellent). — Le serment de couronnement de Henri VIII (le serment dont on possède le texte corrigé par le roi lui-même, et dont un fac-similé est donné dans les *Records* de Legg, appartient à la vingt-sixième année de son règne, non à la première). = 15 mars. *E. Crawley*. The mythic rose; a study of primitive marriage (très intéressant). — *A. T. Mahan*. Types of naval officers, drawn from the history of the british navy (recueil de biographies publiées pour la plupart dans *Atlantic Monthly*; intéressant et donne à réfléchir). — *J. H. Mathews*. Cardiff records; vol. III. — *Bain*. Peter III, emperor of Russia (intéressant). — *Duignan*. Notes on Staffordshire place-names (étude conduite d'après la plus saine méthode critique). = 22 mars. *B. Castiglione*. The book of the courtier; transl. by *L. E. Opdyke* (bonne traduction; annotation copieuse et pourtant insuffisante; magnifique illustration). — *O. Smeaton*. The Medici and the italian Renaissance (estimable, mais souvent contestable). — *J. M. Rigg*. Select pleas from the rolls of the Exchequer of the Jews, 1220-1284 (excellente publication, très instructive). = 29 mars. *R. N. Hall* et *W. G. Neal*. The ancient ruins of Rhodesia, Monomotapae imperium (très intéressant; beaucoup de faits nouveaux sur plus de deux cents groupes de ruines, qui ne forment même pas encore la moitié du champ à explorer). — *A. H. Keane*. The Gold of Ophir, whence brought and by whom (brillant essai; hypothèses basées en majeure partie sur les faits recueillis par Hall et Neal; elles auraient besoin d'appuis encore plus nombreux et plus sûrs). — *Fr. Gerard*. A Grand-duchess; the life of Anna Amalia, duchess of Saxe-Weimar-Eisenach and the classical circle of Weimar (agréable, intéressant, parfois insuffisant ou erroné). — *W. Foster*. Letters received by the East India Company from its servants in the East; vol. V, 1617. = 5 avril. *Fr. Seebohm*. Tribal custom in anglo-saxon law (beaucoup d'idées intéressantes sur l'origine des manoirs, le wergeld, etc.; mais l'auteur apporte-t-il autre chose que des hypothèses?). — *R. J. Fletcher*. The pension-book of Gray's Inn, 1569-1669.

**72. — The Nineteenth century.** 1901, novembre. — *W. B. DUFFIELD*. L'origine véritable de la question de Terre-Neuve (elle a pour cause première une « prodigieuse faute », une « trahison » de Bolingbroke qui, pour faire la paix et obtenir des conditions avantageuses pour le commerce, sacrifia les intérêts de l'Angleterre à Terre-Neuve). — *Sir Cyprian BRIDGE*, vice-amiral. Elizabeth a-t-elle laissé ses équipages sans vivre et sans solde ? (on l'a dit, mais sans preuve. Les documents permettent au contraire d'affirmer que l'administration de la marine sous Elisabeth a été aussi bonne que sous n'importe lequel de ses successeurs). — *Ch. BENHAM*. Présages lors du couronnement de nos anciens rois. = Décembre. *W. S. LILLY*. Le mariage et la civilisation moderne. — *W. H. MALLOCK*. Le chiffre de Bacon-Shakespeare. — *Cox*. Pourquoi les ordres religieux quittent la France (réplique au rapport de M. Hubbard. Au sujet des Jésuites, l'auteur déclare que, loin de trop se mêler de politique, on peut leur reprocher de s'en mêler

trop peu). = 1902, janv. CANDLER et MARSTON. Le chiffre de Bacon (prétendre, comme le veut M<sup>me</sup> Gallup et comme semble l'admettre M. Mallock, que Bacon employa un chiffre secret pour écrire son histoire secrète dans les œuvres attribuées à Shakespeare, Spencer, Burton, Marlowe, etc., est un défi au simple bon sens). — Prof. CHEYNE. Un point-tournant dans l'histoire de l'Ancien Testament (de la nécessité d'étudier ces textes à la lumière des plus récentes découvertes archéologiques et historiques; montre par exemple le profit qu'on peut retirer pour le progrès des études bibliques d'une méthode comme celle de Winckler). — II. COOK. Titien a-t-il vécu jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans? (non, car il naquit vers 1489; à sa mort, en 1476, il avait donc seulement quatre-vingt-sept ans). = Février. Lady PAGET. L'impératrice Frédérick dans sa jeunesse; souvenirs. — Marquis DE RUVIGNY ET RAINEVAL et Cranstoun METCALFE. L'« Act of Settlement » (Guillaume III voulait écarter du trône les parents les plus proches de Jacques II parce qu'ils étaient catholiques et surtout partisans de l'alliance française. C'est Burnet qui proposa de désigner l'électrice Sophie comme héritière présomptive de la couronne; les lords acceptèrent l'Act à contre-cœur; aux Communes, il passa seulement à une voix de majorité, tant on détestait Guillaume III et tant on redoutait de voir sur le trône un principicule allemand sans attache avec le pays et sans intelligence politique). — Lionel G. ROBINSON. Metternich et la princesse Lieven. = Mars. H. THURSTON, S. J. Le roi une fois couronné est-il une personne ecclésiastique? (non, jamais le roi, après avoir reçu l'onction sainte, n'a été investi en Angleterre d'un droit de juridiction spirituelle. Fortescue et Linwood le proclament également). — Sir Archibald MILMAN. Qui est l'auteur de la prière que le chapelain récite chaque jour à la Chambre des communes? (probablement John Cosin, plus tard évêque de Durham; la prière est en usage depuis la Restauration, en 1660).

**73.** — *Quarterly Review*. Vol. 194 (juillet-octobre 1901). — Le Nil, des Pays Noirs à l'Ouganda (historique et ressources du protectorat). — La question de Terre-Neuve (article en deux parties, dont la première, écrite en français, expose les droits de la France; et l'autre, en anglais, les objections de l'Angleterre présentées, d'ailleurs, sous une forme très modérée). — Les radicaux doctrinaires (l'utilitarisme anglais, d'après les travaux récents de Leslie Stephen, Roylance Kent, William Graham, Harald Höfding. Les utilitaires ont rendu de grands services par leur critique vigoureuse des abus; ils ont provoqué d'importantes réformes; mais leur doctrine était trop étroite pour offrir à la société le plan de reconstruction qui lui convient). — La décadence des pêcheries maritimes en Angleterre (emploie précisément l'argument dont les Anglais nous refusent souvent le bénéfice, dans la question de Terre-Neuve, savoir que la grande pêche est un intérêt d'État comme pépinière de marins). — Aperçus nouveaux sur Milton (publications de Walter Raleigh, le Révérend Beeching, Robert

Bridges, Wilson Verity. La politique de Milton est toute pénétrée d'égoïsme et d'illogisme. On peut raconter l'histoire des idées politiques en Angleterre sans tenir compte de son rôle et de ses écrits en prose, dont l'*Acropagitica* est le seul qui ait conservé de la valeur). — La date de la Vision de Dante (le poète a voulu indiquer le jour précis où il commence son voyage aux régions infernales, et il n'a réussi qu'à mettre les commentateurs au désespoir. Incline, cependant, à préférer la date du 8 avril de l'an 1300). — Les pessimistes mondains (transformations de la société politique et mondaine en Angleterre pendant le XIX<sup>e</sup> siècle; n'ont pas justifié les prévisions moroses qui accueillirent les débuts du mouvement démocratique. Néanmoins, les salons et les clubs d'aujourd'hui, ayant perdu la plupart de leur influence politique, s'intéressent beaucoup moins aux affaires générales. Et le cosmopolitisme s'est accru de l'élément américain qui préfère Londres à Paris depuis la chute du second Empire). — Le protectorat d'Olivier Cromwell (« Il n'est pas facile de dire si Cromwell a été l'enfant des circonstances ou s'il a dirigé les événements. » Il avait des opinions très prononcées; mais il se laissait porter par l'occasion, persuadé que « l'on va d'autant plus haut que l'on ne sait pas où l'on va, » et que la Providence le dirigeait. Il eût été fort surpris d'apprendre que tout ce qu'il souhaitait introduire dans le gouvernement, la tolérance, l'accord du pouvoir et de l'opinion, la séparation de l'armée et de la politique, se trouverait acquis un jour par cette action continue des parlements qu'il avait en abomination). — L'aube de la Grèce (adopte la thèse du professeur Ridgeway, que la civilisation grecque du temps d'Homère est l'apport des Celtes de l'époque halstattienne). — L'impératrice Frédérick (intéressant. L'impératrice, dont la rare culture d'esprit s'était formée sous l'influence des courants intellectuels d'il y a quarante ans, se trouvait un peu dépaysée dans les milieux actuels; les ouvrages de Colenso, de Strauss, de Renan, n'ayant plus aux yeux du public la considération qu'elle leur avait spontanément accordée. Du reste, elle possédait une intelligence d'homme qui ne demeurait étrangère à aucun ordre de spéculation). — Le conflit national en Autriche-Hongrie (par un Autrichien. Montre que l'Autriche meurt d'un excès de tolérance nationaliste, et que la Hongrie risque de périr par l'excès opposé. Si jamais celle-ci parvient à obtenir sa séparation complète, les peuples qu'elle opprime chercheront des appuis au dehors pour écraser à leur tour les Magyars). — Les gemmes antiques (publications du professeur Furtwaengler et de M. Babelon). — Le duel à l'époque de Brantôme. — Une religion d'assassins (les Thugs). — Les origines de l'Écosse moderne (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles; notamment d'après l'excellent et amusant ouvrage de Grey Graham).

---

74. — *Archivio storico italiano*. 1901, disp. 3. — C. DE STEFANI. La seigneurie de Grégoire IX à Garfagnana (quelques documents inédits). — Guido BONOLIS. Sur l'emploi du « Tocco » dans les exécutions

personnelles, suivant l'ancien droit florentin (histoire de la procédure qui consistait à faire « toucher » le débiteur récalcitrant par la verge d'un garde du commerce, en même temps que le garde lui donnait commandement de se présenter en justice à la demande du créancier). — Fr. LABRUZZI. D'une opinion récente sur l'origine de la maison de Savoie (reousse l'explication présentée par G. de Manteyer). — C. LUPI. La maison pisane et ses annexes au moyen âge; suite (aménagement intérieurs). — F. TOCCO. Nouveaux documents sur les mouvements hérétiques entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et le commencement du XIV<sup>e</sup>. — P. VIGO. Deux documents relatifs à Gianfrancesco de Tolentino (un mandement du pape Sixte IV, 1424, et une lettre du doge Ag. Barbarigo, 1486). — D. CATELLACCI. Notes curieuses d'un voyageur florentin anonyme aux Indes au XVII<sup>e</sup> siècle. = Bibliographie : Fr. Labruzzi. La monarchia di Savoia dalle origini all' anno 1103 (important et neuf en partie).

**75. — Archivio storico per le provincie napoletane.** Anno XXVI, fasc. 4. — G. ROMANO. Niccolò Spinelli de Giovinazzo, diplomate du XIV<sup>e</sup> siècle; fin (négociations pour l'alliance franco-milanaise; mort de Spinelli, 1396). — G. CECI. Nouveaux documents concernant Guillaume de Lo Mandeo (ingénieur, horloger, sculpteur, fondeur de canons, conservateur de l'artillerie royale sous Alfonso I<sup>er</sup> et Ferdinand I<sup>er</sup> d'Aragon; mort en 1489). — M. SCHIPA. Muratori et la civilisation napolitaine à son époque. = A part: Journal des événements qui s'accomplirent à Naples de 1799 à 1825; suite.

**76. — Nuovo archivio veneto.** N<sup>o</sup> 43, 1901. — ART. BATTISTELLA. Le dernier emploi public de Baiamonte Tiepolo (exilé en 1310 après avoir échoué dans une tentative pour renverser le gouvernement de sa patrie, Tiepolo se réfugia d'abord dans les terres qu'il possédait en Dalmatie, puis ne cessa d'intriguer contre Venise. Élu en 1325 « capitaine de guerre » de Bologne, il ne put exercer ses fonctions, parce qu'il était alors arrêté quelque part en Bosnie et, depuis, il n'est plus question de lui). — ED. PRIVA. Origine et conclusion du traité de paix et alliance entre les Vénitiens et Sixte IV, 1479-1480 (publie le texte inédit de ce traité). — D. R. BRATTI. Miniaturistes vénitiens. — GER. BISCARO. La commune de Trévise et ses plus anciens statuts jusqu'en 1218. — GIUS. MARANGONI. Lazzaro Bonamico et l'Université de Padoue dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle; fin. = Bibliographie : A. Battistella. Vincenzo Joppi (bonne biographie d'un érudit vénitien mort en 1900). — O. von Bodlow. Die Brennerstrasse in Alterthum und Mittelalter (intéressante étude d'histoire féodale, économique et littéraire). — POMELLI. Studi sul pontificato di Clemente XI, 1700-1701 (intéressant pour les origines de la guerre de la succession d'Espagne, mais fait trop légèrement). = A part : C. CIPOLLA. Publications relatives à l'histoire de l'Italie au moyen âge, 1890; suite.

---

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — M. Léonce COURE est mort le 17 février dernier à l'âge de soixante-dix ans. Il était né à Cazaubon, Gers, le 3 septembre 1832. Après avoir fait ses études au collège d'Eauze, puis au petit séminaire d'Auch, il fut professeur, puis censeur des études au collège de Lectoure. Des séjours à Paris (1859) et à Naples (1860, 1861) lui permirent de compléter ses études et d'acquérir des connaissances très étendues en bibliographie, en histoire littéraire ou ecclésiastique, en philologie. Archiviste de la ville d'Auch (1867-1870), puis du département du Gers (1871-1874), il connut bientôt à fond l'histoire de sa province et fit de la *Revue de Gascogne*, qu'il dirigea depuis 1863, un des meilleurs recueils historiques du sud-ouest. Quand fut organisée la Faculté libre des lettres à Toulouse, il y enseigna successivement les langues romanes (1879), puis la littérature étrangère (1880); il avait abordé récemment l'histoire du jansénisme. Dans ses livres, dans ses articles, comme dans ses cours, il apportait, outre une érudition étendue et pénétrante, de l'esprit et beaucoup d'urbanité. Il a lui-même dressé sa bio-bibliographie dans la *Revue de Gascogne* (1900, p. 207), et la liste de ses écrits contient bien près de 200 numéros. Il a sa place marquée dans l'histoire littéraire de sa province à côté de son ami Ph. Tamizey de Larroque, bien que son extrême modestie l'ait détourné des grands sujets, comme elle l'a détourné d'entrer dans les ordres, bien qu'il eût fait pour cela toutes les études nécessaires et même au delà. Sa mort est une perte sérieuse pour l'enseignement et pour l'érudition.

— M. Jules GIRARD, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et directeur de la fondation Thiers, est mort à Cannes le 31 mars. Ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École française d'Athènes, ancien professeur de littérature grecque à l'École normale, M. J. Girard a peu écrit, et son *Mémoire sur l'île d'Eubée*, fruit de son séjour en Grèce, n'a fait qu'effleurer un sujet qui réserve encore aux archéologues de nombreuses découvertes. Mais son volume sur Thucydide et surtout celui qu'il a consacré au *Sentiment religieux en Grèce avant Eschyle* sont deux chapitres exquis de l'histoire intellectuelle et morale de l'hellénisme.

— M. le chanoine ALLAIN, archiviste de l'archevêché de Bordeaux, est mort le 9 janvier dernier âgé de cinquante-quatre ans. On lui doit un grand nombre de travaux estimés sur l'histoire de l'enseignement sous l'ancien régime et pendant la Révolution, quelques études sur l'Église de Bordeaux au moyen âge et l'*Inventaire sommaire des archives ecclésiastiques de la Gironde* conservées au grand séminaire de Bordeaux.

— M. F. ROUVIÈRE vient de mourir à Nîmes, âgé de cinquante-deux ans. Son *Histoire de la Révolution française dans le département du Gard* (4 vol., 1887-1889) avait été très remarquée.

— Le 13 avril est mort M. Gustave ISAMBERT, âgé de soixante et un ans. Il avait été journaliste et député; mais il avait aussi abordé l'histoire avec un intéressant ouvrage sur *la Vie à Paris pendant une année de la Révolution, 1791-1792* (1896).

— M. Gustave SERVOIS, directeur des Archives, a pris sa retraite. Il a été remplacé par M. DEJEAN, agrégé d'histoire, chef de cabinet de M. Leygues. Nous reviendrons sur la question de principes que soulève cette nomination.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission du prix Saintour, a décerné à M. Ch. DIEHL un prix de 2,500 fr. pour son *Justinien* et un prix de 500 fr. à M. F. DE MÉLY pour son *Étude sur les reliques de Constantinople au XIII<sup>e</sup> siècle*.

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux a mis au concours les sujets suivants. I, pour l'Histoire : 1<sup>o</sup> Notice biographique sur un des hommes remarquables qui ont appartenu à cette province. — 2<sup>o</sup> Monographie de l'ancienne paroisse Saint-Remi de Bordeaux, d'après les titres originaux et les monuments. — 3<sup>o</sup> Histoire de l'amirauté de Guyenne. — 4<sup>o</sup> Étude sur la situation des personnes du sud-ouest et des terres dans une paroisse rurale aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, surtout d'après les minutes des notaires. — 5<sup>o</sup> Étudier, d'après les documents originaux, l'administration et le rôle d'un archevêque de Bordeaux au moyen âge, Pey Berland excepté. — 6<sup>o</sup> Dresser un état des documents sur l'histoire de Bordeaux et de la province, gardés en dehors de la Gironde, notamment dans les dépôts de Paris, Londres et Rome. — 7<sup>o</sup> Monographie de l'initiative privée bordelaise en matière charitable, de saint Paulin à nos jours. — II, pour l'Archéologie locale, l'Académie récompensera le meilleur livre ou mémoire d'archéologie locale. Elle accueillera de préférence : 1<sup>o</sup> des monographies d'un des anciens monuments de la Guyenne, églises, monastères, châteaux, etc.; 2<sup>o</sup> des monographies, au point de vue archéologique, des villes ou communes de l'ancienne province de Guyenne.

— M. Paul SABATIER vient de fonder une *Société internationale d'études franciscaines à Assise*. Cette association a pour but : 1<sup>o</sup> de fonder à Assise une bibliothèque où seront conservées toutes les publications ayant un caractère franciscain; 2<sup>o</sup> d'offrir aux écrivains et aux érudits franciscanisant des instruments de travail dans la cité qui est le centre naturel des études franciscaines; 3<sup>o</sup> de mettre immédiatement les érudits étrangers qui viennent à Assise en relations avec les personnes qu'ils ont le plus intérêt à connaître et qui peuvent le plus efficacement les aider dans leurs recherches; 4<sup>o</sup> de travailler à la confection d'un catalogue spécial des manuscrits franciscains des divers pays de l'Europe. Pour devenir membre actif de cette Société, il suffit : 1<sup>o</sup> d'envoyer son adhésion au président; 2<sup>o</sup> de déclarer en même temps

que l'on connaît les statuts et qu'on prend l'engagement d'honneur de les observer méticuleusement; 3° de verser 5 fr. d'entrée et 5 fr. de cotisation annuelle; 4° d'envoyer au bibliothécaire deux exemplaires de tous ses ouvrages ayant un caractère franciscain.

— Il importe de signaler à l'attention des historiens le *Rapport au ministre sur l'administration des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières* présenté par l'ancien directeur des Archives, M. G. SERVOIS (Impr. nat., 1902, lxiv-85 p.). Très intéressant par lui-même, ce rapport acquiert une valeur durable par ce fait qu'il contient un « État des inventaires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières. » On y trouvera en particulier l'indication des inventaires imprimés ou manuscrits qui sont à la disposition du public ou des archivistes dans le grand dépôt de l'hôtel Soubise; on se convaincra que le travail a été poussé très activement sous l'intelligente direction qui vient de prendre fin, trop tôt peut-être pour le bon fonctionnement de ce grand service public.

— Nous recevons au dernier moment le 5<sup>e</sup> fascicule du *Répertoire des sources historiques du moyen âge (Topo-bibliographie)* par M. l'abbé Ulysse CHEVALIER; il contient les feuilles 67-84 et va des mots *Nogaret à Russie*. En dehors des articles qui rentrent naturellement dans le cadre d'une topo-bibliographie, on peut signaler les articles *Papauté et Papes* (20 colonnes), *Patristique et Patrologie* (16 col.), *Philosophie* (5 col.), *Poésie et Poètes* (1 col.), *Romain* (corps de droit), *Roman et Romane* (architecture et littérature), etc., qui le dépassent étrangement. C'est à la fois une monstruosité bibliographique et un instrument de travail des plus précieux.

— Le tome V des *Mémoires et Documents* publiés par la Société de l'École des chartes est consacré à un *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie*, par Léon LEVILLAIN (A. Picard, 1902, xiii-382 p.).

— M. G. LA CAILLE nous donne, dans un tirage à part de *l'Amateur d'autographes*, une série de *Lettres inédites de Louis XIII à Richelieu* (Paris, Charavay, 1901, 36 p. in-8°). Ces dix-neuf lettres ou billets, écrits entre 1628 et 1641, sont presque tous assez insignifiants; la pièce la plus curieuse est une lettre du roi, revenu de l'armée pour assister aux couches de la reine, et qui se montre peu sensible au charme de *l'éternel féminin*. (« Pourvu que je sois hors de toutes ces femmes, s'écrie-t-il, il ne m'importe où! ») L'éditeur a joint à cette correspondance de fort amples commentaires tendant à prouver non seulement que le fils de Henri IV fut un « grand roi » (comme d'ailleurs beaucoup de ses prédécesseurs, également méconnus), mais encore que, durant tout son règne, il eut « un attachement réel et profond » pour le grand ministre qu'il « maintint au pouvoir en dépit de tous. »

— L'infatigable éditeur et commentateur de Bourdaloue, le P. Henri CHÉROT, vient de consacrer un nouvel opuscule à son célèbre confrère.



Dans une belle plaquette de 36 p. in-fol. (*Iconographie de Bourdaloue. Le Type aux yeux fermés, son histoire, son influence.* Paris, V. Retaux, 1900), il nous fournit, à l'aide de trois belles planches en héliogravure, l'histoire documentée du dessin du peintre Jouvenet, pris d'après le masque du grand orateur, et qu'il a lui-même reproduit dans un tableau à l'huile, qui se trouve actuellement à la Pinacothèque de Munich; il explique en outre comment s'est formée, suggérée, par la gravure faite d'après le même dessin, la singulière légende qu'on répète encore aujourd'hui, que le P. Bourdaloue prêchait d'ordinaire les yeux fermés.

— A en juger d'après un fac-similé donné par l'auteur, c'est un exercice paléographique des plus méritoires que d'avoir déchiffré les *Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine, à Marie Leczinska, 1754-1766* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1901, 178 p. in-8°); mais la valeur historique des documents mis au jour par M. Boyé est bien mince. L'éditeur, qui jusqu'ici n'a pas été fort tendre dans ses travaux pour le « noble aventurier, » dont le faste écrasa la Lorraine au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, parle avec un véritable enthousiasme dans son étude préliminaire des épanchements adressés par le vieux monarque à sa fille, la pauvre reine de France, qui végétait à Versailles; il fait naître ainsi un sentiment de curiosité très vif, singulièrement déçu à la lecture des 131 lettres et billets formant le présent volume. Le vieillard gourmand et dévot y parle tantôt de ses plats préférés et des cuisiniers de son gendre royal, tantôt de l'heureux effet de ses propres purgations et de leurs bobos communs, ou bien encore de ses pèlerinages pieux, de la conversion surprenante de 5,000 juifs en Pologne, « événement qui n'est pas arrivé depuis le commencement du christianisme; » ou bien encore, il se lamente sur le triste sort que les parlements font « à nos chers jésuites. » Tout cela est presque toujours dit dans un langage assez plat quand il n'est pas puéril, et si nous sommes d'accord avec M. Boyé que cette correspondance prouve l'affection de Stanislas pour sa fille, il nous est impossible d'y admirer « des fleurs rares et d'un parfum délicieux. » — R.

— M. Aug. BERNARD a consacré une volumineuse étude à l'histoire du *Sermon au XVIII<sup>e</sup> siècle* ou, pour parler plus exactement, à l'appréciation des sermons catholiques français depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la Révolution (Paris, Fontemoing, 1901, 608 p. in-8°). Il a consciencieusement exhumé, puis étudié environ soixante-dix prédicateurs, dont les sermons, les homélies, les panégyriques, les oraisons funèbres, etc., plus ou moins goûtés de leurs contemporains, reposent, depuis longtemps déjà, dans un oubli qui, pour être injuste et cruel peut-être, n'en est pas moins profond. L'auteur s'est appliqué à caractériser le talent ou la manière des principaux d'entre eux et à tirer de leurs écrits une espèce de rhétorique de la chaire chrétienne en France au xviii<sup>e</sup> siècle. Un historien de la littérature française trouvera

dans le volume de M. Bernard plus d'un renseignement utile, car il nous mène loin des sentiers battus, mais je crains pourtant qu'il ne se trompe étrangement en espérant qu'un jour le P. Surian, les abbés Poulle et Beurrier figureront parmi les « classiques de second ordre, » à côté de Crébillon, de Regnard et de Destouches. — R.

— Tous ceux qui s'occupent d'une façon plus soignée, ou même accidentelle, de l'histoire de la Revolution dans les contrées de l'ouest seront reconnaissants à MM. J. Rousse et GIRAUD-MANGIN, conservateurs de la bibliothèque publique de Nantes, d'avoir commencé la mise au jour de la collection Dugast-Matifeux, dont ils sont les gardiens officiels. Ce fonds, si précieux et souvent exploité déjà, notamment par M. Ch.-L. Chassin, a été formé, comme on sait, par deux *bleus* de Bretagne et de Vendée : M. Benjamin Fillon (1819-1881) et M. Charles Dugast-Matifeux (1812-1894), qui ont consacré toute leur existence de fouilleurs et d'érudits à réunir, soit en originaux soit en copies, toutes les pièces accessibles relatives aux affaires intérieures et aux guerres civiles des départements de l'ouest. Le *stock* de la collection a été formé par les papiers du conventionnel Goupilleau (de Montaigu) ; c'est ce qui explique la présence, au milieu de ces dossiers vendéens et bretons, d'un certain nombre de pièces relatives à la région vosgienne, où Goupilleau fut envoyé en mission pour annexer la petite principauté allemande de Salm à la République française (mars-avril 1793). Le premier volume de la *Collection Dugast-Matifeux, Catalogue des manuscrits*, t. I : *Documents révolutionnaires* (Nantes, Salières, 1902, VIII-264 p. in-8°), énumère, pièce par pièce, le contenu des volumes reliés et des dossiers isolés de ce fonds ; il servirait, à lui seul, à orienter sur tel fait ou telle date ; nous souhaitons que la suite en soit bientôt mise à la disposition des travailleurs par MM. Rousse et Giraud-Mangin. — R.

— Dans les *Dernières années de Mgr Le Tonnelier de Breteuil, confesseur de la foi* (tirage à part de la *Revue des Questions historiques*, 1901, 56 p. in-8°), M. Camille DAUX, missionnaire apostolique, nous raconte les péripéties ultimes de l'existence de cet évêque de Montauban, assez mal noté par certains de ses contemporains, qui fut député aux États généraux et siégea à la Constituante jusqu'au moment où il démissionna pour refus de serment. S'étant sauvé en Normandie, en juillet 1792, il y fut longtemps caché par un cure jureur, mais finalement arrêté en messidor de l'an II, et, peu après, il mourut dans les prisons de Rouen. Cette notice est un panégyrique plutôt qu'une page d'histoire impartiale, et le ton agressif du narrateur (il appelle, par exemple, Sainte-Beuve « un viveur sceptique..., d'un cynisme éhonté ») n'est certes pas fait pour amener la conviction de ceux qui ne seraient pas d'avance convaincus.

— Le même M. Camille DAUX a consacré un opuscule à la *Dictature de Robespierre et les mystiques révolutionnaires* (extrait de la *Science catholique*. Arras, Sueur-Charrucy, 1901, 70 p. in-8°) ; compilé avec

l'aide des récits de Michelet, Louis Blanc et Taine, des ouvrages des abbés Rohrbacher, Barruel et Guillon, sans oublier le Dictionnaire Larousse et la Biographie Michaud, il n'apprend rien de neuf à tous ceux qui ont déjà quelque connaissance des aventures de Dom Guerle et de Catherine Théot. Une portion notable de la brochure est consacrée d'ailleurs à des déclamations générales plus que violentes contre Robespierre et la plupart de ceux qui se sont occupés de lui sans le maudire et le traiter d'hypocrite. L'auteur dénote, à notre avis, une absence complète de sens critique et historique en venant ainsi nier la sincérité *subjective* de la *religiosité* du célèbre tribun (quelle que puisse être la valeur *objective* de ses doctrines religieuses et morales). Assurément, il était aussi profondément sincère dans son fanatisme, en faisant la propagande de la vertu par la guillotine, que l'étaient les inquisiteurs du moyen âge quand ils défendaient le dogme catholique par le bûcher, et leur situation psychologique est absolument la même. Peut-être aussi l'auteur aurait-il mieux fait de ne pas parler de choses qu'il ne sait pas, ou du moins fort mal, et de laisser de côté le brave cordonnier mystique Jacob Boehm, « le célèbre et nuageux philosophe allemand, » et le « déiste hypocrite Swenderborg » (*sic*)!

— M. l'abbé UZUREAU nous envoie une brochure sur les *Premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers* (1801-1803), tirage à part de la revue (*l'Anjou historique*) qu'il dirige (Angers, impr. Siraudou, 1901, 106 p. in-8°). On y trouvera le récit détaillé de la nomination, de l'intronisation et de l'activité subséquente de l'évêque Montaut des Isles, ci-devant évêque constitutionnel de la Vienne et frère du préfet de Maine-et-Loire; on y pourra étudier aussi sur le vif, dans ce milieu spécial, les obstacles opposés à la réorganisation de la hiérarchie officielle par les haines réciproques des assermentés et des réfractaires et de leurs partisans et quels moyens énergiques dut employer parfois le gouvernement pour imposer silence aux uns et aux autres.

— M. SCHYBERGSON, auteur d'une histoire justement estimée du dernier duc de Rohan, vient d'étudier les *Mémoires de Bouffard-Madiane* (Helsingfors, 1901, in-8°), publiés en 1898 à Toulouse par M. Pradel; il montre de quel secours sont ces mémoires pour l'histoire de la lutte entre Richelieu et les protestants du midi jusqu'en 1629. Madiane finit par se rallier au parti royaliste, sans pour cela perdre immédiatement la confiance de ses coreligionnaires, mais, ainsi que l'auteur le remarque, mort seulement en 1674, il put apprendre quel cas la royauté faisait des promesses les plus solennelles et des engagements les plus sacrés.

— En 1863, le Saint-Siège a consacré et autorisé le culte traditionnel rendu à un certain Ayrald, évêque de Maurienne; mais de ce bienheureux on ne sait à peu près rien, et des discussions assez vives se sont élevées pour savoir à quelle date il avait pu vivre et s'il fallait l'identifier avec un autre Ayrald, ami de S. Hugues de Grenoble, plus tard évêque de Maurienne. M. l'abbé BELLET (*Un problème hagiogra-*

phique. *Le bienheureux Ayrald, évêque de Maurienne*. Paris, Picard, 1901, in-8°) s'est attaché à résoudre cette petite difficulté; mais il n'a pu, malgré tous ses efforts, arriver à une conclusion assurée; il y a en au xii<sup>e</sup> siècle trois évêques de Maurienne du nom d'Ayrald; M. Bellet hésite entre le premier et le troisième. Ces hésitations paraissent légitimes, et, sauf le cas d'une révélation surnaturelle, la question restera toujours indécise. La dissertation de M. Bellet est bien conduite, et on y relève de bonnes remarques sur le texte de la vie de S. Hugues que l'auteur a publiée à nouveau en 1889.

— Un recueil d'hymnes, du x<sup>e</sup> ou du xi<sup>e</sup> siècle, provenant de l'abbaye de Moissac et publié par Dreves, renferme une poésie sur la venue de l'antéchrist. M. C. Daux en donne le commentaire dans la *Science catholique* (août-septembre 1901). Le morceau est intéressant à tous égards; il est l'œuvre probablement d'un moine de l'abbaye voisine, et l'auteur s'est attaché, contrairement à l'usage de la plupart des poètes latins de son temps, à n'employer que des expressions bibliques.

— Sous ce titre : *Un missel manseau au XII<sup>e</sup> siècle* (Laval, A. Goupil, 1901, in-8°), M. l'abbé LEDRU décrit un beau sacramentaire de ce temps. Le volume, richement illustré, renferme notamment un petit pénitentiel et un rituel pour le jugement de Dieu, pièce curieuse dont M. Ledru donne le texte en entier.

— Parmi les officiers des communes du nord de la France, on trouve dès le xiii<sup>e</sup> siècle des clerks chargés de tenir les registres de délibérations et d'expédier les actes de l'échevinage. Très souvent c'est un homme engagé dans les ordres, et il lui est interdit par les canons de s'entremettre d'affaires criminelles. On a alors deux officiers différents, l'un pour le criminel, l'autre pour le civil; le fait s'est présenté notamment à Saint-Omer; M. PAGART D'HERMANSART vient de consacrer à cette institution un mémoire intéressant (*les Greffiers de l'échevinage de Saint-Omer, 1311-1790*. Saint-Omer, d'Homont, 1901, in-8°). On y trouvera beaucoup de menus faits instructifs, empruntés aux riches archives de cette ville, et on se fera ainsi une idée exacte de ce greffe communal, qui existait un peu partout dans le nord de la France et en Belgique.

— Les archéologues sont aujourd'hui d'accord pour placer le peuple des Sotiates mentionné par César aux environs de Nérac; un savant ariégeois, A. Garrigou, le plaçait à Vicdessos, dans l'Ariège, opinion d'ailleurs inadmissible. Il a trouvé un contradictoire; M. l'abbé CABIBEL (*Foix et Saint-Lizier. Vicdessos d'Ariège et Sos de Nérac*. Foix, Barthe, 1901, in-8°) les fait vivre aux environs de Saint-Lizier; il aurait pu aussi bien les transporter à Lyon ou à Marseille, tant sont singuliers les arguments mis en avant par lui. Brochure à signaler à titre de simple curiosité.

— M. l'abbé UZUREAU vient de faire paraître trois brochures intéres-

santes. C'est d'abord *Une famille saumuroise pendant la Révolution. Les Sailland d'Épinay* (Saumur, 1901, in-8°); s'étant associée au mouvement royaliste de 1793, cette famille fut naturellement frappée en vertu des lois d'alors : le chef de la famille fut guillotiné, la mère et la fille fusillées près d'Angers. — *Histoire de l'établissement de l'Académie royale des belles-lettres d'Angers*, d'après les mémoires du maire de cette ville, François Grandet (Angers, 1901, in-8°). — *Histoire de la chapelle de Notre-Dame de la Charité* (Angers, 1901, in-8°); elle servit de lieu de réunion aux prêtres insermentés et à leurs fidèles après la constitution civile de 1791 et fut démolie par ordre des autorités locales. Cette démolition fut, dit-on, suivie de miracles, d'apparitions, que M. l'abbé Uzureau rapporte tout au long, et qui prouvent quelle exaltation régnait alors dans cette partie de l'ancien diocèse d'Angers.

— Il est sérieusement question depuis quelques années en Russie d'abandonner le calendrier julien pour la réforme grégorienne, et ce projet a remis en honneur les discussions touchant la fixation de la date de Pâques. Cette question, à la fois religieuse et sociale, vient d'être examinée à fond par un savant italien, le P. Cesare TONDI DE QUARENghi, dans les deux mémoires suivants : *la Question du calendrier au point de vue social* (extrait des *Comptes-rendus* de l'Académie des sciences morales), Paris, 1901, in-8°, et *l'Attitude de la Russie dans la question du calendrier* (extrait de *la Quinzaine* du 1<sup>er</sup> janvier 1901). L'auteur discute les différents systèmes proposés : fixation de la fête de Pâques à une date uniforme dans tout le monde chrétien; choix d'un nouveau jour comme date de l'équinoxe de printemps. Il s'attache à montrer quel trouble ces différents systèmes apporteront dans la vie sociale.

— Vient de paraître à Bordeaux (Gounouilh) un nouveau volume de l'*Inventaire sommaire des archives de la Gironde*; c'est le tome II de la série E, supplément, qui contient l'inventaire des archives communales antérieures à 1790. Il est consacré aux deux arrondissements de Blaye et de la Réole (nos 2164-3697). La plupart de ces archives sont modernes : un petit nombre seulement de documents est antérieur à l'an 1500. Cet inventaire, dû en grande partie à M. Gaston DUGAUNNÈS-DUVAL, est rédigé avec beaucoup de précision.

— Nous avons reçu de M. J.-A. BRUTAILS une brochure contenant une liste chronologique des *Maires et curés de Bordeaux*, qui rendra de signalés services aux historiens du sud-ouest (Bordeaux, Gounouilh, 1902, 27 p. Extrait des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, année 1900).

— M. A. CLAUDIN a entrepris une grande *Histoire de l'imprimerie en France au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle*. Les deux premiers volumes, actuellement terminés et mis en vente à l'Imprimerie nationale, sont consacrés à l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Paris au xv<sup>e</sup> siècle. Le tome III contiendra celle de l'imprimerie à Lyon au xv<sup>e</sup> siècle; le

tome IV, celle de l'imprimerie à Toulouse, à Angers, à Rouen, à Troyes et autres villes. Le tome V sera consacré spécialement au xvii<sup>e</sup> siècle. Ces volumes sont richement illustrés. Les deux premiers sont en vente au prix de 300 fr.; les souscripteurs ne paieront les autres que 100 fr. par volume.

— Viennent de paraître chez Gauthier-Villars *l'Histoire de l'Observatoire de Paris de sa fondation à 1793*, par C. WOLF (xii-392 p., avec 16 pl., 1902. Prix : 15 fr.), et *l'Histoire des mathématiques dans l'antiquité et le moyen âge*, par H.-G. ZEUTHEN, professeur à l'Université de Copenhague, édition française, revue et corrigée par l'auteur, traduite par J. MASCART (xv-296 p., avec 31 fig., 1902. Prix : 9 fr.).

— La librairie H. Le Soudier vient de faire paraître les *Tables du Mémorial de la librairie française* (année 1901), comprenant la Table alphabétique par noms d'auteurs des ouvrages parus en 1901 et un Index général des matières contenues dans le Mémorial de l'année écoulée.

— La librairie M. Mounastre-Picamilh (Bordeaux) vient de publier *les Maîtres d'armes bordelais du XVIII<sup>e</sup> siècle*, avec les statuts inédits de la corporation, des documents et des notices biographiques, par Ernest LABAËIE (un volume in-8<sup>o</sup> jésus. Prix : 7 fr. 50).

— M. S. CHARLÉTY vient de fonder une *Revue d'histoire de Lyon*, qui paraît depuis le 1<sup>er</sup> février chez A. Rey, à Lyon. Elle donnera tous les deux mois un fascicule de 80 à 100 pages (le fasc. : 2 fr. 50. — Abonnement : 12 fr. par an). Nous en donnerons prochainement l'analyse.

LIVRES NOUVEAUX. — DOCUMENTS. — *Abbé Allain*. Documents sur le chapitre de la cathédrale de Tréguier. Vannes, impr. Lafolye, 67 p. — *Guigue*. Obituaire de l'église primatiale de Lyon. Texte du ms. de la bibliothèque de l'Université de Bologne, XIII<sup>e</sup> s. Lyon, Vitte, xxxiii-210 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Ad. Bellet*. Les Français à Terre-Neuve et sur les côtes de l'Amérique du Nord. La grande pêche de la morue à Terre-Neuve depuis la découverte du Nouveau-Monde par les Basques, au xiv<sup>e</sup> s. Challamel, 291 p. — *Al. Rembouski*. Histoire du régiment de cheveau-légers de la garde de Napoléon I<sup>er</sup>. Berger-Levrault, 2 vol., 1001 p. et 89 pl. Prix : 40 fr. — *E. Guesquin*. Bitché et ses défenseurs, 1870-1871. Couloumiers, impr. Brodard, 503 p. — *H. Mataigne*. Histoire de la commune d'Auvers-sur-Oise. Pontoise, impr. Paris, 88 p.

BIOGRAPHIES. — *A. Largemain*. Biographie du maréchal de camp baron de Reval, 1784-1846. Dumont, 80 p. — Notice généalogique sur la famille de Monteil, en Périgord. Bergerac, impr. Castanet, iii p. — *J. Gaillard*. Un prélat janséniste : Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, 1651-1679. Didot, xix-287 p.

HISTOIRE LOCALE. — *Émile Connac*. Histoire de la Révolution à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne. Toulouse, Douladoure-Privat, 237 p. (*Revue des Pyrénées*, t. XIII.) — *A. Vidal*. L'organisation municipale à Albi au moyen âge. Ibid., 29 p. (*Revue des Pyrénées*, t. XIII.) — *P.-A. Pidoux*. Histoire du mariage et du droit des gens mariés en Franche-Comté, depuis la

réaction des coutumes, en 1459, jusqu'à la conquête de la province par Louis XIV, en 1674. Dôle, impr. Bernin, iv-189 p. (thèse). — *Abbé Eugène Farran*. Le chapitre cathédral de Mirepoix, 1318-1790. Foix, Gadrat, 31 p. (*Bull. de la Soc. ariégeoise des sciences, lettres et arts*, t. VIII.) — *D<sup>r</sup> Delaux*. Histoire de Saint-Martin-du-Touch, banlieue de Toulouse. Toulouse, impr. Saint-Cyprien, 265 p. Prix : 3 fr.

**Alsace.** — Dans une brochure, *la Question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand* (extrait de la *Revue d'Alsace*. Strasbourg, Schlesier, 1901, 29 p. in-8°), M. l'abbé L. EHRHARD, professeur au gymnase épiscopal de Strasbourg, appelle l'attention sur des négociations secrètes qui auraient eu lieu en 1772 entre l'empereur Joseph II et Frédéric II au sujet du recouvrement de l'Alsace et de la Lorraine par le premier; il publie quelques dépêches assez curieuses, empruntées aux archives des Affaires étrangères à Paris et tirées de la correspondance du duc d'Aiguillon avec le prince Louis de Rohan et le secrétaire de ce dernier, l'abbé Georgel (septembre-novembre 1772); tout en montrant les préoccupations de la cour de Versailles, elles ne prouvent pas, il est vrai, d'une façon péremptoire, que ces projets aient été sérieusement discutés; en tout cas, les deux souverains trouvèrent plus facile de s'entendre, en se tournant vers l'est, et la *question polonaise* remplaça, pour le xviii<sup>e</sup> siècle, la *question d'Alsace*.

**Belgique.** — Le gouvernement belge vient de créer à Rome un Institut historique organisé sur le modèle de l'Institut prussien. La direction du nouvel établissement a été confiée à Dom U. BERLIÈRE, bibliothécaire de l'abbaye bénédictine de Maredsous et membre de la commission royale d'histoire.

— La thèse de doctorat présentée à la Faculté de droit de Paris par M. René DOLLOT : *les Origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière* (1609-1830. Paris, Alcan, in-8°, 570 pages), est une contribution de premier ordre pour l'histoire moderne et contemporaine de la monarchie belge dans ses rapports avec la France, l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Allemagne.

— M. K. HANQUET, un des plus brillants élèves qu'ait formés M. G. Kurth, succède à son maître dans le cours de critique historique à l'Université de Liège.

— M. Charles PORVIN, auteur d'une *Histoire de la littérature belge de 1830 à 1880* (*Cinquante ans de liberté*. Bruxelles, 1882, t. IV) et de nombreuses études littéraires qui donnèrent lieu à mainte polémique, est mort à Ixelles le 1<sup>er</sup> mars dernier, âgé de quatre-vingt-trois ans.

— M. Michel HUISMAN, dont nous avons plus d'une fois loué les travaux pleins de promesses (*Rev. hist.*, LXXII, 454; LXXIV, 456), vient de publier un ouvrage considérable : *la Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende*, étude historique de politique commerciale et coloniale (Paris, Picard, in-8°, 556 p.). L'auteur a puisé les éléments de son livre aux archives du ministère des Affaires étran-

gères de Paris, aux Archives impériales de Vienne, aux Archives royales de Berlin, de Bruxelles et de la Haye. Une quantité de documents inédits ont été mis en œuvre par un esprit critique très exercé, et de cette élaboration est sortie une étude tout à fait neuve, élégamment écrite, et intéressante au plus haut point. Nous consacrerons à cette œuvre remarquable un article spécial.

— M. LÉON VANDERKINDERE, dans un court mémoire des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (juillet 1901), essaie de déterminer à quelle date Brunon, archevêque de Cologne, créa duc de Basse-Lotharingie un certain Godefroi, qui mourut un peu plus tard au cours de l'expédition d'Othon le Grand en Italie; pour lui, cette nomination n'est pas antérieure à 959, et il estime ce Godefroi, pupille de Brunon, originaire du Gillgau, pays situé à l'ouest de Cologne.

— M. V. FRIS a examiné dans les *Comptes-rendus de la commission d'histoire de Belgique*, V, 10 (1901), une *Chronique des Pays-Bas, d'Angleterre et de Tournai*, publiée sans notes ni introduction par de Smet, dans le *Corpus chronicorum*, t. III, essayé de déterminer l'origine de chacun des morceaux dont se compose l'ouvrage et décrit le manuscrit qui nous l'a conservé. Outre la chronique en question, on trouve dans ce volume : la chronique en prose de Richard II, le recouvrement de Normandie par le héraut Berry, une chronique de Tournai compilée au xv<sup>e</sup> siècle d'après deux originaux perdus, un fragment d'une histoire de Charles VII de 1429 à 1435, que M. Fris n'a pu identifier, enfin une histoire de Tournai pour les années 1451-1453. L'ensemble est aussi important pour la France que pour la Belgique.

— Le même a réuni, sous le titre de *Okonden betreffende den Opstand van Gent tegen Philipp den Goede* (s. l. n. d., in-8<sup>o</sup>), un certain nombre d'actes en français et en flamand relatifs à la guerre entre le duc et ses turbulents sujets (1450-1453); il a éclairé le texte par un exposé en flamand des péripéties de cette lutte si longue et si dramatique.

**Allemagne.** — Le professeur Alfred KOEBERLIN est mort à Neustadt en Palatinat, âgé de quarante et un ans. Il s'était fait un nom par des travaux sur l'histoire économique, en particulier dans l'évêché de Bamberg. — L'écrivain militaire Fritz HÖENIG est mort à Halberstadt; ses principaux ouvrages, que nous avons plusieurs fois mentionnés, sont: *Der Volkskrieg an der Loire im Herbst 1870*; *Vier und zwanzig Stunden Moltke'scher Strategie*; *Das grosse Hauptquartier und die Oberkommandos am 17 und 18 August 1870*.

— Notre collaborateur, M. Alexandre CARTELLIERI, depuis trois ans privat-docent pour l'histoire du moyen âge et pour les sciences auxiliaires de l'histoire à l'Université de Heidelberg, a été nommé professeur extraordinaire à la même Université.

— Le Dr H. BLOCH, privat-docent à Strasbourg, a été nommé professeur extraordinaire; il s'est consacré de préférence à l'histoire d'Alsace.



— Une *Bibliographie der alten Geschichte*, par A.-B. HETTLER, va paraître très prochainement à la librairie Baumert et Ronge à Grossenhain; l'auteur s'y occupe surtout des travaux parus depuis 1861.

— Les *Annales Placentini* de Johannes Codagnellus ont été publiées en dernier lieu par G. PERTZ au t. XVIII des *Monumenta Germaniae*. Des recherches récentes ayant fourni de nouveaux renseignements sur la personnalité de l'auteur et la composition de l'œuvre, HOLDER-EGGER vient de donner une nouvelle édition de ce texte intéressant (*Scriptores rerum German. in usum scholarum recusi*, 1901). Ces annales, qui s'arrêtent à l'année 1234, sont, on le sait, de la plus haute importance pour l'histoire des guerres lombardes; l'auteur, guelfe ardent, était notaire à Plaisance, et son nom paraît dans les actes de 1199 à 1230.

— Aux environs de Wiesbaden s'élevait jadis une abbaye de clairisses du nom de Clarenthal; M. F. OTTO vient d'en publier le nécrologe dans le *Veröffentlichungen der historischen Commission von Nassau* (Wiesbaden, 1901, in-8°). Le manuscrit original, aujourd'hui à Wiesbaden, date du début du x<sup>v</sup>e siècle; c'est la copie d'un recueil plus ancien qui a été utilisée pour de nouvelles inscriptions jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire jusqu'à la suppression du couvent. En 1534, les archives de celui-ci furent transportées à Wiesbaden par ordre de l'autorité supérieure. Ce nécrologe est intéressant pour l'histoire locale; l'éditeur en donne une description minutieuse et n'a rien négligé pour l'annoter pieusement. Le texte primitif était en latin, les notes additionnelles sont presque toutes en allemand.

— En 1901, on a inauguré à Mayence le *Gutenberg-Museum*, après avoir célébré dans la même ville, l'année précédente, la commémoration de la naissance du père de l'imprimerie. On a réuni en un joli volume intitulé : *Gutenberg-Fest zu Mainz i. J. 1900...* (Mayence, 1901, H. Quasthoff, in-8°) un compte-rendu de ces deux fêtes et les articles que leur ont consacrés les principaux journaux allemands et étrangers. A la suite, on trouvera la liste des personnes et des établissements qui ont tenu à enrichir de leurs dons le musée naissant.

— La *Gutenberg-Gesellschaft* vient d'arrêter le plan de ses prochaines publications. La série en sera ouverte par le Calendrier pour l'année 1448, trouvé récemment par M. G. ZEDLER dans la bibliothèque publique de Wiesbaden, le plus ancien des imprimés faits par Gutenberg dont il soit possible de fixer la date et sur lequel le *Centralblatt für Bibliothekswesen* (1901, p. 501) contient une notice préalable. La Société se propose ensuite de reproduire les imprimés datant de la première époque de l'imprimerie, celle de Gutenberg. Les publications de la *Gutenberg-Gesellschaft* ne seront livrées qu'à ses membres et ne pourront être reçues par le moyen des libraires.

— M. Ed. WECHSSLER a fait un travail de compilation fort intéressant en recherchant dans les œuvres des troubadours les passages

concernant les femmes et le vasselage. Les poètes se montraient souvent eux-mêmes comme étant les vassaux de leur bien-aimée et reclamaient à cet égard les devoirs aussi bien que les droits du vasselage; le service d'amour était analogue au service de fief. Cette manière de considérer les rapports des personnes dans la société est assez piquante et ajoute un trait nouveau à la peinture du monde féodal (*Frauendienst und Vassallität*. Berlin, Gronau; extrait de la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, vol. XXIV, p. 159-190).

— Le mémoire de Johannes PETERSEN sur *Richard III* (Hambourg, Richter, 1901, 45 p.) est une étude assez emphatique non sur le roi, mais sur le héros du drame de Shakespeare. L'histoire littéraire n'en tirera pas grand profit; l'histoire politique n'en tirera aucun.

**Autriche-Hongrie.** — M. MAX BÜEDINGER, professeur d'histoire à l'Université de Vienne, vient de mourir. Après avoir composé plusieurs ouvrages sur le patriciat romain, sur Ammien Marcellin, sur Thucydide, il aborda l'histoire médiévale et moderne avec son *Englische Verfassungsgeschichte; Don Carlos' Haft und Tod; Mittheilungen aus der spanischen Geschichte*. Il voulut enfin résumer les travaux d'une vie consacrée aux parties les plus diverses de l'histoire en écrivant une histoire universelle dont il a donné deux parties : *Die Universalhistorie im Alterthum et im Mittelalter*.

— A signaler dans les publications de la Commission pour l'histoire de Styrie une notice de Fr. von KRONES, *Ergebnisse einer archivalischen Reise nach Linz, Herbst 1899* (Graz, 1901, in-8°). On y trouvera indiqués beaucoup de documents intéressants pour l'histoire de la révolte des paysans, pour celle de la réaction catholique au temps des archiducs, enfin pour la guerre de Trente ans, qui causa tant de maux à ce malheureux pays.

— Nous avons reçu de M. Bernhard Bess un tirage à part de deux brèves études qu'il a consacrées dans les *Mittheilungen d. Instit. f. österreich. Geschichtsf.*, t. XXII : 1° sur les négociations de Perpignan et la bataille d'Azincourt (1415); 2° le traité de Cantorbéry conclu le 15 août 1416 entre le roi d'Angleterre Henri V et le roi des Romains Sigismond. Elles devront être consultées par ceux qui étudient la rivalité des Bourguignons et des Armagnacs.

**Grande-Bretagne.** — Notre ancien collaborateur, Samuel Rawson GARDINER, vient de mourir à l'âge de soixante-treize ans. Il était né le 4 mars 1829 à Ropley (Hants); par son père, il descendait de Henry, quatrième fils d'Olivier Cromwell, et ceci explique peut-être qu'il se soit proposé d'écrire l'histoire de l'Angleterre pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Ses études, commencées à Oxford avec éclat, furent interrompues en 1853, parce qu'il adhéra publiquement à l'Église apostolique des Irvingites, qui prétendait recommencer le miracle de la Pentecôte sous l'inspiration de l'Esprit saint se manifestant par l'extase

et la glossolalie; il devait, un peu plus tard, épouser la plus jeune fille d'Edvard Irving, fondateur de cette secte dissidente qui fut excommuniée par l'Église établie. Cette période d'exaltation religieuse l'initia d'ailleurs à des manières de penser et de sentir qui lui aidèrent singulièrement à pénétrer dans l'âme des puritains du xvii<sup>e</sup> siècle. Il se mit aussitôt à l'œuvre qui devait remplir sa vie. Dès le début, ce puritain enthousiaste, ce libéral à l'âme républicaine s'imposa la plus sévère discipline : il résolut de se faire le contemporain de ceux dont il voulait raconter l'histoire; il se plongea dans la lecture des documents imprimés et manuscrits anglais et étrangers, étudiés méthodiquement, année par année, comme si les faits se déroulaient réellement sous ses yeux; puis, dans l'exposition comme dans la recherche, il portait un esprit d'impartialité toujours en garde contre les préjugés de temps, de race et de croyance. Cette méthode volontairement impersonnelle ne laissa pas de donner quelque froideur, surtout à ses premiers volumes, où le document tient d'ailleurs la plus grande place; puis il sut bientôt dominer sa matière et montrer qu'on pouvait allier le souci du plus minutieux détail aux vues d'ensemble les plus élevées. En vingt ans (1863-1883), il donna ainsi dix volumes, qui ont modifié profondément les idées reçues jusqu'alors sur le règne des deux premiers Stuarts, et ce fut presque un événement dans le monde de l'érudition quand on lui demanda une seconde édition d'une œuvre aussi volumineuse qu'elle était peu frivole (*History of England from the accession of James I to the outbreak of civil war*, 10 vol., 1883-1884). La suite parut en trois sections, poussant l'histoire de la grande guerre civile de 1642 à 1656; mais il n'en vit pas la fin. La maison Boussod et Valadon lui ayant demandé une Vie de Cromwell pour sa luxueuse collection de monographies illustrées, il interrompit pendant plusieurs mois, et non sans regret, ses recherches pour écrire ce brillant résumé de ses propres travaux (1900). L'œuvre inachevée sera terminée par M. C. H. Firth, ami, collaborateur et exécuteur littéraire de Gardiner. — En même temps qu'il écrivait ses livres, Gardiner en publiait les pièces justificatives dans de nombreux volumes de la Camden Society, de la Scottish history Society, de la Navy Records Society, et il publiait un excellent recueil de *Constitutional documents of the Puritan revolution* (1889). Ce n'est pas encore tout, car il trouvait le temps de préparer plusieurs articles importants pour le *Dictionary of national biography* et de nombreux comptes-rendus critiques pour l'*Athenæum* et pour l'*English historical Review*, dont il était devenu le directeur en 1891, sans oublier les bulletins qu'il envoya de 1876 à 1880 à la *Revue historique*. Un de ces comptes-rendus est devenu un livre : *What the Gunpowder was* (1897), où il réfute avec une logique pressante et richement documentée la thèse négative du P. Gérard. — Mais ses livres n'occupaient encore qu'une partie de sa vie; le reste était pris par l'enseignement, car, pendant près de trente ans, il enseigna l'histoire ou fut examinateur pour l'histoire soit à Londres soit à Oxford, lourde tâche

qu'il portait allègrement, et c'est avec plaisir qu'il écrivit pour les étudiants des manuels comme *The Thirty years war* (1874), *The first two Stuarts* (1876), *Student's history of England*, avec un atlas (1891), et la première partie d'une *Introduction to the study of english history*, en collaboration avec M. Mullinger (3<sup>e</sup> édit., 1894). — Un pareil labeur finit par ébranler une constitution pourtant robuste, et la maladie, après un sévère avertissement en 1900, a fini par enlever, le 23 février, cet excellent homme et ce remarquable historien à l'affection de ses amis et à l'admiration du monde savant. C. BÉMOST.

— Le Comité pour l'avancement de l'enseignement historique à Londres a créé deux chaires (à 100 l. pour trois ans) à la London School of economics de l'Université : l'une, pour l'analyse et la critique des sources historiques, a été confiée à M. LEADAM, dont nos lecteurs connaissent le *Domesday book of Inclosures*; l'autre, pour la paléographie, est occupée par M. Hubert HALL, bien connu par ses travaux sur l'histoire de l'Échiquier. M. Hall se propose de publier prochainement, avec ses élèves, le « Pipe roll » des domaines possédés par l'évêché de Winchester pour l'année 1207; c'est de beaucoup le plus ancien compte de manoir que l'on connaisse actuellement.

— M. Hume BROWN, professeur de paléographie à l'Université d'Édimbourg, a inauguré avec succès un cours sur les sources de l'histoire d'Écosse.

— Une nouvelle Société de paléographie est en voie de formation à Londres. L'ancienne, fondée en 1873 par Bradshaw, s'était dissoute en 1895 après avoir publié plus de 450 pl. de mss. grecs et latins (sans oublier 100 pl. de textes orientaux); MM. E. Maunde Thompson, George F. Warner et Frederic G. Kenyon se proposent de la reformer sur des bases plus larges; elle sera constituée définitivement quand le nombre des souscriptions sera suffisant.

— Le collège, fondé sous le nom et sous le patronage d'Owen, à Manchester, a célébré, en mars dernier, la cinquantième année de son existence. Pour perpétuer le souvenir de cet événement, les professeurs et élèves ou anciens élèves de cet établissement ont publié un volume de mélanges qui vient de paraître (*Historical essays by members of the Owen's College, Manchester, published in commemoration of its jubilee, 1815-1901*; edited by T. F. Tout and James Tait. Londres, Longmans, 1902, xv-557 p. Prix : 12 sh. 6 d.). Il se compose de vingt mémoires tous consacrés à l'histoire. En voici l'énumération : I. Origine du culte des Césars, par Edw. FIDDES. II. La Légende de sainte Ursule et des onze mille vierges, par M<sup>me</sup> T. F. Tout (étude critique sur les textes qui nous ont conservé cette légende; histoire de sainte Ursule dans l'art et dans le culte). III. La Règle de saint Augustin, par M<sup>lle</sup> Elizabeth SPEAKMAN. IV. Le Pays de Galles et la marche galloise pendant la guerre des Barons (avec deux bonnes cartes), par Th. F. Tout. V. Les Banquiers italiens et leurs avances d'argent à Édouard I<sup>er</sup> et à Édouard II,

par W. E. RHODES. VI. Un radical au moyen âge : Pierre Dubois, par Fr. M. POWICKE. VII. Le Roi Richard II a-t-il fait mettre à mort le duc de Gloucester? par James TAIT (oui!). VIII. Le Bourg de Preston et sa guilde des marchands, par H. W. CLEMESHA. IX. Les Lois somptuaires de Venise aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., par M<sup>lle</sup> M. M. NEWETT. X. Quelques aspects de la politique de Henri VIII à l'égard de l'Irlande, par Robert DUNLOP. XI. Sébastien Gryphius, imprimeur, par feu Richard C. CHRISTIE. XII. Élisabeth, princesse palatine, par Ad. W. WARD. XIII. L'Idéal de Milton, par G. A. WOOD. XIV. Le Siège de Manchester en 1642, par E. BROXAP. XV. Les Commencements de la dette nationale, par W. A. SHAW. XVI. Du Rôle joué par les Moraves dans la renaissance évangélique en Angleterre, de 1742 à 1755. XVII. Napoléon I<sup>er</sup>; la première phase, par Sp. WILKINSON (comment Bonaparte se forma par la lecture et comment il mit le produit de ses lectures et de ses méditations en pratique devant Toulon). XVIII. La Détention de Napoléon à Sainte-Hélène, par J. H. ROSE. XIX. L'Enseignement de l'histoire dans les écoles secondaires, par M<sup>me</sup> A. HAWORTH. XX. L'Enseignement de l'histoire dans le système anglais d'instruction primaire, par Th. BATESON. — La variété des sujets et l'érudition avec laquelle ils sont traités font grand honneur à la manière dont l'histoire est enseignée à Owen's College.

— Nous avons annoncé une nouvelle édition de *Social England*; nous en avons reçu le t. I (Cassell, xcvi-702 p. Prix : 12 sh.). Cette fois, l'ouvrage est illustré de nombreuses gravures choisies avec intelligence et de cartes dont la première (« Roman Britain, » par F. HAVERFIELD) est à remarquer. Cette illustration ajoute beaucoup à l'intérêt de l'ouvrage et mérite de lui gagner beaucoup de nouveaux lecteurs. Pour l'établir sous cette nouvelle forme, M. TRAILL s'est adjoint M. J. S. MANN, autrefois, comme lui, « fellow » d'Oxford.

— Une instructive biographie d'Édouard I<sup>er</sup> a été donnée par M. EDWARD JENKS pour la série des « Heroes of the nations » : *Edward Plantagenet (Edward I), the english Justinian, or the making of the common law* (G. Putnam, 1902, xxiv-360 p. Prix : 5 sh.).

— Dans un court mémoire intitulé : *la Première tentative faite pour reconnaître Édouard III, roi d'Angleterre, comme roi de France (1328)*, M. H. PIRENNE a prouvé qu'un peu avant la défaite de Cassel, un des bourgmestres de Bruges, Guillaume de Deken, avait conduit en Angleterre une ambassade chargée d'encourager Édouard III à prendre le titre de roi de France, crime pour lequel ce précurseur d'Arvelde fut ensuite condamné à mort et écartelé à Paris, le 23 déc. 1328 (Gand, Vuylsteke, 1902, 11 p. Extrait des *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. V).

— Le t. II de la consciencieuse *History of Scotland* de M. P. HUME BROWN va de l'avènement de Marie Stuart à la révolution de 1689; il y

a quatre bonnes cartes et, à la fin, une utile bibliographie (Cambridge, at the University press, 1900, xiv-464 p. Prix : 6 sh.).

— La librairie A. Constable (Westminster) publie une nouvelle *Revue* consacrée à l'histoire provinciale, à la biographie, à la héraldique et à l'archéologie. Elle a pour titre : *The Ancestor* et paraîtra par livraisons trimestrielles; la première a été publiée en avril (prix, reliée, 5 sh.). Voici le sommaire du premier numéro : Comte de MALMESBURY. Quelques anecdotes sur la famille Harris (d'où sont issus les comtes de Malmesbury; avec plusieurs beaux portraits de famille reproduits par la phototypie). — Lady Victoria MANNERS. Les miniatures à Belvoir (plusieurs reproductions de portraits de la famille Manners, d'après ces miniatures). — Oswald BARROX. La renaissance de la héraldique (principes et définitions). — Sir Georg R. SITWELL. Le « gentleman » anglais (ch. I : l'origine de la « gentry; » ch. II : le « gentleman » et les armoiries; le gentleman est l'homme libre dont les ancêtres ont toujours été libres. Influence de la peste noire sur la formation de la « gentry »). — W.-A. LINDSAY. De la dignité de pair d'Angleterre. — J.-H. ROUND. L'origine des Fitzgeralds (trace l'histoire de cette famille depuis Gautier Fils-Other, mentionné dans le Domesday book. Les Fitzgeralds sont peut-être la seule famille anglaise qui puisse se vanter de compter parmi les barons du royaume depuis la conquête). — W.-H. St John HOPE. Les ornements royaux employés lors du couronnement (article bien documenté et bien illustré). — W.-H. BIRD. L'origine légendaire des Grosvenor. — J.-H. ROUND. Un ancêtre « autorisé » (le *Peerage* de Burke fait descendre la famille Estmonde d'un Esmondeys qui accompagnait Strongbow à la conquête de l'Irlande. En fait, cet Esmondeys était un Ermondeys, descendant d'un certain Henri d'Armentières, avec lequel les Estmonde n'ont rien à voir). — Id. Les Gresleys de Drake-lowe. — Sir George DOUGLAS. La maison de Douglas. — J.-H. ROUND. L'histoire des familles d'après les Archives nationales (montre l'importance des *Calendars* que publie en ce moment le P. Record Office; propose certaines corrections aux identifications faites dans les tables). — Id. L'histoire des familles d'après les archives privées.

**Suisse.** — M. Charles MOREL, ancien professeur à l'École des hautes études de Paris de 1868 à 1874 et à l'Université de Genève, mort dans cette ville le 26 février dernier, était un archéologue et un historien de grand mérite. Il fut un des plus actifs parmi les érudits qui préparèrent, pour Napoléon III, les matériaux de sa Vie de César. Il fut un des fondateurs et des directeurs de la *Revue critique* de 1866 à 1874. Tout en consacrant la majeure partie de son temps au *Journal de Genève*, il continua ses travaux d'érudition; il a, en particulier, donné aux *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* un travail important sur *Genève et la colonie de Vienne sous les Romains* et il a publié, avec M. Nicole, un mémoire sur la comptabilité des légions romaines, d'après un papyrus d'Égypte. (*Archives militaires du 1<sup>er</sup> siècle*. Genève, 1900, in-fol.)

— La Société d'histoire du canton de Berne vient d'achever la publication de la chronique de Valerius Anshelm (*Die Berner-Chronik des Valerius Anshelm*, t. VI. Berne, Wyss, 1901, in-8°, xxxi-374 p.). Le dernier volume, qui comprend les années 1530 à 1536, offre un grand intérêt pour l'histoire de l'établissement de la Réforme en Suisse et des démêlés de Berne avec la Savoie. Il contient une préface de l'éditeur, le regretté Émile BLOESCH, une table des noms pour les six volumes et un glossaire.

— Le tome XX de la collection des *Quellen zur Schweizer Geschichte*, qui paraît sous les auspices de la Société générale d'histoire suisse, contient un important recueil d'actes relatifs à l'histoire de la guerre de Souabe, réunis par les soins de M. le professeur A. BÜCHI, de l'Université de Fribourg (*Aktenstücke zur Geschichte des Schwabenkrieges, nebst einer Freiburger Chronik über die Ereignisse von 1499*. Bâle, Basler Buch- und Antiquariatshandlung, 1901, in-8°, lxxvi-655 p.). Des 710 pièces, imprimées *in extenso* ou sous forme de régeste, qui composent ce recueil (22 décembre 1498-9 août 1504), un grand nombre sont tirées de la bibliothèque cantonale de Fribourg, des archives d'État de Fribourg et de Berne, des Archives impériales de Vienne, et voient le jour pour la première fois; d'autres sont empruntées aux différentes publications qu'a provoquées le 400<sup>e</sup> anniversaire des événements de 1499. — A la suite des Actes, M. Büchi publie une Chronique de la guerre de Souabe, demeurée jusqu'ici inédite et qu'il croit pouvoir attribuer au notaire fribourgeois Louis Sterner.

— La Société suisse des juristes a pris, en 1894, l'initiative de la publication, en un vaste recueil, des *Sources du droit suisse*. Les deux premiers volumes parus étaient consacrés aux sources argoviennes. M. F.-E. WELTI vient d'inaugurer une autre série en publiant le t. I des *Stadtrechte* de la ville de Berne, 1218-1539 (Aarau, Sauerländer, 1902, in-8°, lxxxii-428 p.). Dans sa préface, l'éditeur reprend la discussion à laquelle a donné lieu la *Handveste* de 1218. Avec Stuerler et Wattenwyl, il se prononce nettement contre l'authenticité de ce document, qui, selon lui, n'existait pas encore lorsqu'en 1274 le roi Rodolphe 1<sup>er</sup> confirma le prétendu privilège de Frédéric II, mais a été fabriqué à la fin du xiii<sup>e</sup> s.

— M. le professeur J.-R. RAHN a donné aux *Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich*, avec la collaboration de M. H. ZELLER-WERDMÜLLER, une série d'études archéologiques sur le *Frauenenster*, à Zurich (1<sup>o</sup> *Aus der Geschichte des Stiftes*; 2<sup>o</sup> *Die Baubeschreibung des Frauenensters*; 3<sup>o</sup> *Die spätgothischen Abteigebäude, Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft*, t. XXV, livr. 1-3, 1900-1902, 90 p. in-4<sup>o</sup> et 18 pl.). Les derniers restes des bâtiments de l'abbaye ont été démolis en 1898. En 1900, des travaux exécutés dans le sous-sol de l'église ont mis au jour la crypte de la basilique carolingienne dont la dédicace (873-876) est célébrée par le moine Ratpert de Saint-Gall. La restaura-

tion projetée de l'Église permettra au savant archéologue de compléter l'étude de ce monument.

— Le second volume de *l'Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, par M. Édouard RORR, embrasse les années 1559-1610 (Berne et Paris, Alcan, 1902, in-8°, vi-723 p.).

— La Société suisse des traditions populaires a décidé de faire paraître, dans une série spéciale de *Publications*, des travaux trop étendus pour être insérés dans ses *Archives*. Le premier volume de cette série, dû à M. E.-A. STÜCKELBERG, est intitulé : *Geschichte der Reliquien in der Schweiz* (Zurich, 1902, in-8°, cxiii-324 p.). C'est moins une histoire qu'un recueil de matériaux pour servir à l'histoire des reliques en Suisse. Ces matériaux, dont une bonne part est tirée de sources manuscrites, sont réunis sous forme de registes à la suite d'une étude générale sur les sources de l'histoire des reliques et sur le culte des reliques. Pour faciliter les recherches, il eût été nécessaire de joindre à la table des noms de lieux une table des noms de saints.

— On sait l'importance qu'a prise, durant ces dernières années, dans les pays germaniques, l'étude de la maison rurale au point de vue ethnologique. Le problème est particulièrement intéressant en Suisse, à cause de la variété des types qui s'y rencontrent. A la suite d'investigations poursuivies pendant plus de vingt ans et après avoir rassemblé une collection unique de photographies et de relevés, M. J. HUNZIKER, président de la Société argovienne d'histoire, avait entrepris un ouvrage qui devait être le couronnement d'une carrière scientifique très remplie : *Das Schweizerhaus nach seinen landschaftlichen Formen und seiner geschichtlichen Entwicklung*. Il n'a pu, hélas ! faire paraître que le premier des neuf volumes que comportait son plan, la mort l'ayant surpris, le 5 juin 1901, tandis qu'il imprimait le second (1<sup>re</sup> partie : *Das Wallis*; 2<sup>e</sup> partie : *Das Tessin*, publ. par les soins de M. J. Winteler. Aarau, Sauerländer, 1900 et 1902, in-8°, xii-240 et xii-169 p.). Il faut vivement souhaiter que l'œuvre d'Hunziker, qui avait obtenu l'appui de la Confédération, ne demeure pas inachevée. — C'est à l'étude du même sujet, mais dans un but un peu différent, que la Société suisse des ingénieurs et architectes destine la publication qu'elle vient de commencer : *Maisons de ferme suisses (Das Bauernhaus in der Schweiz)*. Zurich, Hofer. L'ouvrage paraîtra en cinq livraisons de 10 à 12 planches, avec un texte de 30 à 35 p. in-fol.

— *L'Histoire de Genève*, par Jean-Antoine Gautier, secrétaire d'État (voy. *Rev. hist.*, t. LX, p. 239), s'est enrichie de deux nouveaux volumes : le t. IV, 1556-1567, est dû à MM. Ed. FAVRE et V. VAN BERCHEM; le t. V, 1568-1589, à MM. L. CRAMER et A. CARTIER. (Genève, impr. Ch. Eggi-mann, 1901, in-8°, 614 et 587 p.) Durant cette période, Genève, en butte aux tentatives sans cesse renouvelées du duc de Savoie, cherche son salut dans une relation plus étroite avec les Suisses et dans la protection du



roi de France. Le renouvellement de la combourgeoisie avec Berne (1558), le traité de Soleure (1579) et l'alliance de 1584 avec Berne et Zurich sont les principales étapes de cette politique. Le t. V s'arrête au milieu de la guerre de 1589 que la République soutenait contre le duc, au nom de la couronne de France et avec l'aide des Bernois. Le t. VI est en cours d'impression.

— La première livraison de la *Basler Zeitschrift für Geschichte und Alterthumskunde*, dont la Société d'histoire et d'archéologie de Bâle entreprend la publication (Bâle, Reich, 1901), contient le début d'une étude de M. Th. BURCKHARDT-BIEDERMANN sur la route du Hauenstein, dans le Jura bâlois, et le *Diarium* du chroniqueur Christian Wurstisen, 1557-1581, publié, avec des notes, par M. R. LUGINBUEHL.

**Italie.** — La librairie Danesi (Rome) a mis en vente le second volume des *Codices e vaticanis selecti phototypice expressi*, collection où sont reproduits en phototypies et chromophototypies les manuscrits de la bibliothèque Vaticane les plus remarquables, soit par leur antiquité, soit par leur rareté, leur intérêt historique ou scientifique, soit par leurs miniatures. Le second volume porte le titre : *Picturae, ornamenta, complura scripturae specimina codicis vaticani 3867 qui Codex Vergilii romanus audit phototypice expressa*. Il comprend 35 planches; 21 sont ornées de miniatures (19 reproduites en phototypie et 2 en chromophototypie); 5 donnent les autres ornements de moindre importance; 9 pages soigneusement choisies permettent d'étudier l'écriture (*capitalis rustica*) du manuscrit. Les planches sont précédées d'une introduction de 21 pages, rédigée par les administrateurs de la bibliothèque Vaticane. La reliure est en bois, dans le style des reliures de la célèbre bibliothèque des ducs d'Altemps. Le prix de l'ouvrage, y compris la reliure, est de 100 francs.

— A la même librairie commence de paraître, depuis le mois de janvier 1902, sous les auspices du gouvernement italien, le fac-similé en phototypie du célèbre manuscrit pisan-florentin des *Pandectes* de Justinien conservé à la Laurentienne. La reproduction du manuscrit entier, dans les dimensions exactes de l'original, consiste en 1844 p., soit environ 2,000, y compris la préface; elle sera complète dans l'espace de trois années. Chaque trimestre, il sera publié un fascicule de 200 p. L'édition sera de 100 exemplaires numérotés, dont 70 seulement mis dans le commerce. Le prix de souscription à l'ouvrage entier, pour les souscripteurs, est fixé à 800 livres italiennes, payables par échéances de 80 livres à la publication de chaque fascicule. Lorsque l'ouvrage sera terminé, le prix sera porté à 1,000 livres.

— Un poète latin, Pietro da Eboli, consacra à célébrer l'avènement de l'empereur Henri VI, en Sicile, un long ouvrage fort curieux et bien connu. Ce poème a été souvent publié et étudié en Italie et en Allemagne; il vient d'être de nouveau examiné par M. G. BIGONI (*Una fonte*

*per la storia del regno di Sicilia*. Genova, 1901, in-8°. L'étude, très complète, très minutieuse, paraît ajouter beaucoup à la préface de Winkelmann, dernier éditeur allemand de l'ouvrage.

— *Sull' ordinamento amministrativo in Sicilia, exequier o Diwân?* (Firenze, 1901, in-8°). Sous ce titre, M. C.-A. GARUFFI examine une question souvent agitée : la cour royale de Sicile au xii<sup>e</sup> siècle est-elle une imitation du *scaccarium* anglo-normand, ou faut-il y voir une institution d'origine arabe ? La première opinion est la plus répandue ; la seconde, défendue jadis par Amari, semble être confirmée par certaines expressions notées par celui-ci dans les actes des princes normands.

**États-Unis.** — *L'American catholic historical Society* publie depuis 1890 une revue trimestrielle qui contient quelquefois d'intéressants articles, surtout biographiques. Signalons en 1900 les biographies de Mathias J. Conway, par Lawrence FLICK ; de Roger Brook Taney, par Mary TANEY ; du Rév. J. Zilliox, par F. REUSS ; de Philip T. Scanlan, 1794-1880, par Mary SPELLISSY ; les articles du Rév. Th. HUGHES sur les propriétés des Jésuites en Pensylvanie de 1730 à 1830 ; le Journal de l'archevêque Maréchal ; enfin, des extraits précieux des actes consistoriaux du Vatican relatifs à l'Amérique au xvi<sup>e</sup> s.

---

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

Page 337, ligne 25. *Au lieu de* : Colin, *lire* : Société nouvelle de librairie et d'édition, *comme il a été dit exactement* p. 353, *note*.

---

*L'un des propriétaires-gérants*, G. MONOD.

# LA QUESTION D'ORIENT

## AU TEMPS DE CICÉRON

---

Les Grecs d'autrefois, parqués dans leurs cités autonomes, rebelles à l'association et disséminés sur les rivages de la Méditerranée, n'ont jamais pu ni voulu former une nation; mais ils avaient, en guise de patriotisme commun superposé à l'amour de leur cité particulière, un orgueil de race qui les consola aux jours d'infortune et s'imposa même à la morgue romaine. Les Romains, devenus leurs maîtres, restèrent leurs disciples, parfois impertinents à l'égard des *Graeculi* contemporains, mais respectueux envers leur glorieux passé. Non contents de faire reconnaître leur supériorité intellectuelle, représentée à Rome même par des légions de professeurs et d'artistes, les Grecs prétendaient encore comparer à leur avantage les aptitudes militaires des deux races. Ce n'était pas seulement pour avoir battu jadis les Troyens, transformés en ancêtres des Romains, puis les Perses : ils se plaisaient à soutenir que la chance seule, la « Fortune », comme ils disaient, avait préservé l'Italie du danger d'être englobée dans l'empire d'Alexandre. S'il n'avait été arrêté par une mort prématurée, le conquérant, une fois maître de l'Orient, se fût certainement retourné contre l'Occident, et d'un élan irrésistible. Mais la « Fortune » n'avait pas laissé se poser cette question d'Occident, qui eût été tranchée en faveur des Grecs, et elle lui avait substitué une question d'Orient, qui le fut à leur détriment<sup>1</sup>.

La question d'Orient, autrement dit l'ensemble des problèmes politiques qui ont été résolus par la conquête du bassin oriental de la Méditerranée, a préoccupé les Romains pendant plus de

1. Voy. les trois dissertations de Plutarque *Sur la Fortune des Romains et Sur la Fortune d'Alexandre*.

deux siècles. L'Orient commençait pour eux de l'autre côté de l'Adriatique. Au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, cet Orient était découpé en monarchies hellénistiques fondées par les successeurs d'Alexandre, et le peu qui restait de terre libre en Grèce était sous le protectorat plus ou moins effectif des Antigonides de Macédoine ou des Lagides d'Égypte, — sans compter les Séleucides de Syrie et les Attalides de Pergame, — protectorat tantôt subi comme une nécessité, tantôt recherché comme une défense contre des ambitions plus incommodes. C'est dans l'équilibre instable de l'agrégat hellénique que s'insinua la diplomatie romaine, comme un coin, pénétrant et tenace, destiné à tout disloquer et à préparer l'assise nivelée de la « paix romaine ».

Les historiens modernes ont quelque peu surfait l'habileté du Sénat romain, en supposant qu'il fit naître toutes les occasions dont il sut profiter<sup>1</sup>. Ce qui est certain, c'est qu'elles ne lui manquèrent pas et que l'impéritie de ses adversaires les lui fournit à point. Philippe V de Macédoine, sans s'allier ouvertement avec les Carthaginois durant la seconde guerre punique, fit tout ce qu'il fallait pour que les Romains victorieux fussent en droit de lui demander des comptes. De même, Antiochus III le Grand attendit que Philippe fût battu pour entrer en lice à son tour. En quelques années, le royaume des Séleucides, amputé de ses meilleures provinces au profit du roi de Pergame et des Rhodiens (189 av. J.-C.), ruiné par les contributions de guerre, tomba dans une décadence rapidement progressive; la Macédoine, traitée de la même façon, appauvrie et resserrée après Cynoscéphales (196), brisée en parcelles après Pydna (167), devint province romaine en même temps que la Grèce, vaincue, elle aussi, avec la « Ligue achéenne », à Leucopétra (146).

L'empire romain atteignait dès lors la côte occidentale de la mer Égée. Ce ne fut point par la force des armes qu'il prit pied sur l'autre bord. Ce ne fut pas non plus, ou ce ne fut pas uniquement, par des combinaisons diplomatiques à longue portée. Il se peut que les Romains aient suggéré à Attale III l'idée de leur léguer son royaume de Pergame (133); mais ils n'avaient pu prévoir de loin la mort du roi, enlevé en sept jours par une insolation, à

1. Cette illusion tient pour beaucoup à ce que l'histoire de cette époque ne nous est parvenue qu'à l'état d'extraits compilés, à l'usage des diplomates, par Constantin Porphyrogénète (*Ἐκλογαὶ περὶ πρεσβειῶν. Excerpta de legationibus*). Ce canevas supprime les faits, l'histoire vécue, et brouille la perspective.

l'âge de trente-huit ans, et, en tout cas, ils n'auraient pas songé à capter cet héritage si Attale avait laissé un héritier. Ce procédé nouveau, — nouveau en fait et en droit, — fit sensation et suscita des imitateurs. En 96, Ptolémée Apion légua aux Romains la Cyrénaïque, qui avait été constituée en apanage pour ce bâtard par Ptolémée Évergète II. Les jurisconsultes romains, devenus experts en matière de propriété royale, déclarèrent le testament valable quand ils virent que le roi d'Égypte n'osait pas protester. En 74, le roi de Bithynie, Nicomède III, mourant le dernier de sa dynastie, laissa aussi aux Romains son héritage, qu'il ne voulait pas laisser tomber aux mains de Mithridate. Il en résulta une guerre, qui fit disparaître le terrible roi de Pont et fit écrouler, par surcroît, le trône branlant des Séleucides. Les Romains, en 66, étaient maîtres de toute l'Asie Mineure et de la Syrie, conquêtes fastueusement étalées au triomphe du grand Pompée. La frontière de leur empire rencontrait celle de la monarchie égyptienne, et c'est là que se transporte, à la fin de l'ère républicaine, la question d'Orient.

## I.

Les premières relations officielles des Romains avec l'Égypte remontaient au temps de Ptolémée II Philadelphe, aux environs de l'an 273 avant notre ère. Le Lagide avait jugé à propos de complimenter les vainqueurs de Pyrrhus et de leur offrir son amitié. Il y eut échange d'ambassades, et le roi, qui aimait à étaler ses richesses, fit aux envoyés du Sénat des cadeaux somptueux. C'était peut-être une imprudence. Les Romains n'oublièrent plus que la vallée du Nil était une corne d'abondance<sup>1</sup> versant l'or à flots dans les caisses royales. Les successeurs de Philadelphe eurent plus d'une fois à décliner les offres de services des Romains. Ils sentaient vaguement peser sur eux la sollicitude trop attentive de leurs amis. Mais le Sénat finit par trouver l'occasion de les obliger de telle façon qu'ils tombèrent du coup sous sa tutelle<sup>2</sup>. En 168, C. Popillius arrêta net le roi de Syrie Antio-

1. C'est le symbole que Philadelphe avait choisi pour en faire l'attribut de sa sœur-épouse Arsinoë divinisée.

2. Nous laissons de côté la question litigieuse concernant le titre de *tutor regis* (de Ptolémée V Épiphanes ou de Ptolémée VI Philométor) donné à M. Aemilius Lepidus sur une monnaie ancestrale frappée en 54 av. J.-C. par un Lepi-

clus IV Épiphané, qui était déjà aux portes d'Alexandrie, et le renvoya les mains vides en Syrie. Nous voyons bien, à distance, que le Sénat faisait ainsi ses propres affaires; mais les Romains n'en étaient pas moins les « sauveurs » de l'Égypte et de la dynastie. Ils furent de plus, et à intervalles de plus en plus rapprochés, les arbitres des querelles entre compétiteurs au trône, qui, expulsés tantôt par un rival, tantôt par le peuple turbulent d'Alexandrie, allaient porter leurs doléances à Rome, avec des arguments propres à convaincre les politiciens du jour. Nous approchons du moment où le Trésor égyptien va devenir une banque pratiquant l'escompte des promesses et le trafic des consciences.

Ce système d'intrigues onéreuses pour les finances du royaume faillit se détraquer par extinction de la descendance légitime des Lagides. Le dernier représentant de la branche cadette, Ptolémée Alexandre II, fils de Ptolémée Alexandre I<sup>er</sup>, envoyé de Rome et intronisé par Sylla en l'an 80, avait été massacré par les Alexandrins au bout de dix-neuf jours, après avoir assassiné lui-même sa cousine et épouse la reine Bérénice, unique rejeton de la branche aînée. La crise prit les Romains au dépourvu. Quand on apprit à Rome les événements d'Alexandrie, le trône vacant était déjà occupé. Les Alexandrins, sachant très bien que l'extinction de la dynastie entraînerait fatalement l'annexion de l'Égypte au domaine de la toute-puissante République, s'étaient hâtés de greffer sur la souche épuisée de nouveaux rejetons. Il est probable que le dictateur Sylla, absorbé par ses réformes constitutionnelles, remit à plus tard le règlement des affaires d'Égypte. L'année suivante, il se dégoûta du pouvoir et alla pratiquer en Campanie la philosophie d'Épicure. Ce fut alors au Sénat à prendre un parti.

Nous verrons par la suite que la thèse de l'annexion eut toujours l'appui du parti démocratique. Le bas peuple avait été mis en goût par l'usage que les Gracques avaient fait ou voulu faire de l'argent du roi Attale III, et les publicains par les beaux revenus qu'ils tiraient de l'ancien royaume de Pergame, devenu la province d'Asie. Et, précisément, le bruit courait que le Ptolé-

mus quelconque. Cf. l'allusion de Cicéron : *nos tutores regibus misimus* (Cic., *Fin.*, V, 22), répétée et précisée par Liv., XLV, 44; Val. Max., VI, 6, 1; Justin., XXX, 2-3; XXXI, 1; Tac., *Ann.*, II, 67. Cf. P. Guiraud, *De Lagidarum cum Romanis societate*. Paris, 1879.

mée défunt avait fait un testament, dicté peut-être par Sylla, testament par lequel il léguait aux Romains, les uns disaient de l'argent déposé à Tyr par le roi, d'autres le royaume même. Nous ne saurons jamais si ce testament, dont on parla pendant vingt ans sans en produire le texte, était apocryphe ou même inexistant<sup>1</sup>. Le Sénat, lui, devait savoir à quoi s'en tenir. Depuis qu'il avait été épuré par les proscriptions de Sylla, les démocrates y étaient en infime minorité, et, au surplus, il se trouvait en présence du fait accompli. Il jugea donc que l'heure n'était pas venue de prendre possession de l'Égypte, d'un royaume habitué de temps immémorial au régime monarchique et que l'aristocratie romaine exploitait aussi commodément sous forme de pays « ami » qu'elle l'eût fait sous forme de province. D'autre part, l'argent du feu roi n'était pas à dédaigner, et il fut entendu que Ptolémée Alexandre II avait fait du peuple romain sinon son héritier, du moins son légataire. En conséquence, le Sénat envoya prendre livraison de la cassette mise en dépôt à Tyr<sup>2</sup> et s'abstint provisoirement de toute ingérence à Alexandrie. De leur côté, comme nous l'avons dit, les Alexandrins avaient pourvu à la vacance du trône pour mettre les Romains en présence du fait accompli.

Où trouvèrent-ils un rejeton, et même plusieurs, de la dynastie qui, après tout, était la garantie unique de l'indépendance offi-

1. *Quod et dicitur a multis et saepe dictum est, regis Alexandri testamento regnum illud populi romani esse factum* (Cic., *Leg. agr.*, I, 1). Il y a là une foule de questions controversées sur lesquelles Eckhel, Clinton, Drumann, Cless, Mommsen, Guiraud, Stuart Poole, etc., ont exercé leur perspicacité. On a soutenu (Drumann) que l'auteur du testament était Ptolémée Alexandre I<sup>er</sup>, mort en 88 a. Chr. Pour expliquer comment Alexandre II, qui ne régna peut-être que trois semaines, put faire un testament royal, on a supposé (Eckhel) qu'il fut non pas massacré, comme le dit Cicéron (*De rege Alexandr.*), mais expulsé d'Alexandrie (d'après Trog., *ProL.*, XXXIX), et se réfugia comme roi détrôné à Tyr. On a imaginé aussi, pour justifier l'expression *nuper* employée par Cicéron en 56 (*pecunia seposita jam nuper ab Alexa rege*. Cic., *Fragm. de rege Alexandr.*), un Alexandre III, surnommé familièrement Alexas, qui aurait régné jusque vers 65, soit comme régent, soit comme compétiteur de Ptolémée Aulète, ou sur une partie de l'Égypte. Sans entrer ici dans le détail de ce sujet épineux, on peut écarter d'emblée le prétendu Alexandre III et penser, avec P. Guiraud, qu'Alexandre II a pu signer à Rome, avant d'être roi, un engagement que les juristes savaient bien être nul en droit, s'il s'agissait d'autre chose que d'une promesse d'argent. Ce serait là le fameux testament, qu'on avait mainte raison de ne pas montrer.

2. Cic., *Leg. agr.*, II, 16. *De rege Alexandrino*.

cielle du pays? Le surnom de *Nothus*, qui est resté attaché, comme un appendice importun, à la titulature protocolaire du nouveau roi, Ptolémée Philopator-Philadelphie-Néos-Dionysos, indique qu'ils prirent cette greffe dans la descendance illégitime de leurs rois, tous plus ou moins polygames; et nous savons, par témoignages exprès, que le « bâtard » intronisé en 80 était fils de Ptolémée Soter II Lathyre<sup>1</sup>. Son père, sur un règne de trente-cinq ans, en avait passé au moins dix exilé en Syrie ou roi contesté de Chypre. Sa mère et son frère cadet, Ptolémée Alexandre I<sup>er</sup>, lui avaient fait ces loisirs. Violenté jusque dans sa vie privée par sa mère, qui lui avait imposé et enlevé tour à tour deux épouses-sœurs, Ptolémée Lathyre avait sans doute renoncé aux mariages à la mode royale et s'était consolé avec des concubines. C'est de quelque union de ce genre, et probablement en Syrie<sup>2</sup>, qu'étaient nés le « bâtard » (vers 95) et son frère cadet, le futur roi de Chypre. Ptolémée Lathyre, réinstallé sur son trône, laissa son héritage à son « unique fille légitime<sup>3</sup> » Bérénice, qui avait déjà régné comme femme d'Alexandre I<sup>er</sup>. Mais la coutume voulait qu'il n'y eût pas de reine sans roi. Sylla s'était mis en tête de fusionner les deux branches rivales en faisant épouser cette femme déjà mûre par son jeune protégé Alexandre II. Celui-ci n'avait pu supporter d'être le mari de la femme de son père; il avait assassiné Bérénice et avait été massacré lui-même par les Alexandrins. C'est ainsi que la postérité illégitime de Ptolémée Lathyre fut appelée à succéder. Pour éviter des conflits, particulièrement dangereux en l'occurrence, il y eut un accommodement à l'amiable. Des deux Ptolémées disponibles, l'aîné fut roi d'Égypte et l'autre roi de Chypre.

Nous ignorons comment on compléta le couple de sang royal exigé par la religion monarchique. Appien croit savoir que Mithridate avait fiancé deux de ses filles, Mithridatis et Nysa, aux rois d'Égypte et de Chypre; et nous sommes en droit de pla-

1. *Ut post Lathyrum filius Alexandri regnavit expulsoque eo suffectus sit Ptolemaeus Nothus* (Trog., *Prot.*, XXIX). — *Ut Alexandreae post interitum Ptolemai Lathyri substituti sint ejus filii : alteri data Cypros, etc.* (XL).

2. Conjecture fondée sur une phrase mutilée de Cicéron : *Quum ille rex (Alexandre II?) sit interfectus, hunc (le roi actuel, en 56) puerum in Syria fuisse* (Cic., *De rege Alexandrino*). *Puerum* indique un âge de quinze ans au plus, d'où la date de 95 au plus tôt pour la naissance (cf. M. L. Strack, *Die Dynastie der Ptolemäer*, [Berlin, 1897,] p. 209).

3. (Σωτήρα) καὶ Βερενίκην, ἡ μόνη γνησία αἰ τῶν παίδων ἦν (Paus., I, 9, 3).



cer ces propositions au temps où nous sommes, alors qu'il se préparait à reprendre la lutte contre Rome et se cherchait des alliés<sup>1</sup>. Mais, d'autre part, un papyrus démotique nous apprend qu'en la troisième année de son règne (mai 78), le roi d'Égypte avait déjà une épouse-sœur, Cléopâtre surnommée Tryphaena, laquelle formait avec lui le couple des « dieux Philopators-Philadelphes<sup>2</sup> ». On avait dû prendre, dans la lignée des Lagides de naissance irrégulière, quelque « sœur » plus ou moins authentique pour jouer le rôle d'épouse de sang divin. Le roi fut couronné à Memphis, en mars 76, à l'équinoxe de printemps, par le grand prêtre Paserenptah, qui a relaté le fait, glorieux pour lui, dans son épitaphe<sup>3</sup>. Toute satisfaction était donnée aux coutumes nationales, et ce n'est pas en Égypte que l'on contesta jamais les droits du « bâtard ».

Mais ces droits, tantôt en raison de cette origine irrégulière, tantôt en conséquence du « testament » d'Alexandre II, tantôt pour cause d'indignité reprochée au monarque libertin, ivrogne et oublieux de sa dignité jusqu'à jouer de la flûte (Ἀλλυγίζης), ces droits, dis-je, étaient perpétuellement remis en question à Rome. Le Sénat avait laissé faire, mais n'avait rien approuvé officiellement. Il pouvait toujours se saisir ou être saisi de la « question » à laquelle étaient suspendus tant d'intérêts divers. Ptolémée Aulète a passé sa vie à plaider devant le Sénat, à acheter avocats et juges; usant de la corruption pour prévenir de nouvelles chicanes, de la violence pour écarter des témoignages déplaisants; toujours inquiet, toujours obéré, pressurant son peuple pour satisfaire ses insatiables protecteurs et multipliant ses exactions pour lutter contre l'impopularité que lui valaient ses exactions mêmes; tout cela, sans venir à bout de convertir en propriété

1. Letroune pense que ἄτι κόραι (au sens de « toutes jeunes ») se rapporte au moment de leur mort, en 63, lorsque Mithridate leur versa le poison, et qu'il s'agissait d'un second mariage pour Ptolémée déjà veuf. Th. Reinach (*Mithridate Eupator*, pp. 298, 313) met ces fiançailles au début du règne des deux frères. Ce n'était pas la première fois que Mithridate avait songé à faire entrer l'Égypte dans ses combinaisons. Il avait pris à Cos et élevé chez lui Alexandre II, qui s'échappa de ses mains pour se confier à Sylla.

2. Pap. dem. Leid. 374, in *Rev. Egyptol.*, II, p. 91, 2.

3. Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 654. Cf. Strack, p. 164 et 208. Il y est dit que le roi « entra dans le temple de Qe avec ses grands, ses femmes et avec ses enfants ». Mahaffy (*History of Egypt*, p. 225, 2) tire de cette phrase, qui peut être une formule banale, la conclusion assez singulière que Ptolémée n'avait pas encore d'épouse légitime.

reconnue et garantie la souveraineté qu'on voulait bien lui laisser à titre de possession précaire. Ce fut là, au dernier siècle avant notre ère, la question d'Orient ou d'Égypte, question qui ne fut tranchée que vingt ans après la mort de Ptolémée Aulète et aux dépens de sa fille Cléopâtre Philopator.

Ce procès, sans cesse pendant, commença en 75 par les revendications de Cléopâtre-Séléné, fille de Ptolémée Evergète II, successivement mariée à son frère Ptolémée Lathyre, puis à trois Séleucides. De tous ces mariages, faits et défaits par la politique, il restait à Séléné deux enfants mâles, fils probablement d'Antiochus X<sup>1</sup>. La Syrie s'étant donnée à Tigraue en 83, par lassitude des guerres civiles, ces jeunes prétendants, dont l'aîné n'avait pas vingt ans, se trouvaient dans une situation humiliante et sans autre recours qu'à la providence romaine. Quand Séléné vit que les Romains ne se décidaient pas à prendre possession de l'Égypte et que, d'autre part, Tigraue, gendre de Mithridate, avait chance de devenir à leurs yeux suspect ou ennemi, elle s'enhardit à réclamer pour ses fils la Syrie et l'Égypte, l'héritage de deux dynasties dont l'une au moins, celle des Lagides, n'avait plus d'autre représentant légitime qu'elle-même. Elle envoya donc à Rome ses deux fils. Elle s'était procuré assez d'argent pour que les jeunes princes pussent faire figure dans la grande ville, offrir des présents aux dieux et sans doute faire aux hommes quelques menus cadeaux.

Le Sénat fut fort embarrassé de cette visite. Il ne lui en coûtait aucunement de reconnaître les droits des Séleucides sur le royaume de Syrie, à charge pour eux de les faire valoir d'une manière efficace. La question ne fut même pas posée, sous prétexte qu'il n'y avait pas lieu à discussion sur ce point; on évita ainsi une séance dont Tigraue aurait pu entendre parler trop tôt, en un moment où Sertorius tenait deux armées en échec et où Mithridate épiait l'occasion de recommencer la guerre. Quant à l'Égypte, elle était aux mains d'un client docile, et le Sénat ne se souciait pas de préparer, par quelque vote inconsidéré, la réunion de l'Égypte et de la Syrie sous le sceptre d'une même

1. Il se peut que la reine Bérénice, assassinée en 80, fût une fille de cette Séléné, mariée, de 115 à 108 environ, avec Lathyre. P. Guiraud pense que les prétendants étaient fils d'Antiochus VIII Grypos, mort en 96. Ils auraient eu alors plus de vingt ans, et on les dit très jeunes (*Antiochi filios pueros*. Cic., *In Verr.*, IV, 27).

famille. L'audience qu'attendaient les prétendants fut indéfiniment ajournée, si bien qu'au bout de près de deux ans, comprenant qu'ils n'obtiendraient rien des Romains occupés par trois guerres à soutenir en même temps contre Sertorius, contre Mithridate, contre Spartacus, ils prirent le parti de retourner chez eux. Nous ne saurions même rien de cet incident si l'un des deux, Antiochus<sup>1</sup>, n'avait eu la malencontreuse idée de passer au retour par la Sicile, où il fut indignement volé par le préteur C. Verres. Mais, pour Ptolémée Aulète, la démarche des jeunes Séleucides dut être une sérieuse alerte. Ces rivaux n'étaient pas bien redoutables par eux-mêmes, mais leurs instances pouvaient amener le Sénat à supprimer l'objet du litige en réunissant l'Égypte aux possessions romaines. Précisément, comme pour montrer que les réflexions des hommes d'État s'engageaient dans cette voie, les Romains se décidaient en 74 à organiser la Cyrénaïque en province romaine. Si, après avoir tergiversé durant vingt-deux ans, ils prenaient le parti de faire valoir le testament d'Apion, n'était-ce pas parce qu'ils se préparaient à appliquer aussi celui d'Alexandre II? Comme par une sorte de fatalité, il ne fut question que de testaments royaux en cette année 74. C'est à ce moment que Nicomède III légua la Bithynie aux Romains. Puisque, pour agrandir les possessions que leur avait jadis laissées Attale III de Pergame, les Romains n'hésitaient pas à braver le dépit de Mithridate, pourquoi eussent-ils résisté à la tentation de joindre à la Cyrénaïque le magnifique héritage dont ils prétendaient avoir le droit strict de disposer? Ces réflexions, nul doute que Ptolémée les ait faites, et il est à présumer que ses alarmes se traduisirent par des libéralités bien placées. Il apprit dès lors ce qu'il sut mieux par la suite, le prix des consciences romaines.

Sept ou huit ans plus tard (65), nouvelle et non moins vive inquiétude. L'Égypte était décidément trop riche pour que la République romaine, qui dépensait des sommes énormes pour abattre Mithridate et pour faire la police de l'Archipel, — autant de services rendus aux peuples d'Orient, — s'abstînt d'exiger la moindre contribution des riverains du Nil. Si elle respectait leur autonomie, par discrétion pure, au moins pouvait-elle mettre un

1. Plus tard fait roi de Syrie (Antiochus XIII) par Lucullus en 69, détrôné par Pompée en 65. On ne connaît de ses titres que le sobriquet d'« Asiatique ».

certain prix à ses faveurs. Le censeur, M. Licinius Crassus, au moment de dresser l'état des finances, demanda que la République se procurât un supplément de recettes en imposant un tribut à l'Égypte<sup>1</sup>. Comme un pays ne pouvait être à la fois allié et tributaire, Crassus demandait purement et simplement la réduction de l'Égypte en province romaine. On vit bientôt qu'il s'agissait d'un plan concerté entre lui et l'édile Jules César, qui menait déjà le parti démocratique, se ruinait pour entretenir sa popularité et gagnait par surcroît, à s'endetter, l'appui de ses créanciers, intéressés dès lors à sa fortune politique. Une partie des tribuns de la plèbe, stylés par César<sup>2</sup>, réligèrent un projet de loi en vertu duquel César serait délégué, avec des pouvoirs extraordinaires, pour organiser la province d'Égypte. Le motif mis en avant par Suétone, à savoir que les Alexandrins avaient alors expulsé leur roi, « ami et allié du peuple romain, » doit être inexact. C'est un argument précieux pour ceux qui soutiennent l'existence d'un Alexandre III, rival d'Aulète; mais il est plus simple d'admettre une erreur de mémoire chez Suétone. Les rois alexandrins ont été tant de fois expulsés que l'historien a pu aisément commettre une erreur de ce genre. Mais cette inexactitude n'est pas de nature à infirmer le témoignage précis qu'elle accompagne. Il s'agissait bien de mettre l'Égypte à la disposition du peuple romain et, provisoirement, à la discrétion de César.

La proposition de Crassus et le projet de loi des tribuns soulevèrent à Rome une agitation violente. On voyait où voulaient en venir les meneurs du parti démocratique : séduire le peuple par l'appât d'une riche proie, qui doublerait les rentrées du Trésor et permettrait d'élargir les distributions de blé à prix réduit<sup>3</sup>; puis, à la faveur de cet engouement, se faire conférer, en qualité d'hommes de confiance du peuple, le droit de manipuler toutes les richesses de la nouvelle province, avec des pouvoirs inconstitutionnels, d'où ils tireraient honneur et profit. Le parti des optimates se serra autour du collègue de Crassus, Q. Lutatius Catulus, un conservateur opiniâtre, qui mena la résistance. Le conflit entre les deux censeurs fut si aigu que, tenus en échec l'un par l'autre, ils furent obligés d'abdiquer sans avoir pu remplir

1. Αἴγυπτον ποτεῖν ὑποτελῆ Ῥωμαίοις (Plut., *Crass.*, 13).

2. Suet., *Caes.*, 11.

3. Elles avaient été rétablies, après Sylla, par la loi *Terentia Cassia* (73).

aucun des devoirs de leur charge. Les tribuns de la plèbe furent paralysés de la même façon, par l'intercession de leurs collègues. Cependant, les promoteurs de cette tentative avaient été bien près de réussir, et ils escomptaient déjà leur succès. Déjà, si l'on prend à la lettre certaines expressions, peut-être métaphoriques, de Cicéron, leurs affidés et agents d'affaires partaient pour l'Égypte afin d'être les premiers à la curée<sup>1</sup>.

L'orage se dissipa ainsi; mais Ptolémée sentait bien qu'il n'était pas hors de danger. Les démocrates l'avaient traité à leur aise de bâtard et d'intrus, et ceux qui l'avaient défendu n'avaient invoqué que l'intérêt de Rome. Cinq ans auparavant, Cicéron, déclarant Verrès indigne de rentrer au Sénat, où il trafiquerait de sa voix, s'écriait ironiquement : « Mais, après tout, qu'il vienne! Qu'il décide la guerre contre les Crétois, qu'il fasse Byzance libre, qu'il accorde à Ptolémée le titre de roi...<sup>2</sup> ». Ainsi, en 70, onze ans après la mort de son prédécesseur, Ptolémée n'avait pas encore été reconnu officiellement comme roi par la République romaine; c'était une question pendante, et Cicéron insinue qu'il faudrait des gens de la trempe de Verrès pour la trancher dans un sens favorable au prétendant. Depuis lors, les faits le montrent assez, aucune solution n'était intervenue. Ptolémée pouvait être à chaque instant traité comme un bâtard incapable de succéder et, de plus, formellement déshérité par le testament du roi Alexandre II. On devine par quelles angoisses il dut passer quand il vit un homme aussi considérable que Crassus s'allier contre lui avec le principal meneur du parti démocratique.

Par la force des choses, Ptolémée, protégé des optimates, devait être une victime désignée aux coups de la faction adverse. Deux ans après la tentative dont il vient d'être question, César essayait de prendre sa revanche en déguisant mieux ses manœuvres. À son instigation, le tribun P. Servilius Rullus et quelques-uns de ses collègues présentèrent, en entrant en charge, au mois de décembre 64, une loi agraire qui ordonnait l'aliéna-

1. En 63, Cicéron s'écrie : *Quod si Alexandria petebatur* (actuellement, par la loi de Rullus), *cur non eosdem cursus hoc tempore quos L. Colla L. Torquato consulibus* (65 a. Chr.) *cucurrerunt? Cur non aperte, ut antea? Cur non item, ut quum decreto et palam regionem illam petierunt?* (Cic., *Leg. agr.*, II, 17).

2. Cic., *In Verr.*, II, 36.

tion de tous les domaines de l'État situés en dehors de l'Italie et acquis depuis le consulat de Sylla et de Pompée (88 av. J.-C.). La commission de décevirs instituée par cette loi et élue au suffrage restreint devait avoir, cinq années durant, tout pouvoir de revendiquer et de reprendre sur les particuliers les propriétés domaniales, de les vendre, d'affermier les parties invendues, de remployer l'argent en achats de terres propres à la colonisation et de diriger la répartition des lots entre les colons. En un mot, les commissaires de la République seraient investis d'une autorité et d'une juridiction discrétionnaires, qu'ils promèneraient avec eux dans tout le monde circum-méditerranéen. Il va sans dire que César comptait bien être élu membre de la commission et qu'il lui serait alors facile de faire déclarer l'Égypte entière propriété domaniale de l'État romain<sup>1</sup>.

Ce sous-entendu n'échappa point à la perspicacité de Cicéron, qui mit son prestige de consul et son éloquence au service de la cause des conservateurs. C'est même le premier argument qu'il jette dans la discussion en séance du Sénat. « Ce qu'on demandait ouvertement naguère, » dit-il<sup>2</sup>, « on cherche maintenant à l'enlever sous main par la sape. En effet, les décevirs diront ce qu'on a dit souvent et ce que beaucoup de gens répètent, à savoir que, à partir de ces mêmes consuls<sup>3</sup>, de par le testament du roi Alexandre, le royaume d'Égypte est devenu propriété du peuple romain. Vous livrez donc Alexandrie, maintenant qu'ils cachent leur convoitise, à ces mêmes hommes à qui vous avez résisté quand ils luttaient à découvert ! » Et, quelques jours après, s'adressant au peuple, Cicéron lui fait voir qu'on lui demande, au fond, le droit de disposer de royaumes entiers, comme, par exemple, celui de Bithynie. « Que dirai-je, » poursuit-il, « d'Alexandrie et de l'Égypte entière? Comme elle est bien cachée là-dessous! Comme

1. Même annexée, l'Égypte fut toujours considérée comme telle. Elle appartenait au domaine impérial et n'était pas gouvernée à la façon d'une province, mais administrée par un préfet représentant l'empereur.

2. Cic., *Leg. agr.*, I, 1.

3. Cicéron avait évidemment nommé ces consuls dans le début, aujourd'hui perdu, de son discours. C'est à cause de cette lacune que se perpétuent les discussions sur la date du testament et l'identité du testateur. Drumann tenait pour Alexandre I<sup>er</sup> et la date de 88, parce que Rullus ordonnait l'aliénation de tout ce qui avait été acquis hors d'Italie depuis 88 (Cic., *Leg. agr.*, II, 15). Cela ne prouve nullement qu'il fallût remonter jusque-là pour atteindre l'Égypte.

elle y est dissimulée ! Comme, à la dérobee, on la livre tout entière aux décemvirs ! Qui de vous ne sait qu'au dire de certains ce royaume est devenu, par le fait du testament d'Alexandre, propriété du peuple romain ? Ici, moi, consul du peuple romain, non seulement je n'ai pas de jugement à émettre, mais je ne manifeste même pas ce que je pense ; car c'est une question qui me paraît grave non seulement à décider, mais même à exposer. J'en vois qui affirment que le testament a bien été fait ; je sais qu'il existe un acte du Sénat constituant adition d'hérédité du temps où, après la mort d'Alexandre, nous envoyâmes à Tyr des légats chargés de recouvrer l'argent mis par lui en dépôt. Je me souviens que L. Philippus a souvent insisté là-dessus dans le Sénat ; je vois que tout le monde est à peu près unanime à convenir que celui qui occupe en ce moment le trône n'est ni de sang ni de caractère royal. On dit, du côté opposé, qu'il n'y a pas de testament ; qu'il ne faut pas que le peuple romain se donne l'air de convoiter tous les royaumes ; que nos concitoyens émigreront dans ces régions, à cause de la fertilité du sol et de l'abondance de toutes choses<sup>1</sup>. Et c'est une affaire de cette importance que P. Rullus, assisté des autres décemvirs ses collègues, tranchera juridiquement et dans le bon sens ! Une solution, dans un sens ou dans l'autre, est de telle conséquence qu'on ne peut absolument pas admettre et supporter ici d'arbitraire. Il voudra être populaire ? Alors il adjugera l'objet du litige au peuple romain. Par conséquent, l'auteur de la loi, d'après sa loi même, vendra Alexandrie, vendra l'Égypte ; il se trouvera être le juge, l'arbitre, le maître d'une ville des plus peuplées, de terrains magnifiques, le roi enfin d'un royaume opulent entre tous. Admettons qu'il ne s'attribue pas un si gros morceau, qu'il n'en ait pas envie. En ce cas, il décidera qu'Alexandrie appartient au roi ; du coup, il l'enlèvera au peuple romain. — Ensuite, qui plaidera la cause du peuple romain ? Où aura lieu ce débat ? Quels sont ces décemvirs de qui nous serons assez sûrs pour garantir que, s'ils adjugent le royaume d'Alexandrie à Ptolémée, ils le feront gratis ? Si Alexan-

1. Il est curieux de constater que, une fois maîtres de l'Orient, les Romains ont été hantés par la crainte d'y voir transporter le siège de leur empire. On exploita cette crainte contre César, contre Antoine, et Horace (*Od.*, III, 3, 57 et suiv.) juge encore à propos de mettre dans la bouche de Junon la défense de rebâtir Troie. Il semble que Rome pressentait Constantinople. Elle avait redouté jadis pour la même raison et détruit Capoue d'abord, Corinthe ensuite.

drie les attire tant, pourquoi ne recommencent-ils pas en ce moment les courses qu'ils ont faites sous le consulat de L. Cotta et L. Torquatus? Pourquoi pas à visage découvert, comme auparavant? Pourquoi pas de la même façon que quand ils sont allés dans ce pays tout droit et au su de tous? Se sont-ils imaginé que, n'ayant pu mettre la main sur le royaume quand les vents d'été les y menaient en ligne droite, ils vont maintenant arriver à Alexandrie par la nuit noire et à la faveur du brouillard? »

Ces passages des discours de Cicéron contre la loi agraire de Rullus nous renseignent à merveille sur l'état de l'opinion à Rome relativement à la question d'Égypte. Personne n'admettait que le peuple romain renonçât formellement à ses droits et reconnût à Ptolémée la qualité de roi légitime, exerçant la souveraineté dans sa plénitude. Seulement, les uns voulaient que l'équivoque fût dissipée et que la situation aboutît enfin à son dénouement naturel; les autres estimaient qu'il valait mieux reculer l'échéance et que, en attendant, Ptolémée tiendrait très utilement la place d'un gouverneur romain.

Il y avait cependant, dans les calculs du parti conservateur, une part laissée à l'imprévu. On n'avait pas tenu compte d'un élément perturbateur dont on connaissait cependant l'énergie. Les Romains, qui croyaient être seuls à décider de la destinée du roi d'Égypte, oubliaient un peu trop que leur client avait à compter aussi avec l'opinion du peuple alexandrin, d'une cité orgueilleuse et humiliée d'obéir à un esclave des Romains. Les Alexandrins s'indignaient que leur sort fût à la merci d'un vote du Sénat ou du peuple romain, et leur dépit retombait sur le lâche souverain qui ne savait répondre aux insolences que par des prières ou des cadeaux. Au lieu de chercher un point d'appui dans cet instinct de résistance aux empiétements de l'étranger, Ptolémée n'imagina rien de mieux que de réclamer l'assistance de ses patrons contre ses sujets eux-mêmes. Au cours de l'année 63, les discours prononcés pour et contre la loi de Rullus avaient dû réveiller et entretenir la mauvaise humeur des Alexandrins. Ils voyaient leur roi, vilipendé à Rome, redoubler d'attention pour ses dédaigneux protecteurs et gaspiller l'argent du Trésor à entretenir un corps de 8,000 cavaliers qui aidaient Pompée à soumettre la Palestine<sup>1</sup>. Aux yeux de tous, Grecs,

1. Plin., XXXIII, § 136.



Egyptiens et Juifs, c'était une véritable trahison. Si l'Égypte collaborait au démembrement définitif de la monarchie séleucide, ce devait être au moins pour en prendre sa part, et Ptolémée travaillait à rendre romaine cette Cœlé-Syrie que même les plus indolents de ses ancêtres avaient toujours revendiquée pour l'Égypte ! Une humeur séditeuse agitait la grande ville. Ptolémée, pris de peur, réclama l'assistance de Pompée. Il lui envoya de riches présents, de l'argent, des fournitures d'habillement pour toute l'armée et l'invita à venir mettre les Alexandrins à la raison<sup>1</sup>. Pour des motifs qu'Appien se réservait d'exposer plus longuement dans un chapitre aujourd'hui perdu de son *Histoire*, Pompée accepta les présents, mais déclina l'invitation de Ptolémée. Il savait que les choses d'Égypte étaient délicates à manier, qu'aucun parti ne lui saurait gré de s'en mêler, et c'était, du reste, un rôle peu glorieux pour le vainqueur de Mithridate que d'aller faire la police à Alexandrie pour le compte d'un personnage aussi méprisé. Cependant, il est à croire que Ptolémée atteignit quand même son but, et que la seule crainte d'une intervention romaine suffit pour le moment à calmer les Alexandrins. Leur haine pour Ptolémée s'en accrut ; mais ils firent réflexion qu'ils n'avaient plus à choisir qu'entre le gouvernement du Lagide et la domination romaine. Diodore de Sicile, qui fit un voyage en Égypte vers cette époque, constate que les habitants recevaient avec le plus grand empressement les voyageurs venant d'Italie, « de crainte de s'attirer la guerre ». C'était une consigne que les fanatiques oubliaient parfois. Diodore vit massacrer par la populace un Romain qui avait tué un chat, « bien que son acte eût été involontaire et que le roi eût envoyé des magistrats pour le sauver »<sup>2</sup>.

Ptolémée, lui, avait les yeux constamment fixés sur Rome ; il y avait ses agents secrets, qui le tenaient au courant des opérations engagées sur le grand marché des votes et des influences. Il voyait avec inquiétude l'essor du parti démocratique, dont il connaissait l'opinion à son égard. Les élections consulaires de l'an 60 durent lui causer une véritable terreur. Le premier élu du collège consulaire pour l'année 59 était ce même César qui, par deux fois déjà, avait tenté de lui arracher l'Égypte. Cette fois, — symptôme menaçant entre tous, — César était soutenu non seu-

1. Appian., *Mithrid*, 114.

2. Diodor., I, 83.

lement par Crassus, mais même par Pompée, qui, se jugeant mal récompensé de ses services, voulait en appeler du Sénat au peuple. Ptolémée se hâta de parer au danger. S'il avait eu affaire à des patriotes, obstinés dans une conception étroite de l'intérêt de la République, il était perdu; mais il avait devant lui des ambitieux sans scrupules, qui avaient besoin d'argent pour entretenir l'enthousiasme famélique de leurs électeurs. César posa lui-même, en son nom et au nom de Pompée, les conditions du marché. Il en coûta à Ptolémée la somme de 6,000 talents, probablement des talents d'argent<sup>1</sup>, — ce que Suétone oublie de nous dire, — c'est-à-dire environ trente-six millions de francs. Mais, à ce prix, il allait enfin obtenir ce qu'il réclamait en vain depuis plus de vingt ans. César s'engageait à le faire reconnaître officiellement comme roi d'Égypte et allié du peuple romain, non plus seulement par un sénatus-consulte toujours révoquant, mais par une loi spéciale suivie d'un traité en bonne forme. César tint parole. Sans le moindre souci de son attitude antérieure, il proposa en même temps une loi agraire, où il n'était question ni directement ni indirectement des droits de Rome sur l'Égypte, et une loi *de rege Alexandrino* qui, en raison des services rendus par Ptolémée à l'armée d'Asie, lui conférait, avec le titre de roi, celui « d'allié et ami du peuple romain » (février 59). Il y eut, surtout à propos de la loi agraire, des débats orageux, qui inspirèrent soudain à Cicéron un goût très vif pour la campagne, les livres, la géographie et les projets de voyage à l'étranger<sup>2</sup>. Les conservateurs eurent beau s'agiter, employer les artifices les moins avouables de la procédure parlementaire, recourir à l'obnubilation perpétuelle; les démocrates ripostèrent aux chicanes par des violences, et les lois juliennes furent votées. Comme le disait Pompée, avec sa façon équivoque d'approuver à demi : il fallait en finir une bonne fois avec la question du roi d'Alexandrie<sup>3</sup>. En exécution de la loi, un traité d'alliance fut rédigé avec les formalités accoutumées et déposé aux archives du Capitole<sup>4</sup>.

1. Suet., *Caes.*, 51. Le talent dit « égyptien » est d'ordinaire le talent d'argent, valant 60 talents de cuivre (Hultsch, *Metrol.*, § 54, 3). Dans les conversions en monnaies actuelles, on ne considère, bien entendu, que le poids du métal, non sa valeur réelle ou puissance d'achat, variable aux diverses époques.

2. Voy. Cic., *Ad Att.*, II, 5-16.

3. *De rege Alexandrino placuisse sibi aliquando confici* (Cic., *Ad Att.*, II, 16).

4. Au cours du procès de C. Rabirius Postumus (voy. ci-après), Cicéron dit

## II.

Enfin, Ptolémée était roi, et il allait pouvoir jouir, pensait-il, de la sécurité qu'il avait si chèrement achetée. Que lui importaient maintenant les murmures du peuple pressuré par ses ordonnances fiscales ! Bon gré mal gré, le peuple paierait, et le Trésor royal, obéré par les créances romaines, se remplirait de nouveau. L'année suivante, en 58, il poussa la complaisance envers ses amis de Rome jusqu'à la trahison à l'égard de son pays et de sa dynastie. Le fameux P. Clodius était alors tribun de la plèbe. Dès son entrée en charge, en décembre 59, il avait affiché toute une série de projets de loi démagogiques auxquels César doit avoir collaboré. Une de ces lois clodiennes décidait que l'île de Chypre, gouvernée par l'autre Ptolémée, frère du roi d'Égypte<sup>1</sup>, serait convertie en province romaine et les biens de la couronne confisqués au profit du Trésor de la République<sup>2</sup>. Cette loi était en son genre un chef-d'œuvre. Du même coup, Clodius indemnisait en quelque sorte le Trésor pour le sacrifice qu'il avait fait de ses droits sur les biens de la couronne d'Égypte et donnait ainsi satisfaction au parti démocratique ; il trouvait de l'argent pour assurer le fonctionnement de sa loi frumentaire<sup>3</sup> ; il comptait éloigner de Rome l'incommode Caton, en l'envoyant à Chypre malgré lui faire le métier de recors, et, enfin, il vengeait ses propres injures. Depuis bientôt dix ans, en effet, il nourrissait une vieille rancune contre le roi de Chypre, qui, en 67, n'avait pas voulu lui avancer la somme nécessaire pour le tirer des mains des pirates. Ptolémée avait offert deux talents, dont les pirates ne s'étaient pas contentés, et ceux-ci n'avaient relâché Clodius qu'à l'approche de Pompée<sup>4</sup>. Maintenant, ce Ptolémée

que son client avait prêté de l'argent non à un roi ennemi de Rome, *sed ei quicum foedus feriri in Capitolio viderat* (Cic., *Pro Rabir. Post.*, 3). César, en 47, estime qu'il lui appartient de régler les affaires d'Égypte, *quod superiore consulatu cum patre Ptolemaeo et lege et senatusconsulto societas erat facta* (Caes., *B. Civ.*, III, 108).

1. On ne lui connaît pas de surnom royal.

2. Liv., *Epit.*, CIV ; Dio Cass., XXXVIII, 30.

3. Jusque-là, les lois frumentaires avaient baissé le prix du blé ; la loi Clodia le distribuait gratis, *ut remissis semissibus et trientibus* (5/6 d'as par boisseau) *quinta prope pars vectigalium tolleretur* (Cic., *Pro Sest.*, 25).

4. Appian., *Bell. civil.*, II, 23. Strab., XIV, p. 684. Cf. Lacour-Gayet, *De P. Clodio Pulchro*. Paris, 1888.

allait apprendre ce qu'il en coûte de ne savoir pas être généreux à propos, surtout quand on a la réputation d'être riche.

Clodius n'était pas embarrassé de trouver des prétextes pour cacher ses véritables raisons. Il accusa Ptolémée d'être un ingrat, un ennemi déguisé des Romains, et de s'entendre avec les pirates<sup>1</sup>. Quant au droit qu'avaient les Romains de l'exproprier, il reposait toujours, en dernière analyse, sur le testament du roi Alexandre, qui, annulé pour l'Égypte, restait valable pour Chypre. En effet, par une incurie qui montre bien et l'égoïsme de Ptolémée Aulète et l'indolence imprévoyante de son frère, il n'avait été nullement question de Chypre dans l'alliance conclue l'année précédente avec Ptolémée Aulète<sup>2</sup>. Rome n'avait traité qu'avec le « roi d'Alexandrie » : celui-ci ne paraît pas s'être autrement préoccupé de son frère, qui, probablement, crut avoir part à la garantie accordée à Ptolémée Aulète et s'applaudit d'avoir le bénéfice de cette transaction diplomatique sans en supporter les frais.

Il semble qu'au moins Ptolémée Aulète aurait dû chercher par tous les moyens à réparer cet oubli et tâcher de conserver à l'Égypte, à la dynastie des Lagides, une possession qui, depuis le temps de Ptolémée I<sup>er</sup>, était partie intégrante de la monarchie<sup>3</sup>. Tel était, à n'en pas douter, le sentiment du peuple alexandrin, qui vit avec dépit son roi se désintéresser de l'affaire de Chypre. Ptolémée n'eut garde de compromettre, par quelque récrimination intempestive, le repos que lui assurait son traité. Peut-être aussi n'eut-il pas le temps d'organiser un plan de défense et de se concerter avec son frère. Il y a loin de Rome à Alexandrie, surtout en hiver, et le projet de loi de Clodius, présenté en décembre, fut voté très probablement au mois de mars suivant. Quoi qu'il en soit, Ptolémée s'abstint de faire valoir, en faveur de son frère, des raisons que, à Rome même, les conservateurs eussent volontiers appuyées. C'est dans la bouche de Cicéron, plaidant deux ans plus tard pour P. Sestius, que se

1. Strab., *loc. cit.* Cf. les accusations vagues et odieuses de Velleius Paterculus contre Ptolémée, *omnibus morum vitiis eum contumeliam meritum* (II, 45), finissant par une mort *quam ille conscientia acciverat* (II, 38).

2. Aulète pouvait croire, et en tout cas soutenir plus tard cette thèse juridique, que Chypre était un apanage et restait partie intégrante de la monarchie. Mais il savait, d'autre part, que les Romains avaient résolu en sens contraire la question identique — au testament près — posée pour Cyrène en 91.

3. La conquête définitive de Chypre par Ptolémée I<sup>er</sup> Soter date de 295 a. Chr.

retrouvent les considérations dont il eût fallu jeter au moment opportun le poids dans la balance. Après avoir fait remarquer que le peuple romain a toujours laissé ou même rendu la couronne aux rois qui l'avaient combattu, à Antiochus le Grand, à Tigrane, à Mithridate lui-même, l'orateur s'écrie : « Et ce malheureux roi de Cypre, qui a toujours été pour nous un allié, un ami, sur le compte duquel ni le Sénat ni nos généraux n'avaient jamais rien ouï dire de suspect, on l'a confisqué, comme on dit, tout vif, et il s'est vu enlever jusqu'au vif et au couvert<sup>1</sup> ». Cicéron exagère un peu en faisant du roi de Cypre un « allié » du peuple romain ; mais c'est la thèse que les Lagides devaient soutenir, en invoquant au besoin leur solidarité avec des ancêtres qui, depuis le temps de Philadelphie, avaient toujours été ou amis discrets ou protégés reconnaissants des Romains. Il ne paraît pas, répétons-le, qu'aucune remontrance soit venue d'Alexandrie. Ptolémée Aulète ne vit peut-être dans l'expropriation brutale de son frère qu'une occasion de se féliciter de sa propre sagesse. Le sage, c'était le prodigue qui avait su sacrifier une partie de ses richesses pour sauver le tout ; l'imprévoyant, celui que railleraient les moralistes de la trempe de Valère-Maxime, c'était l'avare, « officiellement roi de l'île, en fait misérable esclave de l'argent<sup>2</sup> », qui allait tout perdre pour avoir voulu tout garder.

La loi de Clodius une fois votée, le facétieux tribun demanda au peuple d'envoyer Caton à Cypre en qualité de questeur, mais avec l'*imperium* prêterien, pour procéder sur place à la liquidation des biens du roi dépossédé. On avait besoin d'un fonctionnaire incorruptible, et il n'y avait à Rome qu'une vertu au-dessus du soupçon, celle de l'homme que, précisément pour ce motif, Clodius et César, déjà débarrassés de Cicéron, tenaient à éloigner de Rome le plus longtemps possible. Malgré qu'il en eût<sup>3</sup>, Caton dut partir pour Cypre, et Clodius eut soin d'ajouter à sa

1. Cic., *Pro Sest.*, 27. Cf. Ammian. Marcell., XIV, 8, 15. Cicéron, traqué par Clodius et exilé en 58, venge aussi ses propres injures en attaquant la loi de Clodius.

2. Val. Max., IX, 4, 3, *Extr.*, 1. Valère Maxime trouve « risible » non pas qu'il ait gardé son argent pour lui, mais qu'il ne l'ait pas coulé en mer avec lui pour en frustrer ses spoliateurs. Mais nous ne connaissons l'*avaritia risu prosequenda* du roi que par le témoignage des gens qui, l'ayant dévalisé, ont prétendu qu'il méritait ce traitement sommaire.

3. Clodius lui avait dit, paraît-il : « Si tu n'y vas pas de gré, tu partiras de force » (Plut., *Cato minor*, 31).

mission une corvée supplémentaire en le chargeant de ramener à Byzance des exilés qui avaient su, par des moyens qu'on devine, intéresser le démagogue à leur cause. « A son départ », dit Plutarque, « Clodius ne lui fit donner ni troupes ni appariteurs, mais seulement deux greffiers, dont l'un était un voleur et un scélérat, l'autre un client de Clodius<sup>1</sup> ». Il fallait bien surveiller la vertu de Caton et, si faire se pouvait, jeter le désordre dans ses comptes. Grâce à cette admirable combinaison, Caton, acculé à une besogne répugnante dont les conservateurs ne lui sauraient aucun gré, risquait par surcroît de se heurter à une résistance du roi de Chypre et d'endosser la responsabilité de ce que pourraient faire à son insu ses acolytes.

« Caton envoya devant lui à Chypre Canidius, un de ses amis, pour engager Ptolémée à se retirer sans combat, en lui promettant qu'il ne manquerait jamais, sa vie durant, ni de richesses ni d'honneurs, car le peuple romain lui conférerait le sacerdoce d'Aphrodite à Paphos. Quant à lui, il s'arrêta à Rhodes pour y faire ses préparatifs et attendre les réponses<sup>2</sup> ». Le désespoir du malheureux roi de Chypre simplifia la tâche des spoliateurs. On raconte qu'il avait d'abord entassé ses trésors dans des navires, avec l'intention de les faire couler en haute mer, « pour mourir à son gré et frustrer ses ennemis de leur butin »; mais que, n'ayant pas le courage de noyer son or et son argent, il ramena chez lui ce salaire de ses bourreaux<sup>3</sup>. Ce qui est certain, c'est qu'il aima mieux s'empoisonner que d'aller finir ses jours sous la robe de prêtre à Paphos<sup>4</sup>.

Caton, informé de ce dénouement heureux pour lui, envoya à Chypre son neveu M. Brutus, pour empêcher que Canidius ne succombât à quelque tentation, et prit le temps de faire sa tournée de Byzance. Après quoi, s'étant rendu à Chypre, « il trouva des richesses prodigieuses et vraiment royales en vaisselle, en tables, en pierreries, en étoffes de pourpre. Il fallut tout vendre pour en faire de l'argent. Caton, voulant mettre de l'exacritude en toutes choses et faire monter les objets à leur plus haute valeur, assista lui-même à la vente et porta en compte les moindres sommes. Il

1. Plut., *Cato minor*, 34.

2. Plut., *op. cit.*, 35.

3. Val. Max., IX, 4, 3. *Extr.*, 1.

4. Plut., *op. cit.*, 36. Vell., II, 38, 45. Flor., III, 9. Amm. Marcell., XIV, 8, 15.

ne s'en fait pas aux formes ordinaires des encans, mais il tenait pour suspects tout le monde, les appariteurs, les crieurs, les enchérisseurs et jusqu'à ses amis : à la fin, il s'adressait personnellement à chacun des acheteurs, les poussant à enchérir, et c'est dans ces conditions qu'il adjugea la majeure partie des objets vendus<sup>1</sup> ». Caton surveilla avec le même soin l'expédition du produit de la vente, qui montait à près de 7,000 talents. Il fit faire de petites caisses contenant chacune 2 talents 500 drachmes, munies de flotteurs en liège, qui, en cas de naufrage, indiqueraient l'endroit où elles auraient coulé. Il ramena heureusement à Rome sa précieuse cargaison, avec un lot d'esclaves qui n'avaient sans doute pas trouvé acquéreur; mais, par un singulier hasard, qui dut causer à Clodius plus de plaisir que de surprise, il perdit en route toutes ses pièces de comptabilité, le registre des recettes aussi bien que celui des dépenses, l'un dans un naufrage, l'autre dans un incendie. Il est vrai qu'il avait eu soin d'amener avec lui les comptables de Ptolémée, dont le témoignage pouvait au besoin le couvrir, notamment l'intendant Nicias, pour qui il demanda au Sénat la faveur de l'affranchissement<sup>2</sup>. Ces modestes serviteurs purent assister à l'espèce de triomphe qui fut décerné à Caton et juger, par l'enthousiasme public, de la fascination qu'exerçait maintenant la vue de l'or sur les compatriotes des Fabricius, des Curius et des Cincinnatus<sup>3</sup>.

Ptolémée Aulète pouvait être aussi parmi les spectateurs qui regardaient passer à travers le Forum les dépouilles de son frère. Si Plutarque n'a pas eu, à l'endroit de la chronologie, quelque une de ces distractions dont il est coutumier, le roi d'Alexandrie devait être arrivé à Rome avant Caton<sup>4</sup>. Il y venait en exilé, presque en fugitif, pour implorer de nouveau l'assistance des Romains contre les Alexandrins, qui l'avaient expulsé de leur

1. Plut., *Cato minor*, 36.

2. Plut., *op. cit.*, 38-39.

3. Plut., *ibid.* Flor., III, 9. Lucan., *Phars.*, III, 164 (César tire du Trésor *quod Cato longinquo vexit super aequora Cypro*).

4. D'après le contexte et aussi la vraisemblance, c'est à Rhodes que Ptolémée Aulète alla trouver Caton (ci-après). D'autre part, on sait que le trône était déjà occupé par la fille ainée de Ptolémée avant le mois de septembre 58 (cf. Strack. p. 68). Ptolémée a dû aller tout droit de Rhodes à Rome. A rectifier la date de 57, donnée par Drumann (*Gesch. Roms*, II, p. 536; V, p. 662).

ville, ou, ce qui revient au même, lui avaient interdit d'y rentrer. Les textes dont nous disposons nous permettent de deviner à peu près ce qui s'était passé. Dion Cassius rapporte que, déjà irrités par les exactions du roi, les Alexandrins — c'est-à-dire la soldatesque et les clubs<sup>1</sup> — l'avaient sommé ou de demander Cypre aux Romains ou de rompre avec de pareils amis, et que, ne pouvant ni leur persuader de se tenir en repos ni les y contraindre, faute de mercenaires, il s'était enfui et était allé porter ses doléances à Rome, où il accusait ses sujets de l'avoir expulsé<sup>2</sup>. Il avait d'abord fait voile pour Rhodes, non pas pour intercéder auprès de Caton en faveur de son frère, mais pour prendre l'avis de Caton. Celui-ci, avec une grossièreté voulue, lui avait donné audience sur sa chaise percée<sup>3</sup> et lui avait conseillé de retourner en Égypte, au lieu d'aller se mettre à la merci « des puissants de Rome, dont l'Égypte tout entière, fût-elle convertie en or, pourrait à peine assouvir la cupidité ». Caton s'offrit même à l'accompagner, pour l'aider à se réconcilier avec ses sujets. Ces bons conseils, qui n'auraient rien perdu à être présentés sur un ton moins rogne, firent impression sur Ptolémée, mais ses amis le détournèrent de les suivre. Il paraît donc avéré que Ptolémée ne fut pas précisément expulsé par les Alexandrins, mais qu'il prit prétexte de ses dissentiments avec eux pour envenimer le conflit et leur faire infliger par les Romains un châtement exemplaire. Timagène d'Alexandrie, un contemporain, qui nous donne évidemment la version de ses compatriotes, affirmait que Ptolémée avait quitté l'Égypte sans y être contraint, à l'instigation de Théophane de Mitylène, l'âme damnée de Pompée, lequel cherchait à faire naître une guerre où son patron, déjà las du repos, pût récolter honneur et profit. Sans doute, il ne suffit pas que

1. Dans son discours aux Alexandrins (*Orat.*, XXII, p. 383), Dion Chrysostome dit que Ptolémée fut chassé par les Σειμαρχιστοὶ καὶ τοιαῦθ' ἕτερα ἐταρειῶν ὁνόματι. La fréquence et la soudaineté des émeutes à Alexandrie ne s'expliquent que par l'organisation des « hétéries ».

2. Dio Cass., XXXIX, 2. A Rome, Ptolémée passa évidemment, et avec raison, en somme, pour avoir été expulsé : *pulsus regno* (Cic., *Pro Rabir.*, 2. Liv., *Epit.*, CIV); *seditione flagitatus Alexandriae Romam profugit* (Trog., *Ptol.*, XL); ὑπὸ τῶν Αἰγυπτίων ἐκβεβηχμένος (Strab., XII, p. 558); τοῦτον-οὐ Λοξωνόρου ἐξέβηλον (XVII, p. 796).

3. Ὁ δὲ Κάζων ἐτύγχανε μὲν ὢν τότε περὶ κοιλίας κόλιτος (Plut., *op. cit.*, 35); à peu près, dit Drumann (III, p. 536), comme un noble de Venise recevait au moyen âge un César de Byzance.



l'assertion de Timagène soit vraisemblable pour qu'elle soit vraie ; mais, d'autre part, nous n'en sommes plus à croire, avec Plutarque, le candide et loyal Pompée incapable de tremper dans de pareilles intrigues<sup>1</sup>. Cependant, il reste dans toutes ces combinaisons plus ou moins probables un point obscur. On ne voit pas bien pourquoi, si Ptolémée est sorti de sa capitale de son plein gré avec l'intention d'y rentrer de force, il s'en est allé seul, laissant aux mains de ses sujets toute sa famille. Il est à croire qu'il est parti sans dessein bien arrêté, se croyant libre de rentrer quand il le voudrait, et qu'il n'eut l'idée de se faire réintégrer par force que quand il s'aperçut qu'Alexandrie lui était fermée.

Les Alexandrins furent d'abord stupéfaits du départ furtif de leur roi. Le détour qu'il fit par Rhodes fut cause qu'ils perdirent sa trace. Suivant Dion Cassius<sup>2</sup>, ils ignoraient qu'il se fût réfugié en Italie, ou même ils le croyaient mort lorsqu'ils se décidèrent à mettre sur le trône sa fille Béréuice. Porphyre<sup>3</sup>, qui paraît mieux informé, dit qu'ils ne prirent le parti de remplacer Ptolémée qu'au bout d'un certain temps, lorsque, le séjour du roi en Italie se prolongeant, ils furent persuadés qu'il ne reviendrait plus. De toute façon, il faut constater une fois de plus les effets de la prévoyance avec laquelle les premiers Lagides avaient fondé sur l'hétérogénéité des races la stabilité de leur dynastie. Si turbulente que fût la grande cité alexandrine, l'élément hellénique, mêlé lui-même de sang grec et de sang macédonien, tenu en échec par la population égyptienne et juive, n'y était pas assez prépondérant pour que les Alexandrins pussent se déprendre de leurs habitudes monarchiques et songer à séparer leur destinée de celle des Lagides. C'était, du reste, moins que jamais le moment de l'essayer. La mort de la reine Cléopâtre Tryphæna, survenue dans le courant de l'année qui suivit le départ de Ptolémée<sup>4</sup>, les obligeant à prendre un parti, et les

1. Plut., *Pomp.*, 49.

2. Dio Cass., XXXIX, 13. Dion oublie le court règne de Cléopâtre Tryphæna, inexactitude vénielle, comparée aux erreurs, confusions et incertitudes dont fourmille l'histoire des Lagides, obscurcie par l'homonymie des souverains.

3. Porphyr. ap. Euseb., I, 168, in *Fragm. Hist. Græc.*, III, p. 723.

4. Il y a là un enchevêtrement de problèmes insolubles autrement que par conjectures, dont aucune ne respecte intégralement des textes inconciliables. On connaît, de science certaine, cinq enfants de Ptolémée Aulète : trois filles,

enfants mâles de Ptolémée étant encore en bas âge, ils confièrent la régence ou la royauté à la fille aînée du roi, la « reine »

Bérénice († 55), la célèbre Cléopâtre Philopator († 30), Arsinoé († 31), et deux fils, Ptolémée XIV († 47) et Ptolémée XV († 44). Porphyre (*loc. cit.*) est seul à mentionner une fille aînée, appelée Cléopâtre Tryphæna comme sa mère, laquelle aurait régné conjointement avec sa sœur Bérénice en 58 et serait morte bientôt après. Strabon (XVII, p. 596) dit que, Ptolémée une fois « expulsé », les Alexandrins firent reine l'aînée de ses trois filles, « la seule qui fût légitime ». Il pense évidemment à Bérénice, et Dion Cassius ne connaît non plus que Bérénice comme « reine » durant l'interrègne de 58 à 55. Ni Strabon, ni Dion, ni Porphyre ne disent mot de la reine mère, qui, dès lors, est supposée morte, morte assez tôt pour que Ptolémée ait eu, depuis, le temps de procréer quatre bâtards, implicitement qualifiés tels par Strabon. A part Lepsius (*Abhandl. d. Berl. Akad.*, 1852, p. 478) et Wilcken (R. E., s. v. *Berenike*), tous les érudits, de Vaillant à M. L. Strack, ont admis que la reine mère Cléopâtre Tryphæna était morte avant 58, et ils en citent comme preuve le fait (arbitrairement placé en 63) que les deux Ptolémées étaient fiancés aux filles de Mithridate (ci-dessus, p. 246). Strack reporte même la mort de Cléopâtre à la fin de l'année 69, attendu que le nom de la reine ne figure plus après cette date ni sur les monuments ni sur les actes notariés. Ceci posé, ceux qui ne veulent récuser ni Strabon ni Porphyre admettent que la Cléopâtre Tryphæna qui fut intronisée en 58 avec Bérénice, — ou plutôt avant elle (Strack, p. 68), — était une fille aînée, homonyme de sa mère, et que les quatre autres enfants, nés de Ptolémée veuf, étaient des « bâtards ». Mais comment concevoir que, durant les conflits qui préparèrent l'annexion (de 47 à 30 a. Chr.), les Romains, vingt fois tentés de balayer les restes de la dynastie, n'aient jamais songé à disqualifier Cléopâtre Philopator et ses deux frères comme bâtards, fils de bâtards? Et le *Nothus*, qui avait tant souffert de son illégitimité, aurait remplacé dans la même situation ses successeurs? Pour admettre cette énormité (admise par Strack), il faudrait que Strabon fût infallible, et il est fort suspect en cet endroit de s'être trompé de Bérénice, car Pausanias applique la même expression « seule légitime » (ci-dessus, p. 246), et avec juste raison, à une autre Bérénice, la sœur, et non plus la fille, de Ptolémée Aulète. Aussi, récusant Strabon, les uns (Vaillant, Saint-Martin) supposent que l'Aulète s'est remarié après 63 (avec une inconnue); d'autres (Letronne), que ses enfants étaient tous nés avant cette date (ce qui est contredit par l'âge de Ptolémée XV, né vers 61); et tous s'accordent à penser que le roi était encore veuf lors de son départ, en 58, persuadés par Appien qu'il l'était dès 63 et par Porphyre que la Cléopâtre Tryphæna de 58 était sa fille, et non sa femme. Or, Appien dit simplement qu'en 63, les filles de Mithridate, qui *avaient été* fiancées (ἐγγεγγυμέναι) aux deux Ptolémées (et non pas qui *étaient* à ce moment), étaient encore « demoiselles » (ἔτι κόρη). Cet obstacle écarté, il y a lieu de se demander si Porphyre est plus infallible que Strabon et s'il n'a pas pu, travaillant sur des textes encombrés d'homonymes, dédoubler indûment la personnalité de Cléopâtre Tryphæna, dédoublement que ne connaissent ni Strabon ni Dion Cassius. Reste l'objection victorieuse de Strack, à savoir, que le nom de la reine Cléopâtre, déesse Philopator Philadelphie, disparaît des 69 des monuments et de la datation des papyrus. Ce constat de carence n'est qu'une preuve négative, qui peut être

Bérénice, assistée de « parents », c'est-à-dire de hauts fonctionnaires qui administraient le royaume en son nom.

BOUCHÉ-LECLERCQ.

(*Sera continué.*)

infirmée demain par la découverte d'une preuve contraire et qui peut aussi, — Strack en convient lui-même, — s'expliquer autrement. Encore n'est-elle pas complète. Strack (p. 210, 43) est obligé de déclarer inexacte une inscription, datée du 5 décembre 57, qui mentionne l'achèvement des pylônes du T. d'Edfou par Ptolémée Néos Dionysos et sa sœur-épouse la reine Cléopâtre Tryphæna. Inexacte, soit : mais l'erreur commise, vénielle si Cléopâtre n'est morte qu'en 58, devient énorme si elle était décédée onze ans plus tôt. Il est probable que, hors d'Alexandrie, Ptolémée était toujours considéré comme régnant et qu'on ne savait pas à Edfou, en décembre 57, si la reine mère était morte, faute de nouvelles ou par défiance des nouvelles d'Alexandrie. L'existence de la reine mère prolongée jusqu'en 57 résout tous les problèmes à la fois, sans supprimer des textes autre chose que leurs contradictions.

---

LE

# CONSEIL DE CASTILLE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

(Suite et fin <sup>1</sup>.)

---

### III. — *Attributions du Conseil.*

Les Conseils de Castille, des Indes, des Ordres et des Finances, la *Contaduría mayor* et la Trésorerie générale siégeaient depuis 1747 dans l'ancien hôtel des ducs d'Uzeda, construit sous Philippe III par Juan Gomez de Mora, et considéré comme le plus bel édifice de Madrid après le Palais-Royal<sup>2</sup>.

Le Conseil tenait séance, tous les jours non fériés, pendant trois heures. Du 1<sup>er</sup> mai au 31 août, l'audience commençait à 7 heures du matin pour se terminer à 10 heures. Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril, le Conseil siégeait de 8 heures à 11 heures. Les audiences étaient publiques, mais il était interdit de pénétrer en armes dans le prétoire. Les titrés de Castille eux-mêmes devaient quitter l'épée dans le vestibule du tribunal. Tout manquement à l'étiquette, tout bavardage des parties, des avocats ou du public était réprimé par l'huissier, qui réclamait à haute voix : *que se guarde ceremonia*<sup>3</sup>.

Après une messe basse rapidement dite à l'Oratoire de la Chambre des Quinze-Cents, tous les membres du Conseil se rendaient en la première Chambre de gouvernement. C'était une

1. Voir *Revue historique*, t. LXXIX, p. 23.

2. Ce palais, occupé aujourd'hui par le Conseil d'État, est un grand bâtiment carré, de quatorze fenêtres de façade, élevé d'un étage avec attique. Il n'a ni style, ni beauté. Les énormes écussons royaux qui s'enlèvent en blanc cru sur le rouge sanguin des briques sont du plus désagréable effet.

3. Martinez Salazar, *Coleccion*, p. 157.

salle oblongue garnie de sièges sur trois de ses côtés ; au fond, sous un dais orné du portrait du roi, prenait place le gouverneur ; le doyen du Conseil s'asseyait à sa droite, le vice-doyen (*subdecano*) à sa gauche. Les conseillers prenaient rang suivant leur ancienneté<sup>1</sup>, les conseillers de numéro impair siégeaient à la suite du doyen, les conseillers de numéro pair à la suite du vice-doyen ; aux deux extrémités les fiscaux. En face du dais, debout contre le mur, se tenaient, à droite, les sept rapporteurs, à gauche, les sept greffiers<sup>2</sup>.

Le premier soin du président était de demander s'il n'y avait point *semanaria* ; on appelait ainsi un rapport fait par un des deux conseillers de semaine (*semaneros*) sur les irrégularités qui avaient pu être relevées dans la transcription des sentences du Conseil sur les registres des greffiers.

S'il n'y avait point *semanaria*, les greffiers se retiraient et le Conseil procédait, s'il y avait lieu, à l'installation des officiers récemment nommés, dont il recevait le serment. C'était aussi le moment où l'on donnait lecture des édits royaux.

En dehors de ces fonctions d'apparat, le Conseil, assemblé au grand complet (*consejo pleno*), étendait sa juridiction exclusive sur un grand nombre d'affaires. Il donnait le visa (*el pase*) au bref pontifical accréditant un nouveau nonce auprès de la cour d'Espagne. Il examinait les projets de création de couvents, de séminaires et d'hôpitaux. L'application des décrets du concile de Trente, les affaires relatives au rachat des captifs chez les infidèles, les appels comme d'abus en matière de patronage royal étaient de sa compétence. Il avait encore la police générale du Conseil, fixait la mise au rôle de tous les procès, jugeait les affaires remises au Conseil par le roi ou par le président de Castille, admettait ou rejetait les récusations de conseillers faites par les parties, ordonnait la reprise des instances restées en souffrance par suite de la mort ou de l'absence d'un magistrat. C'était devant lui que se discutaient et se réglèrent les ordonnances du Conseil (*autos acordados*), devant lui que le magistrat désigné chaque semaine à cet effet lisait l'adresse (*Consulta*)

1. De deux conseillers nommés par le même acte, le premier nommé était considéré comme le plus ancien. *Nov. Rec.*, IV, III, 3, 17 fév. 1739. — IV, XV, 5, 31 août 1743.

2. Martinez Salazar, *Coleccion*, pl. I, fol. 69.

destinée à être présentée au roi. Il autorisait ou refusait la mise en culture des terres vaines et vagues<sup>1</sup>.

S'il n'y avait aucune affaire à traiter toutes chambres réunies, l'huissier en avertissait le président<sup>2</sup>, qui invitait les conseillers à se rendre immédiatement dans leurs chambres respectives.

Tous les lundis, dans la Chambre des Quinze-Cents, s'assemblait la Chambre de *Tenutas*, composée des trois Chambres des Quinze-Cents, de Justice et de Province, et destinée à juger les actions au possessoire en matière de majorat (*tenutas*), les procès de réversion à la couronne et de cassation (*segunda suplicacion*). Ces affaires ne pouvaient être jugées par moins de neuf juges, le président déléguait quelques membres de la première Chambre de gouvernement pour parfaire le nombre légal quand il ne pouvait être fourni par les trois Chambres des Quinze-Cents, de Justice et de Province.

Le jeudi de chaque semaine était réservé aux appels comme d'abus (*fuercas*). On distinguait deux sortes d'abus : lorsqu'un juge d'Église connaissait d'une cause dont il n'aurait pas dû connaître, il y avait abus par incompétence (*fuercza de conocer*). Quand les juges avaient méconnu les règles du droit, il y avait abus dans la procédure (*fuercza de proceder*). L'abus dans la procédure pouvait consister dans la manière même dont l'instance avait été conduite (*en el modo*), ou dans le refus d'autoriser l'appel à un tribunal supérieur (*en no otorgar*). Quand cette dernière espèce d'abus était commise aux dépens de la juridiction royale, la cause était jugée par les deux Chambres de gouvernement réunies ; il y avait *fuercza de dos salas*<sup>3</sup>. Les hommes d'État et les magistrats espagnols du xviii<sup>e</sup> siècle se montrèrent toujours intraitables contre les usurpations du pouvoir ecclésiastique ; les écrivains cléricaux d'aujourd'hui se déchainent contre eux à ce sujet, mais l'Espagne a dû à leurs efforts la demi-liberté dont elle a joui sous Charles III et Charles IV.

1. Martinez Salazar, *Coleccion*, cap. 8. — Les affaires de défrichement étaient autrefois décidées par la première Chambre du gouvernement, mais, le 30 décembre 1748, Ferdinand VI les fit passer au *Consejo pleno* pour donner satisfaction aux plaintes des propriétaires de troupeaux transhumants, qui voulaient diminuer l'étendue des vaines pâtures.

2. « Señor, no hay que despachar de Consejo pleno. »

3. Escolano de Arrieta, *Practica*, t. 1, p. 46.

Tous les vendredis, lorsque le roi était à Madrid<sup>1</sup>, le Conseil se rendait en corps au Palais-Royal avec les quatre membres les plus nouveaux de *la Sala* et avait une conférence (*consulta*) avec le roi.

Les membres de la *Sala de alcaldes* laissaient leurs manteaux dans la salle des hallesbardiers, les membres du Conseil montaient le grand escalier avec leurs manteaux et les quittaient dans la salle des gardes du corps, le président gardait le sien jusque dans la salle où le roi donnait audience<sup>2</sup>.

Au fond de la pièce était le trône, élevé de deux marches et placé sous un dais. Le long de la muraille, à droite de S. M., prenaient place sur un banc le président, le ministre chargé de lire le rapport, le doyen et le vice-doyen. Sur les deux autres côtés se rangeaient les conseillers par ordre d'ancienneté. Au bout du banc prenait place le fiscal<sup>3</sup>. A l'entrée du roi, tous les conseillers se mettaient à genoux. Le roi s'asseyait et disait aux magistrats de se couvrir (*cubrios*). Ils se relevaient, s'asseyaient et mettaient leur chapeau. Le conseiller rapporteur lisait alors le résumé des questions délicates sur lesquelles le Conseil désirait avoir l'avis du roi. Le roi devait être consulté sur toute autorisation de mendicité délivrée à un particulier, sur toutes les affaires relatives aux finances des communes, aux biens communaux, à la mise en culture des jachères, à la vente et revente des droits féodaux, à la réversion à la couronne de droits ou de domaines aliénés. Il devait prononcer sur toutes les pétitions tendant à modifier le cours normal de la justice. Il autorisait ou suspendait les poursuites en reddition de comptes contre les corregidores et alcaldes mayors du territoire royal<sup>4</sup>. — Toutes ces questions avaient été déjà traitées devant le Conseil assemblé, et le Conseil avait donné son avis (*parecer*). Le roi se rangeait le plus souvent à l'opinion de son Conseil, en disant : « C'est bien (*está bien*). » Quelquefois, il demandait un supplément d'information<sup>5</sup>.

1. D'après un règlement de Charles III, la cour séjournait à Madrid du 10 décembre au 5 janvier et pendant la semaine sainte. Le reste du temps, elle résidait à Aranjuez, à l'Escorial et à La Granja.

2. *Nov. Rec.*, IV, III, 16-17 juillet 1784.

3. Martínez Salazar, *Coleccion*, pl. 3, fol. 195.

4. *Id.*, *ibid.*, cap. 8.

5. *Nov. Rec.*, IV, IX, 10-15 juin 1715.

La consulte finie, les magistrats ôtaient leurs chapeaux et s'agenouillaient de nouveau jusqu'à ce que le roi se fût retiré. Le président suivait S. M. dans la pièce voisine, où le roi lui donnait une audience particulière, appelée audience de l'escabeau (*del banquillo*), parce que le roi était assis sur un fauteuil d'un côté de la table et le président sur une escabelle de l'autre côté.

C'est dans cette audience que le président exposait au roi les affaires les plus importantes, lui transmettait, « avec une chrétienne liberté<sup>1</sup>, » les remontrances du Conseil et lui recommandait les candidats aux fonctions publiques.

Lorsque le roi n'était pas à Madrid, mais n'en était pas éloigné de plus de huit lieues d'Espagne (quarante kilomètres), le rapport hebdomadaire se lisait devant le Conseil à la manière ordinaire, et le greffier de la Chambre et de gouvernement du Conseil l'envoyait au président de Castille, qui le remettait au roi. Dans le cas où le président ne se trouvait pas avec le roi, le rapport était envoyé directement à S. M. par le doyen du Conseil<sup>2</sup>.

Tous les samedis, deux membres du Conseil passaient l'inspection générale des prisons de Madrid. Ils restaient chacun quinze jours en charge, mais toutes les semaines on en réélisait un, si bien que celui qui restait de la semaine précédente mettait le nouveau au courant de ce qui s'était passé. Les deux conseillers inspecteurs se rendaient à la prison de la cour, où ils étaient reçus par les quatre juges les moins anciens de la *Sala de alcaldes*. Les six magistrats s'installaient dans la salle de justice de la prison; le juge le moins ancien lisait les noms des prisonniers qui avaient demandé à comparaître, le gouverneur de la prison les introduisait, les magistrats les interrogeaient et leur donnaient une réponse qui était écrite aussitôt par le greffier. De la prison de la cour, les magistrats se rendaient à la prison de la ville, où ils étaient reçus par les lieutenants du corrégidor de Madrid. Aucune raison ne devait empêcher la visite des prisons. En 1711, le Conseil de Castille ayant suivi Philippe V à Burgos, la visite des prisons se faisait chaque samedi, comme elle se serait faite en pleine paix à Madrid. Si le samedi était jour férié, la visite se faisait le vendredi. Si tous les jours de la semaine

1. *Nov. Rec.*, IV, VIII, 5, 21 février 1701.

2. *Id.*, IV, IX, 10, 15 juin 1715, et *ibid.*, note 12. *Auto* du 22 avril 1760.



étaient jours fériés, l'inspection se faisait quand même le vendredi.

L'inspection avait surtout pour but de veiller au bon ordre de la prison et à ce que les prisonniers « ne fussent maltraités ni de fait, ni de paroles par personne, même par un juge<sup>1</sup>. » Cette pratique ne saurait être trop louée, mais les gouverneurs étaient propriétaires de leur charge et rien ne pouvait les empêcher de chercher à gagner sur leurs prisonniers. Les prisons de Madrid étaient des enfers pour quiconque n'avait pas le moyen de se procurer un lit et un supplément de nourriture<sup>2</sup>.

Chaque année, la veille de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, le Conseil tout entier et la *Sala de alcaldes* visitaient les prisons. Les magistrats une fois réunis, le président prononçait la formule : « Que la visite commence ! (*empeze la visita*). » L'alcalde le moins ancien appelait : « Prisonniers du roi notre sire !... des Conseils !... de la Junte des travaux et forêts !... de la Junte du tabac !... de la Junte du commerce !... » et ainsi de suite pour tous les autres tribunaux royaux ou ecclésiastiques. Pour chaque espèce de prisonniers, un huissier répondait : « Il y en a, » ou : « Il n'y en a pas. » S'il y en avait, on appelait leurs noms et l'huissier déclarait si le prisonnier appelé désirait être entendu. L'accusé qui demandait à comparaître était introduit et interrogé, soit publiquement, soit à huis-clos. Si quelque accusé se plaignait des lenteurs ou des excès d'un tribunal ou d'un juge, le Conseil pouvait décider que des représentations leur seraient faites.

La veille de Pâques, le Conseil proclamait « l'édit de Pâques. » qui était lu par le conseiller le plus ancien : « Tous ceux, » disait l'édit, « qui se trouvent détenus en cette royale prison pour des dettes ne provenant pas de délits ou de quasi-délits peuvent sortir pour quarante jours, en fournissant caution devant un greffier de province ou de cour, propriétaire de son office et ayant payé le tiers de son prix. Ceux qui sont aux arrêts dans leur maison, ou qui ont pour prison la ville et ses faubourgs, peuvent sortir librement pendant le même délai, le tout en l'honneur de ce saint jour de Pâques<sup>3</sup> ! »

1. Martínez Salazar, *Coleccion*, cap. 29.

2. Archives générales centrales d'Alcalá de Henares. Carceles, 1781, I.

3. Martínez Salazar, *Coleccion*, cap. 30.

Et pour qu'il y eût un plus grand nombre de prisonniers libérés, le lendemain de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, le conseiller de Castille et l'alcalde de cour les plus anciens allaient visiter les prisonniers pour dettes, et, aidés de deux religieux (*padres carceleros*), ils payaient les dettes des prisonniers les plus intéressants avec les aumônes fournies par des personnes charitables : le roi donnait 1,000 ducats : les fondations pieuses de Cornejo, de la Torre et de Noriega ajoutaient quelque argent, la députation des pauvres de Madrid apportait son obole<sup>1</sup>. C'étaient là de bonnes et humaines lois et des charités bien entendues.

En dehors de ses occupations judiciaires, le Conseil était souvent convoqué pour assister à des offices ou à des cérémonies religieuses. Il assistait à la publication de la bulle de la croisade, aux prières célébrées par la corporation des avocats au Collège impérial en l'honneur de l'Assomption de Notre-Dame, — à l'office institué au couvent de Sainte-Anne des Carmélites déchaussées, pendant l'octave de la fête de sainte Thérèse, — à la fête de la Conception à l'église de l'Almudena, — à l'office célébré tous les ans, au nom du Conseil, au couvent des PP. capucins de la Patience, — à l'office de Notre-Dame del Pilar à l'hôpital d'Aragon, — à la fête de saint Jacques à l'église des commandresses de l'Ordre, — aux sermons prêchés à Saint-Gil, les mercredis et samedis de Carême, pour les membres du Conseil<sup>2</sup>.

Les jours où il n'y avait ni *Consejo pleno*, ni *Consejo extraordinario*, ni *tenutas*, ni *fuerzas*, ni *consulta*, ni visite des prisons, ni fête, le Conseil vaquait à ses occupations normales et jugeait en ses trois heures d'audience quelques-unes des innombrables affaires qui tombaient sous sa juridiction.

La première Chambre de gouvernement du Conseil (*Sala primero de Gobierno del Consejo*) étendait sa tutelle sur la noblesse, l'Église, l'assistance publique, l'enseignement, l'imprimerie, l'industrie, les biens communaux, l'administration politique et judiciaire du royaume et faisait sentir son action dans les plus petits détails de la vie publique.

*Noblesse.* — La première Chambre nommait les tuteurs des grands d'Espagne, protégeait leurs droits litigieux par des

1. Martinez Salazar, *Coleccion*, cap. 31.

2. *Id.*, *ibid.*, cap. 54.

formes spéciales en cas d'absence, déterminait les privilèges des licenciés et docteurs des universités<sup>1</sup>, autorisait les greffiers nobles à prendre le *Don*, et, si quelque prince étranger venait en Espagne, elle donnait les ordres nécessaires pour qu'on l'assistât dans son voyage et qu'on lui rendit tous les honneurs dus à un infant d'Espagne. Elle avait le droit d'évoquer par des lettres *Causa videndi* les procès qui lui semblaient revêtir un caractère de gravité exceptionnelle, soit à raison des personnes, soit à raison de la matière. Elle usait d'ailleurs rarement de cette faculté, ses attributions normales suffisant à la tenir occupée<sup>2</sup>.

*Église.* — La première Chambre donnait le visa (*el pase*) aux actes de la Curie romaine ou interdisait leur publication en Espagne lorsqu'ils étaient contraires à la prérogative royale. Elle autorisait la célébration des conciles diocésains, synodaux et provinciaux, fomentait l'établissement de grands séminaires, proposait au roi les candidats aux bénéfices vacants à Madrid, approuvait ou refusait d'autoriser les nouvelles confréries, contrôlait l'administration des œuvres pies et des fondations perpétuelles placées sous la protection du Conseil.

*Assistance publique.* — La première Chambre avait la police et direction générale de l'assistance publique à Madrid, favorisait dans la capitale et dans les provinces la formation de juntas de charité, rattachait les hôpitaux pauvres à des établissements plus riches, nommait le juge conservateur des hôpitaux de Madrid, patronait des écoles, asiles et couvents, faisait rendre gratuitement la justice aux pauvres et aux ordres mendiants.

*Enseignement.* — Elle remplissait le rôle d'un véritable ministère de l'instruction publique. Elle délivrait des brevets de capacité aux maîtres de grammaire et de latinité, aux magisters, aux arpenteurs, aux experts pour la lecture des vieux contrats. Aucune école de filles ne pouvait s'ouvrir à Madrid sans sa permission. Les sociétés économiques des Amis du pays, les Études royales de Saint-Isidore, le collège de chirurgie de San-Carlos,

1. Les docteurs en droit d'Alcalá étaient faits chevaliers après leur admission. Le Conseil accorda l'exemption des tailles (*pechas*) aux docteurs de Salamanque, Valladolid, Alcalá et Bologne, mais refusa de les considérer comme nobles et de les laisser siéger comme régidors nobles dans les villes d'*estatuto*. — *Auto* du 28 janvier 1770.

2. « Podia avocar a si los negocios civiles y criminales mas graves, facultad de que usaba con gran parsimonia. » Antequera, *Hist. de la legislacion española*, p. 346.

les universités étaient placés sous son autorité. Elle recevait l'appel des décisions du tribunal du Proto-medicato.

*Imprimerie.* — Elle avait le contrôle général de l'imprimerie et délivrait les permis d'imprimer pour les livres ordinaires, le roi s'était réservé d'accorder les licences en matière politique<sup>1</sup>. Elle réglait les conditions d'admission en Espagne des livres imprimés à l'étranger.

*Industrie.* — A la première Chambre ressortissait la police des corporations. Les apothicaires s'adressaient à elle pour le maintien de leurs privilèges; elle prononçait l'incorporation des maîtres nationaux ou étrangers dans les corps de métier, elle jugeait en appel les sentences rendues par la *Sala de alcaldes* au sujet de l'interprétation des ordonnances sur les corporations.

*Affaires communales.* — Elle réglementait le reboisement des montagnes et le défrichement des terres incultes, elle nommait le promoteur fiscal des dénonciations et procès forestiers, l'agent solliciteur des affaires forestières, le juge des défrichements. Elle avait la surintendance des pâturages de la Serena, la surveillance du canal d'Alcira et du canal impérial d'Aragon. Elle nommait le président du Conseil de la Mesta, elle protégeait l'association royale des charretiers, donnait un juge conservateur aux propriétaires de vignobles de Valladolid et nommait le juge d'appel du tribunal des eaux à Grenade. Les approvisionnements de Madrid, les foires et marchés, les greniers publics étaient sous sa dépendance. Elle avait la direction des octrois et le contrôle des revenus municipaux. Elle nommait le juge conservateur de l'impôt de la neige.

*Attributions administratives et judiciaires.* — C'était la première Chambre qui dressait les listes de présentation pour les emplois de corrégidor et d'alcalde mayor, qui nommait les présidents des Chambres criminelles près les chancelleries et audiences et les greffiers de la Chambre. Elle fixait les traitements des fonctionnaires intérimaires, elle donnait des licences aux greffiers de cour et de province pour rapporter devant les tribunaux de Madrid, elle prononçait l'admission des avocats au barreau de Madrid et jugeait les contestations survenues dans les élections municipales où était employé le procédé de l'*insaculacion*<sup>2</sup>. Elle

1. Antequera, *Hist. de la legislacion*, p. 345.

2. Mode de suffrage qui consistait en une série de tirages au sort très com-

faisait inspecter les greffes, apurait les comptes des fonctionnaires administratifs, tranchait les conflits de juridiction, connaissait de certains procès criminels commencés par les juges locaux dans la banlieue de Madrid.

Elle faisait aussi très souvent acte de juridiction gracieuse. Elle accordait des sauf-conduits, des congés aux membres des Conseils qui s'absentaient de Madrid, des dispenses d'âge pour gérer certains offices; elle émancipait les mineurs, confirmait dans la possession de leurs offices les *quadrilleros* de la Sainte-Hermandad de Tolède, de Ciudad-Real et de Talavera. Elle délivrait aux laboureurs, aux nouveaux mariés, aux pères de six enfants mâles des cédules qui leur assuraient la jouissance de leurs privilèges<sup>1</sup>.

La seconde Chambre de gouvernement avait été créée pour désencombrer la première<sup>2</sup> et laisser à ses membres la liberté nécessaire pour expédier les affaires dont ils étaient surchargés. A la première Chambre appartenait le gouvernement politique

pliqués et qui avait l'avantage de contrarier les intrigues des partis. Le Conseil avait emprunté ce système aux pays basques et l'avait introduit dans un certain nombre de localités de Castille. — Escolano, *Practica*, I, p. 678.

1. L'*Ordinaria de labradores*, accordée à tout laboureur qui en faisait la demande, contenait l'énumération des privilèges légaux du paysan. On ne pouvait saisir ses bœufs, ses mules, ses instruments de labour, son grain de semence que pour impôts, pour fermages, ou pour le remboursement de sommes prêtées en vue de préparer la récolte dont il s'agissait; même dans ces cas, si le paysan n'avait qu'une paire de bœufs, on la lui laissait. La contrainte par corps ne s'appliquait pas au laboureur. Les blés vendus pour le compte des créanciers du paysan devaient se vendre au prix courant du marché. Le laboureur ne pouvait être caution d'un autre laboureur; il ne pouvait renoncer à aucun des privilèges que lui accordait la loi. — L'*ordinaria de recién casados* exemptait les nouveaux mariés des tailles royales et municipales et de la *moneda forera* pendant deux ans; des charges municipales et du logement des gens de guerre pendant quatre ans. — Il y avait encore bien d'autres cédules du même genre : *Ordinaria de seis hijos varones*, — *Ordinaria de inter volentes* pour la répartition entre les habitants d'une même commune du salaire du médecin, du chirurgien ou de tout autre officier public, — *Ordinaria de inter volentes* accordée à la requête d'une localité ou à la requête du médecin, du chirurgien, de l'apothicaire ou du maréchal-ferrant d'une localité, — *Ordinaria* relative à l'observation des lois municipales sur les degrés de parenté entre régidors, et sur les intervalles (*huecos*) qui doivent séparer deux élections successives d'une même personne. — Escolano, *Practica*, t. I, p. 662 et suiv.

2. Représentation du gouverneur du Conseil en 1627. — Déclaration royale du 13 janvier 1716.

de l'Espagne, la seconde avait surtout des attributions contentieuses.

La première Chambre règle les octrois et contrôle les finances municipales, la seconde Chambre juge les procès qui surgissent en ces matières. La première Chambre autorise la mise en culture des terrains vagues et le reboisement des montagnes, la seconde Chambre connaît de toutes les affaires civiles et criminelles relatives aux défrichements et aux plantations. La première Chambre nomme le juge d'appel du tribunal des eaux de Grenade, la seconde revise ses sentences en dernier ressort. La première a les approvisionnements de Madrid, la seconde ceux de Séville. La première a la surintendance de l'enseignement et le contrôle de l'imprimerie, la seconde juge en appel les décisions rendues par les autorités universitaires et par le juge de l'imprimerie.

Enfin, deux matières importantes sont réservées à la seconde Chambre : ce sont les appels comme d'abus où la juridiction royale n'est pas intéressée (*fuerzas de conocer y proceder en el modo, y subsidiariamente de no otorgar*) et les recours pour injustice notoire. Ces recours ne sont autorisés qu'après le dépôt d'une caution de 5,500 réaux au greffe de la Chambre. On donne deux mois au plaignant pour exposer ses moyens dans un mémoire qui est confié à un juge et imprimé, si, toutefois, il ne contient ni satires, ni injures personnelles. La Chambre décide ensuite sur le vu de ce mémoire s'il y a lieu ou non d'admettre la plainte. Dans le cas où elle est rejetée, le plaideur perd sa caution<sup>1</sup>.

La Chambre des Quinze-Cents, créée à l'origine pour juger les procès de *segunda suplicacion*, avait cédé ces sortes d'affaires à la Chambre de *Tenulas* et partageait avec la seconde Chambre de gouvernement le contentieux administratif.

La corporation des receveurs du Conseil, l'association royale des charretiers, les pâturages de la Serena, l'hôpital général de Madrid, l'hôpital de la Passion, l'hôpital des Vénériens convalescents, l'asile des Enfants-Trouvés, le béguinage de Saint-Joseph, le collège de Saint-Nicolas de Bari avaient chacun leur juge protecteur nommé par le Conseil de Castille; l'appel des décisions de ces magistrats venait à la Chambre des Quinze-Cents. On lui

1. Escolano, *Practica*, t. II, p. 30.

avait réservé les procès relatifs aux pâturages mis en culture sans l'agrément du roi. Elle jugeait les contestations entre voyageurs et péagers sur les routes et sur les ponts. Elle prononçait sur la validité des opérations de tirage au sort pour l'élection des députés des *millones*<sup>1</sup>. Elle procédait sur la demande des intéressés à l'évaluation (*tanteo*) des offices publics, des juridictions, seigneuries et droits féodaux aliénés par la couronne. Elle réglait la question d'administration des biens dans les procès en revendication de majorat.

Elle avait enfin la haute main sur toutes les affaires de la *Mesta*. Les propriétaires de troupeaux transhumants avaient formé une riche et puissante association et obtenu des rois d'Espagne les privilèges les plus exorbitants et les plus contraires à l'intérêt public. L'honorable Conseil de la *Mesta* se réunissait chaque année à Madrid sous la présidence d'un conseiller de Castille<sup>2</sup>. Il jugeait en appel les procès déjà jugés en première instance par les *alcaldes ordinaires* de *Mesta* et les *jueces de alzadas*, mais ces arrêts ne devenaient définitifs qu'après avoir été confirmés par la Chambre des Quinze-Cents. La Chambre de Castille nommait chaque année quatre *alcaldes entregadores* qui administraient les finances de l'association. La Chambre des Quinze-Cents devait approuver leur budget et connaissait en appel des difficultés qui surgissaient au cours de leur gestion<sup>3</sup>.

La Chambre de justice ne répondait pas mieux à son titre que celle des Quinze-Cents. Elle recevait les appels de l'Audience de Majorque<sup>4</sup>, dépêchait les lettres d'évocation (*causa videndi*) adressées à cette Audience et jugeait les procès qu'elle s'était fait

1. Commission permanente, formée de six députés titulaires, un député suppléant (*de ausencias*) et trois députés surnuméraires, qui composait avec quatre membres du Conseil des finances la Chambre de *Millones* du Conseil et jugeait en appel les décisions rendues par le surintendant général et ses délégués. — Cf. notre ouvrage, *l'Espagne de l'ancien régime*. — *Les institutions*, p. 107.

2. Il se composait d'un procureur général, d'un trésorier, d'un receveur, d'un fiscal, d'un greffier et de quatre juges élus par les sections (*quadrillas*) de Cuenca, Ségovie, Soria et Léon.

3. Escolano, *Practica*, t. I, p. 585, et t. II, p. 110.

4. En 1707, Philippe V avait décidé que les procès pendants au Conseil d'Aragon seraient désormais jugés par la Chambre de justice du Conseil de Castille (Résolution royale du 7 septembre 1707), et la chambre garda les appels de l'audience de Majorque lors du rétablissement de cette cour en 1715. — *Nov. Rec.*, V, x, 1, 28 novembre 1715.

remettre par elle<sup>1</sup>. Elle accordait aux plaideurs et aux débiteurs des répits et des délais (*esperas y moratorias*). On s'adressait à elle pour faire opposition aux actes de juridiction gracieuse consentis par le roi en Chambre de Castille<sup>2</sup>. Elle revisait les sentences prononcées par les membres du Conseil comme juges de commission. Elle examinait et nommait les greffiers de *Provincia*, établissait les tarifs d'après lesquels ils percevaient leurs droits et revisait les arrêts du juge conservateur de leur corporation.

Toutes ces matières avaient encore un certain caractère judiciaire, mais la compétence de la Chambre de justice s'étendait aussi à un très grand nombre d'espèces purement administratives.

Elle recevait les appels des sentences prononcées par les gouverneurs des palais, châteaux et domaines royaux<sup>3</sup> et par le juge conservateur des courtiers de la bourse de Séville<sup>4</sup>. Elle jugeait les procès relatifs aux canaux de Lorca et du Manzanares et aux dîmes nouvellement établies. Elle connaissait des difficultés qui pouvaient s'élever au sujet de la réparation et de la construction des églises. Elle faisait publier l'annonce des synodes diocésains, autorisés par la première Chambre de gouvernement, elle se prononçait sur les mérites des candidats aux bénéfices ecclésiastiques dans l'État d'Ossuna<sup>5</sup>.

La Chambre de province avait une compétence beaucoup plus restreinte. Elle délivrait les lettres de jussion (*auxiliatorias*) qui rendaient exécutoires dans les provinces les arrêts rendus par les tribunaux inférieurs de Madrid. C'était à elle qu'avaient recours les fils de famille que leurs parents refusaient de laisser se marier; la Chambre de province examinait le bien ou le mal fondé des oppositions des pères et mères<sup>6</sup>.

1. *Nov. Rec.*, *id.*, *ibid.* — *Auto acordado del Consejo pleno*, 19 juillet 1741. — *Real resolucion* du 21 février 1778.

2. Nomination d'un *veinticuatro* (conseiller municipal) de Cordoue et protestation de la cité. — *Nov. Rec.*, IV, v, 12, 9 juillet 1784. Privilège de *villazgo* (élévation d'un village au rang de municipalité indépendante) concédé au village de Campo Robles, distrait de la juridiction de la ville de Requena, et protestation de ladite ville. — *Nov. Rec.*, IV, v, 13, 26 octobre 1787.

3. La *Junta de obras y bosques*, autrefois compétente, avait été supprimée par décret du 18 novembre 1768.

4. Cédule royale du 27 octobre 1637.

5. Escolano, *Practica*.

6. *Id.*



Le désordre le plus capricieux paraît, en somme, avoir présidé à la répartition des affaires entre les différentes chambres du Conseil. On voit bien que la première Chambre de gouvernement est la plus importante et comme le résumé du Conseil, mais il est presque impossible de reconnaître un caractère spécial aux autres chambres. Instituées pour débarrasser la première du trop-plein des procès, elles se sont vu attribuer un grand nombre de questions qui ne semblaient pas rentrer dans leur compétence particulière, et il serait le plus souvent impossible de savoir pourquoi telle affaire ressortit à la Chambre de province, tandis que telle autre affaire du même genre ressortit à la Chambre des Quinze-Cents. Les attributions de chaque Chambre étaient parfois déterminées par la loi, mais souvent aussi le hasard avait tout fait et son œuvre avait été sanctionnée par l'usage. Les institutions très anciennes présentent partout de ces bizarreries qui paraissent inexplicables parce que le secret de leur origine s'est perdu.

#### IV. — *Procédure.*

La procédure espagnole avait été jadis extrêmement simple. Le Conseil de Castille, au temps de Henri II, n'était encore qu'une simple cour féodale<sup>1</sup>, mais les lois s'étaient ajoutées aux lois, Ferdinand et Isabelle, Charles-Quint, Philippe II avaient organisé le despotisme, l'influence autrichienne avait troublé le clair génie espagnol et introduit dans la monarchie le goût de la complication et de la paperasserie. « A force de vouloir être uste, on avait cesse d'être raisonnable<sup>2</sup>. »

1. « A ce que les députés nous ont dit que pour que les usages et coutumes et les *fueros* des cités, villes et villages de nos royaumes puissent être mieux gardés et maintenus, ils nous demandaient en grâce que nous ordonnassions de prendre douze prud'hommes qui fussent de notre Conseil, — dont deux qui fussent du royaume de Castille, et deux autres de la terre de Galice, et deux autres du royaume de Léon, et deux autres du royaume de Tolède, et deux autres des Extrémadures, et deux autres d'Andalousie, — et que ces prud'hommes fussent choisis parmi nos officiers à notre volonté, et que nous leur donnassions récompense pour qu'ils pussent bien vivre. A cela, nous répondons qu'il nous plaît ainsi, et le tenons pour bon, et avant tout nous voulons leur concéder, et trouvons bon de leur concéder, et à chacun d'eux, 8,000 maravédís chaque année pour son salaire, et en outre nous aurons soin de leur faire du bien de manière qu'ils vivent bien. » — Réponse à la 6<sup>e</sup> pétition des Cortès de Burgos. Février 1367.

2. Campouanes, *Cartas politico-economicas*.

La procédure était devenue une lourde et lente machine, grinçant à chaque mouvement et dépensant une somme de force hors de toute proportion avec le travail utile effectué<sup>1</sup>.

Quelques exemples montreront par quelles phases successives passaient les procès pour arriver de l'acte introductif d'instance à la sentence définitive.

Les procès de *tenuta* comptaient parmi les plus importants puisque trois Chambres du Conseil se réunissaient pour les juger. La question était cependant une simple question d'usufruit; la *tenuta* était l'envoi en possession d'un majorat; il s'agissait de déterminer quel était entre les plaideurs le véritable possesseur du majorat.

Le demandeur devait produire sa réclamation dans les six mois qui suivaient la prise de possession du majorat en litige par le défendeur. Il présentait sa requête au greffe de *Camara* de la Chambre des Quinze-Cents, qui se livrait à un premier examen de la cause et admettait ou rejetait la pétition.

Si la Chambre se prononçait pour l'admission, elle renvoyait la requête du demandeur au greffe, où elle acquérait date certaine. C'est à partir de son retour au greffe que courait le délai de quarante jours accordé aux parties pour réunir les preuves de leurs allégations.

A l'expiration du délai, le greffier faisait passer le dossier au secrétariat du président du Conseil<sup>2</sup> qui désignait un rapporteur.

Le rapporteur examinait d'abord la question de savoir à qui serait confiée l'administration du majorat pendant l'instance, s'il fallait la laisser à l'une des parties ou la donner à une tierce personne.

Ce premier jugement rendu, le greffier de la Chambre avait huit jours pour le notifier aux parties. Il était sans appel.

On passait alors à l'enquête, qui se faisait d'après un plan remis au Conseil par la partie plaignante.

L'enquête était dirigée par un receveur, investi de sa commission par un ordre du roi. Il devait se rendre en tel lieu, interroger tels et tels témoins, leur poser telles et telles questions, ajourner tous les témoins indiqués dans l'acte sous les peines de droit, coter les dépositions, les comparer attentivement avec les dires des parties et compulsuer avec soin l'acte constitutif du majorat.

1. Un procès commencé en 1797 traînait encore devant les tribunaux en 1844.

2. « Mediante ser pasados los quarenta dias, pasen estos autos al relator. »

Le receveur avait quatre-vingts jours pour parfaire l'enquête.

L'enquête terminée, le rapport du receveur était communiqué aux parties, qui pouvaient y répondre par un contre-mémoire.

Sur le mémoire du receveur et les réponses des parties, le rapporteur dressait l'arbre généalogique et rédigeait le mémoire définitif.

Les parties pouvaient en demander l'impression et y répondre par écrit sur les points de droit (*escribir en derecho*).

Le Conseil prenait jour pour entendre le rapport et voter sur le fonds du débat.

La sentence une fois rendue était immédiatement copiée par le rapporteur et remise au greffier de la Chambre, qui en donnait lecture à la porte de la salle. Quand il s'agissait d'un majorat annexé à une grandesse, la lecture du jugement se faisait en présence du président de Castille. Le magistrat qui avait présidé la Chambre de *tenutas* se rendait en carrosse à l'hôtel du président, le greffier l'accompagnait à cheval et se tenait en marchant à la portière de la voiture.

La sentence n'était pas notifiée aux parties, parce qu'elle ne comportait pas de recours en cassation (*segunda suplicacion*). La formule d'exécution du jugement était délivrée par le greffier de la Chambre à la partie gagnante.

La Chambre des *tenutas* ne jugeait qu'au possessoire ; si l'une des parties voulait faire trancher la question de propriété, elle pouvait obtenir du roi que l'affaire fût portée devant les deux Chambres de gouvernement, et si le roi refusait d'autoriser ce recours extraordinaire, le dossier du procès était rapporté par un huissier du Conseil, et aux frais de la partie appelante, à la chancellerie ou à l'audience qui devait terminer le débat<sup>1</sup>.

Les procès en cassation n'étaient pas moins importants. Un procès jugé par une audience ou une chancellerie pouvait être jugé une seconde fois par la même audience ou chancellerie. Il y avait alors sentence *de vista y rerista*. L'appel en cassation restait cependant possible, soit en chancellerie, soit dans certains cas devant le Conseil. Mais pour introduire ce nouvel appel (*segunda suplicacion*) l'appelant devait déposer une caution de 1,500 *doblas*<sup>2</sup>, valant, en 1790, une somme de 21,396 réaux.

1. Escolano, *Practica*, t. II, p. 66.

2. *Ley de Segobia* (1390).

Si l'appelant était pauvre et ne pouvait trouver de garants, il jurait de rendre les 1,500 *doblas* s'il perdait le procès et arrivait par la suite à meilleure fortune<sup>1</sup>.

Les procès de cassation avaient été pendant longtemps jugés par la Chambre des Quinze-Cents, mais cette formidable caution décourageait les plaideurs, les procès de ce genre étaient devenus fort rares et le roi en avait attribué la connaissance à la Chambre de *tenutas*<sup>2</sup>.

Escolano rapporte un intéressant incident d'un procès en *Segunda suplicacion* : D. Alexandro de los Rios plaidait en la chancellerie de Grenade contre D. Francisco Josef de los Rios, marquis d'Escalonias, et, par suite de cession de biens faite par ce dernier au cours du procès, contre Doña Maria Josefa de los Rios, marquise d'Escalonias, sa fille. Il s'agissait pour D. Alexandro de se faire reconnaître comme fils naturel de D. Tomas de los Rios, fils défunt de D. Francisco Josef, et d'obtenir, comme tel, de la marquise d'Escalonias une pension alimentaire.

La chancellerie de Grenade jugea le procès en première et seconde instance (*vista y revista*) et accorda à D. Alexandro une pension de 300 ducats.

La marquise introduisit un recours en cassation auprès de la chancellerie, et, pour plus grande sûreté, son père, D. Francisco Josef, l'introduisit aussi et fournit dans les délais légaux la caution des 1,500 *doblas*.

Avis en fut donné à D. Alexandro, qui fit opposition à l'instance en cassation, tant à cause de la nature de l'affaire que pour d'autres motifs qu'il déduisait dans son mémoire.

Le 21 avril 1747, la chancellerie de Grenade décida qu'il n'y avait pas lieu d'admettre l'instance en cassation.

La marquise saisit alors le Conseil pour obtenir de lui que l'affaire fût poussée jusqu'en cassation et qu'il lui fût permis d'en appeler au roi.

La requête de la marquise fut portée à la connaissance du Con-

1. Escolano, *op. cit.*, t. II, p. 94.

2. « Los pleytos de la segunda suplicacion, por ser de recurso a mi real persona, por su gravedad, mayor consuelo de las partes, y ser tan pocos que no puedan embarazar el despacho regular de los otros negocios, se vean y determinen con el mismo numero de ministros que han de verse las tenutas, juntandose a este fin las tres salas para la decision de ellos. » — *Nov. Rec.*, IV, vn. 19, 19 juin 1715.

seil, en la première Chambre de gouvernement, et ordre d'informer fut donné à la chancellerie de Grenade.

La chancellerie renvoya au Conseil une relation détaillée de l'instance suivie devant elle. Lecture en fut donnée en Chambre de gouvernement et la Cour décida que le mémoire serait remis au fiscal.

Le fiscal répondit que l'arrêt par lequel la chancellerie avait rejeté le recours en cassation était susceptible d'appel au Conseil et que le Conseil pouvait, s'il le voulait, se faire remettre toutes les pièces du procès pour confirmer ou révoquer cet arrêt préjudiciel.

Les conclusions du fiscal furent portées devant la première Chambre de gouvernement qui les adopta.

Le dossier de l'affaire fut donc transmis au Conseil par la chancellerie.

La marquise reproduisit ses défenses et demanda à en appeler au roi.

Le rapport sur le procès fut lu devant le Conseil en séance plénière et l'affaire fut renvoyée devant la Chambre des Quinze-Cents, avec ordre de remettre les pièces aux parties, pour bien définir la portée de l'arrêt préjudiciel dont parlait le fiscal.

Les dossiers furent portés à la Chambre des Quinze-Cents et remis aux parties.

La marquise maintint son recours contre l'arrêt de la chancellerie et déclara que, dans le cas où l'appel interjeté par elle serait périmé, elle en interjetait un nouveau.

Le Conseil admit l'appel de la marquise et ajourna D. Alexandro pour lui donner copie de ce jugement.

D. Alexandro comparut à son tour devant le Conseil et demanda la confirmation pure et simple de l'arrêt de la chancellerie.

La marquise reçut copie de la réponse de D. Alexandro et déposa de nouvelles conclusions.

Enfin, le 15 mars 1751, le Conseil confirma la sentence de la chancellerie. Il lui avait fallu près de quatre ans pour se prononcer sur la simple recevabilité d'un appel<sup>1</sup>.

Les procès criminels donnaient lieu, bien entendu, à des complications plus invraisemblables encore. Un document des

1. Escolano, *Practica*, t. II, p. 109.

Archives historiques nationales de Madrid en cite un exemple un peu ancien, mais extrêmement caractéristique et qui montrera jusqu'où était poussé, dans les tribunaux espagnols, l'art de grossir les affaires les plus minces.

Les gens de Madrid avaient la rage de danser et les gens du roi ne savaient qu'imaginer pour les en empêcher. Les bals clandestins étaient interdits. Or, le 29 février 1724, Josefa Prats donnait un bal dans sa maison quand l'alcalde de cour, Pineda, se fit ouvrir la porte et arrêta neuf hommes et dix femmes qui furent conduits en prison. Les hommes furent condamnés chacun à deux ducats d'amende pour les pauvres. Après le Carnaval, les femmes furent remises en liberté. Mais, parmi les danseurs, Pineda avait reconnu l'alguazil Arce et le greffier Nabas, qui, « connaissant nécessairement la royale et chrétienne sévérité avec laquelle S. M. a, à plusieurs reprises, ordonné de prohiber les bals et réjouissances entre gens perdus, au lieu d'observer et garder un précepte si catholique, s'étaient faits les protecteurs du délit. » Nabas et Arce furent arrêtés et condamnés, par les alcaldes de cour, à quatre années de *presidio* en Afrique. « Comme il n'y avait pas d'appel pour les subalternes, » l'alguazil fut immédiatement dirigé sur le dépôt de Tolède, et le greffier, se disant malade, obtint un répit de deux jours. Il en profita pour intéresser à son sort quelque membre du Conseil, et le Conseil ordonna au rapporteur de la *Sala* de lui adresser un rapport sur cette affaire.

Le rapporteur, sentant venir un conflit, répondit évasivement qu'il n'avait plus les dossiers.

Le 1<sup>er</sup> avril, le Conseil écrivit au gouverneur de la *Sala* qu'il désirait être mis au courant de la cause.

La *Sala* répondit que la cause était entendue, absolument terminée, que les dossiers avaient été déposés aux archives et que « ses droits de juridiction générale et définitive au criminel » ne lui permettaient pas de donner satisfaction au Conseil, malgré son vif désir de maintenir l'union et la concorde entre les deux corps.

En même temps qu'il adressait cette lettre au gouverneur du Conseil, le gouverneur de la *Sala* écrivait confidentiellement au doyen du Conseil pour le prier d'intervenir dans l'affaire, afin qu'il ne fût point porté atteinte à l'indépendance de la *Sala*.

Le 3 avril, le fiscal du Conseil informa le gouverneur de la

*Sala* que le Conseil persistait dans son désir de revoir le procès et ne comprenait pas comment la *Sala* pouvait se refuser à une chose si juste et si conforme aux lois. En lui attribuant un pouvoir politique, le roi avait donné à son Conseil la suprématie sur tous les corps judiciaires, sans que d'ailleurs l'indépendance de ceux-ci fût en cause. Dire que les dossiers étaient passés aux archives était une raison « bonne à opposer aux parties, » mais pas au Conseil. La *Sala* ne devait pas obliger le Conseil à s'expliquer plus clairement.

La *Sala* se borna à dire qu'elle porterait l'affaire à la connaissance du roi.

Le Conseil avait déjà instruit S. M., qui donna ordre à la *Sala* d'exhiber les textes sur lesquels elle fondait sa prétention à l'indépendance absolue.

La *Sala* répondit par un mémoire en vingt-huit feuillets. « Elle considérait le Conseil comme le dépôt le plus abondant de l'autorité et de la juridiction royales, comme le bras droit de la justice, comme sa représentation la plus vivante et la plus conforme à la Majesté royale, comme la lumière et le rayon de sa clarté; » elle reconnaissait même que le Conseil formait un tout supérieur à ses parties, mais elle maintenait ses prétentions et rédigeait à ce propos une véritable thèse juridique, avec citations, références et rappel des arrêts de la jurisprudence... Le tout parce qu'un alguazil et un greffier avaient dansé en mauvaise compagnie<sup>1</sup>.

#### V. — *Esprit du Conseil.*

Les princes qui avaient donné au Conseil de Castille ses règlements et sa forme définitive avaient entendu en faire l'organe régulateur du gouvernement monarchique. Il s'agissait moins pour le Conseil de faire preuve d'activité et d'initiative que de maintenir les principes et de fortifier les traditions, conformément au génie conservateur et timoré de l'ancienne Espagne<sup>2</sup>.

Les conseillers y étaient portés par leur éducation et par leur

1. *Archives historiques nationales de Madrid*, 1422 e.

2. « Proseguirá el Consejo en la recta administracion de justicia, imitando á los ministros antiguos, pues mi ánimo es reducirlos á la formalidad que aquellos observaron, y con que se hicieron tan respetables. » — *Nov. Rec.*, IV, III, 4, § 17, 9 juin 1715.

tempérament. Profondément imbus de catholicisme, ils étaient habitués dès la plus tendre enfance à admettre des opinions toutes faites, à croire une chose vraie, non parce qu'elle leur apparaissait telle en réalité, mais parce que tel ou tel personnage faisant autorité la déclarait article de foi. Cette éducation première n'était assurément pas favorable au développement de la réflexion et à l'autonomie du jugement. Elle rétrécissait singulièrement le champ de l'activité intellectuelle, elle cloîtrait l'esprit. Dans certains pays catholiques, ces grands défauts de la culture cléricale trouvaient un utile contre-poids dans le développement de l'instruction littéraire et philosophique ; mais les écoles et les universités d'Espagne suivaient des errements si surannés que, sauf la lecture des auteurs anciens, l'intelligence ne pouvait tirer presque aucun profit de ce qui y était enseigné. Les magistrats castillans entraient dans la vie réelle avec une foi sincère, mais très mal éclairée, un bagage scientifique des plus modestes et une culture philosophique presque nulle. L'expérience était leur grande maîtresse. Il n'y aurait eu que demi-mal s'ils avaient été capables de bien comprendre ses leçons, mais leur esprit, déjà rétréci et faussé par la routine et le rabâchage, ne leur permettait plus de voir les choses que par leur côté le plus mesquin et le plus égoïste. La pratique de la vie en faisait des hommes graves et secrets, habiles à nouer d'utiles amitiés et à profiter des circonstances pour se pousser dans la carrière des honneurs. Les plus laborieux devenaient de bons juristes, ferrés sur leurs textes, des casuistes subtils, des dilettanti du *quid juris* et de la controverse. Très peu devenaient de véritables hommes d'État. La plupart admiraient sincèrement la vieille constitution nationale et ne croyaient pas que l'on pût pousser la sagesse plus loin que ne l'avaient fait Ferdinand l'Avisé ou Philippe le Prudent. Obligés de s'avouer que, sur bien des points, l'Espagne était en décadence, ils en voyaient la cause dans l'oubli des anciennes traditions et auraient voulu qu'il leur fût toujours permis de les ressusciter. C'était encore là une conséquence de leur éducation catholique : les jours d'or de Ferdinand et d'Isabelle étaient pour eux l'âge de la justice idéale, comme les premiers temps du christianisme constituent aux yeux des théologiens le règne de la vertu sur la terre. Enfin, beaucoup de conseillers de Castille étaient atteints de l'infatuation naturelle au magistrat et considéraient volontiers que tout était pour le mieux dans le pays dès



lors que l'on gardait au royal et suprême Conseil dont ils faisaient partie les respects et les honneurs qui lui étaient dus. — Ajoutons, pour être justes, que la plupart de ces hommes se recommandaient par leurs vertus privées et la noble simplicité de leurs manières et de leurs mœurs. Leur éducation catholique, dont il a bien fallu noter les mauvais côtés, avait d'autre part fortifié leur sens moral et leur avait donné un respect d'autrui, une humanité, une charité qui feraient sourire nos politiciens modernes.

La première qualité du magistrat castillan était la gravité, tellement en honneur qu'on en avait fait la vertu nationale par excellence. La loi engageait les membres du Conseil à ne pas se répandre en visites, à ne point paraître à la cour ni dans des assemblées nombreuses où ils auraient perdu leur temps et couru le risque de compromettre leur dignité<sup>1</sup>. Cette gravité si vantée suppléait parfois à la science et à l'intelligence; c'était comme une noble façade aux fenêtres closes, derrière lesquelles toutes les chambres de la maison pouvaient rester parfaitement vides. Campomanes se moquait de la gravité espagnole, le P. Isla déclarait n'avoir jamais pu s'y faire.

On exigeait du magistrat une grande régularité<sup>2</sup> et une discrétion absolue. Il jurait à son entrée en charge « de bien conseiller le roi, sincèrement, selon son entendement et sa conscience, et de ne le conseiller ni par intérêt ni par sympathie ou par haine, mais seulement par justice<sup>3</sup>. » Il se considérait comme lié par ce serment, et l'indécision extrême dont il faisait preuve à chaque instant provenait de la crainte qu'il avait de faillir à sa promesse.

Le Conseil jugeait les cas qui lui étaient soumis par les particuliers, les autorités inférieures ou le roi, légiférait par voie de disposition générale (*autos acordados*), soumettait au roi les questions qu'il n'osait trancher (*dudas. consultas*) et publiait comme édits exécutoires dans tout le royaume les réponses du souverain (*cedulas, reales ordenes, reales resoluciones*). Il montrait dans toutes ces opérations une timidité et une lenteur extrêmes que la loi semblait elle-même prendre à tâche d'encou-

1. *Nov. Rec.*, IV, III, 15, 3 juillet 1717.

2. *Id.*, *ibid.*, 8, 25 novembre 1715.

3. *Id.*, *ibid.*, 6, 1387-1406, 1480, 3 juillet 1717.

rager. Si, par exemple, les membres d'une des Chambres de gouvernement n'avaient pu s'entendre sur la résolution d'un procès, il y avait *discordia* et l'affaire était renvoyée devant l'autre Chambre de gouvernement pour y être instruite à nouveau, puis les deux Chambres de gouvernement se réunissaient pour formuler la sentence. Si le dissentiment continuait dans les deux Chambres réunies, l'affaire était portée à la Chambre des Quinze-Cents. Les *discordias* de la Chambre de justice venaient à la Chambre de province, puis à la Chambre des Quinze-Cents, qui tranchait le débat. Les *discordias* de la Chambre des Quinze-Cents étaient portées à la Chambre de justice, puis à celle de province. A partir de 1745, il suffit de trois juges pour trancher un conflit de ce genre<sup>1</sup>, mais tous ces reports prenaient un temps infini.

Le vote des juges dans chaque Chambre était soumis à des règles fort compliquées. Le vote avait lieu hors de la présence des greffiers et des rapporteurs, la sentence était rendue à la pluralité des suffrages. Le magistrat le moins ancien votait le premier. Le juge absent ou malade, mais qui connaissait l'affaire, était admis à voter par écrit. La sentence était signée de tous les juges présents. Le juge qui ne s'était pas rangé à l'avis commun pouvait le faire constater par écrit, mais il ne lui était pas permis d'expliquer son vote. Lorsqu'il y avait *discordia*, les votes par écrit des magistrats absents étaient conservés et mis sous enveloppe cachetée<sup>2</sup>.

Les archives du Conseil regorgent d'affaires insignifiantes que l'on s'étonne de voir portées au tribunal suprême du royaume : c'est la mère d'un chapelain qui demande qu'on ne l'empêche pas de ramasser du bois sur une montagne dépendant de la chapellenie de son fils<sup>3</sup>. C'est un ferblantier d'Avila, nommé *reedor* des vitriers par la municipalité, qui demande au Conseil de confirmer son titre et d'ériger une corporation des vitriers à Avila<sup>4</sup>. C'est un apothicaire qui veut prendre le *Don*, pendant le temps qu'il représentera dans son village « la Faculté de pharmacie<sup>5</sup>. »

1. *Nov. Rec.*, IV, VII, 21, 8 janvier 1745.

2. Martínez Salazar, *Coleccion*, cap. 16.

3. *Archives hist. nat. de Madrid. Matricula de pleytos*. Liasse 768 (1796).

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Id.*, *Varios Legajos* (1789-1797).

Un prieur se plaint de ses novices, qui se sont enfuis du couvent<sup>1</sup>. Un alcalde mayor favorise un boulanger aux dépens des autres<sup>2</sup>. Un avocat a manqué de respect à un magistrat<sup>3</sup>. Un confiseur de Getafe trouve qu'un concurrent a ouvert boutique trop près de la sienne<sup>4</sup>. Un candidat aux fonctions de magister proteste contre les juges qui lui ont préféré son concurrent<sup>5</sup>. Il faut que le Conseil réponde à toutes ces requêtes. Il faut qu'il autorise un régidor vaniteux à porter la canne dans les cérémonies où les autres régidors viennent seulement avec l'épée<sup>6</sup>, qu'il défende au frère d'un médecin de compromettre l'honneur de sa maison en se faisant crieur public, qu'il permette aux tripiers de couper les langues de bœuf et de mouton et de vendre séparément le petit bout et le gros bout<sup>7</sup>.

Rien d'étonnant si le Conseil n'ose pas toujours trancher tout seul des cas aussi épineux. Quand la loi n'est pas tout à fait claire, quand les magistrats ont le moindre doute, on met l'affaire en consulte. Si la cité de Lorca demande à se choisir un agent d'affaire à Madrid, le Conseil requerra l'avis du roi<sup>8</sup>. Si un commis greffier du Conseil demande une gratification pour tâche extraordinaire, sa requête sera soumise au roi<sup>9</sup>. Un alguazil mayor roturier a été nommé à Ubeda, l'ayuntamiento proteste, l'affaire est portée au roi, qui charge la première Chambre de gouvernement de faire une enquête sur les droits que peut avoir la cité d'Ubeda à exiger un alguazil mayor hidalgo<sup>10</sup>.

Le même esprit de minutie se retrouve dans les décisions du Conseil (*decretos, acuerdos*). La plupart de ces édits sont des réponses à des pétitions que le Conseil est bien obligé d'examiner, mais il donne à ses réponses une extension qui prouve aussi toute l'importance qu'il attache aux moindres détails.

1. *Id.*, *Matricula de pleytos*. Liasse 815 (1798).

2. *Id.*, *ibid.* Liasse 814.

3. *Id.*, *ibid.* Liasse 820.

4. *Id.*, *ibid.* Liasse 822.

5. *Id.*, *ibid.* Liasse 825.

6. *Id.*, *ibid.* Liasse 895.

7. *Matricula de pleytos*. Liasse 1042.

8. *Archives hist. nat. de Madrid*. — *Razon de las Consultas que se dirigen a las reales manos, y de las mismos que vienen resueltas*. 1799<sup>e</sup> ms., 22 mai 1793.

9. *Id.*, *ibid.*, 11 juin 1793.

10. *Real resolucion* du 29 septembre 1785.

Le corrégidor d'Arevalo s'était plaint (1712) de n'avoir pas reçu de cierge pour assister au service funèbre de la reine : « Que l'on réponde à ce corrégidor, dit le Conseil, en approuvant ce qui a été fait. On dira à D. Geronimo de Rivera y Ulloa que la ville n'ayant pas été autorisée à dépenser plus de 150 ducats pour les funérailles de la reine notre dame, il eut raison de réduire autant que possible la dépense de cire comme étant la moins nécessaire<sup>1</sup>. »

La ville de Séville se plaint que le prix du poisson salé ait augmenté : « Vu la représentation de la cité de Séville et l'enquête faite sur ce point par le seigneur marquis d'Aranda, le Conseil décide que ladite cité de Séville lui enverra un mémoire où il sera dit quelle est l'espèce de poisson dont le prix a augmenté à raison du sel dans lequel il arrive tout salé, à quel prix ce poisson se vendait avant l'augmentation et à combien se monte jusqu'ici la hausse du prix, à raison de la valeur du sel sur lequel les nouvelles ordonnances de S. M. ont augmenté les droits. Ce mémoire une fois parvenu au Conseil sera transmis au seigneur fiscal général<sup>2</sup>. »

Doña Maria Manuela de Velasco demande la permission de vendre quelques maisons en ruines appartenant à son majorat d'Útrera. Le conseil refuse et décide « qu'une cédula sera envoyée au régent de l'audience de Séville pour lui donner commission et lui remettre le soin de nommer une personne de son entière satisfaction qui administre tous les biens appartenant à ce majorat, et de ses rentes et produits le régent fera réparer et réédifier lesdites maisons. Il fera aussi bien reconnaître leur véritable état, leur valeur, et aussi celle des autres biens du même majorat, leur nature, leurs produits, les raisons de leur dépérissement. Il surveillera attentivement la personne qui administrera les biens de ce majorat et ne permettra au possesseur du majorat ni jouissance ni intervention, tant que les maisons en question n'aurent pas été réédifiées sur les revenus du majorat<sup>3</sup>. »

Les édits généraux (*autos acordados*) ne présentent pas toujours beaucoup plus d'intérêt, et cependant ce sont des documents législatifs importants que l'on conserve avec soin et que

1. *Archives hist. nat. de Madrid. Gobierno* 1416°, 22 juillet 1712.

2. *Archives hist. nat. de Madrid*, 1416°, 27 juillet 1712.

3. *Id.*, *ibid.*, 4 avril 1715.

les légistes collectionnent<sup>1</sup>. Ils formeront la base de la *Novísima Recopilacion* avec les constitutions royales.

On voit le Conseil légiférer sur la manière de payer leurs revenus à ceux qui ont des rentes sur l'octroi de Madrid<sup>2</sup>. Il ordonne aux chancelleries de Valladolid et de Grenade de ne plus permettre aux gitanos de changer de domicile<sup>3</sup>. Il décide que les alcaldes de cour ne porteront pas le manteau quand ils figurent dans une cérémonie concurremment avec les membres du Conseil<sup>4</sup>.

Le Conseil a une excuse, le roi est encore beaucoup plus prolix que lui. Le roi aime à vanter dans de longs préambules son amour pour ses vassaux et son zèle pour le bien public, à tonner contre les abus, à faire de la morale à ses sujets. Il ne veut pas que les fruitières fassent tremper leurs légumes dans l'eau, « parce que l'eau corrompt les légumes et dégage de mauvaises odeurs capables d'engendrer des fièvres périodiques ou putrides<sup>5</sup>. » Il ne veut pas que l'on vienne à Madrid solliciter des emplois, ni qu'on y envoie sa femme ou sa fille<sup>6</sup>. Il a remarqué que beaucoup de gens viennent à Madrid « soi-disant pour y chercher un emploi et en réalité pour échapper à la poursuite de la justice, et qu'ils s'occupent d'affaires tout à fait étrangères au service de Dieu<sup>7</sup>. » Il poursuit surtout avec énergie les mauvais livres « qui contiennent des principes séditionnels et opposés à tout gouvernement monarchique, à la succession héréditaire dans les royaumes, à la splendeur des monarques et à l'obéissance des sujets<sup>8</sup>. » Il défend qu'on lise en Espagne les apologies de la Compagnie de Jésus<sup>9</sup>, et il interdit la vente de toute satire ou caricature contre

1. *Archives hist. nat. de Madrid*, 1413<sup>e</sup>. — *Autos acordados antiguos y modernos del Consejo, que salen a luz distribuidos en dos partes, siendo su gobernador el Excelentísimo Señor D. Luis Felix de Mirabal y Espinota, marques de Mirabal, y embarador que fue por su Magestad a los Estados generales*. Madrid, 1723<sup>e</sup>, ms., 196 feuillets.

2. *Archives hist. nat. de Madrid*, 1413<sup>e</sup>, 11 novembre 1702, 15 mars 1703, 1<sup>er</sup> juin 1703, 3 septembre 1703, 7 février 1704.

3. *Id.*, *ibid.*, 12 novembre 1704.

4. *Id.*, *ibid.*, 23 août 1710.

5. *Nov. Rec.*, III, xvii, 18, 20 janvier 1792.

6. *Id.*, III, xxii, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

7. *Id.*, *ibid.*, 10.

8. *Real orden* du 30 novembre 1793.

9. Provision du 15 mars 1777 et du 25 septembre 1790.

les Pères<sup>1</sup>. Il ferme la porte de l'Espagne à tous les papiers révolutionnaires qui viennent de Paris<sup>2</sup>.

Au milieu de ces radotages, on peut noter dans les jugements du Conseil, dans ses consultations au roi, dans ses ordonnances, dans les constitutions royales qu'il inspire un très honorable souci de la justice, une grande bienveillance à l'égard des petits, une clémence vraiment chrétienne.

Le conseil fait tous ses efforts pour empêcher les fonctionnaires de tyranniser les sujets du roi. Il fait cesser la coutume abusive qui permettait aux régidors de se faire livrer gratuitement une livre de marchandise par les fournisseurs des villes<sup>3</sup>. Il expédie ordonnance sur ordonnance pour assurer la sincérité des enquêtes sur la conduite des corrégidors<sup>4</sup> et la bonne gestion des biens communaux<sup>5</sup>. Il écoute les plaintes des alcaldes contre leurs subordonnés<sup>6</sup> et les plaintes des administrés contre les alcaldes<sup>7</sup> ou les magistrats<sup>8</sup>. Le Conseil est le recours suprême de ceux qui ont à souffrir de l'intolérance ecclésiastique. Il défend les laïques contre les empiètements des couvents et les vexations des clercs<sup>9</sup>. Il protège les prêtres et les moines contre les abus de pouvoir de leurs supérieurs<sup>10</sup>. Il écoute les doléances des curés contre leurs

1. *Nor. Rec.*, VIII, xviii, 5, 22 août-5 octobre 1769.

2. *Id. ibid.*, 12, 9 décembre 1791. — Livres prohibés : *La France libre*. — *Des Droits et des devoirs de l'homme*. — *Le Courrier de Paris*. — *Le Publiciste français* (n° 54). — *Le Catéchisme français pour les campagnards*. — *Le Journal de physique* (1790). — *Le Manifeste réservé pour le roi Charles IV et ses sublimes ministres*. — *La Vie de Gustave III roi de Suède*. — *Le Moniteur*. — *L'Art aux Espagnols*. — *La Constitution française*. — *La Vie et la mort de Louis XVI*, par M. Simon. — *La Persécution du clergé et de l'Église de France au temps de l'Assemblée*. — *La Conquête de la Syrie par le général Bonaparte*. — *La Conquête de la Basse-Égypte*. — *La Ligue de la théologie moderne contre la philosophie* (par l'abbé Bonola; en italien). — *Les Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, de l'abbé Barruel.

3. *Archives hist. nat. de Madrid*, 1413<sup>e</sup>, 4 septembre 1704.

4. 17 octobre 1704, 19 juin 1705, 30 août 1715, 11 février et 29 avril 1746, 2 mai 1760.

5. *Archives hist. nat. de Madrid. Matricula de pleytos*. Liasses 1123, 1126, 1132, 1133, 1135, 1137.

6. *Id.*, *ibid.* Liasse 768, n° 21. Liasses 791 et 883.

7. *Id.*, *ibid.* Liasses 798, 814, 819, 1117.

8. *Id.*, *ibid.* Liasses 796, 823.

9. *Id.*, *ibid.* Liasses 768, pièce 24; liasses 796, 1121, 1123, 1124, 1126, 1137, 1151, 1153.

10. *Id.*, *ibid.* Liasses 798, 815, 820, 827, 896, 1124, 1136.

paroissiens<sup>1</sup>. Tout Espagnol, si humble soit-il, qui croit avoir une plainte à formuler, un grief à produire, une idée à proposer peut recourir au Conseil de Castille et reçoit presque toujours une réponse.

Plus on avance dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, plus on voit le Conseil s'intéresser au développement intellectuel et économique de la nation. Sous l'impulsion de quelques grands citoyens comme La Ensenada, Campillo, Florida-Blanca et surtout Campomanes<sup>2</sup> et Jovellanos<sup>3</sup>, les abus sont signalés avec plus de force et plus hardiment attaqués, les causes du mal sont étudiées de plus près, la législation devient plus pratique et mieux raisonnée.

Le Conseil accueille favorablement toutes les demandes qui tendent à fomentér l'instruction et la richesse. Il veille au bon choix des magisters<sup>4</sup>, il favorise l'établissement d'écoles dans les plus modestes villages<sup>5</sup>, il reçoit les plaintes contre les maîtres indignes<sup>6</sup> et défend contre les caprices des autorités ecclésiastiques les maîtres congréganistes qui ont mérité la confiance des parents<sup>7</sup>.

Le Conseil accorde souvent aux villages la permission de s'imposer extraordinairement pour entretenir un médecin ou un chirurgien. L'hygiène publique fait de grands progrès. On reporte les cimetières en dehors des villes<sup>8</sup>, on ne veut plus laisser les porcs errer par les rues<sup>9</sup>. Le Conseil autorise les propriétaires de vignes et d'oliviers à enclore leurs champs pour les soustraire aux ravages des troupeaux<sup>10</sup>. Il permet la mise en culture des terres vaines et vagues<sup>11</sup>. Il s'intéresse à la destruction des sauterelles<sup>12</sup>. Il fait distribuer des secours aux laboureurs dont

1. *Id.*, *ibid.* Liasse 830.

2. Cf. *Discurso sobre el fomento de la industria popular*. De orden de S. M. y del Consejo. Madrid, 1774, in-18. — *Discurso sobre la educacion popular de los artesanos y su fomento*. Madrid, 1775. — *Appendice*. Madrid, 1775, 4 vol. in-18.

3. *Informe sobre la ley agraria*.

4. *Archives hist. nat. de Madrid. Matricula de pleytos*. Liasse 1129.

5. *Id.*, *ibid.* Liasse 821 (à Fuente o vejuna).

6. *Id.*, *ibid.* Liasse 783.

7. *Id.*, *ibid.* Liasse 1129.

8. *Id.*, *ibid.* Liasse 875.

9. *Id.*, *ibid.* Liasse 1121.

10. *Id.*, *ibid.* Liasse 1147.

11. *Id.*, *ibid.* Liasse 789, 791, 890, 895.

12. *Id.*, *ibid.* Liasse 821.

les récoltes ont été détruites<sup>1</sup>. Il demande aux corrégidors des rapports sur l'état de leurs cantons<sup>2</sup>.

Les idées en matière économique deviennent plus rationnelles. En 1798, la ville de Vitoria pousse la hardiesse jusqu'à renoncer au système des adjudications pour l'approvisionnement de la ville<sup>3</sup>.

Enfin, grâce aux efforts de quelques grands ministres, l'intransigeance cléricale, la morgue aristocratique, les préjugés vulgaires contre le travail, le commerce et l'industrie sont attaqués de front aussi énergiquement que peut le faire un gouvernement qui a l'horreur du changement et que paralyse la peur des révolutions.

Ce n'est pas au Conseil de Castille que revient l'honneur des progrès indéniables réalisés sous Ferdinand VI, Charles III et Charles IV. Livré à lui-même, il eût été incapable de s'élever à une conception générale des intérêts de la monarchie, mais il a donné aux idées des hommes d'État une forme mieux appropriée que toute autre au temps et au milieu, il les a marquées au coin de la gravité castillane et de la minutie bureaucratique qui le distinguaient ; il y a fait aussi pénétrer l'esprit d'équité et de fraternité compatissante qui est comme la fleur de la législation espagnole.

G. DESDEVICES DU DEZERT.

1. *Id.*, *ibid.* Liasse 826.

2. *Id.*, *ibid.* Liasse 1123.

3. *Id.*, *ibid.* Liasse 831.



# LE DUC DE CHOISEUL

ET

## LA HOLLANDE

---

« J'ai déclaré avant-hier, par ordre exprès du roi, à tous les ministres étrangers, que M. le duc de Choiseul et moi travaillions de concert et dans l'union la plus intime de principes et de sentiments à tout ce qui concerne les affaires étrangères. »

C'est en ces termes que, le 9 novembre 1758, Bernis annonçait à notre envoyé en Hollande l'arrivée au pouvoir de l'homme d'État qui devait bientôt diriger seul nos relations extérieures et mettre toute son âme au relèvement de notre pays. « Vous voudrez bien, continuait Bernis, faire la même déclaration aux ministres de la République, et vous y ajouterez que M. le duc de Choiseul a demandé lui-même que ce concert fût bien établi. *Ainsi, les États généraux doivent être pleinement rassurés sur un changement qui n'a été occasionné que par le dérangement de ma santé*<sup>1</sup>. »

L'état peu brillant de nos affaires à cette époque exigeait, en effet, que nous n'eussions pas de nouvelles complications du côté de la Hollande, et l'on devait, s'il n'y avait pas moyen de l'entraîner dans nos intérêts, s'efforcer tout au moins de lui faire observer la neutralité à notre égard. Telle fut la politique du nouveau ministre, et je voudrais, au moyen de documents inédits empruntés aux Archives du quai d'Orsay, l'exposer avec quelques détails. On y trouve une preuve de l'activité d'esprit et de l'intelligence claire des situations qui est la caractéristique générale du duc de Choiseul-Stainville.

1. Hollande, vol. 499, fol. 397.

## I.

La France avait alors pour la représenter à la Haye un gentilhomme suisse qui s'était attaché à notre fortune et qui, depuis plusieurs années déjà, servait notre pays avec zèle et dévouement. C'était le comte d'Affry, militaire par état et diplomate par occasion.

Au moment où Choiseul arrivait au ministère, il avait demandé un congé pour raison de santé. Bien qu'il pût en coûter, comme entrée en jeu, au nouveau chef de notre diplomatie, de refuser cette faveur, la situation ne lui parut pas l'autoriser. Les États de Hollande reprenaient leurs séances le 13 décembre 1758, et il écrivait à d'Affry : « Vous jugerez sans doute vous-même qu'il n'est guère possible que, dans une fermentation aussi vive et aussi critique, le ministre du roi puisse s'absenter de la Haye<sup>1</sup>. » Il l'informait d'ailleurs que Louis XV était tout disposé à lui accorder la permission de venir à Paris aussitôt qu'il croirait pouvoir entreprendre ce voyage sans aucun inconvénient pour les affaires de notre pays.

Les Provinces-Unies étaient en effet, malgré leur nom, très violemment divisées à cette époque, et la lutte demeurait vive entre le parti stathoudérien, attaché à l'Angleterre, et les républicains, qui auraient plutôt penché vers la France. C'est à gagner décidément ces derniers à notre cause que Choiseul travailla dès son avènement au pouvoir.

Tout en ayant des dons de direction incontestables et en sachant fort bien, quand il le jugeait à propos, imposer sa manière de voir, le ministre n'hésitait pas à s'éclairer auprès de ceux qu'il pensait à même de le faire. « Vous êtes sur les lieux, écrivait-il à d'Affry le 21 décembre 1758, et vous connaissez le terrain. Vous êtes plus en état que personne de prendre le parti le plus convenable au service du roi, et je m'en rapporterai volontiers à vos lumières et à votre jugement. » Mais, d'autre part, il était trop actif pour attendre ses inspirations de la Haye, et il communiquait dès lors son plan à d'Affry.

Satisfait d'apprendre que les assurances générales données par Louis XV de sa disposition à protéger « les vrais patriotes hol-

1. Choiseul à d'Affry, 27 décembre 1758.

landais » avaient produit bon effet, Choiseul voulut pousser plus loin nos avantages. Il désirait savoir quelle espèce de secours on pourrait offrir aux républicains dans le cas où ils réclameraient l'exécution des promesses faites au nom du roi et par son ordre. Il pensait en outre qu'un moyen de nous attacher plus encore les villes commerçantes de la Hollande et de les exciter à approvisionner nos colonies pendant la guerre serait de leur assurer cette même liberté de commerce pendant trois années après la paix. « Vous verrez quel usage vous pourrez faire de cette idée, écrivait-il à d'Affry, et, sur le compte que je rendrai au roi de vos réflexions sur ce sujet, je prendrai les ordres de S. M., dont je ne différerai pas à vous faire part<sup>2</sup>. » En attendant, le principal objet de notre représentant à la Haye devait être d'encourager le parti républicain et de le fortifier dans les bonnes dispositions qu'il continuait à manifester, « soit par rapport à la neutralité adoptée par les États généraux, soit pour conserver l'influence qu'il avait encore dans leurs délibérations. »

Afin d'augmenter le prestige de la France en Hollande, Choiseul eut l'heureuse idée de transformer notre ministre en ambassadeur. C'était donner à d'Affry une marque publique de satisfaction qui, en même temps qu'elle apparaissait comme une récompense de ses services, ne pouvait qu'être utile au bien de nos affaires. En l'accréditant davantage encore auprès de Leurs Hautes Puissances, Louis XV donnait aux États généraux un nouveau témoignage d'affection pour la République de Hollande. Il plaçait, d'autre part, son représentant à la Haye dans une situation prééminente qui devait accroître son influence et le poids de son autorité.

Il fallait mettre le nouvel ambassadeur en état de tenir son rang. Choiseul, qui s'en rendait parfaitement compte, ajouta une gratification à la dignité de la charge. Il pria d'Affry de fixer lui-même ce qui lui serait nécessaire pour que l'augmentation de dépenses qu'il allait faire ne lui fût pas trop onéreuse. Ces crédits supplémentaires seront employés, lui répondait d'Affry, « à augmenter ma vaisselle, le nombre de mes gens, et surtout à donner beaucoup à manger, ce qui devient un genre de vie nécessaire pour rouvrir une communication avec les républicains et accroître leur parti, s'il est possible<sup>1</sup>. »

1. D'Affry à Choiseul, 19 janvier 1759.

Leur ouvrir largement l'ambassade n'était pas tout. Il fallait rassurer les Hollandais sur les ressources militaires de la France et surtout, pour ce peuple de marins, insister sur l'état de notre flotte. « Il est malheureusement trop vrai, écrivait Choiseul à ce sujet, que, par suite de circonstances inutiles à rappeler, elle n'a pas prospéré depuis deux ans; mais le roi, qui sent la nécessité de rendre son pavillon aussi respectable que la dignité de sa couronne l'exige, a donné à cet égard des ordres que l'on exécute avec la plus grande intelligence et le zèle le plus actif. »

Ces assurances générales parurent même insuffisantes au ministre qui, pour mieux mériter la confiance des Hollandais, crut devoir leur témoigner la sienne en leur communiquant ses projets. « Vous pouvez même confier à M. le pensionnaire et aux autres républicains que S. M. fera paraître dans l'Océan, au printemps prochain, une flotte de vingt-cinq vaisseaux de ligne commandée par M. le maréchal de Conflans, et, dans la Méditerranée, une escadre de douze vaisseaux<sup>1</sup>. »

Choiseul tenait d'ailleurs à ne pas nous laisser croire isolés en Europe. Il suivait de très près les affaires d'Espagne, où le roi Ferdinand VI mettait un long temps à mourir. Il ne comptait pas sur un effort de ce pays avec un tel prince, mais il prévoyait, avec un changement de règne, la possibilité d'une politique plus efficace et plus active. Aussi engageait-il d'Affry à rappeler au pensionnaire que le gouvernement de Madrid armait de son côté vingt-cinq vaisseaux et huit frégates. Il ne désespérait pas de voir enfin les nations commerçantes ouvrir les yeux sur la nécessité indispensable qu'il y avait, pour leur honneur comme pour leurs intérêts, à mettre un frein à l'ambition et à la cupidité des Anglais.

Pour parvenir à cet objet qu'il a poursuivi pendant toute son existence, — et ce sera l'éternel honneur de son ministère d'avoir prévu et tâché de conjurer le danger que constituait pour l'Europe une puissance anglaise trop formidable, — Choiseul songeait à une ligue des neutres comme celle que devait réaliser plus tard Catherine de Russie.

Des mémoires présentés à la princesse gouvernante par les négociants d'Amsterdam et de Rotterdam le faisaient juger que cette association maritime serait du goût des Hollandais, et il se

1. Choiseul à d'Affry (Hollande, vol. 500, fol. 49).

demandait si nous ne devions pas profiter de ces dispositions actuelles pour trouver un terrain d'entente avec les divers pays intéressés. Il y était encouragé par la nouvelle venue de Copenhague que le roi de Danemark voulait mettre ses sujets à l'abri des pertes et des insultes que les Anglais leur faisaient souffrir. Résolution d'autant plus fondée que douze vaisseaux danois richement chargés, venant des Indes occidentales, avaient été pris successivement par les Anglais, et que tous les négociants du Danemark réclamaient avec les plus vives instances la protection de leur souverain.

La cour de Copenhague ne pensait prendre des mesures de vigueur qu'après avoir tenté la voie des négociations, et elle attendait de Londres une réponse aux représentations qu'elle y avait faites, résolue, déclarait le président Ogier, à ne plus rien ménager en cas de refus et à se procurer par la force la réparation de ses griefs. Choiseul estimait que, dans ce cas, le roi de Danemark serait fort aise de concerter avec la France et la Hollande une association maritime. « Vous n'avez, disait-il à d'Affry, aucun usage public à faire des particularités que je viens de vous communiquer ; mais il est à propos que vous en fassiez part confidentiellement à M. le pensionnaire et aux républicains dont vous connaissez le zèle et les bonnes intentions. Vous jugerez aisément que cette communication doit leur être faite avec adresse et de façon à faire saisir la chose sous le point de vue le plus propre à opérer sur leur esprit l'effet que nous pouvons désirer<sup>1</sup>. »

Le ministre aurait aimé que les Hollandais se missent en rapport direct avec le Danemark, et il engageait d'Affry à pousser dans ce sens ses amis de Hollande. Il écrivait de son côté au président Ogier, qui représentait la France à Copenhague, d'exciter cette cour à suivre « promptement et efficacement » le projet d'unir ses forces navales à celles des Provinces-Unies. Ce qui l'engageait à montrer plus d'activité encore, c'est que, le 13 janvier 1759, la gouvernante des Pays-Bas venait de mourir. Il fallait, pensait-il, ne pas laisser échapper l'occasion d'établir notre influence dans la République en y prêtant main-forte à nos amis afin de mieux pouvoir, suivant l'énergique et belle expression d'une de ses lettres à d'Affry : *sonner en Hollande le tocsin de mer contre les Anglais*<sup>2</sup>.

1. Hollande, vol. 500, fol. 123.

2. Choiseul à d'Affry. Lettre particulière du 20 janvier 1759.

Choiseul était d'ailleurs trop avisé pour conseiller des démarches précipitées qui rendraient peut-être suspectes nos intentions; mais, comme il le remarquait, il y a des conjonctures dont on n'est plus à temps de profiter quand on ne les saisit pas dans le moment décisif. Aussi, tout en laissant à la prudence et à la sagacité de d'Affry le soin de choisir son moment, le mettait-il, sans plus tarder, au courant des intentions de la cour de France : « S. M. vous autorise à déclarer aux ministres de la République et à vos amis, dans vos conversations particulières, et même aux députés des états généraux dans une conférence, si les circonstances vous font juger cette démarche utile et nécessaire, que S. M. est disposée à soutenir, de toutes ses forces de terre et de mer, les mesures de vigueur que Leurs Hautes Puissances croiront devoir prendre pour soustraire à la tyrannie anglaise leur navigation, leur liberté et leur indépendance. »

A l'égard des secours à fournir par mer à la Hollande, avant d'en fixer « l'étendue et l'application, » Choiseul aurait aimé connaître les projets maritimes de ce pays, l'époque de leur exécution, la quantité de vaisseaux français dont il aurait besoin et le lieu convenable pour leur jonction avec ceux de la République. « Les États généraux, disait-il à d'Affry, en communiquant au roi leurs désirs et leurs vues, éprouveraient de la part de S. M. le retour le plus parfait de confiance. »

Une alliance avec les États généraux était encore impossible pour longtemps; mais l'union entre la Hollande et le Danemark, à laquelle travaillait le cabinet français, ne pouvait que fortifier notre crédit à la Haye. Voilà pourquoi Choiseul pensait utile de mettre à profit le désarroi causé au parti anglais par la mort de la princesse Anna. Tout en évitant l'indiscrétion et la témérité, il jugeait indispensable de « ne pas laisser refroidir les têtes hollandaises » et d'exciter encore plus leur indignation légitime contre l'Angleterre, qui les traitait trop souvent en peuple inférieur et vassal. Il estimait d'autant plus utile une conduite ferme et persévérante dans cette voie que, si l'on parvenait à faire prendre à la République « un parti de vigueur, » d'autres puissances suivraient peut-être cet exemple. Choiseul ne désespérait pas de voir s'établir un jour cette union des puissances qui permettrait de réprimer les violences et le despotisme avide de la nation britannique, et, suivant ses propres expressions, « d'établir solidement à la paix ou même pendant la guerre une balance

de commerce sans laquelle tous les autres peuples ne jouiront jamais que d'une navigation précaire et qui n'existera qu'autant que la cour de Londres se croira intéressée à ne pas l'anéantir<sup>1</sup>. »

C'était l'intérêt de l'Europe entière que le ministre français avait en vue; mais notre pays y aurait trouvé son avantage particulier avec la sécurité pour l'avenir et des chances de paix pour le présent. Un pareil concert de peuples ne pouvait que causer de l'inquiétude aux Anglais et, vraisemblablement, leur inspirer des réflexions plus sages et des projets plus modérés. N'y avait-il pas là un motif d'espérer une fin plus prochaine des hostilités en cours?

Il ne faut pas oublier en effet que Choiseul, dans ses divers projets d'alliance, comprenait admirablement la politique de la France envers l'Angleterre. Nous ne devons pas, vis-à-vis de la nation britannique, nous montrer inutilement agressifs, et ce n'est pas une attitude offensive qui convient à notre pays. Il est bon seulement de chercher à s'entourer contre elle de tous les appuis que son insupportable raideur rend faciles à trouver afin de pouvoir, sans provocation comme sans faiblesse, répondre à ses menaces ou à ses projets de spoliation. Ne pas faire blanc de son épée, mais ne pas laisser croire qu'elle est vissée au fourreau et porter fièrement la main sur la garde de cette épée quand cela est nécessaire, telle est la règle de conduite que Choiseul paraît s'être proposée à l'égard de la cour de Londres. C'est encore celle que l'on doit suivre utilement de nos jours, car elle permet, sans capitulation blessante pour notre dignité, de conserver la paix et de refréner les ambitions excessives du peuple anglais.

## II.

Il importait, pour arriver à un résultat, de réveiller la fierté du peuple hollandais et de lui rendre confiance en ses propres forces. Il fallait aussi l'engager à les développer encore. C'est à ce double but que tendirent les efforts de l'ambassadeur de France.

La mort de la princesse gouvernante avait sans doute fait évanouir une partie des projets de nos ennemis; la situation ne pouvait pas changer du jour au lendemain. D'Affry pensait donc « semer un certain nombre d'idées et les faire germer douce-

1. Choiseul à d'Affry, 20 janvier 1759.

ment, » car il fallait en user ainsi avec les Hollandais pour qu'ils finissent par désirer ce qu'on leur avait offert sans empressement. « On compte savoir ici dans une dizaine de jours, écrivait-il à Choiseul le 23 janvier 1759, quelle sera la réponse des Anglais aux plaintes portées sur leurs vexations, et les principaux républicains m'ont assuré que, si la réponse de l'Angleterre n'est pas favorable, ainsi qu'on s'y attend, on délibérera sans délai en Hollande sur les propositions à faire aux Danois et à d'autres puissances sur une association. »

Mais on ne pouvait demander à un peuple de négociants de faire de la politique purement sentimentale et d'oublier ses intérêts. Le parti républicain y songeait tout autant que les amis du stathouderat, et, pour le cas où on en viendrait à une rupture avec l'Angleterre, il demandait à d'Affry que Louis XV voulût bien faire à la Hollande quelque ouverture générale pour le renouvellement d'un traité de commerce sur les mêmes principes que celui de 1739. « Si l'intention du roi était d'y faire travailler ici, disait l'ambassadeur, je demanderais que S. M. daignât me faire seconder dans ce travail par quelqu'un qui fût plus instruit que je ne le suis pour le maintien des droits et des intérêts du roi. » D'Affry observait cependant avec raison qu'il ne faudrait pas employer un négociateur qui ne voulût se relâcher sur aucune « petite partie » du commerce. L'avantage le plus essentiel à ses yeux serait d'obtenir que les Hollandais établissent sûrement la liberté de leur pavillon pour nous apporter les matières premières. Il pensait qu'il fallait plutôt les dégoûter du cabotage de nos ports, afin d'encourager par là nos nationaux à cette sorte de commerce qui consomme peu d'individus et qui forme des matelots toujours à portée d'être employés d'un moment à l'autre parce qu'ils ne s'éloignent jamais beaucoup des côtes.

Avant de rien décider à cet égard, Choiseul tenait à savoir où en était la « question des vaisseaux » avec l'Angleterre. Le 27 janvier 1759, l'envoyé de ce pays à la Haye, le colonel York, fils du lord chancelier et ami intime du premier ministre anglais, avait été appelé en conférence avec les députés des États généraux, et on lui avait remis une résolution dont d'Affry n'avait pas pu se procurer copie, mais dont il avait su l'agent britannique fort mécontent. La cour de Versailles désirait vivement connaître le contenu de cette pièce afin d'être éclairée sur les véritables dispositions de la République et sur les suites que



pouvait avoir cette démarche. « En effet, disait Choiseul, si les états généraux demandent formellement et avec fermeté, comme un préliminaire indispensable, la reddition de tous les vaisseaux hollaundais injustement pris par la marine anglaise, ils exigent une chose dont l'exécution est moralement impossible à la cour de Londres, et la discussion ne peut que devenir extrêmement sérieuse et utile aux intérêts du roi<sup>1</sup>. »

Le ministre français pensait d'ailleurs qu'on ne saurait trop représenter à nos amis hollandais que c'était en soutenant avec courage et persévérance la liberté de leur pavillon qu'ils arriveraient à se procurer les satisfactions dues pour les pirateries de l'Angleterre. Il leur faisait conseiller aussi de se tenir en garde contre les séductions des ministres anglais. Des informations venues de Londres lui avaient appris que l'on affectait d'y paraître fort radouci sur le compte de la République, et l'on disait même que Pitt commençait à accueillir avec des démonstrations d'amitié et de bonne volonté le représentant de la Hollande auprès de Georges II. « C'est un piège trop grossier, écrivait-il à d'Affry, pour séduire les vrais républicains. Ils doivent reconnaître dans ce changement de discours et de conduite de la part du ministère anglais le caractère de sa nation : *fière jusqu'à l'insolence quand elle se croit la plus forte, humble jusqu'à la bassesse quand elle craint de devenir la plus faible*<sup>2</sup>. »

D'autres préoccupations venaient, à ce moment, assaillir la cour de France. On craignait, d'après les mouvements signalés de l'ennemi, que la neutralité hollandaise fût violée, et Choiseul devait, avant tout, parer à ce souci. Il donnait donc l'ordre à notre ambassadeur d'avertir la Hollande que, si le prince Ferdinand faisait avancer des troupes sur le territoire des Provinces-Unies, le marquis d'Armentières avait des instructions pour y faire entrer aussitôt l'armée française. Il espérait que la crainte de voir leur pays devenir le théâtre de la guerre engagerait les Etats généraux à ne pas laisser franchir leurs frontières par les ennemis de la France. D'Affry s'acquitta de sa mission et put rassurer le ministre en lui écrivant que la République était plus affermie que jamais dans la neutralité.

1. Choiseul à d'Affry, 6 février 1759.

2. Hollande, vol. 500, fol. 187.

## III.

C'est qu'en effet, ballottée entre la France et l'Angleterre et placée, pour ainsi dire, entre l'enclume et le marteau, la Hollande aurait difficilement pu prendre une autre détermination. Depuis la mort de la princesse Anna, le gouvernement des Provinces-Unies n'avait rien de stable, et la principale occupation de ceux qui le composaient était de tâcher d'y gagner une prépondérance qui lui assurât le pouvoir au moins jusqu'à la majorité du stathouder, dont le prince Louis de Brunswick était alors le tuteur.

Dans une lettre à Choiseul, qui lui avait demandé un tableau de la Hollande à cette époque, d'Affry exposait les deux éléments d'influence que cherchait à acquérir chaque parti. L'un regardait les affaires extérieures et se trouvait ainsi « de la plus grande conséquence: » l'autre ne portait que sur le crédit intérieur relatif à la distribution des emplois et aux privilèges de chaque ville. « Feue S. A. R., écrivait l'ambassadeur, était en possession de ces deux crédits dans les provinces de Gueldre, d'Overissel, de Groningue et d'Utrecht. Elle avait celui des distributions dans les provinces de Zélande, de Frise et de Hollande, à l'exception de la ville d'Amsterdam. » La mort de cette princesse fait rentrer le pouvoir de distribuer dans les mains de ceux qui l'avaient perdu, par l'avènement du stathoudérat, jusqu'au moment de la majorité du stathouder, et c'est cette pomme de discorde qui divise le gouvernement de chaque province, parce que ceux qui ont souffert, sous la domination de S. A. R., veulent s'en venger sur ceux qui ont été bien traités, et ceux-ci font leurs efforts pour n'y pas succomber et menacent les républicains de se venger d'eux dans sept ans d'ici.

« Il est à craindre que les stathoudériens ne conservent leur supériorité en Gueldre, en Overissel et dans la province de Groningue; mais il est apparent qu'ils la perdront en Zélande et à Utrecht, et il me paraît qu'elle l'est déjà en Hollande et en Frise.

« Quant au crédit pour les affaires extérieures, il semble que la Hollande reprendra l'influence qu'elle doit avoir dans la délibération des États généraux, et je crois conséquemment que, dans toutes les négociations qui peuvent être relatives aux intérêts de S. M., on doit, jusqu'à la majorité du stathouder, et peut-être

même après, s'attacher principalement à la province de Hollande.

« Les États de cette province sont composés du corps des nobles et des députés de dix-huit villes. Dans le temps de S. A. R., le corps des nobles était soumis à ses ordres, quoique partagé dans ses sentiments, parce que les républicains n'avaient pas la force de résister aux autres. Aujourd'hui, M. le comte de Hompesch, qui suit immédiatement dans ce corps M. de Bentinck de Roone, a travaillé à y gagner la supériorité et y a réussi au moyen de M. de Maesdam, qu'il a ramené à son parti. Ce parti est composé de ces deux Messieurs, des trois MM. de Wassenaer et de M. de Gronsfeldt, que le besoin réduira à accepter l'ambassade d'Espagne, ce dont je suis très fâché. M. de Hompesch et M. de Wassenaer-Tuickel, le même qui a eu l'honneur d'être envoyé auprès de S. M., ont beaucoup de crédit dans la magistrature d'Amsterdam. Le premier a plus de courage que le second, mais ils craignent tous deux de se commettre. Ils travaillent cependant pour le bien, et c'est eux dont je me sers pour faire dire aux députés d'Amsterdam et des principales villes ce que je crois avantageux aux intérêts de S. M. Je suis en liaison intime avec M. de Hogendorp, gendre de M. van Hoey. Il est aussi zélé républicain que son beau-père. *C'est chez lui que je voyais les gens qui n'osaient venir chez moi; c'est par lui que je fais parler aux députés de quelques provinces que je ne vois point, et c'est par eux que je fais passer plus sûrement les choses que je ne veux pas qu'on sache qui viennent de moi.* Cette voie est d'autant plus sûre qu'ils l'ignorent souvent eux-mêmes<sup>1</sup>. »

J'ai cru bon de citer ces fragments considérables d'une lettre qui jette un jour intéressant à la fois sur le pays auprès duquel d'Affry était accrédité et sur la manière dont il accomplissait la mission que Choiseul lui avait confiée. Ces détails, peut-être un peu minutieux, auront cependant l'avantage de mieux aider à comprendre la suite des événements. « Nos antagonistes, disait l'ambassadeur en terminant, nous nomment M. de Hompesch, M. de Wassenaer-Tuickel et moi le triumvirat. Je tâcherai de mériter cet honneur par ma conduite sans commettre cependant la dignité dont je suis honoré, et j'espère, qu'avec le temps, cette liaison assurera à S. M. l'influence que ses volontés doivent

1. Hollande, vol. 500, fol. 278 et suiv.

avoir dans les délibérations de la Hollande et conséquemment dans celles de la République. »

L'œuvre du représentant de la France n'était pas des plus aisées, en dépit des relations qu'il entretenait ainsi avec un certain nombre de notables hollandais. Il était contrecarré dans ses démarches par l'agent anglais, qui travaillait à trouver des moyens de conciliation, entre l'Angleterre et la Hollande, au sujet des pirateries dont celle-ci demandait justice. Aussi Choiseul engageait-il d'Affry à ne rien négliger pour détruire « les artifices et les efforts de nos ennemis. »

Quel que fût le désir de l'ambassadeur de témoigner son zèle, il avait dû, pendant quelques jours, laisser chômer la politique. Les Provinces-Unies étaient exclusivement occupées des préparatifs de funérailles à faire à la gouvernante, décédée depuis plus d'un mois. Mais, le 27 février 1759, d'Affry pouvait enfin annoncer une bonne nouvelle à la cour de Versailles. Les États généraux avaient conclu la veille l'armement de vingt-cinq vaisseaux et les amirautes étaient convoquées pour y travailler. D'Affry ne manqua pas de faire au pensionnaire son compliment d'une décision si avantageuse pour la Hollande et si favorable aux intérêts de la France. « Je lui ai dit, écrivait-il à Choiseul, que j'espérais que ce serait dans son ministère que le commerce de la République trouverait sa restauration<sup>1</sup>. »

Si le chef du parti républicain acceptait ces compliments et déclarait qu'il ferait de son mieux, il avait pourtant bien soin de ne pas s'engager vis-à-vis de la France et répondait aux avances de notre ambassadeur qu'il soutiendrait toujours le principe qui l'avait conduit jusqu'alors : mettre tout en usage pour conserver le repos à la Hollande et pour éviter une rupture avec l'Angleterre. « Je lui ai répondu, ajoutait d'Affry, qu'il savait bien que l'intention de S. M. était que la République jouît de la plus grande tranquillité, mais sans s'assujettir à la piraterie et à l'injustice des Anglais. » Jusque-là, c'était bien, et l'on ne pouvait qu'approuver ce langage; mais ne dépassait-il pas la mesure en disant ensuite à M. de Stein « que, comme son serviteur, il ne pouvait voir qu'avec bien du chagrin le commerce de la République souffrir et M. le pensionnaire faire plus pour les Anglais que S. A. R. ? » L'interlocuteur de d'Affry se montrait alors ému et brisait la conversation.

1. D'Affry à Choiseul, 27 février 1759.

Il n'en tint pourtant pas rigueur au représentant de la France. Peut-être pensait-il, au fond, qu'il y avait une part de vérité dans cette allégation et regrettait-il tout bas de n'avoir pas toute sa liberté d'allures et d'être contraint à trop de ménagements s'ils ne voulaient pas effaroucher les partisans déterminés de l'alliance anglaise.

D'ailleurs, puisque l'équipement des vingt-cinq vaisseaux avait été ordonné, il ne s'agissait plus, pour notre agent à la Haye, que d'en accélérer l'exécution et d'exciter à ce sujet le zèle des « membres bien intentionnés de la République. » Il fallait par-dessus tout les bien persuader que « le seul moyen de se faire rendre justice par l'Angleterre était de se mettre en état de se la faire eux-mêmes » si l'on s'obstinait à la leur refuser. Ils avaient pour eux le droit public des nations, la raison, les traités les plus solennels, et ils ne pouvaient manquer de rencontrer l'approbation de toute l'Europe, dont l'intérêt n'était pas moins grand que le leur à maintenir la liberté du commerce et l'indépendance des pavillons.

Les Hollandais le sentaient bien eux-mêmes, et, si cette idée les pénétrait enfin, l'on pouvait espérer en eux; car, suivant l'observation de Choiseul, « ils vont lentement, mais ils ne cessent point d'aller quand une fois ils ont adopté un système<sup>1</sup>. » Le tout était de le leur faire adopter.

#### IV.

Pour y parvenir, Choiseul comptait beaucoup sur son projet d'association maritime, et il eût été d'autant plus heureux de le voir rapidement progresser qu'il redoutait, non sans raison, l'influence émolliente de l'agent anglais à la Haye. Celui-ci, dans une conversation particulière qu'une personne de confiance rapporta à d'Affry, avait émis l'espoir d'une conciliation entre l'Angleterre et la Hollande au sujet des vaisseaux capturés. En tous cas, il n'y avait, d'après lui, qu'à trainer les choses en longueur, parce qu'il ne doutait pas de la prise prochaine de la Martinique. Il pensait que cela nous obligerait à la paix, laissant ainsi le champ libre à la cour de Londres pour son tête à tête avec les États généraux.

1. Hollande, vol. 500, fol. 340.

Cette même crainte était-elle venue à l'esprit du pensionnaire ou bien s'accoutumait-il à l'idée de l'union des marines? Il est difficile de se prononcer nettement. Quoi qu'il en soit, M. de Stein voulait hâter le départ de M. de la Calmette, qui devait représenter la Hollande auprès du Danemark, et il songeait à le charger lui-même des ouvertures que la République pourrait faire faire à la cour de Copenhague. Choiseul, comptant sur les dispositions de celle-ci, ne doutait pas de l'accueil favorable réservé aux propositions ou insinuations de ce genre. Il se demandait seulement si une négociation aussi importante ne devrait pas être confiée à un sujet mieux intentionné et plus propre à la faire réussir que ne l'était l'envoyé choisi. N'y avait-il pas lieu de craindre qu'un agent, suspect d'être la créature de la faction anglaise et stathoudérienne, nût peu d'empressement et de zèle au succès de sa mission? « Les moments sont précieux, écrivait-il à d'Affry le 13 mars 1759, et la santé de M. de la Calmette est une raison plausible de lui substituer sur-le-champ un autre négociateur pour traiter uniquement l'objet dont il s'agit. »

Cette lettre de Versailles se croisait avec la correspondance de la Haye, qui informait Choiseul de la prochaine réunion des États de Hollande. C'était dans cette assemblée que devaient être décidés « les points d'instruction » pour l'envoyé à Copenhague, et d'Affry pensait qu'il serait bon de les faire confirmer par les États généraux, parce que les républicains n'étaient pas encore assez affermis pour en donner de séparées. Le premier député d'Amsterdam, M. Hop, était d'avis que nous devions engager le Danemark à faire l'ouverture pour l'association maritime au lieu d'attendre celle de la Hollande. Il estimait que, dans l'état actuel de la République, il serait plus aisé de réunir les sentiments pour accepter une proposition que pour en présenter une. « Le parti anglais, disait-il, traverserait et même arrêterait facilement une initiative à prendre; il aurait beaucoup plus de peine à empêcher les Hollandais de répondre favorablement à une offre où ils verraient leur intérêt. »

Après réflexion, le pensionnaire s'était aussi rangé à cette manière de voir, qui convenait mieux à son tempérament et à son attitude générale. D'Affry, sûr de ne pas déplaire à Choiseul par cette initiative, écrivit alors à l'envoyé français en Danemark en même temps qu'il avertissait la cour de Versailles de ces intentions nouvelles de M. de Stein. « Le pensionnaire et M. Hop,

disait-il au président Ogier, m'ont dit que leur avis commun qu'ils me communiquaient comme particuliers parce qu'ils ne pouvaient le faire comme ministres, sans que les États en eussent délibéré, était que le Danemark fit faire ici par son ministre des ouvertures ou des propositions pour l'association maritime. C'est à vous à juger, Monsieur, si vous vous croyez assez autorisé pour aller de l'avant et tenter cette démarche auprès du ministère danois ou si vous devez attendre pour cela des ordres de S. M.<sup>A</sup>. »

Afin de ne pas perdre de temps, d'Affry communiquait même à son collègue de Copenhague tout un plan qu'il avait conçu, propre à réaliser cette ligue des neutres, objet des désirs de Choiseul. La Russie et la Suède, pensait-il, pourraient se charger de la sûreté de la navigation dans la mer Baltique; le Danemark aurait à surveiller le Sund jusqu'à l'entrée de la Manche et la Hollande se chargerait de la Manche.

Le cabinet de Versailles, bien loin de blâmer d'Affry, s'empressa de seconder ses efforts, et, aussitôt après avoir reçu sa lettre, Choiseul autorisa le président Ogier à ne rien négliger pour engager le Danemark à faire les premières ouvertures aux États généraux en ce qui concernait l'association maritime. En écrivant à la Haye, il exprimait une fois encore le regret que M. de la Calmette restât chargé d'une aussi délicate négociation, et son seul espoir était que « ses supérieurs veilleraient d'assez près sur sa conduite pour prévenir les effets de son dévouement à la faction anglaise. »

Une chose le préoccupait cependant : c'était l'avis que lui avait donné le président Ogier d'une prochaine conciliation possible entre l'Angleterre et le Danemark. La cour de Londres, fidèle à son système de ne jamais prendre un engagement trop précipité, mais de ne pas faire évanouir toute espérance de satisfaction, jouait un peu avec celle de Copenhague comme le chat avec la souris. Le ministère français tenait à être bien informé de l'état des pourparlers et des conditions offertes, parce que, disait Choiseul, « si elles sont avantageuses au Danemark, je m'en servirai pour tâcher de rendre l'accommodement des Hollandais ou plus difficile pour les Anglais ou plus favorable au commerce de nos colonies. »

Une nouvelle lettre du président Ogier ajoutait à ses soucis en laissant craindre que la cour de Copenhague ne voulût pas se déterminer aux démarches nécessaires pour proposer à la Hollande l'association maritime projetée. Choiseul ne songea pourtant pas encore à abandonner la partie, d'autant plus qu'à ses yeux la pensée d'une union entre la Hollande et le Danemark ne pouvait, en tout état de cause, que favoriser les deux peuples dans leurs pourparlers avec la cour de Londres. « En effet, disait-il, si le marché du Danemark avec l'Angleterre n'est pas tout à fait conclu, il n'en deviendra que meilleur; et si les Anglais craignaient de rompre avec le Danemark, ils redouteront bien plus encore de s'aliéner les Danois si ceux-ci font cause commune avec les Provinces-Unies. L'argument portait juste. » Il est malheureux qu'il fût présenté à un peuple rendu timide par le sentiment de son impuissance.

## V.

Quels que fussent leur patience et leur désir de ne pas provoquer l'Angleterre, les Hollandais ne pouvaient pas rester indéfiniment en suspens sur la question des vaisseaux pris par elle. Ne voyant rien venir, ils s'étaient décidés à l'action, et l'assemblée de Hollande avait arrêté que M. Boreel irait à Londres pour y porter les plaintes de la République sur leurs griefs envers les Anglais.

C'était à coup sûr une œuvre compliquée, et celui qui en était chargé sentait la difficulté de sa tâche. Il vint trouver l'ambassadeur de France, qui était son ami, et causer avec lui d'un des points les plus délicats des pourparlers qu'il allait entreprendre avec des ministres toujours pleins de morgue. Les Anglais ne voulaient pas admettre que, sans violer la neutralité, les Hollandais fissent le commerce direct avec nos îles, et, d'autre part, ils refusaient de reconnaître le principe, aujourd'hui définitivement admis, que le pavillon couvre la marchandise. D'Affry, malgré son désir de ne pas compliquer la tâche de l'agent hollandais, crut devoir lui déclarer que, si la République avait la faiblesse de se relâcher sur un point aussi important, « nous ne pourrions nous dispenser d'en user à l'égard des marchandises anglaises à bord des vaisseaux hollan-



dais comme les Anglais en useraient à l'égard des marchandises françaises à l'égard des mêmes vaisseaux<sup>1</sup>. »

Il répéta, quelques jours après, les mêmes déclarations au pensionnaire, et, bien fixée sur ce point, la mission, composée de MM. Boreel et Vanderpol d'Amsterdam, et de M. de Meerman, pensionnaire de Rotterdam, tous opposés au parti stathoudérien, put désormais faire ses préparatifs de départ pour l'Angleterre.

Le crédit de cette puissance diminuait peu à peu en Hollande, aussi bien au point de vue matériel qu'au point de vue moral. On commençait à se demander dans ce pays si la cour de Londres pourrait continuer longtemps à soutenir le poids écrasant des charges financières que les hostilités faisaient peser sur elle et si le parlement consentirait toujours à voter les dépenses nécessaires à l'entretien ou à la construction des navires indispensables. Les fonds anglais baissaient chaque jour au point que d'Affry écrivait : « J'ose presque assurer que les Anglais ne trouveraient pas à présent 100,000 florins dans toutes les Provinces-Unies. » D'autre part, les républicains prenaient insensiblement plus de confiance en eux-mêmes, et, par là, en inspiraient plus aux autres. Ils pouvaient compter sur une influence de plus en plus sérieuse dans le pays, au moins jusqu'à la majorité du jeune stathouder, et le pensionnaire, qui « ne sentait pas ses forces » autant que d'Affry l'aurait voulu, commençait cependant à se servir de l'autorité que lui donnait sa place. Pour en citer un exemple, notre ambassadeur confiait au président Ogier qu'il avait donné ses instructions à M. de la Calmette indépendamment de celles des États généraux.

Choiseul, bien qu'il se fût toujours déclaré indifférent à la forme de gouvernement qui existerait en Hollande, ne pouvait que s'en réjouir, puisque le crédit des républicains entraînait l'influence plus grande et plus solide des idées françaises. Il se crut même autorisé à en profiter pour charger d'Affry d'une démarche qui, en d'autres temps, aurait risqué d'être fort mal accueillie. A la fin d'une lettre écrite par un de ses secrétaires, il ajoutait de sa propre main : « La République ne pourrait-elle pas, en cas de violation de son territoire, nous confier la garde de Nimègue ou, du moins, nous donner des assurances que cette place ne favorisera en rien nos ennemis? Vous êtes militaire, Monsieur, et vous

1. Hollande, vol. 500, fol. 434.

savez de quelle conséquence est pour nous la sécurité de Nimègue. Ainsi, je vous prie de faire sur ce point les plus sérieuses réflexions. » D'Affry, aussitôt ces instructions reçues, alla trouver le pensionnaire, et celui-ci parut ne pas croire au danger d'un mouvement quelconque du prince Ferdinand contre la neutralité des Pays-Bas. Il rassura pleinement l'ambassadeur de France sur la question de Nimègue et lui déclara qu'à tout événement le prince de Saxe, gouverneur de cette place forte, se conduirait comme nous pouvions le désirer.

Un autre incident faillit avoir des suites plus graves. L'envoyé des Provinces-Unies à Paris avait présenté au ministère français un mémoire en faveur des biens de la maison de Nassau situés en Allemagne. Dans ce document, le stathouder était qualifié de « prince d'Orange. » Choiseul chargea d'Affry de déclarer en Hollande que, par égard pour la recommandation de Leurs Hautes Puissances, les généraux de Louis XV auraient, pour les états allemands du stathouder, tous les ménagements compatibles avec les nécessités de la guerre et les besoins indispensables de l'armée. Seulement, après avoir ainsi accédé à la demande hollandaise, d'Affry devait protester que le roi de France était seul souverain de la principauté d'Orange et que le roi de Prusse avait seul l'autorisation, en vertu du traité d'Utrecht, de prendre le titre et les armes d'Orange. Pour ce motif, Choiseul avait rendu son mémoire à M. de Berkenroode, et il chargeait son ambassadeur d'en user de même à l'égard de la résolution que les États généraux lui avaient fait adresser par leur agent. Il devait en outre prévenir les ministres de la République des raisons pour lesquelles on ne pouvait recevoir aucun acte dans lequel on donnerait au prince de Nassau une qualification qui ne lui appartenait à aucun titre et que les États généraux eux-mêmes lui avaient refusée jusqu'à la révolution de 1747, qui avait porté au stathouderat le feu prince de Nassau-Dietz.

La commission était délicate. Lorsque d'Affry voulut s'en acquitter, on hésita un moment à recevoir la « résolution. » Il allait se fâcher et peut-être faire un éclat, mais le pensionnaire s'efforça de l'apaiser, et finalement M. de Byemont, agent des États généraux, se décida à la reprendre.

Une difficulté du même ordre s'éleva peu de jours après. Le duc Louis de Brunswick avait notifié à Louis XV la mort de la princesse gouvernante. Choiseul fit renvoyer la lettre et chargea

d'Affry d'en expliquer, de vive voix seulement, les trois raisons. D'abord, la lettre n'était pas accompagnée, suivant l'usage, d'une copie pour le ministre, et il y avait là une irrégularité qu'il croyait devoir relever pour le principe. De plus, le roi Louis XV ne portait pas le deuil du prince de Nassau; il n'avait pas de raison de prendre celui de sa femme. Pour qu'il l'eût fait, il aurait fallu que ce fût Georges II qui annonçât lui-même l'événement, auquel cas l'on aurait considéré la princesse Anna comme fille du roi d'Angleterre. Enfin, le dernier motif était que, sur le cachet du duc de Brunswick se trouvait l'indication : « Tuteur du prince d'Orange. » En dehors du ridicule de la dénomination, disait Choiseul, le titre de prince d'Orange qu'on donne au stathouder n'est pas reconnu à la cour de Versailles.

C'étaient là, il faut en convenir, de bien futiles questions d'étiquette, et l'on ne peut s'empêcher de trouver que le temps de d'Affry eût été mieux employé à une autre besogne. Heureusement, ces incidents tout passagers, et qui touchaient surtout le stathouder et la faction anglaise, ne troublaient pas les bonnes relations de notre ambassadeur et du pensionnaire.

A côté de ce soin méticuleux à ne laisser passer aucune irrégularité, Choiseul faisait preuve de la plus stricte justice quand on lui adressait de Hollande une réclamation fondée. Ainsi, vers la même époque, des officiers français avaient poursuivi des déserteurs jusque sur le territoire des Provinces-Unies. Celles-ci s'en plaignirent par l'intermédiaire de leur agent en France. Le ministre répondit immédiatement que, si les coupables étaient connus, le roi les ferait punir et qu'il renouvelerait les ordres les plus sévères afin de prévenir par la suite des entreprises aussi irrégulières. Il ne s'en tint d'ailleurs pas aux paroles. Peu de temps après, l'un des officiers, convaincu de culpabilité, fut arrêté et emprisonné. Pareille mesure ne pouvait que produire une bonne impression en Hollande. Elle confirmait ce pays dans l'idée que nous ne voulions porter aucune atteinte à ses droits et que nous étions tout disposés à ménager sa dignité. C'était une conduite d'autant plus habile qu'elle contrastait avec celle de l'Angleterre, toujours prête à se plaindre, mais jamais à rendre justice.

Les fonds anglais continuaient à baisser dans les Pays-Bas. Le prix de l'or y augmentait tous les jours et le cabinet de Londres avait été obligé d'en acheter pour en arrêter la sortie.

Le roi de Prusse en avait, lui aussi, fait prendre à Amsterdam pour 80,000 ducats. « Cet or était destiné, disait d'Affry, à la fabrication de pièces qu'on appelle frédéric. Ces pièces valaient, sept ou huit ans auparavant, 9 florins et quelques sols. Les nouvelles seraient, au contraire, altérées d'un tiers, tout en conservant leur prix nominal de 9 florins. » Afin de les faire passer avec plus de facilité et pour les confondre avec les anciennes, on devait antidater les coins de la frappe. Notre ambassadeur en informait Choiseul afin qu'on prit les mesures nécessaires pour en empêcher l'introduction en France.

Tout cela prouvait combien les ressources des alliés étaient épuisées. Malheureusement, les nôtres ne l'étaient pas moins, et nous n'aurions pas eu beaucoup plus de succès que les Anglais, qui offraient tous les jours des conditions avantageuses si l'on voulait « placer dans leurs fonds » et qui ne voyaient pas s'ouvrir les bourses. Il est vrai qu'avant de leur prêter on voulait savoir si la cour de Londres rendrait les vaisseaux pris par ses sujets, et d'Affry estimait que, si la restitution devait avoir lieu, c'était cette seule nécessité de se rouvrir un crédit qui pourrait l'amener.

La mission hollandaise chargée de réclamer les captures était enfin sur le point de partir pour Londres. Le 6 avril 1759, MM. de Meermann et Boreel étaient allés souper chez d'Affry. M<sup>me</sup> Boreel y vint aussi, car il y avait nombreuse réception et concert. Pareil empressement à fréquenter l'ambassade de France n'eut pas l'heur de plaire à l'agent anglais, qui se rendit tout exprès à ce sujet chez le pensionnaire et s'emporta dans la conversation, disant qu'il était bien extraordinaire qu'on choisît pour négocier en Angleterre les amis de d'Affry, qui venaient chez lui prendre leurs instructions le matin et à qui il donnait des fêtes la veille de leur départ pour Londres. Le colonel York trouva d'ailleurs à qui parler, car le pensionnaire lui répondit « fort brièvement et fort sagement. »

Les relations plus sûres et plus confiantes qui s'établissaient ainsi entre les Provinces-Unies et la France amenèrent Choiseul à se demander si l'on ne pourrait pas profiter du changement d'ambassadeur hollandais en Espagne pour trouver dans le nouvel envoyé un agent de notre politique. Il se disait que notre influence à Madrid en serait accrue à l'heure où la santé du roi Ferdinand VI faisait toujours attendre un changement de règne.

L'accord entre M. de Gronsfeldt et le marquis d'Aubeterre faciliterait peut-être une évolution des ministres espagnols dans le sens français en affaiblissant leur persuasion que la Hollande marchait à la remorque de la cour de Londres. « Notre vue, en nous déterminant à donner à M. de Gronsfeldt une pension de 10,000 livres réversibles à sa femme, écrivait Choiseul à d'Affry, le 12 avril 1759, serait principalement d'avoir ce ministre à nos gages pendant son ambassade à Madrid *pour qu'il nous y servît habilement sans paraître nous être attaché*<sup>1</sup>. » C'était, il est vrai, dans le secret de cette manœuvre que résidait la difficulté. Le ministre ne se faisait pas d'illusion à cet égard, puisqu'il ajoutait : « Nous pensons parfaitement que nous avons peut-être plus à perdre qu'à gagner à établir en Hollande la voie de la corruption, puisque les Anglais nous primeraient toujours dans cette manière peu honnête de négocier. » Aussi, après avoir indiqué à son ambassadeur l'idée qui lui était venue, le laissait-il complètement juge de l'opportunité d'une démarche en ce sens et de la décision à prendre.

L'avis de d'Affry ne fut pas favorable à ce projet. Il jugeait, avec raison, impossible que le roi des Deux-Siciles ne portât pas sur le trône d'Espagne des sentiments hostiles aux Anglais en souvenir de leurs procédés pour lui faire observer la neutralité dans son royaume de Naples. Étant donné, d'autre part, l'attachement bien connu de M. de Gronsfeldt à la France, il lui semblait inutile de payer les services qu'on pouvait attendre de lui à Madrid. D'Affry rappelait en outre à Choiseul qu'il avait pris la liberté de mander plus d'une fois ce qu'il pensait sur cette façon de négocier, et il ajoutait : « Je dois dire, à la louange des républicains qui m'ont donné leur confiance, qu'il n'y en a pas un qui soit susceptible de corruption et que plusieurs m'ont même annoncé que, si je leur parlais jamais d'argent, ils cesseraient de me voir<sup>2</sup>. » Ce qui amenait même, sous la plume de l'ambassadeur, une dernière observation pleine de regrets mélancoliques : « S'ils avaient autant de fermeté que d'honnêteté, leur crédit dans la République la mettrait pour longtemps à couvert de tous les dangers dont ses ennemis extérieurs et intérieurs la menacent. »

Alfred BOURGUET.

1. Hollande, vol. 501, fol. 34.

2. Hollande, vol. 501, fol. 69.

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

LETTRES DE M. DE BOISGELIN,

ARCHEVÊQUE D'AIX,

A LA COMTESSE DE GRAMONT (1776-1789).

---

La correspondance<sup>1</sup> que nous publions n'apporte guère de faits nouveaux à l'histoire du règne de Louis XVI; elle n'est ni assez continue ni assez significative pour servir de base à une étude détaillée sur la vie de Boisgelin; elle constitue plutôt une suite incomplète de documents autobiographiques; l'intérêt en est souvent d'ordre psychologique et littéraire autant qu'historique.

On sait la rapide fortune de Boisgelin : évêque à trente-trois ans, il obtenait à trente-huit l'archevêché d'Aix, qui lui donnait un rôle important dans l'administration de la Provence (1770). Avec ses trois abbayes de Saint-Maixent, de Saint-Gilles et de Chaalis, il jouissait en bénéfices, d'après l'Almanach royal, de plus de cent mille livres de revenu. Tout concourait à le favoriser : une très ancienne noblesse<sup>2</sup>,

1. Cette correspondance (Arch. nat., M 788) comprend environ quatre cents lettres, dont nous ne donnons que les plus intéressantes. La correspondante de Boisgelin, dont nous n'avons pas les lettres, est la comtesse de Gramont, dame du palais de la reine. Née de Faux, d'une vieille famille normande, elle était depuis 1762 veuve du comte de Gramont, maréchal de camp en 1758 et frère cadet du duc de Gramont, qui fut pair de France, gouverneur de Navarre et beau-frère de Choiseul. Ses deux enfants étaient très connus à la cour : le duc de Guiche, capitaine des gardes du corps, était des intimes de Marie-Antoinette et du comte d'Artois, avec qui il jouait la comédie à Trianon; sa sœur Geneviève, devenue comtesse d'Ossun, fut dame d'atours de la reine, auprès de qui elle remplaça avantageusement M<sup>me</sup> de Polignac (P. de Nolhac, *Marie-Antoinette*, p. 210). C'est chez M<sup>me</sup> d'Ossun que les lettres adressées à sa mère ont été saisies pendant la Révolution.

2. La noblesse de la famille remontait au xiii<sup>e</sup> siècle. La branche dont sortait Boisgelin fournit au parlement de Bretagne plusieurs présidents à mortier, dont le père de l'archevêque; elle possédait au xviii<sup>e</sup> siècle le marquisat de Cucé, près de Rennes, et la baronnie de la Roche-Bernard.

des manières de grand seigneur courtisan et mondain, des qualités d'évêque et d'administrateur, enfin des talents d'orateur et d'écrivain<sup>1</sup> qui le menèrent à l'Académie et que le style précis et alerte de ses lettres permettra d'apprécier. Personne, parmi les contemporains, n'attaque ses mœurs; quelques-uns seulement lui reprochent ses liaisons avec les philosophes et les économistes, et lui jettent comme une injure l'épithète de « prélat administrateur<sup>2</sup> » qui représente pour nous un de ses meilleurs titres.

Ce qui est vrai, c'est que Boisgelin n'est pas dépourvu d'ambition ni de vanité; nous le verrons poursuivre la grande aumônerie et le cordon bleu avec autant de persévérance que d'habileté, et cultiver, trop soigneusement peut-être, son crédit à la cour et sa popularité en Provence. Est-ce à dire qu'il ait tout ramené à lui-même et qu'on lui doive appliquer le mot de Talleyrand<sup>3</sup> sur cette ambition, générale alors dans le haut clergé, et qui s'y paraît des couleurs diverses de la religion, de l'humanité, du patriotisme et de la philosophie? L'ambition éclosée et nourrie dans l'atmosphère de la cour n'empêchait pas toujours les hommes de ce temps d'avoir des idées justes et de faire des choses utiles. N'oublions pas d'ailleurs que Boisgelin ne destinait ses lettres ni au public ni à la postérité; il serait donc injuste de l'accuser d'hypocrisie et de méconnaître ce qu'il y a chez lui de sincérité et d'amour du bien public. Il comprend la nécessité des réformes financières et économiques; il loue Turgot, Malesherbes et Necker, condamne les privilèges pécuniaires des deux premiers ordres dont il veut seulement conserver et accroître la situation politique et administrative. En Provence, après dix-huit ans d'une administration laborieuse, il fait preuve, dans une crise grave, de sens politique et de générosité; toujours conciliateur, il fait rentrer le peuple dans l'ordre et ramène les privilégiés à la raison. Ses paroles et ses actes, dans toutes ces circonstances, semblent dictés par autre chose qu'un simple égoïsme d'individu ou de caste. En somme, avec des dehors brillants et charmeurs, malgré des défauts moins imputables à l'homme qu'à son époque et à son milieu, c'était

1. Les œuvres de Boisgelin, publiées en 1818, ne sont guère que des morceaux d'apparat (oraisons funèbres, discours académiques, vers sacrés et profanes). Dans ses lettres, on sent moins l'auteur, mais l'homme s'y montre davantage.

2. Bachaumont, XXV, 67. Un pamphlet anonyme, publié en 1782, intitulé : *Lettres secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé de France*, attaque Boisgelin sous le nom de Jean de Dieu (un de ses prénoms) parce qu'il est « premier violon » de Brienne et, comme lui, évêque administrateur.

3. *Mémoires*, I, 24.

un esprit solide et large, un caractère chez qui la souplesse n'allait pas sans une certaine fermeté.

C'est bien ainsi que l'ont jugé ceux qui ont essayé de retracer son existence mouvementée. On a sur Boisgelin une étude de M. Kerviler (*la Bretagne à l'Académie française*, p. 567), un article de M. de Carné dans *le Correspondant* (XCV, p. 453) et, dans la même revue, quelques pages de l'abbé Sicard (CLV, 221, 506, 708). Leur principale source est un éloge de Boisgelin publié en tête de ses œuvres par le cardinal du Bausset, qui avait été longtemps son grand vicaire et son ami. Nos lettres permettront de préciser quelques traits d'une figure peu connue et de saisir sur le vif, pendant une partie de sa carrière, les sentiments et le caractère d'un homme qui fut un des membres les plus remarquables de l'épiscopat français à la veille de la Révolution.

A. GANS.

*Malesherbes et Turgot quittent le ministère.*

(Mai 1776.)

Boisgelin fait à plusieurs reprises l'éloge des ministres réformateurs; un mois avant leur chute, il signale leur situation critique : Malesherbes est découragé par les restrictions qu'on lui impose; contre Turgot, c'est la cour qui s'agit; le Parlement la soutient en exploitant perfidement des apparences de mouvements populaires.

8 avril 1776.

J'ai vu l'arrêt du Parlement de Paris pour prévenir les séditions du peuple<sup>1</sup>. Ce serait une puérilité si on voulait bien la juger; mais il me semble que cette ridicule inquiétude est un signe de l'agitation de la cour et non de celle du peuple. On en veut donc toujours à l'auteur de ces préambules<sup>2</sup>, qui devaient faire périr la nation d'ennui et qu'elle a pourtant eu le mauvais goût de lire avec intérêt. S'il est vrai qu'on ait borné la vigilance de M. de Malesherbes au retranchement des abus dans la Maison au lieu d'en ordonner la réforme, je crois bien que le contrôleur général sera plus mal à son aise par cette défense que par tous les grands périls qui devaient être la suite de ses édits. Il prétendait qu'on pouvait gagner 13 millions, et je crois bien que le trésor royal en avait besoin.

1. L'arrêt du 30 mars 1776 (*Anciennes lois françaises*, XXIII, 525), que Louis XVI refusa de casser, malgré les instances de Turgot.

2. Les préambules des édits de janvier 1776, que Voltaire appelait des chefs-d'œuvre de raison et de bonté.



Le bruit court du prochain renvoi de Malesherbes ; Boisgelin voit l'œuvre de Turgot bien compromise :

13 mai 1776.

C'est donc à la Pentecôte<sup>1</sup> que vous renvoyez M. de Malesherbes. Je l'aime et je l'estime, mais, il a beau dire, je compare son passage dans le ministère au voyage de Cyrano dans la lune. La différence est que Cyrano, dit-on, y retrouva la fiole remplie de tout son bon sens, et il crut pouvoir rapporter son bien sur la terre, mais il n'y avait de bon sens pour M. de Malesherbes que de ne pas venir dans le ministère ou d'y rester... M. Turgot<sup>2</sup> sera le plus fâché de tous. Il a besoin de réformes pour l'intérêt des finances, et les réformes de cour avaient besoin de beaucoup de courage, qu'il ne sera pas en son pouvoir d'inspirer à tout le monde. Voilà, j'en suis fâché pour le monde et pour la cour, le rapport<sup>3</sup> intéressant, et, si l'on ne s'en occupe pas, il est bien sûr que les dettes de l'État se multiplieront et que le roi sera toujours dans le besoin et dans l'impuissance. Un roi de France est maître absolu quand il n'a point d'imposition nouvelle à lever sur son peuple, et voilà ce qu'on ne peut plus espérer sans réforme.

Boisgelin exprime ses regrets sur le départ de Turgot, regrets d'autant plus sincères qu'ils comportent une réserve assez obscure et d'ailleurs toute personnelle.

20 mai 1776.

Je regrette M. Turgot pour ses bonnes intentions, mais je ne le regrette pas pour moi. J'aurais voulu que le public eût tous les avantages qu'il voulait lui procurer, mais son ministère n'avait pour moi que des inconvénients<sup>4</sup> ; c'est aussi ce que je lui ai dit, mais je ne puis pas m'empêcher d'ajouter en même temps, ce qui est vrai, que je l'en estime davantage. Je reviens donc à vous, car ce n'est pas la peine de parler d'un ministre disgracié quand on n'en pense et qu'on n'en dit que du bien. J'écris même à M. de Maurepas et je lui en marque naturellement mes regrets.

Clugny a remplacé Turgot au contrôle général. Boisgelin exprime ses inquiétudes :

1. La Pentecôte en 1776 tombait le 26 mai. On sait que Malesherbes quitta le ministère le 12 et Turgot le 13, au moment même où Boisgelin écrivait ces lignes.

2. Outre les relations administratives que Boisgelin devait avoir avec Turgot, il faut rappeler ici qu'ils avaient été condisciples de Sorbonne et que le comte de Boisgelin, frère de l'archevêque, avait pour secrétaire un parent et correspondant de Turgot, Caillard.

3. Le rapport entre la situation de Malesherbes et celle de Turgot.

4. Boisgelin veut-il dire que les réformes de Turgot risquent de diminuer sa situation en Provence ou que ses liaisons à la cour l'obligent dans ses jugements sur Turgot à cacher ou à contredire ses opinions ?

27 mai 1776.

Ce qu'on dit de M. de Clugny devient très intéressant pour lui. On prétend qu'il faut des opérations pour la finance, et, si le Parlement est contre lui, il ne pourra tenter aucune opération. C'est une des grandes fautes du ministère de rendre un contrôleur général dépendant de la haine ou de l'amour des Parlements. Le renvoi d'un contrôleur général que le Parlement n'aime pas est bien plus fâcheux pour l'autorité que le simple refus d'enregistrement, qui finit par un lit de justice. Un successeur de M. Turgot aura difficilement autant de force, de probité, d'amour du bien que lui, et il se dira toujours à lui-même que M. Turgot n'a pas pu résister à l'opposition même vaincue du Parlement.

Si la lettre de M. de Maurepas à M. de Turgot est vraie, la réponse est fâcheuse à recevoir<sup>1</sup>; il me semble aussi qu'on ne devait pas la provoquer. M. de Maurepas s'est laissé tromper par des cris intéressés qu'il a malheureusement pris pour le cri public et par lesquels le cri public était étouffé. On regrettera dans les provinces l'homme du peuple, et je crains bien que M. de Maurepas n'ait à soutenir maintenant tous les assauts qu'on livrait à M. Turgot. Il a détruit son avant-mur; j'en suis fâché pour l'un et pour l'autre par l'attachement que j'ai pour tous les deux.

*Le traité de Necker sur l'administration des finances de la France.  
Arrivée de Calonne au ministère.*

(Janvier 1784.)

Nous voudrions connaître le sentiment de Boisgelin sur le ministère de Necker; malheureusement, les lettres des années suivantes, d'ailleurs assez rares, sont muettes sur ce sujet. Mais nous avons quelques appréciations sur *le Traité de l'administration des finances* que Necker fit paraître en 1784 au début du ministère de Calonne. Très bien disposé pour le nouveau ministre, Boisgelin n'en fait pas moins l'éloge du *Traité* qu'on décriait à la cour parmi les amis de la comtesse. Il regrette les mesures prises contre ce livre; Calonne n'y est pas visé, et la retraite de Necker est certainement définitive.

[Janvier 1784.]

J'ai lu la préface de M. Necker. Il a cet amour-propre que je lui pardonne parce que c'est la seule défense qui reste aux hommes de talent contre les oublis puérils de la cour. Mais il a mêlé partout la morale à l'administration, et il n'est vraiment pas permis, M<sup>me</sup> la comtesse, de ne pas sentir (*sic*) une bonne morale employée à rendre les hommes

1. Cf. la lettre et la réponse dans Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot*, p. 532.

plus heureux. Je ne vous parle que de l'introduction et non de l'ouvrage même, je ne l'ai pas encore lu, et je crois que sur beaucoup d'objets je ne penserai pas comme lui; mais l'introduction doit être le sentiment naturel de quiconque a conservé son sentiment naturel et son opinion libre, et je crois que nos amis se trompent quand ils le condamnent. Il y a partout de la mesure; le ministère actuel n'est point attaqué ni compromis; il n'y a que M. de Fleury et M. d'Ormesson qui puissent s'en plaindre, et M. de Calonne n'y est point intéressé. Il faut que vous lisiez cette introduction sans préjugé, que vous laissiez juger votre propre sentiment, et je parie d'avance que ces regrets mêmes qu'on appelle ridicules vous paraîtront bien naturels et vous inspireront quelque intérêt.

20 janvier 1784.

On nous dit que le livre de M. Necker est encore défendu par M. le garde des sceaux, qui défend la mémoire de M. de Maurepas : cela n'est pas trop bien entendu; le livre en sera mieux débité et la mémoire de M. de Maurepas en sera plus compromise; on croira qu'on n'a pu la justifier par des réponses, puisqu'on la défend par des ordres. Au reste, il est vrai que c'est M. de Maurepas que je trouve compromis et point du tout M. de Calonne. Il n'y a pas un mot qui puisse retomber sur lui; il n'a pas à craindre non plus que ce livre rappelle son auteur. Ce sont deux carrières bien différentes en France. Nous sommes encore bien bêtes dans le monde; nous croyons qu'on ne peut pas bien traiter les affaires et bien écrire. Les ministres qui deviennent écrivains sont déserteurs à l'armée; il ne reviennent plus quand ils sont passés dans le camp ennemi; on dit : « C'est un auteur, » et cette impression sourde qui est celle de la cour fait qu'on ne le regarde plus comme un ministre. Je le crois donc plus loin que jamais, et je ne le mets plus en opposition avec M. de Calonne ni avec personne. M. Necker est dévoué à une célébrité qui devient le tombeau de ses espérances.

En ce même mois de janvier 1784, Calonne, contrôleur général depuis deux mois, est nommé ministre. Boisgelin s'en félicite, non sans quelques craintes, que l'avenir devait justifier.

27 janvier 1784.

Voilà M. de Calonne ministre; j'en suis charmé. Voulez-vous bien lui dire ou lui faire dire que je ne lui fais pas de compliments, et c'est en vérité pour lui épargner une lettre à lire. Je suis charmé de ce que vous me dites de l'emprunt<sup>1</sup>; il me revenait des bruits de banquiers et gens de finance qui disaient qu'il ne se remplissait pas; je craignais que les amis ne fussent trompés, et il me semble qu'il est impossible à présent de douter du succès. C'est un grand point; je ne crains plus à

1. Le premier que fit Calonne (emprunt de 100 millions en rentes viagères, décembre 1783).

présent que le désir de plaire, l'augmentation des dépenses et le défaut d'une certaine autorité dont la place a besoin et qui semble devoir être la base du crédit. Le crédit est un Anglais capricieux, un Hollandais méditatif... Il faut qu'on en revienne à ses calculs et non qu'on plaise à ses yeux; quand il vous dit, en hochant la tête : « Vous êtes un joli Français et vous parlez d'or, » il est bien sûr qu'il ne vous prêtera pas un quart d'écu.

*La dépouille du cardinal de Rohan.*

(Juin 1786.)

En 1786, se dénoue le fameux procès du collier. Boisgelin n'en parle guère, mais laisse voir que, contrairement à beaucoup de gens de la cour et du haut clergé, il évite de prendre le parti de Rohan. Il se ménage ainsi la faveur de la reine dont il va avoir besoin. Le 1<sup>er</sup> juin 1786, le roi demande au cardinal acquitté de la veille sa démission de la grande aumônerie. Boisgelin convoite cette charge importante qui donne ordinairement accès au cardinalat. Dans une lettre spirituelle écrite à la comtesse au début de juin, il examine les titres des candidats en présence, qu'il traite avec une certaine désinvolture. Toutes chances bien pesées, il conclut qu'avec l'appui de M<sup>me</sup> de Polignac, qu'il prie la comtesse de solliciter avec prudence et par des moyens détournés, il pourrait triompher de ses rivaux :

[Juin 1786.]

Vous savez ce collier devenu le carcan du cardinal; je ne vous dirais que ce que vous savez. J'aime mieux parler de sa place que de lui; cette place vaut la peine qu'on y pense.

La reine a déjà parlé à M<sup>me</sup> de Polignac de tous ceux auxquels on peut penser<sup>1</sup>. Elle a rejeté le cardinal de la Rochefoucauld comme un imbécile; elle a dit que la place aurait bien convenu à l'archevêque de Toulouse, mais que cela ne se pouvait pas parce que le roi, du premier mot, avait dit qu'il fallait de la naissance. La place reste entre l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Metz, l'archevêque de Reims et moi. On en parle ainsi : deux de maison considérable et deux de très ancienne noblesse; deux hommes médiocres<sup>2</sup> et deux hommes d'esprit et en état de parler des affaires du clergé. Mais l'archevêque de Narbonne est

1. Voici les titres des candidats nommés par Boisgelin : La Rochefoucauld est archevêque de Rouen depuis 1759; Brienne, de Toulouse depuis 1763; Dillon, de Narbonne depuis 1762; Talleyrand, de Reims depuis 1777; Boisgelin, d'Aix depuis 1770; Laval-Montmorency, évêque de Metz depuis 1760. La noblesse de Dillon et de Brienne était beaucoup plus récente que celle de Talleyrand et de Boisgelin, qui cédaient le pas, à ce point de vue, à La Rochefoucauld et à Montmorency.

2. *Médiocres* surcharge *imbéciles*.

étranger<sup>1</sup>, et la naissance d'un étranger est moins connue. Je serais bien, dit-on, le meilleur à nommer, mais le roi est porté à préférer les noms les plus considérables. Je vous redis mot à mot ce qu'on m'a dit.

Il me semble que l'archevêque de Reims a beau jeu. Mais vous voyez aussi à quel point un moment de crédit déciderait la balance pour moi. M. de Calonne m'a recommandé de ne vous rien dire; je ne vous dis rien puisque je vous écris tout, mais je vous prie en grâce de ne parler à M<sup>me</sup> de Chabannes<sup>2</sup> que comme vous lui auriez parlé hier. Elle le redirait bien vite à M. de Calonne, qui ne me redirait plus rien. J'ai demandé à M. de Calonne si vous pouviez parler de moi à M<sup>me</sup> de Polignac; il prétend qu'il ne le faut pas, et il peut avoir raison. Mais ne pourriez-vous pas parler à M. de Vaudreuil<sup>3</sup>? Vous n'auriez point l'air de savoir ce que M<sup>me</sup> de Polignac a dit à M. de Calonne; mais vous raisonnez sur les prétendants et vous diriez qu'il faudrait qu'il persuadât M<sup>me</sup> de Polignac pour moi; au reste, il faudrait lui demander le secret, il ne faut pas se compromettre sans espérance. Vous lui diriez ce que le roi a dit à M. de Vergennes de moi, ce qui prouve qu'il en a bonne opinion; enfin, ce que vous croiriez pouvoir lui dire.

Malgré les influences si habilement mises en jeu, Boisgelin manque la grande aumônerie, qui échoit à l'évêque de Metz. La noblesse l'avait emporté. Boisgelin s'en console par un trait d'esprit. « Les Montmorency sont fort commodes en France; aussitôt qu'il vaque une grande place et qu'on ne sait à qui la donner, il se présente un Montmorency pour la remplir avec la convenance et l'éclat de son nom. »

Cependant, au milieu des intrigues de cour et des scandales, la crise financière s'aggrave et Boisgelin s'en préoccupe. Une lettre non datée de cette époque rapporte des propos inquiétants tenus par M. d'Ailly qui avait eu, sous Turgot, Necker et Joly de Fleury, le département des recettes générales.

M. d'Ailly dit, comme un fermier général l'avait dit d'un autre côté, qu'il n'y a d'argent que d'emprunt et par les avances de trois banquiers, que cet argent est employé au remboursement des dettes et que cela ne peut pas durer deux ans. Je suis fâché d'entendre dire les mêmes choses de différents côtés; il faut qu'il y ait quelque chose de vrai.

*(Sera continué.)*

1. Dillon, né en France, était de famille irlandaise.
2. Elle était dame d'honneur de Madame et grande amie de Calonne; c'est la sœur de l'archevêque de Reims et la tante de Talleyrand.
3. Amant de M<sup>me</sup> de Polignac.

## LUCIEN BONAPARTE A FLORENCE

(17 AVRIL-5 NOVEMBRE 1808.)

Durant l'inter règne qui s'écoula entre la fin de décembre 1807 et le 24 mai 1808, date officielle de la réunion de la Toscane au grand Empire, date à partir de laquelle Dauchy cessa d'administrer personnellement<sup>1</sup>, le pavillon français, sans doute, flottait en Toscane, mais, en somme, la situation du pays restait indécise sous le rapport de ses destinées prochaines.

L'incertitude où l'on était à cet égard ne laissait pas de provoquer bien des suppositions en haut lieu, tant dans le monde de la cour impériale que parmi les hauts fonctionnaires. Chacun se plaisait à pronostiquer selon sa fantaisie, au point que l'on s'en faisait presque un jeu, et, l'intrigue s'en mêlant, les racontars allaient leur train. En février 1808, au moment où le divorce de l'Empereur est irrévocablement arrêté, — peu avant un voyage d'Espagne qu'il avait décidé en principe, — la reine Catherine se fait l'écho, dans une lettre à son père, du bruit répandu aux Tuileries assez mystérieusement que l'impératrice Joséphine sera, pour la dédommager, Grande-Duchesse de Toscane<sup>2</sup>.

Cette rumeur sans consistance s'évanouit dès janvier 1808, époque où l'attribution du trône vacant d'Étrurie à Lucien court les cercles de la capitale. Lucien, qui est alors à Florence, reçoit même de Paris des félicitations<sup>3</sup>, et, en effet, les Toscans eux-mêmes, premiers intéressés dans l'affaire, crurent deviner les intentions futures de l'Empereur en regardant l'arrivée du sénateur Lucien Bonaparte à Florence comme l'indice d'une royauté prochaine pour leur pays.

Mais comment Lucien avait-il été amené à résider à Florence un certain temps dans les premiers mois de 1808? — Ce frère disgracié de Napoléon habitait aux environs de Rome, à Frascati, l'ancienne villa de Tusculum, pleine d'ombre, de fleurs et d'eaux jaillis-

1. Le conseiller d'État français, Dauchy, arriva à Florence le 5 janvier 1808 et prit possession des services.

2. *Briefwechsel der Königin Katharina*. Stuttgart, 1886, I, 114 et 115.

3. Voy. lettre du général Guillet, publiée par Ch. Nauroy dans *le Curieux*, II, 240, d'après l'original. (Bibl. nat., ms. fr., nouv. acq. 3557.)

santes, rendue célèbre par le séjour qu'y fit Cicéron. Un tel choix de lieu et de maison révèle, une fois de plus, le lettré et l'artiste peu banal qu'est Lucien. Il est très épris d'histoire romaine; sans doute l'époque et l'exemple de bien des hommes de sa génération y prêtent, mais chez lui c'est si instinctif, si prononcé, qu'il était allé jusqu'à renchérir sur les conventionnels et les révolutionnaires qui se vêtissaient de toges et imitaient les Romains dans leurs discours. Lucien fut, on peut le dire, sinon un des *lanceurs*, au moins un des propagandistes les plus convaincus de ce retour à l'antiquité dans le meuble, dans le costume et les désinences politiques. Du côté des arts, il s'était entouré de tous les attributs de circonstance et il avait poussé ce faible si loin qu'il s'était laissé portraiturer par son ami et protégé Lethière dans le tableau célèbre de *Brutus condamnant ses fils à mort*, et, à Rome, il ne se contentait pas d'acheter en Mécène, c'est-à-dire sans compter, une terre au Pape, il cultivait aussi les Muses. M<sup>me</sup> d'Albany, qui visita Frascati en 1811, raconte qu'elle y vit dans les jardins de Lucien une cabane où ce frère de César *allait étudier et qu'il a remplie des vers de Virgile et du Tasse*<sup>1</sup>.

Lucien était ami du Pape et voyait souvent le cardinal Consalvi, son conseiller intime. Une passion commune pour les fouilles scientifiques et les découvertes de statues du temps des Romains, sans parler de l'estime qu'avait Consalvi pour sa générosité confinant au faste, avait établi entre le légat et lui une sorte d'intimité. Aussi bien, très indépendant d'opinions et d'un caractère décidé, Lucien ne cachait pas à Pie VII des sympathies qui contrastaient fort avec l'attitude pleine de méfiance et de mauvais procédés que le gouvernement français observait alors vis-à-vis du Pontife, en vue de le pousser à une rupture.

En ce moment psychologique, la présence de Lucien dans les États romains indisposait fort Napoléon; il fallait trouver un moyen de l'éloigner. Par l'entremise habituelle de son aîné, Joseph, roi de Naples, l'Empereur fit aussitôt prévenir Lucien de se retirer, avec sa famille, dans une autre contrée de l'Italie, hormis pourtant à Naples, où il régnait et où sa parenté et son amitié ne pourraient pas se concilier avec la défense, par ordre supérieur, commune à tous ses frères, de voir Lucien.

Pour ces raisons, et précisément parce que la Toscane proprement dite, administrée alors par un délégué français, n'abritait

1. *Carnet historique et littéraire*, août 1901. Voyez sa lettre d'octobre 1811, publiée dans ledit recueil par Pélissier.

aucun membre de la famille politique, ce pays fut désigné à Lucien. Qui sait même s'il n'entraît pas *in petto* autre chose encore à ce propos dans la tête de Napoléon, s'il n'avait pas à dessein assigné à son frère Lucien Florence pour résidence provisoire, afin qu'en retenant sous ses yeux d'artiste les séductions de la Toscane, il trouvât ainsi le moyen de lui faire regretter son attitude de révolté de Mantoue en décembre dernier, et si ce moyen n'était pas destiné *in extremis* pour l'inciter, de façon détournée, à se raviser, c'est-à-dire à accepter le trône d'Étrurie, qui pouvait se relever sur un signe de lui, et à lui donner ainsi, comme à ses autres frères, une preuve inoubliable d'affection, en même temps que d'en faire un instrument de son ambition familiale et française, car il ne séparait jamais le sens de ces deux intérêts tout-puissants sur son esprit? Je laisse au lecteur le soin d'en décider; en tout cas, il faut reconnaître que ce choix du lieu ne manquait pas de piquant, et le temps que mit l'Empereur à se décider à l'annexion à l'empire, — cinq semaines encore depuis l'arrivée de Lucien, — n'en n'affaiblit pas la vraisemblance.

Cependant Lucien, ainsi permutant d'un pays à un autre par ordre, s'était mis en route avec sa femme, ses fils et une nombreuse suite. Parvenu à Florence, le 47 avril 1808, à 9 heures 1/2 du soir, il descendit dans l'auberge la plus distinguée, l'*Aquila Nera*<sup>1</sup>, où on l'attendait, et se fit inscrire sous le nom de *général Boyer*<sup>2</sup>. Précaution inutile, car il fut vite dévisagé, et, malgré son désir de ne point paraître, il devint, par la force des choses, — comme proche du Souverain et peut-être aussi par un désir tenu secret de ce dernier, qui, naturellement, avait là comme partout ses fonctionnaires et sa police, — l'objet de grands égards. D'ailleurs, le lendemain lundi, 48 avril, peu satisfait de ce logement, Son Excellence quitta l'hôtel pour s'installer au palais Ximènes que lui cédait son parent le général Fiorella. Ce dernier loua provisoirement une maison voisine.

Tassoni<sup>3</sup>, au courant de la chose et du désir qu'avait Lucien de choisir prochainement une villa à la campagne, lui fait offrir la

1. Elle était située dans le bâtiment où se trouve aujourd'hui le cabinet de lecture Vieusseux et était tenue par un sieur Schneider, que l'*Histoire complète de l'Empire français* (2<sup>e</sup> édit. de 1811, vol. 1<sup>er</sup>, p. 185) déclare être « l'aubergiste le plus honnête, le plus obligeant, parlant plusieurs langues, etc. »

2. La *Gazzetta universale*, n<sup>o</sup> 32, du 19 avril 1808, écorcha le nom en disant *Bouilly*. — Tassoni, dans sa dépêche du 19 avril, dit : *Boyer*. Et c'est bien *Boyer*, par souvenir du nom de la première femme de Lucien.

3. Tassoni était le ministre résident du royaume d'Italie à Florence, sous les souverains d'Étrurie, dont le règne venait de cesser.



sienne par Fiorella; cette circonstance le met en faveur auprès du frère de Napoléon, et celui-ci lui répond qu'il le recevra avec plaisir autant qu'il voudra. Dauchy, de son côté, a envoyé à S. Quirico deux de ses secrétaires pour offrir à Lucien le palais dit de *la Crocetta* ou toute autre villa impériale à son choix, puis il se rend chez lui de sa personne. Non admis le jour même, le gouverneur y retourne le lendemain, et, reçu cette fois, il s'entretient quelques moments avec le Sénateur<sup>1</sup>.

Le 26 avril, le même chargé d'affaires écrit que Lucien semble devoir rester quelque temps dans le pays, car de nombreux chevaux et tous ses équipages, venant de Rome, l'ont rejoint<sup>2</sup>.

Les gazettes ayant rendu compte du changement d'habitation excitèrent à ce point l'enthousiasme en faveur de Lucien, — déjà désigné tout bas par les Toscans influents comme un futur souverain d'Étrurie, — que, lorsqu'il parut au théâtre *degl' Intrepidi*, avec sa femme et Fiorella, la salle entière se leva et l'acclama; les spectateurs, à la sortie, l'accompagnèrent jusqu'à sa voiture<sup>3</sup>.

De son côté, M<sup>me</sup> d'Albany écrivait de Florence, le 29 décembre 1807, à Castille : « On regrette un peu de ne plus être capitale, et si on avait pu avoir Lucien pour souverain, tout le monde aurait été content. Mais Lucien ne veut être qu'un particulier, et le premier de son espèce; en étant roi il ne jouerait que le second rôle. Il s'occupe des arts, achète beaucoup de tableaux et fait beaucoup de charités. Il a une belle femme, un peu sur le retour et une potée d'enfants<sup>4</sup>. »

Lucien, en effet, grand amateur d'antiques<sup>5</sup> et très érudit sur l'époque romaine, avait aussi un culte pour les tableaux, notamment, comme les collectionneurs d'alors, pour les italiens. Lui et son oncle Fesch se formaient d'importants cabinets. Comme il arrive en pareil cas, ce goût fut vite connu et les offres affluaient. Le plus souvent on y répondait favorablement, surtout du côté du cardinal, dont l'habitude était parfois d'acquérir des galeries entières pour en retirer le meilleur et le garder, ce qui explique pourquoi, à

1. Tassoni à Testi, 19 avril 1808. (Arch. Milan., Aff. étr., carton 91.)

2. Tassoni à Testi, 26 avril 1808. (Arch. Milan., Aff. étr., carton 91.)

3. *Gazzetta universale*, n° 33.

4. Voir la *Correspondance inédite de la comtesse d'Albany*, publiée par Charvet. Nîmes, 1879. in-8°, p. 87 et 88.

5. Après la chute de l'Empire, Lucien tire à ses frais des fouilles de l'ancienne Vulci en Toscane plus de trois cents vases étrusques qu'on vendit, après sa mort, en 1843, à Paris. Je ne parle pas des fouilles qu'il ordonna à Tusculum et à Canino précédemment.

sa mort, Fesch laissa plusieurs milliers de toiles. Quant à Lucien, il savait refuser : « Lucien B... n'a pas voulu de mes tableaux, » écrit Clarke à M. Lecomte, rue Montmartre, le 28 brumaire an XI, de Florence, où il représente la France auprès du roi d'Étrurie. Ceci navre fort le général, qui s'était servi en l'espèce de l'intermédiaire de Lethière, peintre de Son Excellence le Sénateur. C'est que Clarke est pressé d'argent et gêné par ses frais de représentation, qui ne cessent pas, parce que Talleyrand lui recommande à chaque instant des personnages de distinction de passage à Florence et qu'il a bien peu de 4,000 fr. par mois pour tenir son rang. Lucien ignore ce motif, sans quoi il eût acheté les tableaux, mais la vraie raison ici est que ces morceaux n'ont pas assez de valeur pour lui, connaisseur émérite. Quoi qu'il en soit, avant qu'il eût sollicité Élixa, comme nous l'avons raconté déjà<sup>1</sup>, de lui céder une célèbre peinture de Fra Bartolommeo placée à Lucques, il court à Florence les marchands en vogue et les galeries particulières.

Épris de l'art du divin Sanzio, Lucien est à peine arrivé en Italie, en 1804, après sa brouille avec Napoléon qui l'oblige à quitter Paris, que, passant à Castello, où est conservé le fameux Mariage de la Vierge dit le *Sposalizio*, Lucien en fait offrir ferme 60,000 livres. On lui refuse, et le tableau est acheté par un autre Napoléonide, le vice-roi, au prix de 85,000 fr., en vue de doter, dès ses origines, le musée de peinture qu'il va fonder à Milan (Bréra)<sup>2</sup>. A Florence, à cette époque, on le voit offrir 5,000 fr. à M. Eynard<sup>3</sup> d'un portrait de l'école de Raphaël<sup>4</sup>, puis, après avoir suggéré à Fabre l'idée de certain tableau d'histoire, lui accorder plusieurs séances pour son portrait en pied, dont cet excellent artiste fait une réplique en buste. Fabre peint également ses enfants, sa femme, Madame-Mère, la princesse de Lucques, toutes commandes pour M. le Sénateur. Sa fortune, considérable depuis le traité de Badajoz, que récompensa la cour d'Espagne par ses largesses, jointe à ses goûts délicats d'artiste *di primo cartello*, lui permet de ne rien se refuser. Grand seigneur depuis le Consulat, ou plutôt depuis l'ambassade de Madrid, il a galerie de maîtres, service de poste à lui, chevaux nombreux et livrée comme un prince du sang, plus même que le Premier Consul, dit un voyageur contemporain, bon observateur,

1. *Les Arts en Toscane sous Napoléon*. Paris, Champion, 1900, in-4°, p. 74.

2. Ces derniers détails empruntés aux documents publiés par Cantù : *I diplomatici della Repubblica e del Regno d'Italia*.

3. Fermier des tabacs d'Étrurie, que nous avons fait connaître.

4. Rigaud, *les Beaux-Arts à Genève*, une plaquette, 1849, p. 50.

Reichardt, qui fut reçu chez Lucien au Plessis, après avoir été présenté par son ambassadeur, Lucchesini; il a hôtel à Paris, une des plus belles demeures de *ci-devant*, encore toute remplie des magnificences de l'art du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais que Lucien fait modifier suivant la mode du nouveau style; il a château à la campagne, avec chasses à courre et salle de spectacle contenant trois cents places, qu'il vient de faire édifier; il a artistes et hommes de lettres à sa dévotion, cour de femmes superbes, petites maîtresses. A la campagne, où il se plaît durant quelques mois d'été, si fréquentes sont ses réceptions que les chevaux manquent aux relais entre Paris et le Plessis, car ils sont tous retenus et souvent par ses invités de Paris. Il est vrai que la route de Flandre conduit aussi à Mortefontaine, et que Joseph, de son côté, y reçoit, sans discontinuer, ses collègues des grands Corps de l'État et les étrangers de distinction. A une société nouvelle, il faut des princes rappelant ceux de l'ancien régime. Ceux-ci, les Bonapartes, les dépassent comme dépense et train, à peu près en même proportion qu'ils leur sont supérieurs par les idées. La différence ne laisse pas d'être appréciable. Bien que disgracié, Lucien conserve en Italie les mêmes habitudes, du moins les bonnes. Sa galerie de Rome est célèbre sous le nom de galerie Bonaparte. Et elle est si importante, — trois à quatre cents toiles, une centaine d'antiques, des vases étrusques, etc., — qu'elle compte parmi celles qu'il serait déplorable d'exposer aux hasards des événements, si ceux-ci d'aventure devenaient menaçants, comme par suite d'invasion par exemple. On la regarde comme une des merveilles de l'Italie. Sa perte serait un deuil pour l'esprit humain. On verra, tout à l'heure, un ambassadeur, au demeurant très honnête homme, au sens du mot *cultivé*, se faire l'écho du danger qu'elle peut courir en semblable traverse et en saisir son gouvernement. Lucien a donc entassé dans son palais de Rome, parmi tous ses tableaux, plus de quarante chefs-d'œuvre incontestables, au dire de la comtesse d'Albany, qui aura l'occasion de la visiter en 1811. Or, la comtesse est femme difficile et ne se prive pas de critiquer les toiles et les artistes dans une relation qu'elle a laissée de son voyage<sup>1</sup>. Elle énumère avec complaisance les premiers noms des maîtres qui composent cette galerie. Cacanlt, sous le Consulat, qui avait vu sa formation, alors qu'il était ambassadeur à Rome, communique les craintes qu'il a pour la conservation de cette collection quand un

1. *Carnet historique et littéraire*, août 1901. — Texte publié par Pélissier. Lettre datée d'octobre 1811.

instant, en octobre 1805, il a des raisons de redouter une descente de la flotte russe à Tarente.

Lucien ne déroge pas, du reste, aux mœurs de ses frères, qui tous sont des Latins raffinés, c'est-à-dire plus encore des artistes que des intellectuels. Lucien en est peut-être le type le plus accusé, avec Napoléon et Elisa.

Le voilà donc à Florence, par ordre, en 1808. Ses occupations le font vite remarquer, car elles décèlent incontinent le Mécène. En octobre 1808, peu de temps avant de quitter Florence, Lucien, qui, sous le Consulat, a déjà chargé Prudhon d'une suite de dessins originaux destinés à la gravure pour un ouvrage, en commande vingt-cinq autres à M. Volpini. C'est pour le catalogue de sa galerie de tableaux qu'il médite déjà de publier. Fabre est chargé de surveiller les épreuves présentées par Volpini, de les juger sévèrement et de les expédier à Canino. Un instant, il songe à acheter la maison de Michel-Ange, mais il n'y donne pas suite, son séjour à Florence ayant pris fin avant que les pourparlers aient abouti<sup>1</sup>.

Un peu plus tard, le 30 avril 1808, une lettre de Florence, du lieutenant général baron Colli, résident d'Autriche auprès des ex-souverains d'Étrurie, adressée à M. le comte de Stadion, ministre des Affaires étrangères à Vienne, disait encore : « Le sénateur Lucien est toujours ici, il garde l'*incognito* et se refuse au plaisir du théâtre, ayant été applaudi à outrance, quand il parut dans la loge la première fois. *Il entretient pourtant une correspondance secrète avec son frère*<sup>2</sup>. »

Revenant à la rescousse sur le sujet, M<sup>me</sup> d'Albany écrivait de nouveau à son correspondant, le 31 mai : « On dit qu'il (Lucien) a beaucoup d'esprit et de caractère. On le désirerait pour souverain de ce pays, mais on dit qu'il ne veut pas *thrôner*. Sa femme a de beaux restes ; quoiqu'on la dise jeune encore, elle est forte, et, dans ce pays, cela n'a pas un grand mérite ; on aime les femmes minces et sveltes. Ils vivent très retirés. J'admirerais sa résolution de rester particulier, si je ne *croiais* qu'il est plus heureux comme il est, étant très riche, que s'il était souverain. »

Le 28 mai, le chargé d'affaires d'Italie, qui paraît très bien renseigné par des personnes de l'entourage même du Sénateur, mande

1. Boyer à Fabre, Canino, 4 janvier 1809 et 22 décembre 1808. — Papiers de Fabre et Fabre à Boyer (arch. de Montpellier), 20 mars 1809, cette dernière déjà publiée par nos soins dans notre ouvrage : *les Arts en Toscane sous Napoléon*.

2. Arch. nat., AF<sup>IV</sup> 1701.

à son gouvernement que, dans la nuit du 26, Lucien ayant reçu un courrier de Naples, est parti pour Bologne où il devait rencontrer le lendemain S. M. le roi de Naples. Ce dernier, assure-t-il, devant être appelé au trône d'Espagne, aurait eu mission de lui proposer celui de Naples, mais Lucien, connaissant les conditions<sup>1</sup>, était déterminé à refuser. La nouvelle aurait besoin de confirmation, mais il faut la croire, car on ne peut s'imaginer les efforts qui furent tentés auprès de Lucien par tous les membres de la famille de Napoléon pour le convertir, parmi ses idées, à celle de l'élévation à un trône européen, et combien la guerre qui lui fut faite de ce côté dura.

Le 21 juin, Tassoni, dans sa dépêche diplomatique au ministre Testi, de dire encore, — car Tassoni, qui est un républicain bonapartiste, admire beaucoup Lucien auprès duquel il s'est ménagé un excellent accueil, — « ... C'est merveille de le voir, il a fait venir de son palais et de sa villa de Rome tous les meubles les plus précieux, spécialement tout ce qu'il a de meilleur en objets d'art. Ce qui fait supposer qu'il n'est pas pour s'en aller de sitôt et qu'il continuera de séjourner longtemps en Toscane.

« Il est aimé ici à ne pas croire. Ses bonnes manières et par dessus tout sa générosité lui attirent l'affection générale. Il a confié des commandes à la plupart des meilleurs artistes, qui, à présent, n'en regorgent pas. Il y a peu de jours, par un trait de bienfaisance remarquable, il a doté et marié deux jeunes filles d'un pauvre citoyen qui habite tout près de ma campagne et qu'il a connu en s'arrêtant là, par hasard, dans sa promenade<sup>2</sup>. »

Élisa, qui résidait à Lucques, ne put résister au désir d'aller voir son malheureux et très aimé frère Lucien, alors si rapproché; peut-être espérait-elle aussi le convaincre par ses paroles, car l'ambitieuse Élisa partageait avec ardeur, et plus qu'aucun autre dans la famille impériale, les idées de Napoléon à son endroit. En tout cas, voulant échapper au courroux du maître, elle se rendit à Florence *incognito* et eut avec Lucien au moins deux entrevues, dans sa maison, où elle avait soin d'entrer de nuit et par une porte dérobée sur le jardin. Cette nouvelle démarche demeurant inutile comme les précédentes, Élisa abandonna la partie. Au bout de plusieurs mois de séjour à Florence, Lucien obtint, non de revenir à Rome ni d'aller à

1. Toujours le *divorce* demandé par Napoléon.

2. Correspondance de Tassoni avec Testi. (Arch. du minist. des Aff. étr., carton 91. Milan.) Cette seconde lettre a été publiée par Cantù. (Voy. son recueil, *op. cit.*, p. 622.)

Pise comme on l'avait pensé un instant, — puisqu'un logement lui était déjà préparé chez M. Acconei, propriétaire, — mais d'habiter sa terre (récemment achetée au Pape) de Canino, sise à vingt-cinq lieues de Rome, près de Viterbe, et à onze milles de la mer<sup>1</sup>. Son Excellence quitta Florence exactement le 5 novembre 1808<sup>2</sup>. Ceci ne l'empêcha pas de continuer ses goûts favoris de protecteur des arts et de faire du bien aux artistes, comme d'entretenir avec le Pape jusqu'à ses derniers temps, à Rome, des rapports amicaux. Les preuves qu'il en donna toute sa vie abondent. Voici encore un trait contemporain à Pappui. Ayant admiré dans l'église Saint-Louis-des-Français le monument funéraire de M<sup>me</sup> de Beaumont que le sculpteur français Joseph-Charles Marin a exécuté pour le compte de M. de Chateaubriand, Lucien attire cet artiste et lui commande en marbre trois tombeaux qu'il place dans l'église des Jésuites à Frascati; à savoir : celui de sa première femme, — il représente *la Mélancolie*, — de six pieds de proportion, pleurant sur un sarcophage; puis le tombeau de son père, Charles Bonaparte; enfin, le mausolée d'un de ses enfants, où l'on voit le *bambino* mourant qu'un ange vient assister en lui montrant le ciel. Enfin encore, tous les bustes de grandeur naturelle de la famille de M. Lucien. Quant à l'estime de Pie VII, il l'a entière, et, plus tard, le Saint-Père lui donnera son grand portrait, peint par Wicar, œuvre admirable, léguée à sa paroisse, l'église collégiale de Canino, par la princesse Alexandrine de Bleschamp-Bonaparte, veuve Lucien, en son testament olographe du 22 juillet 1833.

Paul MARMOTTAN.

1. Voy. *Mémoires secrets sur Lucien Bonaparte, prince de Canino*, I, 254 et suiv. — Cet ouvrage, publié à Paris en 1816, serait apocryphe; il est devenu assez rare et n'est pas cité dans le *Dictionnaire des anonymes de Barbier*. Si on met de côté l'esprit réactionnaire qui l'anime, on peut y puiser des renseignements pittoresques vrais. Cet ouvrage n'est également pas signalé par Jung ni le prince Roland Bonaparte, les deux biographes les plus récents de Lucien. — Au reste, ces renseignements sont corroborés par les traditions lucquoises. Un vieux domestique de la Princesse vivait encore à Lucques il y a trente ans environ. Il racontait l'avoir accompagnée *incognito* à Florence et avoir reçu l'ordre de se tenir à la porte de la maison avec un pistolet. (Récit de M. le comte Sardi à l'auteur, en 1894.)

2. *Gazzetta universale*, n° 98.

# BULLETIN HISTORIQUE

---

## FRANCE.

### ANTIQUITÉS LATINES<sup>1</sup>.

Excellente année, et à peu près dans tous les domaines, mais surtout dans ceux de la littérature, du droit et de l'archéologie.

I. HISTOIRE LITTÉRAIRE. — Trois gros ouvrages généraux, deux d'amateurs consciencieux, un de professionnel de talent.

L'*Histoire de la littérature latine depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement républicain*<sup>2</sup>, de M. LAMARRE, présente le même caractère conservateur et traditionnaliste que son *Étude sur les peuples anciens de l'Italie*<sup>3</sup>; mais cette tendance est moins dangereuse en histoire littéraire qu'en histoire politique : il s'agit d'œuvres certaines et visibles et non pas de faits très lointains et de récits artificiels. — De la même manière, les défauts constatés dans le plus ancien de ces ouvrages ont moins d'importance dans celui-ci : si l'érudition est parfois de seconde main, si les références bibliographiques sont placées un peu à l'aventure, la chose essentielle, la lecture et l'appréciation des auteurs latins, est faite avec une extrême bonne volonté<sup>4</sup>. Il serait facile de reprocher à l'auteur des retards dans les connaissances : il parle de l'Osque et de l'Ombrien sans connaître de Planta, il cite de très vieilles et inutiles dissertations sans utiliser Wissowa; mais, enfin, ce qu'on lui demandait surtout, c'était de nous aider à lire, à comprendre et à juger Plaute ou Caton, et cela, M. L. s'y est appliqué de toutes ses forces. — De cette littérature latine, il nous donne à peu près l'idée qu'il faut en avoir, qu'elle

1. Les ouvrages relatifs à la Gaule romaine feront l'objet d'un bulletin spécial. Nous faisons encore une fois appel à la bonne volonté des auteurs, ne fût-ce que pour nous signaler, et rien de plus, leurs publications.

2. Paris, Delagrave, 1901, 4 vol. in-8° de XII-494, 640, 598, 472 p.

3. *Revue historique*, mai 1900, p. 87.

4. Il y a (et c'est visiblement la faute de l'imprimeur ou de l'éditeur) trop de coquilles. On n'écrit pas *rhéthorique* dans un livre de ce genre, comme dans aucun d'ailleurs. Les éditeurs français perdent de plus en plus, en matière de correction typographique, le sentiment de leur dignité.

manqua surtout d'initiative personnelle et que, malgré les efforts de quelques-uns, elle ne put prendre une allure nationale. Pour être dépourvu d'originalité, ce jugement n'en est pas moins acceptable : la vérité n'est point toujours dans la nouveauté. Sur certains points, je loue grandement M. L., par exemple lorsqu'il place très haut Ennius; sur d'autres, j'aimerais discuter avec lui, par exemple à propos de Cicéron, qu'il vante trop comme homme politique. — Ce qui rendra ce gros ouvrage utile à l'enseignement, c'est qu'il suit toujours de très près la vie des auteurs et l'analyse des œuvres<sup>1</sup>, que les raisonnements et les discussions y sont rares, les citations longues et très nombreuses, et que la lecture en est facile et agréable<sup>2</sup>.

Le dernier écho de l'incroyable succès de *Quo Vadis* retentit encore dans le milieu des érudits<sup>3</sup> : ce roman suscite toujours des articles sur Pétrone et voire des livres. Je suis tout à fait d'accord avec M. A. COLLECOX<sup>4</sup> lorsqu'il nous dit que Pétrone ignore les chrétiens et que l'auteur du *Satyricon* n'a jamais pu ressembler au héros de *Quo Vadis* : il n'est pas seulement « de l'autre côté de la croix, » comme disait Jules Lemaitre; mis en face de la croix, il ne la verrait pas, il ne saurait ce que cela veut dire. L'homme de Sinckiewicz, qui commence par « macquereller » pour le compte de ses amis et qui finit par hospitaliser saint Pierre, ne relève pas de la critique historique : c'est l'équivalent mâle du type de Madeleine. — Les différents travaux de M. E. THOMAS sur Pétrone et son temps ne nous sont point encore parvenus<sup>5</sup>.

1. Le tome IV est uniquement composé de fragments d'œuvres latines, texte et traduction.

2. M. de la Ville de Mirmont fait paraître à l'instant une édition de *Cicero-nis Oratio Philippica prima*. Paris, Klincksieck, 1902, in-8° de 104 p. — Nous n'avons pas reçu la thèse latine de M. Ancy (Aix, 20 mai 1901), de C. Helvio *Cinna poeta*.

3. Il n'a pas seulement déterminé, et dans toute l'Europe, des travaux sur Pétrone, il a remis encore en question l'éternel problème de l'incendie de 64; voyez là-dessus les livres de Pascal (Turin, 1900, a été traduit en français) et de Coen (Florence, 1900), et sur ces livres et le problème même l'article de M. G. Boissier dans le *Journal des Savants* de mars 1902 (p. 166 : « En relisant avec soin le récit de Tacite, mon embarras augmente. Il me semble que j'y vois quelques raisons qui me paraissent favorables à l'opinion de ceux qui admettent la culpabilité de Néron et d'autres qui lui sont contraires... Il est possible que des rêves pareils aient hanté cette imagination dérégulée, amie du monstrueux et de l'incroyable. *incredibilium repertor* »).

4. *Pétrone et le roman des temps néroniens* dans les *Annales de l'Est*, janvier 1902.

5. On annonce de lui, chez Fontemoing, un *Pétrone, l'Envers de la Société romaine*, 2<sup>e</sup> éd., n. v. — On trouvera de curieux commentaires archéologiques sur Pétrone dans les études de M. H. de Villefosse sur les vases de Boscoréale.



M. ALLAIN<sup>1</sup> a tout lu et tout vu en ce qui concerne Pline le Jeune ; il s'est fait citoyen de Côme, ou à peu près, par amour pour lui ; il a vu fouiller les ruines de ses *villae* ou jugées telles. De ses voyages et de ses lectures il a tiré un ouvrage formidable qui aura trois volumes et dont le premier tome se présente en une masse compacte de 600 pages, d'impression fort dure, hérissée de notes, criblée de chiffres, mais, aussi, presque haletante d'enthousiasme. On admirera ce labeur, cette érudition, cette passion. Mais on a le droit de se demander si ces prodigieux efforts étaient réclamés par l'importance du héros : Pline le Jeune est peu de chose comme homme et comme littérateur, c'est un médiocre génie et une bonne âme moyenne. M. A. reproche, dans sa préface, aux élèves de l'École normale de « publier relativement très peu » : il aurait dû, pour ce motif, exclure Pline de son commerce. Il leur reproche d'être « prisonniers d'une science prématurée » : M. A. est bien le prisonnier de Pline. Il leur reproche encore, à ces pauvres Normaliens dont Pline aurait pu faire partie (section des lettres), bien d'autres choses : je ne voudrais pas les venger en attaquant M. A. Pourtant, je ne peux m'empêcher de regretter qu'il ait perdu tant d'heures à répéter en note les opinions d'autrui et qu'il en ait consacré beaucoup moins à résoudre quelques questions historiques essentielles, comme celles que soulève l'administration de la Bithynie ou le régime de l'aristocratie foncière : il fallait commenter le mot *eranos* autrement que par des citations modernes et résumer l'histoire du clarissimat autrement que par les termes de « patricial, expropriants et expropriés. » Son livre est une encyclopédie plinienne<sup>2</sup>, sans aucun doute : ce n'est pas autre chose, il est vrai que c'est déjà quelque chose<sup>3</sup>.

Enfin, avec l'œuvre de M. MOYCEAUX sur la littérature chrétienne d'Afrique<sup>4</sup>, nous avons un livre de tout repos comme science et écrit

1. *Pline le Jeune et ses héritiers*, ouvrage illustré d'environ 100 photographures et de 15 cartes ou plans. t. I. Paris, Fontemoing, 1901, gr. in-8° de 608 p. (1<sup>re</sup> partie, *l'homme* : ch. I, la vie privée; ch. II, la vie officielle; ch. III, la vie oratoire; les autres volumes renfermeront la fin du ch. III et, de plus, 2<sup>e</sup> partie, *l'écrivain*; 3<sup>e</sup> partie, *les correspondants*; 4<sup>e</sup> partie, *les héritiers*, jusqu'à Fontanes).

2. Il y a peut-être quelques très légers oublis. Je ne trouve pas Radecki 1892. Mais, vérifications faites, l'érudition plinienne de M. A. est incomparable et de source très directe.

3. « Pourquoi, » dit M. A., avoir « consacré au même personnage ses loisirs inconnus? — Cherchant la région sereine où l'on s'affermirait, où l'on se console, où l'on espère, nous avons demandé à Pline de nous redire ces mots que nous n'entendions plus : estime de l'humanité, bienveillance, amabilité, tolérance. »

4. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'in-*

avec la méthode et la discrétion qui conviennent aux travaux d'histoire littéraire. Il renferme une fort grande quantité de matériaux : il n'en est pas d'inutiles, et tout y est exact, bien ordonné et précis. Heureuse l'Afrique d'avoir déjà trois à quatre volumes de son histoire littéraire, après lesquels il ne restera longtemps rien à faire, alors que la France vit encore sur son fonds bénédictin, qui a fait son temps, et qui était tout juste de son temps lorsqu'il parut ! — Voici surtout ce qui est à louer chez M. M. Il a toujours très intelligemment uni la critique littéraire à la vie politique et religieuse : Tertullien et Cyprien vivent dans son livre, parlent et agissent, et toute ligne écrite sur leur compte est un fait nouveau au crédit de la connaissance de leurs contemporains. Ce n'est pas de l'histoire littéraire comme on la fait encore trop souvent, reconstituée en l'air, loin des influences publiques et sociales qui ont formé les écrivains et leurs œuvres : les lettres ne sont, après tout, que des expressions de pensées et des échos de vie<sup>1</sup>. — M. M., tout en consacrant la meilleure part de ses efforts aux grands noms, Tertullien et Cyprien, a étudié aussi de très près les moindres œuvres, les textes africains de la Vulgate, les inscriptions, et cette brève et éloquente Passion des Scillitains, le plus vieux document de l'hagiographie latine. — A propos de chacun des auteurs, il a repris l'éternelle question de l'origine de la latinité d'Afrique, qui est bien la plus passionnante que l'histoire de ce pays souleve, et, s'il ne l'a pas résolue, ce que personne encore ne peut faire, il l'a posée et résumée avec une clarté et une prudence qu'on doit louer<sup>2</sup>. — Ses jugements sur Cyprien et Tertul-

*vasion arabe* (description de l'Afrique du Nord entreprise par ordre du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts). T. I : *Tertullien et les origines*; t. II : *Saint Cyprien et son temps*. Paris, Leroux, 1901 et 1902, 2 vol. in-8° de viii-512 et 390 p. Les chapitres avant Tertullien sont consacrés aux origines chrétiennes de l'Afrique, à l'Église d'Afrique au II<sup>e</sup> siècle, aux premiers documents chrétiens, à la Bible d'Afrique. — Quelques points de détail (par exemple sur Cyprien, *Caecilius Cyprianus qui et Thascius*, *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 311) ont été étudiés par M. M. dans des mémoires spéciaux. résumés ou fondus dans son ouvrage; on peut voir, par ces mémoires, avec quelle précision et quelle patience il a construit son œuvre littéraire. — Sur la littérature païenne d'Afrique, étudiée déjà par M. Monceaux, voyez *Revue historique*, mars 1896, p. 352 et suiv.

1. J'aurais peut-être désiré un chapitre sur l'érudition et les connaissances historiques chez Tertullien : ce qui en est dit t. I, p. 180, n'est-il pas un peu trop court ?

2. M. Monceaux me paraît être beaucoup plus réservé que dans son ouvrage de la littérature païenne, sur les influences sémitiques ou libyques (cf. *Revue historique*, mars 1896, p. 354). Cf. son t. I, p. 169; t. I, p. 445 et suiv.; t. II, p. 353; notamment t. I, p. 449 : « Sans doute, presque toutes les nouveautés

lien sont, je crois, conformes à la vérité. Il faut citer surtout ce qu'il dit de Tertullien citoyen romain : « Qu'il ait été loyaliste d'intention, on n'en saurait douter. Il l'a affirmé cent fois, avec une énergie et une précision qui attestent sa sincérité... Homme d'autorité, il aimait l'ordre et voulait qu'on s'inclinât devant la puissance établie... Or, la loi chrétienne, telle qu'il la conçoit et l'expose, est sur presque tous les points en désaccord avec la conception antique de l'État et contraire aux devoirs du citoyen. On ne peut dire que Tertullien ait tort, logiquement, car presque toutes les incompatibilités qu'il signale ont leur principe dans l'Évangile. Mais il tire toujours du principe les conséquences extrêmes, avec la sécurité imperturbable d'un esprit entier pour qui les obstacles n'existent pas. Il se refuse à transiger sur tout ce qui lui paraît ordonné par la foi ; de déductions en déductions, il ébranle lui-même toute sa théorie du loyalisme. » Et ce devait être le cas de la plupart des chrétiens ; mais il n'apparaît plus fortement nulle part que chez cette personnalité, la plus franche, la plus brutale, la plus vigoureuse qu'ait peut-être produite le christianisme, et celle, peut-être, qui reflète le plus complètement la pensée et la foi du fondateur<sup>1</sup>. — Ajoutons que l'appareil de l'érudition est complet dans ce livre : on y trouve toutes les indications nécessaires pour comprendre l'établissement des textes, la chronologie des œuvres, la bibliographie et l'exégèse des éditions et de la pensée ; les références sont nombreuses et exactes, la correction typographique très soignée. — C'est, pour la littérature latine d'Afrique, un Teuffel complet et mis à jour encadrant une histoire littéraire d'une belle venue et écrite par un lettré<sup>2</sup>.

II. INSTITUTIONS, HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE<sup>3</sup>. — L'histoire proprement dite, et surtout celle de la République, est de plus en plus sacrifiée. Et cependant il ne faut point penser que tout soit dit

du vocabulaire et la plupart des traits de la syntaxe s'expliquent aisément chez Tertullien par des influences connues, latin vulgaire, stylisme, hellénisme, évolution naturelle. Peut-être y a-t-il néanmoins, dans le mécanisme de sa langue, un élément irréductible, indigène ou spécifique, par où son latin diffère du latin d'un auteur d'Italie, de Gaule ou d'Espagne. » Jusqu'à quel point cette recherche des éléments indigènes et spécifiques est une tâche ardue et nécessaire, nous en avons la preuve ces temps-ci dans les efforts prodigieux et les résultats incertains de l'œuvre de M. Mohl. Voyez à ce sujet l'article de M. G. Paris dans la *Romania* de 1901.

1. Faites une étude comparée des tendances du fondateur d'après les Évangiles et de celles de Tertullien apologetique, et la ressemblance sera frappante.

2. On annonce, chez Lecoffre, un *Saint Hilaire* de M. Largent.

3. A signaler le bulletin bibliographique pour 1901 donné par la *Nouvelle Revue historique de droit*.

sur Rome républicaine et que tous les procès soient jugés. La période des guerres civiles offre d'admirables sujets de thèses : nous ne connaissons pas encore, véritablement, ni les Gracques, ni Émilien, ni Marius, ni Pompée, ni surtout Caton d'Utique. Chacun de ces hommes mérite sa monographie, au même titre que Trajan ou Antonin, et ces monographies auraient d'autant plus d'intérêt que ces agitateurs ou ces *imperatores* de la République ont été véritablement des « surhommes, » pour parler comme Nietzsche, tandis que les augustes de l'Empire, même Trajan, même Marc-Aurèle, vivant dans des cadres réguliers où leur rôle était presque fixé d'avance, n'ont été presque toujours que des machines à gouverner ou à jouir plus ou moins intelligentes ou morales.

Au delà même de l'époque des faits authentiques, l'histoire des origines de Rome doit être reprise et refaite. M. Bloch<sup>1</sup> vient de le dire à propos du livre retentissant de M. Pais, et il a eu raison de le dire : il y a encore, il y aura toujours une question « des premiers temps » de Rome, et même et surtout après Niebuhr, Schwegler, Mommsen, Beloch, Gilbert et Pais, il restera des jugements à réviser. C'est pour cela que M. Bloch a bien fait d'attirer l'attention du public français sur ces études qui, après tout, ont été inaugurées en français par Beaufort ; il faut suivre de très près son article, vivant et nourri de faits, afin de se rendre compte de l'état actuel de cette question éternelle et de l'importance que peuvent prendre, en y jetant quelque lumière, les fouilles faites au Forum<sup>2</sup>.

L'archéologie, du reste, n'est pas la seule science qui aidera un jour à refaire la plus lointaine histoire de Rome ; il faudra faire aussi une part, et très grande, à cette sociologie qui, à vrai dire, ne fait que naître. Quand on revoit Tite-Live à la lueur des faits généraux des civilisations primitives, bien des choses qui choquaient d'abord cessent de surprendre ; les étrangetés du récit viennent presque d'elles-mêmes prendre leur place dans des lois universelles, et il semble que, peu à peu, on soit invité à conserver ce que MM. Mommsen et Pais ont voulu détruire, réflexion qui s'impose, notamment, en

1. *Journal des Savants*, décembre 1901 et janvier 1902.

2. A propos de la date de la loi des XII tables, cf. Lambert dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, 1902. Nous recevons un tirage à part de son article : *la Question de l'authenticité des XII tables et les Annales Maximi* (Paris, Larose, 1902, in-8° de 52 p.). Voici ses conclusions, inspirées en partie des recherches de M. Pais : « Nous sommes en présence de brocards ou de maximes de jurisprudence, certainement archaïques, mais peut-être d'inégale antiquité, qui n'ont été rassemblés en un unique conglomérat et immobilisés par l'écriture que vers le début du second siècle. »

lisant, dans l'*Histoire de l'organisation judiciaire des Romains*, de M. GIRARD, le chapitre sur le pouvoir royal<sup>1</sup>. Ce roi, à la fois général, juge et prêtre, agissant toujours en vertu de cette triple qualité, cette société où le coupable est *tabou* ou *sacer*; mais tout cela est si conforme à la vie des sociétés primitives qu'on s'étonne, non pas que Denys et Tite-Live aient tellement brodé, mais qu'ils se soient si peu mépris. On nous dira qu'ils se sont bornés, eux ou leurs autorités, à modeler les institutions romaines sur celles de la Grèce : mais pourquoi refuser à Rome et à l'Italie des institutions sociales et religieuses qui se retrouvent chez les Grecs, chez les Germains et presque partout ?

Ce livre de M. Girard est, en effet, véritablement remarquable<sup>2</sup>, et l'une des productions françaises qui feront date dans l'histoire du droit romain. Il est à peine besoin, quand on parle de M. G., de rappeler l'étendue de sa science, la sûreté de ses informations, la précision et la richesse (presque excessive) de sa bibliographie<sup>3</sup>. Ce dont il faut le féliciter plus particulièrement, c'est d'avoir fait un livre de droit bien coordonné et bien découpé, et qui soit en même temps un livre d'histoire politique, sociale et religieuse ; de n'avoir pas un seul instant séparé l'étude du mécanisme judiciaire de celle des idées morales et divines qui sont vraiment les directrices de la magistrature romaine. On doit le louer encore d'avoir, peut-être un des premiers en France<sup>4</sup>, examiné de près toutes les questions de topographie romaine et italienne que soulève l'organisation des tribunaux ; il y a même, excellente innovation, des croquis dans ce livre : en ce temps-là, la place où on jugeait n'avait-elle pas une valeur spécifique sacrée et symbolique ? Enfin, M. G. a, novateur encore en cela, accordé une très grosse part à la justice extra-urbaine, latine, ita-

1. Cette partie, sous le titre : *l'Organisation judiciaire de Rome au temps des rois*, a paru dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* en 1901 (et en tirage à part).

2. *Histoire de l'organisation judiciaire chez les Romains*, prix Odilon Barrot de l'Académie des sciences morales et politiques, t. I : les six premiers siècles de Rome. Paris, Rousseau, 1901, in-8° de xxx-340 p.

3. Quelques lapsus, inévitables dans cet amoncellement de chiffres et de notes. P. xxvi, n. 1, M. G. cite, sur le même rang, des travaux topographiques de valeur très inégale ; p. 47, notes, l. 1, lire 390 av. J.-C.

4. Voici encore qui, sans être une innovation, n'a jamais été très complètement poussé : c'est l'étude des monuments représentant des scènes de tribunal, l'archéologie juridique ; cf. p. 282 l'examen du sarcophage de Corneto. Mais, quand il s'agit d'un livre comme celui-ci, l'éditeur aurait bien pu faire les frais d'un cliché. Nos éditeurs français sont devenus d'une rare lésinerie, si on les compare aux Weidmann ou aux Weicher.

lienne<sup>1</sup> et provinciale, et, faisant cela, il a eu tout de suite l'avantage de prouver à nouveau que le régime judiciaire de l'Italie romaine a débüté par la centralisation la plus complète, et que cette centralisation a été la conséquence forcée de l'idée même de la cité antique<sup>2</sup>.

Le travail de M. HUVELIN sur les *Tablettes magiques et le droit romain*<sup>3</sup> est une tentative audacieuse pour retrouver dans les *devotiones* les formules du droit primitif. Cette tentative a été conduite avec une abondance de renseignements, une précision de pensée, une sûreté de déduction qui font que, du premier coup, M. H. a donné sur la plupart des points la solution juste. « Alors que les sociétés s'organisent à peine, les rites religieux fournissent au droit sa force obligatoire première. » Plus tard, le droit laïque conserva l'expression sacrée : *damno* signifie primitivement « je lie par un lien religieux ; » mais le sens divin du mot, perdu dans le droit, perdu dans la religion publique, se conserva dans la religion souterraine et secrète de la magie ; l'obligation juridique correspond à l'*obligatio* magique, qui est l'acte de « lier » ou de « nouer, » et ce sont les deux aboutissements opposés d'une expression primitive.

M. Huvelin appartient à la même école que M. P.-Fr. Girard : c'est la même façon d'interpréter les textes juridiques romains, à la fois dans leur liaison chronologique, dans leur raison d'être primitive, qui est religieuse, dans leurs rapports avec les institutions générales des autres peuples. Et je ne vois pas de meilleure manière de travailler. Si ces efforts continuent, de belles perspectives sont ouvertes à la science juridique française.

Si l'on ajoute à ces travaux la suite de l'œuvre de M. CRO sur les

1. Voyez, p. 287 et suiv., une étude très étendue sur le *meddix tuticus*.

2. « C'est une idée très répandue que les agglomérations de citoyens qui se sont multipliées hors de Rome avec la propagation de la puissance romaine, en première ligne les colonies de citoyens déduites en Italie, auraient eu, dès l'origine, en particulier pour la justice civile, les magistrats propres qu'on voit à leur tête dans le dernier siècle de la République. C'est, à notre sens, une erreur. Le principe primitif est, au contraire, que tous les citoyens, aussi bien les citoyens complets des colonies que les citoyens sans suffrage ou complets des municipes, sont justiciables des magistrats de Rome et non d'autres magistrats, par cette raison très simple qu'ils appartiennent à la cité romaine et à elle seule. »

3. Extrait des *Annales internationales d'histoire*. Mâcon, Protat, 1901, in-8° de 66 p. — Cf. les tablettes magiques d'Hadrumète éditées et commentées par M. de Villefosse (*Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 326 et suiv.). — Nous aurons à revenir sur les travaux consacrés par M. Esmein aux coutumes primitives dans les écrits des mythologues grecs et romains (*Nouvelle Revue historique de droit*, 1902). — Quel dommage que *Mélusine* vienne de disparaître !

*Institutions juridiques des Romains*<sup>1</sup>, on reconnaîtra que cette année doit être marquée d'un caillou blanc par nos Écoles de droit<sup>2</sup>.

Quant à l'histoire politique de l'Empire, on la trouvera surtout, cette année, dans les ouvrages de littérature ou d'archéologie signalés plus haut ou plus bas<sup>3</sup>.

Voici, à propos de son histoire religieuse, un petit livre fait sans doute dans un dessein d'édification, de pieuse vulgarisation, mais dont l'auteur est un savant et dont les documents sont triés et interprétés avec une érudition de premier choix : c'est le recueil des traductions d'actes de saints authentiques, fait par le R. P. dom H. LECLERCQ<sup>4</sup>. Il ne renferme que des pièces indiscutables. M. L. s'est interdit « de faire usage de moyens frauduleux, » en reproduisant « les légendes qui souillent les recueils hagiographiques<sup>5</sup>. » Les textes sont précé-

1. T. II, fasc. 1, 1902. Paris, Plon. Non encore reçu. — Sur le t. I, *Revue historique*, mars 1892, p. 326.

2. M. L. Lallemand a consacré le t. I de son *Histoire de la charité à l'antiquité* (Paris, Picard, 1902, in-8° de x-190 p.).

3. Nous ne connaissons que par le titre la thèse française de M. Ancey (Aix, 20 mai 1901) : *L'Opinion sous Oclavien ; recherches sur l'état des esprits à Rome de 721 à 724*. Je ne sais donc ce que vaut le livre ; le sujet était bien trouvé. — Sur *Caelestis* à Rome, peut-être sous Scipion l'Africain, en tout cas sous Elagabal, cf. Audollent, *Culte de Caelestis à Rome* (extrait de : *Entre camarades*, publié par la Société des anciens élèves de la Faculté des lettres de Paris, in-8° de 12 p., bon travail, sobre et concluant). — Voyez, au sujet de l'iconographie du règne d'Auguste, les derniers vases publiés du trésor de Boscoréale (p. 136 et suiv.) ; ce sont peut-être les documents archéologiques les plus importants de ceux qui servent à illustrer ce règne ; la scène, par exemple, où Agrippa anène les provinces à Auguste est le vivant commentaire du commentaire mommsénien des *Res Gestae*. — Sur Néron, cf. p. 334, n. 3. — *Le monnayage de Clodius Macer et les deniers de Galba marqués des lettres S. C.* ont été étudiés, avec le soin coutumier de l'auteur, par M. Mowat (*Rivista italiana di numismatica*, a. XV, 1892, tirage à part, Milan). — Sur T. Furius Victorinus, *pr. pr.* de Marc-Aurèle, voir Villefosse, *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 228. — Inscr. des *Nes(actienses)* à Gordien, voir Laigue, *Ibid.*, p. 243. — Tête de Constantin trouvée à Nisch et conservée au musée de Belgrade, Michon, *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 125 et suiv. — Sur le médaillon viennois de Constance II, Maurice, dans le *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 148. — Nous retrouverons en volume la suite des travaux de M. Allard sur Julien l'Apostat (*Revue des Questions historiques*, avril 1902).

4. *Les Martyrs*, recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au xx<sup>e</sup> siècle. I. *Les Temps néroniens et le II<sup>e</sup> siècle*. Paris, Oudin, 1902, in-12 de cxxii-236 p. Renferme notamment la traduction des Actes des Scillitains, de sainte Perpétue, des martyrs de Lyon et de Smyrne. — Il y a un peu trop de fautes d'impression, quelques citations incomplètes.

5. « Il faut renverser la fragile palissade légendaire qui semble à plusieurs une fortification historique inexpugnable » et qui n'est qu'un vestige de « l'immoralité profonde du moyen âge. » Voilà qui est parfait et d'un insigne cou-

dés d'une introduction assez longue, mais sans paroles inutiles, très claire et très sage, sans parti pris de système<sup>1</sup>. L'ouvrage de M. L. sera très utile dans les séminaires, mais il peut aussi rendre de grands services au public de nos écoles supérieures, maîtres et élèves<sup>2</sup>.

III. ÉPIGRAPHIE, PAPYRUS, ARCHÉOLOGIE<sup>3</sup>. — Il a paru beaucoup, pour le compte de ces trois sciences, dans les revues spéciales. Nous recevons, en fait de travaux généraux, le premier fascicule des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, ouvrage utile, très soigné, bien imprimé<sup>4</sup>; la charmante « harangue » de M. CAGNAT sur les *indiscrétions* commises par les papyrus, notamment dans la vie militaire de l'Égypte<sup>5</sup>; la fin de la grandiose publication de M. HÉROUX DE VILLEFOSSE sur le *Trésor de Boscoréale*<sup>6</sup>; une étude de M. MOWAT sur *Martelage et abrasion des monnaies sous l'Empire romain, leurs contremarques*<sup>7</sup>. Le grand ouvrage numismatique de M. BABELON ne nous est point encore parvenu<sup>8</sup>.

rage. — Pourquoi, grands dieux! faut-il qu'à côté d'hommes comme M. Leclercq, Mgr Duchesne, M. U. Chevalier, il y en ait d'autres qui s'attachent à faire revivre des légendes condamnées depuis longtemps par les meilleurs et les plus intelligents de l'Église? Ceux qui, sans être catholiques, n'ont pour le catholicisme que respect et sympathie, ont vraiment souffert du bruit incroyable refait autour du « saint suaire » après le livre et la brochure de M. Chevalier.

1. J'inclinerais à croire (p. xxxix), malgré le texte de Sulpice Sévère (II, 41), que la législation néronienne est antérieure et non postérieure à la persécution de 64.

2. Je ne puis pas ne pas faire, jusqu'à nouvel ordre, des réserves sur les récits des martyres des saints Jacques, l'apôtre et l'évêque, sur les textes relatifs au supplice de Pierre et Paul. Mais je dois ajouter que M. L. ne les donne qu'avec une demi-assurance.

3. MM. de Villefosse et Michon ont publié, *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 345 et suiv. : « Musée du Louvre, département des antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année 1901. » (Très utile à consulter.)

4. « Auctoritate et impensis Academiae Inscriptionum, » t. I, fol. 1. Paris, Leroux, 1901. in-4° de 128 p. (Bretagne, Germanie, Gaule, Italie). — Vient de paraître (Paris, Leroux) la périodique *Année épigraphique* (année 1901), publiée par Cagnat, avec, ce qui est très important à noter, la table des treize années parues.

5. *Indiscrétions archéologiques sur les Égyptiens de l'époque romaine* (séance annuelle de l'Académie des inscriptions, 15 novembre 1901). Paris, Didot. in-4° de 24 p. (Se retrouve dans les *Comptes rendus* de 1901, p. 794.)

6. *Fondation Piot*, t. V. Paris, Leroux, 1902, p. 133-292, pl. XXXI-VI. — Seltman, *Enseigne légionnaire romaine trouvée en Angleterre, avec fac-similé* (*Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 168). *Non vidi* Ginot, *les Enseignes. leur origine et leur rôle*. Niort, 1901, in-8°.

7. Extrait de la *Revue numismatique*, 1901, in-8° de 32 p., 1 pl. — Sur le T et autres signes chrétiens en numismatique, cf. Maurice, *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 197.

8. Service des monuments historiques de l'Algérie. Paris, Fontemoing, 1901,



IV. AFRIQUE. — L'apparition des livres de M. Gsell et de M. Monceaux fait de cette année une date importante pour la science des antiquités africaines.

L'ouvrage de M. GSELL sur les *Monuments antiques d'Algérie*<sup>1</sup> est le plus remarquable travail d'archéologie monumentale qui ait paru en France depuis une génération. Il mérite cet éloge par la bonne coordination des matériaux, la variété et l'étendue des renseignements, la sobriété et la netteté des descriptions, l'habileté et la discrétion des rapprochements, la prudence des théories<sup>2</sup>, le contact continu que l'auteur établit entre les ruines des édifices et les faits de l'histoire : c'est l'œuvre d'un « antiquaire » qui sait penser et composer et ce que parler veut dire. — Il est à peine besoin d'avertir les Africanistes de ce qu'ils y trouveront : plus de cent monuments reproduits, plus de mille décrits ou cités, la bibliographie de chacun d'eux soigneusement établie, les textes qui les concernent cités et commentés, les rapports artistiques ou chronologiques qui existent entre eux étudiés sans parti pris ; c'est donc un véritable « abécédaire » d'archéologie monumentale à l'usage des érudits de l'Afrique et à l'aide de ses monuments. Souhaitons qu'il soit complété un jour par un traité, fait sur le même modèle, d'archéologie figurée et industrielle. — Les historiens apprendront dans ce livre, plus complètement que par les textes, plus nettement que par les inscriptions, ce qu'a été l'Afrique romaine. Les Pères de l'Église nous ont dit que les Maures avaient leurs rois pour dieux nationaux<sup>3</sup> : qu'on regarde chez M. Gsell les mausolées du Médracen ou de la Chrétienne, énormes

in-8° ; t. I, de VIII-290 p., 72 pl. hors texte et 89 grav. ; t. II, de 448 p., 34 pl. hors texte et 89 grav. — Sur la manière dont, à l'aide de ce livre, on peut refaire « l'histoire de l'Algérie par ses monuments, » cf. les articles de M. Cagnat, *Journal des Savants*, février 1902, etc.

1. I. Monuments indigènes : grottes et abris, refuges, tombeaux en pierre sèche, tombes taillées dans le roc, monuments libyques et puniques. II. Monuments romains : citadelles, forums, temples, arcs, théâtres, amphithéâtres, cirques, marchés, thermes, aqueducs, citernes, réservoirs, routes, ponts, ports, maisons et fermes, tombeaux, mosaïques. III. Monuments chrétiens et byzantins : églises, forteresses, sépultures chrétiennes, mausolées indigènes.

2. P. 36 : « Il nous paraît superflu de discuter l'hypothèse qui attribue l'introduction des monuments mégalithiques en Afrique à une population de blonds émigrés d'Europe. Elle ne s'appuie sur aucun argument sérieux. Il n'est nullement prouvé que le type dolménique ait été importé d'Europe en Afrique. Le meilleur parti à prendre est de confesser notre ignorance complète sur cette question. Il faudrait aussi cesser de mêler les problèmes ethnographiques et les problèmes archéologiques. Bien des exemples montrent que des gens de races fort diverses ont pu adopter une civilisation commune. »

3. Cf. Monceaux, *Histoire littéraire*, t. I, p. 30.

comme des temples. Jusqu'à quel point l'occupation de l'Afrique a été une affaire industrielle et agricole, nous le voyons par les ruines colossales des usines et des fermes<sup>1</sup>, comme l'étonnante tuilerie de Bir-Sgaoum (près de Tébessa). Les dangers qui menacèrent les maîtres des grands domaines au III<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècle, lors des soulèvements indigènes, sont aujourd'hui encore visibles dans le château de Kaoua (Oranie), « type parfait de la maison de campagne fortifiée, » l'équivalent africain du *burgus* gaulois de Léonce<sup>2</sup>. Et, enfin, combien superficielle, malgré tout, a été la domination romaine, comme elle a peu pénétré profondément dans l'âme de ces Maures et de ces Numides : c'est ce qui apparaîtra dans les dernières pages, en étudiant les mausolées des princes indigènes du V<sup>e</sup> ou du VII<sup>e</sup> siècle, ces *djedjar* et ce sépulcre de Blad Guitoun, qui rappellent les plus anciennes dispositions des tombes des souverains d'avant Caligula. — L'archéologue qui s'intéresse moins à l'Afrique qu'à la Gaule ou au reste du monde trouvera dans cette œuvre de précieux compléments à ses recherches particulières : il pourra comparer les dolmens de la Maurétanie à ceux de la France<sup>3</sup>, rapprocher les inscriptions<sup>4</sup> rupestres des fameux dessins des grottes de la Dordogne, opposer les *fana* gallo-romains à plans carrés aux temples rectangulaires de l'Afrique, étudier côte à côte les mausolées algériens de l'ère sévérienne et les piles d'Aquitaine, retrouver le fronton courbe à la fois dans l'Arc de Trajan à Timgad et sur les niches du temple de Diane, voir la correspondance qui existe entre l'emplacement des basiliques algériennes et celui des églises chrétiennes de la Gaule (les unes et les autres adossées aux remparts), pour ne citer que six exemples entre cent. — M. Gsell ne me fait éprouver qu'un regret<sup>5</sup> : pourquoi n'y

1. « Une fouille méthodique d'une grande ferme romaine serait sans doute intéressante » (t. II, p. 30).

2. L'histoire de la révolte de Firmus vient de trouver son prélude épigraphique dans la dédicace du *fundus Petrensis* de Sannac (cf. Ammien, XXXIX, 5, 12 et 13); Gsell, *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions, 1901, p. 170.

3. Cf., dans le *Bulletin archéologique du Comité* de 1901, p. 66 et suiv. : Arnaud, *les Monuments mégalithiques à Es-Snam*, en Tunisie.

4. Cf. la *Note* de M. le capitaine Maumené *sur des dessins et peintures rupestres relevés dans la région entre Laghouat et Géryville* (éléphants, buffles, hémionnes, etc., toujours des animaux, comme dans les grottes du sud-ouest de la Gaule), *Bulletin archéologique du Comité*, 1901, p. 299 et suiv.

5. Un autre peut-être, qui ne vise pas l'auteur : cet ouvrage ne traite que de l'Algérie, et, malgré des différences, l'Algérie et la Tunisie font, archéologiquement, un tout. Il est vrai que M. Gsell a dû se résigner à subir le contre-coup des traditions administratives actuelles, utiles à la politique du présent, nuisibles parfois à l'intelligence du passé.

a-t-il pas un chapitre général sur « l'art de bâtir en Afrique, » les moyens, matériaux et instruments de construction, sur l'appareillage? Mais on a presque tort de formuler un regret à propos d'un livre qui apprend tant de choses et donne de si précieuses leçons, et de méthode et de fait.

M. Gaston BOISSIER nous donne de son *Afrique romaine*<sup>1</sup>, si substantielle dans sa charmante brièveté, une nouvelle édition, où nous signalerons, comme chapitres remaniés et complétés, ceux sur Dougga et El-Djem, les jeux et les spectacles. — M. A. PALLU DE LESSERT vient de terminer sa grande publication des *Fastes des provinces africaines*<sup>2</sup>, qui rendra de longs services, qui en aurait pu rendre à plus de personnes si elle avait été conçue dans des proportions moins amples et dans un format moins coûteux. — Enfin, comme chaque année, ample moisson de découvertes en Algérie<sup>3</sup>, en Tunisie<sup>4</sup> et

1. *L'Afrique romaine, promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie*, avec 4 plans, 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée. Paris, Hachette, 1901, in-12 de vi-368 p. — Sur la première édition, parue en 1895, cf. *Revue historique*, mars 1896, p. 350.

2. T. II, 2 fasc. Paris, Leroux, 1901, in-4<sup>e</sup> de 428 p. — Du même, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1899, t. LX : *De la compétence respective du proconsul et du vicaire d'Afrique dans les démêlés donatistes*.

3. A Lambèse d'abord : *Découverte sur l'emplacement du camp*, par Gsell et Cagnat (*Académie, comptes rendus*, 1901, p. 626 et suiv.); liste d'*armorum custodes*: découvertes de 6 à 7,000 balles de fronde en terre cuite (Cagnat, *Ibid.*, 1902, p. 43); cf. encore Gsell, dans le *Bulletin du Comité*, 1901, p. 320. — Beaucoup de faits intéressants dans d'autres notes de M. Gsell (*Bulletin archéologique du Comité*, 1900, p. 16 : la possibilité de l'existence d'un *Mercurius* phénicien, mais lire T.-L., l. 26, ch. XLIV; note sur *Silvanus deus patrius*, *Ibid.*, 1901, p. 312); du même encore, *Notes sur quelques sculptures antiques de l'Algérie* (extrait de la *Revue archéologique* de 1901, 11 p.), etc.

4. A Carthage d'abord (Delattre, *Académie, comptes rendus*, 1901, p. 583 et suiv.; 1902, p. 56, etc. : statuettes de bronze, chose jusqu'ici assez rare à Carthage, encoché très artistique, rasoirs à dessins isiaques, très beau sarcophage sculpté, etc.), et, à propos de Carthage, citons de M. Besnier, *Carthage punique*, conférence faite à la Société des amis de l'Université de Caen (Caen, Lanier, 1901, in-8<sup>e</sup> de 24 p.) : à Tatahouine, la note de M. Gauckler sur les *Deux mausolées néo-puniques* (extrait du *Bulletin archéologique du Comité*, 1901, 8 p.); à Dougga, les fouilles de M. Merlin, qui rectifient la topographie de cette ville (*les Fouilles de Dougga en 1901*, extrait des *Mélanges de l'École de Rome*, t. XXII, 1902, 24 p., 1[2] pl.); à Gighti, inscription intéressante sur le *Latium majus* (Cagnat et Gauckler, *Comptes rendus de l'Académie*, 1902, p. 37). — Reçu enfin les derniers fascicules du t. I de l'*Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie*, sous la direction de M. Gauckler (complet en 5 fasc., 346 p.; le 1<sup>er</sup> fasc. du t. II paraît à l'instant), et le *Compte rendu de la marche du service en 1900* (direction des antiquités de Tunisie, in-8<sup>e</sup> de 20 p.) et en 1901 (*ibid.*, 22 p.).

même dans les Syrtes<sup>1</sup>. — Pour conclure, signalons aux archéologues de tout pays les excellentes *Instructions pour la conduite des fouilles archéologiques en Algérie*<sup>2</sup>, cela n'est point signé, mais porte bien la marque de M. Gsell<sup>3</sup>.

V. ITALIE, ORIENT ET ESPAGNE. — C'est avec un vif plaisir que nous voyons les membres de l'École de Rome se porter de plus en plus vers ces études de topographie et d'histoire italienne, qui leur réserveront de fort agréables surprises. Nous n'avons eu qu'un regret en recevant les *Cultes et dieux à Pouzzoles*, de M. Dubois<sup>4</sup>, c'est qu'il ait pu retrouver si peu de traces, sous les importations grecques et orientales, des dieux topiques italiotes, dieux de sources ou de bois. — Qu'il me soit permis de souhaiter maintenant que l'attention de notre jeune élite du Palais Farnèse se tourne aussi vers les régions plus lointaines de la Cisalpine, de la Vénétie et de la Ligurie : il y a à faire, notamment sur les terres ligures, d'importants relevés topographiques, toponymiques et archéologiques que la science des origines italiennes et gauloises attend avec impatience.

Pour les provinces danubiennes, Mésie, Thrace, etc., il y a une tâche à accomplir<sup>5</sup> : le savant français qui, continuant notamment

1. Cagnat, *les Ruines de Leptis magna à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, t. LX, 1899.

2. Alger, Jourdan, 1901, in-8° de 19 p.

3. Nous n'avons pu donner ici que la nomenclature des livres et brochures parvenus à la *Revue historique*. Pour une bibliographie complète des publications sur l'Afrique, cf. *Chronique archéologique africaine* de Gsell (1901, extrait des *Mélanges de l'École de Rome*, 63 p.). — Voici enfin un certain nombre de grosses publications archéologiques dont les éditeurs se gardent, malheureusement, de faire le service aux revues, et qui n'arrivent dans les grandes bibliothèques qu'après de longs pourparlers : Ballu, *Théâtre et forum de Tingad*, état actuel et restauration (in-fol., Leroux); Gsell, *Musée de Tébessa*, collection des musées de la Tunisie (in-4° de 96 p., 13 pl., 1902, Leroux : nous le recevons à l'instant même, mais de l'amabilité de l'auteur); Babelon, Cagnat et Reinach, *Atlas archéologique de la Tunisie* (8° livr., in-fol., Leroux).

4. Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXII, 1902, 48 p. Cf. Cagnat et Berger, *Académie, comptes rendus*, 1901, p. 192 et suiv. (sur l'arrivée du dieu ἔλιος Ἐφραππεύς à Pouzzoles). — Weichardt, *le Palais de Tibère et autres édifices romains de Capri*. Paris, 1901, in-4°. *Non vidi*. — Sur le dieu étrusque infernal *Mantus*, M. J. Martha élève quelques doutes (*Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 314); je suis moins sceptique que lui; l'étude des *Dis pater* et assimilés est trop connue pour permettre encore des conclusions.

5. *Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 138 : « M. Cagnat insiste sur l'intérêt que présenteraient des recherches suivies au Monténégro, dont l'exploration est encore à faire. »

l'œuvre de Tomasehek, saura faire l'histoire de la race thrace, l'évolution de ses dieux et de ses institutions, le tableau de ses spécialités monumentales, rendra d'inappréciables services à la science des peuples européens et même (j'en suis sûr, songeant aux Scordisques) à celle des peuplades celtiques. Nous avons toujours espéré que M. PERDRIZET s'arrêterait à cette tâche<sup>1</sup>.

En Espagne, l'activité de M. PARIS nous est un bon garant qu'il saura prendre la place laissée vide par Hübner, et le *Bulletin hispanique* peut être, entre ses mains, le meilleur des organes de correspondance archéologique<sup>2</sup>.

Camille JULLIAN.

#### ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

Les éditions de correspondances et de mémoires sur le XIX<sup>e</sup> siècle continuent à se multiplier. La Société impériale de Russie vient de commencer une importante publication, celle des documents diplomatiques qui concernent les relations entre la Russie et la France de 1814 à 1830<sup>3</sup>. Ils proviennent des archives de la Chancellerie russe et du ministère des Affaires étrangères à Paris. Une partie de ces pièces avait déjà été imprimée dans divers recueils et ouvrages historiques. Mais c'est la première fois que le lecteur trouve classés, par ordre de date, sans distinction de provenance, les lettres des souverains, les instructions des ministres, les rapports, dépêches officielles, lettres particulières des ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et chargés d'affaires, en un mot tout ce qui permet de suivre dans tous les incidents de chaque jour les relations entre le cabinet de Pétersbourg et celui des Tuileries, comme entre l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> et le roi Louis XVIII. Le premier volume, seul paru jusqu'ici, est consacré aux années 1814, 1815 et 1816; les péripéties dont cette époque fut le théâtre pour la France lui donnent un

1. Reçu de lui, *Trois inscriptions latines de Roumélie* (extrait du *Bulletin de correspondance hellénique*, s. d.) : prouve l'existence d'une route de la Voie Egnatienne à Philipopolis, complète le *De Thracia provincia romana* de M. Kalopothakis. Cf. une note de M. Schlumberger sur la mission de MM. Perdrizet et Chesnay en Macédoine (*Académie, comptes rendus* de 1902, p. 33 et suiv.). — Dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LX, 1899 : Poinssot, *Inscriptions de Bulgarie*.

2. Voir surtout de lui, *Bulletin hispanique*, t. III, 1901, p. 113-135 : *Sculptures du Cerro de los Santos*.

3. *Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie avec leurs gouvernements de 1814 à 1830*, publié par A. Polovtsoff. T. I : 1814-1816. Saint-Petersbourg, édition de la Société impériale d'histoire de Russie, 1902, 1 vol. gr. in-8° de xv-772 p.

intérêt particulier et multiple. Les pièces émanées, d'une part, d'Alexandre I<sup>er</sup> lui-même et des trois hommes qui dirigeaient sa politique extérieure, Nesselrode, Capo d'Istria et Pozzo di Borgo, et d'autre part de Talleyrand et de Richelieu, ministres des Affaires étrangères en France, et du comte de Noailles, ambassadeur de Louis XVIII à Pétersbourg, sont d'une haute importance. Leur ensemble confirme les bonnes dispositions du tsar à l'égard de la France. De tous les monarques coalisés, Alexandre fut sans contredit celui qui souhaite le plus, peut-être qui souhaite seul la sincère amitié de la France relevée. Il y a à ce sujet des dépêches fort curieuses du comte de Noailles; celle notamment du 28 septembre 1816 montre de quelle manière assez singulière se combinaient chez le souverain le culte des idées libérales, le respect de la légitimité et le désir d'une alliance avec la France : « L'union de mon pays avec le vôtre, » disait l'empereur à Noailles à la fin de 1816, « ne peut qu'être utile à tous deux; nous ne pouvons nous heurter, nous ne pouvons avoir de prétentions l'un sur l'autre. En nous donnant la main, nous assurons le repos de l'Europe. » De telles tendances ont permis à l'aimable éditeur de la collection de reprendre très naturellement dans son introduction le thème de l'alliance franco-russe, et, après beaucoup d'autres, d'en retrouver l'ébauche chez Alexandre et le duc de Richelieu.

Le général d'Hautpoul fut gouverneur du duc de Bordeaux, réfugié à Prague avec Charles X et sa cour, pendant quatre mois de l'hiver 1833-1834. Quelles négociations précédèrent cette nomination; au milieu de quelles difficultés il eut à gérer sa charge; comment il fut amené à s'en défaire et quelles furent les suites de cette fâcheuse dignité; voilà ce que nous est conté dans le très intéressant volume de souvenirs dont M. le comte FLEURY<sup>1</sup> s'est constitué l'éditeur et qu'il a fait précéder d'une courte notice biographique sur leur rédacteur.

Après avoir vaillamment servi l'Empire, le général d'Hautpoul se rallia franchement à la Restauration. Ses hautes qualités, son expérience et son esprit relativement libéral firent souhaiter à une grande fraction du parti légitimiste de le voir en 1833 nommer gouverneur du jeune duc de Bordeaux, qu'on s'effrayait de sentir élever dans les idées mesquines, étroites et surannées qui régnaient à la cour de Charles X en exil et dont le duc de Blacas était le représentant. Tout

1. *Souvenirs du général marquis Amand d'Hautpoul. Quatre mois à la cour de Prague. L'éducation du duc de Bordeaux (1833-1834)*, publiés par le comte Fleury. Paris, Plon et Nourrit, 1901, 1 vol. in-8° de xii-420 p.

ce qui, parmi les légitimistes de France, avait quelque notion du possible, comprenait combien il était nécessaire que le représentant de la légitimité fût nourri dans d'autres notions que celles que lui donnait l'entourage de jésuites et de courtisans médiocres où il était noyé. D'Hautpoul fut pour ainsi dire imposé à Prague par la fraction légitimiste « libérale. » Il nous a laissé un récit aussi amusant qu'instructif de la vie et des intrigues de la petite cour où il eut à se débattre. A qui aurait des doutes sur la profonde médiocrité intellectuelle et politique des représentants de la légitimité, le tableau, si respectueux pourtant, que trace de la cour de Prague le marquis d'Hautpoul enlèverait les derniers scrupules. La puérilité et l'étroitesse d'esprit de l'entourage de Charles X y éclatent à chaque page, et l'on conçoit aisément la détresse et le découragement qui s'emparèrent peu à peu du brave militaire, qui, personnellement estimé par le roi et par le duc de Blacas lui-même, ne leur en apparaissait pas moins comme le représentant d'un esprit dangereux et se sentait continuellement suspecté et espionné. Il ne se laissa pas rebuter par l'inattention, les puérilités et les violences de son jeune élève. S'il ne réussit pas entièrement à corriger son caractère inégal et emporté qui l'entraînait parfois jusqu'à mettre ses professeurs à la porte de sa chambre en les secouant par le collet, il conquit son affection, son respect et sa confiance. Mais « la Légitimité » n'était pas seulement incapable de répondre aux espérances de ses partisans de France : Charles X lui-même, aussi frivole dans la vieillesse que quand il était comte d'Artois, compliquait la tâche du précepteur par ses propos inconsidérés, et M. d'Hautpoul se désolait de le voir, devant son petit-fils, appeler M. de Blacas « cochon » en jouant au whist et contrarier les plus bienfaitantes de ses leçons par des légèretés. Le jour vint où M. d'Hautpoul dut s'apercevoir qu'il lui était impossible d'exercer sa charge avec dignité et convenance; ses subordonnés se permettaient de critiquer sa conduite; l'influence du duc de Blacas devenait prédominante. M. d'Hautpoul considéra qu'il manquerait à lui-même et à la confiance de ses commettants de France en paraissant couvrir par sa présence un système d'éducation qu'il désapprouvait. Estimé de tous, il se retira, à la grande satisfaction de chacun. Et il reprit le chemin de la France après une expérience amère pour lui, mais qui nous a valu un volume tout à fait curieux et « suggestif. »

M. Clément ROCHEL<sup>1</sup> a eu la bonne fortune de pouvoir disposer des

1. P.-J. Proudhon, *Napoléon III*. Manuscrits inédits publiés par Clément Rochel. Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques, 1900, 1 vol. in-8° de 441 p.

papiers inédits de Proudhon. Il en a déjà tiré plusieurs volumes curieux. Son *Napoléon III* mérite également de retenir l'attention de l'historien. Sans doute, comme dans les volumes précédents, il n'y a pas là un ouvrage achevé. Mais, parmi les chapitres ébauchés, parmi les notes jetées sur le papier par l'illustre pamphlétaire, il y a à glaner des appréciations et des réflexions de valeur. Du reste, la première partie du livre est presque entièrement rédigée. Elle sera utilement consultée par ceux qui voudront se faire une idée complète des théories politiques de Proudhon comme aussi de la manière dont il jugea les événements qui aboutirent au rétablissement de l'Empire.

C'est dans un esprit fort différent que, retiré de la vie publique après le 4 septembre et âgé à ce moment d'environ soixante ans, M. QUENTIN-BAUCHART<sup>1</sup> écrivit ses mémoires de 1872 à 1883. Le premier volume vient d'en paraître. Il est consacré à la République de 1848 depuis l'ouverture de l'Assemblée constituante jusqu'à la présidence décennale du prince Louis-Napoléon. Le but de l'auteur n'a pas été de récrire l'histoire de la Révolution de février ni celle de l'Empire, mais de fixer ses souvenirs sur des événements dont il a été le témoin. Député de l'Aisne à l'Assemblée constituante, M. Quentin-Bauchart y apparut comme républicain libéral, nuance Odilon-Barrot. Son républicanisme dura peu. Avant le 2 décembre, il était en coquetterie avec le président. Pourtant, au moment du coup d'État, il se rendit à une réunion de protestation chez Odilon-Barrot, qui plus tard eut l'ingratitude de ne lui pas tenir compte « d'une si complète abnégation. » M. Quentin-Bauchart eut l'honneur d'être arrêté et retenu captif plusieurs heures à la caserne du quai d'Orsay. Peu de semaines après, il était conseiller d'État de l'Empire, et en cette qualité appelé à reviser les condamnations prononcées dans onze départements du sud-est à la suite du coup d'État. La sévérité avec laquelle beaucoup de républicains qualifiaient sa conduite n'empêcha pas nombre des plus éminents de rendre justice à la clémence avec laquelle il exerça son mandat : 2,424 grâces ou commutations furent accordées grâce à lui. La fidélité qu'il garda à l'Empire doit lui être une autre circonstance atténuante. Ses mémoires, sans témoigner de vues originales ni d'un talent particulier d'écrivain, peuvent être parcourus avec profit.

M. ROBINET DE CLÉRY présente au public le second volume de ceux

1. Quentin-Bauchart, *Études et souvenirs sur la deuxième république et le second Empire, 1848-1870*. 1<sup>re</sup> partie : *la République de 1848 depuis l'ouverture de l'Assemblée constituante jusqu'à la présidence décennale du prince Louis-Napoléon*. Paris, Plon et Nourrit, 1901, 1 vol. in-8° de n-484 p.



du comte DE REISET<sup>1</sup> dont nous avons signalé naguère la première partie. M. de Reiset fut envoyé, en 1832, à Saint-Petersbourg comme premier secrétaire de la légation de France. Il y tint en cette qualité pendant plusieurs mois la place de son chef le marquis de Castelbajac en congé et quitta la Russie au commencement de 1834. Ce sont les impressions de ce séjour et quelques descriptions et souvenirs de la cour impériale et du monde diplomatique, jusqu'au départ de l'empereur pour la guerre d'Italie, qui forment la matière principale du récit de M. de Reiset. Il est d'un ton aisé et de bonne compagnie, plein d'anecdotes qui, si elles ne sont pas toutes inédites, sont presque toujours amusantes et contées avec simplicité. Le long séjour et les relations du comte de Reiset en Piémont donnent un intérêt historique particulier aux parties de ses mémoires qui se rapportent aux origines de la guerre d'Italie. Il adressa au mois de février 1839 à l'empereur un rapport (reproduit dans son livre, p. 385 et suiv.) qui est fort intéressant. L'amitié que lui portait Massimo d'Azeglio lui valut plusieurs lettres, écrites pour être mises sous les yeux de l'empereur, et qui sont également publiées pour la première fois. Le défaut visible de sympathie de M. de Reiset pour le vulgaire Victor-Emmanuel et son antipathie marquée pour Cavour l'entraînent à certaines appréciations discutables. Il n'empêche que le deuxième volume de ses mémoires est peut-être d'un intérêt encore supérieur au premier et que la suite en sera certainement bien accueillie.

M. DE CHAMBRIER arriva à Paris dans les premières années de l'Empire. Il eut la bonne fortune de fréquenter beaucoup de salons et d'approcher de temps en temps quelques-uns des personnages principaux de la cour. Au moyen de ses souvenirs, complétés par quelques lectures, il nous a donné un volume intitulé : *la Cour et la société du second Empire*<sup>2</sup>, où le lecteur trouvera un tableau fragmentaire et parfois pittoresque des choses et des gens de l'époque. L'auteur y a fait œuvre de chroniqueur plutôt que d'historien, et ce sera moins le récit lui-même que quelques anecdotes et croquis qui retiendront l'attention. Les principaux personnages de la cour des Tuileries sont crayonnés avec agrément, et de petits détails de cour sont notés avec beaucoup de fidélité. Sur le personnage de l'empereur, l'auteur a écrit quelques pages intéressantes, et le portrait qu'il en donne ne manque ni de finesse ni

1. Comte de Reiset, *Mes souvenirs. II : la Guerre de Crimée et la cour de Napoléon III*. Paris, Plon et Nourrit, 1902, 1 vol. in-8° de iv-453 p.

2. James de Chambrier, *la Cour et la société du second Empire*. Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 341 p.

d'exactitude. A relever également des appréciations assez justes relatives à l'impératrice et à la reine Victoria.

M. le baron DE MESNARD<sup>1</sup>, qui fit une carrière estimable dans la diplomatie, remit en 1863 à son ministre deux mémoires assez curieux en faveur de l'alliance russe et contre l'idée de la conquête des bords du Rhin. Il en remit un troisième en 1868 pour protester à nouveau contre la même idée et engager la France à porter ses vues sur la Belgique. Ces trois fragments, publiés dernièrement dans la *Revue du Bas-Poitou*, viennent d'être réunis en un petit volume, que grossissent inutilement des reproductions d'articles de presse nombreux et dénués d'intérêt.

M. COLLET, conservateur du musée de Soissons, vient de rééditer en un volume<sup>2</sup> deux travaux qu'il avait publiés antérieurement : *le Siège de Soissons en 1870*, paru en 1871, et *l'Occupation allemande dans le Soissonnais en 1870-1871*, paru en 1884. Le siège de Soissons a été écrit sous forme d'un journal et « sous la dictée, pour ainsi dire, des événements. » La deuxième partie a été aussi directement documentée. On relira avec beaucoup d'intérêt ces deux études revues et corrigées par leur auteur. Non seulement elles constituent une intéressante contribution à l'histoire de la guerre de 1870, mais elles ont la valeur d'un document psychologique de premier ordre. Elles portent l'empreinte d'une sincérité absolue de l'auteur ; peu de documents laissent apparaître avec plus de transparence toutes les dispositions et toutes les préoccupations des petites villes de nos provinces envahies et quels sentiments très humains et évidemment légitimes et respectables par beaucoup de côtés empêchèrent fort souvent, on peut même dire d'une manière générale, la lutte contre l'envahisseur d'être la seule préoccupation du pays. Il semble qu'un certain degré de développement politique et intellectuel atténue certaines vertus comme certains vices primitifs. Si les Boers avaient quelques années de civilisation « bourgeoise » de plus, il y a longtemps qu'ils seraient sujets anglais. Ceci soit dit d'ailleurs sans aucune intention désobligeante pour une ville qui, si elle arrêta peu l'ennemi, n'en fut pas moins cruellement éprouvée par l'invasion.

Nul n'était mieux qualifié que M. J.-Charles Roux, vice-président de la Compagnie de Suez, pour donner l'histoire, l'histoire officielle

1. *Mémoires en faveur de l'alliance avec la Russie et contre l'idée de la conquête des bords du Rhin*, faits en 1863 et en 1868 par un diplomate. Fou-tenay-le-Comte, Claireaux, 1901, 1 vol. in-8° de ix-83 p.

2. Émile Collet, *Le Siège de Soissons et l'occupation allemande dans le Soissonnais, 1870-1871*. 2<sup>e</sup> édition. Soissons, Ebel, 1901, 1 vol. in-16 de n-433 p.

s'entend, de la gigantesque entreprise qui fit de M. de Lesseps le Grand-Français<sup>1</sup>. Économiste et financier distingué, M. Charles Roux a pu consulter par surcroît un grand nombre de documents inédits, mis à sa disposition par la Compagnie de Suez. Dans une première partie fort intéressante, il a étudié tous les précurseurs de Lesseps depuis les Pharaons jusqu'aux Saint-Simoniens. Il a ensuite retracé l'histoire de la grande entreprise elle-même et terminé par une série d'exposés très substantiels sur l'état du canal et la situation actuelle de la Compagnie. M. Charles Roux a fait ressortir d'une manière saisissante l'effort multiple et persévérant de Lesseps, et il est difficile de ne pas être saisi d'émotion et de respect devant le spectacle d'une pareille activité. Il est fâcheux qu'en raison du but un peu particulier de sa publication l'auteur n'ait pu donner un portrait aussi complet qu'on l'eût souhaité de la curieuse personnalité humaine dont le nom demeure lié à celui de Suez; le côté « joueur » dans le caractère de M. de Lesseps disparaît à travers l'exposé de M. Charles Roux; il faut le regretter et au point de vue pittoresque et au point de vue historique. A serrer de plus près son personnage, le biographe eût pu facilement discerner dans « l'homme de Suez » les défauts de « l'homme de Panama. » Au moment décisif, M. Charles Roux nous le dit lui-même, un accident faillit tout compromettre. A peine créée, la compagnie fut au bord de la faillite. Il n'importe : dans le personnage de M. de Lesseps, l'homme pétri de qualités et de défauts qu'il fut n'a pas seul une valeur historique : le personnage devenu légendaire, le « Grand-Français » doit demeurer comme un bel exemple d'énergie virile et d'indomptable activité. Et l'hommage que lui rend M. Charles Roux n'exagère en rien les qualités surprenantes de l'individu, s'il ne montre pas celui-ci dans toutes les complexités que doit démêler l'œil scrutateur de l'historien. Parmi les professeurs d'énergie, il en est peu de mieux qualifiés que M. de Lesseps. A ce titre, il a largement mérité sa statue. Les deux gros volumes de M. Charles Roux en sont un ample commentaire justificatif, assez agréablement présenté par la maison Hachette, encore que les illustrations, largement prodiguées, n'ajoutent rien à la valeur du livre, si l'on en excepte quelques gravures curieuses sur les Saint-Simoniens.

Malgré l'analogie des titres, l'ouvrage de M. L. BOURGAIN, intitulé : *l'Église de France et l'État au XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>2</sup>, ne fait pas double

1. J.-Charles Roux, *l'Isthme et le canal de Suez*. Historique, état actuel. Paris, 1901, 2 vol. gr. in-8° de iv-516 et 550 p.

2. L. Bourgain, *l'Église de France et l'État au XIX<sup>e</sup> siècle (1802-1900)*. Paris, Téqui, 1901, 2 vol. in-16 de 360 et 360 p.

emploi avec celui que M. Debidour a consacré à un sujet analogue. Les deux travaux en effet ne s'adressent pas au même public. Celui de M. Bourgain est un recueil de conférences faites à la Faculté catholique d'Angers et qui espère retrouver auprès des lecteurs l'accueil que les enseignements de l'auteur ont reçu des auditeurs de son cours « et des 10,000 abonnés de l'*Ami du clergé*. » Il est à croire qu'effectivement il retrouvera cet accueil et que nombre de disciples s'édifieront à cet exposé, s'indigneront du « raffinement de tyrannie inconnu aux Tibère et aux Néron » de la Révolution et du despotisme napoléonien, frémiront d'espoir au retour du monarque (Louis XVIII) qui arriva, « non pas avec un oiseau de proie pour emblème, mais avec une fleur, la fleur suave et mystique par excellence, le beau lis d'autrefois, » s'attendriront de la généreuse intransigeance des ultra, traiteront de haut « l'indigène des bords de la Garonne » (c'est le due Decazes), mais seront éblouis par cette « lumière qu'on ne trouvait plus dans ce temps de fièvre : la lumière du bon sens, » la lumière de M. de Villèle. Et ils le suivront jusqu'au temps douloureux où sévirent le sombre Challemel-Lacour, « jacobin passionné à froid, » et le sinistre Gambetta, « sorti d'un bazar génois, puis d'une épicerie de Cahors, naguère dictateur civil et militaire de la France en larmes par le droit de la phrase et de la forfanterie, » et, qui plus est, « l'homme des loges ; » enfin le terrible Méline, « se vantant d'avoir plus fait contre l'Église que tous ses prédécesseurs. » Et, par les enseignements de M. Bourgain, ils apprendront à la fois l'histoire, la haute éloquence et leurs devoirs électoraux : « Réveillez-vous, unissez-vous, organisez-vous, et, puisque vous êtes trente-sept millions, conquérez donc la puissance qui fait et défait les lois : la majorité parlementaire. » Mais vraiment, vaut-il la peine de reconquérir une patrie qui n'a plus « pour religion que l'athéisme, que l'anarchie pour société et que le vice pour morale, » et qui, circonstance aggravante, « au degré de perfection où elle est parvenue..., n'a plus besoin que de romans ? » ceci paraît être de l'ironie. Pour n'en point abuser, il faut ajouter que M. Bourgain possède suffisamment la littérature de son sujet et qu'il consigne dans ses pages brûlantes un nombre honorable de renseignements.

Avec une méthode différente, MM. CHABOT et CHARLÉTY<sup>1</sup> ont publié, dans la collection des *Annales de l'Université de Lyon*, une tout à fait intéressante monographie de l'histoire de l'enseignement secon-

1. M. Chabot, et M.-S. Charléty, *Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900*. Paris, Picard, et Lyon, Rey, 1901, 1 vol. in-8° de 234 p.

taire dans le Rhône de 1789 à 1900. Outre les documents imprimés, les archives municipales de Lyon, les archives départementales du Rhône et les archives de l'Académie, sans parler des dépôts moins considérables, ont fourni aux écrivains une documentation de premier ordre. Il serait très désirable que leur exemple fût suivi et que des monographies du même esprit, c'est-à-dire conçues dans un sens uniquement historique et dépourvues de toute pensée dogmatique, fussent consacrées à l'histoire de l'enseignement dans nos diverses provinces. Ce ne seraient pas les historiens seulement qui trouveraient leur profit à des publications de cette sorte.

Le petit volume que M. CERFBERR a intitulé *Essai sur le mouvement social et intellectuel en France depuis 1789*<sup>1</sup> a été, nous dit l'auteur, rédigé en grande partie d'après les notes laissées par M. Henri Baudrillart, l'historien et l'économiste bien connu, sans que d'ailleurs celui-ci eût probablement contresigné nombre des pages qu'il renferme. En quatre chapitres intitulés : *Caractères de la Révolution française, Résultats de la Révolution française, Opinions sur la Révolution française, Des moyens d'amélioration sociale*, l'écrivain a fait la critique et une critique sévère de l'évolution politique et sociale de la France au siècle dernier. Dans la Révolution française, il oppose l'influence salutaire et libérale des disciples de Quesnay et l'influence funeste de Rousseau à tendances socialistes et égalitaires. Un penchant trop marqué à de promptes généralisations, une influence sensible de Taine (du mauvais Taine, de l'historien) et de Renan, un dédain de la méthode scientifique moderne qui engage M. Cerfberr à citer comme une source documentaire la *Psychologie du peuple français* de M. Fouillée, nuisent à coup sûr à la valeur historique de son ouvrage. Certaines de ses appréciations politiques ou littéraires sont sujettes à caution. Une comparaison entre Maupassant et Paul de Kock étonne, et Victor Cousin passera difficilement pour le modèle d'une des « trois plus grandes manières d'écrivain que compte la prose française au XIX<sup>e</sup> siècle. » Il n'empêche que les idées de M. Cerfberr sont intéressantes, qu'on ne parcourra pas sans profit sa critique du positivisme et du socialisme et que son livre atteste un esprit curieux, très personnel et qui n'a pas craint de froisser à peu près également avec une franchise assez piquante monarchistes et républicains, socialistes et bourgeois.

Les philosophes liront volontiers la traduction qu'a publiée M. Auguste DIETRICH de l'ouvrage italien de M. BARZELLOTTI sur la

1. T. Cerfberr, *Essai sur le mouvement social et intellectuel en France depuis 1789*. Paris, Plon et Nourrit, 1902, 1 vol. in-16 de 278 p.

*Philosophie de Taine*<sup>1</sup> et qu'il a fait précéder d'une bonne introduction. M. Barzellotti, comme le dit très justement son traducteur, « s'est moins préoccupé d'être un philosophe dogmatique et systématique et un simple savant ou érudit qu'un essayiste philosophe et psychologue. » Cette définition de son talent explique que son livre ne relève pas entièrement de la critique historique. Il n'en est pas moins un document de valeur sur la personnalité d'un des écrivains qui ont eu l'influence la plus marquée sur notre mouvement intellectuel contemporain. Il y aurait beaucoup à discuter sur la manière dont M. Barzellotti juge Taine historien. « Le philosophe, et avant tout le philosophe systématique, » avoue l'écrivain, a nuï chez Taine à l'écrivain : combien davantage à l'historien ! Un certain ordre de puissance imaginative est certainement nécessaire à qui veut faire revivre la vie d'un peuple ; mais elle doit avoir pour point de départ et pour limites nécessaires une enquête documentaire lucide, froide et complète. Pourvu d'une imagination systématique et constructive de premier ordre, Taine est demeuré entièrement inférieur à sa tâche première d'érudit ; il est résulté de là que ses œuvres historiques présentent l'étonnant mélange que l'on sait, où une merveilleuse faculté de divination fait place trop souvent à une aussi merveilleuse faculté de déformation. Les lacunes de la méthode de l'écrivain sont assez graves pour qu'il faille, quelque sévère que puisse paraître ce jugement, renoncer absolument à voir en lui un représentant de l'école historique, moderne et scientifique. En matière d'histoire, il a été un essayiste de génie, subjectif et incomplet.

Il faut savoir gré à M. Charles RIST de l'excellente traduction française qu'il vient de publier de l'ouvrage anglais de SCHLOSS sur *les Modes de rémunération du travail*<sup>2</sup>, paru en 1892 et qui a atteint sa troisième édition. M. Schloss a rédigé son ouvrage d'après une enquête étendue entreprise en Angleterre dans un grand nombre de fabriques, d'ateliers, de mines, de carrières, etc. Son étude a donc la valeur qui résulte d'une documentation directe, non celle d'un traité théorique. Il est divisé en vingt-quatre chapitres consacrés aux différentes sortes et combinaisons de salaires et aux questions qui s'y rapportent. M. Rist l'a augmenté d'un certain nombre de notes qui ont pour but de démontrer que les observa-

1. Barzellotti, *la Philosophie de Taine*. Traduit de l'italien par Auguste Dietrich. Paris, Alcan, 1900, 1 vol. in-8°, xxvii-448 p.

2. David Schloss, *les Modes de rémunération du travail*. Traduit de l'allemand par Charles Rist. Paris, Giard et Briere, 1902, 1 vol. in-8° de xlviii-383 p.

tions de M. Schloss s'appliquent également à la France, et de plusieurs morceaux instructifs inspirés par la même intention : une introduction sur les transformations du contrat de salaire et leur influence sur la rétribution de l'ouvrier, et trois appendices sur l'opposition des ouvriers français au travail aux pièces, les systèmes de salaire collectif dans l'industrie française et le marchandage en France. Dans la forme que lui a donnée M. Rist, le livre de M. Schloss est une contribution très précieuse et très documentée à l'histoire du travail contemporain.

Sous le nom de *Républiques parlementaires*<sup>1</sup>, MM. SOUBIES et CARETTE ont entrepris d'étudier celles d'entre les républiques existantes qui ne possèdent ni le régime républicain démocratique où le peuple exerce par lui-même, par voie de referendum, une part des fonctions du gouvernement (république helvétique), ni le régime républicain représentatif où le peuple exerce le pouvoir par des délégués, mais où gouvernement et assemblées sont respectivement indépendants (États-Unis), autrement dit celles « où le peuple exerce le pouvoir par délégués, mais où gouvernement et assemblées sont solidarisés par un cabinet nommé par le chef du pouvoir exécutif, mais responsable devant les chambres. » Entre les vingt-cinq républiques existantes, les auteurs, en s'attachant aux formes extérieures fournies par les textes officiels « et sans prétendre rechercher si la constitution qu'elles présentent est une vérité ou si, comme il est arrivé parfois dans le passé, ces formes parlementaires ne sont qu'un déguisement de la dictature, » en ont trouvé cinq qui leur paraissent mériter le titre de parlementaires : la France, le Chili, dont « la constitution est aux deux tiers parlementaire, » le Vénézuéla, Haïti et Saint-Domingue. Les citations qui précèdent et cette sélection assez disparate et peut-être peu flatteuse pour notre pays expliquent ce que le travail d'ailleurs estimable de MM. Soubies et Carette a d'un peu artificiel comme conception ou, si l'on préfère, d'un peu trop juridique. Les historiens, sans s'attacher à la forme, y trouveront quelques observations exactes et judicieuses sur le gouvernement, les assemblées, les cours souveraines et les réformes constitutionnelles dans ces pays. Un index alphabétique facilitera leurs recherches.

M. Louis Michon a étudié dans un volume consciencieux<sup>2</sup> le rôle des

1. Albert Soubies et Ernest Carette, *les Républiques parlementaires*. Paris, Flammarion, 1 vol. in-8° de viii-195 p.

2. Louis Michon, *les Traités internationaux devant les chambres*. Paris, Chevalier-Marescq, 1901, 1 vol. in-8° de iii-348 p.

assemblées parlementaires dans l'approbation ou l'exécution des traités internationaux. Après un chapitre d'introduction, il retrace l'histoire du rôle des assemblées en France en matière de traités jusqu'à la constitution de 1875, puis le rôle assigné aux chambres dans cette constitution. Passant les frontières, il examine le rôle des chambres dans la constitution étrangère n'exigeant l'approbation du pouvoir législatif pour les conclusions d'aucun traité (constitution anglaise); puis dans celles qui l'exigent pour certains traités (constitutions belge, italienne, autrichienne, allemande, espagnole, hollandaise); puis dans celles qui l'exigent pour tous les traités (constitutions portugaise et suisse); enfin, dans celle qui n'exige l'approbation que d'une seule des deux chambres pour tous les traités (États-Unis). Dans un dernier chapitre, l'auteur examine ce que doit être le rôle des chambres en matière de traités : à son avis, elles ne doivent intervenir que dans certains traités. Il faudrait à la fois proclamer la compétence du chef de l'État pour conclure dans tous les cas des conventions et lui faire un devoir, au point de vue du droit interne, de ne ratifier qu'après avoir obtenu le vote parlementaire celles pour lesquelles ce vote serait nécessaire à l'exécution. Il devrait cependant avoir le droit de ratifier sans consultation préalable des chambres toute convention pour laquelle le secret serait nécessaire à l'intérêt et à la sécurité de l'État, sauf à demander ultérieurement le vote des mesures nécessaires à l'exécution. Les historiens trouveront dans ce recueil un grand nombre de discussions et de textes intéressants.

M. J. WILHELM publie le premier volume d'une traduction française de l'ouvrage bien connu du professeur américain Woodrow WILSON : *l'État. Éléments d'histoire et de pratique politique*<sup>1</sup>, précédé d'une préface intéressante de M. Léon Duguit. Dans l'ensemble de cet ouvrage, M. Wilson a délaissé les tendances exclusivement réalistes des juristes anglais et américains. Se rapprochant des conceptions françaises ou allemandes, il n'a voulu voir « dans l'étude des institutions politiques positives qu'un moyen d'arriver à une compréhension scientifique du droit politique en général. » Mais le volume qui vient de paraître et qui est consacré à l'analyse des institutions politiques de la Grèce et de Rome, de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Suède et Norvège et de la Suisse ne forme pour ainsi dire que le préambule du traité de sociologie

1. Woodrow Wilson, *l'État. Éléments d'histoire et de pratique politique*. Traduit de l'américain par M. J. Wilhelm. T. I. Paris, Giard et Brière, 1902, 1 vol. in-8° de xxv-473 p.



politique que constitue l'ouvrage entier. C'est d'ailleurs la partie du travail qui concerne le plus directement la science historique. M. Wilson y a fait preuve d'une connaissance étendue des institutions et des civilisations qu'il étudie; l'exposition est nette et bien ordonnée. Si l'on ne peut dire que ce volume apporte des renseignements nouveaux, il constitue un répertoire méthodique de faits généralement exacts. M. Duguít a signalé à la p. xviii de sa préface les principales erreurs qu'on peut y relever.

Le *Bürgerliches Gesetzbuch für das deutsche Reich*, autrement dit le code officiel qui, après une préparation commencée depuis 1874, est entré en Allemagne en application le 1<sup>er</sup> janvier 1900, a établi en Allemagne l'unité de droit privé au point de vue territorial et a achevé de détruire dans une certaine mesure l'inégalité des classes dépendant de la naissance. Dans un volume assez considérable<sup>1</sup>, M. RÉGNIER s'est proposé d'étudier ce qui subsistait de ces différences de classes avant la mise en activité du code et ce qui continue à en subsister depuis cette date. Il est en effet intéressant de noter comment, par une évolution plus lente et plus graduelle que la nôtre, en procédant par une sorte d'expropriation pour cause d'utilité publique, en rachetant des droits surannés, l'Allemagne arrive à l'établissement de l'égalité complète de tous devant la loi, la haute noblesse, qui comprend les maisons souveraines et médiatisées étant actuellement, en droit, la seule classe qui fasse exception au droit commun. Le travail de M. Régnier se divise en deux parties : la première a un caractère historique et expose la question depuis les origines jusqu'à nos jours; la deuxième donne l'état actuel de la législation et des mœurs. L'ouvrage de M. Régnier sera utilement consulté par les spécialistes.

André LICHTENBERGER.

PUBLICATIONS DIVERSES. — M. Marius SEPET a eu la très heureuse idée de réunir en un volume et de disposer méthodiquement une série de remarquables études publiées dans divers périodiques de 1878 à 1901 sur les origines du théâtre, auxquelles il avait déjà consacré ses ouvrages sur *les Prophètes du Christ* et sur *le Drame chrétien au moyen âge*. — Il a eu l'idée moins heureuse d'intituler cet intéressant volume : *Origines catholiques du théâtre moderne* (Lethiellieux, 1901), comme s'il voulait donner un caractère confes-

1. Eugène Régnier, *Des distinctions de classes dans la société allemande actuelle en matière de droit privé*. Paris, Rousseau, 1900, 1 vol. in-8° de 489 p.

sionnel et polémique à un livre qui a un caractère exclusivement littéraire. Le vrai titre eût été : *Origines religieuses et populaires du théâtre moderne*. M. Sepet étudie, dans une première partie, les drames liturgiques et les jeux scolaires; dans la seconde, les mystères; dans la troisième, les soties, farces et moralités; enfin, dans la dernière, il établit le rapport entre la tragédie et le drame du moyen âge, dont il retrouve un écho dans *Polyeucte* et *Athalie* et même dans le *Cid* et *Bajazet*; il signale enfin dans la *Passion d'Ober-Ammergau* et dans les récents essais de théâtre populaire à Bussang et en Bretagne comme une renaissance du théâtre du moyen âge.

M. MALE a donné une nouvelle édition, revue et corrigée, de son beau livre sur l'*Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France* (Colin). Il l'a illustré de 127 gravures reproduisant des sculptures et des vitraux de Chartres, Amiens, Reims, Bourges, Paris, Saint-Denis, etc., qui servent de preuve à sa théorie sur le symbolisme de l'art médiéval et qui font défiler devant nos yeux le miroir de la nature, le miroir de la science, le miroir moral, le miroir de l'histoire sacrée, de l'hagiographie, de l'histoire profane et enfin du jugement dernier. Malheureusement, l'éditeur n'a pas apporté aux reproductions de ces œuvres d'art un soin suffisant, et beaucoup des gravures sont d'un flou qui leur ôte tout caractère et parfois les rend très indistinctes.

Sous le titre *la Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV* (Champion), M. G. LACOUR-GAYET a publié, après l'avoir refondu, le cours d'histoire maritime de la France sous Louis XV qu'il avait professé à l'École supérieure de la marine en 1900. Comme ouvrage d'histoire, le volume de M. Lacour-Gayet est un livre excellent, puisé tout entier aux sources originales, nouveau dans presque toutes ses parties et qui éclaire d'un jour très vif les causes de nos désastres nationaux au XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme cours destiné à nos futurs officiers de marine, ce livre renferme les plus précieux enseignements; il les instruit abondamment sur les conditions dans lesquelles peut se faire la guerre navale avec notre rivale héréditaire, l'Angleterre, et sur l'importance de la marine pour le maintien de notre puissance territoriale elle-même. Je regrette seulement que M. Lacour-Gayet n'ait pas dans son avant-propos indiqué avec plus de précision l'application à l'époque actuelle des leçons fournies par notre histoire maritime. La France, puissance continentale et maritime, qui ne peut être comparée à l'Angleterre ni au point de vue des richesses métallurgiques, ni au point de vue des avantages maritimes, ni au point de vue des aptitudes que la nature confère à son peuple, ne saurait sans imprudence songer à rivaliser

sur mer avec l'Angleterre si elle a à faire face à des ennemis continentaux. La situation n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était au xvii<sup>e</sup> siècle. La France ne peut être une grande puissance maritime que si elle trouve le moyen de s'assurer l'alliance durable ou de l'Allemagne ou de l'Angleterre elle-même. Mais, qui peut espérer l'alliance sincère de l'Angleterre? Ce n'est certes pas la manière dont elle a compris l'alliance française sous la Régence qui pourrait inspirer confiance. Il a fallu à M. Lacour-Gayet un véritable courage pour retrouver et raconter les détails de l'humiliante histoire de notre marine sous Louis XV, humiliante surtout pour l'indigne souverain qui a justifié par son impéritie et sa frivolité la sentence terrible prononcée par l'histoire contre les Bourbons. Mais cette histoire est salutaire à connaître. L'auteur a fait marcher de front trois études qu'il a eu raison de ne pas mêler : celle des ministres de la Marine et de leurs actes pour la défense des côtes et l'armement des flottes, celle des opérations maritimes, celle enfin des projets d'offensive maritime contre l'Angleterre et de descente en Angleterre qui ont été formés au xviii<sup>e</sup> siècle. Un rapide mais très substantiel chapitre d'introduction rappelle l'œuvre de Richelieu et de Colbert, nos succès et nos désastres sous Louis XIV. Les chapitres suivants étudient l'œuvre misérable du Conseil de la Marine pendant la Régence et les funestes résultats pour notre marine de la politique anglophile de Dubois, qui n'aurait été acceptable que si elle avait été un contrat bilatéral où nous aurions mis à bon prix notre concours au lieu d'un marché léonin dont notre prétendue alliée avait tous les profits. Heureusement le comte de Toulouse, grand amiral de France, et Valincour, secrétaire général de la marine, s'occupèrent avec énergie et intelligence de rappeler au gouvernement ses devoirs envers la marine. Malgré la faiblesse de Fleury, qui resta attaché à l'alliance anglaise et qui ne comprenait pas nos véritables intérêts, le ministère de Maurepas marqua un réveil pour notre marine. M. Lacour-Gayet a très judicieusement dégagé le côté sérieux de ce ministre frivole, et mis en lumière les services qu'il rendit, pour les travaux des ports, les constructions et les études navales. De 1723 à 1736, notre marine s'exerça dans de très petites expéditions, mais, de 1744 à 1746, la France soutint très brillamment la lutte contre l'Angleterre et aurait pu tirer un réel avantage des succès de ses flottes, si la folie de Louis XV n'avait pas sacrifié à Aix-la-Chapelle tous les intérêts du pays. On lira avec un intérêt particulier le chapitre x, où est racontée l'expédition de Charles-Édouard. On ne conçoit pas comment on laissa échapper cette occasion, peut-être unique, d'une descente en Angleterre. Les

services de Rouillé et surtout ceux de Machault sont mis en pleine lumière au chapitre XIV; mais Machault, qui avait parfaitement compris ce que réclamait la marine, fut sacrifié au moment où sa capacité et son énergie nous auraient été le plus nécessaires pour la lutte contre l'Angleterre de 1755 à 1763. On trouvera dans le récit des opérations navales de la guerre de Sept ans beaucoup de choses très neuves, un beau récit des opérations de La Galissonnière devant Minorque en 1756, deux chapitres excellents sur le rôle remarquable joué en Bretagne par le duc d'Aiguillon, à qui l'histoire rend une justice tardive, un exposé très détaillé des malheureuses opérations du maréchal de Conflans en 1759, qui sont pour la première fois mises dans leur vrai jour et qui, tout en laissant peser sur lui une grave responsabilité, le déchargent pourtant de l'accusation de lâcheté. Les pages consacrées à l'œuvre maritime de Choiseul ne sont pas moins dignes de remarque; enfin le dernier chapitre est consacré à ce projet de descente en Angleterre du comte de Broglie, que le duc de Broglie dans le *Secret du roi* n'avait pas exposé au point de vue militaire. Cette rapide analyse ne donne qu'une idée partielle de la richesse des renseignements fournis par le livre de M. Lacour-Gayet.

Le volume consacré par M. Hippolyte BUFFENOIR à *la Comtesse d'Houdetot* (G. Lévy) est assez mal composé. Il paraît avoir été rédigé avec une regrettable rapidité et avec un souci médiocre de la forme. C'est une série de documents juxtaposés et classés tant bien que mal plutôt qu'une œuvre littéraire. L'auteur n'a pas même pris soin de dire toujours exactement où il avait trouvé les documents qu'il cite (cf. *Épître de Saint-Lambert*, app. VI) ni de distinguer nettement ceux qui sont inédits de ceux déjà publiés. Néanmoins, le sujet a tant d'attrait, nous nous laissons si peu d'entendre parler de Rousseau et de ses amies que l'on saura gré à M. Buffenoir d'avoir réuni dans ce volume tout ce qui nous reste de l'incomparable Sophie de la Live. On lira avec un plaisir particulier les quarante poésies de M<sup>me</sup> d'Houdetot et les lettres de Jean-Jacques Rousseau extraites de la bibliothèque de Neufchâtel.

Sous le titre : *le Portefeuille de la comtesse d'Albany, 1806-1824*, M. L. PÉLISSIER a réuni 359 lettres et quelques billets adressés à l'amie d'Alfieri et du peintre Fabre par ses amis de France et d'Italie. Comme le fait remarquer M. Péliissier dans sa préface, un très petit nombre de ces lettres sont en elles-mêmes remarquables, mais leur ensemble n'en est peut-être que plus intéressant, par les nouvelles qu'elles relatent comme par les sentiments qu'elles expriment.

Royalistes, comme le chevalier de Soubiratz, bonapartistes, comme l'abbé de Caluso, sceptiques, comme Lucchesini, libéraux, comme M<sup>me</sup> de Souza ou M<sup>me</sup> de Staël, patriotes italiens, comme Poerio, simples savants, comme d'Agincourt ou Millingen, chacun cause en toute liberté avec M<sup>me</sup> d'Albany qui, à défaut d'autres qualités, eut du moins celle de savoir attirer la confiance des amis les plus divers. Le volume de M. Pélissier offre un tableau très intéressant et varié de la société européenne à la fin de l'Empire et au commencement de la Restauration, et quelques-unes de ces lettres, comme celles de Lucchesini et de M<sup>me</sup> d'Ermangard, sont de plus très spirituellement tournées.

Le volume richement illustré que M. le comte FLEURY vient de consacrer au *Palais de Saint-Cloud* (Laurens) ne doit pas seulement être consulté pour les très intéressantes gravures qui font revivre à nos yeux le château de Saint-Cloud depuis le moment où Monsieur acheta, du financier Herward, la villa de Jean-François Gondi, archevêque de Paris, jusqu'à celui où la pioche des démolisseurs acheva la destruction commencée, d'après M. F., par les obus du Mont-Valérien et activée par les Prussiens; il doit être lu parce qu'on y trouve une série de scènes et d'épisodes de notre histoire sur lesquels le comte de Fleury a trouvé à dire des choses neuves. Il a consulté avec fruit les Archives nationales et pour l'époque moderne a eu entre les mains beaucoup de documents inédits. Je citerai en particulier les pages consacrées au 48 brumaire où l'on trouvera des détails nouveaux qui ont échappé à M. Vandal, le récit inédit de ce qui se passa à Saint-Cloud pendant la Révolution de juillet par le duc de Gramont, enfin le chapitre consacré à l'incendie du château, pour lequel l'auteur a utilisé une narration manuscrite du commandant Schneider et les témoignages de témoins oculaires.

La curiosité inépuisable de M. J. GRAND-CARTERET, à laquelle nous devons tant de précieux recueils pour servir à l'histoire contemporaine par l'image, vient de consacrer un beau et gros volume à *l'Enseigne, son histoire, sa philosophie, ses particularités. Les Boutiques, les maisons, la rue, la réclame commerciale à Lyon* (Grenoble, librairie dauphinoise; Moutiers, librairie savoyarde), illustré d'abondantes reproductions d'estampes et de pièces anciennes et de croquis par G. Givanne. Tout en prenant ses exemples presque exclusivement à Lyon, c'est bien une histoire de l'enseigne au point de vue de l'art, des mœurs et du commerce qu'a faite M. Grand-Carteret, et l'on trouvera dans son livre toute l'évolution sociale de l'hôtellerie et de la boutique figurée en images. M. Grand-Carteret a conçu d'ailleurs

son ouvrage sur un plan très large, car il y a fait entrer les enseignes vivantes des marchands ambulants, les mendiants, les excentriques et les hommes réclames, et aussi les marques de vente et prospectus illustrés. Les historiens lui sauront un gré particulier de son chapitre XIII, qui est consacré à une bibliographie et iconographie de l'enseignement.

MM. Élisée et Onésime RECLUS viennent de faire paraître deux volumes ornés d'excellentes cartes sur *l'Afrique australe* et sur *l'Empire du milieu* (Hachette). Ces deux volumes petit in-4°, d'une typographie exquise, bien qu'étant essentiellement consacrés à la géographie et à l'ethnographie de la Chine et de l'Afrique du Sud, ont pour l'historien une véritable importance, surtout celui qui traite de l'Afrique australe, car il était impossible de faire comprendre la distribution des États qui se la partagent sans exposer avec précision les vicissitudes et les migrations des Boers. Dans l'œuvre collective des deux frères Reclus, le talent pittoresque de M. Onésime Reclus s'est heureusement associé aux belles qualités de composition et de clarté de son frère Élisée.

Parmi les livres parus dans ces derniers temps, un des plus dignes d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent aux évolutions de la pensée humaine est le livre de M. A. HOUTIN sur *la Question biblique chez les catholiques de France au XIX<sup>e</sup> siècle* (Picard). Pour en bien apprécier toute la portée, il faudrait le rapprocher de beaucoup d'autres manifestations du mouvement intellectuel qui agite aujourd'hui le catholicisme, des ouvrages de l'abbé Duchesne, de ceux de François Lenormant, de l'abbé Loisy (*Études bibliques*, etc.), de J. Hogan (*les Études du clergé*), de M. de Huegel (*la Méthode historique et son application à l'étude des documents de l'Hexateuque*), surtout du magistral ouvrage de M. MARGIVAL sur *Richard Simon et la critique biblique au XVII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Maillet). Il faudrait aussi reprendre les volumes de la *Revue Biblique*, de la *Revue du clergé français* et de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, les comptes-rendus des congrès de Bourges, de Fribourg, de Munich et suivre les efforts qui sont faits par un groupe de savants, de philosophes et de littérateurs improvisés théologiens pour créer une philosophie catholique qui ferait frémir saint Thomas et pour mettre l'orthodoxie catholique sous la protection du positivisme et de l'évolutionnisme, d'Auguste Comte, de Darwin, de Claude Bernard et de Taine.

M. A. Houtin a circonscrit son étude à un point spécial, mais d'une importance capitale pour les catholiques croyants qui, tout en cherchant dans la Bible la règle de leur foi et l'aliment le plus substantiel de leur vie religieuse, n'abdiquent point toute critique et tout bon

sens et prétendent être libres de juger en historiens un document historique et de déterminer les conditions matérielles et psychologiques dans lesquelles nous ont été transmis les livres du Canon, l'état des manuscrits, la valeur des traductions, la manière dont le Canon a été constitué. Qu'un laïque converti au Syllabus par Schopenhauer et Auguste Comte déclare que, dans la querelle entre Bossuet et Richard Simon, c'était Bossuet qui avait raison, c'est là un excès d'orthodoxie qu'un néophyte peut se permettre, mais que ni les élèves du P. Le Hir ni même les rédacteurs des *Études* de la Compagnie de Jésus ne se permettent plus aujourd'hui. Tous admettent que, depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, la question scripturaire a complètement changé de face et qu'il faut faire des « concessions » précisément sur le terrain où Richard Simon a posé des principes qu'on ne peut rejeter qu'en niant aux lecteurs de la Bible tout droit d'examen. Or, que l'Église impose ses formules dogmatiques, *ne varietur*, cela se conçoit. Elles s'appliquent à un domaine extra scientifique, et il est très aisé dans ce domaine métaphysique de raisonner ou de déraisonner à sa guise, tout en acceptant docilement les formules. N'avons-nous pas vu un professeur de Faculté, qui dit avoir la foi du charbonnier, prétendre que la Trinité n'est pas autre chose que le fini, l'infini et leur rapport? Mais le domaine scripturaire est mieux défini. Nous y trouvons des faits historiques qui nous sont transmis dans les conditions ordinaires de la tradition historique, des textes dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous sous sa forme primitive, dans des conditions absolues d'authenticité. Est-il possible de les soustraire à l'examen et à la discussion? On pouvait espérer que la définition du dogme de l'infailibilité aurait cet heureux résultat de laisser aux catholiques une très grande liberté dans ces questions de critique de textes. La présence à la tête de l'Église d'une autorité vivante et d'un guide infailible accepté de tous rend inoffensives même les hardiesses en cette matière. Il est troublant pour un luthérien de voir Luther appeler l'épître de Jacques une épître de paille. Qu'est-ce que cela peut faire à celui qui peut recevoir les ordres de Dieu même de la bouche de son vicaire, que le récit du déluge soit une légende et que saint Paul ait écrit quatre, treize ou quatorze épîtres? Qu'est-ce que cela peut faire aux catholiques, pour qui tous les écrits des Pères des deux premiers siècles ont une valeur à peu près égale à celle des livres canoniques et qui savent très bien que jusqu'à la fin du i<sup>e</sup> siècle l'Épître de Clément de Rome ou le Pasteur d'Herma avaient plus d'autorité dans l'Église que l'Épître aux hébreux ou l'Apocalypse? Malheureusement, le concile de Trente a émis sur la valeur du témoignage des

Écritures et sur l'autorité du texte de la Vulgate des définitions que le Saint-Siège se croit obligé de maintenir bien qu'elles aient été rédigées à une époque où la critique biblique était dans l'enfance. Aussi les partisans de l'intangibilité de ces définitions le prennent-ils de très haut avec ceux des membres du clergé qui ne veulent pas confondre la critique des textes avec la théologie. Si le clergé catholique du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pris aucune part sérieuse, jusqu'aux travaux de M. Loisy, aux travaux de critique biblique, c'est moins par ignorance que par une fausse conception de l'inspiration plénière des Écritures. La plupart de ses membres étaient à un point de vue beaucoup plus arriéré que celui des Pères, que celui de Cajetan, aussi arriéré que celui de M. Gaussen et des théologiens anglicans les plus étroits. Il faut lire dans M. Houtin l'incroyable histoire, comique et navrante à la fois, des débats qui se sont produits sur la question de la création du monde d'après la Genèse, sur le déluge, sur l'attribution du Pentateuque à Moïse, sur le fameux verset de I Jean, V, 7, relatif aux trois témoins, verset dont l'abbé Martin a démontré jusqu'à l'évidence le caractère apocryphe. Malgré les efforts des traditionalistes, il a bien fallu, devant les exigences impérieuses de la science, aller de concession en concession, admettre des interprétations toutes rationalistes sur les phases de la création, sur l'antiquité de l'homme, sur la chronologie biblique. Les jésuites eux-mêmes pratiquent le concessionnisme. Sans doute ils ont arraché au pape l'encyclique *Providentissimus*, qui prétendait remettre en vigueur les définitions de Trente, mais elle a été battue en brèche dès son apparition par ceux-mêmes qui prétendaient la défendre, si bien que Léon XIII a finalement créé en décembre 1901 une commission internationale chargée de résoudre la question de la critique biblique. Espérons que cette conférence théologico-scientifique aura plus d'efficacité que celle de la paix à la Haye. Il serait grand temps que la papauté permit aux savants catholiques d'étudier la Bible en savants en même temps qu'en chrétiens, sans être exposés aux censures, aux anathèmes et à des soumissions sans dignité ni sincérité. Le Saint-Siège n'ose plus excommunier personne nominalement; il laisse passer en silence de véritables hérésies doctrinales et de véritables révoltes; mais il prétend interdire l'examen de faits historiques et affirmer l'authenticité de textes controversés, tout en laissant dire que le mot authenticité peut être pris au sens théologique et non critique. On se trouve ainsi dans la situation la plus fautive, la plus contraire au progrès des études sacrées et à la dignité de l'Église. Il est ridicule de voir enseigner la légende du déluge universel aux



enfants des écoles primaires, réduire cette légende à un déluge partiel par les écoles secondaires, la supprimer tout à fait dans l'enseignement supérieur, si bien qu'un catholique fervent comme M. de Lapparent n'en dit rien dans son *Traité de géologie*. M. Houtin a fait de ces débats le récit le plus attachant et le plus clair, dans un esprit de haute impartialité. Il pense avec raison rendre service à l'Église catholique en réclamant pour elle sur ce terrain de la critique la liberté dont jouissent toutes les Églises (sauf les Grecs orthodoxes, qui sont encore à cet égard dans la pleine barbarie du moyen âge). Mgr Mignot, dans son discours sur la *Méthode de la théologie*, M. Lecot, l'évêque de la Rochelle, dans sa belle instruction sur les Études pour son grand séminaire, ont défendu comme lui la cause de la science et du bon sens et réclamé pour les catholiques le droit et le devoir de contribuer au progrès des études bibliques, au lieu d'épuiser leurs forces dans des querelles et des interprétations puérides.

M<sup>me</sup> H. TAINÉ vient de publier le premier volume de la correspondance de son mari (*H. Taine. Sa vie et sa correspondance, 1847-1853*. Hachette, in-12). Ces lettres, adressées à sa mère et à ses sœurs, à Paradol, à Ed. de Suekau, à Crouslé, à Havet, Garnier, Hatzfeld, Guizot et Béranger, sont admirables. Sa pensée et son style ont déjà toute leur puissance et il nous apparait dès la vingtième année aussi ferme dans son intellectualisme sensualiste qu'il le restera jusqu'à son dernier jour. Fils, frère et ami d'une incomparable tendresse, d'une sollicitude inquiète et délicate, il est peu sensible aux grands intérêts humains, généraux et généreux; il est tout entier absorbé par la recherche, la passion de la vérité philosophique et scientifique. Il pouvait dire, comme Michelet : « Les passions intellectuelles ont dévoré ma jeunesse. » Il y a dans ce livre une constante noblesse de pensée, une pureté d'âme qui lui donnent une singulière beauté. Tous les jeunes gens devraient s'en nourrir, s'en pénétrer. Ils y apprendraient le mépris de tout ce qui est futile et bas. On y trouvera aussi des détails bien instructifs sur l'oppression intellectuelle dont a souffert l'Université lors de la réaction cléricale de 1850-52. Les jeunes Universitaires qui s'indignent que le gouvernement actuel n'admette pas pour les professeurs le droit de tout dire, de tout écrire et de tout faire, liront avec édification l'histoire de la thèse de Taine, de ses démêlés avec Franck et Garnier et de l'interdiction qui lui fut faite de dédier sa thèse à Vacherot.

G. MONOD.

---

## ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

## TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE GRECQUE.

ANNÉES 1898-1900.

*(Suite et fin.)*

MONOGRAPHIES. — Parmi les ouvrages concernant l'époque préhistorique, il faut mentionner avant tout le travail de FURTWÄNGLER<sup>1</sup> sur les gemmes antiques, dans les premiers chapitres duquel l'auteur a eu l'occasion de s'étendre sur la question mycénienne en général. Tout en étant d'avis que les premiers créateurs de l'art mycénien ont été les habitants primitifs, antérieurs aux Grecs, il assimile cependant les Mycéniens aux Grecs et il se refuse à admettre que les Phéniciens aient joué à cette époque un rôle, fût-ce de simples intermédiaires, entre l'Orient et la Grèce; les Grecs, à ce moment, se montrent au contraire agressifs contre l'Orient. Les premiers rapports entre les Grecs et l'Égypte remontent au moyen empire, car l'épée de Aahotep est une imitation égyptienne de modèles mycéniens. Le second type d'art, non pas oriental, mais européen, est fourni par le type géométrique qui emprunte ses formes à l'époque prémycénienne et qui est caractérisé comme étant un retour à l'époque primitive. La civilisation mycénienne a donc été violemment détruite par l'invasion des races du nord qui n'apportèrent que les rudiments du nouveau style et qui le perfectionnèrent d'abord en Grèce. Par suite de ce retour en arrière, l'art grec subit aussi plus fortement l'influence de modèles orientaux, particulièrement de Syrie et d'Asie Mineure; cette influence se manifeste surtout dans la glyptique des régions les plus avancées vers le sud et l'est; on peut aussi retrouver à cette époque des imitations de modèles égyptiens. Par les émigrations et l'arrivée de races grecques jusqu'en Syrie s'explique l'apparition de produits de leur style primitif même dans ces contrées. La période de stagnation qui succéda à l'époque mycénienne ne prendra fin qu'au moment où apparaît l'art ionien, et c'est alors seulement que les Grecs se mettront à imiter véritablement les modèles orientaux.

1. *Die antiken Gemmen, Geschichte der Steinschneidekunst im class. Alterthum*, 3 Bde. Leipzig, Giesecke et Devrient, 1900.

La découverte de fragments de poteries et les peintures murales égyptiennes permettent d'établir d'une façon certaine le fait que quelques produits de la civilisation mycénienne furent exportés en Égypte. Tandis que la plus grande partie de ces trouvailles, ainsi que les indications fournies par les hiéroglyphes, ont permis de dater ces relations de l'époque du nouvel empire, quelques savants anglais ont cru pouvoir placer déjà sous la XII<sup>e</sup> dynastie, donc à l'époque du moyen empire, l'apparition de poteries grecques en Égypte. VOX BISSING<sup>1</sup> a démontré que cette opinion ne se soutient pas non plus en ce qui concerne les poteries trouvées à Kahun et qu'il faut les dater du commencement du nouvel empire. Il admet cependant que des rapports avec la Crète ont pu avoir lieu pendant le moyen empire; ils seraient encore plus vraisemblables si la date de 1900 à 1800 av. J.-C., que, d'après le papyrus Reinhardt, de Berlin, on donne pour celle où florissait le moyen empire, méritait toute confiance; mais, d'après une remarque de A. ERMAN (voy. plus haut, t. LXX, 423), ce papyrus fait partie de la série de documents écrits en caractères cursifs qu'il est à peine possible de déchiffrer, de sorte que l'on n'en saurait, pour le moment, utiliser les indications.

Parmi les archéologues, W. HELBIG est le défenseur le plus déclaré de l'origine orientale de l'art mycénien; il considère en particulier les produits de l'industrie métallurgique comme un pur travail oriental. Un partisan de ses opinions, VOX FRITZE<sup>2</sup>, a tenté de prouver que les rites religieux représentés sur les anneaux d'or mycéniens sont des rites orientaux.

La Crète a de tout temps été considérée comme une des régions les plus importantes pour la civilisation mycénienne; bien des savants ont même été jusqu'à en faire le berceau de cette civilisation. Grâce aux résultats des fouilles pratiquées dans l'île par A. Evans, elle a pris rang, d'un coup, à côté de Mycènes au point de vue de l'importance des découvertes. Un article illustré de P. WOLTERS<sup>3</sup> nous renseigne sur les constructions mises à jour près de l'ancienne Gnosse, sur les peintures en stuc, uniques dans leur genre, et sur les nombreuses tablettes d'argile couvertes de signes d'une écriture primitive.

L'histoire des guerres messéniennes et les poèmes de Tyrtée ont fait le sujet d'études de plusieurs savants. E. SCHWARTZ<sup>4</sup>, dans un

1. *Zur Datierung der ägyptischen Vasen in den Schutthügeln von Kahun*. Strena Helbigiana, p. 20.

2. *Die mykenischen Goldringe und ihre Bedeutung für das Sakralwesen*. Ibid., S. 73 ff.

3. *Knossos*. Anzeiger des Jahrbuches des Kaiserl. Institutes, XV, S. 141 ff.

4. *Tyrtaios*. Hermes, Bd. 34, S. 428 ff.

article où il met en valeur toutes les données que nous possédons sur les deux premières guerres messéniennes, émet l'hypothèse que la seconde de ces guerres, chantée dans les poèmes de Tyrtée, et le soulèvement des Messéniens en 500, mentionné par Platon, qui empêcha Sparte de soutenir Athènes, sont une seule et même chose; selon lui, cette identité a encore été reconnue par Rhianos de Crète, mais a été ensuite repoussée par la vulgate, qui remonte jusqu'à Éphore et qui place la seconde campagne au vi<sup>e</sup> siècle. Les poèmes attribués à Tyrtée ont donc pris naissance à Athènes à l'époque de la guerre du Péloponnèse et ont seulement été mis dans la bouche d'un Spartiate. Les anciennes localisations des événements militaires, de même que les récits qui s'y rapportent, sont en partie des productions romanesques, en partie des récits historiques plus anciens, puisés dans Xénophon, Thucydide, etc., et datent seulement du temps d'Épaminondas. E. MEYER<sup>1</sup> s'est élevé contre cette opinion; il accentue ce fait que le récit de Platon, qui fait commencer la seconde guerre messénienne en 490, récit qu'on retrouve aussi chez Rhianos, est précisément, ainsi que l'ont établi déjà les recherches des anciens sur cette époque, en contradiction avec les indications de Tyrtée et qu'il a été, avec raison, abandonné; la mention du roi de Sparte, Théopompe, l'apparition des Spartiates à la place des Messéniens sur les listes des vainqueurs aux jeux olympiques ont confirmé la justesse de cette opinion. Un soulèvement des Messéniens eut lieu, il est vrai, vers 490; mais il n'empêcha pas, comme le prétend Platon, qu'un appui fût prêté aux Athéniens à Marathon. Les poèmes de Tyrtée ne peuvent pas dater de l'époque de la guerre du Péloponnèse, car ils décrivent les anciennes méthodes de combat et non la tactique des hoplites. WILAMOWITZ<sup>2</sup> aussi a pris position dans cette controverse; à ses yeux, la première guerre messénienne, qui eut lieu au viii<sup>e</sup> siècle, aboutit à la conquête de la vallée supérieure du Pamisos, de la Messénie proprement dite, par les Spartiates. A partir de ce moment, il n'y eut plus que des soulèvements partiels jusqu'à la dernière grande campagne, la troisième guerre messénienne, que Wilamowitz place en 468-459. Dans la troisième génération qui suivit la première conquête, une lutte difficile donna beaucoup à faire aux Spartiates commandés par Théopompe; c'est cette lutte que chanta Tyrtée. Aristomène n'est introduit dans le récit que par Callisthène, le premier historien qui se soit

1. *Forschungen zur allen Geschichte*, Bd. II, S. 544 ff.

2. *Die Textgeschichte der griechischen Lyriker*. Abhandlungen der königl. Gesellsch. d. Wissenschaften zu Göttingen, N. F. IV, S. 1 ff.

occupé de l'histoire de la Messénie et de l'Arcadie après la campagne d'Épaminondas dans le Péloponnèse. Rhianos, qui a placé le début de la guerre vers 500, donne sur le chef des insurgés, Aristomène, la tradition exacte de provenance rhodienne. Mais les poèmes qui nous sont parvenus sous le nom de Tyrtée, de même que ceux d'Hésiode et de Théognis, comprennent des parties anciennes authentiques et d'autres plus récentes qui y ont été rattachées; parmi les premières, il faut ranger l'Eunomia, les Rhêtres, tandis que dans les Élégiés l'ancien et le récent sont mélangés. L'armure ancienne, avec le bouclier de la hauteur d'un homme, est décrite dans les parties authentiques, et la phalange de l'époque ultérieure dans les parties les plus récentes. Sur les deux premières guerres messéniennes nous ne savons rien que ce que nous en dit Tyrtée. BLOCH<sup>1</sup>, enfin, a pris encore la parole dans ce débat; dans un article sur la succession des rois et la généalogie des Eurypontides et la mort d'Agis à Mantinée, il se prononce également contre l'hypothèse de Schwartz et en faveur de l'opinion qui veut que Rhianos ait placé la seconde guerre messénienne au VII<sup>e</sup> siècle. Mais Wilamowitz, qui, avec Schwartz, désigne comme source directe de Pausanias un historien local de l'époque impériale, a rejeté cette conclusion de Bloch sur Rhianos et maintient que celui-ci a placé la guerre en 500.

La question souvent discutée dans ces derniers temps de savoir si Lycurgue est réellement un personnage historique ou, selon l'opinion défendue surtout par E. Meyer, s'il était originairement une divinité honorée à Sparte a été étudiée par NISSELT<sup>2</sup> dans une dissertation dont je n'ai pas eu connaissance.

Pour l'histoire la plus ancienne d'Athènes, nous avons à mentionner les ouvrages suivants :

D'après la revision faite par Wilcken du papyrus de l'Ἀθην. πολ., Aristote aurait dit (3, 3) que les Codrides d'Athènes, qui avaient déjà perdu auparavant le commandement suprême pendant la guerre, renoncèrent aussi à la dignité royale, afin de toucher le traitement alloué aux archontes. Dans un article qui s'appuie sur le même passage de ce papyrus, U. DE WILAMOWITZ<sup>3</sup> montre que la liste des archontes attiques, telle que nous la connaissons, est la même que celle qu'Aristote avait sous les yeux et que les fonctionnaires à vie qui y sont nommés étaient des archontes et non des rois; leurs noms sont authentiques, et le plus ancien événement que l'on puisse prouver de

1. *Zur Geschichte des Eurypontidenhauses*. Hermes, Bd. 35, S. 254 ff.

2. *Das Lykurgproblem*. Dissert. Erlangen, 1898.

3. *Die lebenslänglichen Archonten Athens*. Hermes, Bd. 33, S. 119 ff.

L'histoire d'Athènes est la révolution du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, qui limitait à dix années la durée de l'archontat, et dont la preuve est tirée précisément de cette liste. Par contre, les conclusions qu'Aristote en a tirées ne sont pas dignes de foi. E. MEYER (*Forschungen*, II, p. 530) a développé une thèse opposée : d'après lui, Kodros est un personnage légendaire d'Athènes, et ses rapports avec les familles royales d'Asie Mineure ont commencé à paraître seulement dans l'historiographie généalogique.

La situation des familles dans l'Attique fait le sujet d'un article de WILBRANDT<sup>1</sup>, qui s'écarte en bien des points des opinions actuellement admises. Les familles de l'Attique comprenaient, avant Dracon déjà, des nobles et des non-nobles, mais la bourgeoisie était formée seulement par les propriétaires fonciers ; jusqu'à Solon, les familles seules, et non l'individu, possédaient la terre ; dans les naucraries, c'est la famille, et non l'individu, qui payait l'impôt. L'auteur distingue donc, dans les phratries surtout, les familles nobles et non-nobles, et il considère la création des naucraries comme l'occasion pour les plébéiens d'être admis au sacrifice sur l'autel de Zeus Herkeios et d'Apollon Patroos. Kylon voulut retirer cette concession aux plébéiens ; il ne s'appuyait donc pas sur le peuple ; il était le chef d'un parti aristocratique extrême. Les intérêts des plébéiens étaient défendus par les Alcméonides. Avant Solon, la propriété foncière était inaliénable pour l'individu : les dettes que Solon annula n'étaient pas des dettes hypothécaires, mais résultaient de la *πράσις ἐπὶ λύσει*, le rapport de la pièce de terre limitée par les *ἔρρι* était seul hypothéqué ; ainsi, la Seisachtheia n'était pas une mesure de violence ayant pour but de supprimer la dette hypothécaire ; l'innovation la plus importante introduite par Solon consiste dans le fait qu'il a facilité l'acquisition individuelle de la propriété foncière et qu'il a par là changé les conditions de possession du sol.

Les débuts de l'État athénien font l'objet d'une étude de E. MEYER (*Forschungen*, II, S. 542 ff.) ; là encore, il est en contradiction avec les idées reçues, et il appuie par de nouvelles preuves son opinion, d'après laquelle la *gens* (γένος) et une constitution basée sur la *gens* n'existent pas au début, mais apparaissent seulement à l'époque où dominait la noblesse. La phratric et la famille sont les associations les plus anciennes ; les familles nobles ne font jamais remonter leur origine à un ancêtre commun à tout le peuple, mais se réclament toujours d'un ancêtre particulier ; ce n'est donc pas eux qui ont pu

1. *Die politische und sociale Bedeutung der attischen Geschlechter vor Solon*. Philologus, VII Supplbd., S. 133 ff.

prêter au peuple cet ancêtre commun; la croyance à une descendance commune est donc le fait le plus ancien, les familles nobles le fait le plus récent; elles ont détruit une organisation plus ancienne et l'organisation d'après les *gentes* ne peut par conséquent pas nous aider à comprendre la situation primitive du peuple grec. Les tribus (*φύλαξι*) sont une organisation purement politique et sensiblement postérieures à leurs subdivisions, les phratries. Dans une étude sur la législation de Dracon, L. ZIEHEN<sup>1</sup> arrive à la conclusion qu'elle tomba bientôt dans l'oubli et resta oubliée jusqu'à la promulgation, en 409-408, du décret qui contenait les lois sanguinaires de Dracon (*C. I. A.*, I, 61). Ce qui, pendant ces années, a rappelé sur Dracon l'attention, ce sont les débats sur la *πάρσιος πολιτεία* qui se rattache à la révolution oligarchique de 444. De la même époque date le pamphlet oligarchique auquel Aristote doit les renseignements sur la *πολιτεία* draconienne. Le projet de Dracon n'était pas une simple codification du droit établi; au contraire, la distinction qu'il établit entre les différents genres de meurtre constitue un progrès vis-à-vis de l'antique droit du sang. Une courte étude de I. HOFMANN<sup>2</sup> expose l'opinion des savants concernant Dracon.

Un article de C.-F. LEHMANN<sup>3</sup> s'occupe spécialement de la réforme des mesures décrétée par Solon; il y donne une interprétation rectifiée du texte décisif, ainsi que des explications métrologiques, et place la domination de Pheidon dans le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle.

L'histoire de l'Attique au V<sup>e</sup> siècle a fait l'objet de plusieurs travaux. Dans les *Forschungen* de E. MEYER, les chapitres sur la bataille de l'Eurymédon, les finances de l'Attique, la puissance militaire, le chiffre de la population et la culture du sol sont consacrés à cette période. Dans le chapitre sur Cimon, il faut remarquer que l'auteur, contrairement à Wilamowitz, place l'ostracisme de Cimon au printemps de 464 av. J.-C. et l'expédition contre la Messénie à la même époque que le renversement de l'aréopage par Éphialtès en 462 av. J.-C. De même, et encore en opposition avec Wilamowitz, Meyer accepte comme exacte l'indication de Justin, d'après laquelle Pausanias a passé sept ans à Byzance, et rejette l'anecdote d'Ion qu'on avait rapprochée de son expulsion de Byzance. BANNIER<sup>4</sup> s'occupe de la manière dont les Athéniens déterminaient et percevaient les tributs; le cens d'Aris-

1. *Die Drakontische Gesetzgebung*. Rhein. Mus. N. F., 54 Bd., S. 321 ff.

2. *Studien zur drakontischen Verfassung*. Programme. Stranbing, 1899.

3. *Weiteres zu Aristoteles* Ἀθην. πολ. Hermes, Bd. 35, S. 636 ff.

4. *Die Tribuleinnahmen des attischen Staates*. Rhein. Museum, N. F., 54 Bd., S. 514 ff.

tide fait l'objet d'une dissertation d'AGRICOLA<sup>1</sup>. Tandis que pour la plupart des savants la dernière campagne de Cimon se termine par un arrangement qui, sans être très honorable pour Athènes, l'assurait du moins contre les attaques des Perses, WITKOWSKI<sup>2</sup> s'est prononcé récemment de nouveau pour l'opinion qui considère ce traité de paix comme une invention des orateurs athéniens. L'histoire de Platées depuis les temps les plus reculés jusqu'à la seconde conquête par les Thébains en 374 av. J.-C. nous est présentée par FRITZSCHE<sup>3</sup>, qui puise ses renseignements dans une connaissance approfondie des textes et qui critique avec discernement la littérature moderne sur ce sujet.

La chronologie des événements qui ont amené la guerre du Péloponnèse et la question de savoir de quel événement Thucydide a daté le début de cette guerre font le sujet de plusieurs études. Pour déterminer la date de la bataille de Sybota, qui est placée tantôt à l'automne de 433, tantôt au printemps de 432, W. KOLBE<sup>4</sup> cherche à fixer l'époque où les Chalcidiens ont fait défection. En contradiction avec les éditeurs du *C. I. A.*, 479 A., il porte cette date à 432-434; les chefs qui commandaient alors la flotte doivent donc être placés dans cette année et non dans la suivante; Archestratos, qui entre en scène après la défection de Potidée (Thuc., I, 57), doit donc faire partie du collège de l'an 433-432, et la défection des Chalcidiens tombe au commencement de juillet 432. La bataille de Sybota n'a cependant pas nécessairement précédé cette défection; mais en tout état de cause, si nous la datons du printemps de 432, cela ne concorde pas avec l'ensemble des événements tel qu'il ressort des conclusions de Kolbe. L'auteur nous donne une nouvelle restitution du texte de l'inscription *C. I. A.*, 479 A.

A. DAMMAN<sup>5</sup> est partisan de l'opinion d'après laquelle Thucydide a daté le début de la guerre du Péloponnèse, non de l'attaque de Platées, mais de l'invasion de l'Attique par les habitants du Péloponnèse; E. LANGE<sup>6</sup>, au contraire, s'est prononcé en faveur de l'opinion admise jusqu'à présent. Dans ce même article, il considère comme probable que Platées a été prise au commencement d'avril et non au

1. *De Aristidis censu*. Dissert. Berlin, 1900.

2. *De pace quae dicitur Cimonica*. Lemberg, 1900.

3. *Geschichte Platæas bis zur Zerstörung der Stadt durch die Thebaner im 4. Jahrhdt.* Programme. Bautzen, 1898.

4. *Vorgeschichte des peloponnesischen Krieges*. Hermes, Bd. 34, S. 380 ff.

5. *Der Anfang des peloponnesischen Krieges*, Philol., N. F. XII, S. 132 ff.

6. *Noch einmal der Anfang des peloponnesischen Krieges*. Philol., N. F. XII, S. 553 ff.



commencement de mars, et qu'il faut par conséquent placer la première invasion des Spartiates en Attique fin juin et non fin mai; Busolt<sup>1</sup> défend la même opinion dans un mémoire détaillé; il conteste entre autres que l'époque à laquelle se fait actuellement la moisson ait été la même dans l'antiquité; par suite des changements climatiques, la moisson est rentrée maintenant plus tôt en saison qu'il y a 2,000 ans.

L'Ἀθη. πρλ. d'Aristote nous a fourni sur l'histoire de la révolution oligarchique de 411 av. J.-C. de nombreux et précieux renseignements, et la plupart des savants inclinent à penser que maintenant il est possible, grâce à cet ouvrage, de démontrer qu'un certain nombre d'erreurs se sont glissées dans Thucydide. Dans ses *Forschungen zur Geschichte des Alterthums*, II Bd., S. 414 ff., E. Meyer prouve au contraire que, abstraction faite d'une erreur de détail portant sur un point accessoire, Thucydide a tracé un tableau exact des événements; en utilisant des informations contemporaines, ce dernier montre la marche révolutionnaire et illégale qu'ils ont suivie, tandis qu'Aristote s'inspire d'un récit qui, basé sur les documents officiels, cherche à représenter le cours des événements comme légal et par conséquent à décharger les oligarques. U. Kœhler<sup>2</sup> a tenté ensuite, contre E. Meyer, de fournir des arguments plus solides à la thèse généralement admise sur le récit de Thucydide, et défend encore une fois son point de vue d'après lequel le projet définitif de constitution élaboré par les oligarques était absolument sérieux et qu'il n'était nullement la chimère d'un théoricien, puisqu'une constitution analogue existait en Béotie pendant la guerre du Péloponnèse.

LENSCHAU<sup>3</sup> cherche à établir avec exactitude la chronologie des événements de 411 à 406 av. J.-C.; il commence par repousser comme douteuse la chronologie de Diodore et accepte sur tous les points importants les indications de Xénophon, parce qu'il considère que, contemporain des événements, celui-ci ne pouvait se tromper. Avec Busolt, il tient pour exactes celles qu'il donne sur les changements d'années. Il émet l'hypothèse que le commencement des *Hellenika* manque et que de ce fait les événements qui y sont mentionnés tombent dans l'automne de 410 seulement; les batailles d'Âbydos et

1. *Zur Chronologie des peloponnesischen Krieges*. Hermes XXXV, S. 573 ff.

2. *Der Thukydideische Bericht über die oligarchische Umwälzung in Athen im Jahre 411*. Sitzungsber. der Berliner Akademie, 1900, S. 803 ff.

3. *Die Zeitfolge der Ereignisse vom Ende Sommer 411 bis zur Arginusenschlacht*. Philol., Supplbd. VIII, S. 299 ff.

de Cyzique, séparées tout au plus par un intervalle d'un mois et demi, devraient alors être placées dans l'hiver de 410-409.

Un décret honorifique publié par Ziebarth fait le sujet d'une étude de H. DE PRORR<sup>1</sup>. D'après ce dernier, le décret est de l'année 404-403 et concerne les droits de citoyen conférés aux métèques qui s'étaient joints à Thrasybule et aux démocrates au Pirée. Un travail sur Socrate, de R. POEHLMANN<sup>2</sup>, fournit un chapitre à l'histoire de la liberté de l'enseignement. L'auteur s'élève contre l'explication que Th. Gomperz a donnée dans ses *Griechische Denker* du conflit entre Socrate et la démocratie; il voit dans la condamnation de Socrate un acte de violence commis par les masses ignorantes à l'égard de l'homme le plus éclairé de son temps. Il conteste absolument au tribunal qui jugea Socrate le droit de le condamner, l'intérêt bien compris de l'État ne pouvant jamais entrer vraiment en conflit avec la science, telle que Socrate l'avait représentée, et la critique que Socrate avait portée sur la constitution démocratique existante étant pleinement justifiée.

Les résultats topographiques auxquels KARBE<sup>3</sup> était arrivé dans une étude sur l'expédition des Dix-Mille ont été confirmés sur un point très important par l'exploration de la contrée entreprise par BELCK et C.-F. LEHMANN<sup>4</sup>. Les textes qui nous sont parvenus sur Épaminondas et leur tendance apologétique ont été discutés par H. SWOBODA<sup>5</sup>; il démontre en particulier que le procès de l'an 370 ne fut pas, comme on l'a dit, intenté à Épaminondas parce qu'il avait dépassé la durée de ses fonctions, — Épaminondas devant être en effet béotarque encore l'année d'après, — mais parce que, au mépris des instructions qui lui avaient été données et qui lui confiaient la défense de l'Arcadie, il avait pris sur lui d'attaquer Sparte. NIESE<sup>6</sup> traite l'histoire de la ligue arcadienne formée après la bataille de Leuctres, la campagne que fit cette ligue contre Élis et la séparation des Arcadiens en deux partis, l'un sous la conduite de Mantinée, l'autre sous celle de Mégalopolis. La fondation de Mégalopolis, qui, selon Pausanias, remonte à l'hiver de 374 ou au début de 370,

1. *Das Psephisma des Archinos*. Athenische Mittheil., Bd. 25, S. 34 ff.

2. *Sokrates und sein Volk*. Historische Bibliothek herausgeg. von der histor. Zeitschrift. München, Oldenburg, 1899.

3. *Der Marsch der Zehntausend vom Zapates zum Phasis-Araxes*. Programm des Königstädtischen Gymnasiums. Berlin, 1898.

4. *Bericht über eine Forschungsreise in Armenien*. Sitzungsber. d. Berl. Akad., 1899, S. 745 ff.

5. *Zur Geschichte des Epaminondas*. Rh. Mus. N. F., Bd. 55, S. 460 ff.

6. *Beiträge zur Geschichte Arkadiens*. Hermes, 34 Bd., S. 520 ff.

doit être, d'après les indications de l'auteur, datée de 367 seulement, comme le veut Diodore. Niese rattache à ces études une dissertation sur le décret honorifique de Tégée, promulgué par la ligue arcadienne pour l'Athénien Phylarchos et le décret des Arcadiens pour Magnésie du Méandre (voir LXXVII, p. 123). L'auteur place le premier entre 255 et 245 av. J.-C.; quant au second, il conteste l'existence d'une ligue arcadienne en 207-206.

Après avoir anticipé sur l'ordre chronologique suivi jusqu'à présent dans ce *Bulletin*, je reviens en arrière. Kœhler avait accusé Alexandre le Grand de n'avoir pas protégé son père, Philippe, contre la tentative de meurtre d'Olympias. Cette opinion est combattue dans un article de WILLRICH<sup>1</sup>, qui désigne les Lynkestes, agissant d'accord avec la Perse, comme les instigateurs de Pausanias, et il décharge Olympias, comme Alexandre, de toute complicité dans l'attentat. НОБЕК<sup>2</sup> a rectifié sa liste de rois et de fils de rois de la dynastie thrace, d'après le décret honorifique pour les fils de Kersebleptès, décret trouvé à Delphes. ПИТСХОВИУС<sup>3</sup> place le début de la guerre de Phocide dans la première moitié de l'an 356 av. J.-C. et date par conséquent la rédaction du traité de Xénophon Sur les Revenus, de l'année suivante ou des premiers jours de l'an 354.

F. KÖEPP<sup>4</sup> publie une histoire résumée d'Alexandre le Grand dans un ouvrage illustré et destiné au grand public, mais qui, basé sur une connaissance approfondie des textes, peut apporter plaisir et profit même au spécialiste. Son point de vue se rapproche de celui de Droysen; il ne croit pas, de la part du roi, à de vastes plans de conquête; les Macédoniens et les Orientaux devaient jouir de droits égaux dans le royaume qu'il avait fondé. J'ai cherché moi-même<sup>5</sup> à fixer les mouvements de troupes qui conduisirent à la bataille d'Issos, l'emplacement et la marche du combat. En étudiant à nouveau les renseignements que nous possédons sur la mort de Clitus, R. SCHUBERT<sup>6</sup> arrive à la conclusion qu'il existe quatre récits d'origine grecque et deux d'origine macédonienne et que Clitus serait arrivé au banquet déjà irrité de sa révocation; excité encore par les

1. *Wer tiess König Philipp von Makedonien ermorden?* Hermes, Bd. 34, S. 174 ff.

2. *Die Söhne des Kersebleptes von Thrakien.* Hermes, Bd. 34, S. 626 ff.

3. *Xenophon de vectigalibus V. 9 und die Uebertieferung über den Anfang des phokischen Krieges bei Diodor.* Programme, Hadersleben, 1900.

4. *Alexander der Grosse.* Monographien zur Weltgeschichte, IX. Leipzig, Vellhagen u. Klasing, 1899.

5. *Die Schlacht bei Issos.* Jahreshfte des K. K. Institutes, II, S. 105 ff.

6. *Der Tod des Kleitos.* Rhein. Mus. N. F., 53 Bd., S. 98 ff.

chansons satiriques dirigées contre les généraux de Philippe et d'Alexandre, il se serait laissé entraîner à une véhémence protestation; éloigné une première fois de la salle, il y serait revenu et aurait par là amené la catastrophe. J'ai cherché<sup>1</sup> à établir que la lettre d'Alexandre sur le combat livré au roi des Indes Porus, lettre insérée par Plutarque dans sa *Vie d'Alexandre*, est une falsification officieuse; elle est inexacte dans tous les détails dans lesquels elle s'écarte de Ptolémée et d'Aristobule. F. Rühl.<sup>2</sup> croit reconnaître dans un fragment de papyrus trouvé à Oxyrhynchos une lettre également fautive adressée à Alexandre peu avant la destruction de Thèbes. HÜHNERWADL<sup>3</sup> a publié des recherches très approfondies sur Lysimaque, garde du corps d'Alexandre et plus tard gouverneur de Thrace. WILLRICH<sup>4</sup> reconnaît Cratère dans le général qui est placé au centre du combat représenté sur le sarcophage d'Alexandre à Sidon et qui paraît dans la chasse au lion; dans le bas-relief lui-même, il voit la bataille d'Issos et suppose, après une étude sérieuse des textes et des représentations figurées sur le sarcophage, que le mort qui y fut enseveli pouvait être Kophen, le fils d'Artabase, qui était venu en Macédoine dans sa jeunesse et qui est nommé pour la dernière fois dans les textes comme officier de la garde macédonienne.

E. MEYER<sup>5</sup> combat les conclusions de Schulten (*Rev. hist.*, t. LXXIII, p. 177) sur les colonies militaires macédoniennes; il montre que toute une série de localités doit être rayée de la liste des colonies militaires dressée par Schulten et doit être rangée parmi les communes rurales de l'époque grecque et romaine. La découverte de nombreux papyrus a fourni à la science l'occasion d'étudier des phénomènes analogues qui se sont produits dans le royaume des Ptolémées. P.-M. MEYER<sup>6</sup> et SCHUBART<sup>7</sup> ont étudié dans ses détails le système militaire des Ptolémées; ils arrivent à des résultats très différents, parce qu'une interprétation tout à fait certaine des désignations usitées dans les nombreux documents ne pourra être donnée que peu à peu. Meyer, par exemple, considère les clérouques, dont il est si sou-

1. *Der Brief Alexanders d. Gr. über die Schlacht gegen Porus*. Festgaben zu Ehren Max Büdingers, S. 71 ff. Innsbruck, Wagner, 1898.

2. *Zu den Papyri von Oxyrhynchos*. Rh. Mus. N. F., 54 Bd., S. 152 ff.

3. *Forschungen zur Geschichte des Lysimachos*. Dissert. Zürich, 1900.

4. *Krateros und der Grabherr des Alexandersarkophags von Sidon*. Hermes, 34, S. 231 ff.

5. *Die makedonischen Militärkolonien*. Hermes, 33, S. 643 ff.

6. *Das Heerwesen der Ptolemäer und Römer in Aegypten*. Leipzig, Trübner, 1900.

7. *Quaestiones de rebus militaribus quales fuerint in regno Lagidarum*. Dissert. Breslau, 1900.

vent fait mention dans les textes, comme des soldats ayant fini leur temps de service, établis comme réservistes et devenus bientôt en fait possesseurs de leur lot de terrain; tandis que Schubart désigne les clérouques et d'autres colons d'Égypte, organisés d'une manière analogue, comme des soldats actifs dont le lot de terrain reste propriété royale. Il est permis de compter sur de nouvelles découvertes pour résoudre cette difficulté et d'autres concernant le même sujet. Sur l'administration des impôts en Égypte, nous avons, outre l'ouvrage fondamental de Wilcken mentionné précédemment (LXXVII, p. 437), un article de C. WACHSMUTH<sup>1</sup>. L'auteur publie des fragments de livres de comptes sous les Ptolémées; il discute ensuite les chiffres de recensement fournis par Diodore et ceux de Josèphe sur le nombre des localités et des habitants de l'Égypte; il ne les considère pas comme dignes de foi, tandis que de Wilamowitz (*Hermes*, t. XXXIII, p. 520, et t. XXXV, p. 545) admet avec Wilcken l'exactitude du chiffre de sept millions pour l'époque des Ptolémées et de sept millions et demi pour celle de Josèphe. Wachsmuth traite plus loin des déclarations d'impôts, du cadastre et autres mesures de contrôle de l'État, des impôts d'État, ce qui lui fournit l'occasion de s'étendre sur les lois financières de Ptolémée Philadelphie, et de la perception des impôts. Sur les titulatures de plus en plus nombreuses sous les Ptolémées et peu à peu dépourvues de toute valeur, nous avons une dissertation de STRACK<sup>2</sup>. Au début, les gens ne sont désignés que d'après les fonctions qu'ils remplissent; en 490 av. J.-C., les titres font leur apparition en même temps que les Égyptiens pénètrent dans l'administration; à l'exception du titre de garde du corps, ces titres n'ont aucun rapport avec la fonction; ils sont purement et simplement honorifiques. L'auteur considère la cour des Séleucides comme le modèle imité en cela par les Ptolémées. VOX PROTT<sup>3</sup> conclut, d'après une étude basée sur Théophraste, que le mariage entre Ptolémée Philadelphie et sa sœur fut conclu entre 278-275. L'article contient encore une étude comparée du culte chez les Séleucides et les Ptolémées, et des explications sur les différents cultes célébrés en Égypte pour les souverains vivants et défunts; pour l'intelligence de ces rites, il est essentiel que la mort d'Arsinoé Philadelphie soit fixée en l'an 274-

1. *Wirtschaftliche Zustände in Aegypten während der griechisch-römischen Periode*. Jahrbücher f. Nationalökonomie und Statistik, II ser., Bd. 19, S. 771 ff.

2. *Griechische Titel im Ptolemäerreich*. Rhein. Mus., 55 Bd., S. 161 ff.

3. *Das Ἐγκώμιον εἰς Ἡτολεμπίον und die Zeitgeschichte*. Rhein. Mus., N. F., 53 Bd., S. 460 ff.

270. Le co-régent de Ptolémée Philadelphie, d'abord nommé, puis effacé dans le « Revenue papyrus, » est identifié par l'auteur avec le commandant d'Éphèse, Ptolémée, sur lequel nous retrouvons des renseignements dans Trogue Pompée.

Plus tôt encore que le royaume thrace de Lysimaque, celui d'Antigone, créé en 311 av. J.-C., tomba en décadence. Sa formation et son organisation sont décrites, autant que le permet l'état fragmentaire de la tradition, par Kœhler<sup>1</sup>, qui défend en particulier l'opinion d'après laquelle Antigone aurait dissous les satrapies instituées par Alexandre d'après le système établi en Perse, et les aurait remplacées par des stratégies.

Outre l'ouvrage d'Ussing<sup>2</sup> sur les rois de Pergame, illustré de nombreuses reproductions et faisant une place à l'architecture et à l'art à côté de l'histoire, nous avons sur la royauté grecque un mémoire de G. Wacsmuth<sup>3</sup>; prenant comme point de départ le caractère centralisateur du gouvernement des Lagides, il accentue la différence avec la tendance de celui des Séleucides, qui favorisa le développement d'un particularisme municipal; il considère le royaume de Pergame comme une création *sui generis*, entièrement différente de ces deux monarchies. Là, les rapports entre Philétaios, le fondateur étranger de la dynastie, et la population grecque se nouèrent de la même façon que chez les vieux tyrans, comme aussi Mausole l'avait fait en Carie. La forme de la démocratie fut conservée, mais le souverain prit une influence prépondérante sur le fonctionnement de la machine parlementaire, grâce au droit de nomination des fonctionnaires, et sut se concilier la bourgeoisie par les innombrables avantages qu'elle retirait de l'exécution de grandioses projets de constructions et du luxe qui régnait à la cour.

Niese<sup>4</sup> a complété le second volume de son Histoire de l'hellénisme (p. 442) par une série de recherches sur des points particuliers. Pour l'esquisse de l'histoire de la ligue achéenne donnée par Polybe, il établit une nouvelle chronologie en comptant les nombres ordinaux qui s'y rencontrent comme des nombres cardinaux; il place la bataille de Sellasie en 222 et non, comme cela a lieu d'habi-

1. *Das asiatische Reich des Antigonos*. Sitzungsber. der Berl. Akad., 1898, S. 824 ff.

2. *Pergamos, seine Geschichte und Monumente*. Berlin, Speemann, 1899.

3. *Das Königthum der hellenistischen Zeit, besonders das von Pergamon*. Historische Vierteljahrsschrift, II Bd., S. 297 ff.

4. *Beiträge zur Geschichte und Chronologie des Hellenismus*. Hermes, Bd. 35, S. 53 ff.

ludé maintenant, en 224 av. J.-G. Il fait par là reculer quelques autres événements : l'entrée d'Antigone dans le Péloponnèse par exemple doit être datée de 224 av. J.-G. S'appuyant sur des recherches approfondies faites sur place, KROMEYER<sup>1</sup> prouve que la description donnée par Polybe de la bataille de Sellasie est parfaitement claire et correcte.

Parmi les travaux sur les amphictyonies de Delphes et la ligue étolienne, travaux auxquels a donné naissance la découverte des inscriptions de Delphes, il faut mentionner deux nouveaux mémoires de DITTEMBERGER<sup>2</sup> et de POMTOW<sup>3</sup>.

CHRONOLOGIE. — Un ouvrage particulièrement précieux pour le calcul des éclipses de lune et de soleil a été publié par GINZEL<sup>4</sup> ; il énumère et commente aussi les données qui nous sont parvenues sur les principales éclipses de l'antiquité grecque. E. MEYER, dans ses *Forschungen zur alten Geschichte* (II, S. 437 ff.), publie des études chronologiques détaillées sur le règne des rois de Perse et de Sparte. Il commence par un exposé sur les différentes ères : année julienne, usitée dans la chronologie antique, où l'on compte d'avant en arrière à partir de minuit le 31 décembre de l'an 4 av. J.-G., tandis que l'an 4 av. J.-G. des chronologistes est égal à l'année 0 des astronomes, année babylonienne-grecque et année égyptienne. A cet exposé, il rattache des dissertations sur le mode employé dans l'antiquité de compter, d'après les années royales, sur l'habitude d'antidater et de postdater, sur le canon de Ptolémée et les témoignages qui peuvent nous servir à le contrôler. L'auteur étudie ensuite les indications des textes babyloniens qui se rapportent au royaume néo-babylonien et perse et qui nous fournissent des dates authentiques, les dates contenues dans Hérodote, dans Diodore et dans Manéthon et celles des chronographes chrétiens, et, d'après ces dates, il établit la chronologie exacte des rois de Perse depuis Cyrus jusqu'à la mort de Darius Kodoman. A cela se rattache une étude sur la liste des rois de Sparte dans Diodore.

La liste des archontes d'Athènes a fait le sujet de deux mémoires de KIRCHNER<sup>5</sup>, dont l'un place Damasias en 582-581, Koméas en

1. *Die Schlacht von Sellasia und die historische Kritik des Polybios*. Jahrbuch des deutsch. arch. Inst., 1900. Anzeiger, S. 204 ff.

2. *Sosthenis*. Hermes, Bd. 33, S. 325 ff.

3. *Amphiktjonisches*. Ibid., S. 329 ff.

4. *Spezieller Kanon der Sonnen- und Mondfinsternisse f. das Ländergebiet der classischen Alterthumswissenschaften und den Zeitraum von 900 v. Chr. bis 600 n. Chr.* Berlin, Mayer und Müller, 1899.

5. *Zur Datierung einiger athenischer Archonten*. Rhein. Mus. N. F., 53 Bd., S. 380 ff. — Le même : Göttinger Gelehrte Anzeigen, 1900, S. 433 ff.

560-559 et Solon en 594-590. Parmi les archontes postérieurs, l'auteur place Urios en 284-283 ou dans l'année suivante; pour quelques autres archontes du second et du premier siècle av. J.-C., il ne donne que des résultats approximatifs, mais tout de même plus exacts qu'on ne les avait jusqu'à présent. Commentant l'ouvrage de Ferguson sur les archontes du troisième et du second siècle avant notre ère, le même érudit apporte une série de corrections à la liste dressée par cet érudit; ainsi, une indication précise fournie par des inscriptions de Magnésie (*Rev. hist.*, t. LXXVII, p. 423) nous fait reculer Thrasyphon de l'an 207-206 à l'année 221-220; quelques autres rectifications sont encore nécessaires.

STRACK<sup>1</sup> a institué des recherches sur les dates de calendriers de l'époque des Ptolémées; il établit que, dans la première moitié du règne des Lagides, quatre calendriers étaient simultanément en usage, dont deux disparaissent plus tard. Ce sont deux calendriers macédoniens et deux égyptiens; les deux égyptiens sont connus: c'est « l'année vague des Égyptiens » et « l'année de Sirius »; ils supplantent les deux macédoniens. Là où nous ne possédons pas de doubles dates, il ne nous est donc pas permis de transposer l'année égyptienne en année julienne.

ПОРТОВ<sup>2</sup> poursuit maintenant dans le *Philologus* les études chronologiques sur les archontes de Delphes qu'il avait publiées précédemment dans les *Jahrbücher für class. Philol.* Il en a fait jusqu'à présent paraître une partie (III Theil) sous le titre de *Fasti Delphici*.

Ad. BAUER.

1. *Der Kalender im Ptolemäerreich.* Rhein. Museum. N. F., 53 Bd., S. 399 ff.

2. *Die delphischen Buleuten.* Philologus. N. F., Bd. 57, S. 254 ff.



## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

E. BABELON. **Traité des monnaies grecques et romaines.** T. I.  
Paris, Leroux, 1901. 1 vol. in-4°, VII-1206 pages.

On sait que la numismatique a été définitivement constituée en science historique par la *Doctrina numorum veterum* d'Eckhel. Cet ouvrage célèbre a été, depuis un siècle, la base de tous les travaux de détail et le point de départ de tous les progrès. Mais, par cela même, il est devenu peu à peu insuffisant. Les découvertes se sont multipliées, comme les monographies et les catalogues, depuis Mionnet et Cohen jusqu'aux publications récentes des cabinets de Paris, de Londres, de Berlin, de Vienne ou d'Athènes. On a bien tenté quelques ouvrages d'ensemble, comme l'*Histoire de la monnaie romaine* de Mommsen, le livre inachevé de F. Lenormant sur *la Monnaie dans l'antiquité*, ou l'*Historia numorum* de Barclay Head; on prépare même, en Allemagne et en France, les premiers fascicules d'un *Corpus* des monnaies. Cependant, on attendait encore une synthèse complète des faits acquis et des doctrines, qui résumât toute l'œuvre des numismates du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui fournit de nouveau une base solide pour les travaux à venir. M. Babelon, qui a déjà donné ses preuves de maîtrise, et qui ne craint pas les lourdes tâches, a entrepris de refaire, au seuil du XX<sup>e</sup> siècle, la *Doctrina* d'Eckhel.

L'ouvrage dont il commence la publication est un traité général des monnaies de l'antiquité classique. Ce traité comprendra deux grandes divisions. D'abord, une partie théorique et doctrinale, en trois volumes, où seront étudiées toutes les questions relatives à la numismatique grecque et romaine : histoire de cette science, nomenclature des espèces monétaires, systèmes de numération, manipulation technique du métal; origines de la monnaie, caractères économiques, principes qui régissent l'émission et la circulation; métrologie numismatique, histoire des divers systèmes monétaires, valeur relative des métaux; droit de monnaie, magistrats monétaires, monnayage fédéral et provincial, législation; étude des types, des légendes, des effigies princières, chronologie et paléographie, histoire de l'art monétaire. La seconde partie de l'ouvrage, dont l'auteur n'ose encore fixer les proportions, contiendra une description historique de toutes les monnaies principales, classées dans l'ordre géographique : monnaies des rois et des dynastes, des républiques, des confédérations, des empereurs, des provinces romaines, etc. Dans une série de planches, annexées à chaque volume, seront reproduites les espèces les plus intéressantes. M. Babe-

lon ne se dissimule point l'étendue et les difficultés d'une tâche dont beaucoup s'effraieraient; mais nous le connaissons assez pour ne point douter qu'il en vienne à bout. Quand son ouvrage sera terminé, on y trouvera un tableau complet et original de la numismatique ancienne, considérée sous tous ses aspects.

Le premier volume, qui vient de paraître, est une magistrale *Introduction* à l'étude des monnaies antiques. Au début, l'auteur définit l'objet et le domaine de la numismatique; par des exemples bien choisis, il en montre l'utilité scientifique; puis il en retrace toute l'histoire depuis l'antiquité grecque jusqu'à nos jours. Pour la période antérieure à Eckhel, il relève une foule de faits curieux, traits de mœurs, anecdotes ou légendes; pour les temps modernes, il suit pas à pas les découvertes et le progrès de la méthode, montre le rôle de chacun et donne en passant une très riche bibliographie, qui rendra bien des services.

Dans un second chapitre, il étudie la nomenclature et ce qu'il appelle l'*anatomie* de la monnaie : flans et diverses matières qui ont reçu l'impression des coins; droit et revers, type et légende, exergue, tranche, patine; origine des divers noms donnés aux espèces monétaires; médaillons et tessères. Le chapitre III expose les différentes manières de compter la monnaie chez les Grecs et les Romains. Le quatrième et dernier chapitre, qui est particulièrement neuf et très suggestif, est consacré à la métallurgie et à l'exécution technique de la monnaie : provenance des métaux, exploitation des mines, procédés de fabrication dans les ateliers grecs et romains, administration des monnaies, affinage et estampillage des lingots, coins et frappe au marteau, monnaies coulées, production et marques des différents ateliers. Ajoutons que le volume est d'un maniement commode, grâce aux deux tables détaillées qui le terminent, l'une alphabétique, l'autre méthodique.

Ce qui frappe surtout dans ce volume, c'est moins encore l'étendue des recherches, la sûreté de l'information, — on connaît assez la compétence et l'exactitude de M. Babelon, — que la netteté de l'exposition. Au milieu de cet amas énorme de matériaux, l'auteur conserve la justesse du coup d'œil et le sens des proportions. Il sait choisir à propos l'exemple typique et des faits tirer une idée. Assurément, il écrit surtout pour les numismates de profession; mais il définit si clairement les termes et présente si bien les choses du côté lumineux, que les profanes le suivront sans peine et s'étonneront, en s'instruisant, de trouver la numismatique si accueillante.

C'est que M. Babelon domine son sujet et le traite en historien. Sans manquer de respect à ses devanciers, on peut dire que c'est là une grande nouveauté. Les numismates d'autrefois ne savaient guère que collectionner et cataloguer; ils s'enveloppaient volontiers de mystère et ne tiraient pas grand'chose de toute leur science. Pour M. Babelon, la numismatique est, avant tout, une science historique, c'est-à-dire auxi-

liaire de l'histoire, comme l'épigraphie ou l'archéologie. Pour que son travail ne reste pas stérile, tout numismate doit être en même temps un historien. Par contre, tout historien, s'il ne veut point laisser échapper une foule de matériaux précieux, doit être initié à la numismatique. Bien des faits, chronologiques ou autres, des dynasties entières, des traités ou des révoltes nous sont connus seulement par des monnaies. Par exemple, les recherches de numismatique renouvellent actuellement toute la chronologie du règne de Constantin, et l'étude des monnaies est une mine presque inépuisable pour l'histoire des institutions, des mœurs, des arts ou des croyances. Jusqu'ici, numismates et historiens se sont trop souvent ignorés; c'était beaucoup la faute des numismates, qui cachaient trop bien leurs trésors. Le livre de M. Babelon, aussi accessible à tous que savant, contribuera beaucoup à ouvrir l'histoire aux numismates et la numismatique aux historiens.

Paul MONGEAUX.

#### Ch. DIEHL. Justinien et la civilisation byzantine au VI<sup>e</sup> siècle.

(*Monuments de l'art byzantin publiés sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.*) Paris, Leroux, 1901. In-4<sup>o</sup>, XL-695 pages.

Par ses études et ses travaux antérieurs<sup>1</sup>, M. Diehl était désigné pour aborder l'étude de cette figure de Justinien, qui domine toute l'histoire byzantine et qui n'avait encore donné lieu à aucun travail scientifique d'ensemble. Le titre même de l'ouvrage indique que l'auteur n'a pas voulu écrire une histoire complète du règne de Justinien, qui exigerait plusieurs volumes. Il s'est attaché particulièrement au personnage de l'empereur, et, comme il le dit lui-même, il s'est efforcé « de saisir les manifestations multiples de cette activité impériale, les conceptions de cette pensée tour à tour magnifique et fameuse, l'œuvre énorme et diverse de cette ambition colossale, dont l'action a dominé tout le moyen âge oriental et pénétré par quelques points jusqu'à nos sociétés modernes » (p. viii). Mais ce portrait de l'homme eût été incomplet s'il n'avait été replacé dans ce milieu si complexe et si attachant qu'est la société byzantine du VI<sup>e</sup> siècle. Après avoir étudié l'œuvre de Justinien, M. Diehl a donc décrit les principaux centres de civilisation qui en ont subi l'influence.

Dans une substantielle introduction, l'auteur fait le tableau des sources de l'histoire de Justinien. Il ne faut pas chercher dans ce livre des documents inédits, mais les sources déjà connues sont assez abondantes, et le parti qu'on en a tiré jusqu'ici est assez mince pour qu'une

1. *Étude sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne* (568-751). Paris, 1888. — *L'Afrique byzantine* (533-701). Paris, 1896. — *Ravenne*. Paris, 1886.

étude d'ensemble, faite d'après ces seuls documents, apporte quelque chose de véritablement nouveau à la science. M. Diehl a d'ailleurs rassemble tous les témoignages qui existent; mais son étude n'est pas seulement complète, elle a aussi une grande valeur critique. Les sources historiques, géographiques, juridiques, littéraires, théologiques sont classées à leur véritable rang. M. Diehl fait définitivement justice de la « Vie de Justinien » par le prétendu précepteur de l'empereur, Theophile, et qui n'est qu'un résumé de légendes slaves rédigé au xiv<sup>e</sup> siècle. Il n'était pas inutile d'insister sur ce résultat, puisque c'est sur ce seul témoignage que reposent tous les récits sur l'origine slave de Justinien et que cette erreur a cours plus que jamais dans le grand public, ainsi que l'a montré le roman récemment réédité de Jean Lombard<sup>1</sup>. Aux sources grecques et latines, M. Diehl a joint, et c'est une des parties les plus neuves du livre, quelques témoignages orientaux comme ceux de Jean d'Éphèse, de la chronique d'Édesse, ou des auteurs grecs connus seulement par des traductions syriaque (Zacharie le Rhéteur) et éthiopienne (Jean de Nikiou). L'importance des sources juridiques est signalée avec raison; « étudiées jusqu'ici, surtout dans les parties qui se rapportent au droit privé, » elles permettent d'écrire toute l'histoire administrative de Justinien. L'auteur attache aussi une importance justifiée au « Traité des magistratures » de Jean Lydos, peu utilisé jusqu'ici; il constitue entre la « Notitia Dignitatum » et les traités divers englobés dans le « De Caerimoniis » un des témoignages les plus intéressants que nous possédions sur la hiérarchie impériale.

Enfin, M. Diehl n'a pu se dispenser d'aborder le gros problème, jamais résolu, des œuvres de Procope; il a insisté sur cette question, si importante, que de la solution qu'elle reçoit doit dépendre l'idée qu'on se fait du règne de Justinien tout entier. Or, il est difficile que le débat soit jamais fermé sur un sujet que l'esprit de parti a souvent trouvé moyen de dénaturer. En véritable historien, M. Diehl est également éloigné des solutions extrêmes; mais peut-être lui reprochera-t-on d'avoir voulu concilier des éléments vraiment trop contradictoires. Après avoir affirmé que « le livre des Guerres mérite dans l'ensemble une absolue confiance, » que « le traité des Édifices, malgré l'excès de la flatterie, conserve une grande valeur documentaire, » l'auteur avoue qu'« il est également impossible d'accepter l'histoire secrète et de la rejeter en bloc. » Il cherche donc à expliquer la genèse du pamphlet et à déterminer la part de vérité qu'il peut contenir. Procope aurait écrit les *Anecdota* à la fin du règne, au moment où des revers de toute sorte témoignaient de l'affaiblissement des facultés de Justinien. « Son patriotisme » aurait été « cruellement froissé, » et, dans son indignation, il aurait étendu à l'ensemble du règne de Justinien les jugements pessimistes que lui inspirait l'heure présente. « Il n'avait jamais fort aimé Justinien et son gouvernement; il le rendit responsable en bloc

1. Voy. Jean Lombard, *Byzance*. Paris, 1901.

de toutes les misères de l'empire. » Son procédé aurait consisté à grossir les faits et à tirer un système d'un cas unique. Mais c'est là justement la méthode de tous les pamphlétaires et c'est ce qui fait qu'il est à peu près impossible de tirer d'eux la moindre parcelle de vérité. S'il est aujourd'hui certain, après les recherches de Dahn et Haury, que l'Histoire secrète est bien de Procope et a été composée avant les Édifices, il ne s'ensuit pas qu'on puisse en tirer des données positives sur Justinien et Theodora. Elle est un document précieux sur l'état moral de Procope et la violence à laquelle pouvait atteindre un pamphlétaire byzantin du VI<sup>e</sup> siècle; mais, ou bien les détails qu'elle donne sont confirmés par d'autres ouvrages de Procope et des contemporains, ou bien on n'en trouve aucune trace ailleurs. Dans le premier cas, l'Histoire secrète ne nous apprend rien de nouveau; dans le second cas, les détails qu'elle fournit sont suspects. Malgré toutes les réserves de l'auteur, il a fait trop souvent entrer ces derniers détails comme éléments dans les portraits qu'il a tracés de Justinien et de Théodora<sup>1</sup>. Il a d'ailleurs lui-même fait justice des calomnies par trop grossières qui s'étaient dans l'Histoire secrète et appuyé sur des témoignages plus sérieux ceux qu'il a tirés du pamphlet; le personnage de Justinien est étudié avec une impartialité toute scientifique. Mais peut-être pourrait-on demander encore davantage et serait-il bon de n'attacher à l'Histoire secrète que la valeur de ces pamphlets haineux de toutes les époques qui recouvrent sous des flots de mensonges un atome de vérité indiscernable.

A côté des sources écrites, M. Diehl, qui est archéologue en même temps qu'historien, a fait une large place aux monuments de toute sorte qui servent à éclairer la figure de l'empereur et la société au milieu de laquelle il a vécu. Les neuf belles planches et les deux cent neuf figures qui ornent le texte forment un répertoire, aussi complet qu'agréable à parcourir, de l'art byzantin du VI<sup>e</sup> siècle. Églises, palais, torteresses, statues, chapiteaux, mosaïques, ivoires, miniatures, pièces d'orfèvrerie, étoffes donnent au lecteur l'impression vivante de la société au milieu de laquelle s'est développée l'activité de Justinien. Plusieurs de ces reproductions sont inédites ou n'étaient connues jusqu'ici que par des recueils spéciaux. C'est ainsi qu'à côté des monuments classiques de Constantinople et de Ravenne une place a été faite à la belle basilique de Parenzo en Istrie, à l'église Saint-Démétrius de Salonique, aux miniatures de la Bible syriaque de Florence et de l'Évangile de saint Mathieu acquis récemment par la Bibliothèque nationale<sup>2</sup>. Un

1. Voy. notamment : le jugement sur le mariage de Justinien avec Théodora, p. 8; l'ensemble du chapitre sur Théodora; l'anecdote sur la disgrâce de Bélisaire, p. 116-117; les prétendues spéculations de Justinien sur la caisse de l'intendance militaire, p. 156, etc.

2. Voy. sur cet évangile l'étude de M. Omont, *Mélanges Piot*, t. VII (1901), p. 175 et suiv.

« Index raisonné des monuments reproduits » permet au lecteur de s'orienter dans cette magnifique collection qui est réunie pour la première fois.

A l'aide de toutes ces ressources, M. Diehl a pu tracer un tableau très neuf et très vivant de l'époque de Justinien. Il a eu le mérite de rompre courageusement avec l'ordre chronologique qui est indispensable à la méthode des recherches, mais qui constitue un procédé assez defectueux d'exposition. Le principal inconvénient de cette méthode est de briser sans cesse l'intérêt du récit, de présenter par petites fractions les grands mouvements historiques et en fin de compte de mettre tous les événements sur un plan uniforme. M. Diehl a su, au contraire, grouper tous les détails de l'histoire de Justinien autour de quelques faits centraux. Il s'est moins préoccupé d'être complet que d'être clair et précis. Dans un premier livre, il nous présente l'empereur Justinien et son entourage, dont les mosaïques de Ravenne lui servent à évoquer les figures. Le livre II est consacré à l'œuvre de Justinien : la politique extérieure, l'organisation militaire, les guerres, l'œuvre législative, administrative, religieuse, diplomatique sont successivement l'objet d'une étude; un chapitre entièrement nouveau nous donne un aperçu de « la fin du règne de Justinien. » Plusieurs de ces chapitres étaient assez importants pour être, et ont été, en fait, l'objet d'un ouvrage spécial. M. Diehl a su choisir dans la masse énorme des faits qui se rapportent aux guerres, à la codification du droit romain, aux querelles théologiques, etc..., les éléments essentiels qui caractérisent l'activité de Justinien. Au lieu d'être successivement juriste, tacticien, théologien, il a évité l'écueil qu'auraient présenté des études trop techniques, et il n'a tiré des guerres, de la constitution des codes, des affaires religieuses, que les détails qui intéressent vraiment l'histoire. Enfin, l'ouvrage se termine avec le troisième livre par une étude des principaux centres de civilisation byzantine au VI<sup>e</sup> siècle : Constantinople, Athènes, Antioche, Rome et Ravenne. Chacune de ces villes fournit à l'auteur l'occasion d'étudier un des aspects de cette civilisation si variée et de faire un tableau pittoresque du peuple des grandes villes, de ses distractions, de sa vie religieuse et économique<sup>1</sup>. L'hippodrome de Constantinople, l'église Sainte-Sophie, les églises de Ravenne, les derniers païens de l'Université d'Athènes, la situation des papes et de Rome forment les principaux éléments de cette étude remarquable par l'harmonie et la sûreté de sa composition aussi bien que par l'agrément et la facilité de son style.

Un sujet aussi vaste et aussi important que l'histoire de Justinien présente tout naturellement un grand nombre de problèmes des plus

1. A toutes ces villes, M. Diehl aurait pu ajouter Carthage et Alexandrie si ce n'était trop demander à une étude déjà si substantielle. Il eût été nécessaire aussi, à cause de l'ignorance générale qui règne à ce sujet, de donner quelques détails sur l'empire sassanide.

déliés qui ont excité de tout temps des contestations entre érudits. M. Diehl en a résolu plusieurs avec un grand bonheur. Les portraits qu'il trace de Justinien et de Théodora sont les plus exacts et les plus vivants qui aient jamais été tentés. Les appréciations sur l'œuvre législative (p. 256. Si quelques sources du droit romain ont disparu, cette œuvre n'en a pas moins été bienfaisante, car Justinien a sauvé un grand nombre de textes qui auraient disparu infailliblement), les jugements sur l'administration et la défense de l'empire (p. 223-247. Contrairement à la doctrine de Montesquieu dans l'Esprit des lois, l'auteur montre que les fortifications ont arrêté les invasions et assuré une sécurité relative), sont de tout point excellents. Quelques questions, cependant, restent encore douteuses et peuvent donner lieu à une discussion.

Il est admis que les cérémonies pompeuses et l'étiquette sont la caractéristique de la cour impériale; tout naturellement, le rapprochement avec Louis XIV se présente (p. 87). Les comparaisons offrent de grands dangers en histoire : celle-ci a pour inconvénient d'altérer le caractère propre de la vie de cour à Constantinople. Sous Louis XIV, la vie du roi est une cérémonie, une liturgie perpétuelle depuis son lever jusqu'à son coucher; ses actes les plus vulgaires sont réglés par le cérémonial. A Byzance, au contraire, si les cérémonies tiennent une grande place, elles se distinguent nettement de la vie privée. Loin d'être toujours en représentation, l'empereur a une vie intime comme le plus humble de ses sujets (voir les détails que donne l'auteur lui-même sur la vie simple menée par Justinien, p. 17). Le costume de cérémonie n'est pas le même que le costume habituel, et cette tradition s'est perpétuée dans toute l'histoire byzantine. Si nous insistons sur cette double existence menée par le souverain, c'est qu'elle est un des traits les plus typiques de cet état social. Le cérémonial, venu d'Orient, a été adopté par les empereurs pour des raisons politiques pour augmenter la majesté du pouvoir; il n'a jamais pénétré dans les mœurs au point de supprimer, comme l'étiquette de Versailles, toute espèce de vie privée.

Parmi les questions les plus obscures, dont l'absence de sources sûres rend la solution presque impossible, est celle de l'hérésie des « Aphtar-todocètes ou Incorrupticoles » que Justinien aurait adoptée avant sa mort et tenté d'imposer à l'Église. M. Diehl admet la réalité de cette hérésie (p. 364-365) qui aurait été une concession extrême aux monophysites. Dans un ouvrage sur l'Église au VI<sup>e</sup> siècle, que nous avons analysé ici même<sup>1</sup>, une opinion différente est exposée avec des arguments assez probants. La disgrâce du patriarche Eutychès, qui est réelle, aurait eu une autre cause que celle qui figure dans sa biographie, et un texte de saint Grégoire (*Moralia*, XIV, 29) montre qu'il était origéniste. En le déposant, Justinien aurait donc soutenu l'orthodoxie, et il est remarquable que ce ne fut pas le successeur de Justi-

1. W. Holden Hutton, *The church of the sixth Century*. Londres, 1897.

nien, Justin II, mais seulement Tibère II, qui rappela Eutychès d'exil. La question de l'hérésie de Justinien n'est donc pas encore entièrement certaine.

L'histoire de la fermeture de l'école d'Athènes, en 529, a fourni justement à M. Diehl l'occasion de réfuter une erreur longtemps répandue, d'après laquelle Justinien aurait voulu condamner solennellement le paganisme. Que l'empereur ait détesté les païens et cherché à les supprimer, c'est là une vérité incontestable. Mais, ainsi que le montre l'auteur, Athènes était depuis longtemps chrétienne et son Université se mourait lentement sans pouvoir soutenir la concurrence des écoles de Constantinople. Le décret de 529 fut donc « un épisode qui frappa peu les contemporains. » On peut même peut-être aller plus loin et affirmer qu'il fut une mesure administrative et sans portée religieuse. On ne voit pas en effet que les orthodoxes aient triomphé de cette suppression, et les philosophes païens paraissaient si peu dangereux qu'ils reçurent la faculté de rentrer dans l'empire, à la paix de 532, avec les Perses.

Enfin, dans sa conclusion, M. Diehl porte un jugement d'ensemble sur ce règne si complexe, qu'il faut, suivant son expression, tempérer par des nuances les opinions trop absolues qui ont été jusqu'ici émises. L'auteur écarte avec raison les arguments de ceux qui voudraient que l'histoire fût faite selon leurs souhaits et qui reprochent à Justinien d'avoir entrepris la conquête de l'Occident au lieu de tourner toute son activité vers l'Orient. Il montre qu'en renouçant à étendre son influence sur l'Occident, Justinien eût rompu avec toutes les traditions, avec la raison d'être même de l'empire. Mais il n'y avait pas là une simple question d'amour-propre, et il me semble que des nécessités matérielles obligeaient les empereurs à soumettre les Barbares, sous peine de voir l'empire inquiété par des pirateries et des incursions continuelles. Justinien aurait pu, à la rigueur, s'entendre avec un État civilisé comme celui des Sassanides; il ne pouvait contenir les Barbares qu'en les soumettant. Il faut ajouter que cette tentative a eu pour l'Occident et même pour l'Orient des conséquences heureuses. Elle a amené en Occident une expansion de la civilisation byzantine, dont les effets se sont fait sentir plus tard. Elle a empêché l'empire *romain* de devenir un État purement asiatique en maintenant les liens qui l'attachaient à l'Europe latine.

Tel est le simple aperçu des problèmes que soulève cette magnifique étude, grâce à laquelle un des personnages principaux du moyen âge oriental, le type par excellence de l'empereur byzantin, est entré dans la science. Une telle figure valait bien l'effort considérable qu'il fallait pour la faire sortir de la pénombre où elle était encore. Ce sera l'honneur de M. Diehl d'avoir mis définitivement en lumière le personnage de Justinien et de lui avoir ainsi rendu sa vraie place dans l'histoire générale.

LOUIS BRÉHIER.



**OTTO HASHAGEN. Otto von Freisingen als Geschichtsphilosoph und Kirchenpolitiker** (*Leipziger Studien*, VI, 2). Leipzig, Teubner, 1900. In-8°.

La chronique d'Otton de Freisingen, oncle de Frédéric Barberousse, présente un intérêt particulier pour l'histoire des idées comme pour celle des faits; non seulement l'auteur est bien renseigné sur son temps, mais encore il a essayé de faire œuvre de philosophe et de théologien en retraçant l'histoire universelle. La plupart des autres chroniqueurs du moyen âge se contentent d'exprimer, sous une forme banale, les idées générales courantes; Otton, au contraire, a de la vie mondiale une conception en partie personnelle, qu'il expose volontiers et d'après laquelle il juge les faits particuliers. Quelle est cette conception? Comment a-t-elle pu se former chez cet excellent politique, chez cet homme d'État infatigable? C'est ce que M. Hashagen recherche dans le présent mémoire. Né en Allemagne, le futur évêque de Freisingen avait étudié à Paris et y avait subi l'influence des Cisterciens; saint Bernard, notamment, avait exercé sur le développement de son esprit une action indéniable, ainsi que le chef de l'école mystique, Hugues de Saint-Victor; Otton avait également fréquenté les écoles des maîtres les plus réputés et connu par eux les disputes entre universalistes et réalistes. Mais, esprit pondéré, il a su garder un juste milieu; il admire saint Bernard, mais il a bien trop le sens de la réalité pour suivre jusqu'au bout ce rêveur exalté; c'est ainsi qu'il aime la philosophie antique et qu'il ne croit pas indigne d'un chrétien le goût de la culture païenne. Toutefois, s'il a su se garder de cet excès de pensée, il a lu et médité les œuvres des Pères, et surtout celles du plus grand de tous, de saint Augustin; de là le caractère pessimiste de ses œuvres; il est moins absolu, moins hostile à toutes les vanités humaines que tel de ses contemporains; mais tous les événements de l'histoire humaine lui apparaissent sous un même aspect sombre et triste. La conception ne lui est pas personnelle; toutefois, peu d'écrivains au moyen âge l'ont développée avec autant d'ampleur, ont insisté avec autant de complaisance sur les traits lamentables de l'histoire des empires. Il a agi lui-même, mais il sait combien peu l'action humaine pèse sur les destinées du monde; il a la foi et croit que Dieu veille aux destinées de l'humanité, mais, en somme, l'œuvre pourrait être signée et avouée d'un pur fataliste. M. Hashagen a soigneusement recherché la source et l'origine de toutes ces idées, retrouvé les emprunts faits par Otton à certains écrits d'Hugues de Saint-Victor, montré le parallélisme existant entre la chronique et le *De civitate Dei*. Bonne contribution, en somme, à l'étude de ce très curieux écrivain qui, par la force de la pensée, dépasse de beaucoup le niveau intellectuel moyen des chroniqueurs universels du moyen âge.

A. MOLINIER.

A. CAUCHIE. **La chronique de Saint-Hubert, dite « Cantatorium, » le livre second des « Miracula Sancti Huberti » et la « Vita Theodorici, abbatis Andaginensis. »** Observations sur l'attribution de ces trois œuvres à Lambert le Jeune, moine de Saint-Hubert. (Extrait du t. XI, n° 2, 5<sup>e</sup> série, des *Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique.*) Bruxelles, Kiessling, 1901. In-8°.

Dans un mémoire fort remarquable, M. Karl Hanquet avait proposé d'attribuer à un même auteur, Lambert le Jeune, moine de Saint-Hubert, les trois ouvrages énumérés ci-dessus. M. A. Cauchie, professeur à l'Université de Louvain, vient, dans un très intéressant mémoire, de soumettre cette hypothèse à un examen approfondi. Il montre d'abord que l'opinion, déjà soutenue en 1881 par Paul Krolliek, ne saurait être tenue que pour probable, aucun des arguments émis par M. Hanquet et par son devancier n'entraînant absolument la conviction. Il conclut, toutefois, qu'on peut, avec beaucoup de vraisemblance, sinon en toute certitude, considérer Lambert comme auteur du *Cantatorium*. Tout le morceau est à lire; c'est un bon exposé de la lutte entre grégoriens et impérialistes dans l'ancien diocèse de Liège; Lambert le Jeune était grégorien convaincu, mais opportuniste; il n'aurait, d'ailleurs, terminé l'ouvrage qu'après 1119. Par contre, il semble impossible de lui attribuer la paternité du livre II des *Miracula Sancti Huberti*; sur ce point, les arguments de M. Cauchie nous ont paru tout à fait convaincants. Pour la vie de l'abbé Thierry I<sup>er</sup> (mort en 1086), les différences entre cet écrit et le *Cantatorium* lui paraissent plus frappantes et plus nombreuses que les ressemblances, et il propose de l'attribuer à un moine de Saint-Laurent de Liège, compagnon et familier de l'abbé de cette maison, Bèrenger, lequel sortait de Saint-Hubert. Pour conclure, travail intéressant, bien conduit et dont l'auteur sait se garder de certains rapprochements, de certaines déductions, bien séduisantes, mais aussi bien dangereuses.

A. MOLINIER.

---

ARTURO MAGNOCVALLO. **Marino Sanudo il vecchio e il suo progetto di crociata.** Bergamo, Istituto d'arti grafiche, 1901. In-8°.

La présente étude est, l'auteur le dit lui-même, un travail préparatoire pour cette édition du *Secreta fidelium crucis*, qu'on attend encore aujourd'hui et qui doit remplacer le texte défectueux, donné, il y a tantôt trois cents ans, par Bongars. Après avoir indiqué et brièvement apprécié les quelques travaux dont Sanudo a été jusqu'ici l'objet, M. Magnocavallo résume ce qu'on sait de l'existence passablement aventureuse du célèbre Vénitien. Il était petit-neveu d'un patricien, devenu après 1204 seigneur de plusieurs îles de l'Archipel, dont Naxos; mais on sait peu

de choses de sa jeunesse, sauf qu'il avait beaucoup voyagé et passé de longues années en Romanie. En 1286, il sejourne à Saint-Jean-d'Acre; puis on le trouve *domicellus* du cardinal Ricardo da Spina, et, en 1306, il commence la rédaction de son grand ouvrage. Depuis la chute d'Acre, en 1291, les projets de croisade étaient en faveur, et chacun se hâtait d'offrir le sien soit aux papes soit aux souverains d'Europe; M. Magnocavallo énumère ces différents projets, pour la plupart chimériques et impraticables<sup>1</sup>. Sanudo se met à l'œuvre et, vers 1309, il a mené à bonne fin une première rédaction, dont on a une copie à la Marciana. L'auteur analyse ce premier ouvrage, qui deviendra le livre I du *Secreta*, et montre en quoi il ressemble, en quoi il diffère des autres projets analogues du temps. De 1312, date du concile de Vienne, à 1321, Sanudo se dépense à de longs voyages, cherchant à hâter l'exécution de ses plans. En 1322, à Avignon, il offre au pape Jean XXII le *Secreta*, réédition fort enrichie et améliorée des *Conditiones* de 1309. Mais cette nouvelle tentative échoue encore, et Sanudo, dans les années suivantes, cherchera vainement à réchauffer le zèle des princes chrétiens, de plus en plus tièdes. M. Magnocavallo consacre tout un chapitre à l'histoire de ces négociations, parle des projets de croisade de Charles IV le Bel, de Philippe de Valois, et montre Sanudo encourageant tous ces rois dans ses lettres si intéressantes. Quand il meurt en 1343, il a consacré sa vie entière à la poursuite de ces généreuses chimères. Il aura bientôt un successeur dans la personne du chancelier de Chypre, Philippe de Mézières, qui, sans plus de résultat, reprochera cinquante ans durant, aux princes et aux nobles d'Occident, leur coupable indifférence en face des progrès des Infidèles. L'étude de M. Magnocavallo, que termine une courte notice des manuscrits connus du *Secreta fidelium*, fait bien augurer de l'édition projetée par lui; il a su mettre en lumière le rôle de Sanudo, négociateur, durant plus de quarante ans, auprès de toutes les cours d'Europe.

A. MOLINIER.

---

F. KEUTGEN. *Urkunden zur städtischen Verfassungsgeschichte.*  
*(Ausgewählte Urkunden zur Deutschen Verfassungsgeschichte,*  
 von G. von Below und F. Keutgen. T. I.) Berlin, Em. Felber,  
 1899-1901. In-8°, xxxvii-674 pages.

Le succès de l'excellent recueil de documents pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire du droit privé allemand, publié en 1881 par MM. Loersch et Schroeder, n'a pas manqué de provoquer l'apparition de collections semblables relatives à l'histoire constitutionnelle. Nous citerons, parmi les plus connues d'entre elles, les *Ausgewählte*

1. Il paraît ignorer l'édition, par Ch.-V. Langlois, du *De recuperatione* de Pierre Dubois (voy. p. 49).

*Erkunden zur Erläuterung der Verfassungsgeschichte Deutschlands im Mittelalter*, rassemblées par MM. Altmann et Bernheim (Berlin, 1891-1895, 2 vol.), et les *Ausgewählte Urkunden zur Verfassungsgeschichte der Deutsch-Oesterreichischen Erblande im Mittelalter* de MM. von Schwind et Dopsch (Innsbruck, 1895). Mais s'il est relativement facile, de par la nature même du sujet, d'illustrer d'exemples caractéristiques les manifestations les plus importantes du droit privé, il n'en va plus de même dès que l'on aborde le domaine des institutions politiques. Ici, en effet, on n'a plus affaire à un développement logique et régulier. On se trouve aux prises avec une extrême variété, avec des phénomènes complexes et présentant suivant les époques et les régions des nuances de toute espèce. Dès lors, sous peine de grossir démesurément le volume de livres destinés à l'enseignement et d'altérer par là même leur caractère, on se trouve en présence de deux alternatives également fâcheuses. Si l'on veut fournir des textes intéressant les diverses parties de l'histoire constitutionnelle d'un grand pays, chaque institution sera nécessairement sacrifiée, et, si l'on veut esquiver cet inconvénient, on se verra forcé de se borner, comme l'ont fait MM. von Schwind et Dopsch, à un territoire spécial et de négliger tous les autres. Pour éviter ce double écueil, MM. von Below et Keutgen ont adopté un système différent de celui de leurs devanciers. Ils ont décidé de subdiviser la nouvelle collection, dont ils entreprennent la publication, en compartiments distincts, relatifs chacun à un genre spécial d'institutions et pouvant par là fournir un ensemble de documents assez riche pour permettre une étude sérieuse des sujets auxquels ils se rapportent.

M. Keutgen était tout désigné pour mener à bien le premier volume consacré aux institutions municipales. Ses *Untersuchungen über den Ursprung der Deutschen Stadtverfassung* (1895) se distinguent précisément par les qualités de prudence et d'exactitude indispensables à la composition d'un recueil de textes choisis. Ces textes ont été répartis suivant un ordre systématique sous les rubriques suivantes : I, l'Origine des institutions urbaines ; II, Chartes municipales (*Stadtrechte*) ; III, l'Organisation des villes à l'époque de son développement complet : *a*, Administration et juridiction ; *b*, Commerce ; *c*, Métiers ; IV, Manifestations spéciales de la vie urbaine (formes diverses de tenure, police de la voirie, police des vivres, etc.) ; V, le Clergé ; VI, les Villes dans leurs rapports avec les villes et les seigneurs voisins ; VII, la Hanse.

Comme on le voit, M. Keutgen a conçu sa tâche de la manière la plus large. Il a voulu qu'à côté des institutions politiques, toute l'organisation urbaine dans ses branches multiples fût représentée dans sa collection. Je me demande toutefois s'il ne s'est pas laissé parfois entraîner trop loin. Si l'on doit approuver sans réserve les nombreux documents qu'il fournit sur l'origine des diverses institutions, on peut se demander s'il était bien nécessaire de réunir une aussi grande quantité de textes du *xiv<sup>e</sup>* et du *xv<sup>e</sup>* siècle. Ce sont essentiellement les

questions d'origine qui attireront l'attention des étudiants et les formeront à l'esprit critique. Il est dès lors de la plus haute utilité d'assembler dans un livre de format commode et de prix modéré les principaux documents relatifs à ces questions. Mais il n'en est plus tout à fait de même dès que l'on arrive à l'époque où la vie municipale est complètement développée. Des spécimens, si nombreux qu'on les suppose, ne donneront jamais ici qu'une image affaiblie de la réalité. Pour arriver à comprendre celle-ci, le meilleur moyen consiste, me semble-t-il, à s'attacher à une seule ville et à en étudier l'organisation dans son ensemble.

Cette réserve ne porte d'ailleurs que sur la dernière partie de l'ouvrage de M. Keutgen<sup>1</sup>, et elle n'en diminue en rien la valeur, puisque *quod abundat non viciat*. Le nouveau recueil est certainement appelé à rendre à l'enseignement d'excellents services. Le choix des textes, tous empruntés aux meilleures éditions, est excellent, et des tables détaillées permettent de se retrouver facilement à travers le contenu de la collection.

H. PIRENNE.

Georg VON BELOW. **Das æltere deutsche Stædtewesen und Bürgerthum.** Bielefeld et Leipzig, Velhagen et Klasing, 1898. In-4°, 136 pages et 440 gravures.

Heinrich Boos. **Geschichte der rheinischen Stædtcultur von den Anfængen bis zur Gegenwart mit besonderer Berücksichtigung von Worms.** Berlin, Stargardt, 1897-1901. In-4°, 4 vol. de XIX-557, XI-574, IX-483 et VIII-744 pages.

Heinrich SCHUSTER. **Rechtsleben, Verfassung und Verwaltung.** Fait partie de la *Geschichte der Stadt Wien*, publiée par le *Alterthumsverein* de Vienne (1897-1900). In-fol., 104-148 pages.

**Quellen zur Geschichte der Stadt Wien**, publiées par K. UHLIRZ. Vienne, Koneger, 1898. In-4°, xx-626 pages.

F. KEUTGEN. **Urkunden zur stædtischen Verfassungsgeschichte.** Berlin, Felber. In-8°, xxxvii-224 pages.

On a beaucoup écrit, depuis quelques années, en Allemagne, sur la formation et le régime intérieur des villes allemandes du moyen âge. La plupart des recherches auxquelles se sont livrés les érudits d'outre-Rhin ont été des études de détail, c'est pourquoi nous signalons tout spécialement le travail d'ensemble publié par M. G. de Below. Ce n'est qu'un livre de vulgarisation, mais c'est vraiment un modèle du genre.

1. La partie relative à la Hanse me paraît former un hors-d'œuvre.

Nos lecteurs savent déjà que l'auteur est un esprit très pénétrant et un critique à la plume très acérée, en même temps qu'un des polémistes les plus redoutés de l'Allemagne contemporaine. Son but est de donner une idée exacte de la physionomie des vieilles cités germaniques à l'époque de leur plus grande prospérité, de la fin du xii<sup>e</sup> siècle au milieu du xv<sup>e</sup>; son livre ne renferme ni notes, ni appareil critique, ni bibliographie, mais il est admirablement illustré, comme la plupart des volumes de la collection dont il fait partie, les *Monographien zur Weltgeschichte*, publiées sous la direction du professeur E. Heyck, et sa lecture est aussi agréable qu'instructive pour nous. M. de Below connaît à merveille les travaux récents publiés sur son sujet. Aussi, en dépit de quelques lacunes, difficiles à éviter dans un livre de 130 pages, donne-t-il une idée assez complète de ce que furent la vie et les institutions des villes allemandes dans la seconde partie du moyen âge. Il commence par décrire, et c'est ici surtout que l'illustration a été d'un grand secours, l'aspect général des villes; il nous montre comment les rues étaient disposées et les maisons construites; il parle successivement des hôtels de ville et des édifices publics, des maisons de corporations, des demeures des bourgeois et des artisans, sans oublier les fortifications dont presque toutes les villes étaient entourées. Il s'attache ensuite à l'organisation intérieure de la cité, organisation militaire, judiciaire, financière, administrative. Il insiste surtout avec raison sur celle des corps de métiers, sur l'importance du rôle des villes considérées comme marchés, sur le régime des monnaies et sur les relations commerciales de toutes sortes. Les institutions municipales lui apparaissent en effet comme s'étant peu à peu élaborées pour le plus grand profit des classes moyennes, de la bourgeoisie; la politique suivie partout ne peut être mieux caractérisée que par l'expression moderne de « *Mittelstandspolitik*. » C'est ainsi que toute l'organisation des corporations tendait à fortifier la situation des entrepreneurs d'industrie, des *Gewerbemeister*, qui formaient la plus grande partie du *Bürgerstand*. C'est à cette politique de défense de la bourgeoisie que se rattachent la plupart des mesures dirigées contre ceux qui apparaissaient comme des privilégiés : le clergé, la noblesse, les juifs. Ainsi la défense faite aux chevaliers de prendre domicile dans les villes tenait à ce que les rapports existant entre les chevaliers et les seigneurs fonciers auraient pu entraîner l'immixtion de ceux-ci dans les affaires intérieures des villes. M. de Below nous donne des preuves significatives des efforts qui furent faits dans de certaines villes pour enrayer les progrès des juifs : on leur interdit, par exemple, à Cologne, dès l'année 1341, d'acquérir des biens-fonds. On ne recourait même pas ordinairement à des lois : dès le xi<sup>e</sup> siècle, ils sont l'objet de toutes sortes de persécutions et de violences. La principale cause des mauvais traitements auxquels ils sont en butte ce fut, d'après les uns (Roscher par exemple), la jalousie des marchands chrétiens; d'après les autres (Bücher), le sentiment de haine provoqué par leurs pratiques

usuraires. C'est, d'après M. de Below, à un mélange indéfinissable de fanatisme et d'antipathies de races qu'il faut attribuer l'animadversion qu'ils inspirent. En tout cas, c'est assurément dans les villes que, au moyen âge, clergé, noblesse et juifs ont trouvé le terrain d'action le moins propice.

Des luttes diverses se produisirent au surplus au sein de la bourgeoisie elle-même; elles ont été particulièrement violentes entre les patriciens et les artisans. M. de Below résume en quelques pages ce qu'on sait aujourd'hui de la composition de ces familles patriciennes, de ces *Geschlechter*, formés tantôt de propriétaires et de rentiers, tantôt de négociants, quelquefois de ces deux éléments. Leur situation n'a pas été partout la même : ainsi, dans les villes qui étaient des ports de mer ou des ports fluviaux, la composition des *Geschlechter* n'était pas la même que dans les autres. L'organisation du travail différerait à beaucoup d'égards de notre organisation moderne. Le principe de la division du travail, qui tient aujourd'hui une si grande place dans notre vie économique, s'y traduit essentiellement par une spécialisation extrême de la tâche confiée à chaque ouvrier. Je visitais naguère une des principales usines de fils de fer et de clous de la Silésie, usine considérable où l'on fabrique chaque jour mille kilogrammes de fil de fer et quarante wagons de clous de deux cents sortes différentes. Dix-sept ouvriers, pour me borner à ce seul détail, doivent concourir à la confection d'un clou. Ce n'est plus la chose qui s'adapte à l'homme, c'est l'homme qui est devenu l'instrument en vue de la production. A Sheffield, en Angleterre, pour citer un autre exemple, j'ai vu, dans la grande fabrique de coutellerie Rogers et Cie, quatre-vingt-trois ouvriers concourir à la confection d'un canif. La tendance de l'industrie contemporaine est d'accroître le nombre des personnes employées à la fabrication d'un même objet, ce qui a pour conséquence d'accroître l'isolement du travail individuel de chaque ouvrier, placé ainsi dans une dépendance étroite de la besogne dont il est chargé. C'est d'une toute autre façon que s'appliquait, au moyen âge, le principe de la division du travail: il aboutit à la division des professions. D'un métier primitivement assez compréhensif se détachèrent peu à peu d'autres métiers; c'est du métier de forgeron, par exemple, que sont sortis peu à peu les métiers de maréchal ferrant, de fabricant de clous, de coutelier, quincaillier, etc.; cette tendance a contribué à accroître notablement le nombre des artisans ayant leur indépendance.

M. de Below montre aussi fort bien comment les villes allemandes formèrent au moyen âge, au point de vue économique, des corps fermés, des *geschlossene wirtschaftliche Körper*, ayant leurs lois propres, leurs poids et leurs mesures et animés les uns vis-à-vis des autres d'un esprit d'exclusivisme très marqué. Cet esprit se traduisit en pratique par le *Stapelrecht*, le *Bannmeilenrecht* et le *Gästerecht*. Le premier avait pour but de contraindre les marchands étrangers qui traversaient une ville, où ce droit existait, à s'y arrêter et à y mettre en vente leurs marchandises au moins

pendant un temps déterminé. Le second était surtout une arme contre la concurrence qu'aurait pu faire, pour de certains produits (par exemple la bière), la population rurale des environs. Le troisième imposait aux marchands étrangers se rendant dans une ville certaines mesures de rigueur, leur interdisant, par exemple, la vente en détail ou la vente de certaines marchandises ou la vente à certaines époques. On défendait en outre aux bourgeois de conclure des associations commerciales avec les étrangers.

M. de Below indique aussi les divers procédés qui furent employés pour empêcher les variations de prix et la vente des marchandises au-dessus ou au-dessous du cours. Ces mesures avaient pour but essentiel de favoriser le petit commerce et les artisans au détriment de ce que nous appellerions aujourd'hui la grande industrie et le grand commerce. La tendance des corporations, dont l'auteur indique brièvement les transformations successives, a été essentiellement anticapitaliste. Le dernier chapitre du livre consacré à l'examen de la vie intérieure, des mœurs et des usages n'est pas le moins intéressant<sup>1</sup>.

I. Qu'il nous soit permis de signaler ici quelques récents articles de M. de Below qui complètent utilement ses précédentes recherches sur les villes allemandes au moyen âge. Les deux premiers : *Grosshändler und Kleinhändler im deutschen Mittelalter* et *der Untergang der mittelalterlichen Stadtwirtschaft*, ont été insérés dans les *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik* de Conrad, t. LXXV, p. 1, et t. LXXXVI, p. 449 et 593. M. de B. montre qu'il y eut de très bonne heure des marchands en gros au moyen âge et s'efforce de déterminer quelle était la distinction au point de vue légal entre les marchands en gros et les marchands en détail, distinction qui se retrouve surtout dans le fonctionnement du *Gästerecht*. Il est intéressant de remarquer que c'était le commerce en gros qui s'exerçait le plus librement : le commerce de détail était considéré, au contraire, comme un privilège. Mais il semble bien qu'on arriva très vite à réunir le commerce en gros et le commerce en détail dans les mêmes mains. M. de B. réfute en passant les théories de Nitzsch sur les Gildes de marchands, qui furent, d'après lui, des associations de petits boutiquiers, de *Krämer*, ou de marchands ambulants (*Kauffahrer*). Dans ses recherches sur la « décadence » des villes allemandes (où il critique certaines assertions de Perthes et de Schmoller), il estime que celle-ci est due surtout à ce que les seigneurs territoriaux (*Landesherren*) sont parvenus à enlever peu à peu aux villes les avantages économiques que celles-ci s'étaient attribués. Le *Gästerecht* et le *Stapelrecht* perdirent peu à peu leur importance. Les seigneurs engagèrent surtout des luttes terribles contre le *Bannmeilenrecht*, qui assurait la domination des villes sur les campagnes environnantes. — Dans l'article qu'il a publié dans la *Historische Zeitschrift* (t. LXXXVI, p. 1) sous le titre : *Ueber Theorien der wirtschaftlichen Entwicklung der Völker, mit besonderer Rücksicht auf die Stadtwirtschaft des deutschen Mittelalters*, M. de B. combat avec sa verve habituelle les théories de Hildebrandt, List, Bücher, Schmoller, Sombart, etc... Il estime que la division adoptée par ces économistes est artificielle et s'élève notamment contre celle, souvent reproduite, de Bücher, qui distingue la *Geschlossene Hauswirtschaft*, la *Wirtschaft der Dorfgemeinschaft*, la *Stadtwirtschaft* et enfin la *Volkswirtschaft*. Il



C'est aussi un ouvrage d'un caractère général sur les villes de la région du Rhin qu'a voulu nous donner M. Heinrich Boos. En réalité, il s'agit surtout d'une histoire de la ville de Worms, depuis ses origines jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. C'est un peu artificiellement que l'auteur a rattaché un certain nombre de vues d'ensemble à l'étude très approfondie à laquelle il s'est livré sur le régime intérieur d'une ville qui a certainement joué au moyen âge un rôle important.

M. Boos, qui a classé et publié avec grand soin, il y a quelques années, les documents contenus dans les riches archives de Worms, a voulu compléter son travail par des recherches supplémentaires dans celles de Mayence, de Darmstadt et de Trèves. Il est même remonté plus loin qu'il n'était nécessaire, jusqu'aux âges préhistoriques. Il est certain en tout cas que la présence des Romains dans la vallée du Rhin y détermina un premier développement des villes, et que celles-ci, en dépit d'éclipses momentanées, se sont encore passablement maintenues pendant la période des invasions germaniques. Worms, détruite par les Vandales, redevint, comme capitale du royaume des Burgondes, dès le début du v<sup>e</sup> siècle, un centre assez important. M. Boos s'est efforcé de montrer la continuité de l'œuvre de la civilisation dans toute la vallée du Rhin, de Strasbourg et de Trèves jusqu'à Cologne. Mais il est assez difficile de retracer l'évolution d'une contrée aussi vaste, comme annexe à l'histoire d'une ville; aussi, trouve-t-on çà et là quelques généralisations suspectes. Les différences considérables entre Worms et Cologne, par exemple, sont à peine indiquées d'un mot; les détails que nous donne l'auteur sur divers couvents (p. 375) ne sont pas exacts pour tous, non plus que certains renseignements, curieux d'ailleurs, relatifs à un prétendu excédent des naissances féminines sur les naissances masculines. En dépit de l'abondance des notes et des citations, ce que dit M. Boos de l'organisation des marchés et des relations commerciales manque un peu de précision. Il a bien voulu faire une synthèse, mais n'a pas su dégager nettement les idées maîtresses. En lisant son livre, on croirait parfois lire une chronique. Plusieurs chapitres sont au surplus de nature à intéresser l'économiste comme l'historien. Le dépouillement des chartes innombrables qu'il a consultées lui a permis de donner des détails nouveaux sur la répartition de la population, sur les institutions de bienfaisance fondées pour les vieillards et pour les femmes, sur le rôle des familles patriciennes, sur

préfère la vieille division en *Natural, Geld- und Kreditwirtschaft*. Reprenant quelques points d'un de ses précédents ouvrages (*Ursprung der Stadtverfassung*), M. de B. essaie de montrer que, si la ville allemande du moyen âge est devenue un corps très fermé, ce fait n'a pas été le résultat forcé de l'organisation municipale, mais a été plutôt la conséquence des moyens à l'aide desquels les villes furent contraintes de pratiquer leur politique économique. Cette politique elle-même a été moins arbitraire qu'on ne l'a prétendu, elle a été le fruit logique de toute l'organisation sociale de cette époque.

la vie intérieure des corporations, sur les origines de la bourgeoisie ainsi que sur la situation des juifs, fort nombreux, comme on sait, dans toute la vallée du Rhin. Après avoir été d'abord considérés comme une classe inférieure, les juifs furent peu à peu relégués dans un certain nombre de métiers considérés comme subalternes. Nous signalerons aussi les recherches de l'auteur sur la répartition des fortunes et des revenus. Il n'est pas douteux que, s'il y eut au moyen âge beaucoup d'artisans indépendants, la plupart d'entre eux furent pauvres et vécurent misérablement. L'ouvrage de M. Boos contient une quantité de faits économiques propres à nous renseigner, soit sur les modes de production de la richesse au moyen âge, soit sur l'organisation du commerce, des échanges, des transmissions, des contrats, soit sur les faits de consommation et les différences existant à cet égard entre les diverses classes sociales. Celles-ci ont été certainement constituées dans les villes, plus qu'on ne le croit d'ordinaire, sur un fondement économique. Grâce à la générosité d'un intelligent mécène, le baron Heyl zu Herrnsheim, l'ouvrage de M. Boos a été remarquablement illustré par Joseph Sattler, dessinateur distingué, déjà connu par de remarquables travaux. On y trouve des vignettes charmantes d'une composition à la fois très fantaisiste et très variée, mais toutes conçues dans un style parfaitement approprié à l'époque dont il est question.

C'est à la ville de Vienne que se rattache le travail de M. Heinrich Schuster; il fait partie d'un ouvrage considérable publié à l'instigation de l'*Alterthumsverein* de Vienne. Nous ne parlons ici que des chapitres consacrés à l'histoire des institutions, qui ont été rédigés par M. Schuster avec le plus grand soin. Le premier volume se divise en trois parties et contient d'abord des vues d'ensemble sur le droit qui fut appliqué à la ville de Vienne depuis le x<sup>e</sup> siècle jusqu'à la création du *Wiener Stadtrechtbuch* (recueil édité par M. Schuster lui-même en 1873); puis l'histoire des institutions en vigueur dans cette ville jusqu'à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle; enfin, une histoire sommaire du droit pénal sur laquelle nous ne pouvons insister ici. Le second volume se compose de deux parties; la première est consacrée à l'histoire du droit depuis la fin du xiii<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du xv<sup>e</sup>. La deuxième à l'histoire des institutions à cette même époque d'après les *Handfesten* de 1296 et de 1340. L'auteur a principalement insisté, dans cette seconde partie, sur l'organisation de la justice et sur celle de l'enseignement; ses recherches lui ont aussi permis de donner quelques détails nouveaux sur le régime administratif et l'organisation de la police, particulièrement sur la police des mœurs; il est permis de croire, d'après ce qu'il dit, que la moralité fut déplorable à Vienne au moyen âge; il s'y faisait une véritable « traite des blanches, » et encore était-elle moins accentuée, paraît-il, qu'en certaines autres villes, telles que Nuremberg et Ulm. M. Schuster nous montre également que le concubinat était admis par la loi à Vienne, comme dans le monde romain. Signalons enfin l'intérêt des renseignements qui nous sont fournis sur l'or-

ganisation commerciale, la navigation sur le Danube et la culture de la vigne, qui était très importante dans les environs. Le vin récolté ne servait pas seulement de boisson aux Viennois, il faisait aussi l'objet d'un notable commerce d'exportation. M. Schuster regrette que personne n'ait encore eu l'idée d'écrire l'histoire du régime légal auquel la culture de la vigne fut soumise en Autriche ; au moins nous donne-t-il lui-même quelques renseignements assez nouveaux tirés de documents où il est question du *Bergrecht*, expression que certains historiens du droit (J. Berchtold par exemple) avaient cru, à tort, pouvoir traduire par les mots *jus metallicum*, ce qui n'est pas du tout le sens<sup>1</sup>.

M. Schuster nous montre fort bien la situation respective des *Berggenossen* et des *Bergherren* ; les premiers étaient des habitants de Vienne, ayant dans cette ville un commerce ou un atelier, et qui étaient associés pour l'exploitation de vignobles situés sur les collines environnantes et pour lesquels ils étaient vassaux d'un seigneur. Les vignobles qui entouraient la ville n'étaient donc pas soumis au droit municipal ; ils étaient régis par le droit féodal, ce qui entraîna certains conflits, au point de vue de la souveraineté, entre la ville et les seigneurs. M. Schuster analyse les dispositions des articles 111-119, 124 et 127-128 du *Wiener Stadtrechtbuch* et donne d'intéressants détails sur les prestations en vin, argent, moût, corvées diverses, qui devaient être faites au seigneur, ainsi que sur la défense d'importer du vin dans la ville pour empêcher toute concurrence. Fort intéressantes aussi les dispositions prises par Albert II en 1352 et 1353 pour empêcher certaines amodiations et un morcellement exagéré de vignoble qui eût entraîné un *Weinbauernproletariat*.

Quant au volume publié par M. Karl Uhlirz, c'est essentiellement un inventaire d'archives qui comprend l'analyse d'un nombre considérable de pièces s'étendant depuis la fin du xiii<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1411. Cette époque est particulièrement intéressante, car c'est le commencement de la période pendant laquelle les Habsbourg ont dominé la Hongrie et la Bohême. Les documents analysés par M. Uhlirz renferment des indications précieuses sur la topographie de la ville de Vienne, sur la situation économique et juridique des habitants, sur l'histoire des métiers, sur la condition des personnes, sur les charges diverses et très variées qui pouvaient leur être confiées, sur le régime de la propriété foncière et le partage des biens. Une longue préface renseigne le lecteur sur la formation des archives de Vienne, sur les pertes qu'elles ont subies, sur les divers recueils qui ont déjà été publiés. On y trouve aussi quelques détails d'ordre diplomatique sur les formules employées. Cet ouvrage important, dont nous ne pouvons donner ici qu'une idée, est complété par une table des jours de fête employés comme dates dans les documents analysés, par une table des noms de personnes ou associations

1. Le mot *Bergrecht* a la même acception dans plusieurs des *Rheinische Weistümer* publiés par H. Loersch.

mentionnées, par une table des noms de lieux, par un relevé topographique des noms des quartiers, églises ou chapelles, compris dans l'enceinte de la ville, et enfin par un *index rerum* qui rendra aussi quelques services.

Le recueil de M. F. Keutgen est un choix de textes fait principalement à l'usage des étudiants et composé de documents bien choisis pour donner une idée de l'organisation des villes allemandes au moyen âge. Il est très propre aussi pour préparer ceux qu'intéressent ces questions à se livrer ensuite à des travaux personnels. L'auteur a entendu le mot *Urkunden* dans son sens le plus large. Il comprend sous cette dénomination tous les témoignages historiques, à l'exception des chroniques. Le mot *Verfassung* est pris également dans l'acception la plus étendue et s'applique à tous les faits d'ordre économique aussi bien que juridique concernant la vie intérieure des villes. L'auteur n'a pas eu d'ailleurs la prétention de ne donner que des documents inédits. Ceux qu'il reproduit, en y pratiquant, le plus souvent, d'intelligentes coupures, sont empruntés aux grandes collections, comme celles de Beyer, Böhmer, Frensdorff, Gaupp, Gengler, Hegel, Höhlbaum, Kausler, Lacomblet, Philipp, Wilmans, aux *Städtechroniken*, aux *Monumenta Germaniae*, aux *Monumenta Boica*, etc. Ils sont répartis en deux sections, consacrées, l'une à l'origine des constitutions municipales, l'autre aux droits urbains (*Stadtrechte*). La première section se compose de six paragraphes : juridiction, prestations diverses, villes considérées comme forteresses, organisation des marchés et du commerce, mode d'installation des habitants, luttes pour l'indépendance. Les documents sont placés dans chaque paragraphe par ordre chronologique. Les autres volumes de cette publication, qui porte le titre général de : *Ausgewählte Urkunden zur deutschen Verfassungsgeschichte* rendront certainement, comme le premier, beaucoup de services.

G. BLONDEL.

L. BRUHAT. **La seigneurie de Châtelailion, 969 (?) - 1427.**

— **De administratione terrarum Sanctonensis abbatiae (1047-1220).** Thèses présentées à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. La Rochelle, impr. Noel Texier et fils, 1901. 2 vol. in-8°.

La vie intellectuelle, dans la Charente-Inférieure, ne se manifeste pas seulement par les travaux professionnels de nos distingués universitaires, par leurs conférences si vivement appréciées et par les publications des sociétés savantes, elle s'affirme encore par les thèses soutenues pour l'obtention du doctorat. A de courts intervalles, M. Guillemain a été reçu le premier docteur en pharmacie de la région; M. le pasteur Nazelle, qui a été longtemps à Marennes, a obtenu le doctorat ès lettres, et M. L. Bruhat, ancien censeur des études, chargé de cours au lycée

de la Rochelle, a été nommé docteur ès lettres par l'Université de Bordeaux, à la suite de la présentation de deux thèses sur l'histoire de l'Aunis et de la Saintonge.

Avec une rare modestie, M. L. Bruhat regrette, dans cette étude vraiment magistrale, « de n'avoir pu pénétrer plus profondément la nature des relations qui ont existé entre les seigneurs de Châtelailлон et les comtes de Poitou et d'Anjou; » la rareté des documents, qui viennent jeter une faible clarté sur ce point si obscur de notre histoire locale, en est l'unique cause.

M. L. Bruhat a divisé son travail en quatre parties :

Dans la première, consacrée aux temps primitifs, il s'est demandé ce qu'avait été le pays d'Aunis aux premiers siècles de notre histoire, et il a montré que, malgré les marécages nombreux, vastes et malsains qui submergeaient la contrée fort avant dans les terres, ce pays avait déjà des habitants au 1<sup>er</sup> siècle. Mais, s'il y avait des habitants en Aunis à cette époque, son importance n'était pas grande. Partagé en *vicariae*, l'Aunis prospéra peu à peu, et ce pays était relativement riche et bien peuplé quand Guillaume d'Aquitaine assiégea et prit Châtelailлон, qu'il ruina à peu près complètement (1130). M. B. a présenté, dans ses grandes lignes, un tableau des divisions ecclésiastiques de l'Aunis au 1<sup>er</sup> et au 12<sup>ème</sup> siècle, donné une description de la ville de Châtelailлон et dressé un état des domaines des seigneurs. Dans la deuxième partie, il a fait l'histoire des seigneurs qui ont possédé Châtelailлон du 1<sup>er</sup> au 13<sup>ème</sup> siècle. Après l'extinction de la première famille, dont le dernier membre, Isembert, mourut exilé à l'île de Ré, à tout jamais dépouillé de sa ville et de ses châteaux, les habitants de Châtelailлон émigrèrent à la Rochelle, dont cette population nouvelle ne tarda pas à faire une ville importante qui, convoitée par l'Angleterre, fut enfin ravie par Aliénor aux seigneurs de Châtelailлон. Quelques années après la mort d'Isembert, Châtelailлон devint l'apanage des Mauléon, famille dont Savary fut le représentant le plus illustre. M. B. a exposé, en troisième lieu, les institutions du pays et a fait connaître, tout d'abord, le gouvernement seigneurial. Après avoir désigné les principaux officiers des seigneurs et montré le caractère et l'étendue de leurs attributions, il a pu, à l'aide des cartulaires du pays, esquisser une peinture de la vie monastique du temps, montrer la part très large que prenaient les moines aux affaires publiques et privées et faire connaître aussi, dans une certaine mesure, la situation, le caractère et les attributions du clergé paroissial. La condition des personnes examinée dans les différentes classes de la société laïque a été également mise en lumière, et l'état des terres a été présenté avec autant d'exactitude que les documents lui ont permis. Il a étudié ensuite les coutumes et les libertés du pays, et surtout la plus importante de toutes : la *commune* de la Rochelle.

Dans la quatrième partie, il arrive, à la fin de la seigneurie, sous la domination des Parthenay-L'Archevêque, successeurs des Mauléon. Il

a arrêté son étude au xv<sup>e</sup> siècle, car, à partir de cette époque, Châtelailillon disparaît par degrés et tombe peu à peu dans l'oubli. La maison Green, de Saint-Marsault, possédait encore Châtelailillon en 1789.

M. L. Bruhat résume lui-même ainsi sa thèse latine : « Posteaquam exprompsi primum quomodo Sanctonensis abbatia emptionibus interdum, donis quoque, praedia multa comparaverit, de praediorum et personarum conditione, de terrae frugibus simul atque pecudibus, de permutationibus pactionibusque dissertum est, et satis mihi demonstrasse videor ruricolae jam tunc facilius vixisse in Sanctonensi regione quàm ruris opus florebat. » Il a surtout utilisé les cartulaires saintongeais publiés par l'abbé Grasilier (1871) et que M. Georges Musset vient de compléter si utilement.

Tous les lecteurs de ce travail s'associeront aux éloges décernés par la Faculté de Bordeaux à M. L. Bruhat en lui conférant le diplôme de docteur ès lettres.

M. DE RICHMOND.

Karl BRANDI. **Die Renaissance in Florenz und Rom.** Acht Vorträge. Leipzig, Druck und Verlag von B.-G. Teubner, 1900.

Bien qu'il ait négligé de nous dire à quel public il destinait ces conférences, M. Karl Brandi ne les a certainement pas écrites pour les érudits. Son livre est fait pour les gens du monde, plus propre d'ailleurs à exciter leur curiosité que capable de la satisfaire. En un pareil dessein, il ne faut demander à un auteur ni d'être complet, ni d'être méthodique, ni d'apporter des vues nouvelles ou personnelles. Nous ne reprocherons donc pas à M. Brandi d'avoir restreint ses investigations à Florence et à Rome, d'avoir parlé avec une rapidité singulière de Donatello ou de Léonard de Vinci et d'avoir développé avec trop d'insistance des thèmes très connus. Nous devons, au contraire, le féliciter d'aimer les choses dont il parle, d'être en général très bien informé, de connaître des questions qu'il effleure, d'être bref et non pas superficiel. Un Français n'aurait sans doute pas donné à des conférences de vulgarisation la forme que M. Brandi leur a attribuée. Il aurait rendu le plan plus apparent, il aurait pris soin de dégager les idées directrices, de mener son lecteur par la main. M. Brandi n'a pas eu de semblables scrupules. L'ordre et la suite des idées ne sont pas marqués avec évidence : on le suit sans savoir où il nous entraîne; il s'arrête avant que l'on se soit aperçu qu'il allait conclure. Pourtant, M. Brandi s'est préoccupé d'être agréable et il y a, parfois, réussi.

L'ouvrage se compose de huit conférences. Les quatre premières sont consacrées à Florence, les autres à Rome. Rappelons-en rapidement les titres et les idées principales : I. *La fin du moyen âge. Dante.* L'auteur y développe, avec quelque lourdeur, cette idée fort rebattue que Dante marque la transition entre le moyen âge et la Renaissance.

II. *La société florentine et l'humanisme*. Tableau assez vivant de la vie florentine; étude rapide sur l'humanisme. III. *Les artistes du Quattrocento*. M. Brandi s'efforce de prouver la persistance du sentiment religieux dans l'art italien. Nulle part, plus qu'ici, il n'est gêné davantage par la brièveté du cadre qu'il s'est tracé. IV. *Le principat des Médicis. Savonarola*. Une des conférences les mieux venues. Évocation assez précise du rôle de Laurent de Médicis.

Deuxième partie : *Rome. Le point culminant de la Renaissance (Hochrenaissance)*. V. *Le gouvernement des papes*. Résumé de l'histoire de Rome de l'antiquité à Jules II. VI. *L'âge d'or. Raphaël*. Le type de l'Italien d'après Baldassare Castiglione. Étude, peut-être peu nécessaire, sur Raphaël. VII. *Michel-Ange Buonarroti*. La conception de la beauté du corps humain. La fin d'un âge. VIII. *La fin de la Renaissance*. Causes historiques de l'abaissement de l'Italie. Macchiavel et Guichardin fondateurs de la science politique.

Comme on le voit par ces brèves indications, M. Brandi a évoqué beaucoup de faits et d'idées. Son mérite principal est, peut-être, d'avoir montré la liaison entre les formes historiques, économiques et artistiques de la civilisation italienne. De nombreuses notes rejetées à la fin du volume renvoient aux textes et aux ouvrages essentiels que les lecteurs de M. Brandi ne consulteront certainement pas. Une idée plus heureuse et plus utile est d'avoir donné, dans un appendice, la liste des photographies les plus caractéristiques exécutées d'après les artistes cités, par Anderson, Alinari, Brogi et Braun, avec l'indication de leurs numéros d'ordre dans les catalogues de ces maisons.

Le livre est édité avec un luxe sobre, orné de lettres d'en-tête et de culs-de-lampe exécutés d'après des motifs de la Renaissance; élégant pour des lecteurs élégants.

LÉON ROSENTHAL.

Hans GLAGAU. *Hessische Landtagsakten*. Erster Band : 4508-4524. Marbourg, Elwert, 1901. xvi-593 pages.

Un certain nombre d'amateurs viennent de fonder, à Marbourg, une *Commission historique* afin de publier les sources et les récits historiques relatifs à la Hesse et à la principauté de Waldeck. Le premier fruit de ses travaux est ce volume des actes de la diète hessoise. Son éditeur, M. Glagau, avait déjà condensé ces documents dans sa biographie de la landgrave Anne de Hesse, publiée il y a deux ans. Mais on étudie volontiers cette époque derechef sur les sources mêmes; elle comprend la lutte victorieuse d'une femme, d'une veuve, d'une étrangère pour fonder l'absolutisme princier dans l'important pays de Hesse. Attaquée par les États du landgraviat, avec l'aide de l'électeur de Saxe, qui désirait s'approprier le pays, privée temporairement non seulement de la direction des affaires publiques, mais aussi de l'éducation de son fils unique, encore

enfant, — le futur Philippe le Magnanime, — Anne de Hesse finit par l'emporter sur tous ses adversaires. Avec une diplomatie des plus habiles, elle se servit d'une discorde éclatant au milieu des États pour conquérir le pouvoir, pour regagner son fils et pour détruire, à la fin, la puissance de la noblesse et des magistrats urbains. Cette jeune femme était plus virile que l'immense majorité des princesses allemands de son époque. On le voit, c'est là un sujet très intéressant, presque un roman historique, dont on peut suivre les péripéties sur les documents mêmes. L'édition est excellente sous tous les rapports. M. Glagau a le mérite de ne donner que les parties essentielles de la plupart de ses sources et de n'en imprimer *in extenso* que les plus importantes. De cette manière, il rend son livre lisible sans en diminuer la valeur authentique. Des introductions à chaque chapitre du volume, qui orientent très bien le lecteur, et des notes qui, en partie, contiennent des documents supplémentaires, sont très utiles pour nous faire connaître les événements sous tous les rapports.

M. PHILIPPSON.

**Die Stellung der Kurfürsten zur Wahl Karls V im Jahre 1519,**  
 von Bernh. WEICKER. Berlin, Ebering, 1901. xvi-440-xvi pages.

La rivalité de Charles-Quint et de François I<sup>er</sup>, à l'occasion de l'élection impériale de l'an 1519, a été souvent traitée par les historiens. Cependant, le premier volume de la nouvelle série des actes des diètes germaniques a ouvert une source tellement abondante de renseignements inconnus sur ce sujet, que M. Weicker a eu raison de le décrire encore une fois. Avouons franchement qu'il aurait pu condenser beaucoup le gros volume qu'il vient de consacrer aux intrigues qui ont abouti à l'élection de Charles; il aurait bien fait de glisser sur d'infimes détails dans ces négociations, souvent aussi mesquines que dénuées d'importance. L'étude de M. Weicker donne plus de relief à la conduite des différents électeurs et au développement du drame, mais change peu aux grandes lignes déjà constatées. Le fait le plus considérable prouvé par lui c'est que la seule cupidité a amené Joachim I<sup>er</sup> de Brandebourg à se faire le chef du parti français parmi les électeurs. Les grands projets d'une noble ambition, que surtout Droysen lui a bénévolement prêtés, sont imaginaires. C'est parce que la France lui offrait plus d'argent et lui paraissait plus solvable que l'Espagne, qu'il devint le champion de François I<sup>er</sup>. D'autres électeurs étaient plus accessibles aux considérations politiques et patriotiques : tel le frère de Joachim, Albert de Mayence, qui, comme chef de la faction populaire et habsbourgeoise, gagna pour elle l'un et l'autre de ses collègues. M. Weicker, d'ailleurs, a constaté pour la première fois les circonstances qui ont fait voter la Bohême en faveur de Charles. Voilà les résultats essentiels de son travail.

M. PHILIPPSON.



E. M. LEONARD. **The early history of English poor relief.** Cambridge, at the University press, 1900. In-8°, xviii-397 pages.

« Un système réellement efficace d'assistance des indigents par l'autorité publique a eu en Angleterre une existence continue depuis le xvii<sup>e</sup> siècle. Les tentatives pour trouver un semblable système d'assistance des pauvres au xvi<sup>e</sup> siècle étaient générales dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, mais l'existence continue d'une organisation quelconque de cette nature est spéciale à l'Angleterre. »

C'est ce fait que Miss Leonard a voulu mettre en lumière et dont elle a recherché les raisons dans les archives municipales (principalement celles de Londres et de Norwich), les rapports des *justices of the peace* conservés au Public Record Office, les registres du Privy Council, les procès-verbaux des surveillants qui se trouvent au British Museum. Elle pousse son étude jusqu'à la guerre civile de 1648.

C'est à l'année 1569 que remontent les premiers essais d'organisation rationnelle. Mais cette organisation elle-même a pour antécédents de nombreuses expériences. Aussi, dans deux courts chapitres, Miss L. résume l'histoire anglaise de l'assistance depuis les temps anglo-saxons jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Elle montre l'extension progressive du contrôle de l'État et du contrôle des municipalités sur le fonds des pauvres. En regard de ces efforts, elle expose leur inutilité : l'Angleterre au moins aussi infectée de vagabonds et de mendiants que les États du continent. Les règlements promulgués après le Black Death de 1348-1349 illustrent cette affirmation.

Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, une véritable révolution sociale rend la situation de la classe ouvrière plus instable et, tout en développant la production industrielle, accroît le nombre des sans-travail. (Il est remarquable que Miss L., travaillant sur des documents purement anglais, et s'enfermant dans les questions d'assistance, soit arrivée aux mêmes conclusions que des chercheurs français qui s'occupaient de l'histoire du travail.) Le souci de la paix publique, autant que l'humanité, obligent le gouvernement à intervenir. Il ne fait d'ailleurs que reprendre et généraliser les tentatives déjà faites par les municipalités pour assurer un approvisionnement permanent en blé, réprimer le vagabondage et l'oisiveté, donner du travail aux pauvres valides, assurer le traitement des malades, lever sur les contribuables une taxe des pauvres *obligatoire*. Tout cela préexistait dans certaines villes : Londres, Bristol, Canterbury, Lincoln, Ipswich, Cambridge, etc.; mais ces efforts ne pouvaient réussir tant qu'ils restaient isolés. Les villes où ce système fonctionnait prématurément devenaient autant de foyers d'appel pour toute la misère ambiante.

De 1569 à 1597, le Parlement et le Conseil privé élaborent la législation des pauvres, en lui conservant toujours ce triple objet : l'assistance pour ceux qui ne peuvent travailler, du travail pour ceux qui peuvent et veulent travailler, le fouet et au besoin la corde pour

ceux qui ne veulent pas travailler. Les principes de cette législation sont les mêmes que ceux qui étaient, à la même époque, promulgués dans les autres pays. Miss L. a inséré dans son livre une étude comparative des institutions écossaises et françaises. Sur la France, l'information de Miss L. est évidemment insuffisante. Elle ne connaît guère que l'*Histoire de l'assistance publique*, d'Alex. Monnier, s'occupe presque exclusivement de Paris et ne signale d'institutions d'assistance à Lyon que pour le xvii<sup>e</sup> siècle. Une connaissance plus approfondie de cette question lui aurait permis d'affirmer plus vigoureusement encore que la législation d'Élisabeth ne diffère pas, en soi, des autres législations sur les pauvres.

Comment se fait-il alors que la loi de 1601, complément de celle de 1597, soit restée en vigueur, à peu près sans modifications, jusqu'en 1831 et qu'elle forme encore la base du droit d'assistance anglais, tandis que nous n'avons rien gardé, pour ainsi dire, des édits de 1536, tandis qu'en Écosse des lois tout à fait analogues aux lois anglaises sont restées, jusqu'au début du règne de Victoria, à peu près sans effet?

Les lois d'Élisabeth ne présentent qu'une seule particularité, mais une particularité de quelque importance : c'est d'avoir été exécutées. Grâce à la constante action du Privy Council, grâce surtout à l'existence d'une forte autorité locale, le *justice of the peace*, elles n'ont pas été, comme les édits de François I<sup>er</sup>, de Charles IX ou des Stuarts, lettre morte. Miss L. insiste avec un réel bonheur (ch. ix) sur le rôle et les pouvoirs des *justices* : « Ils sont directement responsables de l'assistance des soldats blessés, de l'entretien des maisons de correction et de la subsistance des prisonniers, ainsi que des hôpitaux de comté. Ils sont en outre les autorités qui dressent les rôles spéciaux en temps de peste et lèvent les taxes pour aider les paroisses pauvres... Quoique les surveillants (*overseers*) soient en première ligne responsables du travail des pauvres valides, les *justices* levaient parfois des taxes de comté pour cet objet... » Enfin, ils devaient surveiller les surveillants.

C'est donc à cet organe de gouvernement local qu'incombait l'exécution des lois d'assistance. En 1622, les *justices* sont chargés par le Privy Council de faire donner du travail aux ouvriers drapiers, fileurs, tisseurs, foulons. Ils sont même amenés à intervenir directement dans les rapports entre le capital et le travail. De même en 1629.

La guerre civile apporta dans les services d'assistance une certaine désorganisation dont on se plaignait encore en 1685 (p. 276). Mais, somme toute, l'instrument était créé et fonctionnait.

Miss L. montre quelle a été, au point de vue de l'histoire générale de l'Angleterre, la haute importance du *Poor Relief* (p. 1 et 303). Elle lui attribue en grande partie l'honneur d'avoir fait de l'Angleterre, pays très agité, avant le xvii<sup>e</sup> siècle, par les émeutes et les révoltes d'origine économique, une communauté paisible, respectueuse de la légalité, ennemie des révolutions violentes. Ces caractères, loin d'être des caractères ethniques du peuple anglais, sont des caractères acquis, et (c'est

au moins une curieuse coïncidence) ils n'apparaissent que postérieurement à la législation sur les pauvres.

Quinze appendices et un volumineux index facilitent le maniement de l'excellent livre, très minutieux et très abondant, de Miss L. Il serait à souhaiter, en dépit des difficultés plus grandes du sujet, qu'un livre semblable fût fait en ce qui concerne la France.

H. HAUSER.

Ludwig FELIX. **Der Einfluss von Staat und Recht auf die Entwicklung des Eigenthums.** Zweite Hälfte, erste Abtheilung : das Mittelalter. Leipzig, Duncker et Humblot, 1899. 4 vol. in-8°, XII-776 pages.

Ce volume fait partie d'une grande œuvre d'ensemble, dont quatre tomes ont déjà paru. L'auteur se propose d'étudier sous tous ses aspects l'histoire de l'évolution de la propriété, et il examine successivement les agents de cette évolution, c'est-à-dire la nature, les mœurs et les usages, la religion, le droit et l'État. Le présent volume n'est que le second de cette dernière série, car le premier est consacré à l'antiquité.

Le plan extrêmement vaste que l'auteur s'est tracé ne laisse pas, il faut bien l'avouer, d'être quelque peu artificiel. Rien n'est malaisé comme d'étudier en histoire les influences, et une simple et large synthèse de l'histoire de la propriété eût peut-être rendu de plus grands services à la science.

En réalité, le volume que vient de publier M. L. Felix comprend toute l'histoire des institutions sociales du moyen âge. A qui entreprend un pareil travail on ne saurait demander de recherches originales. L'auteur n'a pas fait œuvre d'érudit, n'a découvert aucune vérité de détail. Mais connaître les ouvrages essentiels qui ont paru sur l'histoire sociale de l'Europe au moyen âge, c'est déjà une tâche singulièrement lourde, et il faut féliciter M. Felix d'avoir étudié et compris tant de travaux considérables qui lui ont fourni les matériaux de son livre. Et on ne saurait lui reprocher trop durement d'avoir ignoré sur quelques questions particulières des ouvrages importants et aussi d'avoir accepté certaines théories sans les soumettre à une critique suffisamment rigoureuse.

L'œuvre de M. L. Felix rendra de grands services aux historiens, car il constitue comme un répertoire très vaste et très complet de faits sociaux. Mais il y a une telle surabondance de détails que souvent les grandes lignes du sujet disparaissent et que parfois le plan du livre semble confus. Il est vrai que la question, telle qu'elle est posée, ne saurait se traiter aisément. L'influence de l'État et de la législation sur le régime de la propriété est certaine, mais ce sont peut-être, surtout pour le moyen âge, les facteurs les moins importants de l'évolution.

Au contraire, les phénomènes économiques ont déterminé presque souverainement la constitution de la propriété et ont puissamment influé sur les institutions politiques mêmes. Toutefois, l'auteur a fort bien mis en relief cette idée capitale que l'organisation militaire a donné à la civilisation du moyen âge quelques-uns de ses traits les plus caractéristiques.

Par contre, M. L. Felix croit à tort qu'il y a eu comme une solution de continuité entre les coutumes administratives de l'époque romaine et celles des Mérovingiens. Les travaux de Fustel de Coulanges semblent avoir définitivement prouvé que les Mérovingiens ont prétendu suivre très exactement les traditions romaines. Il n'est pas vrai non plus que les anciens impôts publics se soient transformés de bonne heure en redevances privées. La plupart de ces redevances privées sont d'ailleurs d'origine purement domaniale.

Une partie du volume est consacrée à l'étude du régime féodal. Les origines du régime, son développement dans les différents pays, les causes qui ont déterminé sa décadence ont été étudiés avec grand soin. Je reprocherais seulement à l'auteur de n'avoir pas distingué assez nettement de la féodalité le régime domaniale. Les relations du propriétaire et de ses paysans semblent bien indépendantes des règles qui lient les rapports des seigneurs féodaux. Sur la condition des classes rurales, M. Felix a des idées justes, mais parfois trop superficielles; il a le tort de citer trop souvent des ouvrages, comme ceux de Dareste et de Doniol, qui ne sont plus du tout au courant des découvertes scientifiques. Quant au rôle et à la constitution des villes au moyen âge, on nous en donne un excellent aperçu; les origines du régime municipal, du moins en Allemagne, sont exposées d'une façon très précise d'après les nombreux et récents travaux qui ont paru sur cette question.

L'auteur décrit très bien encore le caractère d'*insécurité* du droit, qui n'est pas encore nettement fixé et dont il est difficile d'observer les règles. Une conséquence directe, c'est l'insécurité de la propriété, surtout pour les faibles. Ceux-ci, pour assurer leurs droits, sont obligés de s'associer, de créer des organisations privées. A signaler aussi le chapitre qui traite de l'accroissement du nombre des propriétaires. Les formes de propriété se multiplient au moyen âge; il y a comme une décomposition de l'ancienne propriété romaine, un acheminement lent et insensible vers la propriété moderne, dégagée de toute servitude. M. Felix montre aussi avec netteté comment les paysans deviennent peu à peu propriétaires et comment la colonisation a contribué à leur émancipation. Sur les droits d'usage, ses idées sont moins précises; il voit surtout en eux comme une limitation de la propriété; il semble oublier qu'ils ne sont, pour ainsi dire, jamais gratuits; que le propriétaire exige toujours des redevances de ceux qui en possèdent la jouissance.

En un mot, toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire sociale consulteront avec profit ce consciencieux ouvrage. On peut regretter que

l'auteur ne nous ait pas donné la synthèse lumineuse et forte que nous attendons encore sur l'histoire de la propriété, mais son livre aura tout au moins le grand mérite d'avoir mis au point quelques-unes des questions que la science historique a le plus grand intérêt à résoudre.

Henri SÉE.

---

**Robert GRAFFIN. Les biens communaux en France; étude historique et critique.** Paris, Guillaumin, 1899. 4 vol. in-8°, 279 pages.

Seule, la première partie de cet ouvrage est consacrée à l'histoire des biens communaux en France. En ce qui concerne l'origine de ces biens, l'auteur s'est contenté d'exposer sommairement les deux théories opposées, mais sans les discuter et sans apporter aucun élément nouveau qui puisse servir à la solution de la question. Sur la nature des biens communaux à l'époque féodale, il semble n'avoir que des idées très superficielles et très inexactes; il paraît ignorer que cette prétendue propriété collective consiste le plus souvent en des droits d'usage que le seigneur a concédés à ses tenanciers.

L'histoire des biens communaux, dans les temps modernes, a été traitée plus sérieusement. M. Graffin essaie de prouver qu'à partir du xvi<sup>e</sup> siècle, les seigneurs restreignent de plus en plus les biens des communautés d'habitants; il serait plus juste de dire leurs droits d'usage. Les États généraux de 1576 se plaignent de ces usurpations; l'ordonnance de mai 1579 tente de donner satisfaction à leurs doléances, mais le pouvoir royal est impuissant à enrayer ce mouvement, et d'autant plus que beaucoup de communautés de villages sont tellement accablées de dettes, contractées le plus souvent pour payer les impôts, que force leur est d'aliéner leurs usages. L'auteur montre encore très justement que, dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, sous l'influence des idées physiocratiques, le gouvernement a autorisé, dans plusieurs provinces, le partage des communaux entre les habitants. Il est très vrai que, si les économistes réclament ce partage, les petites gens des campagnes y sont souvent opposés et le déplorent amèrement. Mais il eût fallu en indiquer plus clairement les raisons, montrer dans quelles conditions se faisait ordinairement ce partage : seuls, les propriétaires ou possesseurs de tenures héréditaires en recevaient une portion; les journaliers, qui n'ont pour vivre que le travail de leurs bras, et les petits métayers étaient exclus de la répartition, et la disparition des terres vagues ou communes leur enlevait les ressources indispensables à leur ménage misérable<sup>1</sup>. D'autre part, les économistes, qui se souciaient presque uniquement des progrès de l'agriculture, de l'accroissement de

1. Sur cette question, cf. Karéïew, *les Paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1899, p. 155 et suiv.

la production, ne songeaient que médiocrement à la condition réelle des classes sociales. Puisque M. G. parle à plusieurs reprises du *triage*, il eût été intéressant de rechercher comment le *triage* ou le *cantonnement* a pu, vers la fin du moyen âge, et plus tard encore, transformer des droits d'usage en biens communaux.

Quels ont été, en ce qui concerne ces biens, les effets de la législation révolutionnaire? L'auteur nous montre la Révolution d'abord favorable à la reprise des propriétés communales par les communes : la loi du 28 août 1792 déclare que les communes seront réintégrées dans leurs biens si elles peuvent prouver qu'elles les ont anciennement possédés et qu'elles en ont été dépouillées; on leur attribuera aussi les terres vagues et vaines. Mais, d'autre part, les lois du 14 août 1792 et du 10 juin 1793 autorisent le partage des communaux. Cependant les paysans tiennent à leurs communaux; ils protestent souvent contre le partage. Aussi, sous le Directoire, est-il suspendu par la loi du 21 prairial an IV, et définitivement interdit l'année suivante. Mais quelle a été la destinée des biens communaux de 1793 à 1796? Dans quelle mesure la propriété individuelle s'est-elle accrue à ce moment aux dépens de la propriété collective? A quelle classe sociale le commencement de partage a-t-il surtout profité? Ce sont là des questions que M. G. n'a pas pris la peine d'examiner, et que seule l'étude des documents d'archives permettra de résoudre.

On trouvera encore dans cet ouvrage une étude consciencieuse de la législation du XIX<sup>e</sup> siècle en matière de biens communaux. Cette législation dénote la tendance de l'État à intervenir de plus en plus dans l'administration des propriétés communales, en vue de les améliorer, d'empêcher, par exemple, le déboisement des montagnes ou d'en favoriser le reboisement. Mais l'auteur s'est préoccupé surtout de la question juridique; il a négligé presque complètement l'histoire économique et sociale des biens communaux du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Henri SÉE.

**Mechrà el Melki.** Chronique tunisienne pour servir à l'histoire des quatre premiers beys de la famille husseinite... (1703-1774), par MOHAMMED SEGHIR BEN YOUSEF DE BÉJA; traduite par MM. Victor SERRES et Mohammed LASRAM. Paris, Leroux, 1900. In-4°, 459 pages.

Cette chronique, dont le titre complet est : *Mechrà el melki Sahil el*

1. Cependant, il a reproduit une carte du ministère de l'Intérieur qui, pour l'année 1863, indique le rapport de la superficie des communaux et de la superficie territoriale de chaque département; il a publié aussi, en appendice, des renseignements statistiques, qui donnent, par département, la superficie des diverses catégories des biens communaux.

*maktâ* (la Voie royale qui facilite le passage), fut composée en l'an 1177 de l'hégire, c'est-à-dire au cours des années 1763-1764. Elle rapporte les événements qui se sont accomplis sous le règne des beys Hossein, Ali-pacha, Mohammed et Ali ben Hossein et s'arrête en 1771, année qui paraît être celle de la mort de l'auteur. Cette période est une des plus troublées de l'histoire de la Régence. Les insurrections succèdent aux insurrections. Hossein est détrôné par son neveu Ali-pacha. Celui-ci, après avoir réprimé une révolte de son fils Younès, est, à son tour, renversé par Mohammed et Ali, fils de son prédécesseur. Ceux-ci reprennent le pouvoir avec l'aide des Algériens, qui ne cessent d'ailleurs, pendant un demi-siècle, d'intervenir à tout propos dans les affaires de la Tunisie. En sa qualité de koulougli, c'est-à-dire de métis né d'un père turc et d'une mère indigène, l'auteur de la chronique a pris part, dans les troupes tunisiennes, à la guerre qui mit fin au règne d'Ali-pacha. Il assista notamment à la prise de Tunis par les Algériens (1756), et le récit qu'il fait du sac de la ville concorde avec les indications fournies par la *Correspondance des beys de Tunis*, de M. Plantet. Si Mohammed Seghir a été témoin oculaire de la plupart des faits qu'il mentionne, il ne faut, cependant, lui demander aucune des qualités d'un véritable historien. Il manque d'esprit critique, se montre incapable de saisir le lien qui rattache les divers événements les uns aux autres, se perd dans des détails puérils ou des anecdotes insignifiantes. Son livre mérite pourtant d'être consulté. Il abonde en renseignements inédits sur la situation intérieure de la Tunisie au siècle dernier. L'insubordination des milices, l'hostilité des Turcs et des Arabes, les haines persistantes de tribu à tribu, les caprices sanguinaires des beys, l'avidité des fonctionnaires, l'absence de ressources financières, la nécessité d'organiser chaque année des colonnes armées pour lever l'impôt expliquent l'impuissance du gouvernement et les soulèvements continuels qui désolaient le pays. Ajoutons enfin qu'en sa qualité de lettré, Mohammed Seghir s'intéresse au mouvement intellectuel et fournit sur les érudits de son temps des indications qu'il serait difficile de trouver ailleurs. Les traducteurs ont accompagné leur ouvrage d'une introduction indiquant les sources encore inédites de l'histoire tunisienne du xviii<sup>e</sup> siècle à nos jours, d'un index des noms propres et de nombreuses références tirées de la *Correspondance des beys de Tunis avec la cour de France*, publiée par M. Plantet.

Georges YVER.

---

**Der Grosse Kurfürst Friedrich-Wilhelm von Brandenburg,**  
von Martin PHILIPPSOY. Zweiter Teil : 1660-1679. Berlin, Cron-  
bach, 1902. 4 vol. in-8°, 442 pages.

M. Philippsoy, qui avait publié en 1897 un premier volume sur le grand Électeur, nous en donne cette année un second, qui nous con-

duit seulement jusqu'en 1679; l'ouvrage complet en comprendra donc trois. L'intervalle qui a séparé les deux premiers volumes et celui qui séparera sans doute le second du troisième s'expliquent d'ailleurs aisément. M. P. n'a d'autre but que de réunir et de présenter dans leur ensemble les conclusions qui se dégagent des documents publiés et des études particulières faites jusqu'ici sur le règne de Frédéric-Guillaume. Il ne prétendait pas y ajouter une contribution personnelle. Or, la publication des protocoles du conseil secret, entreprise par M. Meinardus, n'atteint même pas 1660; la grande collection des *Urkunden und Actenstücke* manque à partir de 1675 et avec elle les documents conservés aux Archives royales de Berlin; enfin, à partir de l'année 1667, les documents français, ceux du ministère des Affaires étrangères, sont inédits, sauf les extraits publiés par M. Prutz, bien fragmentaires et bien incorrectement reproduits. Dans ces conditions, M. P. a dû, pour achever le présent volume, compléter son étude des imprimés en parcourant les principaux dossiers des archives berlinoises, ce qui change déjà quelque peu la nature de l'œuvre entreprise. Que fera-t-il pour la terminer, s'il ne dispose plus, dans sa troisième partie, que du livre si discuté de Prutz? Peut-être son entreprise a-t-elle été prématurée.

Il faut du moins la prendre pour ce qu'elle veut être, afin de la juger équitablement. Il est certain que le livre de M. P. rendra des services. Il groupe des renseignements très épars, en grande partie tirés de documents dont la lecture est longue et fastidieuse; il témoigne d'une connaissance très complète de tout ce qui a été publié sur Frédéric-Guillaume, pièces d'archives, ouvrages de seconde main, articles de revues; il est enfin aussi exact que peut l'être, sur un sujet si complexe, un livre qui est nécessairement, par nature, — et il serait donc injuste de l'en blâmer, — un peu rapide et superficiel. C'est un ouvrage très honorable et utile.

Ce n'est pas qu'il échappe à toute critique, et j'en présenterai trois principales.

M. P., qui veut abrégé, et par conséquent grouper les faits, ne les présente pas toujours dans leur ordre strictement chronologique. Je crois bien qu'il était forcé de procéder ainsi, sous peine d'allonger outre mesure son étude. Mais peut-être n'a-t-il pas pris toutes les précautions nécessaires. En tout cas, il en résulte que souvent les faits, séparés les uns des autres, ne gardent pas, tels qu'il nous les présente, leur véritable caractère. On pourrait en citer bien des exemples; le premier chapitre en fournirait à lui seul plusieurs. De même un souci plus grand de la succession des faits permettrait seul d'expliquer, mieux que n'y parvient M. P., l'évolution qui conduit l'Électeur, en 1667, de ses projets de coalition contre la France au traité qu'il signe avec Millet ou les motifs qui le déterminent à conclure, en 1672, l'alliance hollandaise. Je ne veux citer que l'exemple le plus frappant: celui du traité d'alliance du 31 décembre 1669 entre l'Électeur et Louis XIV. M. P. nous raconte au chapitre xxvi l'élection polonaise



de 1669; puis, au chapitre xxix seulement, la négociation de Vaubrun, qui aboutit au traité; et, dans ce dernier chapitre, le nom de la Pologne n'est même pas prononcé, comme si les incidents qui précédèrent l'élection et l'élection elle-même n'avaient pas eu une influence décisive sur les résolutions de Frédéric-Guillaume!

La psychologie de M. P. me paraît insuffisante, et là encore il faut tenir compte de son souci d'abrèger, de ne pas pousser l'étude à fond, parce qu'il n'en a pas le temps. Les personnages ne sont guère caractérisés; les mêmes qualificatifs, bien incolores, se reproduisent sans cesse. Les ministres que M. P. nous présente sont « tüchtig » ou « sachkundig, » ou au contraire « von mittelmässiger Begabung », plus souvent encore « gemässigt » ou « wohlmeinend », ce qui ne nous apprend pas grand'chose. Et, ce qui est plus grave, Frédéric-Guillaume lui-même, qui devrait être le centre du livre, d'autant plus que le sujet traité est plus général et plus vaste, Frédéric-Guillaume ne vit pas assez. M. P. ne nous donne pas du grand Électeur le portrait conventionnel et légendaire auquel Droysen est resté fidèle; ce qu'il nous dit de lui est en général exact, équitable; mais les traits restent épars; le personnage ne nous apparaît jamais dans sa réalité complexe et vivante.

Enfin, une dernière critique est liée aux deux autres. M. P. ne nous donne pas encore un jugement d'ensemble sur la politique de Frédéric-Guillaume: la place en est marquée à la fin du troisième volume. Mais les jugements partiels qui se rencontrent à chaque chapitre de son livre me paraissent bien contradictoires. Il y a très loin, sans doute, des idées de M. P. à celles de Droysen ou à celles de Ranke; mais il ne se résigne qu'avec peine à accuser son héros d'égoïsme, même de cet égoïsme d'État qui a fait la fortune de la Prusse. De là une incertitude, une indécision perpétuelle que pourraient seules dissiper une étude plus précise des menus faits et une psychologie plus approfondie. Après tout, puisque M. P. n'a pas prétendu faire œuvre définitive, mais seulement fixer pour le grand public l'état actuel de nos connaissances, peut-être cette indécision répond-elle mieux à son programme qu'un jugement plus ferme. Elle reflète la diversité d'opinions qui divise encore les historiens du grand Électeur.

G. PAGÈS.

---

**Les Origines du capitalisme moderne en France**, par Henri HAUSER, professeur d'histoire à l'Université de Dijon. (Extrait de la *Revue d'économie politique*, 1902.) Paris, L. Larose, 1902.

M. H. Hauser, professeur à l'Université de Dijon, a publié en brochure son étude sur *les Origines du capitalisme moderne en France*, parue dans la *Revue d'économie politique* et qui est le remaniement de trois leçons faites à l'École libre des hautes études sociales en avril 1901. Il

y a recherché à quelle époque on peut constater l'action, dans la production industrielle, de la concentration des capitaux entre les mains de maîtres marchands qui se distinguent des ouvriers, quelle influence cette séparation du capital et du travail a eue sur la division du travail, sur sa rétribution et sur les relations des capitalistes et des ouvriers. Sans pouvoir assigner aucune date précise à un fait social aussi complexe, il croit pouvoir, en s'appuyant principalement sur les recherches de MM. Levasseur, Fagniez, de Girard, Godart, Des Cilleuls, Germain Martin, en France, Eberstadt et K. Bücher, en Allemagne, faire remonter au xiii<sup>e</sup> siècle le moment où l'association du capital et du travail dans les métiers devient moins étroite, où la mobilisation de la richesse fait de l'argent un objet de commerce et une source de revenus, où les maîtres marchands commencent à se séparer des maîtres ouvriers et où les ouvriers, d'abord spécialisés uniquement par profession, se spécialisent, au moins dans la draperie, selon les divers genres de travaux que nécessite une même profession. Mais c'est au xv<sup>e</sup> siècle, lorsque la découverte du Nouveau Monde et la réouverture en Europe de mines anciennes accroissent énormément la quantité de métaux disponibles et lorsque le développement du commerce international a accru la circulation et la concentration des capitaux, que l'industrie subit une profonde transformation. Le machinisme, grâce à ces capitaux, joue un rôle considérable dans diverses industries, draperie, verrerie, soierie, imprimerie, etc.; le machinisme nécessite et accélère la division du travail; les maîtrises deviennent de plus en plus difficiles à acquérir; elles sont souvent héréditaires et inaccessibles à la masse des ouvriers; dans le sein même des corporations, il se crée deux classes qui tendent à se séparer et entrent souvent en lutte. Malgré le maintien des corporations et des jurandes, l'industrie du xviii<sup>e</sup> siècle offre presque les mêmes caractères que celle du xix<sup>e</sup> au point de vue social; les ouvriers forment des compagnonnages et les patrons se groupent pour résister à leurs prétentions. De cette esquisse rapide, mais pourtant précise, du rôle joué par le capital dans l'évolution industrielle et ouvrière du xiii<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, M. Hauser conclut que les relations actuelles du capital et du travail représentent une phase particulière de l'histoire économique, dont on peut marquer l'origine et le développement, et qu'on ne saurait les considérer comme la forme unique et nécessaire de la production industrielle.

G. MONOD.

---

## CORRESPONDANCE.

## LA RÉUNION DE LA CORSE A GÈNES.

*Lettre au Directeur de la « Revue historique. »*

Monsieur le Directeur,

La *Revue historique*, dans son fascicule de janvier 1902 (p. 238), signalait en note ma brochure ayant pour titre : *Origine de la rivalité des Génois et des Pisans en Corse (1014-1174)* à propos de l'ouvrage de M. Assereto intitulé *Genova e la Corsica, 1358-1378*.

Cette note est inexacte; le travail cité se borne à l'étude de la période énoncée par les dates qui en accompagnent le titre. Quant à la polémique surgie entre M. Assereto et moi, en voici les origines.

Au mois d'avril 1900, je fis imprimer à Gênes un court extrait de mon rapport au ministre de l'Instruction publique, relatif aux événements qui accompagnèrent la réunion de la Corse à Gênes en 1347, sous le gouvernement du doge Giovanni da Murta<sup>1</sup>. Quelques mois après, dans une étude, riche d'ailleurs de documents nouveaux<sup>2</sup>, M. Assereto tenta de soutenir la thèse suivante : le mérite de la réunion de la Corse à Gênes revient au doge Simone Boccanegra, dont l'initiative s'affirme dès son premier gouvernement par l'expédition de Gottifredi Zoagli; doge de nouveau, Simone Boccanegra reprend ses projets et, « par la volonté du peuple de l'île, le renoncement du roi d'Aragon, le consentement du pape et l'acquiescement des autres souverains, accomplit l'union définitive de la Corse et de la commune de Gênes (1360). » Mais toute cette théorie repose sur une base qu'aucun historien ne saurait admettre. Les traces de l'expédition de Gottifredi Zoagli sont (pour nous servir d'une expression fort juste de M. Ch.-V. Langlois) d'ordre psychologique et symbolique, car elles ne nous sont parvenues que par la relation de Giovanni della Grossa, seule source que puisse invoquer M. Assereto et qu'il rappellera souvent à l'appui de sa thèse.

La chronique (transcription de Ceccaldi) nous a laissé des événements du moyen âge un récit assez fidèle; mais tout le monde est d'accord

1. *La Réunion définitive de la Corse aux États de la commune de Gênes en 1347*. Gênes, 1901.

2. *Genova e la Corsica*. Gênes, 1901.

avec nous, même M. Assereto, pour ne tenir aucun compte de sa chronologie. Comment se fait-il que l'auteur, qui à chaque page y relève des anachronismes, accepte sans la discuter l'année 1340 comme date de l'expédition en Corse de Gottifredi Zoagli? C'est déjà hasarder beaucoup que d'appuyer toute une thèse historique sur une date uniquement fournie par une relation non contemporaine; c'est décourager la critique que de soutenir la même thèse alors que la matérialité des documents dégage d'une façon péremptoire l'inadmissibilité de cette date.

Voici d'ailleurs un bref résumé du récit d'après la transcription de Ceccaldi : après la mort de Guglielmo de Cinarca, sur qui les Cortinchi avaient vengé le meurtre de Ugo Cortinco, les seigneurs rentrèrent dans leur domaine, et, comme ils se conduisaient en véritables tyrans à l'égard des populations, Guglielmo della Rocca et Orlando Cortinco de Patrimonio passèrent à Gênes pour s'opposer à ces excès et demander du secours contre ces despotes. Gênes envoya alors en Corse Gottifredi Zoagli. Celui-ci fit mettre à mort Orlando Cortinco, dont il suspectait la bonne foi, et Orlando d'Ornano (*fils de feu Lupu*), seigneur dangereux. Il occupa le château de Patrimonio, repaire des Cortinchi, et envoya à Gênes Guglielmo Cortinco, qui y mourut en prison.

Tels sont les faits qui, selon M. Assereto, se passèrent en l'an 1340, sous le premier gouvernement de Simone Boccanegra, « circonstance, dit-il, qui n'a pas été suffisamment signalée. » Après un consciencieux examen des actes attribués à Zoagli, il faudra ou considérer le récit comme absolument imaginé ou ne tenir aucun compte de la date qui lui est attribuée; voici pourquoi : Ugo Cortinco, *tué par Guglielmo de Cinarca avant l'expédition de Gottifredi*, et Lupu d'Ornano envoient, en septembre 1340, au roi d'Aragon, Gherardo, évêque d'Aleria, qui revient en Corse porteur de lettres royales datées du 23 septembre et adressées à ces deux personnages (Barcelone, Arch. de la Corona de Aragon, Reg. 1010, Petri III, Sard., fol. 190, 191, et Reg. 1013, Ibid., fol. 240). En 1345, Guglielmo Cortinco, *qui serait prisonnier à Gênes depuis cinq ans*, et Orlando d'Ornano, *que l'on suppose décapité en 1340 par Zoagli*, chargent Ramon de Montepavone de supplier le roi d'entreprendre la conquête de la Corse (Barcelone, ut sup., Reg. 1013, fol. 241 et suiv.). En 1347, le même Orlando d'Ornano rend hommage au podestat de Bonifacio, Nicolò de Levanto (Gênes, Arch. di Stato, ms. n° 103, *Diversorum notariorum*).

N'en est-ce pas assez pour détruire tout l'échafaudage patiemment élaboré pour la soutenance d'une thèse plus littéraire qu'historique? C'est sur ce précédent qu'au cours de son mémoire M. Assereto fonde, à quatre reprises, ses assertions sur l'œuvre supposée de Simone Boccanegra. A l'encontre des textes contemporains et des monuments, il rejette au second plan l'entreprise de Giovanni da Murta en 1347<sup>1</sup>, et,

1. La Corse fut-elle réunie aux États de la république génoise en 1347 par

reprenant la chronologie de Ceccaldi, conclut ainsi que je l'ai exposé précédemment.

Pour relever la formidable erreur dans laquelle l'œuvre de M. Assereto jetait l'historiographie corse, j'ai cru, dans une réponse immédiate<sup>1</sup>, devoir faire observer point par point les défauts de sa méthode : le *renoncement du pape*, le *consentement du roi d'Aragon* et l'*acquiescement des autres souverains*, tout était aussi imaginaire<sup>2</sup> que l'envoi de Zoagli en Corse par Simone Boccanegra; un grand nombre de témoignages étaient puisés dans des miscellanées des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles au mépris des documents originaux, même lorsque ceux-ci avaient été publiés; la topographie de la Corse, étrangère à l'auteur, l'avait induit à donner au mouvement populaire de 1358 une importance considérable.

Je dois cependant faire observer que, dans une seconde édition, publiée récemment dans le *Bulletin* de la Société des sciences historiques de la Corse, M. Assereto s'est amendé sur ces points et a substitué à ses premières sources celles que je lui signalais au lendemain de la publication de son travail; mais il n'a pas jugé nécessaire de modifier ou de soutenir d'arguments nouveaux son opinion sur l'initiative de Simone Boccanegra en 1310. Je serais heureux que cette lettre pût le décider à fournir sur ce point une théorie compatible avec le peu de faits corses du xiv<sup>e</sup> siècle scientifiquement établis.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma respectueuse considération.

COLONNA DE CESARI ROCCA.

les soins de Giovanni da Murta? Le texte de Giovanni Villani, mort en 1348, nous enseigne que telle fut l'opinion des contemporains; les hommages des seigneurs corses, la ratification par le doge en son conseil des nouvelles investitures qui leur sont données avec un luxe de formules sans précédent, les préparatifs de la campagne, — le tout résultant des monuments originaux des archives génoises, — établissent le bien fondé de cette opinion. Son caractère durable, malgré l'interruption causée par la *mortalega grande*, nous est également assuré par les livres de la *Compera nova acquisitionis Corsicae*, fondée au mois de novembre 1347; le premier registre fut ouvert en mars 1351; la série va jusqu'en 1384, date de son huitième et dernier volume.

1. *Notes critiques sur Gènes et la Corse*. Genova, nov. 1900.

2. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur les actes insérés au *Liber Jurium* et dans le *Codex diplomaticus Sardiniae*, actes alors ignorés de M. Assereto.

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **La Correspondance historique et archéologique.** 1902, mars. — MOMMÉJA. Les âges de la pierre, du bronze et du fer dans les écrits antérieurs aux publications des préhistoriens scandinaves : Humphry Davy, Buffon, Caylus, etc.; suite en avril, fin en mai. — VIAL et GAPON. Journal d'un bourgeois de Popincourt, avocat au Parlement, 1784-1787 (curieuses anecdotes); suite en avril et en mai.

2. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** 1902, mars-avril. — Amédée DROIN. L'expulsion des Jésuites sous Henri IV; leur rappel; fin. — Ch. SCHMIDT. Les impressions d'un Suisse à Paris en 1791. Lettres de Pierre Ochs aux magistrat et bourgmestre de Bâle, mai-août 1791; fin (extraits intéressants, qui s'arrêtent le 29 août 1791). — Comptes-rendus : P. Bliard. Dubois, cardinal et premier ministre, 1656-1723; t. II (la partie consacrée à la politique extérieure a des lacunes; celle qui traite de l'archevêché de Cambrai et du cardinalat mérite d'être louée). — Un ambassadeur russe à Turin, 1792-1793. Dépêches de S. E. le prince Alexandre Béliosselsky de Bélozersk, publiées par la princesse *Lise Troubetzkoï* (documents intéressants, mais publiés sans critique). — J. Colin. Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat; t. I (recueil très utile de documents; mais pourquoi n'en donne-t-on pas très exactement la provenance?). — J. de Chambrier. La cour et la société du second Empire (suite, assez mal agencée, de récits et d'anecdotes sur la cour). — Ch. Seignobos. La méthode historique appliquée aux sciences sociales (intéressant, original, souvent contestable). — E. Dupont. La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes à la veille de la Révolution (travail très consciencieux, encore qu'inexpérimenté). — T. Cerfbeer. Essai sur le mouvement social et intellectuel en France depuis 1789 (suite de réflexions suggérées à l'auteur par les notes qu'a laissées à sa famille l'économiste Baudrillart).

3. — **La Révolution française.** 1902, 14 mai. — J. GUILLAUME. Le berger Daubenton; encore une légende contre-révolutionnaire (le surnom de *berger* a été pris par Daubenton lui-même, en souvenir de ses travaux sur les moutons. Cette épithète figure sur le certificat de civisme qui lui fut délivré en l'an II; ce n'est donc pas pour le soustraire aux « fureurs » des Sans-Culottes qu'on aura voulu dissimuler le savant sous une appellation trompeuse). — F. ROUVIÈRE. La flottille du Gard, an XI. — A. MATER. Le groupement régional des partis politiques à la fin de la Restauration, 1824-1830. — Documents inédits :

l'arrestation et l'interrogatoire du républicain Robert, juin 1791. = 14 juin. P. CARON. L'organisation des études locales d'histoire moderne (à consulter). — Cl. PERROUD. Le premier ministère de Roland. — A propos des Mémoires de Barras (ajoute quelques noms à l' « état nominatif des fonctionnaires ou agents particuliers auxquels il a été remis des fonds sur ceux des dépenses secrètes pour manœuvrer les élections de l'an VI » inséré dans les Mémoires de Barras, III, 195). — Documents inédits : lettre de Dulaure à la Convention, en vendémiaire an III (en réponse à un décret d'accusation rendu contre lui par l'Assemblée, 21 oct. 1795).

4. — **Bulletin critique.** 1902, 25 avril. — J. Condamin et J.-B. Vanel. Martyrologe de la sainte Église de Lyon; texte latin inédit du xiii<sup>e</sup> s. (A. Dufourey : ce martyrologe doit avoir été rédigé au ix<sup>e</sup> s.; le travail de l'auteur inconnu serait parallèle à l'œuvre d'Usuard). — A. Angot. Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne; t. I (excellent). = 5 mai. L'affaire de Bretagne (correspondance échangée entre M. Barth. Pocquet, qui « récuse l'autorité de M. Marion » dans cette affaire, et M. Marion qui maintient l'exactitude de toutes les critiques adressées par lui à M. Pocquet). = 15 mai. *Abbé J.-B.-M. Rozé.* Jacques de Voragine. La légende dorée (traduction complète et fidèle de la légende, avec une appréciation très motivée de ses mérites). — *Th. de Wyzewa.* La légende dorée (adaptation élégante par un lettré qui est resté croyant). — *Dom H. Leclercq.* Les martyrs. I, les Temps néroniens et le i<sup>er</sup> siècle (excellent livre d'édification). — *Fr. Wiener.* Verfassungsgeschichte der Provence, 510-1200 (bon). — *F. Salomon.* William Pitt; vol. I (conscientieux). = 25 mai. *Lecanuet.* Montalembert; vol. III : 1850-1870 (remarquable). — *L. Lallemand.* Histoire de la charité; t. I : l'Antiquité (important). — *A. Lévy.* Napoléon et la paix (estimable, mais mal composé). — *Marcaggi.* La genèse de Napoléon (beaucoup de faits mal digérés, rien de nouveau). — *Ch. Godard.* Les pouvoirs des intendants sous Louis XIV, particulièrement dans les pays d'élection, 1661-1715 (bon). = 15 avril. *André de Paniagua.* Les temps héroïques; étude préhistorique, d'après les origines indo-européennes (hypotheses non justifiées, reposant pour la plupart sur des étymologies inacceptables). — *P. Viollet.* Les communes françaises au moyen âge (remarquable). — *A. Barine.* La jeunesse de la Grande-Mademoiselle (peu original, mais écrit avec talent). — *Pierre Suau.* L'Inde tamoule (tableau très exact de l'action des Pères Jésuites de la province de Toulouse dans le diocèse de Trichanopoly. L'auteur porte un jugement très sévère contre le brahmanisme actuel). = 5 juin. *E. Vaandard.* Vie de saint Ouen, évêque de Rouen, 641-684 (excellent). — *E. Griselle.* Bourdaloue. Histoire critique de sa prédication (excellente étude critique). — *Id.* De munere pastorali quod continando adimplevit J.-B. Bossuet (bon). — *P.-L. Couchoud.* Benoit de Spinoza (remarquable). — *Ad. Krafft.* Les serments carolingiens de 842 à Strasbourg, en roman et en tudesque (sans méthode). — *P. Fré-*

*maux*. Napoléon prisonnier. Mémoires d'un médecin de l'empereur à Sainte-Hélène (bon).

5. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1902, n° 5. — *Hagenmeyer*. Die Kreuzzugsbriefe aus den Jahren 1088-1100 (étude, avec une merveilleuse érudition, vingt-trois lettres authentiques concernant la première croisade). — *Ambr. Ledru*. La cathédrale Saint-Julien du Mans; ses évêques, son architecture, son mobilier (donne la première bonne histoire des évêques du Mans). — *Canonge*. Traité d'histoire et d'art militaires (remarquable). = N° 16. *A. Loisy*. Les mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse (livre très attachant, plein de vues ingénieuses et d'idées souvent nouvelles exposées avec un grand agrément de style). — *Reisner*. Tempelurkunden aus Telloh (important). — *R. Koldewey*. Die Pflastersteine von Aibarschabu in Babylon (intéressant mémoire sur une inscription relative à Nabuchodonosor). = N° 17. *Hicks et Hill*. A manual of greek historical inscriptions (deuxième édition très améliorée). — *W. Dittenberger*. Sylloge inscriptionum graecarum (admirable instrument de travail). — *P. de Roo*. History of America before Columbus (vaste compilation sans critique). — *A. Bertal*. Glossarium mediae et infimae latinitatis regni Hungariae (immense dépouillement pour lequel les latinistes, les historiens, les philologues devront à l'auteur une vive reconnaissance). = N° 18. *R. Basset*. Nédromah et les Traras (bonne étude d'histoire locale algérienne). — *H. Lehr*. Les protestants d'autrefois. Vie et institutions militaires (travail d'un sérieux mérite). — *E. Leclair*. Histoire de la pharmacie à Lille, de 1301 à l'an XI, 1803 (bon). = N° 19. *J. Grill*. Untersuchungen über die Entstehung des vierten Evangeliums (beaucoup d'érudition et de critique). = N° 20. *W. Schücking*. Der Regierungsantritt; I (examen scientifique des divers modes par lesquels s'acquiert le pouvoir royal, en particulier chez les Vandales, les Goths, les Lombards, les Burgondes, les Francs et les Anglo-Saxons. De la « Schilderhebung » et de la « Huldigung. » Cette dernière cérémonie doit être rattachée au serment de fidélité exigé par les empereurs). — *R. Eberstadt*. Der Ursprung des Zunftwesens (très intéressant). — *H. Brunner*. Grundzüge der deutschen Rechtsgeschichte (manuel très précieux). — *Al. Schulte*. Geschichte des mittelalterlichen Handels und Verkehrs zwischen Westdeutschland und Italien, mit Ausschluss von Venedig (beaucoup de documents intéressants présentés avec agrément et méthode). = N° 21. *L. W. King*. The letters and inscriptions of Hammurabi, king of Babylon, about B. C. 2200; t. II (important; ces lettres font connaître le fonctionnement intérieur de l'empire byzantin à ses débuts). — *J. Guiraud*. L'Église et les origines de la Renaissance (utile tableau des arts et des lettres à la cour des papes, de 1300 à 1450; mais les historiens ne devront le consulter qu'avec prudence). = N° 22. *Ellis*. Catalogue of arabic books in the British Museum. — *L. Bertrand*. La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux, 1604-1680 (bon; la partie relative à la fronde bordelaise en 1650



aurait dû être plus développée). — Nombreux ouvrages écrits en langue hongroise annoncés par I. KONT. = N° 23. *Oberziner*. Le guerre di Augusto contro i popoli Alpini (bonne histoire de la chaîne des Alpes dans l'antiquité en général, et en particulier de la nouvelle organisation administrative donnée par Auguste aux confins septentrionaux de l'Italie). — L. STOUFF. Les comtes de Bourgogne et leurs villes domaniales (publie un grand nombre de documents inédits relatifs à la petite ville d'Arbois et en tire cette conclusion que l'affranchissement des communautés d'habitants de la comté de Bourgogne n'a eu pour but et pour résultat que le profit du seigneur; c'est une forme de l'exploitation domaniale). — Inventaire archéologique de Gand (utile et consciencieux). — A. CHAUVIN. Le Père Gratry, 1805-1872; l'homme et l'œuvre (article à lire d'A. Gazier).

**6. — Annales des Sciences politiques.** 1902, 15 mai. — Chr. SCHERER. La politique coloniale de la première Restauration; chap. II : l'exécution. — LAVAGNE. La politique financière de l'empire anglo-indien; chap. I. — Paul DE LAVELEYE. Les entreprises belges à l'étranger : l'État du Congo; fin.

**7. — Revue celtique.** Janv. 1902. — G. DOTIN. Une version irlandaise du Dialogue du corps et de l'âme attribué à Robert Grossetête. — J. STRACHAN. Les fragments de Bède conservés à Vienne (4 fol. en parchemin contenant une partie du *De temporum ratione*, avec des gloses irlandaises). — Th. REINACH. L'Hercule gaulois à Salins (propose une correction au texte d'une inscription « Herculeio Graio, » publiée par Aymar du Rivail; il faudrait lire « Herculeio Ogmio »). — Fr. GAROFALO. Le *census* sous l'empire romain, particulièrement en Gaule (notes sur les recensements qui ont été faits en Gaule au 1<sup>er</sup> s. de notre ère). — Id. Sur les Galates de l'Asie Mineure. — J. LERTE DE VASCONCELLOS. Les Celtes de la Lusitanie portugaise (nous possédons des textes qui nous parlent des Celtes, quoique d'une manière fort sommaire, dans le sud-ouest de l'Ibérie, et, d'une manière précise, dans la région d'Entre-Tejo-e-Guadiana, ainsi que dans le nord-ouest de la Lusitanie; par l'onomastique, nous vérifions l'existence des Celtes dans ces mêmes régions et dans les régions intermédiaires).

**8. — Mélanges d'archéologie et d'histoire.** 1902, janv.-mars. — Mgr L. DUCHESNE. Vaticana. Notes sur la topographie de Rome au moyen âge (sur la région occupée par le cirque de Caligula et les jardins de Néron, où plus tard Constantin fonda la basilique de Saint-Pierre, à l'endroit même où avait été élevé le tombeau du saint. Des lieux auxquels ont été appliqués les noms de Naumachie et de Palais de Néron). — Ch.-A. DUBOIS. Cultes et dieux à Pouzzoles. — A. MERLIN. Les fouilles de Dougga en 1901 (trois planches. Ces fouilles permettront de retrouver la ville tout entière. On y a déjà récolté plus de quatre-vingts textes épigraphiques). — J. CALMETTE. Notes sur les premiers comtes carolingiens d'Urgel. — Ch. SAMARAN. Lettres inédites du

cardinal d'Armagnac conservées à la bibliothèque Barberini à Rome (dix-sept lettres de 1556 à 1585).

**9. — Revue des Études anciennes.** T. IV, 1902, avril-juin. — V. CHAPOT. Sur quelques inscriptions d'Aemonia de Phrygie (apporte d'utiles corrections au texte, publié par Ramsay, du testament de Titus Praxias). — P. PERDRIZET. Inscriptions d'Éolide. Sur un graffite latin de Delos. — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines; XIV : Remarques sur la plus ancienne religion gauloise (le grand dieu des migrations : Mars; le dieu du peuple gaulois : Teutatès). — H. DE LA VILLE MIRMONT. L'astrologie chez les Gallo-Romains. — H. DESSAU. Le préteur L. Cornélius Pusio (d'après une inscription trouvée en Espagne, sur les bords du Guadalete).

**10. — Revue de l'histoire des religions.** T. XLV, 1902, n° 2. — J. TOUTAIN. La légende de Mithra, étudiée surtout dans les bas-reliefs mithriaques. — V. BUGIEL. La démonologie du peuple polonais. — A. BARTH. Bulletin des religions de l'Inde : le jaïnisme, l'hindouisme; 1<sup>re</sup> partie. — I. GOLDZIEHER. Nouvelles contributions à l'hagiologie de l'Islam.

**11. — Revue d'histoire, rédigée à l'État-major de l'armée.** 1902, avril. — Les campagnes du maréchal de Saxe; 2<sup>e</sup> partie : la Campagne de 1744; suite (la frontière des Ardennes; l'entrée en campagne). — La campagne de 1805 en Allemagne. Marche du Rhin au Danube. — La guerre de 1870-1871. Journée du 6 août 1870 en Alsace (suite : considérations sur la bataille de Froeschwiller, avec quelques documents annexes et une carte au 1/50 000); suite en mai : la Journée du 6 août en Lorraine; 4<sup>re</sup> partie : Bataille de Forbach (avec plusieurs journaux de marche, des historiques de régiments et deux cartes). = Mai. L'origine des grandes manœuvres. Les camps d'instruction aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> s.; chap. III : Sous Louis XV, jusqu'à la guerre de la Succession d'Autriche. — La campagne de 1794 à l'armée du Nord, an II; chap. V : l'Infanterie, la réquisition, l'embrigadement; suite.

**12. — Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus.** 1902, 20 février. — JOS. MASSABEAU. La dette française et ses origines depuis le Directoire jusqu'à nos jours; suite le 5 mars (arrive au 2 décembre). — PAUL DUDON. Essai impérial d'Église nationale. = 5 mars. HENRI CHÉROT. Le général Bertrand de 1813 et en 1814, d'après sa correspondance inédite; suite (toujours de petits billets à sa femme, et quelques lettres intéressantes, tous écrits du champ de bataille); suite le 5 avril et le 20 mai. = 20 mars. FR. CAMENEN. Les vies des saints de Bretagne d'Albert le Grand. — PAUL DUDON. Mieux que sous l'Empire. Les victimes de messidor (application du décret de messidor sous l'Empire et sous le ministère Waldeck-Rousseau). = 5 avril. LUCIEN MÉCHINEAU. L'autorité divine des livres saints. Méthodes de démonstration; 1<sup>er</sup> article (les méthodes des protestants ne valent pas); 2<sup>e</sup> article, le 20 avril (la méthode historique étant sans valeur,

il faut suivre la méthode d'autorité; il n'est pas besoin « de remonter péniblement à travers les âges jusqu'à la tradition initiale des Apôtres concernant le canon; » il suffit de « considérer les écrits des Pères de l'Église, la foi du peuple chrétien, l'enseignement de ses pasteurs comme ayant par eux-mêmes une valeur décisive ». = 5 mai. JOS. BRUCKER. L'image du Christ visible sur le saint-suaire de Turin. = 20 mai. P. DUDON. Napoléon devant l'officialité de Paris (intéressant; l'officialité n'a pas su appliquer la loi). = 5 juin. HENRI LAMMENS. Le chemin de fer de Bagdad, la nouvelle route des Indes.

**13. — La Revue de Paris.** 1902, 15 mars. — VICOMTE DE REISET. La naissance du duc de Bordeaux (très intéressant). — LOUIS BATIFFOL. Un magicien brûlé vif, 1623 (raconte en détail les interrogatoires auxquels fut soumis Jean Michel, accusé de sorcellerie, devant le lieutenant criminel du Bourbonnais). = 1<sup>er</sup> avril. AMÉDÉE DE PASTORET. De Witebsk à la Bérésina (souvenirs recueillis par A. de Pastoret qui, en 1812, était intendant de la Russie Blanche et qui suivit la débâcle de l'armée de Smolensk, où il apporta à Napoléon la nouvelle de la perte de Witebsk, jusqu'à la Bérésina. Il rapporte de longs récits sur le séjour de l'empereur à Moscou; mais, sur le passage même de la Bérésina, où il assistait pourtant, il dit peu de chose et n'apprend rien de nouveau. L'ensemble n'en est pas moins fort intéressant). — BILLOT. Les débuts d'une ambassade (auprès du roi d'Italie, où Billot, en 1890, alla remplacer Mariani; portraits de Crispi et du roi Humbert). — CH. BAILLE. Notes sur le baron et la baronne de Staël (des intrigues qui aboutirent au mariage entre l'ami de Gustave III et la fille de Necker; le baron de Staël obtint une sorte de promesse d'être maintenu toute sa vie ambassadeur à Paris. Il passa l'année de la Terreur avec sa femme à Coppet. Il fut révoqué en 1799 à la demande du premier consul, qui ne pardonna pas à l'ambassadeur l'opposition que lui firent au Tribunat les amis de M<sup>me</sup> de Staël; il mourut le 9 mai 1802 à Poligny, au moment où il allait rentrer en Savoie). = 15 avril. A. CHUQUET. Le « général Strasbourg » (histoire de l'émeute militaire qui se produisit à Strasbourg les 2-4 sept. 1815: les troupes de la garnison, irritées de n'être pas payées, prirent les armes; un d'eux, un simple sergent, Denis-Joachim Dalousi, se fit leur chef; il dirigea l'émeute avec un remarquable esprit d'ordre et de décision; quand les soldats eurent obtenu satisfaction, tout rentra dans l'ordre. Quant au sergent Dalousi, aucune mesure grave ne fut prise contre lui; il resta dans l'armée et parvint même, après 1830, au grade de capitaine). — ÉMILE HAUMANT. L'empereur Nicolas I<sup>er</sup> et la France (d'après les Mémoires de Barante). = 1<sup>er</sup> mai. VICTOR BÉRARD. Les origines grecques (les lecteurs de la *Revue historique* connaissent par avance les conclusions de cet article). — MAURICE WILMOTTE. La Belgique et l'État indépendant du Congo. = 15 mai. LÉON SÉCHÉ. La mère d'Alfred de Vigny. = 1<sup>er</sup> juin. CH. DE MONTALEMBERT et LOUIS VEUILLOT. Lettres à l'abbé Delor; 1<sup>er</sup> art. — A. AULARD. Le centenaire de la Légion d'honneur (instituée le

29 floréal an X, 19 mai 1802; histoire des distinctions honorifiques en France et en Amérique à la fin du xviii<sup>e</sup> s. Un des moyens employés par Bonaparte pour faire oublier aux Français leur dignité de citoyen et pour les préparer à devenir des sujets, « ce fut l'insensible et savante substitution de l'idée d'honneur à l'idée de patriotisme, telle que la Révolution l'avait définie et appliquée ». — S. CHARLÉTY. La ruine de Lyon sous Louis XIV (par les mesures fiscales de la royauté qui ruinaient peu à peu les finances municipales, le commerce et l'industrie. Article richement documenté).

**14. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** Comptes-rendus des séances de l'année 1901. Bulletin de nov.-déc. — HÉRON DE VILLEFOSSE. Inscription d'Abou-Gosch relative à la « Legio X Pretextata » (cette inscription prouve qu'un détachement de cette légion occupait le fort d'Abou-Gosch, ou plutôt Kyriath, à 13 kilomètres 330 de Jérusalem, sur la route de Jaffa et de Lydda. Kyriath est l'ancien Emmaüs, non Emmaüs-Nicopolis, mais celui dont parlent Luc et Josèphe). — G. FOSSEY. La question sumérienne. Recherche d'un critérium (il y a une langue sumérienne). — H. WALLON. Notice historique sur la vie et les travaux de Auguste-Siméon Luce. — R. CAGNAT. Indiscrétions archéologiques sur les Égyptiens de l'époque romaine (donne quelques extraits de correspondances privées retrouvées sur des papyrus). — Notes sur les fouilles de M. Paul GAUDIN dans la nécropole de Yortan, en Mysie, par Maxime COLLIGNON (les objets trouvés sont de l'époque de la seconde cité d'Hisarlik). — HÉRON DE VILLEFOSSE. Le grand autel de Pergame sur un médaillon de bronze trouvé en France. — OPPERT. Une complainte des villes chaldéennes sur la suprématie de Babylone, de l'époque des successeurs d'Alexandre. — Ph. BERGER. Note sur une nouvelle épitaphe sacerdotale de Carthage. — H. DERENBOURG. Notice sur la vie et les travaux de M. Maximin Deloche. = 1902. Bulletin de janv.-févr. C. JULLIAN. Le palais de Julien à Paris (le palais de Julien devait se trouver dans l'enceinte même de Paris, dans l'île de la Cité, aux abords du vieux palais de justice. Le palais des Thermes, élevé hors des murs, est antérieur; il date sans doute, ainsi que les Arènes, des héritiers d'Antonin). — R. CAGNAT. Note sur des découvertes nouvelles survenues en Afrique (avec un plan restitué du camp de l'ancienne Lambessa). — P. DELATTRE. Sarcophage de marbre, avec couvercle orné d'une statue, trouvé dans une tombe punique de Carthage. — G. SCHLUMBERGER. Un reliquaire byzantin portant le nom de Marie Comnène, fille de l'empereur Alexis Comnène. — E.-T. HAMY. Mecia de Viladestes, cartographe juif majorcain du commencement du xv<sup>e</sup> s. (l'auteur de la mappemonde de 1413 était un juif converti qui obtint en 1401 l'autorisation de se faire transporter en Sicile par un bateau du roi de Majorque). — Fr. THUREAU-DANGIN. Note sur la troisième collection de tablettes découverte par M. de Sazze à Telloh.

**15. — Académie des sciences morales et politiques.** Séances

et travaux. Compte-rendu, 1902, mai. — BAFON DE COURCEL. Notice sur la vie et les travaux de M. Buffet; fin en juin. — A. CHUQUET. Stendhal Boyle; suite et fin.

**16. — Société nationale des Antiquaires de France.** 1902, 21 mai. — M. DUMUYS donne de nouveaux détails sur les fouilles d'Orléans; on y a retrouvé le mur romain du IV<sup>e</sup> siècle et au-dessous divers fragments qui datent du Haut-Empire, comme le témoigne une monnaie d'Auguste. = 26 mars. M. BESNIER soumet à la Société la photographie d'un certain nombre de documents trouvés à Cafinium (Italie) par M. de Nino. — M. STEIN établit que l'architecte qui a construit à la fois la Sainte-Chapelle, comme on le prétend, et le réfectoire de Saint-Germain-des-Prés et qui a rebâti la basilique de Saint-Denis, s'appelait Pierre de Montereau, et non pas de Montreuil, ainsi que l'on l'a dit. = 9 avril. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE annonce à la Société que M. Simon, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, a reconnu dans le nom d'une localité voisine de cette ville : Saumery, l'ethnique gaulois *Solimariaca*. — M. PALLU DE LESSERT communique le résultat de fouilles faites à Châlons-sur-Marne; on a trouvé une série de puits contenant des fragments de poteries. — M. CHELU signale une découverte analogue survenue dans les environs de la Rochelle. — M. DURRIEU montre une miniature tirée d'un manuscrit de Turin représentant le duc de Berry. = 28 mai. M. PALLU DE LESSERT continue la lecture d'un mémoire sur les titres donnés aux empereurs romains; il revient sur les inscriptions d'Orléans présentées dans la dernière séance et établit que le nom *divius* a pu être attribué, non à un empereur défunt, mais à un dieu. — M. le baron DU TEIL apporte des documents nouveaux qui éclairent l'histoire du saint-suaire de Turin depuis le XIV<sup>e</sup> s. — M. ESPÉRANDIEU communique des inscriptions latines de Langres dont les estampages ont été envoyés par M. Royer, conservateur du musée de cette ville.

**17. — Société de l'histoire du Protestantisme français.** Bulletin historique et littéraire, 1902, 15 avril. — R. ALLIER. La Compagnie du Saint-Sacrement à Grenoble, 1644-1666 (c'était une fille dévouée de la Compagnie qui, depuis 1631, fonctionnait à Paris; très intéressant pour l'histoire des luttes religieuses au XVII<sup>e</sup> s.). — N. WEISS. Statistiques protestante et catholique du Languedoc en 1698. — P. DE FÉLICE. L'instruction et l'éducation chez les protestants d'autrefois. Les élèves. — H. DANNREUTHER. Le temple fortifié d'Esttréelles-en-Boulonnais. Confiscations exercées par le duc de Lorraine sur Jametz, 1589-1590. École protestante à Grenoble, 1562-1564. = 15 mai. A. CANS. La caisse du clergé de France et les protestants convertis, 1598-1790 (fondée en 1598, cette caisse fonctionna avec activité, surtout de 1680 à 1690, et imposa de lourds sacrifices au clergé catholique; puis le chiffre des pensions fournies aux ministres et aux nouveaux convertis alla toujours en diminuant; elles disparurent en 1790).

— H. PATRY. Trois pièces justificatives du martyrologe de Crespin. Le supplice, à Bordeaux, de Jérôme Casebonne, 14 mai 1555. — E. ARNAUD. Lesdiguières après sa conversion; lettre de Leberon III, évêque de Valence, du 16 nov. 1627. — R. GARRETTA et N. W. Le patriotisme huguenot et ses calomniateurs à Dieppe en 1678; extraits inédits de la 2<sup>e</sup> partie des *Mémoires de Jean Daval*. — Ch. SERFASS. La chanson catholique du massacre de Vassy.

**18. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France.** Bulletin, 1902, livr. 1 et 2. — C. JULLIAN. La date de l'enceinte gallo-romaine de Paris (Paris a été fortifié au temps de la tétrarchie, ainsi que, d'ailleurs, les autres villes qui avoisinaient Paris, et cette enceinte enveloppait seulement l'île de la Cité). — Aug. REV. Du changement de *Tour en Saint-Prix* (c'est dans la première moitié du xv<sup>e</sup> s. que le nom de Saint-Prix, en latin *Sanctus Prejectus*, remplaça définitivement celui de Tour, en latin *Turnus*). = Mémoires. T. XXVIII, 1901 (Champion, 1902). G.-E. BERTIN. Notice sur l'hôtel de La Vrillière et de Toulouse, occupé depuis 1810 par la Banque de France. — A. BABEAU. Le jardin des Tuileries au xv<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> s. (intéressant pour la vie à Paris). — E. DACIER. La mise en scène à Paris au xv<sup>e</sup> s. Mémoire de Laurent Mahelot et Michel Laurent. — H. OMONT. Inventaire du trésor et des objets précieux conservés dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis en 1505 et 1739. — A. VIDIER. Notes et documents sur le personnel, les biens et l'administration de la Sainte-Chapelle, du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> s. (important; beaucoup de documents).

**19. — Mémoires de la Société éduenne.** Nouvelle série, t. XXIX (Autun, Dejussieu, 1901). — Otto POHL. L'inscription autunoise de l'Ichthys; trad. par Jos. Déchelette. — Louis BAZIN. La Bourgogne sous les ducs de la maison de Valois, 1361-1478; 1<sup>er</sup> article. — André GILLOT. Note sur l'emplacement de l'auditoire de la viérie en 1425 (l'auditoire de la viérie est le tribunal du vierg, ou vicarius ducal, à Autun). — AN. DE CHARMASSE. Les prédicateurs de l'Avent et du Carême à la cathédrale d'Autun, 1377-1784. — J.-G. BULLIOT. Notice sur une *tabula lusoria* trouvée à Autun. — Paul MONTARLOT. Les accusés de Saône-et-Loire aux tribunaux révolutionnaires; fin; 5<sup>e</sup> part. (beaucoup de faits et de noms). — Eugène FROT. La châtellenie de Montcenis (depuis le milieu du xii<sup>e</sup> s.). — H. MARLOT. Mémoire sur la terre de la Tournelle-en-Morvan, rédigé en 1771.

**20. — Annales de l'Est.** 1902, avril. — R. DE SOUBESMES. Étude sur la criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission, 1473-1737; suite (ch. v : Attentats contre les personnes). — E. REYBEL. La question d'Alsace et de Brisach de 1635 à 1639 (étude critique sur la politique de Bernard de Weimar et de Richelieu); 1<sup>er</sup> art. = Comptes-rendus : J. BAUDOT. Les princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois; 1<sup>re</sup> part. (histoire minutieuse des comtes ou ducs de Bar depuis la bataille de Cassel, 1328, jusqu'à la mort du duc

Robert, 1411; en particulier d'Yolande de Flandre, fille de Robert de Cassel, qui épousa le comte de Bar, Henri IV. Étude sur Jean d'Arras, ingénieur au service de Robert, duc de Bar, en 1380, et auteur probable du roman de *Mélusine*. Beaucoup de faits et de digressions, dont quelques-unes instructives). — *E. Hauviller*. *Analecta Argentiniensis* (ouvrage de haute valeur pour l'histoire de l'évêché de Strasbourg sous le pontificat de Jean XXII). — *Jos. Lévy*. *Notizen über das Erzpriesterthum Bockenheim, Saarunion*. — *Id.* *Geschichte der Stadt Saarunion* (bon).

**21. — Annales du Midi.** 1902, avril. — Georges PARISSET. L'établissement de la primatie de Bourges (elle s'est constituée lentement : 1<sup>o</sup> d'abord les papes, à partir de 1079, essaient d'établir le degré primatial dans la hiérarchie ecclésiastique des Gaules; 2<sup>o</sup> vers 1112, Pascal II admit implicitement les prétentions des archevêques de Bourges sur ceux d'Auch en Aquitaine; 3<sup>o</sup> prétention de Calixte II de conférer la suprématie au siège de Vienne sur les trois métropoles aquitaines; elle échoue; 4<sup>o</sup> vers 1131, pour la première fois, l'archevêque de Bourges eut l'occasion d'exercer ses droits primatiaux dans la province bordelaise de la 2<sup>e</sup> Aquitaine, droits qu'Eugène III consacra en 1146); 1<sup>er</sup> art. — J. CALMETTE. Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve (tout concorde avec l'interprétation du passage d'Hincmar dans le sens d'un démembrement de la Gothie en deux marches en 885. Que Salomon ait été ou non le premier marquis de la marche espagnole qui fut alors créée, à coup sûr Wifred le Velu en a été le second). — C. JULLIAN. Questions de topographie et de toponymie méridionales. I, à propos des transformations des étangs des Landes (quelques documents prouvant que les étangs voisins de Soustons n'ont point bougé depuis le xv<sup>e</sup> siècle). = Comptes-rendus critiques : *Ph.-A. Becker*. Marguerite, duchesse d'Alençon, et Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, d'après leur correspondance manuscrite, 1524-1524 (édition insuffisante; les lettres de Briçonnet ne sont guère que du pathos. La reine de Navarre s'en est plus d'une fois inspirée). — *Abbé V. Dubarat*. La Réforme en Béarn. Procès-verbal de la ferme et de la vente des biens saisis dans les cantons de Morlaas, Lembeye, Montaner, Garlin et Thèze (bon).

**22. — Revue de l'Agenais.** Mars-avril 1902. — J.-R. MARBOUTIN. Le château de Fontirou, commune de Castella, Lot-et-Garonne, et les familles féodales de Fauguerolles, de Cours, de Godaill. — Ph. LAUZUN. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne; suite : 1584. — C. CHAUX. Une affaire judiciaire au xv<sup>e</sup> siècle : maistre Jehan de Bagetz (procès criminel dirigé à la fin de 1570 contre Jean de Bagetz, que Monluc avait fait nommer en 1566 lieutenant du vice-sénéchal d'Agenais; il fit juger et exécuter les prisonniers de Monluc et fit pendre bon nombre de femmes accusées de sorcellerie. C'était un pourvoyeur féroce de la potence qui finit sans doute par être

pendu lui-même). — Réception de Mgr Jean IX Louis d'Usson de Bonnac, évêque et comte d'Agen, dans l'église collégiale de Saint-Caprais, 1768.

**23. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur.** T. XII, n° 1. — L. STOUFF. La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin, par maître Mongin Contault, maître des comptes à Dijon, 1473. — H. HAUSER. Le système social de Barthélemy de Laffemas.

**24. — Revue de Gascogne.** 1902, mai. — Joseph GARDÈRE. L'abbé Jaubert, évêque nommé de Saint-Flour (frère de Jaubert, membre du Tribunat; créé évêque de Saint-Flour le 25 février 1809; lutte avec ses vicaires capitulaires qui refusaient de reconnaître son autorité); 1<sup>er</sup> art. — Léonce COUFURE. Les correspondants de Chaudon : l'abbé Trublet. — Juif. Ch. SAMARAN. Charles d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet, et la vie de château en Gascogne au xv<sup>e</sup> s.; 1<sup>er</sup> art. — A. DEGERT. A propos de l'iconographie de saint Vincent de Paul. — C. LAPLAGNE-BARRIS. Saint-Arailles d'Angles (autrefois dépendance de la baronnie de Montesquieu).

**25. — Revue de Saintonge et d'Aunis.** 1902, 1<sup>er</sup> mai. — Louis de Freycinet (navigateur français, 1779-1842). — Raymond de Montaigne (notes biographiques sur ce personnage qui fut évêque de Bayonne en 1630 tout en restant président au siège présidial de Saintes). — L. GRASILLIER. Un Saintongeais missionnaire chez les Illinois : Gabriel Richard, 1767-1832 (publie deux lettres de 1793). — CALLANDREAU. La légende de l'homme au masque de fer (ne peut être Mattioli, qui mourut aux îles Sainte-Marguerite en avril 1694).

**26. — Historisches Jahrbuch.** Bd. XXIII, Heft 1. — P. ROTTMANNER. Des erreurs que l'on commet en citant les Pères de l'Église. — E. MUELLER. L'histoire est-elle une science? — F.-Th. ESSEX. L'angélus et la salutation angélique (histoire de cette prière durant le moyen âge). — G. BUSCHBELL. La jeunesse de Bellarmin, d'après des lettres de famille inédites. — Max JANSEN. En quelle année mourut Gobelius Person? (ce prêtre, chroniqueur westphalien, mourut le 17 nov. 1421). — Jul. VON PFLUGK-HARTUNG. L'entrevue de Wellington et de Blucher au moulin de Brye, 16 juin 1815 (la conduite de Wellington dans cette circonstance est irréprochable). — Comptes-rendus : A. Schulte. Geschichte des mittelalterlichen Handels und Verkehrs zwischen Westdeutschland und Italien (ouvrage très érudit). — Kellner. Heortologie, oder das Kirchenjahr und die Heiligenfeste in ihrer geschichtlichen Entwicklung (très instructif). — Thurston. The holy year of jubilee; an account of the history and ceremonial of the roman jubilee (excellent). — A. Kaufmann. Die Reunionskammer zu Metz (montre que l'idée des chambres de réunions remonte à Richelieu). — C. Capasso.



La politica di papa Paolo III e l'Italia; vol. I (beaucoup d'érudition). — *Rohricht*. Geschichte des ersten Kreuzzugs (excellent). — *Gillmann*. Die Resignation der Benefizien (excellent; aussi utile pour les historiens que pour les canonistes).

**27. Byzantinische Zeitschrift.** Bd. XI, Heft 2. — Th. PREGER. La chronique de l'an 1579 : « Dorotheos » de Monembasia et Manuel Malaxos (un prétendu « Dorotheos, » métropolitaine de Monembasia, n'a jamais existé; le nom véritable serait Hierotheos. D'ailleurs, le métropolitaine de Monembasia n'est pas l'auteur de la chronique; il n'a fait qu'en transcrire la plus grande partie; 21 mss. de cette chronique sont anonymes; quatre désignent pour auteur Manuel Malaxos. Cette attribution est aussi peu fondée que la première. Malaxos n'a fait que continuer la chronique anonyme qui s'arrête en 1570. Cette continuation seule a une valeur originale). — P.-N. PAPAGEORGIU. Les lettres de Théodore Lascaris. — F. NAU. Note sur la date de la mort de saint Jean Climaque (vers 649). — A. PAPADPOULOS-KERAMEUS. Nicéphore Callistos Xantopoulos. — Id. Marcos Eugenikos, un des saints de l'Église catholique orthodoxe (métropolitaine d'Ephèse mort entre 1441 et 1452, sans doute en 1449). — Id. Le patriarche Georgios Xiphilinos et le concile de 1191. — P.-N. PAPAGEORGIU. Corrections aux *Fontes historiae imperii Trapezuntini*. — G. FERRINI. Sur un nouveau palimpseste des Basiliques. — V. GARDTHAUSEN. Du critérium servant à déterminer l'âge des mss. grecs en onciale. — S. KRAUSS. La reine de Saba dans les chroniques byzantines. — Comptes-rendus : *Catalogus astrologorum graecorum. II : Codices venetos descripserunt G. Kroll et A. Olivieri.* — *Greif*. Neue Untersuchungen zur Dictys- und Daresfrage (cherche à prouver que le récit de Dictys a d'abord été écrit en latin). — *J. Fürst*. Untersuchungen zur Ephemeris des Diktys von Kreta (le récit primitif du Crétois Dictys a été écrit en grec). — *E. Maass*. Analecta sacra et profana (sur le culte des étoiles et du soleil sous les premiers empereurs byzantins). — *K. Holl*. Enthusiasmus und Bussgewalt beim griechischen Mönchtum (étude sur la vie, les écrits théologiques et la philosophie mystique du moine Syméon, 963-1042).

**28. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde.** Bd. XVII, Heft 3. — Albert WERMINGHOFF. Voyage en Italie en 1901 (à la recherche de documents pour une édition des actes des synodes francs). — Id. Les décrets du concile d'Aix-la-Chapelle en 816 (1<sup>o</sup> l'« Institutio canonicorum » de 816 a probablement pour auteur Ansegis de Saint-Wandrille; ses principales sources sont le Livre des Sentences de l'évêque de Saragosse, Taio, et les œuvres du pape Grégoire le Grand; des règles concernant la « vita communis » des chanoines et des chanoinesses; développement que prit, après Louis le Pieux, l'« Institutio canonicorum; » 2<sup>o</sup> d'un prétendu statut de Charlemagne pour l'église de Vienne; 3<sup>o</sup> l'emploi du temps d'une religieuse, d'après un ms. de Montpellier; 4<sup>o</sup> fragment des négociations

engagées au concile de Latran en 1059). — PAUL SCHEFFER-BOICHORST. Les annales de Paderborn (ces annales sont perdues; sources où l'on peut en retrouver au moins des fragments). — J. SCHWALM. Voyage dans la Haute-Italie et dans la Bourgogne dans l'automne de 1901 (diplômes royaux et « *Acta imperii*, » 1281-1358). — L. TRAUBE. Bibliotheca Gœttesiana. — J. SCHWALM. Notker l'Écolâtre. — P. VON WINTERFELD. La *Vita S. Galli* de Notker (Notker le Bègue ou l'Écolâtre est bien l'auteur de la Vie de saint Gall, dont il ne nous reste par malheur que des fragments). — H. BLOCH. Les poésies de Léon de Verceil. — H. BRESLAU. L'annaliste saxon pour l'année 1062 (source : les annales de Hasungen utilisées par l'intermédiaire de celles d'Ottobeuern). — K.-A. KEHR. Le traité de Venise conclu entre l'empereur Frédéric Ier et le roi de Sicile, Guillaume II, en 1177 (singularité que présente la rédaction de ce traité au point de vue diplomatique).

29. — **Bonner Jahrbücher.** Heft 107 (1901). — H. LEHNER. Andernachum (description des fortifications romaines d'Andernach; leur importance pour l'histoire de la domination romaine). — A. FURTWÄNGLER. Bronzes romano-égyptiens (Apis, Hermès-Thoth). — G. LOESCHCKE. Hermès à la plume (la plume a passé du Thoth égyptien à Hermès). — H. GREVEN. Un prétendu diptyque en ivoire du monastère de Saint-Maxime à Trèves. — J. POPPELREUTER. Jupiter à la cuirasse (témoignage pour le culte de cette divinité à Cologne). — K. ZANGEMEISTER. Nouvelles inscriptions de Dolichenus (trouvées à Heidelberg; le culte de cette divinité syrienne a été propagé par les centurions). — G. LOESCHCKE. Remarques sur les ex-voto à Jupiter Dolichenus. — A. GUENTHER. Cimetière de l'époque d'Auguste à Coblenz-Neuendorf (description minutieuse des tombes). — E. RITTERLING. Deux dépôts de monnaies trouvés à Niederbieber (ces monnaies permettent de déterminer le moment où ce castellum fut abandonné et l'époque où il fut détruit : 259 ou 260 après J.-C. Les castella construits plus avant en Germanie étaient alors déjà tombes). — M. SIEBOURG. La Legio I Germanica de Burginatum sur le Rhin inférieur (d'après une inscription funéraire trouvée à Calcar. Importantes contributions à l'histoire de cette légion). — F. CRAMER. Buruncum, aujourd'hui Worringen, et non Bürgel (commentaire sur l'Itinéraire d'Antonin). — H. LEHNER. Rapports sur les fouilles exécutées du 16 juillet 1900 au 31 juillet 1901. — F. VAN VLEUTEN. Monnaies trouvées dans le voisinage de Kleinenbroich, près Neuss (intéressant pour l'histoire des routes commerciales dans la vallée du Rhin pendant le moyen âge). — F. GAUDENZ VON PAPPEN. Quatre dépôts de monnaies du moyen âge et des temps modernes trouvés dans la vallée du Rhin (à Saint-Goar, à Saint-Arnual, près Sarrebruck, à Rheinbach et à Selbeck, près Dusseldorf).

30. — **Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Litteratur und für Pädagogik.** Jahrg. IV (1900), Heft 8. — L. GURLITT. Comment se sont formés les recueils de

lettres de Cicéron. — W. KROLL. L'histoire de l'astrologie (de quelques rapports de l'astrologie grecque avec l'astrologie orientale et égyptienne). = Heft 9. O. WÄSER. Pasquino. Histoire d'un groupe de marbre antique (le Pasquin de Rome, qui a donné son nom à la satire politique, fut d'abord un groupe de marbre consacré à l'Amitié, œuvre de l'école rhodienne, exécutée entre 300 et 150 av. J.-C.). — O.-E. SCHMIDT. Pamphlets du temps du premier triumvirat (intéressant aussi pour l'histoire de la société à Rome pendant cette grande crise politique). = Heft 10. E. BETHE. Homère et la légende des héros. La légende de la guerre de Troie (travail préparatoire à un livre détaillé sur l'histoire de la légende héroïque et de la poésie héroïque. Un jugement sur le foudement historique de la légende héroïque ne peut être porté qu'après des recherches approfondies sur l'histoire de la poésie héroïque. L'auteur explique sa méthode pour quelques exemples). — U. WILCKEN. L'état présent des études sur les papyrus (des progrès effectués dans les quatre dernières années. Importance des découvertes pour la philologie, la jurisprudence, la théologie).

**31. — Mitteilungen des k. deutschen archæologischen Instituts.** Athenische Abteilung. Bd. XXVI (1901), Heft 1. — C. WÄTZINGER. Mimologues (pour la connaissance du drame grec). — E. DREHUP. Le théâtre grec de Syracuse (histoire de sa construction). — F. POULSEN. Un vase béotien de style géométrique. — C. WÄTZINGER. Vases trouvés à Athènes. — G. WEBER. Érythrée (description des ruines). = Römische Abteilung. Bd. XVI, fasc. 4, 1901. — F. STUDNICZKA. Un chapiteau de pilier sur le forum (du temps d'Elagabal). — A. MAU. Les fouilles de Pompéi (de quelques maisons privées). — P. HARTWIG. Fragments de marbre énigmatiques avec un nouveau nom du sculpteur athénien (Philoxenos; il vivait peut-être au moment de la transformation de la République en Empire). — K. HADACZEK. L'autel d'Ostie.

**32. — Rheinisches Museum für Philologie.** Neue Folge. Bd. LVII, Heft 2, 1902. — H. USENER. Lait et miel (chez les chrétiens primitifs, comme chez les Grecs, le lait et le miel sont, dans l'usage ainsi que dans le langage, en relation avec le pays des dieux. L'emploi du lait et du miel dans le baptême ne s'est pas propagé à l'origine dans toute la chrétienté; il se retrouve en Égypte, sans doute sous l'influence de la gnose). — G. KNAACK. Études hellénistiques; I : Nisos et Scylla dans la poésie hellénique. — H. PETER. Les époques dans l'ouvrage de Varron, *De gente populi romani* (l'autorité de Varron a fait accepter généralement une année précise pour celle de la fondation de Rome; il a évincé de la littérature romaine le système fondé sur les familles, qui fut en vigueur jusqu'à Apollodore, et il a imprimé sa marque à la chronologie romaine postérieure). — A. FURTWÄNGLER. L'inscription d'Aphaia à Égine (combat les vues exposées par M. Fränkel dans Heft 1). — K. MANGOLD. Les légions de l'Orient, d'après la *Notitia dignitatum* (vers l'an 400 après J.-C.). — C. FRIES. Τυφλός ἀνὴρ (Démocrite).

dokos, Homère, le chantre de Ghio et d'autres poètes de l'antiquité n'ont été aveugles que dans la légende. La source s'en trouve en Égypte, où, en effet, les aveugles étaient utilisés de préférence comme chanteurs). — W. GROXNER. Fragments d'une histoire de Socrate et de son école trouvés à Herculannum (d'après le papyrus n° 558 du Museo nazionale de Naples). — M. SIEROURG. La vie rurale chez Homère et dans le moyen âge allemand (parallèle entre les descriptions d'Homère et les indications fournies par les « Weistümer » rhénans, étudiés d'après Lamprocht, *Ländliches Dasein im 14 u. 15 Jahrh.*, dans la *Westdeutsche Zeitschrift f. Geschichte u. Kunst*, t. VIII, 1889).

**33.** — **Theologische Quartalschrift.** Jahrg. LXXXIV, 1902, Heft 2. — B.-H. BONKAMP. La conquête de Samarie et la 14<sup>e</sup> année d'Ézéchiàs (la chute du royaume de Jérusalem est de l'année 721). — J. BELSER. L'expression *εὐαγγέλιον* dans l'évangile de saint Jean (le sens variable de cette expression ne peut être invoqué contre l'authenticité de l'évangile. L'évangéliste s'adresse à des communautés qui entendaient parfaitement ce qu'il leur disait). — FUNK. Sur le 8<sup>e</sup> livre des Constitutions apostoliques et les ouvrages qui s'y rattachent (additions et corrections aux recherches d'A. Baumstark dans l'*Oriens christianus*, 1901, Heft 1). — KELLNER. De l'époque exacte où vécut sainte Cécile (son martyre eut lieu non pas en 232, mais pendant le règne de Julien). — P. MINGES. La théologie de Duns Scot.

**34.** — **Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur.** Bd. XLVI (1902), Heft 1-2. — G. MATTHEI. La légende bavaoise des Huns dans ses rapports avec la légende des Amelungs et des Nibelungs (l'existence d'une légende bavaoise des Huns ne saurait être mise en doute. Elle contient des souvenirs historico-épiques qui se sont fixés sur le sol chrétien et qui manquaient d'éléments empruntés à la mythologie naturelle. Elle a influencé la légende franco-burgonde des Nibelungs et la légende bavaro-alémanique des Amelungs). — VON GRIENBERGER. Les peuples scandinaves dans Jordanès (1<sup>o</sup> forme des noms; 2<sup>o</sup> leur répartition géographique et étymologie).

**35.** — **Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen.** Philologisch-historische Classe. Neue Folge. Bd. IV, n° 5, 1901. — W. MEYER. Un poète de circonstance : Venantius Fortunatus (1<sup>o</sup> vie de Fortunat en France; 2<sup>o</sup> matière de ses poésies; 3<sup>o</sup> remarques sur quelques-unes, de caractère historique, pour servir à l'histoire des rois mérovingiens, surtout de Chilperich, et à l'intelligence de Grégoire de Tours, de Frédégaire, etc. Fortunat n'écrit que sur des personnes et des choses réelles, sans déployer les artifices de rhétorique de l'antiquité. Il n'y a en lui rien d'antique ni quant au fond ni quant à la pensée). — Bd. V, n° 2, 1901. F. WELLHAUSEN. Les partis d'opposition politique et religieuse dans l'ancien Islam (1<sup>o</sup> le parti des Charig. « Le schisme dans l'Islam debuta par le soulèvement contre

Othman : pour Dieu contre les califes, pour le droit et la justice contre l'absurdité et l'injustice du gouvernement. » Les Chavarig sont un parti religieux de révolution issu non de l'arabisme, mais de l'islam ; 2° les chiites se sont formés dans le sein d'un parti politique d'opposition à une secte, avec des intentions exaltées et sociales).

**36. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften.** Abhandlungen der philologisch-historischen Classe. Bd. XX, n° 4, 1900. — R. HIRZEL. Ἄγραφοι νόμοι (signification du mot dans Aristote et dans l'antiquité gréco-romaine. Conflit constant et influence réciproque exercée par les lois écrites et non écrites, du droit positif et du droit naturel. Lutte des théories historiques sur le point de savoir si le développement de l'humanité suit une marche ascendante ou descendante. Les Orphiques ont déjà signalé le problème que posent les débuts de la civilisation et surtout de la culture politique). = N° 3, 1901. H. PETER. La lettre dans la littérature romaine (1° les débuts de la littérature épistolaire et les genres de lettres d'après les idées et les enseignements ; 2° forme extérieure et mode d'expédition, recueil et publication des lettres après Cicéron ; 3° et 4° Cicéron ; 5° l'« épître » en prose ; 6° la lettre poétique ; 7° la lettre administrative ; 8° la lettre considérée comme mode d'expression des pamphlets, des explications scientifiques et littéraires, etc.). = N° 4. L. MITTEIS. Le bail emphytéotique dans l'antiquité (1° en Grèce ; 2° le *jus in agro vectigali* de l'administration romaine ; 3° contraste et fusion de l'emphytéose et du *jus perpetuum*).

**37. — Deutsche Revue.** Jahrg. XXVI (1901). Janvier. — WERNER. L'empereur Guillaume II et le développement de la marine. — F. VON GRUNER. Mes souvenirs (souvenirs d'un sous-secrétaire d'État sur la politique intérieure et extérieure de l'Allemagne depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) ; suite dans les fasc. suivants. — Fr. FUNCK-BRENTANO. Marie-Antoinette ; fin en février. = Février. J. Grant WILSON. Le plus grand général de l'Amérique (c'est Grant ! Portrait de ce « général américain sans pareil, » avec lequel l'auteur était lié d'amitié). = Mars. Lettres de Saint-Petersbourg en 1806 (écrites par le chargé d'affaires de Bavière Obry ; intéressant pour l'appréciation de la politique fluctuante du tsar après la bataille d'Austerlitz). — H. VON POSCHINGER. L'agent secret et Bismarck. Deux nouvelles lettres de Bismarck (en 1856, écrites au ministre Manteuffel d'après les prétendues révélations de l'imposteur Hassenkrug sur les affaires de Paris). = Avril. H. VON POSCHINGER. L'ambassade de Bismarck à Francfort. Trois lettres inédites (le ministre autrichien Schwarzenberg essaie de faire opposition au Zollverein prussien-allemand en renvoyant au Bundestag la législation douanière pour toute l'Allemagne. Les complications diplomatiques suscitées par la politique autrichienne reçoivent une nouvelle lumière de trois lettres de Bismarck). = Mai. P. CURTIUS. Biographie de Kurd de Schlözer (ambassadeur de Prusse auprès du

Vatican, de 1861 à 1892). — FENCK-BRENTANO. La cour de Louis XIV (intéressant pour l'histoire de la civilisation). — Les dernières expéditions de l'ordre de Malte, 1781 (d'après le récit de l'homme d'État bavarois de Bray. Expédition sans gloire contre Alger). = Juin. H. von POSCHINGER. Lettres de jeunesse de l'empereur Guillaume le Grand, 1811-1815.

**38. — Deutsche Rundschau.** 1901, novembre. — Richard FESTER. La sœur de Frédéric le Grand : Wilhelmine de Bayreuth ; suite ; fin en décembre. — Georg von BELOW. Au temps de Frédéric-Guillaume IV. Correspondance du général Gustave de Below ; suite ; fin en décembre (correspondance du général avec E. von Saucken-Tarputsehen. Grave situation de la Prusse orientale ; préliminaires du landtag uni, 1846-1847 ; la Révolution et le parlement de Francfort, 1848-1849). = Décembre. H. OLDENBERG. La littérature de l'Inde ancienne. 3<sup>e</sup> partie : les deux épopées et les lois de Manou ; fin en janvier. = 1902, janvier. Paul BAILLEU. Les négociations de Tilsitt, 1807. Correspondance du roi de Prusse avec la reine Louise ; fin en février (cette correspondance avait jusqu'ici échappé à toutes les recherches. Elle contient vingt-deux lettres allant du 21 juin au 4 juillet. Elles sont toutes écrites en français. Elles témoignent fortement de la répulsion que le roi et la reine éprouvaient pour Napoléon, ses ministres et ses officiers : « Je l'ai vu, j'ai parlé à ce monstre vomé par l'enfer, formé par Belzébuth pour être le fléau de la terre, » écrit le roi le 26 juin ; on lui a présenté Talleyrand, « dont l'aspect est repoussant. » En somme, très intéressant). = Mars. HATFIELD. Wilhelm Müller ; son journal inédit et sa correspondance (il s'agit de Müller le poète, père de Max Müller. Le journal commence au 7 octobre 1815 et s'arrête vers la fin de 1816). — François-Xavier Kraus (notice nécrologique). — R. FESTER. Frédéric le Grand et la duchesse Frédérique-Élisabeth de Wurtemberg (quelques considérations). = Avril. C. LORENZ. Frédérique, grand-duc de Bade. Pour célébrer la cinquantième année de son gouvernement, 1852-1902. = Mai. EGELHAAF. Gustave-Adolphe et les villes impériales (d'après les archives d'Ulm et de Stuttgart) ; 1<sup>er</sup> article.

**39. — Preussische Jahrbücher.** Bd. CVII (1902), Heft 1. — F.-J. SCHMIDT. Paroles du Christ (les discours du Christ dans les synoptiques sont-ils des souvenirs de sa vie terrestre?). — K. TROST. Chateaubriand et le génie du christianisme. = Heft 2. A. DOERING. Zénon, le fondateur du stoïcisme. — H. PREUSS. Histoire du droit de ratification en Prusse (développement du « selfgovernment » municipal depuis l'ordonnance sur les villes de Prusse de 1808). = Heft 3. E. MUESEBECK. Bismarck et ses idées religieuses (en partie d'après ses lettres à sa fiancée et à sa femme. Renseignements curieux sur les rapports entre ses idées religieuses et politiques). — H.-St. BOUCHHOLTZ. Des approvisionnements d'eau dans les campagnes aux temps anciens ; les constructions sur pilotis et les citernes. Pour servir à l'histoire de la civilisation à

des points de vue purement pratiques (au temps de la domination romaine, les puits se trouvent en Allemagne seulement dans les endroits occupés par les Romains).

**40. — Annalen des Vereins für Nassauische Alterthums-kunde und Geschichtsforschung.** Bd. XXXI, 1900, Heft 2. — E. RITTERLING. Deniers romains trouvés à Flonheim (302 pièces du temps entre Galba et Septime Sévère). — G. ZEDLER. Témoignages sur le séjour de Gutenberg à Eltville (il y a des divergences d'idée sur les rapports de Gutenberg avec l'imprimerie à Eltville). = Bd. XXXII, 1901. G. WOLFF. Pour servir à l'histoire de l'occupation romaine dans la Wetteravie et dans le pays du Main (1<sup>o</sup> tessons romains utilisés comme témoignages historiques; 2<sup>o</sup> établissements romains de la période antérieure aux Flaviens; 3<sup>o</sup> campagne de Pomponius, 50 ap. J.-C.; 4<sup>o</sup> la guerre de Domitien contre les Gattes; 5<sup>o</sup> chronologie des constructions élevées le long des frontières; quel but se proposait-on en élevant ces fortifications? Un but militaire ou économique?). — A. EGGERS. Un registre des finances municipales de Herbora en 1398. — DOMARUS. Les corporations de Herbora et leurs institutions, 1474-1783. — THOMAS. Le « Ringwall » sur le Bleibiskopf. — W. SOLDAN. Objets de l'époque de Hallstadt trouvés à Neuhausel dans le Westerwald (montrent que, du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, il y eut en cet endroit une population nombreuse protégée par un réduit de près de 3,900 mètres superficiels, avec des avant-postes fortifiés. La population se livrait aux travaux agricoles).

**41. — Jahrbücher des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde.** Jahrg. LXVI, 1901. — GROTEFEND. Les limites de l'évêché de Kammin. — H. WITTE. Wilhelm Ulenoge et ses falsifications (notaire à Rostock, mis à mort en 1572 pour avoir fabriqué de faux documents). — F. TECHEN. Les noms de rue de Wismar (leur origine). — R. BELTZ. Objets de l'âge de pierre trouvés en Mecklembourg. — RITTER. Les « Inspirés » de Rostock (secte religieuse venue des Pays-Bas au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle croyait que le Christ établirait son règne millénaire au moyen du roi de Suède Charles XII). — W. VOSS. Les hymnes populaires en Mecklembourg (ils sont nés de l'excitation patriotique prodnite par les guerres napoléoniennes). — O. GROTEFEND. Le Mecklembourg sous Wallenstein et le rétablissement du gouvernement ducal (d'après des documents en partie inédits tirés des archives grand-ducales de Schwerin. Les mesures administratives prises par Wallenstein auraient pu exercer une heureuse influence sur le développement du Mecklembourg; mais les anciens ducs rétablis ont ruiné, avec une hâte aveugle, les bienfaits des institutions faites par l'ennemi).

**42. — Verhandlungen des historischen Vereines von Ober-pfalz und Regensburg.** Bd. LIII, 1901. — P. WILD. Le théâtre à Ratisbonne (d'après de nombreux documents inédits). — F. LIPPERT.

Les paroisses et les écoles du Haut-Palatinat, ou Palatinat électoral, 1624-1648 (nombreuses indications pour l'histoire économique). — F. HUETTLER. Extraits des livres de comptes de Ratisbonne, 1652-1677. — G. STEINMETZ. Catalogue des monnaies romaines trouvées à Ratisbonne, surtout en 1901. — J. DENK. Le chroniqueur d'Amberg, Johann Kaspar de Wiltmaister, d'après des documents d'archives (mort en 1784). — H. DE WALDERDORFF. Inscriptions romaines trouvées en 1901 à Ratisbonne (deux pierres sépulcrales).

**43. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.** Jahrg. XX (1901), Heft 3. — E. FABRICIUS. L'établissement du « limes » romain en Allemagne (résumé des résultats obtenus par les travaux de la Commission du Limes depuis 1892). — SCHUMACHER. La civilisation et le commerce dans la région du Rhin moyen, et surtout en Hesse, à l'époque du bronze (sur le Rhin moyen, venaient se croiser les routes commerciales de l'est-ouest et du sud-nord; c'est là que débouchait le commerce de l'ambre. Dans le plus ancien âge du bronze, c'est avec la vallée du Danube que s'établirent les relations les plus actives du Rhin moyen; plus tard, ce fut avec la Suisse et la Haute-Italie). — F. KOFLER. Voies anciennes en Hesse; suite. — J.-B. KEUNE. L'industrie de la brique dans la plus ancienne vallée de la Seille (restes d'une filtration de sel en briques de l'époque de Hallstadt. Ils éclairent un passage de Pline, *Nat. hist.*, XXXI, 82, sur la préparation du sel en Gaule et en Germanie). = Heft 4. H. FORST. Le développement territorial de la principauté de Prüm (d'après des documents inédits tirés des archives municipales de Coblenz; montre comment les possessions de l'abbaye se transformèrent en principauté, et comment celle-ci perdit à son tour son indépendance politique).

**44. — Zeitschrift der Gesellschaft für Beförderung der Geschichts-Alterthums- und Volkskunde von Freiburg.** Bd. XVI (1900), Heft 1-2. — A. MEITZEN. Sur l'industrie de l'horlogerie dans la Forêt-Noire (son histoire; son état actuel. Beaucoup de renseignements statistiques). — P.-P. ALBERT. Documents inédits pour servir à l'histoire du siège de Fribourg en 1713. — *Id.* Le commerce des livres à Fribourg au xv<sup>e</sup> siècle. — F. PFAFF. Fragments d'une traduction en vieux allemand de la Vie de Charlemagne par Einhart. — P. BECK. Fête scolaire à Ulm en 1790, lors de l'élection de Léopold II à l'empire (cantate de franc-maçons. Intéressant pour l'histoire de la civilisation). = Heft 3. P.-P. ALBERT. Le commerce des livres au xv<sup>e</sup> siècle (détails nouveaux pour la biographie de Pierre Schœffer, l'élève de Jean Gutenberg, si blâmable pour la conduite qu'il tint à l'égard de son maître). — H. MAYER. Sur l'Université française de Fribourg-i.-B., 1688. = Bd. XVII (1901), Heft 1. F.-J. MONE. Biographie du ministre badois Louis-Georges Winter composée en 1838; publiée par F. von WEECH (renseigne sur les luttes constitutionnelles dans la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle). — H. MAYER. Renseignements tirés du troisième



registre des inscriptions de l'Université de Fribourg, 1585-1656 ; suite. — P.-P. ALBERT. Mirabeau-Tonneau ; sa mort et sa sépulture. = Heft 2-3. H. SUSSANN. Wolf de Hürnheim zu Tutenstein ; un portrait du xv<sup>e</sup> siècle (il fut partie du gouvernement wurtembergeois après l'expulsion du duc Ulrich. Son activité surtout pendant la guerre des Paysans). — H. FINKE. Les dominicains de Fribourg et la construction de la cathédrale (parle surtout d'Albert le Grand et de ses compagnons, Dietrich et Jean de Fribourg. Aucun d'eux n'a pris part à la construction de la cathédrale). — P. BECK. Le droit et la criminalité dans la Haute-Souabe aux derniers siècles.

**45. — Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Altertumskunde Westfalens.** Bd. LIX, 1901. — R. LUEDICKE. Les autorités centrales du gouvernement épiscopal de Munster ; leur histoire jusqu'en 1650 (vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, l'ancienne administration locale du moyen âge se transforme en un régime moderne, à rouages nombreux. Exposé très détaillé, en 168 pages, avec beaucoup de documents). — LINNEBORN. Henri de Peine, réformateur du monastère d'Abdinghof à Paderborn, 1477-1491, et sa Vie. Pour servir à l'histoire de la fondation et de l'activité réformatrice de la congrégation du Bursfeld (la « Vita » jette un jour dans la vie intérieure d'un monastère soumis à la réforme, et fournit sur les débuts de la congrégation de Bursfeld d'importants renseignements qui corrigent en partie l'opinion reçue communément. Elle montre que Tritheim n'est pas toujours exact). — L. SCHMITZ. Le plus ancien coutumier d'Anholt, 1349. — J. MARX. Otton de Rietberg, évêque de Paderborn, 1279-1307. — J. SCHMITZ. Les « Gogerichte » dans l'ancien duché de Westphalie (le travail fondamental de Stüve, *Untersuchungen über die Gogerichte in Westfalen und Niedersachsen*, 1870, ne contient pas de matériaux suffisants pour le duché de Westphalie. L'auteur s'appuie sur des recherches relatives à tous les tribunaux de ce pays. Traite aussi des rapports avec les célèbres « Freigerichte » de Westphalie).

**46. — Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung.** Bd. XXIII, Heft 2. — ERNST VON MOELLER. Le « homo francus » de l'Ewa Chamavorum (chez les Chamaves, l'expression de « franci homines » désigne les nobles, et les nobles, non pas de service, mais d'origine). — J. GOLL. La deuxième croisade du roi Ottokar de Bohême en Prusse, 1268. — Aug. VON JAKSCH. Une entreprise pour défricher les terres duciales en Carinthie, en Carniole et dans la Marche, en 1267. — W. ERBEN. La proclamation du duc d'Autriche Albert V contre les Hussites. — Oscar, baron DE MIRS. Un faux commis par Ceccarelli et ses conséquences (publie une lettre de D. Mabillon et de D. Germain condamnant comme faux deux actes dont on leur avait envoyé la copie de Rome. Ce sont deux privilèges, l'un d'Otton I<sup>er</sup>, 962, l'autre d'Otton IV, 1211 ; ils ont été fabriqués l'un et l'autre par Alfonse Ceccarelli pour flatter la vanité de certains nobles romains. Ils

ont été produits en justice au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle). — K. SCHIFFMANN. L'historiographie du monastère de Garsten. — G. SOMMERFELDT. Les dépêches adressées de Saint-Petersbourg par le comte Henri de Lehndorff, 1808 (Lehndorff était attaché à l'ambassade de Prusse auprès du tsar). = Comptes-rendus : Ouvrages récents sur la diplomatie (ceux de Kehr et de Pflugk-Harttung). — *Puntschart*. Herzogseinsetzung und Huldigung in Kärnten (longue discussion par A. von Jaksch). — Ad. Zycha. Das Bohmische Bergrecht des Mittelalters als Grundlage des Bergrechts von Iglau; Bd. I. — Ouvrages sur l'histoire de la Haute et de la Basse-Autriche parus en 1900. — L'histoire du Tirol et du Vorarlberg dans les Publications périodiques de 1899 et 1900.

47. — **Mittheilungen des k. und k. Kriegs-Archivs in Wien.** 3<sup>e</sup> Folge. Bd. I (1902). — CRISTE. Lettres inédites de l'archiduc Charles sur la campagne de 1800 (elles sont d'autant plus intéressantes que, dans ses ouvrages, l'archiduc n'a presque rien dit de la guerre en Allemagne et qu'elles n'étaient pas destinées à la publicité, étant adressées à un ami et parent, l'archiduc Ferdinand d'Autriche-Este). — VON HOEN. Le combat des rues à Paris, les 28 et 29 juillet 1830. — LANGER. La réoccupation de Fribourg et de Brisach, 1698-1700 (d'après des documents des archives de la guerre et du gouvernement à Innsbruck; ils mettent en lumière l'impuissance de l'organisation administrative dans les pays héréditaires d'alors). — SOMMEREGGER. Événements qui se sont passés dans les légations et dans les marches de l'Italie en 1848 et 1849 (récit très détaillé, en 130 pages, des opérations militaires). — PETERS. Les forteresses autrichiennes de l'Elbe supérieure. Contribution à l'histoire de la guerre de la Succession de Bavière (guerre sans combat, le type des guerres de positions où les Autrichiens utilisèrent uniquement des positions défensives et où Frédéric II, affaibli par l'âge et la maladie, ne retrouva pas son ancienne activité).

48. — **Wiener Studien.** Jahrg. XXIII (1901), Heft 1. — H. BREVER. La distinction des actions dans le droit athénien et l'authenticité des lois invoquées aux §§ 47 et 143 de la *Midiana* de Démosthène; suite. — K. MUELLNER. Trois lettres d'Antoine de Rho (humaniste italien; ces lettres étaient inédites). = Heft 2. J. KOPACZ. Analyse critique de l'« Archéologie » de Thucydide (on appelle ainsi les ch. II-XIX de la guerre du Péloponèse; l'idée de placer une pareille revue de tout le passé grec en tête de son Histoire n'est sans doute venue à Thucydide qu'après qu'il eut terminé le récit de la guerre). — J. MESK. Démosthène et Isocrate (de l'influence exercée par celui-ci sur celui-là). — H. JURENKA. Détails scéniques relatifs aux *Perses* d'Eschyle (c'est seulement après les *Perses* que le cothurne fut employé dans les *Suppliantes*). — K. HUBIK. Alcidas ou Isocrate? Contribution à l'histoire de la rhétorique grecque (contre Gereke dans *Hermes*, XXXII, d'après lequel le mérite d'avoir perfectionné la rhétorique avant Aristote revient non à Isocrate, mais à Alcidas).

**49. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie.** 1901, n° 7. — *Fr. Bujak*. L'enseignement de la philosophie à Cracovie en 1494 (étude sur les leçons du prof. Jean de Glogau, bien connu d'ailleurs par ses travaux sur la philosophie et sur l'astronomie). = N° 8. *Zakrewski*. La bulle pour l'archevêché de Gniezno, 1136 (intéressant pour l'histoire de la dotation de l'archevêché). = N° 9. *St. Windakiewicz*. Le théâtre populaire dans l'ancienne Pologne. — *W. Czermak*. Le parlementarisme en Lithuanie avant l'Union de Lublin (au xv<sup>e</sup> siècle). — *W. Ketrzynski*. Que savent des Slaves Procope et Jordanès ? (le témoignage des deux plus anciens historiens qui nous parlent des « Sclaveni » permet de les identifier avec les « Suevi » ou « Suavi. » Les Suèves étaient donc des Slaves). — *Zakrewski*. Les donations en faveur de Christian, évêque de Prusse, de 1217 à 1224. — *St. Ketrzynski*. Le Pallium des évêques polonais au xi<sup>e</sup> s. = 1902, n° 1. *St. Kutrzeba*. L'organisation des tribunaux en Pologne au moyen âge. — *Id.* Le commerce de Cracovie au moyen âge, envisagé au point de vue des relations commerciales de la Pologne avec l'étranger (les routes commerciales; le commerce en gros; les rapports avec la Prusse et la Flandre, avec la Hongrie, avec la Silésie et l'Allemagne, avec Lemberg et l'Orient; le commerce intérieur et l'organisation commerciale). = Février. *St. Ketrzynski*. Une biographie perdue de saint Adalbert (cherche à reconstituer la « Passio Adalberti martyris »). — *Pawlicki*. A propos de la « Jewish Encyklopædia. »

**50. — Századok (les Siècles).** Février. — *J. KARÁCSONYI*. La femme du prince Saint-Éméric (discussion des sources; la première, attribuée à Jean, prieur de Goritz, est un faux du xviii<sup>e</sup> s.; restent la vie de sainte Marguerite, qui date de 1276, et les « Annales sanctae crucis Polonici, » de 1270. Cette dernière source est la plus authentique; le fils de saint Étienne a épousé la fille de Mesko II, roi de Pologne, en 1028 ou 1029. Les deux rois étaient alliés contre l'empereur d'Allemagne). = Comptes-rendus : *A. Gombos*. Paulus Diaconus, Historia Longobardorum (premier volume d'un recueil des Chroniqueurs du moyen âge, avec traduction et notes; sera le bienvenu). — *I. Bodor*. Histoire du gymnase protestant de Rimaszombat (fondé en 1560, ce gymnase a traversé toutes les vicissitudes. Contribution à l'histoire de l'enseignement). — *Eugène Péterfy*. Œuvres complètes; I (la Société littéraire *Kisfaludy* a été bien inspirée en recueillant les essais littéraires de cet éminent critique mort en 1899. L'éditeur, D. Angyal, a fait précéder ce recueil d'une excellente biographie). — *S. Borovszky*. Le comitat de Bihar et Nagy-Várad (fait partie de la collection « les Comitats et les villes de Hongrie ». Bihar et Nagy-Várad ont joué un rôle important dans l'histoire depuis la conquête du pays jusqu'à Koloman Tisza, longtemps député de Nagy-Várad). = Mars. *A. Pór*. La maladie mortelle de Louis le Grand (Louis d'Anjou « variis involutus aegritudinibus » s'adressa au roi de France pour un bon médecin; le roi lui recommanda Jean Radlicza, Polonais, qui avait fait ses études à Montpellier.

La maladie qui a emporté le roi hongrois le 10 sept. 1382 était la lèpre, d'après la chronique de Reggio tout à fait digne de foi. — J. LLÉSSY. L'ordre Teutonique en Hongrie (le roi André II céda à cet ordre la Bácsaság, — terra Borza, — en Transylvanie au commencement du xiii<sup>e</sup> s.; son successeur, Béla IV, l'en priva, parce que les chevaliers de l'ordre ne voulaient pas s'assimiler aux habitants du pays. Depuis 1244, ils n'avaient donc aucun territoire en Hongrie, cependant, ils réclamèrent leur part après l'expulsion des Turcs. Aidés par le cardinal Kollonics, ils achetèrent pour 500,000 florins le district du Jasz-Kun-ság qu'ils possédèrent pendant trente ans). = Comptes-rendus : *Jules Pauler* et *Alex. Szilagyi*. Les sources de la conquête du pays magyar (critique de l'édition et de la traduction du chap. xviii de la Tactique de Léon le Philosophe. L'éditeur, M. Vari, a donné une très mauvaise traduction). — *C. Eubel*. Hierarchia catholica medii aevi (rendra de grands services; fait d'après les documents du Vatican). — *G. Mokos*. Les lois canoniques du synode de Hercezeg-Szöllös (ces lois datent de 1567 et furent imprimées la même année en latin et en hongrois; un seul exemplaire de cette édition est conservé. Mokos donne le fac-similé de cet exemplaire avec les autres règlements ecclésiastiques des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s.). — *F. Zimmermann*. Das Archiv der Stadt Hermannstadt und der sächsischen Nation (guide qui sera apprécié). — *E. Varju*. La bibliothèque Batthyány a Gyulafejérvár (elle contient 273 mss. du moyen âge et 375 documents de toute sorte). = Avril. O. OLGHVÁRY. La bataille de Muhi; suite en mai (épisode de l'invasion des Mongols; description de leur armée; préparatifs des Hongrois à l'approche des hordes asiatiques en 1241). — F. BAUMGARTEN. Études sur les rapports de Louis le Grand avec Venise (dans les deux premiers articles, l'auteur a examiné une chronique hostile aux Vénitiens : Obsidionis Jadrensis-Zara-libri duo; dans celui-ci, il étudie une chronique favorable à Venise, connue sous le nom d'Anonyme de Morelli, éditée en 1796 et qui relate la campagne de Louis le Grand en Croatie de 1344 jusqu'à la reddition de Zara en 1346. Cette Chronique est due à Benintendi de Ravagnani, chancelier de Venise, ami du doge Dandolo). = Comptes-rendus : *F. Kollányi*. Étude sur le droit des évêques de Veszprém de couronner les reines (d'après une décision du Saint-Siège, datée du 11 avril 1216, les archevêques d'Esztergom couronnent le roi, les évêques de Veszprém la reine. L'auteur donne l'histoire et la jurisprudence de ce droit). — *K. Divald*. L'art de Bude et de Pest au moyen âge (recueil de matériaux). — *T. Turchányi*. L'ethnographie du comitat Krassó-Szörény avant la bataille de Mohács (au xiv<sup>e</sup> s., nous trouvons que sur 215 communes de ce comitat 150 portent un nom magyar, 50 un nom slave et 15 un nom valaque). — *V. Jagič*. Zur Entstehungsgeschichte der Kirchenslavischen Sprache (excellent; fournit de précieux renseignements aux historiens et aux philologues magyars). — *K. Szily*. Dictionnaire des néologismes hongrois (un des ouvrages historiques les plus intéressants). — *F. Radics*. Libro delli ordinamenti

et delle usanze della universitate et dello commun della isola de Lagusta (forme le tome VIII des « Monumenta historico-juridica Slavorum meridionalium » et donne, d'après le manuscrit conservé à Lagosta, les statuts de cette île de 1310, année où elle se soumit à la république de Zara, jusqu'en 1695. L'édition est bonne). — *A. Lefèvre*. L'insurrection magyare sous François II Ragoczy, 1703-1711 (cette étude, parue dans la *Revue des Questions historiques*, est inspirée par la haine contre le dernier prince de Transylvanie et contre la Hongrie en général. Ne connaît pas les ouvrages magyars et voit dans l'insurrection de Rákoczy la lutte des nationalités, — déjà ! Or, les Slovaques et les Ruthènes ont combattu alors avec les Magyars, et les Valaques n'avaient pas encore pris les armes contre la Hongrie. Que dire d'un « historien » qui prend le nom du général serbe Monasterly pour un nom de ville et cherche cette ville « près de Budapest, sur les bords de la Tisza ; » qui dit que l'empereur-roi François-Joseph I<sup>er</sup> a fait transférer les cendres de Rákoczy de Galatz à Budapest, ces cendres étant encore à Constantinople au couvent des bénédictins français ? Tout le reste est à l'avenant). = *Mai. A. Komáromy*. Le sort des trésors artistiques de la cathédrale de Nagy-Varad (les trésors de la cathédrale furent confiés, en 1556, lors de l'approche de l'armée d'Isabelle, à André et Nicolas Báthory, qui les firent transporter dans la forteresse d'Ecsed. Un document trouvé récemment par Komáromy, le reçu, du 11 nov. 1589, de l'évêque de Nagy-Várad, Martin Hethesi Pethe, prouve que ces trésors furent restitués. Une partie de ces trésors fut ensuite transportée à Prague et à Vienne et le reste vendu pour couvrir les frais de guerre). — *F. Baumgarten*. Pétrarque et l'ambassade vénitienne de 1357 (on attribue à Pétrarque un discours au roi hongrois Louis le Grand. Œuvres éd. Bâle, II, 1129, et Bibl. nat. de Paris, Nouv. acq. lat. 1152, p. 32 v<sup>o</sup>. Or, Pétrarque n'est jamais venu en Hongrie et le discours fut prononcé par Benintendi de Ravagnani). = *Comptes-rendus : F. Acsay*. Histoire du gymnase catholique de Győr, — Raab, — 1626-1900 (excellent). — *E. Jurkovich*. Le passé de Besztercebánya (série d'articles). — *J. Marton*. Le *Voltaire* hongrois ; les encyclopédistes hongrois (faible et partial). — *J.-B. Tkalčič*. Monumenta historica lib. reg. civitatis Zagrabiae ; vol. VI : Libri citationum et sententiarum, 1412-1448 (important). — *F. Westberg*. Ibrahim's-Ibn-Jakubs Reisebericht über die Slawenlande aus dem Jahre 965 (excellent). — *D. Tersztyánszky de Nádás*. La famille Tersztyánszky de Nádás (sans critique). — *I. Krsnjavi*. Ein Nachwort zu den Studien über die Historia Salonitana.

**51. — Budapesti Szemle.** Février. — Vingt ans de l'histoire de Croatie (l'auteur anonyme remonte aux événements de 1883-1884 qui ressemblèrent, en plusieurs points, à ceux de 1848 lorsque l'antagonisme entre Magyars et Croates arriva à son plus haut degré. L'histoire des diètes, qui se sont succédé de 1884 à 1902, est racontée sommairement et fait ressortir surtout ce que la bonne entente entre le gouverneur, — ban, — et les députés croates a créé d'utile pour le

pays). = Comptes-rendus : *A. Gombos*. Chroniqueurs du moyen âge; 1 : Paulus Diaconus, Histoire des Longobards (le recueil comblera une lacune; on se propose de donner dans la suite les œuvres de Villehardouin, de Dino Compagni, de Jordanès, de Procope, d'Otton de Freysing, de Grégoire de Tours et de Liutprand). — La Société Petöfi, 1876-1901 (cette Société a rendu peu de services à la littérature pendant les vingt-cinq ans de son existence). = Mars. *L. Rácz*. Fichte et la liberté de la science. — *D. ANGYAL*. Dépêches des ambassadeurs de Venise concernant l'histoire de Hongrie, 1657-1661 (relève dans le volume de Pribram : *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, Vienne, 1901, tout ce qui intéresse la Hongrie). — *L. HATVANY*. Les dernières œuvres d'Anatole France (analyse des quatre volumes de l'histoire contemporaine). = Comptes-rendus : *E. Sklarek*. Ungarische Volksmarchen (très intéressant). = Avril. *L. KATONA*. Les exemples de Pellárt de Temesvár (le grand prédicateur franciscain du xv<sup>e</sup> s., dont les sermons étaient lus dans toute l'Europe, se sert de fables, de légendes et de bons mots qui sont devenus monnaie courante dans la littérature européenne). — *P. HEGEDÛS*. La poésie de Victor Hugo (d'après Mabillean). — *B. ALEXANDER*. Shakespeare et Joseph Katona. = Comptes-rendus : *Jules Haraszti*. Le développement de la poésie lyrique en France (réussi; sert d'introduction à l'Anthologie des poètes lyriques français que la Société *Kisfaludy* édite en traductions rythmées). = Mai. *J. HARASZTI*. Tristan et Iseult (à propos du volume de Joseph Bédier). — *O. WERNER*. Les rapports de la littérature et de la science au xix<sup>e</sup> s. (à propos du livre de Robert Fath : *L'influence de la science sur la littérature française dans la seconde moitié du xix<sup>e</sup> s.*). = Comptes-rendus : *R. Békefi*. Les statuts de l'Université de Bologne du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> s. (intéressant; un manuscrit du chapitre de Pozsony contient ces statuts élaborés, en 1347, par le juriconsulte Jean Andreae avec la collaboration de quatorze conseillers choisis parmi les étudiants. Un de ces étudiants était un Hongrois, Jacques, doyen de l'église de Nográd).

---

**52. — The Athenæum.** 1902, 12 avril. — Historical Essays by members of the Owen's college, Manchester. — *A. D. Innes*. A short history of the British in India (très bon manuel). = 19 avril. *E. Dicey*. The story of the Khedivate (bon exposé des mesures qui ont transformé l'Égypte d'un état oriental pratiquement indépendant en une dépendance de la Grande-Bretagne). — *H. S. Edwards*. Sir William White, for six years ambassador at Constantinople; his life and correspondence (excellent). — *Th. A. Fischer*. The Scots in Germany (bon). — Pitt et le général Miranda (quelques faits sur les rapports de Pitt avec Miranda et les délégués de l'Amérique du Sud, surtout de 1790 à 1805, par Hubert Hall). — *Hicks et Hill*. A manual of greek historical inscriptions (importante réédition du manuel de Hicks). = 26 avril. *G. Mac Call Theal*. The beginning of South african history (ouvrage

monumental). — *Sir Herbert Maxwell*. A history of the house of Douglas (excellent). — *N. Hapgood*. George Washington (excellent résumé biographique, avec des fac-similés instructifs). — *Spence*. Early christianity and paganism, A. D. 64 to the peace of the church in the fourth century (critique insuffisante des sources). — *Johnston*. The coronation of a king (assez intéressant). — *Beavan*. Crowning the king (médiocre). — *Eeles*. The english coronation service (bon résumé). — *Marquis de Bute*. Scottish coronations (intéressant). — *Pascoe*. The pageant and ceremony of the coronation (anecdotes). = 3 mai. *Brown*. History of Scotland; t. II : 1542-1689 (excellent; bonne bibliographie). — *Cheyne et Black*. Encyclopædia biblica; vol. III. = 10 mai. *Sir Henry Jenkins*. British rule and jurisdiction beyond the seas (faible, superficiel et trop souvent contestable). = 17 mai. *A. Colquhoun*. The mastery of the Pacific (extrêmement intéressant). — *W. Mac Neile Dixon*. College histories : Trinity college, Dublin (intéressant). = 24 mai. *Merriman*. Life and letters of Thomas Cromwell (ouvrage d'un débutant encore inexpérimenté, mais qui a des idées, le sens historique déjà aiguisé et une bonne méthode). — *Malden*. A history of Surrey; vol. I (bon). — *Adkins et Serjeantson*. A history of Northamptonshire; vol. I (bon. Ce vol., comme le précédent, fait partie de la grande « Victoria County History »). = 31 mai. *Newman*. The politics of Aristotle; vol. III-IV (remarquable). = 7 juin. *H. J. Roby*. Essays on the law in Cicero's private orations (étude très intelligente et suggestive). — *F. Stella Maranca*. Il tribunato della Plebe, dalla « lex Hortensia » alla « lex Cornelia » (des idées, parfois contestables; l'ouvrage est défiguré par de trop nombreuses fautes d'impression).

**53. — The english historical Review.** 1902, avril. — *Sir Henry H. Howorth*. Les derniers rois de Shirpurla ou Lagash. — *Bury*. La vie de saint Patrick par Tirechan (il n'y a aucune raison pour ne pas admettre que le récit de l'évêque Tirechan ne soit pas ce qu'il déclare être, c'est-à-dire l'œuvre d'un homme du VII<sup>e</sup> s.). — *R. Garnett*. Le rapport de lord Durham sur le Canada (on a dit que ce rapport avait été pensé par Wakelield, écrit par Buller, signé par Durham. En réalité, chacun de ces trois personnages en a écrit une part; celle de Buller est d'ailleurs la plus considérable). — *F. York Powell*. Samuel Rawson Gardiner, 1829-1902. — *James Tait*. Les « hides » de 120 acres et celles de 30 acres. — *Poynton*. Le plus ancien « Plea roll » (le « Plea roll » publié par la Pipe roll society comme étant celui de la 6<sup>e</sup> année de Richard I<sup>er</sup> est, en réalité, celui de 1196, terme de la Saint-Hilaire de la 7<sup>e</sup> année). — *Miss Mary Bateson*. Création de « boroughs; » chartes de Deganwy, Higham Ferrers, Bolton, Warton et Roby. — *Alex. Savine*. Exemples de tenure par copie dans les anciens « Proceedings » de la chancellerie (montre que l'histoire légale du copyhold remonte au règne de Henri VII; le cas le plus anciennement connu est de 1438-39). — *P. S. Allen*. Le doyen Colet et l'archevêque Warham (leurs relations en 1516, d'après la correspondance d'Érasme à la

chronologie de laquelle sont apportées plusieurs corrections). — J. H. CLAPHAM. Le dialogue sur Richelieu et sa politique (corrections aux noms de lieu mentionnés dans ce dialogue, publié précédemment dans l'*E. H. R.*). — C. H. FURTH. « Killing no Murder » (ce célèbre pamphlet est l'œuvre commune du colonel Silius Titus et du lieutenant-colonel Edward Sexby, qui, d'ailleurs, prétendirent l'un et l'autre en avoir été le seul auteur). — J. H. ROSE. Les funérailles de Napoléon et ses derniers papiers (publie un mémoire de sir Hudson Lowe sur les funérailles et d'intéressants extraits d'une dépêche du major Gorroquer à lord Bathurst, 14 mai 1821, où il raconte des conversations qu'il eut, deux jours auparavant, avec Bertrand et Montholon sur les derniers travaux de l'empereur). — BOLTON KING. La convention de septembre 1864. — Comptes-rendus : H. R. HALL. The oldest civilisation of Greece (insuffisant; trop d'hypothèses non justifiées). — HICKS et HILL. Greek historical inscriptions (excellent et très utile). — H. SÉE. Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge (art. de Vinogradoff). — LANE-POOLE. A history of Egypt; vol. VI : The Middle ages (bonne histoire de l'Égypte sous la domination des Arabes, de 640 à 1517). — J. EARLE. The Alfred jewel (l'auteur n'a pas réussi à nous prouver à quoi pouvait servir le fameux bijou du roi Alfred). — DRAPER. Alfred the Great (insuffisant). — C. R. BEAZLEY. The dawn of modern geography; 2<sup>e</sup> partie : A history of exploration und geographical science, from the close of the ninth to the middle of the thirteenth century (c'est le meilleur résumé que l'on possède sur l'histoire des découvertes géographiques). — J. W. LEGG. Three coronation orders (très intéressant). — BELGRANO et IMPERIALE. Annali Genovesi di Caffaro e de' suoi continuatori (bonne édition). — C. HORTSMAN. Nova Legenda Angliae (bonne édition critique de l'œuvre inexactement attribuée à John Capgrave). — FR. B. BICKLEY. The little red book of Bristol. — A. M. COOKE. Act book of the ecclesiastical court of Whalley, 1510-1538. — Archives municipales de Bayonne : Registres français, t. I, 1565-1580. — G. BERNER. Aus dem Briefwechsel König Friedrichs I von Preussen und seiner Familie. — SHAW. Calendar of Treasury books and papers, 1739-1741.

**54. — Edinburgh Review.** Vol. CXCIV, janvier-avril 1902. — Lord Wantage (après avoir pris part comme officier à la guerre de Crimée, Robert Lindsay, lord W., démissionna, devint par son mariage le plus grand propriétaire d'Angleterre, possédant plus de 20,000 hectares, et s'occupa d'organiser le corps des volontaires et les ambulances anglaises de la croix rouge. Ses voyages, en France pendant la guerre de 1870, en Serbie pendant celle de 1876 et en Turquie pendant la campagne de l'année suivante, sont racontés d'une façon intéressante dans sa correspondance privée, qui fut communiquée parfois confidentiellement aux chefs des deux partis politiques du Parlement et qui mériterait d'être publiée en entier; d'autant qu'il visita également l'Égypte et le Sud-Afrique, sur lesquels ses observations ne sont pas moins



instructives). — L'éducation idéale (l'éducation universitaire n'est pas faite pour les esprits de haut vol; elle s'adresse plutôt à ceux d'une trempe moyenne. Opinions successives de Macaulay, Stuart Mill, Froude, lord Rosebery, dans leurs discours académiques, sur le problème de l'éducation générale contre l'éducation spéciale. Estime que l'éducation secondaire, au moins, doit être aussi large et compréhensive que possible. L'Allemagne, dont on cite volontiers l'exemple, a plutôt créé des cours scientifiques nouveaux pour répondre aux besoins du temps, que restreint ou diminué la vieille éducation classique). — La loi martiale (cette loi, qui n'a jamais été proclamée dans la Grande-Bretagne depuis 1689, ni dans aucune colonie depuis 1865, sauf en ce moment dans le Sud-Afrique, a pour objet la suppression des troubles, mais non pas la punition des coupables, qui appartiennent aux tribunaux civils tant que ceux-ci fonctionnent. Les tribunaux ordinaires du Sud-Afrique et le Conseil privé ont donc commis un déni de justice en refusant de considérer la plainte d'un citoyen anglais, M. Marais, arrêté, déporté, emprisonné, relâché, sans explications, par les autorités militaires). — Bolingbroke et son temps (à l'occasion du livre, un peu trop savant et un peu trop favorable, de M. Sichel, écrit dans le sens tory). — Questions irlandaises d'aujourd'hui. — M<sup>me</sup> d'Épinay et son entourage. — Lady Louisa Stuart (fille de lord Bute, amie et confidente de Walter Scott, belle-sœur de lord Macartney; sa correspondance imprimée, en partie pour le public, en partie sous forme privée, et demeurée en partie inédite, abonde en détails piquants sur les personnages de l'époque. C'est une véritable *Chronique scandaleuse* au meilleur sens du mot, « car on n'y trouve aucune malveillance, ni rien qui puisse choquer les convenances les plus délicates. » Quand elle parle d'ailleurs de l'ivrognerie du prince régent et d'autres scandales étranges, elle ne dit rien qui ne soit amplement justifié par une foule d'autres témoignages). — L'Empire et le royaume (analyse et critique du livre de M. Bernard Holland, *Imperium et Libertas*). — La guerre enseignée par la guerre (l'histoire militaire perd de son utilité en proportion géométrique de son éloignement dans le passé. Pour les guerres récentes, il faut essayer de lire entre les lignes, parce que les récits officiels ne peuvent faire connaître toute la vérité. Remarques sur les campagnes de 1870-71 et de 1877-78 à ce point de vue. Ainsi, c'est depuis peu de temps seulement que l'État-major allemand convient des formidables bévues commises pendant la guerre de France. En Angleterre, les études d'histoire militaire sont trop négligées dans le corps des officiers). — Une grande dame whig au xviii<sup>e</sup> siècle (lady Sarah Lennox, que voulait épouser George III, et qui devint la mère des trois généraux Napier). — L'histoire contemporaine de l'Abyssinie (l'Éthiopie est un terrain d'études presque vierge pour le philologue, l'archéologue, l'historien, le théologien. L'Angleterre s'est très mal conduite envers ce pays; elle a violé tous ses engagements des traités de 1884 après en avoir recueilli les bénéfices. La faute est d'autant plus grave que les intérêts anglais

pourront un jour entrer en conflit avec les intérêts italiens, auxquels on était tenu d'honneur de ne point laisser prendre pied. Aujourd'hui, l'Angleterre doit travailler à maintenir l'intégrité de l'Abyssinie pour empêcher la France et l'Italie de s'y créer des sphères d'influence; surtout la France, qui a rendu de grands services à ce pays. Quant au fameux chemin de fer du Cap au Caire, sans importance commerciale, ce n'est qu'un prétexte pour de nouvelles annexions, et l'on doit éviter d'insister sur ce projet en l'air, qui met naturellement en défiance toutes les puissances capables de le contrecarrer). — La politique anglaise en Perse et dans la Turquie d'Asie (l'Angleterre recommence, dans le golfe Persique, l'histoire de Fachoda; elle annonce que « l'intrusion d'une puissance étrangère dans ces parages serait un empiétement, non pas sur l'indépendance de la Perse, mais sur les intérêts anglais; en d'autres termes, un *acte peu amical*. Mais une pareille déclaration, si l'on n'est point préparé à en subir les conséquences éventuelles, comme dans le cas de Fachoda, serait une impardonnable folie. » Admet, cependant, que le chemin de fer projeté par les Allemands aurait son utilité). — John Richard Green (son rôle de clergyman et ses idées religieuses; sa valeur d'historien; l'école historique d'Oxford : Stubbs, Freeman, Green). — Les forêts d'Angleterre et le droit forestier au XIII<sup>e</sup> s. (d'après la publication des *Select Pleas of the Forest*, par la *Selden Society*; très important pour l'état social de l'époque). — Politique assyrienne (documents nouveaux et curieux sur l'administration, fort bien ordonnée, de Sardanapale). — La vie de Napoléon I<sup>er</sup> (par John Holland Rose. Déclare qu'un Anglais semble mieux en situation que personne pour écrire l'histoire impartiale de Napoléon, et que l'Angleterre, malgré de nombreuses fautes ou maladresses, aura témoigné presque tout le long de son règne d'une candeur enfantine et d'un désir sincère d'avoir la paix. Le livre de M. Rose serait le meilleur qu'on ait encore publié. Il utilise, entre autres, les documents officiels du gouvernement anglais, comme on ne l'avait jamais fait jusqu'ici; négligence d'autant plus regrettable que les agents diplomatiques eurent le talent de se procurer les secrets d'État, même des puissances qui se trouvaient en guerre contre la Grande-Bretagne. Discussion et rectification de plusieurs passages).

---

55. — R. **Accademia dei Lincei**. Classe di scienze morali, storiche e filologiche. *Rendiconti*. 5<sup>e</sup> sér., vol. IX, 1900, fasc. 5-6. — L.-A. MILANI. *Locus sacer, mundus et templum* à Fiesole et à Rome (la prétendue tombe de Romulus trouvée au forum romain est le *mundus*, c'est-à-dire le centre augural et religieux de la ville, établi, « etrusco ritu, » par le fondateur de Rome. Tout près se trouvent les parties essentielles du *templum* primitif élevé à ciel ouvert aux dieux du ciel et de l'enfer; le « lapis niger » est le symbole de la terre, analogue à la fameuse pierre noire de Pessinonte. La stèle inscrite remonte certainement à une « *lex regia*; » elle contient les prescriptions et imprécations relatives au *locus sacer*, au *mundus* et au *templum* de Romulus). —

L. SAVIGNONI. Travaux exécutés en Crète par la mission italienne d'archéologie. — O. TOMMASINI. Au sujet de la nouvelle édition du Prince de Machiavel, par Gius. Lisio (édition meilleure de beaucoup que toutes les précédentes; le texte laisse encore cependant à désirer). — C. CIPOLLA. De la prétendue fusion des Italiens avec les Germains dans les premiers siècles du moyen âge; suite dans les fasc. 7-8; fin dans 9-10 (montre que cette fusion n'eut pas lieu, même avec les Lombards, le seul des peuples germaniques qui se soit fixé en Italie. La faiblesse de l'élément germanique se montre encore par le peu de traces qu'il laisse dans les noms de lieu, dans la langue et dans l'art). — L. BONELLI. Une chronique turque du xvi<sup>e</sup> siècle (texte). = Fascicules 11-12. G.-F. GAMURRINI. La colonne votive dans la tombe de Romulus. — L. PERNIER. Fouilles exécutées à Festós par la mission italienne d'archéologie. — GIOV. GENTILE. Du concept scientifique de la pédagogie. = Vol. X, 1901, fasc. 1-2. F. TOCCO. Nouveaux documents sur les troubles franciscains, transcrits par le P. G. Boffito, barbanite (1332-1334). — G. CARLE. La philosophie du droit. — G.-F. GAMURRINI. De quelques vers en langue vulgaire attribués à saint François. — E. PAIS. Les fragments de l'autobiographie de M. Æmilius Scaurus et la « Lex varia de Majestate. » = Fasc. 3-4. A. SEGRE. Documents et notes relatifs au congrès de Nice en 1538. — O. TOMMASINI. Goethe et Machiavel. = Fasc. 5-6. A. MILANI. *Mundus* et *Templum* dans une peinture préhellénique du labyrinthe de Cnossos, en Chaldée, en Étrurie et au forum romain. — Adalgisa CORVATTA. Division administrative de l'empire des Séleucides. = Fasc. 7-8. C. CIPOLLA. Des actes diplomatiques relatifs au gouvernement de Cangrande 1<sup>er</sup> à Padoue. — Giac. LOMBROSO. Les papyrus de lord Amherst, publiés par Grenfell et Hunt; t. I. — L. PERNIER. Fouilles exécutées à Festós; fin (avec un plan). = Fascicules 9-10. F. HALBHERR. Travaux exécutés par la mission italienne d'archéologie à l'agora de Gortyne et à l'Asclepeion de Lebena, févr.-sept. 1900. = Fasc. 11-12. A. SOGLIANO. Une nouvelle orientation à donner aux fouilles de Pompéi. — P. GAROFALO. Sur la législation de Dracon. = Mémoires. Anno CC XCVI, 1899 (1901). A. MESSEAGLIA. Les vents, l'orientation géographique et la navigation dans Homère (I : les vents et l'orientation; II : l'orientation et les régions cosmiques correspondantes; III : cas particuliers d'orientation géographique et nautique dans Homère; IV : la navigation; V : les voyages d'Ulysse et de Ménélas dans l'Odyssée). = *Notizie degli scavi*, juillet 1900 à décembre 1901 (ces notices renferment, comme toujours, une masse considérable de renseignements concernant l'archéologie romaine; en donner l'analyse serait un travail infini et toujours d'ailleurs insuffisant).

**56. — Archivio della r. Società romana di storia patria.**

Vol. XXIV, fasc. 3-4 (Rome, 1901). — P. EGIDI. Les chroniques de Viterbe écrites par Fr. Francesco d'Andrea; suite et fin (la dernière mention est de 1450). — G.-S. RAMUNDO. A quelle époque vivait Com-

modien? (Commodien, l'auteur des *Instructiones*, du *Carmen apologeticum*, n'appartient pas au III<sup>e</sup> siècle; il a dû vivre entre 324 au plus tôt et 378 au plus tard; il écrivit ses deux ouvrages durant une persécution des chrétiens par les païens, c'est-à-dire sous Julien l'Apostat). — L. SCHIAPARELLI. Les chartes antiques des archives capitulaires de Saint-Pierre au Vatican (publie un ancien inventaire du chartrier et commence la publication des plus anciennes chartes : trente numéros de 792 à 1098). — G. ARIAS. Les banquiers toscans et le Saint-Siège sous Benoit XI. — P. EGIDI. Le journal de Giov.-Battista Belluzzi de San Marino, 1535-1541. = Bibliographie : P. Brand. Innocenzo VII e il delitto di Ludovico Migliorati (discussion sur le point de savoir si le pape eut une part directe ou indirecte dans l'attentat commis par son neveu sur les bourgeois de Rome lors de l'émeute de 1405). — E. Rodocanachi. Les institutions municipales de Rome sous la papauté (bon résumé). — G. Negri. L'imperatore Giuliano l'Apostata (excellent). — H. Weber. Der Kampf zwischen Papst Innocenz IV und Kaiser Friedrich II bis zur Flucht des Papstes nach Lyon (bon).

**57. — Archivio storico lombardo.** Anno XXVIII, fascicule 31. 30 sept. 1901. — G. PELLEGRINI. Saint Arialdus; sources et récits historiques; suite (saint Arialdus et les moines de Vallombreuse; vérités et légendes). — S. DAVARI. Pour servir à la généalogie des Bonacolsi. — A. MAZZI. Note métrologique : le « patronus, » mesure milanaise pour le sel. — F. FOSSATI. Milan et une tentative avortée d'alliance contre les Turcs; documents milanais, 1480-1481. — E. VERGA. Les sentences criminelles prononcées par les podestats milanais, 1385-1429; notes pour l'histoire de la justice criminelle à Milan. = Bibliographie : E. Galloni. Mergozzo e l'antica necropoli scoperta sulla riva del suo lago (intéressant). — G. de Manteyer. Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne (hypothèse plus ingénieuse que solide). — M. Labruzzi. La monarchia di Savoia dalle origini all' anno 1103 (reprend, sans l'affermir, le vieux système de Cibrario). — S. Hellmann. Die Grafen von Savoyen und das Reich bis zum Ende der Staufischen Periode (bon). — A. Ugoletti. Brescia nella rivoluzione del 1848-1849 (important). = Fasc. 32, 31 déc. 1901. Giuseppe CALLIGARIS. Encore quelques documents pour servir à la biographie de Paul Diacre (les chroniques; l'épithaphe de Hilderic, qui est certainement authentique). — Giovanni AGNELLI. Différends des Visconti avec la mense épiscopale de Lodi, et autres faits relatifs à la domination des Visconti dans le pays de Lodi. — Fr.-M. VALERI. Pellegrino Pellegrini et ses œuvres à Milan (Pellegrini fut architecte et peintre; on lui doit entre autres la façade du dôme de Milan). — Angelo MAZZI. Note métrologique : un rapport milanais du IX<sup>e</sup> siècle entre le « jugerum » romain et l'arpent lombard (sur la réforme des mesures de superficie par le roi Luitprand). — Al. COLOMBO. D'une alliance entre Milan et Vigevano en 1277 (publie le texte inédit d'un traité d'alliance défensive et offensive entre ces deux États). = Bibliographie : V. Forcella. Le industrie e il

commercio a Milano sotto i Romani (causerie archéologique, accompagnée de bonnes phototypies, sur quelques monuments figurés de Milan à l'époque romaine). — *M. Campori*. L'epistolario di Lodovico Antonio Muratori; t. I. — *A. Bossola*. Il governo provvisorio Piemontese e la municipalità d'Alessandria, 1798. = Bulletin bibliographique sur l'histoire de la Lombardie. = Anno XXIX, fascicule 33, 1902. *Achille Ratti*. De l'itinéraire probable suivi, dans sa fuite, par Aribert, archevêque de Milan, d'après un autographe inédit (cet autographe n'est qu'une souscription à une charte datée de Bobbio, sans doute vers la fin de 1027. Texte de cette charte, avec fac-similé). — *Ger. Biscaro*. La compagnia de la Braida di Monte Volpe dans l'ancien faubourg de Milan, et son statut de 1240. — *C. Pellegrini*. Documents et notes pour servir à l'histoire de saint Arialdo; suite et fin (à la recherche des corps des saints Arialdo et Erlembaldo). — *G. Romano*. Un retour en arrière. A propos de quelques travaux récents sur le mariage de Valentine Visconti avec le duc de Touraine, 8 avril 1387. — *Ant. Battistella*. Notes diverses sur le Saint-Office en Lombardie pendant les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s. — *S. Ambrosoli*. Une monnaie milanaise anonyme des successeurs de Giovanni Visconti. — *E. M.* Le carnaval de Milan en 1590. = Bibliographie : *F. Tocco*. I Guglielmitti (annonce plusieurs travaux intéressants de Tocco sur l'hérésie de Guillelmites). — *Feliciangeli*. Sull'acquisto di Pesaro fatto da Cesare Borgia. Il matrimonio di Lucrezia con Giovanni Sforza, signore di Pesaro (bonnes études sur Giovanni Sforza).

**58. — Studi e documenti di storia e diritto.** Anno XXII, fascicule 3-4, juil.-déc. 1901. — *Franc. Pometti*. Chartes de l'abbaye de Sainte-Marie di Corazzo et de San Giuliano di Rocca Fallucca en Calabre. Contribution à l'histoire des ordres religieux (la première de ces abbayes, bénédictine de fondation, devint ensuite cistercienne; la seconde était basilienne. Publie seize chartes de 1100 à 1225, dont une en grec; une autre est une traduction en langue vulgaire du xiv<sup>e</sup> s.). — *Pietro Tacchi-Venturi*. Nouvelles lettres inédites de Vittoria Colonna (quatre lettres de 1542-1543). — *Siro Solazzi*. La révocation des actes frauduleux (histoire de l'« interdictum fraudatorium »). — *Abbé Giuseppe Cozzaluzzi*. Castorius Juvenis, jurisconsulte du iv<sup>e</sup> siècle (commentaire de l'inscription qui le concerne).

---

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — Le P. Charles (Carlos) SOMMERVOGEL est mort le 4 mai dernier, âgé de soixante-huit ans. Il était né à Strasbourg le 8 janvier 1834. Collaborateur des frères de Backer pour la réédition de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, qui parut en 3 vol. in-fol. de 1869 à 1876, il entreprit d'en donner à son tour, et seul, une refonte complète. Cette 3<sup>e</sup> édition parut en 9 vol. in-4<sup>e</sup> de 1890 à 1900; elle est aujourd'hui terminée. En même temps, il préparait une réédition de la *Bibliothèque* publiée en 1864 par le P. Arsène Carayon, et qui est une table méthodique et systématique des ouvrages relatifs aux Jésuites. Le manuscrit est terminé depuis longtemps, mais rien encore n'en a été publié. Ces travaux assurent au P. Sommervogel *Strasbourgeois* (épithète qu'il se donnait volontiers) une place éminente parmi les bibliographes.

— M. Noël VALOIS a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Jules GIRARD, décédé.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. GUILHIERMOZ (*Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*) et le second à M. René POUPARDIN (*le Royaume de Provence sous les Carolingiens*); le prix Fould, par parties égales, à M. G. DURAND (*Monographie de l'église cathédrale Notre-Dame d'Amiens*) et à MM. R. KOECHLIN et MARQUET DE VASSELOT (*la Sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVI<sup>e</sup> siècle*); une partie du prix Bordin à MM. Léon DOREZ et Germain LEFÈVRE-PONTALIS (*Chronique d'Antonio Morosini*, texte et traduction, 4 vol.); pour le prix Duchalais, une mention honorable à M. le comte Charles de BEAUMONT (*les Jetons tourangeaux*); le prix Estrade-Delcros, de 8,000 francs, à M. le chanoine Ulysse CHEVALIER, pour l'ensemble de ses travaux historiques; le prix La Grange à M. Gaston RAYNAUD (*Oeuvres d'Eustache Deschamps*), le prix Aug. Prost à M. l'abbé Eugène MARTIN (*Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*).

— L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. Camille JULLIAN (*Vercingétorix*) et le second à M. Prosper CULTRU (*Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*); le prix Marcellin Guérin à MM. DuBOIS et TERRIER (*les Colonies françaises; un siècle d'expansion coloniale*), DE GERLACHE (*Quinze mois dans l'Antarctique, la Belgica*), LAMARRE (*Histoire de la littérature romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement républicain*), BOSSERT (*Histoire de la littérature allemande*), UCHEVAL (*Cicéron orateur*) et SÉCHÉ (*Alfred de Vigny et son*

temps, 1797-1863); le prix Kastner-Boursault à M. Georges RADET (*Histoire et œuvre de l'École française d'Athènes*); le prix Sobrier-Arnoult à MM. MONTLAUR (*Angélique Arnoult*) et FERTÉ (*Rollin*); le prix Berger, quinquennal, à MM. DUCOUDRAY (*Parlement de Paris*), LENÔTRE, pour l'ensemble de ses travaux sur le vieux Paris, FRANKLIN (*Paris au moyen âge*), CHEVALIER (*L'Hôtel-Dieu de Paris*), GAUTREAU (*le Fort d'Issy*); le prix Théroüanne à M<sup>me</sup> la comtesse de BEAULAINCOURT (*Boniface-Louis-André de Castellane. Le Journal du maréchal de Castellane : campagnes d'Afrique, d'Italie et de Crimée*), à M. PRENTOUT (*L'Île-de-France sous Decaen, 1803-1810*), à M. JUSSEURAND (*les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*), à M. l'abbé COUZARD (*Une ambassade à Rome sous Henri IV, 1601-1605*), à M. GACHON (*Quelques préliminaires de la révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc, 1661-1685*); le prix Halphen à M. MONGEAUX (*Histoire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*) et à M. MARION (*L'Impôt sur le revenu au XVIII<sup>e</sup> siècle, principalement en Guyenne*); le prix Guizot à M. POCQUET (*le Duc d'Aiguillon et La Chalotais*), au P. CHAUVIN (*le P. Gratry, 1805-1872*), à M. GUIRAUD (*L'Église et les origines de la Renaissance*), au capitaine CHAMPION (*Jeanne d'Arc écuyère*). — Elle a attribué sur le fond du prix Montyon diverses récompenses : à MM. D'OLONNE (*De la Côte-d'Ivoire à la Guinée et au Soudan*), CHARLES ROUX (*L'Isthme et le canal de Suez, historique, état actuel*), STRYENSKI (*la Mère des trois derniers Bourbons*), A. CIM (*Une bibliothèque*), FROCARD et PAINVIN (*la Guerre au Transvaal*), H. KRAFFT (*A travers le Turkestan*), au R. P. MARTIAL (*les Galla; au pays de Ménélik*), à M<sup>me</sup> Isabelle MASSIEU (*Comment j'ai parcouru l'Indo-Chine*), à MM. DU BOSQ DE BEALMONT (*Une France inconnue, l'Acadie*), DE CHABREUL (*Gouverneur de princes, 1737-1830*), LÉO CLARETIE (*la Jeune fille au XVIII<sup>e</sup> siècle*), HAUSER (*l'Or*), RICHARD (*Pierre d'Épinac; la papauté et la ligue française, 1513-1599*), L. DE CONTENSON (*Chrétiens et musulmans*), J. DELFOUR (*les Jésuites à Poitiers, 1604-1762*), au comte FLEURY (*le Palais de Saint-CLOUD*), à M. VICTOR DE MAROLLES (*les Lettres d'une mère; épisode de la Terreur*). — Elle a partagé le prix Juteau-Duvigneau entre MM. BERNARD (*le Sermon au XVIII<sup>e</sup> siècle*), E. HORN (*Sainte Élisabeth de Hongrie*), l'abbé GRISSELLE (*Bourdaloque*) et NICOLAY (*Histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes*); le prix Fabien à M. MARTIN-SAINT-LÉON (*Histoire des corporations de métiers et le Compagnonnage*).

— Dans le tome II, fasc. I, des *Beiträge zur alten Geschichte* (1901), on lira avec un vif intérêt un article de M. Camille JULIAN : *De la nécessité d'un « Corpus » topographique du monde ancien*. Il montre quelles ressources la connaissance des noms de lieu apporte à l'histoire proprement dite, à la connaissance des grandes races d'hommes qui ont formé le substratum du monde antique, des institutions primitives. Ce « Corpus » contiendrait le relevé de tous les noms connus et mentionnés, non seulement avant la chute de l'Empire romain, mais de tous ceux que l'on rencontre, après l'établissement des Barbares, dans les chartes,

les diplômes, etc., antérieurs, par exemple, au xiii<sup>e</sup> siècle. En conséquence, il s'adresse à l'Association internationale des Académies, à l'effet de dresser le plan d'un *Corpus topographicum orbis antiqui*, qu'il appartiendrait ensuite à chaque État, et, dans chaque État, aux corps scientifiques bien organisés, de mettre à exécution. — Ce projet mérite la plus sérieuse attention des érudits.

— M. Eugène DÉPREZ a soutenu, avec un succès très flatteur, devant la Faculté des lettres de Paris, ses thèses pour le doctorat ès lettres. Sa thèse latine est consacrée à Hugues Aubriot, prévôt de Paris, et à ses rapports avec l'Université; sa thèse française, intitulée *la Papauté, la France et l'Angleterre, 1328-1342* (A. Fontemoing. Prix : 12 fr. 50), est une étude très documentée sur les origines de la guerre de Cent ans. L'auteur se propose d'ailleurs de compléter ce volume par trois autres dans lesquels il traitera la grosse question des rapports de la France, de l'Angleterre et du Saint-Siège depuis le traité de Paris (1259) jusqu'au traité de Bretigny (1360).

— Sur l'initiative de M. Louis LEGER, un comité s'est fondé pour ériger un monument à Jean de Luxembourg, roi de Bohême, tué, comme chacun sait, à Crécy, en combattant dans les rangs des Français. Sauf une antique croix de pierre, dite la *Croix de Bohême*, que rien ne protège et qu'aucune inscription ne signale aux passants, aucun monument ne rappelle le douloureux épisode qui s'est accompli le 26 août 1346 dans la vallée de la Maye, ni le nom des guerriers bohémiens ou luxembourgeois qui, à la suite de leur souverain, sont venus mourir pour la France. C'est pour réparer cet oubli que se sont formés un comité central à Paris et des comités locaux à Amiens et à Abbeville en vue de recueillir des souscriptions pour restaurer la *Croix de Bohême* et la mettre désormais à l'abri. On se propose en même temps d'ériger à Crécy un monument en souvenir des Français et des étrangers morts pour la France le 26 août 1346. Les souscriptions seront reçues à Paris, chez M. Lair, 11, rue Croix-des-Petits-Champs; à Amiens, chez M. Dournel, 1, rue de Caudron; à Abbeville, chez M. l'abbé Mille, secrétaire de la Société d'émulation.

— Le second fascicule des *Sources de l'histoire de France*, par M. Auguste MOLINIER (A. Picard et fils, 322 p. Prix : 5 fr.), comprend la période capétienne de 987 à 1180 et contient les chapitres suivants : xxii, de Hugues Capet à Philippe I<sup>er</sup>; xxiii, lettres et poésies du xi<sup>e</sup> s.; xxiv-xxx, histoire locale, divisée par régions; xxxi, Louis VI et Louis VII; xxxii, lettres et poésies du xii<sup>e</sup> s.; xxxiii, grands historiens normands; xxxiv, historiens anglais du xii<sup>e</sup> s.; xxxv-xxxvii, ordres de Cluny, de Cîteaux, petits ordres monastiques; xxxviii, les Normands en Italie; xxxix-xli, la première et la seconde croisade; xlii, chroniques universelles du xii<sup>e</sup> s. Bien distribué, très complet, imprimé avec une remarquable correction, l'ouvrage sera consulté avec le plus grand profit comme un des plus remarquables travaux bibliographiques qui



existent sur le moyen âge ; les paragraphes d'exposition seront lus avec intérêt et il faudra tenir grand compte des jugements, des critiques, des réserves exprimés souvent d'un mot par l'auteur, car M. Molinier ne cesse d'être un historien très avisé, tout en étant un bibliographe admirablement informé. — Le troisième fascicule est sous presse et paraîtra sans doute avant la fin de l'année. — La couverture du présent fascicule nous apporte une nouvelle qui réjouira tous les historiens : le Manuel de M. Molinier, qui doit s'arrêter aux guerres d'Italie (1494), sera continué : MM. HAUSER et LEFRANC se sont chargés du XVI<sup>e</sup> siècle ; M. Maurice TOURNEUX du XVII<sup>e</sup>. Le travail historique est si mal outillé pour l'époque moderne, où les publications de texte sont à la fois très nombreuses et très disséminées, qu'un Manuel des sources de l'histoire de France allant jusqu'en 1789 est appelé à rendre les plus grands services.

— M. Henri LE BRUN a voulu, après Michelet, faire son « Tableau de la France, » nous montrer les diversités provinciales toujours vivantes sous la mosaïque administrative. Son gros volume *l'Ancienne France, étude géographique, historique et littéraire sur les anciennes provinces françaises* (Paris, Didier, 1901, 476 p.), se feuillette avec plaisir. C'est un aimable centon de citations prises à Michelet, George Sand, Taine, Montégut, Hanotaux et *tutti quanti*. Je m'étonne que l'auteur n'ait pas utilisé le *Voyage en France* de M. Ardouin-Dumazet. Il ne faut pas demander à M. Le Brun une érudition de toute première fraîcheur (sur les ducs de Bourgogne, la guerre de Vendée, etc.; p. 188, l'étymologie de *Lugdunum* = mont des corbeaux) ni une très grande exactitude dans la reproduction des noms propres (p. 18, Schipenhauer; p. 177, Van der Heyden, à propos du célèbre Van der Weyden de l'hospice de Beaune) ou des citations (p. 172, n. 2, deux vers de Shakespeare bizarrement estropiés; p. 261, « ou l'argile sur les laves » pour « où l'on gèle sur les laves »). Il ne faut chercher dans son livre qu'une aimable distraction que l'auteur s'est offerte à lui-même et qu'il veut offrir à d'autres.

H. H.

— M. Eugène LELONG a fait tirer à part la *Bibliographie des travaux de Célestin Port*, qu'il a insérée dans la *Correspondance historique et archéologique*, et qui complète l'article nécrologique consacré par M. Lelong dans la *Revue historique* au regretté archiviste de Maine-et-Loire.

— *Catalogue général des manuscrits français* de la Bibliothèque nationale, publié sous la direction de M. Henri OMONT. Le tome II des *Anciens petits fonds français*, formant les nos 22885-25696 du fonds français, par MM. C. COUDERC et Ch. DE LA RONCIÈRE, vient d'être mis en vente (E. Leroux, 1902, xviii-673 p. Prix : 10 fr.).

— A été tiré à part le *Catalogue des manuscrits Ashburnham-Barrois acquis en 1901*, publié par M. Henri OMONT dans *Bibliothèque de l'École*

*des chartes*, 1902 (E. Leroux, 1901-1902, 424 p.). Ce sont soixante-neuf volumes, qui sont maintenant à la Bibliothèque nationale, plus six autres manuscrits acquis pour les Archives nationales, le musée Condé, les archives départementales du Pas-de-Calais, les bibliothèques municipales de Lille et de Tours. Ces volumes, joints aux soixante-six articles recouverts en 1888, grâce aux habiles négociations de M. L. Delisle, portent à cent quarante et un le nombre des mss. Barrois présentement réintégrés dans nos collections nationales.

— M. H. DE LÉPINAIST a publié en un volume de 159 p. la *Table des Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de Touraine, de 1864 à 1900* (Tours, Péricat, 1902); c'est un fascicule supplémentaire du *Bulletin* du 4<sup>e</sup> trimestre 1901 marqué tome XLII.

— La librairie N.-V. Bouton publie le dernier volume de la grande compilation due à GELRE, héraut d'armes (1334-1370); elle est intitulée : *Wapenboeck ou Armorial contenant les noms et armes des princes chrétiens, ecclésiastiques et séculiers, suivis de leurs feudataires selon la constitution de l'Europe, et particulièrement de l'empire d'Allemagne, conformément à l'édit de 1356, appelé la bulle d'or*. Le tome VII et dernier contient la fin de la France, la Hongrie et le Danemark.

— La librairie Renouard (H. Laurens) a publié sous le titre : *les Conquêtes artistiques de la Révolution et de l'Empire; reprises et abandons des alliés en 1815; leurs conséquences sur les musées d'Europe*, l'histoire, racontée par Charles SAUNIER, de ces prises et de ces reprises, d'après les documents originaux puisés aux Archives nationales et dans les riches archives des musées nationaux. Signalons en particulier la correspondance échangée entre le baron Denon et les représentants de l'ex-impératrice Joséphine à propos des tableaux de la galerie de Cassel cédés par elle à l'empereur de Russie, qui les a conservés et en a fait le plus bel ornement du musée de l'Ermitage.

— La librairie Armand Colin a mis en vente la première *Table décennale des Annales de géographie* (15 octobre 1891-15 novembre 1901), dressée par Louis RAVENEAU (75 p. Prix : 4 fr.). Cette table est le relevé analytique : 1<sup>o</sup> des articles, notes et chroniques; 2<sup>o</sup> des cartes, coupes et diagrammes dans le texte et hors texte; 3<sup>o</sup> des gravures et photographies; 4<sup>o</sup> des auteurs (Index alphabétique).

— M. l'abbé LEMONNIER, aumônier du lycée de Rochefort, vient de consacrer un bon livre à l'histoire de cette ville pendant la Révolution. M. l'abbé Lemonnier a parfaitement utilisé et mis en œuvre les documents si bien classés et analysés par M. le Dr L. Ardouin, auquel on doit les catalogues des archives municipales et de celles de la marine, aussi bien que les catalogues des bibliothèques de la Rochelle. Dans le livre de M. l'abbé M. BRODUT sur *Tonnay-Charente et son arrondissement*, il faut louer la partie biographique, qui est assurément très soignée;

mais il est impossible de ne pas faire les plus expresses réserves sur les jugements portés par cet ecclésiastique sur la Réforme, la Révolution et la franc-maçonnerie, surtout lorsqu'il y a, au sujet de l'amiral de Coligny et de ses coreligionnaires, des faits complètement inexacts qui devront disparaître dans une nouvelle édition.

LIVRES NOUVEAUX. — DOCUMENTS. — *B. Prost*. Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois. T. I : Philippe le Hardi, 1<sup>er</sup> fasc., 1363-71. Leroux, 260 p. — *A. de la Borderie*. Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne de Bretagne. Rennes, impr. Prost, 144 p. — *Fr. Mugnier*. Faictz et gestes de l'empereur Charles-Quint dans la guerre d'Allemagne, 1546-47. Champion, 143 p. (*Mém. de la Soc. savoisienne d'histoire*, t. XL).

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *A. Lefèvre*. Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie, 1526-1722. T. II. Perrin, 464 p. — *Hagenmeyer*. Chronologie de la première croisade, 1091-1100. Leroux, 344 p. (extrait de la *Rev. de l'Orient latin*, t. VI-VIII). — *Ilalit Ganem*. Études d'histoire orientale. Les sultans ottomans. T. II. Chevalier-Marescq. Prix : 3 fr. 50. — *J. Pillaut*. Les consulats du Levant. T. I : Smyrne, 1610-1900; Satalie de Caramanie, 1607-1814. Nancy, Berger-Levrault, 36 p.

HISTOIRE LOCALE. — *A. de la Borderie* et *L. de Villers*. Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban. Rennes, Plihon et Hervé, 38 p. — *G. Saulnier de la Pinelais*. Les gens du roi au parlement de Bretagne, 1553-1790. Picard et fils, XXI-476 p. — *Comte R. de Laigue*. La noblesse bretonne aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Réformations et montres. T. I : Évêché de Vannes. Rennes, Plihon et Hommay, XIV-528 p. — *G. Chauvet*. Une ville gallo-romaine près Saint-Cybardeaux : Sermanicomagns (Germanicomagns?). Impr. Picat, 60 p. — *J.-J. Vernier*. Le duché de Bourgogne et les compagnies dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Dijon, impr. Darantière, 106 p. (*Mém. Acad. de Dijon*, 4<sup>e</sup> série, t. VIII).

**Belgique.** — M. A. MOTTE, professeur à l'Université de Gand, est décédé le 17 mars dernier. Né à Namur le 20 décembre 1842, M. Motte avait pris à Gand le grade de docteur spécial ès sciences historiques en 1872. Sa dissertation inaugurale, intitulée : *Étude sur Marcus Agrippa* (Paris, Maisonneuve, 1872, in-8°, 256 p.), atteste de patientes et consciencieuses recherches. Chargé en 1873 des cours d'histoire moderne et d'antiquités grecques, M. Motte fut nommé professeur extraordinaire en 1878 et promu à l'ordinariat en 1881. Il occupa les fonctions de recteur pendant la période triennale 1891-1894. On lui doit un travail important sur *la Paix de Cimon* (Gand, Van der Haeghen, 1875, in-8°, 152 p.), des études sur *la Politique du duc d'Albe vis-à-vis de l'Angleterre* (Gand, Hoste, 1893) et *l'Amiral Gaspard de Coligny* (*Ibid.*, 1894), etc. Il était un des collaborateurs assidus de la *Revue de l'Instruction publique*.

— M. H. VAN HOUTTE a fait paraître dans les publications de la *Commission royale d'histoire* une importante contribution à l'histoire économique des Pays-Bas : *Documents pour servir à l'histoire des prix, de 1381 à 1794* (Bruxelles, Kiessling, 1902, in-4°, 60 p. et 9 tableaux). L'au-

teur, déjà connu par de bons travaux<sup>1</sup>, a puisé ses renseignements dans les *Registres du cop ou prix des grains des Espiers de Flandres* conservés aux archives générales du royaume à Bruxelles. Une substantielle introduction rend compte de la valeur des documents utilisés et nous fait connaître les anciens poids, mesures et monnaies de la Flandre du xiv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle.

— Le livre de M. G. KURTH, *L'Église aux tournants de l'histoire*, vient d'être traduit en hollandais par M. G. BROM sous le titre : *De Kerk van Christus bij de Keerpunten der geschiedenis* (Sittard, Claessens, 1902).

— M. J. LAENEN, dont nous avons signalé récemment une monographie de valeur sur le *Ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse*<sup>2</sup>, vient de publier un *Essai sur l'histoire de la Flandre au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle (Vlaanderen in het begin der XIV<sup>e</sup> eeuw* (Anvers, Kennes, 1902, in-8°, 126 p.).

— MM. J. HALKIN et Ed. PONCELET viennent de publier une excellente *Table générale du Recueil des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique* (4<sup>e</sup> sér., I-XVII, 1873-1890. Bruxelles, Kiessling, 1902, in-8°, 723 p.).

— Le concours ouvert entre les élèves des Universités belges pendant la période 1901-1903 comprend les questions d'histoire qui suivent : 1<sup>o</sup> Exposer et critiquer les travaux parus dans les vingt dernières années sur l'origine des métiers dans les villes du moyen âge ; 2<sup>o</sup> Étudier l'histoire économique d'une région belge au moyen âge ; 3<sup>o</sup> Faire une étude sur l'avouerie jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle en Lotharingie (le travail comprendra une esquisse de l'histoire des grandes avoueries ecclésiastiques et un exposé théorique de l'institution) ; 4<sup>o</sup> Étudier l'histoire du monachisme aux iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles.

— La classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique a mis au concours les questions suivantes : 1<sup>o</sup> Faire l'histoire des classes rurales et du régime agraire aux xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles dans l'une des principautés des Pays-Bas méridionaux ; 2<sup>o</sup> Faire l'histoire des hérésies cathares en Occident du xi<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle ; 3<sup>o</sup> Étudier la légende de Godefroid de Bouillon, ses origines et son développement littéraire.

— L'*Annuaire de l'Université de Louvain* pour 1902 (Louvain, Van Lint-hout, in-8°, 403 p.) contient d'intéressants comptes-rendus des travaux accomplis dans les divers séminaires historiques. Nous relevons des études sur le *Liber pontificalis* ; le *Martyrologe hiéronymien* ; la *Donatio Constantini* ; l'*Histoire générale de l'Église d'Afrique, de 300 à 533* ; les *Sources du droit anglais au moyen âge* ; les *Origines de l'abbaye de*

1. Voy. *Rev. hist.*, LXXI, 339 ; LXXII, 374.

2. *Rev. hist.*, LXXVIII, 228.

*Lobbes*; les *Instructions reçues de la cour de Rome par les nonces accrédités auprès des archiducs Albert et Isabelle*.

— L'Académie royale de Belgique a voté le 5 mai l'insertion dans ses recueils d'un mémoire dû à notre collaborateur M. Eugène HUBERT et intitulé : *Notes et documents sur l'histoire des protestants du Tournaisis pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle*.

**Pays-Bas.** — Le *Rapport annuel de la Société d'histoire d'Utrecht*, t. XXIII, contient les publications suivantes : la Chronique du monastère d'Aduard (province de Groningue), d'un intérêt local, par M. BRUGMANS. — Des projets du chevalier Théodore de Rodenburg relatifs au déplacement de plusieurs branches d'industrie des Provinces-Unies au Danemark et les résolutions du roi Christian IV sur les mémoires du chevalier (1621), par M. KERNKAMP. — Une collection importante de documents éclaircissant les ligues secrètes des régents dans les villes de Zélande afin de s'assurer des postes divers et surtout des profits de toute sorte, par MM. BROERSMA et FRUIN. — Des documents sur l'histoire de la révolution de 1747 et de 1748 dans les villes de Rotterdam et d'Amsterdam, par M. KRÄMER. — Des notes d'un régent zélandais, nommé Van de Perre, relatives aux tentatives des Orangistes pour former une ligue des régents de ce parti en 1787, par M. BUSSEMAKER.

— Dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livraisons du t. II (4<sup>e</sup> série) des *Bijdragen tot de vad. Gesch.* se trouve une étude de M. CRAANDIJK sur la famille noble de Persijn de Waterland (en Hollande). — M. BUSSEMAKER traite des origines de la Triple-Alliance en 1717. — M. P. MULLER continue l'histoire de la scission des provinces néerlandaises, d'après les documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas publiés par lui et M. DIEGERICK.

— Parmi les articles de la revue *De Gids*, il faut signaler deux études sur G.-K. Van Hogendorp, l'une due à M. H. VAN HOGENDORP, l'autre à M. BYVANCK (oct. 1901), et une étude de M. S. MULLER sur la bienfaisance au moyen âge (déc. 1901).

— Dans la revue intitulée *Onze Eeuw*, M. P. MULLER a consacré quelques pages à la mémoire du roi-stathouder Guillaume III (mars 1902). — Une étude claire et concise sur les mérites et les fautes de la célèbre Compagnie des Indes orientales, fondée en avril 1602, est due à M. BRUGMANS (avril 1902). Le même auteur s'est occupé de Guillaume III en faisant la critique du livre de M. Nippold, intitulé : *Wilhelm III, Prinz von Oranien*, etc. (*Tijdspiegel*, mars 1902).

— Dans le tome IV (4<sup>e</sup> série) des publications de l'Académie royale, M. VAN DEN BERG a consacré une étude d'un vif intérêt à Jan Pietersz-Coen (un des gouverneurs les plus remarquables des possessions de la Compagnie des Indes orientales, le fondateur de la ville de Batavia) et à ses vues sur la navigation et le commerce libres aux Indes. — Le

tome V contient une étude importante de M. FOCKEMA-ANDREAE sur la juridiction ecclésiastique au moyen âge.

— M. VAN DER KEMP a publié une étude très bien documentée sur les établissements néerlandais dans l'Inde péninsulaire au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1825, époque où ils ont été cédés à l'Angleterre (*Bulletin de l'Institut des Indes néerlandaises*, t. IX, 6<sup>e</sup> série).

**Alsace.** — On lira avec intérêt la *Description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin* faite en 1473 par maître Mongin CONTAULT, maître des comptes à Dijon, et publiée par M. Louis STOUFF, d'abord dans la *Revue d'Alsace*, puis à part (Larose, 1902, 95 p.). Les villes sur lesquelles ce rapport fournit des renseignements sont celles de Bergheim, Brisach, Ensisheim, Hauenstein, dans la Forêt-Noire, Laufenbourg, Ortemberg, Rheinfelden et Seckingen, Thann et Masevaux, etc.

**Allemagne.** — Le 11 mai dernier est mort à Magdebourg le pasteur Henri TOLLIN, auquel on doit tant d'intéressantes publications sur les histoires des huguenots et en particulier de Michel Servet. — L'historien de l'Église, Wilhelm MARTENS, est mort à Klosterwald; il s'était fait un nom par ses publications sur l'histoire des papes au moyen âge, en particulier par un excellent livre sur Grégoire VII et par une étude sur la *Donation de Constantin*.

— Le Dr BRANDI, professeur d'histoire à Marbourg, membre de la commission d'histoire instituée près l'Académie des sciences de Munich, a été nommé à Göttingue.

— M. Albert EHRHARDT, professeur d'histoire ecclésiastique à Vienne, a été appelé à l'Université de Fribourg-en-Bade, comme successeur de Fr.-X. Kraus.

— Dans le courant du dernier exercice, la Direction centrale des *Monumenta Germaniae historica* a publié : *Hrotsvithae Opera omnia*, publ. par P. DE WINTERFELD (série des *Antiquitates*). Huit volumes in-4<sup>o</sup> sont sous presse. Le tome XIV et dernier des *Auctores antiquissimi* contiendra les poésies de Merobaudus, de Dracontius et d'Eugène de Tolède. Parmi les poètes pré-carolingiens, le professeur R. EHWALD s'occupe d'Adhelm de Sherborne. Le tome IV des Sources de l'histoire mérovingienne de KRUSCH est terminé, du moins pour le texte; il faudra encore deux volumes pour terminer ce recueil, pour lequel le Dr Levison a été associé à Krusch. La première partie du tome XXXI des chroniqueurs des Staufen sera terminée en automne; elle contiendra les Annales de Crémone et de Bergame, la chronique de Sicard de Crémone, etc. Dans la seconde moitié paraîtront la double chronique de Reggio et des récits sur la croisade de Damiette; Salimbene est renvoyé au tome XXXII. L'édition des *Leges Wisigothorum*, préparée par le professeur Zeumer, paraîtra en automne avec la table dressée par le Dr WERMINGHOFF; de même, avant la fin de l'année, on aura le tome III

des diplômes des empereurs allemands. Le tome I des diplômes carolingiens, comprenant ceux de Charlemagne, est près d'être terminé; le tome II, consacré à Louis le Pieux, sera envoyé à l'imprimerie l'année prochaine.

— La librairie Bertelsmann, à Gütersloh, annonce une Histoire du protestantisme et de l'inquisition en Espagne au xvi<sup>e</sup> siècle, par le Dr Ernst SCHLEFER, en 3 vol. (*Beiträge zur Geschichte des spanischen Protestantismus und der Inquisition im sechzehnten Jahrh.*). Le tome I contient, en trois parties, l'histoire de l'inquisition et du protestantisme, l'expansion du protestantisme en Espagne et l'histoire des communautés protestantes à Valladolid et à Séville; les deux autres volumes sont remplis de documents tirés pour la plupart des archives de Madrid et de Simancas.

— Avec ce sens historique et géographique très fin qui vient fortifier chez lui le sens économique, M. Paul DE ROUSIERS nous explique *Hambourg et l'Allemagne contemporaine* (Colin, in-18, xx-321 p.). Hambourg n'est plus la cité hanséatique posée sur le bord d'un fleuve allemand, mais isolée de l'Allemagne, tournée uniquement vers la mer et les pays du Nord. Son aire d'action, son *hinterland* économique est un vaste triangle dont la base va de Bâle à Cracovie et qui a pour bissectrice le grand fleuve navigable par où Hambourg communique avec l'Europe centrale. Depuis son entrée dans le Zollverein, Hambourg est un port allemand qui importe les denrées alimentaires et les matières premières nécessaires à l'Allemagne industrielle et qui exporte au dehors les produits des industries allemandes. M. de Rousiers étudie, en quelques monographies précises, les plus caractéristiques de ces industries: le sucre, les industries chimiques, la métallurgie, les textiles; il les étudie dans leur rapport avec la grande place de commerce, véritable symbole des forces productrices de l'Allemagne. Mais, port d'importation et d'exportation, Hambourg, surtout grâce à son port franc, a conservé en partie son rôle d'autrefois, son rôle d'*emporium*, de grand centre de distribution internationale, particulièrement pour certaines denrées coloniales, telles que le café. Elle peut, grâce à la concentration des matières et du combustible et à sa puissante organisation commerciale, devenir un grand centre industriel. M. de Rousiers analyse la situation et l'organisation des ouvriers du port. Il prévoit une lutte prochaine entre la vieille Allemagne, traditionaliste, hiérarchique, féodale, et la nouvelle Allemagne industrielle, pour qui la liberté est un besoin essentiel. « Chacun des progrès matériels réalisés par l'Allemagne menace son organisation politique et sociale. » H. H.

— L'industrie de la porcelaine est une industrie toute récente. En Allemagne, c'est seulement vers 1830-1840 que la porcelaine a définitivement chassé, sur les tables des classes moyennes et inférieures, l'étain et la poterie. M. W. STIEDA étudie les débuts de cette industrie en Thuringe vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle (*Die Anfänge der Porzellanfabrikation auf dem Thüringerwalde; volkswirtschaftlich-historische Studien.*

lena, Fischer, 1902, in-8°, viii-125 p., 24 fig.; c'est le premier volume d'une collection nouvelle, *Beiträge z. Wirtschaftsgesch. Thüringens*. Si voisine que soit cette époque, les documents se font rares. M. Stieda passe en revue les manufactures de Gera, Volkstedt, Wallendorf, Gotha, Ilmenau, etc. (en tout douze centres porcelainiers), et nous renseigne sur la technique, l'activité, les produits de chacune d'elles, esquisse la biographie de quelques-uns de leurs directeurs. Pour Wallendorf, il a recueilli des détails un peu plus abondants, notamment sur l'organisation du travail, dont la division était très avancée (potiers, formiers, peintres, peintres en bleu, etc.). Les salaires étaient payés soit à la pièce, soit à forfait, soit au temps (l'unité est alors la semaine, mais les paiements ont lieu en six ou sept termes par an); le travail des fêtes, quoique rare, existe, et l'on ignore s'il est surpayé. Vers 1790, M. Stieda relève des salaires hebdomadaires moyens de deux tiers de reichsthaler. Ces salaires, qui baissent notablement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sont payés pour partie en denrées alimentaires, vêtements (ce système rendu nécessaire par l'isolement des lieux de manufacture, éloignés des marchés) et porcelaines de la fabrique (que les ouvriers achètent parfois pour revendre). L'examen des comptes de retenues de salaire révèle un *standard of life* de l'ouvrier assez satisfaisant. Il est vrai que ce système le retient dans la dépendance du patron, dont il est débiteur. Mais il règne encore dans leurs rapports un certain patriarcalisme : le patron accorde des secours en cas de maladie, remet parfois à la veuve les dettes de l'ouvrier mort, etc. Les ouvriers ont une caisse funéraire, donnent à leurs camarades partants le *viaticum*. — Les fabricants thuringiens cherchèrent souvent à contrefaire les marques célèbres de Meissen. M. Stieda a retrouvé, à la date de 1814, un véritable *kartell* conclu entre sept porcelainiers thuringiens pour résister à la baisse des prix. Il recherche l'influence de l'industrie thuringienne sur l'industrie bohême. En somme, étude intéressante et solide, reposant malheureusement sur des documents insuffisants. H. H.

**Autriche-Hongrie.** — Le 5 mars dernier est mort à Vienne Thomas WEHOFER, privat-docent pour l'histoire et la littérature byzantines; il avait trente et un ans. — Le 7 mai est mort le prof. Adolf BEER, historien de mérite, à qui l'on doit de nombreux travaux sur l'histoire d'Autriche, surtout au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> s.

— Le Dr W. WEINBERGER vient de publier, sous les auspices de l'Académie des sciences de Vienne (Prague-Vienne, Leipzig, 1902), un *Catalogus Catalogorum* ou Liste des bibliothèques qui renferment des manuscrits des Pères de l'Église qui rendra service à d'autres encore qu'à ceux qui s'occupent de patristique.

**Italie.** — Nous avons le vif regret d'annoncer la mort (20 janv.) de notre ancien collaborateur, M. Cesare PAOLI, professeur ordinaire de paléographie et de diplomatique à l'Institut supérieur de Florence, et directeur de l'*Archivio storico italiano*. Né le 10 novembre 1840, il n'avait donc pas encore soixante-deux ans. On lui doit des travaux



très estimés sur la *Signoria del duca d'Atene in Firenze*, les *Tavolette dipinte della repubblica di Siena*, la *Battaglia di Montaperti*, bientôt suivie du *Libro di Montaperti*; de nombreux articles dans des revues savantes, parmi lesquels il nous sera permis de rappeler les Bulletins qu'il a donnés à la *Revue historique*. Mais c'est comme archiviste, comme directeur des études de paléographie et de diplomatique qu'il a surtout fait œuvre durable. Il a formé un grand nombre d'élèves aujourd'hui placés dans les archives, lycées et universités du royaume; il leur a appris à lire et à interpréter les documents du moyen âge, à les classer, à en faire l'inventaire, etc. A cet égard, il a été vraiment un initiateur. Son *Programma di paleografia e diplomatica* fait autorité en Italie et au dehors. Après une grave maladie, il y a deux ans, il avait paru se remettre, quand une hémorragie cérébrale l'emporta brusquement.

— La deuxième édition des *Essais* de M. Antonio LABRIOLA sur la conception matérialiste de l'histoire (trad. par M. A. BONNET. Giard et Brière, 1902, in-18, III-373 p.) n'est, « sauf quelques légers changements de certains mots et de certaines phrases, » qu'« une simple réimpression, » précédée d'une brève préface. La première édition française est de 1897.

**Grande-Bretagne.** — Dans la somptueuse et savante collection d'histoires des comtés de l'Angleterre que publie la librairie A. Constable, cinq ont été déjà commencées : celles des comtés de Hertford (*A history of Hertfordshire*), par M. William PAGE, de Hants (*A history of Hampshire and the isle of Wight*), de Norfolk, de Cumberland (*A history of Cumberland*), par M. James WILSON, et de Northampton (*A history of the county of Northampton*), par MM. SERJEANTSON et ATKINS. Chacune d'elles comprendra plusieurs volumes, dont chaque partie a été confiée, comme on sait, à un spécialiste et sera mise en vente séparément. On compte que l'ensemble demandera 160 volumes gr. in-8° publiés en huit années. Le prix global de la souscription monte à 6,000 fr., payables à raison de 30 l. (750 fr.) par an. Le succès paraît déjà devoir récompenser une entreprise qui met en mouvement tant d'argent et tant de talents.

— Le tome II de la nouvelle édition, illustrée, de *Social England*, par MM. TRAILL et MANN, a paru (Cassell, L-800 p. Prix : 14 sh.). Il va de 1272 à 1509. Ce n'est pas une réimpression pure et simple de la première édition. Outre quelques utiles renvois ajoutés çà et là et quelques suppressions (par exemple le passage sur le « Libell of english policie, » p. 344 de la 1<sup>re</sup> édit.), M. Hassall a complètement remanié les pages consacrées à la « Nouvelle monarchie » (ch. VIII, p. 619-628) et M. Blakiston distribué autrement ce qu'il avait à dire sur les Universités au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle. Enfin, deux nouveaux collaborateurs apparaissent dans ce volume : M. Jacobs, pour l'expulsion des Juifs sous Édouard I<sup>er</sup>, et M. Medley. A la rubrique « Social life, » par laquelle se terminaient les ch. VI, VII et VIII, ce dernier a substitué d'intéressants chapitres sur la Vie nomade (p. 353), l'Histoire du cos-

tume (p. 572), la Foi et la pratique au moyen âge (p. 759). Peut-être, malgré l'intérêt de ces nouveaux chapitres, regrettera-t-on les nombreuses indications sur la vie sociale contenues dans l'édition précédente. A cet égard, cette dernière pourra encore être utilement consultée. La bibliographie aurait pu être mise mieux au courant; ainsi, ne fallait-il pas citer l'Histoire d'Édonard III, par Mackinnon; les Études de Neilson sur Barbour, etc.? L'illustration est vraiment remarquable, surtout par le choix des objets représentés. Elles sont fort bien appropriées à la nature de l'ouvrage et justifient pleinement la prétention des auteurs qui ont voulu « montrer les progrès du peuple en ce qui concerne la religion, le droit, l'enseignement, les arts, l'industrie, le commerce, la science, la littérature et les mœurs. » Ch. B.

— Le tome II des *Dispatches and Correspondence of John, second earl of Buckinghamshire, ambassador to the court of Catherine II of Russia, 1762-1765*, publiées par M<sup>lle</sup> Adélaïde d'ARCY-COLLIER pour la Camden Society (1902, 3<sup>e</sup> série, t. III), termine cette intéressante publication. On y voit comment échoua le projet formé par le gouvernement anglais d'organiser une grande confédération des États du Nord pour les opposer à l'influence du Pacte de famille. Cette ligue devait avoir pour base des articles secrets proposés par la Russie en 1763; mais, comme ces articles auraient engagé le gouvernement à seconder les desseins de Catherine en Pologne et en Suède, il refusa de les admettre, et le projet échoua.

— Nous avons reçu le tome I d'une *History of the Peninsular war*, par M. Charles OMAN (Oxford, Clarendon Press, xvi-660 p. Prix : 14 sh.). Ce volume embrasse les années 1807-1809 et va du traité de Fontainebleau à la bataille de la Corogne. L'auteur a utilisé un grand nombre de documents inédits : les papiers du diplomate sir Charles Vaughan, les dépêches de Moore et d'autres généraux anglais, parmi lesquelles nombre de correspondances françaises qui ont été interceptées, les lettres du général Leith, etc.

**États-Unis.** — Fondée en 1800, la bibliothèque du Congrès, à Washington, était d'abord réservée à l'usage des seuls membres du Sénat et de la Chambre des représentants. Après des vicissitudes diverses, elle est devenue pour les États-Unis une véritable Bibliothèque nationale, librement et largement ouverte au public, et depuis 1807 elle est installée dans un bâtiment somptueux, spécialement construit, aménagé et *machiné*, qui a coûté au gouvernement plus de trente-cinq millions de francs. L'établissement est, d'ailleurs, magnifiquement doté par l'État. Son budget de dépenses pour l'exercice 1900-1901 était de 2,825,000 fr. et celui de 1901-1902 atteint 2,984,000 fr. Il est juste de dire que dans cette somme figurent les frais du bureau du dépôt légal (Copyright Office), dont les recettes, par les droits d'inscription versés par les déposants, ont allégé de 339,000 fr., en 1900-1901, les dépenses de l'État. Aucune bibliothèque européenne ne dispose de ressources comparables, tant pour ses achats de livres que pour son personnel.

Celui-ci, fort nombreux, peut entreprendre et mener rapidement des besognes fort ardues. C'est ainsi que non seulement tous les livres entrants sont catalogués sur fiches *imprimées*, classées alphabétiquement par noms d'auteurs et mots-types de sujet, d'après un système analogue à celui du British Museum de Londres; mais on revient en arrière et, en la seule année 1901, toute la section « Histoire et description de l'Amérique » (25,000 vol.) a été reclassée et cataloguée à nouveau d'après la méthode actuelle.

A côté du bureau du catalogue fonctionne une section de bibliographie, qui, entre autres travaux, a déjà composé nombre de bibliographies, en fascicules imprimés ou sur fiches, sur des sujets spéciaux ou de circonstance, par exemple sur Cuba, le canal de Nicaragua, l'arbitrage international, etc.

Une idée originale est en ce moment mise à l'essai. La bibliothèque du Congrès imprime toutes ses fiches de catalogue. Une fiche, si elle était tirée à un seul exemplaire, reviendrait naturellement à un prix assez élevé. A mesure que l'on multiplie les exemplaires, le prix moyen diminue. La bibliothèque offre aux autres bibliothèques de leur fournir à un prix économique autant d'exemplaires qu'elles le désireront de ses fiches, en leur épargnant à la fois les frais de rédaction et de composition typographique. Comme la bibliothèque du Congrès reçoit par le dépôt légal à peu près tout ce qui paraît en Amérique, achète largement les livres anciens ou étrangers, et est en train de refaire le catalogue de ses anciens fonds, les diverses bibliothèques des États-Unis trouveraient, sur les listes sommaires qu'elle publie, la grande majorité des ouvrages qu'elles possèdent déjà ou peuvent acquérir, et pour lesquels elles recevraient ainsi, à bon compte, des fiches tout imprimées.

Oserons-nous dire que la bibliothèque du Congrès possède un automobile électrique et s'en sert pour distribuer deux fois par jour, aux privilégiés ayant le droit au prêt, les volumes désirés<sup>1</sup>? H. L.

**Brésil.** — L'Institut historique de Rio-de-Janeiro a publié dans le tome LVIII de sa *Revista* une liste des « Estrangeiros illustres e prestimosos » qui ont contribué à la grandeur du Brésil dans toutes les branches de la science, de l'art, du commerce et de l'industrie. La France y occupe de beaucoup la plus grande place. C'est donc un chapitre de l'expansion de la France à l'étranger pendant le XIX<sup>e</sup> siècle.

1. Cf. *Report of the Librarian of Congress for the fiscal year ending June 30, 1901*. Washington, Government printing Office, 1901, in-8°, 380 p. — *Handbook of the new Library of Congress in Washington*. Boston, Curtis and Cameron, 1901, in-8°, 112 p. — *Library of Congress. Classification : Class Z, Bibliography and Library science*. Washington, Government printing Office, 1902, in-8°, 68 p.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE<sup>1</sup>.

## ANTIQUITÉ.

- Agricola*. De Aristidis censu, 374.  
*Allain*. Pline le Jeune et ses héritiers, 335.  
*Ancey*. L'opinion sous Octavien, 341.  
*Ardailton*. Les ruines du Laurion dans l'antiquité, 112.  
*Babelon*. Traité des monnaies grecques et romaines, 383.  
*Bannier*. Die Tributeinnahmen des attischen Staates, 373.  
*Bauer (Ad.)*. Die Schlacht bei Issos, 377.  
 — Der Brief Alexanders des Grossen über die Schlacht gegen Porus, 378.  
*Belk et Lehmann*. Bericht über eine Forschungsreise in Armenien, 376.  
*Beloch*. Geschichte des Zinsfusses im klassischen Alterthum, 146.  
 — Zur Geschichte des Euripontidenhauses, 371.  
*Billeter*. Geschichte des Zinsfusses im griechisch-römischen Alterthum, 146.  
*Bissing*. Zur Datierung der ægäischen Vasen in den Schutthügeln von Kahun, 369.  
*Boissier (Gaston)*. L'Afrique romaine; nouv. éd., 345.  
*Bouché-Leclercq*. Le règne de Séleucus II Callinicos et la critique historique, 106.  
*Boxler*. Histoire de la Grèce ancienne, 105.  
*Burckhardt (J.)*. Griechische Kulturgeschichte; p. J. *Æri*, 141.  
*Busolt*. Zur Chronologie des Peloponnesischen Krieges, 375.  
*Cagnat*. Indiscrétions archéologiques sur les Égyptiens de l'époque romaine, 342.  
 — Les ruines de Leptis Magna à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, 346.  
*Cauer (F.)*. Die Stellung der arbeitenden Klassen in Hellas und Rom, 146.  
*Carradias*. Το ἱερὸν τοῦ Ἀσκληπιῶς ἐν Ἐπιδαύρῳ, 115.  
*Clerc*. De rebus Thyatirenorum, 118.  
*Collignon (A.)*. Pétrone et le roman des temps néroniens, 334.

- Collignon (Max)*. Voy. *Pontremoli*.  
*Croiset*. Histoire de la littérature grecque, 110.  
*Cug*. Les institutions juridiques des Romains, 341.  
*Damann*. Der Anfang des Peloponnesischen Krieges, 374.  
*Defrasse et Lechat*. Epidaure, 115.  
*Delbrück (Hans)*. Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte, 143.  
 Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, 104.  
*Dillenberger*. Sosthenis, 381.  
*Dörpfeld*. Das griechische Theater, 116.  
*Dubois*. Cultes et dieux à Pouzzoles, 346.  
*Fongères*. Mantinée et l'Arcadie orientale, 113.  
*Fritze*. Die mykenischen Goldringe, 369.  
*Fritzche*. Geschichte Plataeas bis zur Zerstörung der Stadt durch die Thebaner, 374.  
*Furtwängler*. Die antiken Gemmen, 368.  
*Gauckler*. Enquête sur les institutions hydrauliques romaines en Tunisie, 345.  
*Glotz (Gustave)*. Lectures historiques pour la classe de cinquième, 106.  
*Ginzler*. Spezieller Kanon der Sonnen- und Mondfinsternisse f. d. Ländergebiet der classischen Alterthumswissenschaften, 381.  
*Girard (P.-Fr.)*. Histoire de l'organisation judiciaire des Romains, 339.  
*Gsell*. Monuments antiques d'Algérie, 343.  
 — Instructions pour la conduite des fouilles archéologiques en Algérie, 346.  
*Guiraud (Paul)*. Lectures historiques pour la classe de cinquième, 106.  
*Hauvette*. Hérodote, historien des guerres médiques, 108.  
*Héron de Villefosse*. Le trésor de Boscoreale, 342.  
 — et *Michon*. Musée du Louvre. Département des Antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année 1901, 342.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

- Hæck*. Die Söhne des Kersebleptes von Thrakien, 377.
- Hofmann (J.)*. Studien zur Drakontischen Verfassung, 373.
- Hühnervadel*. Forschungen zur Geschichte des Lysimachos, 378.
- Huvetin*. Les tablettes magiques et le droit romain, 340.
- Inscriptiones graecae ad res romanas spectantes, 342.
- Jullian (Camille)*. Vercingétorix, 149.  
— De la nécessité d'un « Corpus » topographique du monde ancien, 453.
- Karbe*. Der Marsch der Zehntausend, 376.
- Karst*. Studien zur Entwicklung und theoretischen Begründung der Monarchie im Alterthum, 145.  
— Die Universalhistorische Auffassung in ihrer besonderen Anwendung auf die Geschichte des Alterthums, 145.
- Kirchner*. Zur Datierung einiger athenischer Archonten, 381.
- Köhler*. Das Asiatische Reich des Antigonos, 380.  
— Der Thukydideische Bericht über die oligarchische Umwälzung in Athen, 411, 375.
- Kopp*. Alexander der Grosse, 377.
- Kolbe (W.)*. De Atheniensium re navali quaestiones selectae, 144.  
— Vorgeschichte des Peloponnesischen Krieges, 374.
- Kromayer*. Vergleichende Studien zur Geschichte des griechischen und römischen Heerwesens, 144.  
— Die Schlacht von Sellasia und die historische Kritik des Polybios, 381.
- Laloux et Monceaux*. Olympie, 114.
- Lamarre*. Histoire de la littérature latine, 333.
- Lambert*. La question de l'authenticité des XI Tables et les *Annales maximae*, 338.
- Lammert*. Die geschichtliche Entwicklung der griechischen Taktik, 141.
- Lange*. Noch einmal der Anfang des Peloponnesischen Krieges, 374.
- Lechal*. Voy. *Defrasse*.
- Lehmann (C.-F.)*. Weiteres zu Aristoteles' *Ἀθην.* πολ., 373.
- Leuschau*. Die Zeitfolge der Ereignisse vom Ende Sommer 411 bis zur Arginusenschlacht, 375.
- Maspero*. Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, 107.
- Maumené* (capitaine). Note sur des dessins et peintures rupestres relevés dans la région entre Laghouat et Géryville, 344.
- Meyer (E.)*. Die wirthschaftliche Entwicklung des Alterthums, 146.  
— Forschungen zur alten Geschichte, 370.  
— Die Makedonischen Militarcolonien, 378.
- Meyer (P.-M.)*. Das Heerwesen der Ptolemäer und Römer in Ägypten, 378.
- Michon*. Voy. *Héron de Villefosse*.
- Monceaux (Paul)*. Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, 335.  
— Voy. *Laloux*.
- Mowat*. Martelage et abrasion des monnaies sous l'Empire romain, 342.
- Mücke*. Vom Euphrat zum Tiber, 148.
- Navarre*. Dionysos, 116.
- Neumann (C.)*. Griechische Kulturgeschichte in der Auffassung J. Burckhardts, 141.
- Niebuhr (C.)*. Einflüsse orientalischer Politik auf Griechenland im 5 u. 6. Jahrhundert, 148.
- Niese (B.)*. Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaironea, 142.  
— Beiträge zur Geschichte Arkadiens, 376.  
— Beiträge zur Geschichte und Chronologie des Hellenismus, 380.
- Nissel*. Das Lykurgproblem, 371.
- Ouvré*. Les formes littéraires de la pensée grecque, 110.
- Pattu de Lessert*. Les fastes de la province d'Afrique, 345.
- Perdrizet*. Trois inscriptions latines de Roumélie, 347.
- Petit-Dutaillis*. De Lacedaemoniorum reipublicae supremis temporibus, 114.
- Pinschovius*. Xenophon, de Vectigalibus, V, 9, 377.
- Pöhlmann*. Sokrates und sein Volk, 376.
- Pontow*. Amphictyonisches, 381.  
— Die Delphischen Buleuten, 382.
- Pontremoli et Collignon*. Pergame, 116.
- Pröll (H. de)*. Das Psephisma des Archinos, 376.
- Pröll (von)*. Das Ἐγκώμιον εἰς Πτολεμαίων und die Zeitgeschichte, 379.
- Radet*. La Lydie et le monde grec au temps de Mértanades, 111.
- Rühl*. Zu den Papyri von Oxyrrhynchos, 378.
- Scala (Rud. von)*. Griechenland, 142.
- Schmidt*. Ueber griechische Dreireicher, 145.
- Schubart*. Quaestiones de rebus militaribus quales fuerint in regno Lagidarum, 378.
- Schubert*. Der Tod des Kleitos, 377.
- Schwartz (E.)*. Tyrtaios, 369.

- Seignobos (Ch.)*. Histoire narrative et descriptive de la Grèce ancienne, 105.
- Strack*. Griechische Titel im Ptolemäerreich, 379.
- Der Kalender im Ptolemäerreich, 382.
- Swoboda (H.)*. Griechische Geschichte, 142.
- Zur Geschichte des Epameinondas, 376.
- Thomas (E.)*. Petrone, l'envers de la société romaine, 331.
- Ussing*. Pergamos, 380.
- Wachsmuth*. Wirthschaftliche Zustände in Egypten während der griechisch-romischen Periode, 379.
- Das Königthum der hellenistischen Zeit, 380.
- Wilamowitz*. Die Textgeschichte der griechischen Lyriker, 370.
- Die lebenslänglichen Archonten Athens, 371.
- Wilbrandt*. Die politische und sociale Bedeutung der attischen Geschlechter von Solon, 372.
- Wilrich*. Wer liess König Philipp von Makedonien ermorden?, 377.
- Krateros und der Grabherr des Alexandersarkophags von Sidon, 378.
- Withowski*. De pace quae dicitur Cimonica, 374.
- Wollers*. Knossos, 369.
- Ziehen*. Die Drakontische Gesetzgebung, 373.

## HISTOIRE GÉNÉRALE.

- Déprez (Eugène)*. La papauté, la France et l'Angleterre, 1328-1342, 454.
- Oman (Charles)*. History of the Peninsulas war, 464.

## ALLEMAGNE.

- Bamberger (L.)*. Studien und Meditationen, 172.
- Below (G. von)*. Das ältere deutsche Städtewesen u. Bürgertum, 395.
- Boos (H.)*. Geschichte der rheinischen Städtcultur, 399.
- Contault (maître Mongin)*. Description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin, 1473; p. p. *L. Stouff*, 460.
- Dilfurth (J. de)*. Histoire d'Allemagne, 177.
- Ehrhard (abbé L.)*. La question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand, 229.
- Glagan (Hans)*. Hessische Landtagsakten, 405.

- Gutenberg-Fest zu Mainz i. J. 1900, 231.
- Haskagen (Otto)*. Otto von Freisingen, 391.
- Hrotsvitha*. Opera omnia; éd. *P. de Winterfeld*, 460.
- Keutgen*. Urkunden zur städtischen Verfassungsgeschichte, 393, 402.
- König (Albin)*. Die sächsische Baumwollenindustrie am Ende des vorigen Jahrhunderts, 178.
- Otto*. Veröffentlichungen der historischen Commission von Nassau, 231.
- Philipson (Martin)*. Der Grosse Kurfürst Friedrich-Wilhelm von Brandenburg, 413.
- Régnier (Eugène)*. Des distinctions des classes dans la société allemande actuelle en matière de droit privé, 359.
- Rousiers (Paul de)*. Hambourg et l'Allemagne contemporaine, 461.
- Schuster*. Rechtsleben, Verfassung und Verwaltung, 400.
- Stieda (W.)*. Die Anfänge der Porzellanfabrikation auf dem Thüringerwalde, 461.
- Stouff (Louis)*. Voy. *Contault*.
- Weicker*. Die Stellung der Kurfürsten zur Wahl Karls V., 406.
- Winterfeld (P. de)*. Voy. *Hrotsvitha*.

## AUTRICHE-HONGRIE.

- Chéradame (André)*. L'Europe et la question d'Autriche au seuil du xx<sup>e</sup> siècle, 96.
- Koul (I.)*. La Hongrie littéraire et scientifique, 175.
- Krones (Fr. von)*. Ergebnisse einer archivalischen Reise nach Linz, Herbst 1899, 232.
- Sayous (Edouard)*. Histoire générale des Hongrois, 175.
- Uhlirz*. Quellen zur Geschichte der Stadt Wien, 401.

## ÉGLISE.

- Bellet (abbé)*. Un problème hagiographique : le bienheureux Ayrald, évêque de Maurienne, 225.
- Houtin*. La question biblique chez les catholiques de France au xix<sup>e</sup> siècle, 364.
- Lectercq (dom H.)*. Les martyrs; recueil de pièces authentiques, 341.
- Ledru (abbé)*. Un missel manuscrit au xii<sup>e</sup> siècle, 226.
- Tondini de Quarenghi (le P. Cesare de)*. La question du calendrier, 227.

## ESPAGNE.

- Balary y Jovany*. Origines históricas de Cataluna, 158.

*Schäfer (Ernst)*. Beiträge zur Geschichte des spanischen Protestantismus und der Inquisition im XVI Jahrlr., 461.

## ÉTATS-UNIS.

American catholic historical Society, 240.

## FRANCE.

*Arjuzon (M<sup>lle</sup> C. d')*. M<sup>me</sup> Louis Bonaparte, 1802-1804, 134.

*Bernard (Aug.)*. Le sermon au XVIII<sup>e</sup> siècle, 223.

*Bourgain*. L'Eglise de France et l'État au XIX<sup>e</sup> siècle, 353.

*Bojé*. Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine, à Marie Leczinska, 223.

*Brodut*. Tonnyay-Charente et son arrondissement, 456.

*Bruhat*. La seigneurie de Châtelailon, 402.

— De administratione terrarum Sanctonensis abbatiæ, 1047-1220, 404.

*Brutails*. Maires et curés de Bordeaux, 227.

*Buffenoir (Hippolyte)*. La comtesse d'Houdetot, 362.

*Cabanès (D<sup>r</sup>)*. Napoléon jugé par un Anglais, 138.

*Cabibel (abbé)*. Foix et Saint-Lizier. Viedessos d'Ariège et Sos de Nérac, 226.

*Campana (J.)*. L'artillerie de campagne, 1792-1901, 180.

*Carette (Ernest)*. Voy. *Soubies*.

*Cerfbeer*. Essai sur le mouvement social et intellectuel en France depuis 1789, 355.

*Chabot et Churléty*. Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône, 1789-1900, 354.

*Chambrier (James de)*. La cour et la société du second Empire, 351.

*Churléty*. Voy. *Chabot*.

*Chérot (le P. Henri)*. Iconographie de Bourdaloue. Le type aux yeux fermés, 222.

*Chuquet (Arthur)*. Stendhal-Beyle, 139.

*Claudin (A.)*. Histoire de l'imprimerie en France au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, 227.

*Clèrembray (Félix)*. La Terreur à Rouen, 126.

*Collet (Émile)*. Le siège de Soissons et l'occupation allemande dans le Soissonnais, 1870-71, 352.

*Daudet (Ernest)*. La conspiration de Pichégu, 1795-97, 130.

*Daux (Camille)*. Les dernières années de Mgr Le Tonnelier de Breteuil, confesseur de la foi, 221.

*Daux (Camille)*. La dictature de Robespierre et les mystiques révolutionnaires, 224.

*Desbours (capitaine)*. Les étapes d'un soldat de l'Empire, 1800-1815, 134.

*Desbrière (capitaine Édouard)*. Projets et tentatives de débarquement aux îles Britanniques, 132.

*Engeraud*. Inventaire des tableaux commandés et achetés par la direction des bâtiments du roi, 1709-92, 180.

*Fleury (comte)*. Le palais de Saint-Cloud, 363.

— Voy. *A. d'Hautpoul*.

*Giraud-Mangin*. Voy. *Rousse*.

*Graffen (Robert)*. Les biens communaux en France, 411.

*Grand-Carteret (John)*. L'enseigne à Lyon, 363.

*Hauser (Henri)*. Les origines du capitalisme moderne en France, 415.

*Hautpoul (général marquis Armand d')*. Souvenirs. L'éducation du duc de Bordeaux; p. p. le comte *Fleury*, 348.

Inventaire sommaire des archives de la Gironde; série E, tome II, 227.

*Labadie (Ernest)*. Les maîtres d'armes bordelais du XVIII<sup>e</sup> siècle, 228.

*Labande*. Un diplomate français à la cour de Catherine II. Journal intime du chevalier de Corberon, 419.

*La Guille*. Lettres inédites de Louis XIII à Richelieu, 222.

*Lacour-Gaget*. La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV, 360.

*Lagarde-Chambonas (comte A. de)*. Souvenirs du congrès de Vienne, 1814-1815, 137.

*Lallié (Alfred)*. J.-B. Carrier, représentant du peuple à la Convention, 124.

*La Trémouille (Louis de)*. Souvenirs de la princesse de Tarente, 1789-92, 122.

*Le Brun (Henri)*. L'ancienne France, 455.

*Lenôtre (G.)*. La Chouannerie normande au temps de l'Empire: Tournebut, 1804-1809, 133.

*Lévy-Schneider*. Jeanbon Saint-André, membre du Comité de Salut public, 127.

*Male*. L'art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France, 360.

*Marolles (V. de)*. Lettres d'une mère, 123.

*Martin (Léon)*. Encyclopédie municipale de la ville de Paris, 167.

*Mechon (Louis)*. Les traités internationaux devant les Chambres, 357.

*Mesnard (baron de)*. Mémoires en faveur de l'alliance avec la Russie et contre l'idée de la conquête des

- bords du Rhin, faits en 1863 et en 1868, 352.
- Morvan (Jean)*. Les Chouans de la Mayenne, 1792-96, 129.
- Pagart d'Hermansart*. Les greffiers de l'échevinage de Saint-Omer, 226.
- Pélessier*. Le portefeuille de la comtesse d'Albany, 1806-23, 362.
- Praudhon (P.-J.)*. Napoléon III; p. p. C. Rochel, 349.
- Quentin-Beauchart*. Études et souvenirs sur la deuxième République et le second Empire, 1848-70, 350.
- Reiset (comte de)*. Mes souvenirs; p. p. Robinet de Cléry, 350.
- Ripert (H.)*. Le marquis de Mirabeau, 120.
- Robinet de Cléry*. Voy. *Reiset*.
- Rochel (Clément)*. Voy. *Praudhon*.
- Rousse et Giraud-Mangin*. Collection de Dugast-Matifeux, 224.
- Sashi (commandant)*. Campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche, 182.
- Saunier (Charles)*. Les conquêtes artistiques de la Révolution et de l'Empire, 456.
- Schwürer*. Die Verfasser der sogenannten Frædegar Chronik, 41.
- Schybergson*. Les Mémoires de Bouffard-Madiane, 225.
- Seligman (Edmond)*. La justice en France pendant la Révolution, 121.
- Sepet (Marius)*. Origines catholiques du théâtre moderne, 359.
- Soubies et Carette*. Les républiques parlementaires, 357.
- Uzureau*. Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers, 225.
- Une famille saumuroise pendant la Révolution, 227.
- Histoire de l'établissement de l'Académie royale des belles-lettres d'Angers, 227.
- Weckslér*. Fraendienst und Vassallität, 232.
- Weill (H.)*. Le prince Eugène et Murat, 136.

## GRANDE-BRETAGNE.

- Arcy-Collier (Adélaïde d')*. Voy. *Buckinghamshire*.
- Bess (Bernhard)*. Le traité de Cantorbéry, 1416, 232.
- Brown (P. Hume)*. History of Scotland; vol. II, 236.
- Buckinghamshire (John 2<sup>d</sup> earl of)*. Dispatches and Correspondence, 1762-1765; p. p. *Ad. d'Arcy-Collier*, 464.
- Historical essays by members of the Owen's college, Manchester; p. p. *Tout et Tail*, 234.

- Jenks (Edward)*. Edward I, the english Justinian, 235.
- La Poulaine (Jean de)*. Le colosse aux pieds d'argile, 169.
- Leonard (E. M.)*. The early history of english poor relief, 407.
- Petersen (Johannes)*. Richard III, 232.
- Pirene*. La première tentative faite pour reconnaître Edouard III, roi d'Angleterre, comme roi de France, 1328, 235.
- The Ancestor, 236.
- Tout et Tail*. Voy. Historical Essays.
- Traill et Mann*. Social England, 235, 463.
- Victoria County Histories, 463.

## ITALIE.

- Bigoni*. Una fonte per la storia del regno di Sicilia, 239.
- Brandi (Karl)*. Die Renaissance in Florenz und Rom, 404.
- En Sicile; guide du savant et du touriste, 118.
- Garuffi*. Sull' ordinamento amministrativo in Sicilia, exiguier o diwan? 240.
- Holder-Egger*. Voy. *Johannes Codagnellus*.
- Johannes Codagnellus*. Annales Placentini; p. p. *Holder-Egger*, 231.
- Magnocavallo*. Marino Sanudo il Vecchio e il suo progetto di crociata, 392.

## ORIENT BYZANTIN.

- Dieth (Ch.)*. Justinien et la civilisation byzantine au vi<sup>e</sup> siècle, 385.
- Schlumberger (G.)*. L'épopée byzantine à la fin du x<sup>e</sup> siècle, 152.

## ORIENT MUSULMAN.

- Lasram*. Voy. *Mohammed*.
- Mohammed Seghir ben Yousef de Béja*. Chronique tunisienne pour servir à l'histoire des quatre premiers beys de la famille husseinite, 1705-1771; trad. p. V. Serres et M. Lasram, 412.
- Roux (J.-Charles)*. L'isthme et le canal de Suez, 352.
- Serres (Victor)*. Voy. *Mahammed*.

## PAYS-BAS.

- Annuaire de l'Université de Louvain pour 1902, 458.
- Bouton*. Voy. *Gelre*.
- Brom (G.)*. Voy. *Kürth*.
- Cauchie (A.)*. La chronique de Saint-Hubert dite *Cantatorium*, le livre II des *Miracula s. Huberti* et la *Vita Theodorici, abbatis Andaginensis*, 392.



- Dollot (René)*. Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière, 229.
- Fris (V.)*. Chronique des Pays-Bas, d'Angleterre et de Tournai, 230.
- Orkonden betreffende den Opstand van Gent gegen Philipp den goede, 230.
- Getre*. Wapenboek; p. p. *Bouton*, 456.
- Hatkin et Poncelet*. Table générale du recueil des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 458.
- Huisman (Michel)*. La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI, 229.
- Kurth (G.)*. De kerk van Christus bij de keerpunten der geschiedenis; trad. p. *G. Brom*, 458.
- Laenen*. Vlaanderen in het begiu der XIV<sup>e</sup> eeuw, 458.
- Poncelet*. Voy. *Halkin*.
- Van Houtte (H.)*. Documents pour servir à l'histoire des prix, de 1381 à 1794, 457.

## RUSSIE.

- Polotzoff*. Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie, 1814-1830, 347.

## SUISSE.

- Anshelm (Valerius)*. Die Berner Chronik, 237.
- Büchi (A.)*. Aktenstücke zur Geschichte des Schwabenkrieges 1499, 237.
- Gauthier (Jean-Antoine)*. Histoire de Genève, 238.
- Rahn*. Le Fraumünster de Zurich, 237.
- Seippel (Paul)*. La Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle, 161.
- Stückelberg*. Geschichte der Reliquien in der Schweiz, 238.
- Velli*. Les Stadtrechte de Berne, 237.

## BIBLIOGRAPHIE.

- Chevalier (Ulysse)*. Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie, 222.
- Handbook of the new library of Congress in Washington, 465.

- Lelong (Eugène)*. Bibliographie des travaux de Célestin Port, 455.
- Lépinaiet (H. de)*. Table des Bulletins et Mémoires de la *Société archéologique de Touraine*, de 1864 à 1900, 456.
- Molinier (Auguste)*. Les sources de l'histoire de France; 2<sup>e</sup> fasc., 454.
- Omout (Heuri)*. Catalogue général des mss. français de la Bibliothèque nationale, 455.
- Catalogue des mss. Ashburnham-Barrois acquis en 1901, 455.
- Serros (G.)*. Rapport au ministre sur l'administration des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières, 222.
- Weinberger (W.)*. Catalogus catalogorum, 462.

## GÉOGRAPHIE.

- Ravenau (Louis)*. Table décennale des *Annales de Géographie*, 456.
- Reclus (Élisée et Onésime)*. L'Afrique australe, 364.
- L'empire du milieu, 364.

## HISTOIRE DES SCIENCES.

- Wolf*. Histoire de l'Observatoire de Paris, 228.
- Zeuthen*. Histoire des mathématiques dans l'antiquité et le moyen âge, 228.

## PALÉOGRAPHIE.

- Codices e vaticanis selecti phototypice expressi, 239.

## PHILOSOPHIE ET SCIENCES SOCIALES.

- Barzellotti*. La philosophie de Taine; trad. p. *A. Diétrich*, 356.
- Diétrich (Auguste)*. Voy. *Barzellotti*.
- Félix (Ludwig)*. Der Einfluss von Staat und Recht auf die Entwicklung des Eigentums, 409.
- Labriola*. Essais sur la conception matérialiste de l'histoire; trad. p. *A. Bonnet*, 463.
- Rist (Charles)*. Voy. *D. Schloss*.
- Schloss (David)*. Les modes de rémunération du travail; trad. p. *Ch. Rist*, 356.
- Wilhelm (J.)*. Voy. *W. Wilson*.
- Wilson (Woodrow)*. L'État; éléments d'histoire et de pratique politique; trad. p. *J. Wilhelm*, 358.

## TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.		Pages
A. BOUCHÉ-LECLERCQ. La question d'Orient au temps de Cicéron. 1 <sup>er</sup> article . . . . .		241
A. BOURGUET. Le duc de Choiseul et la Hollande. 1 <sup>er</sup> article . . . . .		295
G. DESDEVISES DU DEZERT. Le Conseil de Castille au xviii <sup>e</sup> s. . . . .		23, 266
Maurice DUMOULIN. Le gouvernement de Théodoric, d'après les œuvres d'Ennodius . . . . .		1
MÉLANGES ET DOCUMENTS.		
A. CANS. Lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, à la comtesse de Gramont. 1 <sup>er</sup> article . . . . .		316
G. D'EICHTHAL. Condition de la classe ouvrière en Angleterre, 1828. Notes prises par Gustave d'EICHTHAL . . . . .		63
L. EISENMANN. M. André Chéradame et la question d'Autriche.		96
L. HALPHEN. Une théorie récente sur la chronique du Pseudo-Frédégaire . . . . .		41
P. MARMOTTAN. Lucien Bonaparte et Napoléon en 1807 . . . . .		57
— Lucien Bonaparte à Florence en 1808 . . . . .		324
CORRESPONDANCE.		
Lettre de l'abbé Ulysse CHEVALIER : le <i>Repertorium hymnologicum</i> . . . . .		184
La réunion de la Corse à la France. Lettre de M. COLONNA DE CESARI ROCCA . . . . .		417
BULLETIN HISTORIQUE.		
<b>Allemagne et Autriche.</b> Travaux relatifs à l'histoire grecque, 1898-1900, par Ad. BAUER . . . . .		141, 368
<b>France.</b> Publications relatives à l'histoire de la Grèce, 1892-1902, par G. Fougères . . . . .		104
— Antiquités latines, par C. JULLIAN . . . . .		333
— Révolution et Empire, par Rod. REUSS . . . . .		119
— Époque contemporaine, par A. LICHTENBERGER . . . . .		347
— Publications diverses, par G. MONOD . . . . .		359
COMPTE-RENDUS CRITIQUES.		
E. BABELON. Traité des monnaies grecques et romaines. (Paul Monceaux.) . . . . .		383
J. BALARI Y JOVANY. Origines históricas de Cataluna. (G. Desdevises du Dezert.) . . . . .		158
L. BAMBERGER. Studien und Meditationen. (A. F.) . . . . .		172

G. VON BELOW. Das ältere deutsche Städtewesen und Bürgerthum. ( <b>G. Blondel.</b> ) . . . . .	395
H. BOOS. Geschichte der rheinischen Städttecur. ( <b>Id.</b> ) . . . . .	399
K. BRANDI. Die Renaissance in Florenz und Rom. ( <b>L. Rosenthal.</b> ) . . . . .	404
L. BRUHAT. La seigneurie de Châtelailon. ( <b>M. de Richemond.</b> ) . . . . .	402
— De administratione terrarum Sanctoniensis abbatiæ. ( <b>Id.</b> ) . . . . .	404
J. CAMPANA. L'artillerie de campagne, 1792-1901. ( <b>E. M.</b> ) . . . . .	180
A. CAUCHIE. La chronique de Saint-Hubert. ( <b>A. Molinier.</b> ) . . . . .	392
Ch. DIEHL. Justinien et la civilisation byzantine au vi <sup>e</sup> siècle. ( <b>L. Bréhier.</b> ) . . . . .	385
J. DE DITFURTH. Histoire d'Allemagne. ( <b>G. Blondel.</b> ) . . . . .	177
F. ENGERRAND. Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des bâtiments du roi. ( <b>Marquet de Vasselot.</b> ) . . . . .	180
L. FELIX. Der Einfluss von Staat u. Recht auf die Entwicklung des Eigenthums. ( <b>H. Sée.</b> ) . . . . .	409
H. GLAGAU. Hessische Landtagsakten. ( <b>M. Philippson.</b> ) . . . . .	405
R. GRAFFIN. Les biens communaux en France. ( <b>H. Sée.</b> ) . . . . .	411
O. HASHAGEN. Otto von Freisingen. ( <b>A. Molinier.</b> ) . . . . .	391
H. HAUSER. Les origines du capitalisme moderne en France. ( <b>G. Monod.</b> ) . . . . .	415
C. JULLIAN. Vercingétorix. ( <b>P. Monceaux.</b> ) . . . . .	149
F. KEUTGEN. Urkunden zur städtischen Verfassungsgeschichte. ( <b>H. Pirenne.</b> ) . . . . .	393
— — — — — ( <b>G. Blondel.</b> ) . . . . .	395
A. KOENIG. Die Sächsishe Baumwollenindustrie. ( <b>Id.</b> ) . . . . .	178
I. KONT. La Hongrie littéraire et scientifique. ( <b>L. Leger.</b> ) . . . . .	176
J. DE LA POULAINÉ. Le colosse aux pieds d'argile . . . . .	169
E. M. LEONARD. The early history of english poor relief. ( <b>H. Hauser.</b> ) . . . . .	407
A. MAGNOCAVALLO. Marino Sanudo il Vecchio e il suo progetto di crociata. ( <b>A. Molinier.</b> ) . . . . .	392
L. MARTIN. Encyclopédie municipale de la ville de Paris. ( <b>F. Bournon.</b> ) . . . . .	167
MOHAMMED SEGHIR BEN YOUSEF DE BÉJA. Mechrâ el Melki. ( <b>G. Yver.</b> ) . . . . .	412
M. PHILIPPSON. Der Grosse Kurfürst Friedrich-Wilhelm von Brandenburg. ( <b>G. Pagès.</b> ) . . . . .	413
SASKI. La campagne de 1809 . . . . .	182
Ed. SAYOUS. Histoire générale des Hongrois. ( <b>L. Leger.</b> ) . . . . .	175
G. SCHLUMBERGER. L'épopée byzantine à la fin du x <sup>e</sup> siècle. ( <b>L. Bréhier.</b> ) . . . . .	152
H. SCHUSTER. Rechtsleben, Verfassung und Verwaltung. ( <b>G. Blondel.</b> ) . . . . .	400

	Pages
P. SEIPPEL. La Suisse au XIX <sup>e</sup> siècle. (A. Guillard.) . . . . .	161
K. UHLIRZ. Quellen zur Gesch. der Stadt Wien. (G. Blondel.) . . . . .	401
B. WEICKER. Die Stellung der Kurfürsten zur Wahl Karls V, 1519. (M. Philippson.) . . . . .	406

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

## ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

## ALLEMAGNE.

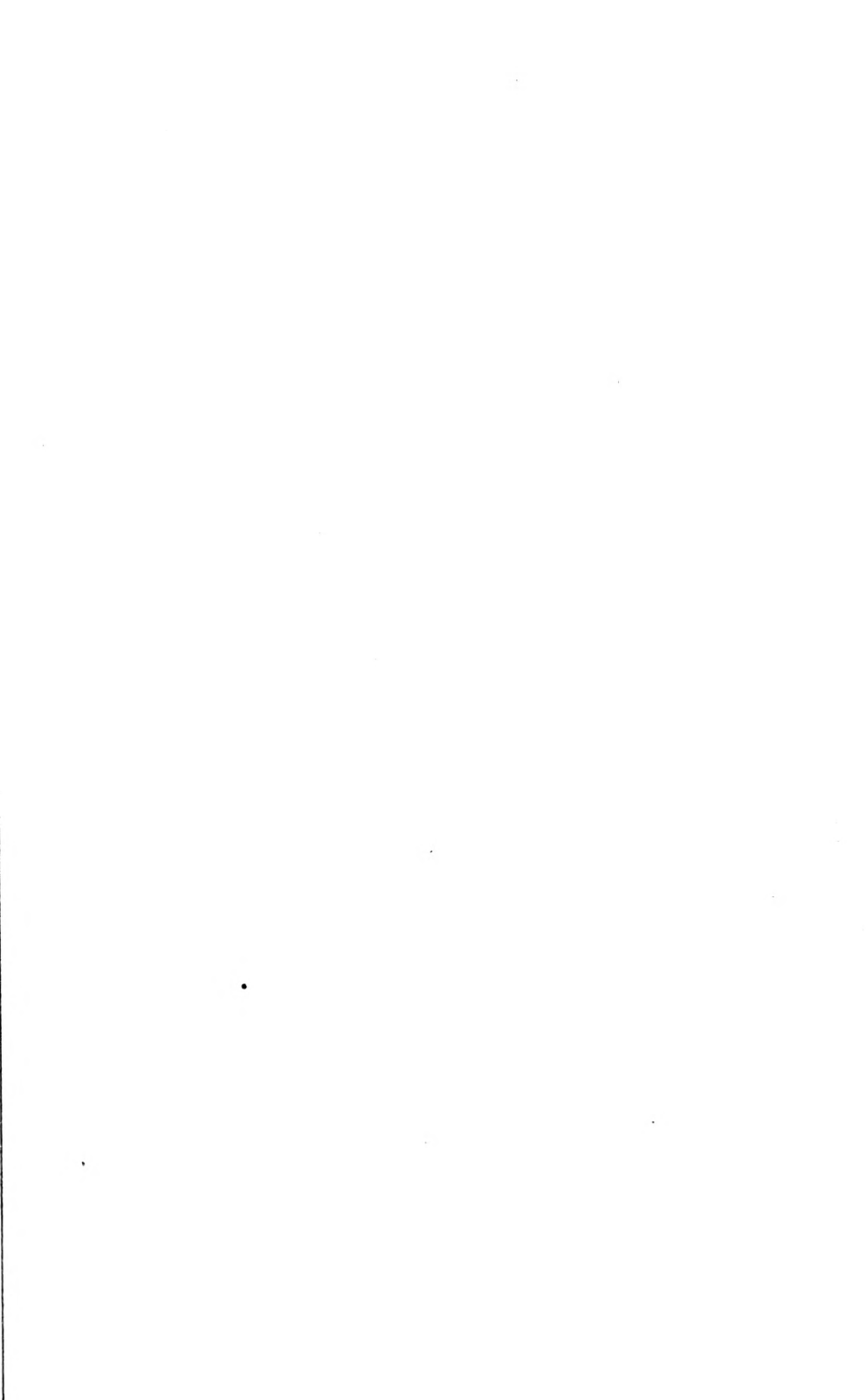
1. Akademie der Wissenschaften (Berlin) . . . . .	211
2. Akademie der Wissenschaften (Munich) . . . . .	210
3. Annalen d. Vereins f. Nassauische Geschichte . . . . .	137
4. Baltische Studien . . . . .	211
5. Beiträge zur alten Geschichte . . . . .	205
6. Bonner Jahrbücher . . . . .	432
7. Byzantinische Zeitschrift . . . . .	431
8. Deutsche Revue . . . . .	435
9. Deutsche Rundschau . . . . .	436
10. K. Gesellschaft der Wissenschaften (Göttingen) . . . . .	434
11. Göttingische gelehrte Anzeigen . . . . .	206
12. Hermes . . . . .	207
13. Historische Vierteljahrschrift . . . . .	204
14. Historische Zeitschrift . . . . .	202
15. Historisches Jahrbuch . . . . .	430
16. Historisch-politische Blätter . . . . .	208
17. Jahrbuch des k. deutschen archæolog. Instituts . . . . .	207
18. Jahrbücher d. Vereins f. Meklenburg. Geschichte . . . . .	437
19. Katholik (der) . . . . .	208
20. Mittheilungen d. k. deutschen archæol. Instituts . . . . .	208, 433
21. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte Nürnbergs . . . . .	211
22. Neue Heidelberger Jahrbücher . . . . .	212
23. Neue Jahrbücher f. d. classische Alterthum . . . . .	432
24. Neues Archiv d. Gesellschaft f. d. Geschichtskunde . . . . .	431
25. Preussische Jahrbücher . . . . .	436
26. Rheinisches Museum für Philologie . . . . .	433
27. Sächsishe Gesellschaft der Wissenschaften . . . . .	435
28. Theologische Quartalschrift . . . . .	209, 434
29. Verhandlungen d. histor. Vereins von Regensburg . . . . .	437
30. Westdeutsche Zeitschrift . . . . .	438
31. Zeitschrift d. Gesellschaft f. Gesch. von Freiburg . . . . .	438
32. Zeitschrift für deutsche Philologie . . . . .	209
33. Zeitschrift für deutsches Alterthum . . . . .	434
34. Zeitschrift für die alttestamentl. Wissenschaft . . . . .	209
35. Zeitschrift für Kirchengeschichte . . . . .	209
36. Zeitschrift für vaterländ. Geschichte Westfalens . . . . .	439

1. Revue d'Alsace . . . . .	202
ALSACE-LORRAINE.	
AUTRICHE-HONGRIE.	
1. K. Akademie der Wissenschaften . . . . .	214
2. Budapesti Szemle . . . . .	443
3. Bulletin international de l'Ac. des sc. de Cracovie . . . . .	441
4. Jahreshefte d. österr. archæolog. Instituts . . . . .	212
5. Mittheilungen d. Instituts f. österr. Geschichtsforschg. . . . .	213, 439
6. Mittheilungen d. k. k. Kriegsarchivs . . . . .	214, 440
7. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. d. Deutschen in Böhmen . . . . .	213
8. Századok . . . . .	441
9. Wiener Studien. . . . .	440
FRANCE.	
1. Académie des inscriptions et belles-lettres. . . . .	196, 426
2. Académie des sciences morales et politiques . . . . .	196, 426
3. Annales de Bretagne . . . . .	197
4. Annales de Géographie . . . . .	194
5. Annales de la Société du Gâtinais . . . . .	198
6. Annales de l'Est . . . . .	198, 428
7. Annales des sciences politiques . . . . .	194, 423
8. Annales du Midi . . . . .	429
9. Bibliographe moderne (le) . . . . .	194
10. Bibliothèque de l'École des chartes . . . . .	186
11. Bulletin critique . . . . .	189, 421
12. Bulletin de littérature ecclésiastique . . . . .	192
13. Bulletin d'histoire ecclésiastique (Gap, Viviers) . . . . .	198
14. Bulletin hispanique . . . . .	193
15. Bulletin italien . . . . .	193
16. Correspondance (la) historique et archéologique . . . . .	186, 420
17. Études de la Compagnie de Jésus. . . . .	424
18. Journal des Savants . . . . .	190
19. Journal des sciences militaires. . . . .	195
20. Mélanges d'archéologie et d'histoire . . . . .	423
21. Mémoires de la Société des lettres de Bar-le-Duc . . . . .	199
22. Mémoires de la Société éduenne . . . . .	428
23. Nouvelle Revue historique de droit . . . . .	192
24. Polybiblion . . . . .	191
25. Recueil des publications de la Société havraise . . . . .	199
26. Révolution française (la). . . . .	187, 420
27. Revue africaine. . . . .	200
28. Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur. . . . .	200, 430
29. Revue celtique . . . . .	423
30. Revue critique d'histoire et de littérature . . . . .	190, 422
31. Revue d'Auvergne. . . . .	200

	Pages
32. Revue du Berry. . . . .	200
33. Revue de Gascogne . . . . .	201, 430
34. Revue de Géographie. . . . .	194
35. Revue de l'Agenais . . . . .	200, 429
36. Revue de l'Histoire des religions . . . . .	192, 424
37. Revue de Paris. . . . .	425
38. Revue de Saintonge et d'Aunis . . . . .	201, 430
39. Revue des Bibliothèques. . . . .	195
40. Revue des Études anciennes . . . . .	187, 424
41. Revue des Études historiques . . . . .	188
42. Revue d'histoire diplomatique. . . . .	188
43. Revue d'histoire et de littérature religieuses . . . . .	192
44. Revue d'histoire moderne et contemporaine . . . . .	189, 420
45. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major. . . . .	195, 424
46. Revue du Berry. . . . .	200
47. Revue générale du droit. . . . .	193
48. Revue historique et archéologique du Maine . . . . .	201
49. Revue maritime . . . . .	195
50. Revue militaire des armées étrangères . . . . .	196
51. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. . . . .	197, 428
52. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . . .	197, 427
53. Société nationale des Antiquaires de France . . . . .	196, 427
GRANDE-BRETAGNE.	
1. Athenaeum . . . . .	215, 444
2. Edinburgh Review. . . . .	446
3. English historical Review . . . . .	445
4. Nineteenth Century . . . . .	216
5. Quarterly Review . . . . .	217
ITALIE.	
1. Accademia dei Lincei. . . . .	448
2. Archivio della Società romana di storia patria . . . . .	449
3. Archivio storico italiano. . . . .	218
4. Archivio storico lombardo . . . . .	450
5. Archivio storico per le provincie napoletane . . . . .	219
6. Nuovo archivio veneto . . . . .	219
7. Studi e documenti di storia e diritto. . . . .	451
Chronique et Bibliographie . . . . .	220, 452
Erratum . . . . .	240
Index bibliographique . . . . .	466

---

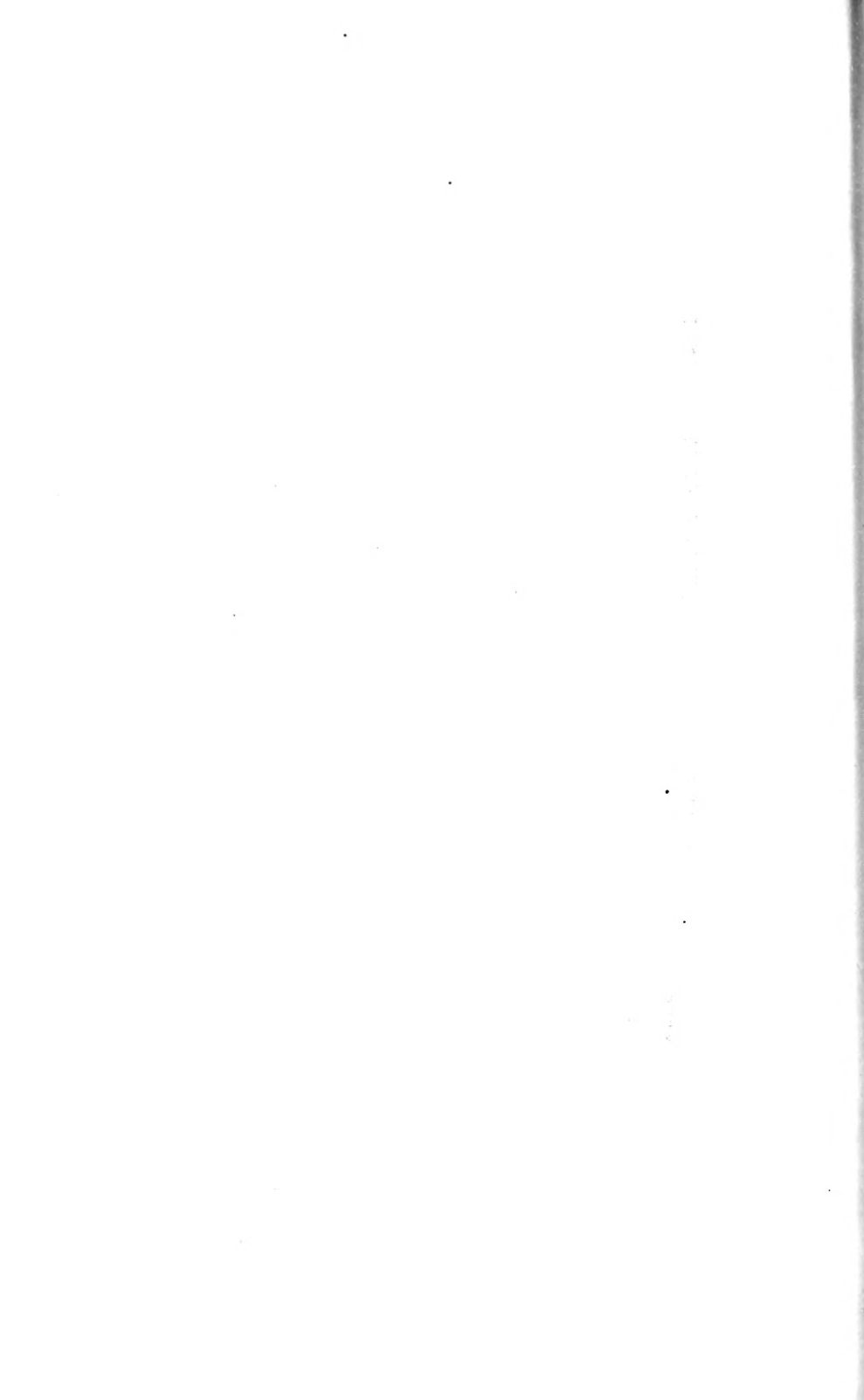
*L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.*











D  
1  
R6  
t.79

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

